

N° d'enregistrement  
au C.N.R.S. :

T H È S E

présentée

A LA FACULTÉ DE DROIT ET DE SCIENCES ÉCONOMIQUES  
DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS X - NANTERRE

pour obtenir

LE DOCTORAT D'ÉTAT ÈS-SCIENCES ÉCONOMIQUES

par

Alain BERNARD

---

ESSAI SUR LA TRANSITION DE LA SOCIÉTÉ MAHAFALY  
VERS LES RAPPORTS MARCHANDS

---

Soutenu publiquement le 10 novembre 1976 devant la Commission d'Examen :

Jury { MM. A. NICOLAÏ ..... Président  
Ph. HUGON  
Ph. COUTY

O.R.S.T.O.M.  
PARIS  
1976



## INTRODUCTION

En intitulant *Essais* le recueil de ses observations morales, MONTAIGNE entendait le mot au sens d'*épreuve de son jugement*. Pour le chercheur en sciences sociales, aborder un terrain étranger c'est l'épreuve au sens matériel et banal du terme mais c'est aussi une épreuve pour son jugement scientifique. C'est remettre en cause les instruments de son jugement, les outils de l'analyse, de l'entrevue à la prise de vue en passant par l'analyse de variance et, au-delà, la conception de l'objet et la conscience de soi.

Derrière les outils il y a la problématique, ou la méthodologie, c'est-à-dire la reconstruction plus ou moins élaborée, plus ou moins maladroite de l'articulation entre les objectifs, les moyens et les buts de l'enquête sociale : l'objectif d'étude se transforme en monographie descriptive, le moyen en objectif d'analyse pour lui-même vers un perfectionnement éventuel des outils d'enquête et le but se perd dans les méandres de l'histoire politique individuelle ou du micro-milieu analysé. Les écueils sont multiples, les impasses aussi - et le chercheur n'a pas toujours le temps de les explorer jusqu'au fond pour s'apercevoir qu'elles en sont - et à l'image de ces premiers navigateurs européens qui abordèrent les côtes de Madagascar, il n'a pas toujours le gouvernail, l'étambot ou la boussole qui lui permettraient de mouiller au bon endroit.

En treize années de terrain j'ai ainsi connu des Robinsons sans Vendredis, des Vendredis sans Robinsons, des naufragés ayant perdu leur épave sans parler des vaisseaux-fantômes de l'idéologie à la mode - mais changeante à chaque lustre - qui hantent les nuits du chercheur de terrain insomniaque ou de ces marins rentrés définitivement au port qui ne peuvent raconter que des histoires de marins et bien mal l'histoire d'ailleurs. On peut développer à l'envi ces comparaisons ou ces analogies entre l'époque des découvertes et la rencontre avec des sociétés ou des rapports sociaux différents de ceux que nous avons coutume de pratiquer mais ce n'est pas le but principal de ce travail. Cet essai est le résultat d'une épreuve personnelle de cinq mois en pays mahafaly - nous en connûmes d'autres auparavant à Madagascar - et je le conçois comme une étape d'un développement théorique personnel mais aussi comme un stade supplémentaire d'initiation à la connaissance de l'homme d'ailleurs : après l'ouvrier-paysan et l'artisan-cultivateur, le pasteur-éleveur.

Ce n'est pas une thèse qui est présentée mais plusieurs qui sont nées de l'observation durant ces cinq mois de l'objet principal de l'enquête à l'origine : la Coopérative du Mohair de la ville d'Ampanihy, dans l'extrême sud de Madagascar. Cette coopérative était née de l'initiative publique sous la colonisation et j'avais d'abord comme objectif de mesurer l'impact de cette initiative extérieure et ses chances quant à la stabilité de l'implantation et au développement de son activité. L'assistance technique qu'elle a reçue a duré quelques soixante ans sans établir les conditions socio-politiques qui assureraient la poursuite heureuse du processus engagé. Baptisée *coopérative* sous le parrainage colonial des chefs de district locaux qui avaient tout pouvoir, l'expérience ne permit jamais l'éclosion de comportements de production mais aussi de participation qui auraient fait passer l'écrit des statuts dans la pratique quotidienne. Plutôt que d'éclosion ou de sécrétion de comportements à partir d'un rapport de production imposé au départ, et comme la relation entre les deux n'a rien d'un processus continu et naturel, il vaudrait mieux parler de l'inadéquation entre le modèle imposé, la volonté de faire participer les agents sociaux à tout prix et les potentialités personnelles, sociales ou économiques de ces derniers. Mais le fait est si courant que j'ai hésité à prendre comme objet principal d'analyse la *contradiction* entre les modèles institutionnels proposés ou imposés et les possibilités d'adaptation des agents sociaux.

aduaibe  
(...vanohie)

K

Au niveau concret, l'opération Mohair s'est établie en pays mahafaly et dès l'abord nous nous sommes interrogés sur la nature et le devenir de ce pays et de ce peuple mahafaly. Définir, c'est en partie différencier mais en quoi cet ensemble social se différenciait-il de ses voisins, maintenant ou dans le passé ? Notre perspective n'était pas principalement historique en ce sens qu'il ne s'agissait pas pour nous de restituer les différentes phases d'évolution de la formation sociale mahafaly. Mais la nécessité se fit sentir immédiatement de valider ou non cette première définition *ethnique*, d'en rechercher les origines, les fondements ou les parentés avec d'autres. Disons tout de suite que le royaume mahafaly a vécu, que le mode d'économie pastorale a limité la possibilité d'apparition de communautés villageoises à l'image de celles rencontrées en pays merina ou betsimisaraka ou betsileo, fixées sur un terroir de cultures et gérant le surplus agricole avant de dégager le surplus social. Certes le Mahafaly s'est fixé lui aussi et les clans ont dessiné, gardé et préservé leurs aires de pâturage ainsi qu'un système de transhumance entre l'intérieur du pays et les zones côtières ou une division des activités entre l'élevage des bovins derrière le plateau calcaire et des formes rudimentaires d'agriculture sur la côte ouest mais les conditions climatiques ou pédologiques empêchaient tout développement agricole *en l'état des techniques* : il n'y a pas de cadastre en pays mahafaly et la région n'a guère intéressé la colonisation européenne sur le plan agricole.

Quant à la *société* mahafaly, sans doute n'existera-t-elle jamais puisque la colonisation et ensuite le pouvoir central malgache se sont chargés d'intégrer progressivement cette région à l'espace national.

Sur le plan des implantations, cette enquête continuait une démarche générale d'explicitation des rapports de production en milieu industriel et artisanal à Madagascar commencée en 1965 depuis les entreprises industrielles "Tamalu" (1) et "Carnaud" à Tamatave jusqu'à Ambatolampy-Ambolokotana et son artisanat de l'aluminium. A l'arrière-plan agricole, des cultures d'exportation en pays betsimisaraka (2) aux rizières du Vakinankaratra (3) nous (4) restions dans des régimes à prédominance agricole chargés d'assurer la consommation interne ou l'exportation. Passant à l'isolement et à la désolation des régions désertiques de l'extrême-sud, nous rencontrions cette fois un type d'économie pastorale qui s'intégrait directement à la transformation de la laine : *pastorale* parce que le principal de la reproduction des biens se résume au troupeau (bovins, caprins, ovins) c'est-à-dire à sa garde, son entretien et à la recherche de points d'eau et de pâturages. *Economie* parce que depuis au moins trois siècles ce troupeau est l'objet d'un échange marchand, depuis soixante ans d'une imposition fiscale et d'une assistance technique extérieure qui a châtré les boucs "locaux" en même temps que l'administration coloniale enlevait aux hommes, individuellement ou en collectif, tout pouvoir politique, autrement dit les vidait de leur contenu ou de leurs fonctions sociales essentielles. Comme nous le disait l'un de nos interlocuteurs :

*"Il n'y a pas d'eau ici alors la culture vient mal. Cependant je préfère voir travailler les femmes que les hommes. Les hommes sont malheureux parce qu'ils n'ont pas d'emploi dans le 'fanjakana'" (6).*

Au-delà donc d'une analyse *interne*, au sein de la coopérative, des rapports de production, il apparaissait que le contact de ce microcosme avec l'extérieur administratif et commercial avait perturbé la division originelle du travail entre les sexes et entre la ville et la campagne. Nous sommes donc sortis de l'atelier pour nous interroger sur le mode actuel de reproduction de la société mahafaly rurale, dans ses biens et dans ses agents, et sur son articulation avec le développement des échanges commerciaux en ville et l'émergence d'une bourgeoisie d'artisans.

A l'époque de l'enquête, nous travaillions depuis quatre ans dans l'axe des écrits du Professeur André NICOLAÏ et principalement de son livre *Comportement économique et structures sociales* dont nous voulions vérifier les schémas théoriques et démontrer leur applicabilité à l'analyse des situations concrètes que nous avions à connaître. Mais le va-et-vient entre la théorie et la pratique d'enquête ne fut pas toujours aisé : qu'on m'imagine en train d'expliquer ce qu'est l'objectivité des structures sociales à un assis-

tant motivé mais ignare dans une case en torchis des *Tanambao* (nouveaux quartiers) d'Ampanihy alors qu'ALTHUSSER vient de publier *Lire le Capital* - lu à lumière du Lumogaz environné d'ailes de lucioles tuées sur l'appareil - et que SEVE relit les épreuves de *Marxisme et théorie de la personnalité* publié

l'année suivante. Le capitalisme n'exporte pas seulement ses contradictions objectives mais encore ses hommes contradictoires, ou aliénés, sous forme d'assistance technique ou de recherche scientifique, lesquels ne peuvent vivre qu'avec retard les péripéties ou les modes de penser métropolitains.

Pour en revenir à la citation liminaire, certaines de ces thèses, ou de ces procès, en resteront au niveau de l'essai parce que le temps nous fut compté mais aussi parce qu'il est inutile d'enfoncer des portes ouvertes qui le furent par d'autres. Par goût ou aptitude personnelle, je préfère la maïeutique qui fait découvrir à l'interlocuteur les vérités qu'il porte en lui dès lors qu'il a été délivré de l'erreur. De même que le chercheur s'affronte à l'objet en s'y perdant, de même le lecteur devrait-il s'affronter à une réalité différente tout en bénéficiant de l'écran protecteur de l'écrit. Il a le texte, le premier garde l'ironie ou l'humour de la situation vécue pour se préserver des insertions trop coûteuses en investissement humain ou personnel. Bref, l'objectif principal demeure l'explicitation des changements principaux apportés à la société mahafaly-ambaniandro d'Ampanihy et de sa région par une initiative économique extérieure.

Outre l'intérêt qu'il y avait à ressusciter un univers méconnu dont on n'étudia jamais que les franges (7), nous essayâmes de vérifier certains schémas relatifs à l'articulation des sous-systèmes économique, social et politico-idéologique dans le cadre général d'une définition de la science économique qui était la suivante :

*"L'étude des systèmes sociaux dynamiques que les individus, en groupe, entretiennent comme supports de structures et perpétuent par leur comportement conscient au travers de relations vécues, à propos d'une activité leur permettant de satisfaire des besoins, grâce à des biens rares dont la création nécessite un travail en commun où ils tiennent des rôles différenciés et complémentaires" (8).*

Encore faut-il s'entendre sur la notion de *système*, sur l'articulation théorique des différents sous-systèmes et sur la distinction entre les schémas de systèmes et les schémas de régimes. Le système social global est défini comme :

*"L'ensemble cohérent et spécifique de rapports entre éléments différenciés et complémentaires" (9).*

André NICOLAÏ reconnaît dans son premier ouvrage qu'il se limite là à l'élaboration de schémas théoriques qui

*"concerneront essentiellement un seul sous-système, celui qui naît de la lutte contre la rareté ; sans omettre pourtant les interférences avec d'autres sous-systèmes 'extra-économiques'"*(10).

En 1960, l'économiste se sent plus assuré dans l'explication théorique du seul sous-système économique et la période est encore marquée par les reproches d'impérialisme scientifique d'une discipline à l'autre et par les frictions inter-disciplinaires. Quinze années plus tard, le projet a mûri et dans le cadre de la constitution d'une anthropologie sociale totale, entre autres problèmes, on s'interroge sur l'articulation *"de trois instances où s'exerce la pratique réelle des agents"* ou de trois sous-systèmes : le mode de production des biens, le mode de reproduction des agents et le mode politique de régulation. Il faut y ajouter un quatrième sous-système lui-même accolé aux trois précédents : le système de représentations idéologiques qui assure la médiation entre les *pratiques obligatoires des agents* et leur comportement *effectif*. Pour chaque système ou sous-système :

*"En tant qu'il est structure, chaque système ou sous-système est un agencement cohérent et spécifique de rapports réels et objectifs entre individus groupés jouant dans cette ou ces activités des rôles complémentaires et différenciés. En tant qu'il est comportement, chaque système ou sous-système est un agencement cohérent et spécifique d'opérations matérielles et symboliques par lesquelles des groupes d'individus aux rôles différenciés et complémentaires s'adaptent à la situation objective où ils sont placés comme supports de structures"* (11).

Mais nous sommes là sur le plan de l'élaboration théorique et il faut passer de la théorie des systèmes à l'étude des sociétés, autrement dit effectuer *"l'analyse concrète d'une situation concrète"*. Le passage des systèmes aux régimes concrets est marqué par l'inscription dans le temps et l'espace des sociétés analysées et par la conscience déformante des agents sociaux lesquels participent de tous les sous-systèmes ou de tous les modes comme de l'ensemble.

Décrire l'impact des nouveaux rapports de production institués par la création de la Coopérative du Mohair, c'était d'abord préciser les conditions techno-économiques et socio-économiques de la production dans l'élaboration d'une nouvelle division du travail social entre tisserandes de la ville

et fileuses de la campagne ou entre les sexes au niveau général du rapport entre éleveurs et tisserandes ou individuel du rapports entre conjoints. Puis il fallut situer ces nouveaux rapports dans leur insertion ou dans le voisinage avec la formation sociale rurale mahafaly, produit de trois ou quatre siècles de migrations, d'expansion, d'affrontements guerriers et de troc avec les traitants étrangers. Il y eut peu de recherches historiques dans ce domaine et on ne connaît rien de l'évolution historique de cette société rurale mahafaly. Nous essayâmes néanmoins en première partie de rassembler les miettes de connaissance d'une société qui, certes, n'est pas restée inchangée jusqu'à l'arrivée du colonisateur français au début du XXe siècle mais a néanmoins pu se reproduire en circuit fermé avant 1900. Mais elle ne s'est pas reproduite à l'identique et le commerce de traite, les limitations écologiques ou les épizooties ont eu raison d'un ensemble social fondé, pour l'expansion et la légitimité du pouvoir politique des rois comme pour la circulation des biens, sur le croît et l'importance du troupeau de bovins.

Les rappels historiques pallient ici partiellement l'absence d'enquête directe et prolongée sur l'évolution dans le moment des rapports de production ou de pouvoir vécus en milieu rural. Il demeure que les chefs de village actuels ou les nouveaux notables secrétés par le contact entre les communautés rurales et l'administration coloniale ont vécu dans leur enfance les dernières tribulations de la royauté de TSIAMPONDY ou des autres *mpanjaka* et il faudrait un autre travail pour expliquer la dégénérescence des royaumes antérieurement à l'arrivée de GALLIENI, ou de LYAUTEY pour l'extrême-sud de Madagascar.

L'autre hypothèse principale de l'analyse concrète était que le conflit entre rapports sociaux et comportements se manifeste *d'abord* à la périphérie du centre le plus développé : dans la hiérarchie des métropoles et des périphéries et sous l'angle du rapport général entre deux sociétés différentes, un centre urbanisé comme Ampanihy constitue le dernier maillon de la relation de domination, le dernier palier de la périphérie mais aussi un endroit privilégié où l'intervention capitaliste s'est manifestée directement en utilisant comme vecteur l'administration coloniale.

Pour en revenir à cette expérience de coopération, on peut dire qu'elle a fini par intéresser au niveau de la transformation du produit la majeure partie de la population urbaine d'Ampanihy et une bonne part des populations rurales de trois sous-préfectures de l'extrême-sud : Betioky, Ampanihy et Ambovombe, quant à la collecte de la matière première. A tel point que son existence comme son extension figurent dans l'idéologie du pouvoir politique central comme la seule solution possible ou susceptible de désenclaver le sud-ouest de Madagascar et de le sortir de la stagnation économique. C'est donner trop d'importance à un phénomène ponctuel - sous l'angle de la transformation artisanale - et fonder trop d'espérances dans une opération condamnée à terme par la dynamique même de son rapport à la nature, toutes choses égales par ailleurs, c'est-à-dire en l'état actuel d'organisation de la production et

de collecte de la matière première. Mais immédiatement l'explicitation des rapports de production dans leur aspect structurel et *objectif* nous a renvoyés à l'origine administrativo-politique de l'opération et aux différences de comportements - entendus comme des *pratiques vécues et pensées* - entre les agents sociaux, pour le moins entre les immigrés provenant des provinces centrales et les originaires du lieu, non pour le critère de localisation ou d'origine mais parce que les uns et les autres participent de deux systèmes différents de reproduction, de formation et d'insertion des agents dans l'univers des rapports marchands. Nous avons en présence et en concomitance des faits de *transition* et des phénomènes de *contact*, médiés par la marchandise ou la domination politique, ou directs entre des *personnalités* différentes. Nous avons essayé de les délier en seconde partie, laissant parfois mêlés le caractère objectif du rapport, le vécu opératoire et le vécu conscient des participants de l'expérience. Ce sont les mêmes qui produisent les biens et qui reproduisent les idéologies dont ils sont les supports et il fallut anticiper partiellement sur une troisième partie dans laquelle on a essayé de montrer et expliquer la différence d'abord dans le revenu, puis dans la possibilité d'accumulation et enfin dans la volonté d'accumulation, cette dernière n'étant pas principalement le propre de *certains* agents de la société mahafaly mais bien plutôt d'une minorité *ambaniandro* étrangère à la région : elle s'y reproduit et y subsiste mais s'enterre ailleurs.

Dans l'analyse d'une situation concrète, il est presque impossible de séparer l'analyse des structures de celle des comportements et la seconde partie déborde simultanément sur la *dynamique dans le système*, autrement dit sur la dynamique de *fonctionnement* ou de la relation entre les nouvelles structures de production et les pratiques des agents sociaux, et sur la dynamique *du système*, à savoir des changements de structures et de comportements intervenus depuis vingt années. Pour reprendre sur un autre plan la distinction des sous-systèmes, on peut dire que nous nous sommes surtout préoccupés et centrés sur le rapport entre le nouveau sous-système ou schéma économique et les autres sous-systèmes de l'univers social au travers d'une conjoncture d'assistance technique et d'organisation de la coopérative de quelques décennies et des changements de structures politiques. Lors de notre présence en 1968, ce rapport ne s'était pas transformé en un conflit *poussé jusqu'au bout* parce que les consciences ou les représentations n'en avaient pas saisi toute l'impérieuse objectivité comme l'illustrera la foule des témoignages apportés.

Dans la démarche générale, nous ne sommes pas remontés de l'abstrait au concret parce que la complexité de ce dernier terme nous suffisait amplement et c'est par commodité d'exposition que nous avons préparé au cours des chapitres successifs les matériaux nécessaires à l'interprétation exposée dans le dernier chapitre auquel on peut se reporter immédiatement.

Nous avons donc essayé d'articuler les trois instances sociales principales de la réalité et de dégager les éléments qui permettront une certaine systématisation des représentations, en réduisant l'explicitation théorique - plus accessible au lecteur - au bénéfice de l'écoute des témoignages de l'enquête qu'on pourra peut-être comprendre un jour dans ses réactions à l'agression extérieure. Dans le cas mahafaly, les rapports marchands ont détruit la pyramide socio-politique des rapports sociaux et empêché le développement sociétal ou individuel. Si ces cent mille personnes continuent dans les annuaires officiels ou dans les recensements administratifs d'être comptabilisées comme *mahafaly*, c'est par habitude parce qu'elles sont devenues *malgaches* du moins par la volonté d'intégration et d'union nationale exprimée par le pouvoir central, et *dominées* par une intégration économique croissante dans les échanges internes ou externes à l'île. Depuis ce roi OLOMBETSITOTO, qui régna sur l'ensemble et que nous cite la légende, jusqu'au travailleur mahafaly qui émigre épisodiquement vers les zones de plantations de l'île, le processus d'individualisation s'est accru mais en même temps qu'il acquérait sa carte d'identité ou sa fiche de salaire, le Mahafaly a perdu cette *forme d'individualité* qui correspondait aux rapports sociaux originels de sa société : la réification des œuvres comme des forces de travail est largement commencée. Il nous faudra essayer de préciser le nouveau contenu de cette *personnalité* car si

*"c'est aux historiens et aux ethnologues de construire la théorie de la dynamique des systèmes non-capitalistes"*(12)

et si c'est au philosophe d'élaborer avec le sociologue la théorie des formes d'individualité, il reste que le chercheur isolé ne peut que déplorer parfois l'absence d'équipe d'enquête tout en palliant par ses propres moyens, avec les risques que cela comporte, la défaillance des institutions ou des programmes de travail.

Bienvillers, le 30 septembre 1976

## NOTES

(1) De 1965 à 1969, je réalisai dix huit mois d'enquête à Tamatave (1965-1967), six mois à Ambatolampy-Ambolokotana (1967), cinq mois à Ampanihy (1968) et trois mois à Tamatave (1969). Voir BERNARD A. - 1968 - pp. 18-21.

(2) Du nom de l'ethnie qui occupe la côte nord-ouest de Madagascar depuis la baie d'Antongil jusqu'à Vatomandry. Les autres grands groupes ethniques de l'île sont : les Merina (autour de Tananarive), les Betsileo (région de Fianarantsoa), les Sakalava (sur toute la côte ouest de l'île) et, pour le sud, les Antandroy, les Antanosy et les Mahafaly. Il est courant de voir les commerçants ou fonctionnaires merina en poste sur la côte appelés Ambaniandro par les populations locales. Nous employons ensuite indifféremment les deux termes. Sur le plan de la prononciation, on peut retenir quelques indications phonétiques générales : les finales a, o et i (écrit i ou y) ne sont que très légèrement prononcées ; le e final est toujours prononcé (é), de même que les finales eo, ia, ay, oy ; toutes les consonnes sont prononcées et le m et le n sont très rarement nasalisés ; le s est plus ou moins chuinté et le o se prononce ou.

(3) Massif montagneux à soixante dix kilomètres au sud de Tananarive et, par extension, nom de la région d'Ambatolampy.

(4) J'eus comme assistant de 1965 à 1973 Gabriel RAZAKANTOANINA. Fils de chevilleur merina - de ceux qui surent très tôt au XIXe siècle voyager dans le pays et donnèrent aux bœufs une valeur d'échange - il s'adapta à toutes les circonstances de travail dans lesquelles je l'ai emmené. Je lui dois de connaître son pays. En août 1968, prisonnier d'un aspect de la socialisation qui veut que les gens des Hauts-Plateaux (Tananarive) soient mal reçus dans le sud, il commença ses premiers entretiens en tremblant mais avec la sociabilité apprise d'un fils de commerçant. La récolte des informations les plus directes au niveau du vécu est principalement de ses œuvres et je me suis toujours félicité de leur qualité. Au seuil de ce travail je veux l'associer dans mes remerciements à Aimé, simple dactylo mais qui participa activement aux entretiens, et à Victor qui partagea durant trois mois nos conditions de vie, cuisinier de fortune et dactylo à ses heures, matraquant sa machine pour ne pas bégayer d'inconfort face à des situations jamais rencontrées auparavant. La tombée du jour réveillait l'inconscient de ces trois-là et je vécus quelques nuits ces rondes effrénées des *mpamosavy* (5) autour de notre case barricadée pendant qu'ils n'osaient dire mot.

(5) Variété d'ectoplasme ou apprentis-sorciers affectionnant les danses nocturnes sinon sur les tombeaux du moins dans les courées des quartiers indigènes ou produits d'un inconscient collectif ou les trois à la fois ? Il est

regrettable que personne n'étudia jamais le phénomène sous quelque angle que ce fût.

(6) Entretien du 18 septembre 1968 avec MASIKAMANANA. L'ensemble des entrevues ou réunions se fit en malgache, le vocabulaire s'enrichissant de mots spécifiques des parlers mahafaly ou antandroy. Nous eûmes certaines difficultés de compréhension dans un premier temps et la traduction des transcriptions se révéla parfois impossible. Les traductions présentées ensuite essaient de respecter plus le contenu que la lettre du premier texte : on peut bien théoriser sur les systèmes de représentation mais il faudrait y adjoindre une réflexion sur le langage comme véhicule ou moyen d'expression de ces représentations. Pour la traduction des mots malgaches cités, on peut se reporter au Lexique en annexe. Dans cette citation, le terme *fanjakana* désigne le pouvoir politique, celui des anciens *mpanjaka* (rois) ou celui de l'Administration, qu'elle soit coloniale ou nationale.

(7) Voir BATTISTINI R. - 1964. Il est le seul à avoir travaillé dans cette partie de l'extrême sud dans des domaines voisins des nôtres. Raymond DECARY et Suzanne FRERE enquêtèrent en zone antandroy dans les années antérieures et GRANDIDIER fit des incursions dans la partie nord du pays mahafaly (région de Betioky-Bezaha) lors de ses voyages de la fin du XIXe siècle). Notre enquête a précédé dans le temps les travaux d'autres chercheurs de l'ORSTOM qui s'accumulèrent dans les trois années qui suivirent en pays sakalava et en particulier dans le Menabe (région de Morondava-Mahabo) : CHAZAN, DANDOY, FAUROUX, LOMBARD et SCHLEMMER.

(8) Voir NICOLAÏ A. - 1960 - p. 8.

(9) *Ibid.*, p. 21.

(10) *Ibid.*, p. 20.

(11) *Ibid.*, pp. 35-36.

(12) Voir NICOLAÏ A. - 1974 - p. 84.

*PREMIÈRE PARTIE*

**LA FORMATION SOCIALE MAHAFALY**

**son identification**

**dans l'évolution historique**

**des peuples du sud de Madagascar**



"Arrêtez, je vais encore vous raconter. La raison pour laquelle Amparihy est renommée, c'est à cause des choses du 'fanjakana' (= pouvoir politique, administration) mais c'est ici à Ankiliabo que se situe l'origine des rois. Ankiliabo dépasse Amparihy en ce qui concerne les coutumes et parce que c'est la source de jadis. Ainsi Miandrarivo et Maroseranana avaient le même père et la même mère. Nous, qui étions deux frères, sommes allés dans la forêt au loin garder les bœufs. Arrivés près d'un baobab, l'aîné a dit : allons boire de l'eau là-haut ! Nous avons planté sur le tronc du baobab des petits piquets qui nous servaient d'échelle. En haut, le cadet dit à son aîné : à vous de boire. L'aîné but d'abord, redescendit le premier et enleva tous les piquets qui étaient sur le tronc. Son frère resta perché là-haut, abandonné. L'aîné rentra au village au coucher du soleil et son père lui demanda où était son cadet. Il répondit : il est là-bas en train de garder les bœufs et ne tardera pas à rentrer. La nuit tombée, il n'était pas encore de retour et le père réveilla l'aîné : où est ton frère ? L'autre répondit qu'il était là-bas et qu'évidemment il allait rentrer. Le lendemain matin, toujours rien. La deuxième nuit tomba et cette fois le père ne parvint plus à dormir. L'aîné lui dit : père, ayez confiance, ne vous inquiétez pas. Pendant ce temps, l'autre enfant criait au milieu de la forêt ; d'autres gardiens de bœufs qui passaient par là entendirent ses cris, montèrent à l'arbre où il se mourait après quatre jours et quatre nuits de froid. Ils reconnurent le fils du roi et le firent descendre. Il tremblait de faim et ces gens-là lui donnèrent des tubercules sauvages qu'ils venaient de faire cuire. De son côté, le roi avait envoyé ses guerriers à sa recherche. Tout le monde se retrouva au village. Que s'est-il passé demanda le roi ? Seigneur, il était en haut d'un baobab, lui répondit-on. L'enfant raconta alors à son père tout ce qui s'était passé et comment son frère avait enlevé les piquets pour qu'il ne

*puisse plus descendre et à quel point il avait vraiment eu faim pendant ces jours. Alors le roi demanda qu'on lui apportât son fusil et le chargea de poudre pour tuer ce fils aîné si hardi. La communauté se réunit et beaucoup prirent la défense de l'aîné, demandant sa grâce et que le roi le laissât partir n'importe où. Alors le roi dit que le coupable devait trente bœufs. Ils répondirent qu'ils paieraient ces bœufs et se soumettraient à la place du fils afin qu'il ait la vie sauve. Le roi accepta et l'aîné se déplaça avec les siens... Nous qui sommes ici nous sommes devenus le Miandrarivo et ceux d'Ampanihy sont devenus Maroseranana. Autrement dit Miandrarivo, l'aîné au début est devenu le cadet et Maroseranana le cadet est devenu l'aîné. Voilà notre histoire" (13).*

Au-delà de la signification intrinsèque de ce texte, on retrouve plantés les éléments toujours existants de la quotidienneté mahafaly : les conflits de parenté et la dispersion progressive, le gardiennage du troupeau et l'amende en bœufs, les fusils à poudre et les guerriers du roi, l'eau rare qu'on trouve dans les troncs de baobab et les divisions claniques toujours vivaces.

Quand Diégo LOPEZ de SEQUEIRA mouille en 1508 face à Torobaya (14), il n'amorce pas le contact entre l'extérieur et le sud de l'île (15) mais bien plutôt il inaugure une phase d'intégration progressive de l'île aux expansions coloniales et commerciales européennes - portugaise, hollandaise, française, anglaise -, et américaines, qui durera quatre siècles.

Au début du XXe siècle, la pacification viendra aussi par la côte ouest et c'est seulement après la première guerre mondiale que l'espace mahafaly s'intégrera définitivement à l'île, par l'intérieur. Le XVIe siècle est celui des Portugais, le XVIIe siècle met en rapport et en concurrence les entreprises coloniales hollandaise, française et anglaise, le XVIIIe siècle commence dans le sud par la piraterie et finit par la pratique commerciale internationale et le XIXe siècle voit intervenir deux catégories supplémentaires dans la concurrence commerciale généralisée : les commerçants pakistanais et merina.

Malgré la pauvreté des sources historiques, nous essaierons de restituer deux processus fondamentaux pour la compréhension de la société mahafaly : l'évolution du *contact* avec l'extérieur et les velléités de constitution d'ensembles sociaux politiquement significatifs.

# 1. LE CONTACT HISTORIQUE

## AVEC L'EXTÉRIEUR

### 1.1. DE L'ILE DE MENOUTHAS A KOMR

Les Arabes fréquentaient depuis l'Antiquité la côte orientale d'Afrique et connaissaient l'île de Madagascar dès les XII-XIII<sup>es</sup> siècles. Depuis les témoignages d'EDRISSI (XII<sup>e</sup>), IBN-AL-MUDJAHNIR (XIII<sup>e</sup>), IBN-MAGRID (XVI<sup>e</sup>) ou SULEIMAN-AL-MAHRI (fin XV<sup>e</sup>), leur progression se dessine jusqu'au Mozambique actuel. Le jésuite portugais Luis MARIANO écrit :

*"On sait seulement que les premiers habitants de l'île de Saint-Laurent sont venus les uns de Malacca, les autres de la Cafreterie (Afrique Orientale) et qu'il est arrivé ultérieurement dans la région du nord-ouest des Maures de l'Inde ou de l'Arabie et, longtemps après, quelques Portugais".*

Au XIII<sup>e</sup> siècle, les principaux ports arabes sur la côte d'Afrique étaient les suivants : Mogadichou, Barawa, Pate, Lamou, Malindi, Mombasa, Pemba, Zanzibar, Mafia, Kiloa, Mozambique et Sofala. Il est probable que les sultans de Kiloa commerçaient dès le XIII<sup>e</sup> siècle avec les Comores et, par l'intermédiaire des Antalaotes, avec la côte nord-ouest de Madagascar. Les Portugais

devaient rencontrer des établissements prospères dans les baies d'Ampasindava, Mahajamba, du Boina et de Bali. Les éléments du commerce sont les suivants :

- en importations : pièces d'étoffes et perles de verre indiennes, pièces d'argent et outils en fer (16) ;

- en exportations : esclaves, cire, écailles de tortues, vivres (canne à sucre, miel, bétail, riz, fer, santal). Le principal de l'échange étant de troquer des esclaves contre des perles de verre.

On peut considérer qu'au XVIe siècle, les Arabes connaissaient l'ensemble de l'île (les côtes pour le moins) et plus seulement la partie nord-ouest (17). Ecrit par ALBUQUERQUE en 1507 :

*"Les navires de Malindi et de Mombaz viennent acheter de ce pays des esclaves et des vivres"* (au nord-ouest),

et Luis MARIANO mentionne un siècle plus tard la vente d'esclaves *hova* dans la même région (18). Plus tard, le révérend père BARRETO (1667) chiffrera la sortie d'esclaves à plus de mille par an.

Au temps de RAVAHINY, dernière grande reine du royaume de Boina (19), six mille Arabes et Indiens vivent à Majunga. Deux navires de Surat y viennent tous les ans *"échangeant étoffes de soie et toile contre bœufs et esclaves de l'intérieur"* (20).

L'acte final du Congrès de Vienne condamnait le trafic des esclaves et les traités anglo-malgaches des 23 octobre 1817 et 11 octobre 1820 (sous RADAMA Ier) en prohibèrent l'exportation. Cela devait porter un coup fatal à ce commerce arabe déjà concurrencé au XVIIIe siècle par les entreprises anglaise et française.

Le type d'échange est donc connu et on peut estimer qu'il fut quasi-permanent sur la période qui s'étend du XIIe au XVIIIe siècle, s'amplifiant dès le XVIe siècle, dès le moment où l'ensemble du pourtour de l'île fut reconnu. Considérant que cette période peut se décomposer en deux parties : trois siècles (XIIe au XIVe) pendant lesquels seul le quart nord-ouest de l'île est fréquenté (avec une hypothèse d'exportation de deux cent cinquante esclaves par an) et les trois derniers (XVe au XVIIIe) où tout est connu - et compte tenu de l'indication du révérend père BARRETO sur l'exportation annuelle de mille esclaves - on parvient à un total de trois cent soixante quinze mille esclaves exportés en six siècles. Le phénomène de la traite est donc important mais, rapporté à l'année et selon les estimations démographiques qui ont pu être faites, il semble qu'il ne concerna jamais plus de 5/1 000 de la population côtière concernée (21).

Cette ponction ne nous intéressait pas en elle-même et nous voulions seulement montrer ici l'antériorité et l'ancienneté de ce type d'échange. On peut considérer qu'il se généralise à l'ensemble de l'île dès les premières arrivées des Portugais, la côte ouest gardant toutefois une certaine prépondé-

rance du fait de sa proximité vis-à-vis des côtes africaines sur lesquelles sont installées les principautés arabes.

## 1.2. LES ENTREPRISES COLONIALES EUROPEENNES DANS LE SUD ET L'OUEST (1500 - 1650)

### 1.2.1. LES PORTUGAIS

- 1498 : Vasco DE GAMA passe le cap de Bonne-Espérance ;
- 1500 : l'escadre de Pedralvares CABRAL est victime de la tempête au même endroit ;
- 1506 : l'amiral Tristan DA CUNHA pille un comptoir arabe de la côte nord-ouest de Madagascar ;
- 1508 : Diego LOPEZ DE SEQUEIRA débarque à Torobaya et déclare y rencontrer *"un capitaine du Goudjerat dont le navire s'y était perdu jadis (...) tous les habitants de cette région (...) descendent des matelots de ce navire"* ;
- 1515 : Luis FIGUEIRA établit quelque temps un fortin à la Matitana ;
- 1527 : six cents hommes périssent par naufrage dans le sud-ouest.

En fait, les cartes de CANTINO (1502) et surtout de Pedro REINEL (1517) établissent pour la première fois en Occident les premiers contours de l'île et sa position. Préoccupés par la colonisation en Afrique orientale (au Mozambique) ou en Inde (Goa), les Portugais se limitèrent durant le reste du XVIe siècle à établir des liens commerciaux avec Manzalagem (actuelle baie de la Mahajamba).

Après le premier moment de la découverte, on peut en définir un second, plus *politique*, basé sur un projet de colonisation (commerce et conversion religieuse). Le révérend père Luis MARIANO y participa sur toute sa durée de 1613 à 1619 et fut le premier à connaître relativement bien le pays et à le décrire. L'opération se déroula en trois temps :

- Reconnaissance de la côte ouest du nord vers le sud depuis les comptoirs arabes du nord-ouest jusqu'à l'embouchure de la Linta et la baie d'Androcka en pays mahafaly, et traités de commerce avec les roitelets locaux : nous avons là la première allusion historique au contact entretenu avec l'extérieur, du moins pour les rois mahafaly de la côte (22) ;

- Installation au pays des Maticassi (en Anosy, Fort-Dauphin et sa région actuellement) et essais infructueux d'évangélisation ;

- Retour à la côte ouest et nord-ouest : Sadia et Ampasindava.

L'incrédulité des habitants et la concurrence avec le commerce arabe dans cette dernière localité eurent raison des efforts politiques et religieux du révérend père MARIANO et de ses compagnons. L'expérience s'arrêta là. Il subsistera une certaine relation commerciale jusqu'en 1800 entre le Mozambique et Nosy Manja et certaines exportations épisodiques d'esclaves, parfois jusqu'au Brésil, mais Madagascar ne fit jamais partie des principaux objectifs coloniaux portugais.

### 1.2.2. LES HOLLANDAIS

De 1595 à 1638 (23), l'entreprise hollandaise est centrée sur l'Indonésie et Madagascar ne constitue qu'un point de ravitaillement des navires. Les lieux de passage dans l'île sont essentiellement, à cette époque, trois points de mouillage sur la côte est : l'île Sainte-Marie, la baie d'Antongil et la baie de Sainte-Luce.

A partir de 1638, date de l'installation hollandaise à l'île Maurice - abandonnée ensuite en 1712 - les établissements de Maurice, Batavia puis du Cap requièrent de la main-d'œuvre et des vivres. C'est alors qu'en concurrence avec les Arabes, les Portugais et les Anglais, les Hollandais s'approvisionneront en esclaves ou en vivres cette fois sur la côte ouest, aux alentours de Morombe et vers la baie de Saint-Augustin. A titre d'exemple, ils achètent des bœufs en baie de Saint-Augustin en juillet 1639 selon les *barèmes* suivants : un bœuf s'échange contre un anneau de cuivre ou contre dix rassades (colliers de perles de verre)(24). Un siècle plus tard, on échangera un bœuf contre un fusil, un poulet contre sept balles de fusil et douze livres de riz contre cinq onces de poudre.

Pour ce qui est de la traite des esclaves, elle restera minime face aux "nécessités" anglaises pour les Antilles ou françaises pour les Mascareignes lesquelles étaient plus importantes. En 1741, à la baie de Saint-Augustin, un esclave vaut deux mousquets, plus douze livres de poudre, plus cinq livres de plombs, plus trente pierres à fusil et, vingt ans après en 1767 à Fort-Dauphin les prix ont monté :

- une femme se troque contre deux fusils, plus dix mesures de poudre et une mesure d'alcool ;

- un homme contre quatre fusils, plus une brassée de toile, un miroir et une mesure d'alcool également.

A partir des exemples déjà cités quant à la nature et quant aux termes de l'échange, il semble que l'offre d'armes à feu de la part des traitants n'apparaît pas avant le deuxième tiers du XVIIIe siècle. Il est évident que cette introduction remettra en cause l'équilibre entre micro-royaumes et, pour le moins, sapera les tendances historiques à la constitution d'entités politi-

ques géographiquement plus étendues (25). Pendant cent cinquante ans, le commerce des armes à feu va provoquer une modification et un endurcissement des conflits entre royaumes ou tribus : on obtiendra de plus en plus d'esclaves mais parmi de plus en plus de morts sur les lieux de bataille.

### 1.2.3. LES PILGRIM FATHERS DE L'OCEAN INDIEN

La fréquentation anglaise se manifesta durant toute la première moitié du XVIIe siècle, surtout sur la côte ouest et particulièrement à la baie de Saint-Augustin. Les navires de la Compagnie Anglaise des Indes Orientales y relâchaient pour se ravitailler.

De 1636 à 1644, selon ce que nous connaissons, les imaginations anglaises s'enflammèrent à propos de la Grande Ile, "*véritable paradis terrestre*". Des rapports utopiques aux expéditions étouffées dans l'œuf, l'intoxication trouve son apogée en 1644 dans cette émigration de cent quarante puritains, hommes et femmes, à la baie de Saint-Augustin, sous la direction d'un certain John SMART. Un an après, les vivres étant épuisés et le troc s'avérant impossible avec les populations mahafaly du lieu, douze survivants reviennent en Angleterre (26).

Mis à part cet essai d'implantation, les Anglais s'intéresseront ensuite à la côte est et aux Mascareignes (îles Maurice et de la Réunion) en concurrence avec les Français, avant de s'affronter aux mêmes dans la détermination de zones d'influence sur les Hauts-Plateaux durant tout le XIXe siècle.

On peut présumer qu'ils continuèrent épisodiquement la traite des esclaves sur la côte nord-ouest en vue de ravitailler les Antilles anglaises, simultanément aux premiers navires américains apparus dans la zone à cette époque, vers la fin du XVIIe siècle et durant tout le XVIIIe siècle.

## 1.3. LES INTERVENTIONS FRANÇAISES

### 1.3.1. LES ETABLISSEMENTS FRANCAIS (1638-1674)

De 1527 à 1642, les premières visites françaises - sans doute clairsemées - ne sont pas plus marquantes que celles dont nous venons de parler. Les premiers contacts connus (1527-1529) sont ceux de navires de Dieppe commandés par les frères PARMENTIER et partant vers les Indes Orientales. Ils faisaient

seulement halte sur la côte ouest pour leur ravitaillement. On peut penser que ces contacts se multiplient du début du XVII<sup>e</sup> siècle à 1642 : de 1602 à 1640, les capitaines REGIMONT et GOUBERT de Dieppe, MARTIN de Vitré et PYRARD de Laval fréquentent la baie de Saint-Augustin, en même temps que les Anglais et les Hollandais.

Le début de l'installation de la Compagnie des Indes Orientales est marqué par l'arrivée des commis PRONIS et FOUCQUEMBOURG à Sainte-Luce en septembre 1642. Comptant quatre vingt deux arrivants en deux voyages, la petite colonie se déplaçait vers la fin de 1643 à ce qui allait devenir Fort-Dauphin.

De 1644 à 1645, FOUCQUEMBOURG visite tout le sud de l'île et revient de son périple avec des milliers de bœufs. Il avait été chez les Antandroy, les Masikoro, les Mahafaly et les Bara de l'Ionaivo, rencontrant même ces peuplades Anachimoussi dont l'histoire n'a pas gardé la trace. Il était le premier français à connaître le pays mahafaly de l'intérieur mais, rentré en France en 1646, il était assassiné avant d'arriver à Paris et ne laissera aucun témoignage écrit.

PRONIS resté seul chef à Fort-Dauphin, la situation empire avec la multiplication des conflits inter-personnels, l'emprisonnement ou l'exil de certains membres de la colonie à Mascareigne. Un groupe fit sécession et, commandé par LE ROY, se dirigea vers la baie de Saint-Augustin. Il en revint lors de l'arrivée d'Etienne de FLACOURT, envoyé par la Compagnie comme nouveau gouverneur en décembre 1648. En quatre ans, la réputation guerrière des Français s'était propagée, particulièrement en pays antanosy et betsileo. En 1649,

*"Les Mahafali vinrent demander contre leurs ennemis un secours armé ; on leur envoya 15 hommes sous le commandement de Le Roy" (27).*

Il s'agit là de la première intervention armée indirecte dans le sud. La guerrilla antanosy s'étant organisée autour du fort, LE ROY était tué avec sa troupe à son retour vers Fort-Dauphin. Nous perdions là un second témoin direct possible. FLACOURT revenait en France en 1658 ; il laissait son *"Histoire de la Grande Ile de Madagascar"* et sa *"Relation"* avant de repartir en 1660 et de périr dans le voyage, victime des Barbaresques.

De 1658 à 1664, on assiste à une politique de razzias menée auprès des populations antanosy par CHAMPMARGOU. La création de la nouvelle Compagnie des Indes Orientales en 1664 et l'envoi de quatre vaisseaux et de quatre cents hommes devaient marquer un second pas dans le processus de colonisation. Cette fois l'entreprise dépasse Fort-Dauphin et les Français s'installent en même temps à la Réunion, à Sainte-Marie, dans la Matitana et en baie d'Antongil. En 1667, le Marquis de MONTDEVERGUE arrive avec dix vaisseaux et deux mille personnes mais la colonisation agricole échoue. Les problèmes de ravitaillement de tout ce monde captent les énergies (28) et obligent les marchands, tel ce François MARTIN, à parcourir toute la côte est à la recherche de riz.

Le temps n'est plus aux expéditions militaires vers l'ouest, une page est tournée du contact entre le pays mahafaly et l'extérieur - vivace au début du XVIIe siècle. CARON, DE FAYE, François MARTIN sont déjà partis en Inde. BLANQUET de LA HAYE embarque en 1671 une bonne part du reste de la colonie vers l'île Bourbon, Sainte-Marie et Antongil. Enfin LA BRETECHE encloue le canon le 9 septembre 1674 et part avec les soixante trois derniers colons vers l'île Bourbon. Les successeurs en reviendront un demi-siècle plus tard pour chercher sur la côte est les esclaves nécessaires à la culture du café à l'île Bourbon. Durant tout ce XVIIIe siècle, la côte est sera privilégiée au détriment de la côte ouest fréquentée depuis cent cinquante ans. C'est dans cet intervalle d'abandon d'une cinquantaine d'années (1674-1724) que se situe l'épisode pittoresque de la piraterie à Madagascar.

Venus progressivement des Antilles et attirés par deux routes maritimes importantes, celle des Arabes et des Indiens dans le golfe d'Oman, le canal de Mozambique et la Mer Rouge, et celle des différentes "compagnies des Indes", les premiers pirates s'installèrent au nord de l'île. Vers 1710, BURGESS, HOWARD, et d'autres, fréquentent surtout Sainte-Marie, la côte nord-ouest, mais aussi la baie de Saint-Augustin.

On connaît mal les rapports commerciaux de l'époque (30). DESCHAMPS fait allusion (31) à un navire commerçant avec les pirates en 1699. Il s'agissait d'un navire américain qui rapporta en Amérique des exemplaires de ce qui devait devenir le riz "Caroline". On peut supposer que cet intermède de cinquante ans n'a pas empêché ni la traite ni les échanges commerciaux ; mais il aurait puissamment contribué à l'affaiblissement du commerce arabe. En outre, il fallait aux pirates des intermédiaires commerciaux afin d'écouler les monnaies, pierres précieuses, tissus et épices de leurs butins. Etablis à terre, mariés sur place, ils ne furent jamais plus de mille cinq cents sur toute l'île (32). Après 1720, les TAYLOR, LA BUSE et CONDENT chassés de l'île de la Providence arrivent eux aussi dans l'Océan Indien. Mais les Anglais interviennent en 1722 et, dix ans plus tard, les imaginations et les faits sont calmés. Il ne reste qu'environ deux cents pirates en 1724.

### 1.3.2. LA COLONISATION DES MASCAREIGNES

De 1724 à l'abolition de la traite des esclaves par RADAMA Ier dans les années 1817-1820 (33),

*"Avec les besoins des Antilles et des Mascareignes, les Anglais et surtout les Français vont dépasser les Hollandais. Bombetoka, Boïna, Saint-Augustin, Tuléar, Fort-Dauphin, Matitana, Tamatave, Foulpointe, Antongil sont les principaux points de départ" (34).*

Il faut entendre par là les "points de départ" des vaisseaux négriers venus s'approvisionner dans l'île. Pour ce qui est de l'installation à Mascareigne (35), FLACOURT y suggérait dès 1661 l'installation de petits établissements de colons. En 1664, de BEAUSSE créait un poste dans la même île et BLANQUET de la HAYE décidait d'abandonner Fort-Dauphin pour y émigrer en 1671. L'expansion française dans les Mascareignes est maintenant fondée et peut se développer. Il y a déjà mille cents esclaves noirs à l'île Bourbon en 1717 et l'île Maurice est colonisée dès 1721 par des originaires de l'île Bourbon. Le succès de la culture du café dès 1720 déterminait la croissance des besoins en esclaves et en vivres qu'il fallait aller chercher à Madagascar. Les initiatives personnelles fleurirent jusqu'au plan de colonisation du Comte de MODAVE (36), lequel s'opposait à la tendance précitée car il était opposé à la traite des noirs (37).

Foulpointe est le foyer principal de ce commerce d'exportation des bœufs et du riz vers les Mascareignes et Tamatave ne prendra plus d'importance que vers la fin du XVIIIe siècle (38). Vers cette époque, en conséquence des revers napoléoniens, les Anglais s'emparaient en 1810 des îles de Maurice et la Réunion. Dans le même temps, sur l'autre "versant" de l'île :

*"La côte ouest restait fréquentée par diverses nations : Anglais, Français, Hollandais, Portugais, Arabes de la côte orientale d'Afrique et des Comores. C'était le pays des bœufs et des esclaves, mais on y trouvait aussi du riz, des haricots, des bananes, du santal, des rabanes, des volailles" (39).*

Les principaux ports fréquentés étaient Nosy-Be, Ampasindava, Masselage, la baie de Bombetoka, Maintirano, l'embouchure du Manambolo, Morondava, Tuléar et Saint-Augustin. Dans ce dernier endroit qui constitue l'une des ouvertures du monde mahafaly sur l'extérieur, on y obtient en 1741 un esclave pour deux mousquets et de la poudre.

On connaît mieux la traite vers les Mascareignes (40) mais il demeure que les flux extraits de toute la côte ouest ne sont pas comparables aux ponctions opérées sur la côte est : que l'on compare les mille esclaves exportés annuellement cités par le révérend père BARRETO en 1667 - commerce à charge des Arabes au XVIIe siècle et repris ensuite par divers Européens - à l'augmentation enregistrée à l'île Bourbon : du niveau zéro en 1717 à quatorze mille en 1826 (41). Sans aller jusqu'à affirmer que la traite sur la côte ouest était cinq fois plus importante - l'imprécision des données ne le permet pas - disons que ce "commerce" était beaucoup plus important à l'ouest qu'à l'est, l'historien étant relativement discret pour se prononcer à cet égard vu l'absence de sources écrites ou statistiques continues et/ou fiables. La côte est de l'île se spécialisait plutôt dans la fourniture de vivres.

### 1.3.3. L'HISTOIRE VUE DES HAUTS-PLATEAUX (XIXe SIECLE)

Qu'il s'agisse des périples des traitants, comme Nicolas MAYEUR, lequel visitait l'Imerina en 1777, ou comme HUGON qui fut le seul Européen à rencontrer le roi merina ANDRIANAMPOINIMERINA en 1808, de leur introduction à la cour de RADAMA Ier ou de l'habileté d'un gouverneur anglais de l'île Maurice qui s'appelait Sir Robert FARQHAR dans ses rapports diplomatiques avec la royauté merina, ou encore des déboires de Sylvain ROUX réoccupant en 1821 l'île de Sainte-Marie pour les Français, tout le XIXe siècle est consacré à l'affrontement des intérêts français et anglais dans une enceinte tantôt ouverte tantôt fermée aux initiatives extérieures : le jeune royaume merina.

Les Anglais admis et reçus sous le règne de RADAMA Ier (1810-1828) sont chassés sous RANAVALONA Ière (1828-1861)(42). Après la discussion d'un nouveau traité à Londres en 1836, on leur permet un trafic restreint dans les ports. L'isolement voulu par la reine RANAVALONA fut compensé par l'aide ponctuelle de certaines individualités étrangères comme les Français LABORDE et de LASTELLE en Imerina ou comme l'américain MAX à Majunga.

LAMBERT obtenait en 1855 une espèce de protectorat français et passait en 1862 un traité qui réservait les "droits français". Les circonstances extérieures allaient développer progressivement la nécessité d'une intervention coloniale laquelle se produira quelques vingt années après mais on passa d'abord par une phase intermédiaire qu'on appela le "protectorat-fantôme".

On a ébauché là à grands traits l'histoire des rapports entre les grandes puissances du XIXe siècle et le royaume merina de Tananarive. Mais sur le plan intérieur, et malgré une expansion continue de ce dernier durant tout le XIXe siècle, la partie sud de l'île - et en particulier le pays mahafaly - resta libre de toute incursion ou domination, à l'exception de quelques implantations limitées dans les régions de Tuléar et Fort-Dauphin (43). En conséquence :

*"L'abolition de l'esclavage à Maurice puis à la Réunion amena des traitants à chercher des 'engagés' sur les parties de la côte ouest demeurées indépendantes, en fournissant des armes à leurs chefs." (44).*

Qu'en est-il de cette histoire "en négatif", de ces régions d'ombre ? Les témoignages sont rares. Les naufrages continuent, la traite également. Allant de l'épopée du marin DRURY aux rapports de GUILLAIN, DESPREZ, DE THUY, TOQUENNE ou aux ouvrages savants de GRANDIDIER, les grands traits déjà esquissés du *contact* se retrouvent : les rivalités entre tribus, le troc et les traités de commerce entre les roîtelets du rivage et les traitants de passage, le premier élément provoqué par les deux autres.

- les rivalités entre tribus : au siècle précédent, DRURY assiste vers 1705 à une bataille à l'est de la rivière Menarandra entre Mahafaly, Antandroy et Antifiherenana. Les Mahafaly sont battus, comptent cent soixante quinze morts dont deux fils et deux neveux du roi HOZONTANY et perdent deux cent cinquante prisonniers et deux mille bœufs (45). On a là une relation isolée d'un fait dont on peut penser qu'il représente une tendance permanente, continuée presque jusqu'à nos jours : le dernier *raoky* (expédition guerrière) mahafaly des gens d'Ampanihy contre les Antandroy d'Andamilamy s'est produit en 1932, deux cent trente années après ce que nous relate DRURY (46). Du temps des tribus ou des royaumes, il y eut ces rivalités entre royaumes. Maintenant que ces royaumes ont disparu, il reste la quotidienneté des rivalités sanglantes entre clans telle que celle qui se continua lors de notre séjour :

*"Le village était situé entre Betioky et Ejeda. Il y avait là deux frères qui se disputèrent mais personne n'en connaissait bien la cause. Ils avaient la même mère mais leurs parents étaient déjà morts. Alors l'aîné a tué son cadet d'un coup de sagaie et ce dernier avait un fils âgé alors de 8 ans. Cela se passait à Ankazontaha en 1948. Et ces deux clans étaient des descendants du roi mahafaly. Le fils du cadet a grandi mais il avait toujours dans sa tête l'idée de la vengeance. Il a vu sa famille en disant que si l'assassin restait vivant, il continuerait à tuer. L'autre a été libéré de prison et les gens ont dit : ah, la prison n'est donc qu'une maison où on se repose et tout le monde oublie donc ce qu'il a fait. Et quand est venu le jour du marché de Beahitra, tous les gens du village y étaient. La première famille et l'autre famille se sont installées sous le tamarinier parce qu'il faisait chaud et c'est alors que ce fils a donné un autre coup de sagaie en disant que la mort de l'un valait celle de l'autre. Une semaine après, il s'est livré à la gendarmerie et j'ai entendu dire que les deux clans sont encore en dispute actuellement (47)".*

- le troc :

*"De très longue date (existent) des relations commerciales avec les européens. Il s'échange de la pacotille contre du caoutchouc, de l'orseille, de la poudre et des plombs (48)".*

Vers 1840, un blanc, ACHILLE, s'installe sur la côte sud-ouest et veut y monter un commerce de salaisons. Plus tard, le commerçant d'origine

pakistanaise TANDRYA s'installera à Ampalaza. Le troc se fera donc non seulement avec les navires de passage mais aussi avec certains commerçants téméraires installés à terre.

- les traités : le 23 avril 1860, à la baie des Masikoro (49), Eugène DESPREZ, commandant du La Bourdonnais, conclut un traité de commerce avec RABIBY, roi d'Itampolo, et BAHARY, roi d'Ampalaza. Il donne aux rois :

*"1 fusil à pierre, 1 barril de poudre de 10 kgs,  
50 balles et 50 pierres à feu,  
1 pièce de toile, 1 pièce de 12 mouchoirs de couleur,  
1 marmite en fonte de 10 points, 200 clous dorés,  
2 couteaux, 2 glaces, 4 dés, 50 rassades de perles  
et 8 bouteilles de rhum."*

Et au chef des Vezo :

*"1 pièce de toile, 2 pièces de mouchoirs, 10 verres de  
poudre, 20 balles, 10 pierres à fusil, 1 marmite en fonte  
de 8 points, 200 clous dorés, 2 couteaux, 2 miroirs et  
4 bouteilles de rhum." (50).*

Exemple classique de la redevance due au roi après le versement de laquelle le troc pouvait s'engager. On notera également la différence dans l'octroi d'armes à feu entre les deux rois d'une part et le chef des Vezo d'autre part.

Autre exemple, le commandant GUILLAIN rencontrera en 1842 le roi HERONTANY à Miary. Les échanges pratiqués depuis 1500 continuent donc durant tout ce XIXe siècle sans qu'on puisse affirmer qu'ils sont plus importants dans le nord du pays mahafaly (baie de Saint-Augustin, rade de Soalara) qu'en pays antandroy ou sur le reste de la côte ouest. On est ici hors du contrôle de Tananarive et de l'autre côté de l'île le commerce est réduit au minimum dans les ports de l'est jusqu'en 1861 au moins : on peut penser que les échanges et les traitants se sont reportés en partie vers la côte ouest et plus particulièrement sa partie sud (51). Mais le phénomène est de courte durée et les termes de l'échange ont tendance à se dégrader après 1860 : navires et traitants reviennent à la côte est moins inhospitalière. Les traités perdent alors de leur valeur et la tradition de la razzia reprend force, autre expression d'un échec patent dans la formation des royaumes. REFIAHY est mort en 1882 et son frère LAHINTAFIKA se met à rançonner les Antanosy émigrés depuis la région de Fort-Dauphin et désormais installés sur le fleuve Onilahy qui marque la frontière nord initiale du pays mahafaly. A l'ouest de son territoire il envoie en février 1889 à l'îlot de Nosy Ve (52) deux cent cinquante guerriers mahafaly lesquels demandent au Vice-Résident de partir et réclament le paiement de *"six cents marchandises"* (53)(54).

Son neveu REFOTAKA se soumet en janvier 1890 au prince RAMAHATRA transporté avec ses troupes par un bateau français jusqu'à Soalara. Mais il reprendra sa liberté à la suppression du fort merina de Soalara. Jusque là, les deux royaumes mahafaly du sud sont impénétrés et le resteront encore une dizaine d'années.

Mais ces razzias ou ces pillages doivent-ils être compris comme des actes d'agressivité pure, comme une résistance à l'ingérence extérieure ou comme la solution unique qui permet au moins la reproduction simple d'une société forgée et déterminée par quatre siècles de traite ? Nous penchons pour la troisième explication : plus que de la reproduction d'une société, parlons d'une reproduction du pouvoir politique et du rôle des *mpanjaka*. Les rapports sociaux se médiatisent dans cette société de pasteurs par les bœufs qui sont, avant d'être des signes de richesse, le seul bien existant après l'homme dans un environnement naturel qui ne permet que de rares cultures, autrement dit la seule condition permissive du passage à la signification économique. Sans nous interroger ici si ces bœufs furent *d'abord* des éléments de prestige ou des signes de richesse ou des instruments de l'échange interne, nous retiendrons la corrélation entre le nombre de bovins détenus et la position socio-politique sinon de l'individu du moins du clan ou de la tribu. De son côté, le *mpanjaka* ne peut s'attacher personnellement des guerriers que s'il les retient par ce qu'il leur octroie. L'accumulation du pouvoir ne peut se réaliser que si on a des guerriers et on n'a ceux-ci que si le troupeau s'accroît ou - renversant la proposition - le pouvoir ne s'étend que si l'on a des bœufs et, sans attendre la croissance naturelle du troupeau, il sera d'autant plus facile d'en dérober que l'on dispose de plus de guerriers.

Mais ces *forces combattives* ont eu à peine le temps d'entrer en contradiction avec les *rapports de pouvoir ou de clientèle* parce que l'intervention extérieure s'intéressa immédiatement aux deux catégories de base devenues *viande* et *force de travail* échangés contre un autre moyen du pouvoir : l'arme à feu. Cela durant quatre siècles. Avec l'expansion géographique progressive et la découverte de limites naturelles ou politiques à celle-ci étant donné le développement parallèle d'autres ethnies (Antandroy, Antanosy, Bara ou Antifiherenana), l'esclave ou le prisonnier deviennent plus rares dans les ethnies dominées, la semi-sédentarisation nuit à la croissance du troupeau vu les conditions de l'élevage et le troc lui-même devient difficile et perd son objet. A partir d'une certaine époque, il n'est plus question de s'élargir et c'est pourquoi on peut parler d'une reproduction à *l'identique* elle-même problématique car les conditions de l'échange ne sont pas reproduites et déterminent sur le plan interne à l'ethnie un processus de conflits inter-claniques voire d'auto-destruction des rapports sociaux et politiques antérieurs. Le roi n'a plus de guerriers, le guerrier a perdu sa lance ou sa liberté et le bœuf son pâturage. Le "pillard" n'est qu'un "roîtelet" qui essaie de garder et préserver son pouvoir, voire simplement survivre.

Nous voulions seulement rétablir ici un certain équilibre des points de vue, encourageant le risque d'exprimer certaines connotations morales dans l'essai d'explication - non de justification - de certains actes et leur critique corrélative éventuelle. Certaines histoires écrites - et tout texte écrit en général - gardent l'avantage sur l'évanescence des civilisations orales surtout quand on leur a coupé la langue c'est-à-dire quand on ne les a pas laissées s'exprimer. Il est très difficile de reconstituer les moments de l'évolution totale de la société mahafaly mais il est par ailleurs trop facile d'écrire que nous n'avons en face de nous que des roîtelets pillards de comptoirs commerciaux.

#### 1.3.4. L'INTERVENTION MILITAIRE ET LA PACIFICATION DU SUD (1897-1902)

Après les quelques mois de contrôle merina exercé sur le royaume mahafaly du nord - celui de l'Onilahy - les interventions militaires françaises du début du XXe siècle marqueront un tournant dans les contacts entre le sud de Madagascar et le monde extérieur, et en particulier pour le pays mahafaly.

Le 30 septembre 1895, le général DUCHESNE arrive à Tananarive mais c'est seulement sous GALLIENI que se constitue l'unité de tout le territoire. Le sud sera pacifié pas-à-pas dans les cinq années qui suivent. On crée en 1900 les postes militaires d'Imanombo, Bekitro, Antanimoro, Faux-Cap et Ambovombe, au cœur du pays antandroy, est occupé sans combat (55). En 1901, l'occupation se déplace vers l'ouest avec la création des postes de Tsihombe et Ambondro. Celui de Beloha est fondé en 1902. Mais dans les deux années qui suivront, le pays antandroy s'enflammera de nouveau au cap Sainte-Marie en 1903 et à Ambovombe en 1904.

En pays mahafaly, vers 1900, les rois REFOTAKA, TSIVERENGA et d'autres moins importants régnant dans la partie nord sont en révolte ouverte. Par contre TSIAMPONDY, TSIBASY, EMAHAZO et VORIANDRO, *mpanjaka* du sud, se rallient devant le poste militaire d'Ampalaza avec huit cents guerriers et demandent protection contre leurs voisins antandroy, c'est alors qu'on installe les postes militaires d'Androka, Ampalaza, Itampolo et Ejeda. Le roi TSIVERENGA se soumettra ensuite et le poste de Beheloka est créé en décembre de cette même année 1900 sur la côte ouest, entre la baie de Saint-Augustin et Itampolo. Le principal opposant, REFOTAKA, résistera encore deux ans au nord d'Ejeda et ne se soumettra dans ce même endroit que le 12 mai 1902 : les originaires du lieu rendront cinq cents fusils et quatre mille sagaies (56). La conquête militaire du pays mahafaly était terminée.

Désormais, l'existence des postes militaires et de leurs garnisons franco-sénégalaises déterminera de nouvelles formes d'échange, permettra l'installation tranquille des traitants ou commerçants de toutes espèces et établira

les fondements de l'armature urbaine et administrative qu'on retrouve aujourd'hui.

De la découverte de l'embouchure de la Linta en 1613 lors des voyages portugais par le révérend père MARIANO à 1968, il s'est écoulé quelques trois cent cinquante cinq années dont deux cent quatre vingt dix correspondent au temps de la traite, cinquante sept au temps de la colonie et huit à la période d'indépendance. Certes, le passé s'estompe mais les deux dernières époques pèsent bien peu au regard de la première. On a caractérisé cette première période comme étant celle de la traite mais dans le cadre d'une typologie sommaire du *contact* avec l'*extérieur* il faut préciser ces deux notions et resituer les faits dans l'histoire générale de la Grande Ile. En ce qui concerne la traite des esclaves, et à l'exception de courants épisodiques et mineurs d'exportation vers les Antilles ou le Brésil, on peut dégager deux flux principaux : l'un ancien entre la côte ouest de Madagascar et les côtes d'Afrique organisé de tous temps par les Arabes puis par certains traitants européens et circulant dans les deux sens selon les époques, généralement vers l'exportation encore qu'on enregistre l'importation d'esclaves africains à destination des Hauts-Plateaux durant le XIXe siècle, et l'autre entre la côte est et les îles de La Réunion et Maurice dès le moment où le développement des plantations permit l'organisation d'un commerce triangulaire du même type que celui organisé ailleurs dans l'Atlantique entre Nantes, le golfe de Guinée et les Antilles. Dans l'océan Indien, la Compagnie Française des Indes Orientales s'en était assuré le monopole dès le XVIIe siècle et c'est peu à peu qu'elle en laissa la réalisation aux soins des colons des Mascareignes sous réserve de versement de certains droits. Avec la disparition en 1767 du monopole de la Compagnie, les mêmes colons purent organiser les flux comme ils l'entendaient. Mais on peut dire que ce courant vers les Mascareignes se développa tout le long du XVIIIe siècle. Les traitants se répandent sur tout le pourtour de l'île, jusque dans l'intérieur, mais surtout sur la côte est ; toutefois le phénomène interfère dès le début du XIXe siècle avec le développement de l'hégémonie merina. Dès que RADAMA Ier décide l'abolition de la traite en 1817-1820 avec l'accord des Anglais contre promesse de recevoir des armes, les traitants voient leur "commerce" compromis sur la côte est et se rabattent sur les régions de l'île situées hors du contrôle du pouvoir merina : sur le sud et, accessoirement en pays sakalava. Les "traités" dont nous avons parlé précédemment sont passés dans la période 1840-1860 avec les *mpanjaka* mahafaly du littoral. Les congrès de Vienne (8 février 1815) ou de Vérone (1822) ne pouvaient voir leurs décisions d'abolition de la traite s'appliquer dans cette région malgré les bonnes volontés anglaises.

Sur un autre plan, on a essayé de mettre en rapport la pratique de la traite, l'extension des conflits entre royaumes ou entre clans, et l'impossibilité d'une union politique ou d'une unification stable des royaumes. Il serait intéressant d'opérer une analyse comparative des chances d'intégration

ou d'unification manquées par les différents royaumes qui se sont constitués aux XVII-XVIIIes siècles en liaison avec leur contact plus ou moins ancien et important avec les agents de la traite. A côté des Mahafaly, nous prendrons en compte les trois principales ethnies de l'île, à savoir les Sakalava, les Merina et les Betsimisaraka, et pour la nature historique du premier contact, les Antanosy de la région de Fort-Dauphin.

Ces derniers sont les premiers à subir la présence de la première tentative de colonisation. Analysant plus loin les phénomènes généraux et répétés de migration depuis cette région vers l'ouest, on peut se demander s'il s'agit d'un phénomène naturel d'expansion ou d'une fuite face à la présence étrangère. La présence française de 1642 à 1674 aboutit à la disparition de la dynastie régnante : DIAN RAMAKA combat FLACOURT en 1650 avec plusieurs milliers d'hommes qui sont effrayés par le canon, il est tué en juillet 1651 lors du saccage de Fanjahira. Son fils DIAN PANOLAHE et DIAN MASIKORO sont accusés de trahison en 1653 par DES PERRIERS, deuxième successeur de FLACOURT, après PRONIS, amenés au fort, baptisés et sagayés. Jusqu'en 1674, la dynastie des Rohandrians perdra sans discontinuer ses principales têtes et ne s'en relèvera pas : il n'y a pas de meilleur moyen de dissoudre le pouvoir que de faire disparaître la généalogie. Il ne s'agit pas ici de traite sinon d'exécutions sommaires ; un peu plus de deux siècles plus tard, le pouvoir colonial se contentera d'exiler la reine RANAVALONA III.

Venus en partie de l'est, les Sakalava réalisent une expansion géographique considérable dans les plaines semi-désertiques de l'ouest jusqu'à constituer les royaumes de Menabe et de Boina. Depuis ANDRIANDAHIFOTSY qui vécut de 1610 à 1685 et initia cette vague d'expansion jusqu'à RAVAHINY, reine du royaume sakalava du Boina jusqu'à sa mort en 1810, cent vingt cinq ans de concentration, de sacralisation du pouvoir et d'utilisation du surplus social ont permis l'organisation d'un royaume sans égal dans l'île. DUMAINE passe près de Marovoay, capitale du Boina, en 1792, trouve un pouvoir et une justice constitués, des constructions navales à Majunga, 6 000 Arabes et Indiens vivant à Majunga en bonne intelligence avec le pouvoir sakalava et un commerce florissant avec Surate. Mais déjà à la fin du règne de RAVAHINY le pouvoir s'effrite et les mousquets appartiennent à tous. Elle ne verra pas son petit-fils ANDRIANTSOLI fuir devant RADAMA Ier, résister et finalement partir en 1826 s'exiler à Zanzibar. Mais c'est que depuis plus d'un siècle les sakalava cherchent à satisfaire le besoin du traitant, vont chercher des esclaves jusqu'en pays betsimisaraka au bas de la falaise ou dans la périphérie du royaume merina qui est en train de se constituer, luttent entre eux et ont perdu de vue les premières idées d'ANDRIANDAHIFOTSY ou de ses successeurs. Si nous avons évoqué en second lieu le cas sakalava, c'est qu'il est inscrit avant tout autre dans l'histoire des relations entre Madagascar et l'Afrique, par l'intermédiaire des Antalaotes, des Arabes ou des commerçants indiens. Peut-être lui manqua-t-il cet appui extérieur dont bénéficiera un peu plus tard le royaume merina ?

En pays betsimisaraka, sur la côte est de l'île, au nord et au sud du port actuel de Tamatave, et après l'épisode du début du XVIIIe siècle relatif à l'abandon de l'île aux pirates de toutes origines, le fils du pirate T. WHITE et de la princesse RAHENA, originaire de Fénérive, RATSIMILAHO, qui se fera ensuite appeler RAMAROMANOMPO (c'est-à-dire *celui qui commande à beaucoup*), décide de chasser les Tsikoa de Tamatave et de sa région. Avec les Zana-Malata (métis), il conquiert un territoire de plusieurs milliers de kilomètres carrés depuis l'Ivondro jusqu'à Fénérive au nord, voire jusqu'à Antongil. Après avoir fait ses études en Angleterre, il épouse une fille du roi sakalava du royaume de Boina pour affermir son pouvoir mais il meurt en 1750 avant d'avoir pu constituer et consolider son royaume. Son fils ZANAHARY et son petit-fils IAVY continuent néanmoins de gouverner sur un territoire qui a une façade maritime sur l'océan Indien de 300 à 400 kilomètres. En cette fin du XVIIIe siècle, les Betsimisaraka organisent même - de 1785 à 1823 - des expéditions maritimes de 500 pirogues et 18 000 guerriers qui vont ravager les côtes des Comores ou d'Afrique. Mais là encore la décomposition du royaume vient des querelles entre Zana-Malata et de la présence - plus récente ici puisqu'elle date du milieu du XVIIIe siècle - des traitants qui ont pris la succession des pirates. IAVY, qui meurt en 1791, peut aligner 25 000 guerriers et se trouve l'égal des Merina ou des Sakalava du Boina cependant RADAMA Ier fera vite entendre raison à ses successeurs puisqu'il soumet le pays betsimisaraka en 1823-1824 et que les derniers chefs Zana-Malata seront emmenés en exil alors à Tananarive. Les espérances de vie du royaume betsimisaraka n'auront duré qu'un demi-siècle mais on peut trouver à ce phénomène deux raisons : l'expansion merina et l'influence débilatante de la traite.

La puissance des deux royaumes précédents est en effet comparable à celle du royaume méridional naissant. DUMAINE en 1790 affirme que le roi de Tananarive peut réunir 20 000 guerriers, ce qui n'a rien d'exceptionnel par rapport aux deux situations précédentes. Certes, le roi ANDRIANAMPONINIMERINA commença l'unification de l'Imerina et fut plus clairvoyant que ses contemporains. Il affirma peut-être "*ny riaka no valamparihiko*" (la mer est la limite de ma rizière) mais ce fut son successeur RADAMA Ier qui réalisa en partie cet objectif. Durant son règne de 1787 à 1810 et à cause de la petitesse du royaume merina et de son enclavement à l'intérieur des terres et malgré toute sa clairvoyance et sa maîtrise politique, rien ne le prédisposait à devenir plus qu'un autre - betsimisaraka ou sakalava - "roi de l'île". Il fallut le concours des circonstances extérieures et l'intérêt d'une puissance étrangère pour que son successeur devînt, en un règne relativement court de 1810 à 1828, le premier souverain de l'île : plutôt que d'une "puissance étrangère", parlons de la rencontre des intérêts de RADAMA avec le dessein de FARQHAR, gouverneur de l'île Maurice à l'époque. Leur accord devait décider en quelques années du sort de l'île puisque ce dernier voulait éliminer les Français de l'île. Il le fit méthodiquement, s'informa sur la situation générale de l'île par

l'intermédiaire du traitant FROBERVILLE, comprit que la puissance dominante du moment était celle du roi merina et décida de s'appuyer sur lui. Les négociations commerciales et politiques allaient durer quelques années jusqu'à ce que RADAMA admette en 1817-1820 l'abolition de la traite qui pourtant assurait l'essentiel de ses rentrées financières contre une promesse d'armement. Les fusils anglais affluaient et RADAMA Ier soumettait en 1823-1824 les Betsimisaraka et en 1824-1826 les Sakalava. Certes, ces derniers allaient continuer sporadiquement de se soulever et on peut dire que la domination merina durant le XIXe siècle en pays sakalava ne s'exerce qu'autour des postes militaires mais il n'en reste pas moins que les royaumes sakalava et betsimisaraka ont vécu. RADAMA meurt très vite en 1828 et RANAVALONA Ière ferme le pays aux Anglais mais l'essentiel a été accompli en quelques années et les frontières du royaume merina ne bougeront que de peu durant le reste du XIXe siècle. L'intervention extérieure est effective, le prédécesseur pensait à l'unité de l'île tout entière et cependant la conquête française, soixante dix ans après, ne rencontra qu'un noyau "affectif" - sur le plan du nationalisme - aux frontières de l'Imerina : le reste de l'île avait été géré comme colonie intérieure.

Nous fîmes cette longue digression pour essayer de montrer comment cette dernière intervention politique détermina en cinq années l'histoire de l'ensemble durant le siècle passé : l'Ecossais FARQHAR a pesé de tout son poids personnel dans son jeu politique mais nous ne voulons pas renvoyer son intervention face à une problématique des "hommes providentiels" : l'observation qu'il fit faire de l'évolution politique de Madagascar à l'époque n'est qu'au service d'une puissance mondiale qui essaie d'implanter sa domination. En retard d'une révolution industrielle, la France ne pouvait intervenir par l'occupation déguisée en protectorat ou par l'établissement du statut de colonie que soixante dix années ensuite. Reprenant les cinq exemples de contact, le premier a pâti de l'intervention politique étrangère (Antanosy) et le dernier en a bénéficié (Merina) alors que les trois autres (Mahafaly, Sakalava, Betsimisaraka) se sont d'abord trouvés en contact avec une réalité commerciale - celle de la traite - qui les a empêchés de promouvoir durablement le développement de leur formation sociale.

Mais au niveau mahafaly, la situation se différencie à la fin du siècle : si les Betsimisaraka ou les Sakalava peuvent se satisfaire du fait que GALLIENI abolit la royauté merina le 28 février 1897 parce qu'ils furent en but à l'expression de son expansion hégémonique, rien ne change à ce propos pour les Mahafaly puisqu'ils ne connurent jusqu'alors aucune domination politique. Pour eux la colonisation apporte d'abord un arbitrage dans les conflits avec les ethnies voisines, Antandroy ou Antanosy. Jusqu'en 1902, date de la pacification ultime du sud, ils sont restés hors des grands affrontements internes et n'ont vécu que des contacts épisodiques avec le reste du monde : le Sénégalais vient seulement les défendre contre l'expansion antandroy.

## NOTES

- (13) Tradition orale recueillie le 17 août lors des funérailles d'un *tale* (ancien de sang royal) à Ankiliabo. Par *fokonolona*, on entend au sens très large l'assemblée des habitants du même village ou hameau, appartenant ou non au même clan ou à des clans différents.
- (14) Ancien nom de Fort-Dauphin.
- (15) Les Arabes connaissent l'île de Madagascar depuis plusieurs siècles. On pourra se reporter utilement à DESCHAMPS H. - 1972 - pp. 43-45.
- (16) Selon CORREA en 1506 : voir DESCHAMPS H. - 1972 - p. 47. Sur l'autre côté de l'Océan Indien, les Musulmans conquièrent le Goudjerat à la fin du XIIIe siècle et l'Islam pénètre en Malaisie et à Sumatra aux XIVe et XVe siècles.
- (17) DESCHAMPS H. - 1972 - p. 45.
- (18) Par *hova* on désigne la caste des hommes libres en Imerina. "*L'emploi de ce mot est délicat car il désigne à la fois : 1° les castes roturières du peuple Merina, 2° les castes nobles des peuples Betsileo et Bara, 3° certaines tribus d'autres peuples (Ex. les Hova et les Hovalahi ni Antara du peuple Sahafatra)*". (DESCHAMPS H. - 1972 - p. 56).
- (19) La reine RAVAHINY régna de 1775 à 1808.
- (20) DUMAINE - 1792.
- (21) A titre de comparaison : on compte environ cinq cent mille esclaves sur l'ensemble de l'île vers 1850-1875.
- (22) GRANDIDIER G. et DECARY R. - 1948. En 1613, le révérend père Luis MARIANO voit le roi ANDRIAMASILALINA à la baie d'Androka (fils du roi ANDRIAMPANOLEHANA) lequel ne veut pas signer de traité de paix et d'amitié car "*l'échange de paroles suffit*".
- (23) En 1595, l'amiral CORNELIS de HOUTMAN reconnaît l'île Sainte-Marie et la baie d'Antongil.
- (24) Les Hollandais achètent 73 indigènes attirés à Fort-Dauphin par PRONIS. Le contact sera ensuite plus difficile avec les Antanosy qui éviteront l'endroit.
- (25) On peut y voir une des causes du déclin des royaumes sakalava ou mahafaly ou de l'éclatement des confédérations guerrières antandroy.
- (26) Ils n'eurent pas la chance de William BRADFORD et des pèlerins du Mayflower arrivés le 26 novembre 1620 à Plymouth Harbour. On peut reprendre à leur propos ce passage de l'Épître aux Hébreux (XI, 13) : "*C'est dans la foi qu'ils sont tous morts sans avoir obtenu les choses promises ; mais ils les ont vues et saluées de loin, reconnaissant qu'ils étaient étrangers et voyageurs sur la terre*".
- (27) DESCHAMPS H. - 1972 - p. 69. Voir aussi GRANDIDIER G. et DECARY R. - 1948 - p. 182, selon lesquels ANDRIAMANELY demanda en 1649 l'appui de FLACOURT contre

ANDRIANDRAVOLO, l'un des fils d'ANDRIAMPOLOALINA (29). Il obtint quatorze Français et LE ROY, lequel s'empara de 10 000 bœufs plus des moutons et des chèvres.

(28) Comme celle de ce LA CASE, arrivé en 1656, guerroyant chez les KARIMBOLA et chez les MAHAFALY, marié à une princesse antanosy et aidant Fort-Dauphin à survivre jusqu'à ce qu'il meure en 1670.

(29) Le même ANDRIAMBALOALINA (ou ANDRIAMPOLOALINA), de la dynastie Zafindravola, régnait au début du XVIIe siècle sur les pays masikoro et mahafaly.

(30) DESCHAMPS H. - 1972 - p. 78 : *"Les pirates n'avaient pas écarté de Madagascar le trafic régulier ; des navires américains avaient même fait de gros bénéfices en leur achetant leurs prises et en rapatriant certains d'entre eux. Des navires hollandais mouillèrent sur la côte ouest et à Fort-Dauphin. Les Anglais ont sans doute développé la traite des esclaves dans le nord à Masselage et dans le sud, peut-être à l'aide de certains forbans"*.

(31) *Ibid.*, p. 91.

(32) On peut comparer avec la colonisation française des décennies antérieures à Fort-Dauphin : elle se constitua avec un apport d'environ 4 000 personnes dont près des deux-tiers moururent d'infections tropicales.

(33) A cette époque, la monarchie ne contrôlait en aucune manière le sud de l'île lequel restait ouvert à tout échange ou contact.

(34) DESCHAMPS H. - 1972 - pp. 85-86.

(35) Ancien nom de l'île de la Réunion, du nom du navigateur portugais Pedro de MASCARENHAS qui aurait découvert l'île en 1513. Elle prit le nom d'île Bourbon en 1649 et d'île de la Réunion en 1793 pour rappeler la réunion des Marseillais et des gardes nationaux le 10 août 1792. Elle fut rebaptisée île Bonaparte puis de nouveau île Bourbon sous la Restauration avant de retrouver son nom actuel en 1848. Quant à l'île Maurice, baptisée *Mauritius* en l'honneur de Maurice de Nassau (1598) et occupée par les Hollandais de 1638 à 1710, elle deviendra l'île de France en 1715 quand les Français de la Réunion l'occupent et reprendra son nom antérieur quand les Anglais s'en emparent en 1814. Ces deux îles ainsi que les îlots Rodrigues et Cargados constituent un ensemble qu'on appelle les *Mascareignes*.

(36) DESCHAMPS H. - 1972 - p. 80 : *"Modave avait une très haute idée de la colonisation, 'espèce de mission politique... portant les mœurs, les lois, les arts dans un pays qui le désire' ; les colons doivent être des 'Apôtres d'Etat' et il réclamait la suppression de la traite des noirs"*.

(37) MODAVE a essayé de nouveau de fonder une colonie à Fort-Dauphin de septembre 1768 à février 1771, y oubliant ses principes puisqu'il s'y approvisionna en esclaves pour ses plantations de l'île de France mais échouant comme ses prédécesseurs un siècle auparavant. De ces trois années éphémères, on retiendra qu'il introduisit le figuier de Barbarie dans le sud de l'île.

(38) DUMAINE écrit dans ses *Mémoires* qu'en 1790 *"le pays d'Hancove est celui qui fournit le plus d'esclaves à nos îles"* : traduisons l'Imerina.

(39) DESCHAMPS H. - 1972 - p. 84.

(40) FILLIOT J. M. - 1970.

(41) Si on prend comme exemple des transports vers la ville du Cap pour lesquels il y avait un quart de morts pendant la traversée et un tiers de morts après le débarquement ce qui revient à dire que pour 100 esclaves transportés il en restait 50 vivants après le débarquement, et si on suppose une reproduction démographique constante sur place et un âge de survie moyen de 30 ans, pour passer en un siècle (1717-1826) de 1 000 esclaves à 14 000 comme à l'île Bourbon, cela implique une importation annuelle nécessaire d'environ 130 esclaves, chiffre estimé avec 100 % d'erreur environ.

(42) Le Résident anglais LYALL, successeur d'HASTIE, part mourant et à moitié fou en 1828.

(43) Une expédition militaire merina parvint jusqu'à la baie de Saint-Augustin en 1835 ; mourants de faim, les survivants durent battre en retraite. Deux siècles auparavant, les Puritains anglais avaient fait de même.

(44) DESCHAMPS H. - 1972 - p. 164.

(45) DRURY, naufragé anglais, fut le seul survivant de son navire. Il resta prisonnier environ quinze années dans le sud de l'île, parvint à s'échapper et à rentrer ensuite en Angleterre. Voir GRANDIDIER G. et DECARY R. - 1948 - p. 184. C'est lui qui raconte cette défaite du roi HOZONTANY.

(46) DECARY R. - 1930 - p. 103.

(47) Entretien avec FANILIANA du 10 novembre 1968.

(48) GRANDIDIER G. et DECARY R. - 1948 - p. 184.

(49) Ou baie d'Androka. Les rois du Menarandra étaient tellement "pillards" qu'aucun poste de traite n'a pu tenir à Ampalaza, à Ambohibola ou à la pointe Barrow.

(50) GRANDIDIER G. et DECARY R. - 1948 - p. 186.

(51) REFIAHY, roi depuis l'Onilahy jusqu'à Lanivato, signe le 10 août 1859 un traité d'amitié et de protection réciproque avec le Vicomte FLEURIOT de LANGLE. Signature de traitant ou d'officier français, peu importe, le roi se cherche des alliés.

(52) Ilot coralien à l'ouest de Soalara où s'est installé le Vice-Résident de France CAMPAN, avec 30 Européens ou Créoles.

(53) GRANDIDIER G. et DECARY R. - 1948 - p. 186.

(54) DESCHAMPS H. - 1972 - p. 194 : *"L'un de ces îlots coraliens, Nosy Ve, devint un refuge pour les boutiques européennes. Là s'établit après 1885 le vice-résident Campan qui ne cessa de se plaindre de l'insécurité de la côte"*.

(55) Le colonel LYAUTEY est nommé Commandant Supérieur du Sud en septembre 1900 c'est-à-dire de la zone située au sud du 21<sup>e</sup> parallèle, autrement dit au sud des fleuves Mangoky et Mananjary.

(56) A titre de comparaison : on récupéra plus de 12 000 fusils en pays antandroy lors de la reddition d'Ambovombe et des autres lieux de résistance.

## 2. LES ROYAUMES MAHAFALY

### ET LEUR PEUPEMENT

#### 2.1. L'EPOPEE MAROSERANANA

Il s'écoule près de quatre siècles (57) depuis les premières migrations parties des bords des fleuves Andriambe et Manampanihy dans l'Isaka (58) - région sud-est de l'île - jusqu'au début du XXe siècle. Un événement majeur changera l'évolution en cours : l'apparition et l'installation de dynasties Maroseranana en pays sakalava et mahafaly.

##### 2.1.1. LA SITUATION ANTERIEURE

Les premières vagues d'expansion depuis l'Anosy ou l'Isaka citées par l'historien datent du XVIIe siècle. Elles se succéderont dans les décennies et siècles suivants et on peut leur trouver deux séries de causes : les unes historiques, voire événementielles, dues à la nature ou au dynamisme des nouveaux immigrants iharaniens ou indiens sur la côte sud-est, les autres démographiques, l'accumulation d'une population sans cesse croissante sur le territoire de l'Anosy déclenchant des explosions périodiques dont on retrouve la trace vers

1550, 1700-1750, 1850 et même de nos jours mais de façon plus diffuse.

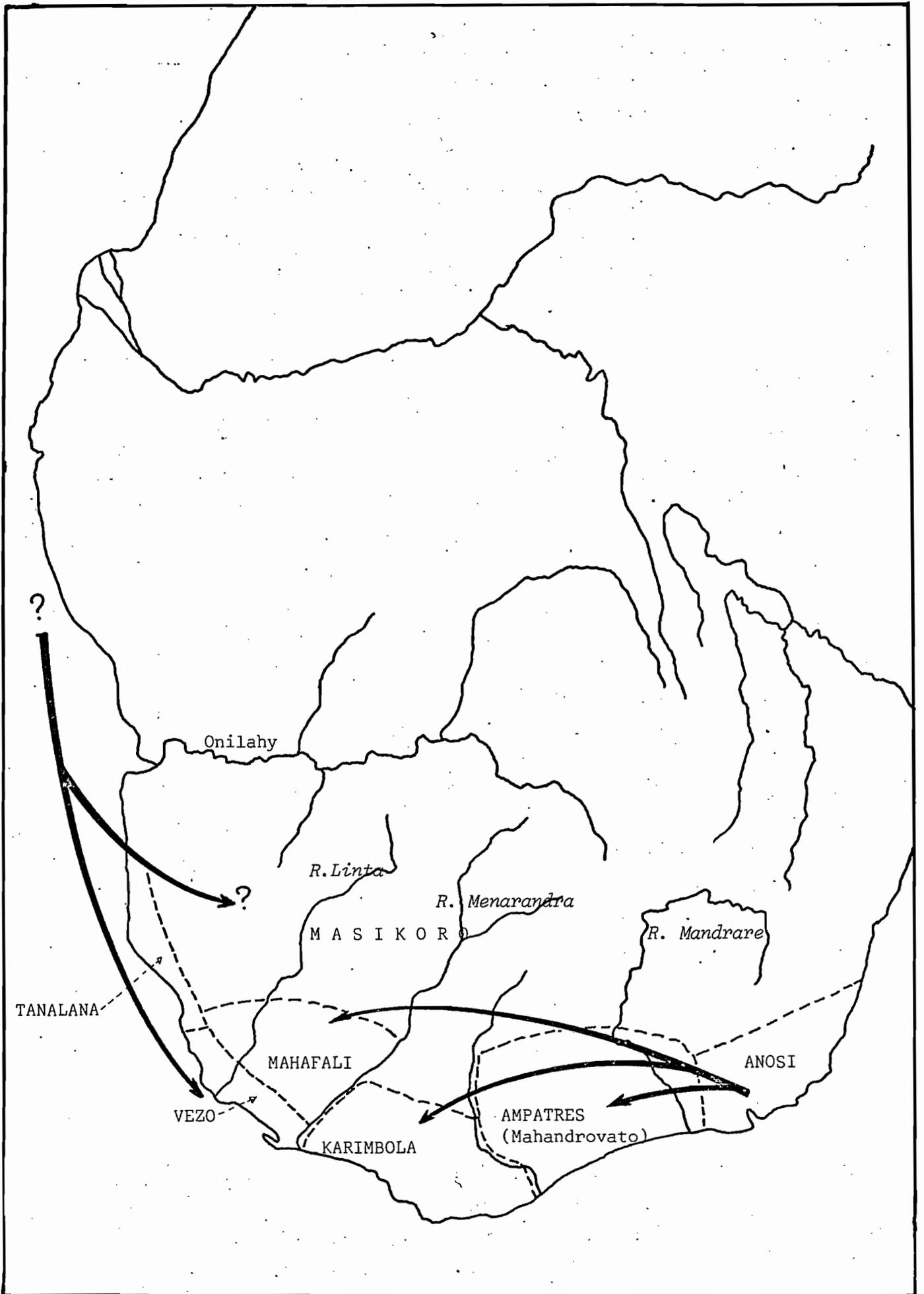
Il n'y a en fait aucune raison de croire que ces mouvements ne se produisirent pas beaucoup plus tôt que dans le courant du XVIIe siècle. Pour ne parler que des arrivées des ZafiRaminia, des Antemoro ou des Voajiry sur la côte est, elles semblent postérieures au XIIIe siècle et antérieures au XIVE siècle (59). Le peuplement des contrées vides de l'ouest a pu se constituer peu à peu avant l'expansion Maroseranana et à partir d'une série de foyers de diffusion situés sur la côte sud-est. A l'époque de FLACOURT, on parle des "Ampatres, Mahafali, Anachimoussi, Ionaivo" et on voyage de la baie de Saint-Augustin à Fort-Dauphin : FOUQUEMBOURG reconnaîtra toute cette région sud de 1642 à 1643 et en rapporta des milliers de bœufs. LE ROY (1646) et LA CASE (1656) feront de même (60).

Certains noms se détachent parmi les témoignages de la première moitié du XVIIe siècle : Antandroy, Masikoro, Karimbola. Il semble qu'au sud seule la partie calcaire et sableuse était habitée c'est-à-dire, entre autres lieux, la bande côtière où on retrouve maintenant Itampolo, Ampalaza, Androka et plus à l'est Faux-Cap et la zone côtière antandroy.

*"Les Karimbolo occupaient l'ouest du Manambovo et les Mahandrovato l'est (...) Sur la côte, séparés des Mahafali par un plateau calcaire désertique, vivaient déjà deux populations à part, les Vezo pêcheurs et les Tanalana, agriculteurs primitifs, les uns et les autres plus ou moins soumis aux rois mahafali de l'intérieur" (61).*

Il semble que ces premières occupations provinrent de deux sources : du sud-est dès le XIVE siècle pour les populations mahafaly de l'intérieur et d'Afrique pour les zones côtières, directement ou par l'intermédiaire des comptoirs antalaotres déjà installés dans le nord-ouest de l'île. Comme l'écrit MARIANO :

*"Les noms de Madagascar et de Saint-Laurent ont été donnés à cette île par les étrangers. Jusqu'à présent (1613) les indigènes n'ont pas de nom pour désigner l'île tout entière, ils se contentent de donner un nom spécial à leur province et aux pays voisins mais ils ne lui donnent pas de nom général. Quant aux noms de Ménuthias, sous lequel Ptolémée la désigne, ou de Cerné, qu'on trouve cité par Pline, il n'y a lieu d'en parler, car ils sont fort anciens et, en somme, douteux ; il en est de même des vieilles histoires qu'on raconte sur son peuplement : on sait seulement à ce sujet que les premiers habitants de l'île Saint-Laurent sont venus les uns de Malacca, les autres de*



1 - LES PREMIERES MIGRATIONS (XVe-XVIIe siècles)

*"la Cafrerie, et qu'il est arrivé ultérieurement dans la région du nord-est des Maures de l'Inde ou de l'Arabie et, longtemps après, quelques Portugais (62)".*

De toutes façons, l'occupation du sol est faible, chacun nomme son territoire et ses voisins comme il l'entend : les noms attribués aux groupes humains ou plaqués sur quelque carte que ce soit ne doivent pas leurrer quant à l'importance numérique du peuplement (63). Si les populations dites Vezo ou Tanalana de la côte se sont dédiées les premières à la pêche et les secondes à une agriculture rudimentaire, vers l'intérieur du pays l'activité est surtout pastorale. Les épineux du sud ne sont guère propices à la culture et les Mahafaly

*"ne plantent que rarement quelques pois et fèves et vivent de laitage ; ils broient le fruit du tamarin avec des cendres et en font des pelotes qu'ils avalent (64)".*

Le fait même de la migration habituelle et entretenue, l'existence d'un troupeau, l'espace vide mais en même temps la faiblesse de la main-d'œuvre agricole et l'ingratitude de la terre expliquent le mode pastoral de production particulièrement à l'intérieur des terres (65). Il est permis de penser que les populations côtières dites mahafaly y furent refoulées en partie au fur et à mesure des nouvelles arrivées et se virent progressivement contraintes à la sédentarisation et à la pratique d'une activité mixte de culture et d'élevage, la pêche en mer étant certes existante mais réduite étant donné les conditions climatologiques difficiles de cette côte "à naufrages" du sud-ouest bien connue des premiers navigateurs.

### 2.1.2. L'HISTOIRE DES MAROSERANANA

A partir d'une tradition orale qui paraît mieux conservée pour le royaume sakalava du Menabe, et particulièrement dès le roi ANDRIANDAHIFOTSY, il est possible d'effectuer un essai de reconstruction de cet exode mieux connu vers les espaces vides de l'ouest et d'éclairer la période qui s'étend de 1550 à la fin du XVIIIe siècle (67). Quant aux mouvements :

*"Des nouveaux groupes arrivés dans le sud-est se détachèrent des individus (cnqs) qui allèrent fonder des royaumes à l'intérieur. C'est ainsi que les Zafimanara et les Zafindravala, partis de l'Anosi (cnqs) fournirent des dynasties de chefs, les premiers aux Antandroy, les seconds aux Masikoro" (68).*

D'origine ZafiRaminia ou autre, ces individus n'eurent aucun mal à s'imposer à des populations éparses. Si on est moins sûr pour les Antandroy - ou Ampatres - il reste que le royaume masikoro a une existence historique vers ces années 1550-1560. On peut émettre l'hypothèse que les expansions diverses à l'est, au nord et à l'ouest datent de son éclatement vers la fin du XVIe siècle (69).

*"De ces premières dynasties en sortent (cnqs), plus tard, d'autres, les Zafimaneli de l'Ionaivo, les Andrevola de l'Itomampi, les Maroseranana qui fondèrent les royaumes mahafali et sakalava" (70).*

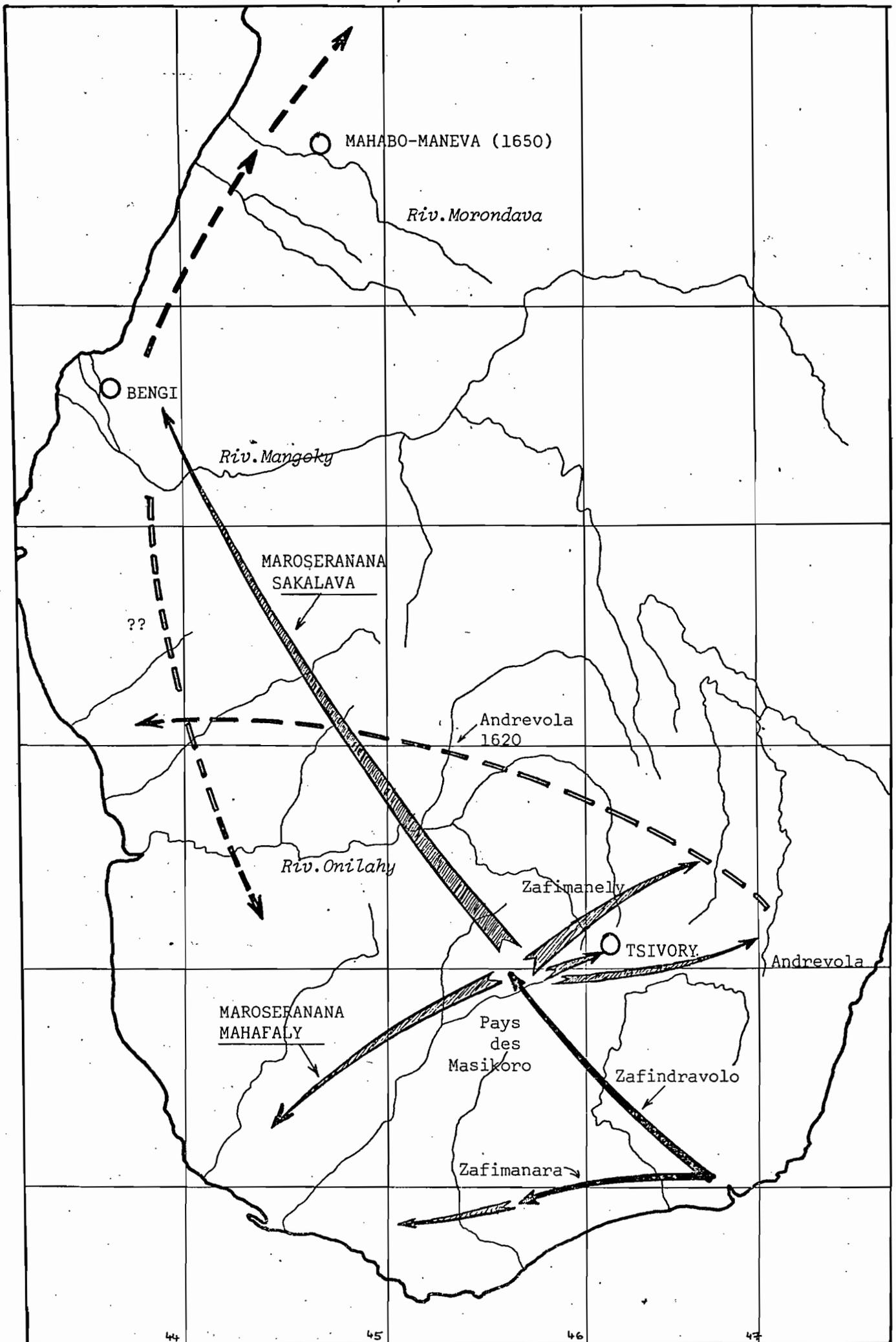
Il faudrait situer les autres "sorties" pour le moins avant 1620, date à laquelle les Andrevola de l'Itomampi émigrent sur le Fiherenana, entre les fleuves Onilahy et Mangoky sur la côte ouest et pendant que le pays des Masikoro se réduit peu à peu au territoire occupé par la tribu Tsienimbalala installée autour de ce qui est actuellement Tsivory.

Parlant des Maroseranana (71), DESCHAMPS remet en cause ses propres conclusions des pages antérieures et souligne que *"la plus grande incertitude"* subsiste quant à leur origine. Et il cite dans le désordre, comme ancêtres probables, un certain BARARATAVOKAKE, un ANDRIANALIMBE ou un certain ANDRIAMANDAZOALA. D'autre part, GRANDIDIER nous fournit d'autres filiations et je résumerai d'abord les deux récits :

- A la fin du XVIe siècle, ou au début du XVIIe siècle, des émigrés de race indienne arrivent de l'Isaka sous la direction d'ANDRIANALIMBE. Les uns, suivant le cadet BARATAVOKOKA (ou encore nommé ANDRIAMANDAZOALINA), sont allés au nord, les autres avec l'aîné RAHOREMBITSIMALEFA (ou ANDRIAMBE) sont allés au sud-ouest, dans la région qui se trouve au sud de la ville actuelle de Tuléar (72)(73)(74).

- Au XVIe siècle, les Zarabehavana, d'origine indienne, peuplent et gouvernent l'espace situé entre l'Imorona et l'Anosy. Ils forment différents groupements : Antifasina, Antisaka, Antivondro. L'un de leurs chefs, nommé ANDRIAMHAZOALINA, et son fils ANDRIAMISARA quittent au début du XVIIe siècle l'Isaka. ANDRIANDAHIFOTSY, fils d'ANDRIAMISARA, impose son autorité à tout l'ouest de l'île. Son royaume est démembré entre ses descendants - les Maroseranana - une branche part vers le Boïna (nord-ouest de l'île) et une autre vers le sud-ouest, en pays mahafaly. Les Sakalava du Fiherenana seraient, quant à eux, gouvernés par une famille Andrevola alliée aux Maroseranana mais de noblesse inférieure (75).

On peut se baser sur ce genre de généalogies mais il semble qu'elles se réfèrent à des événements différents et distants les uns des autres dans le temps. La première établit l'existence de deux branches Maroseranana (sakalava et mahafaly) mais ne peut se situer qu'entre 1550 et 1580 environ,



2 - L'EXPANSION MAROSERANANA (1550-1700)

étant donné la filiation existante entre ANDRIAMANDAZOALA et ANDRIANDAHIFOTSY (76). Le premier récit se situe incontestablement avant l'autre texte lequel insiste surtout sur un démembrement du royaume qui serait intervenu lors de la succession du roi ANDRIANDAHIFOTSY, ce qui ne peut intervenir que vers la fin du règne de ce dernier, en 1685 (77). Ce démembrement aurait provoqué une nouvelle série d'expansions vers 1685-1700 : TRIMANONGARIVO, un des fils du roi ANDRIANDAHIFOTSY, se fixa dans le Menabe (région de Morondava) où le marin DRURY l'a vu. Un autre, TSIMANATA ou ANDRIAMANDISOARIVO, continua le mouvement d'expansion vers le nord un peu avant 1700. Or la tradition nous rapporte trois fils : le troisième ne serait-il pas cet ANDRIAMBALAVATO que nous retrouverons plus loin vers le sud ?

Sur un autre plan, comment concilier l'arrivée d'ANDRIANALIMBE vers 1550 avec celle des Zafindravola en pays Masikoro ? Les Maroseranana "sortent"-ils de cette dernière dynastie ou bien s'agit-il d'un autre courant venu de l'Anosy mais par où ?

*"Le pays masikoro, au XVIIe siècle, comprenait toute la région du nord de l'Androy. Le roi Andriambaloalina, de la dynastie Zafindravola, dominait également le pays mahafali. Ses enfants se firent la guerre et leur royaume finit par se restreindre à la tribu Tsienimbalala qui occupait alors la région de Tsivory" (78).*

Le révérend père MARIANO ayant vu le roi ANDRIAMASILALINA fils du roi ANDRIAMPANOLEHANA (79) à la baie d'Androka en 1613, cela situe ce dernier à la fin du XVIIe siècle et nous permet de considérer que le royaume masikoro se désintègre au même moment. Plus tard, le roi mahafaly ANDRIAMANELY sera secouru en 1649 par LE ROY et ses quatorze soldats dans un conflit avec ANDRIANDRAVELO, roi masikoro, un autre fils du même ANDRIAMBOLOALINA.

Face aux noms posthumes ou sans histoire on ne peut que conjecturer. L'expansion maroseranana est-elle une retombée de l'explosion masikoro de la fin du XVIIe siècle ou bien existe-t-il plusieurs expansions en cette dernière moitié du XVIIe siècle ? On peut penser que l'unité de la dynastie n'a résisté que quelques décennies à la poussée externe ou aux conflits intérieurs (80).

En résumé, il semble bien que l'équilibre établi par les Zafindravola en pays mahafaly de 1550 à 1650 est rompu à cette époque. De plus, et cela découle des développements précédents, la familiarité des événements à défaut de la filiation sanguine est établie entre les deux courants maroseranana. La comparaison des coutumes enregistrées ne fera que renforcer les similitudes entrevues. Mais à partir de cette époque, en cette deuxième moitié du XVIIe siècle, l'île paraît abandonnée de toutes parts et les témoignages se raréfient. Il demeure que le roi sakalava ANDRIANDAHIFOTSY, ou LAHE FOUCHY, se trouve informé de la présence française à Fort-Dauphin et prend contact :

"L'on a tort, dans certaines relations, d'appeler ces peuples sauvages, si ce n'est que l'on croit que ce nom convient aux hommes qui vivent sans religion, qui ne suivent que leurs passions et les mouvements de la nature. Parmi eux il y en a de bon sens, qui raisonnent bien et qui seraient capables des arts et des sciences s'ils en étaient instruits. J'en rapporterai un exemple : Lahé Fouchy dont j'ai parlé et qui avait défait un parti de quarante-cinq Français (...) ayant appris le nombre de Français qu'il y avait à Fort-Dauphin, qu'il s'en répandait partout et qu'il en arrivait chaque année de nouveaux, appréhendant apparemment un retour contre lui, sentit, en bon politique, que la paix avec eux lui était avantageuse. Il y avait chez lui un Français ; je ne sais par quelle rencontre il y'était venu, il fallait qu'il y eût été fort jeune parce qu'il avait presque entièrement oublié sa langue (...) Lahé Fouchy envoya alors à Fort-Dauphin une troupe de noirs et, à la tête, un des principaux de ses gens, un du meilleur sens. Cet homme parut à l'audience de M. de Mondevergue, où étaient ce qu'il y avait de personnes considérables au Fort et, avec une fermeté qu'il soutint toujours, il commença son discours en parlant d'abord de l'arrivée des Français dans l'île pour y habiter, puis de tout ce que Lahé Fouchy avait appris de leur conduite, de l'inclination qu'il avait eue pour eux toujours, des démarches qu'il avait faites pour vivre en paix et de la nécessité où il s'était trouvé réduit d'en venir aux mains contre ceux qui le venaient attaquer chez lui" (81).

Le contact durera jusqu'au départ des Français en 1674. DRURY verra bien un certain roi mahafaly HOZONTANY défait par les Antandroy en 1702 sur la rivière Menarandra, y perdant une part de sa famille et de ses bœufs mais s'agissait-il d'un roitelet quelconque ou du représentant d'un royaume mahafaly constitué (82) ? FLACOURT est parti, MARTIN aussi et GUILLAIN ne passera et ne pourra témoigner que dans environ cent cinquante ans.

Nous pouvons introduire ici une hypothèse additionnelle, celle d'une nouvelle incursion maroseranana venant du nord vers la fin du XVIIe siècle à la mort du roi ANDRIANDAHIFOTSY. A l'époque on cite l'expansion sakalava vers le nord, les alliances avec les Antifiherenana - ou Andrevola ou Masikoro - et l'impossibilité du retour vers un sud inhospitalier et pourtant ce retour est probable. Produit de la fantaisie des traditions et des généalogies qui se perdent dans l'imaginaire et nous furent relatées ? Nous ne le pensons pas puisque la mémoire de la domination des Manindriarivo par les Maroseranana

reste vive. Deux témoignages nous feront sans doute rapprocher de ce qui fut la vérité de ces courants migratoires :

- Le commandant GUILLAIN rencontre en 1842 le roi mahafaly HERONTANY, fils d'ITRIMO (ou ANDRIANTOMPONARIVO), petit-fils de TSIMAMANDY (ou LAHIMANJAKA), arrière-petit-fils d'ANDRIASOANARIVO et arrière-arrière-petit-fils d'un certain ANDRIAMBALAVATO (83) ce qui ferait naître ce dernier vers 1650 au plus tôt.

- Une autre tradition orale rapportée par GRANDIDIER se rapproche de la précédente :

*"L'ancêtre des Mahafaly serait un certain Andriambalavato, venu de l'est, dont le fils naquit dans la brousse pendant que sa mère se rendait chez ses parents. Il fut appelé Andriamaroseranana, c'est-à-dire le seigneur qui possèdera beaucoup de ports. Dans son crâne sont déposées les 'jiny' (reliques royales des rois mahafaly)" (85).*

Rapprocher ces deux annotations à propos de la succession vacante du roi ANDRIANDAHIFOTSY en 1685 n'est pas écrire l'histoire, c'est lui fournir des éléments de concordance. Par ailleurs, il ne faudrait pas considérer que les mouvements de migration étaient irréversibles comme on le verra lors des événements du siècle suivant. En conclusion, cette période de cent cinquante années (1550-1700) aura été marquée par la constitution d'abord d'une hégémonie temporaire masikoro (1550-1600) et ensuite par un siècle de "construction" du royaume mahafaly sous l'impulsion des Maroseranana (85).

L'Europe aborde alors le siècle des lumières mais en cette fin du XVIIe siècle Madagascar s'enferme dans cinquante ans de piraterie. Le phénomène n'affectera en rien la vie interne du royaume : notons seulement la progression du troc et de l'acquisition d'armes à feu, mouvement qui se généralisera surtout après le premier quart du XVIIIe siècle.

## 2.2. L'UNITE DES ROYAUMES MAHAFALY ET SA DECOMPOSITION

### 2.2.1. L'ORGANISATION DU ROYAUME

Nous avons laissé HERONTANY et GUILLAIN en présence en 1842. La filiation directe citée à ce propos depuis ANDRIAMBALAVATO jusqu'à HERONTANY s'étend sur près de cent soixante dix années sans contact marqué avec l'exté-

rieur, après les essais portugais, anglais, hollandais et français. Certes le lien n'est pas complètement coupé, différents navires marchands ou boutres arabes réussissent à commercer ou s'échouent ou font naufrage.

Néanmoins, cette accalmie relative a permis progressivement l'accumulation démographique, économique et politique. Estimée à 3 000 habitants en 1700, la population passe à environ 25 000 en 1850 : le surplus social dont a besoin le pouvoir royal peut commencer à apparaître, à être soustrait puis approprié.

Mais le monde mahafaly n'est pas clos et doit se défendre contre les voisins de l'est (Antandroy) ou du nord (Antifiherenana). FLACOURT parlait de la rivière Menarandra comme d'une frontière naturelle : Karimbola et Antandroy la passeront vers l'ouest au milieu du XVIIIe siècle. Ce siècle est d'autre part celui des expansions bara, sakalava, antandroy et antanosy pour ne citer que les principales ethnies vivant dans le sud ou en contact géographique avec les Mahafaly (86). Géographiquement, le royaume mahafaly s'étend des rivières Onilahy à Menarandra, du nord au sud, en conflit au nord avec les peuplades du Fiherenana et à l'est avec les clans antandroy car la dynastie Zafimanara, comme les Mahandrovato venus aux origines, est délogée du fait d'incursions principalement antanosy et bara au XVIIIe siècle en Androy.

A contrario, l'histoire ne mentionnant aucune expansion mahafaly spectaculaire à cette époque comme après, on peut en déduire que les énergies se dédiaient alors à la construction d'un ensemble politique relativement cohérent, abrité par une côte à naufrages et les ronces de l'intérieur, hostile à toute installation étrangère commerciale permanente et disposant de ressources pastorales importantes.

Le *famosoro* est l'élément fondamental de la société : c'est une unité de parenté constituée selon une filiation patrilinéaire et réunie par un *zoza* (chef de famille vivant). A la mort de ce dernier, le frère puiné ou le fils aîné lui succède, avec l'accord du *mpanjaka* (roi). La réunion des *famosoro* qui se réclament d'un *razambe* commun (ancêtre commun) constitue le clan, lequel possède un nom distinctif, une place déterminée dans la hiérarchie des clans et dans la répartition des tâches, et un *vilo* (marque distinctive pour ses bœufs qui peut être reconnue selon la découpe de l'oreille).

Le *mpanjaka* ou chef de tribu est à l'origine désigné par les chefs de famille et la fonction devient héréditaire ensuite selon une succession collatérale ou, sinon, directe, passant au fils aîné. Derrière cet "ensuite", il ne faut pas retenir l'idée d'une évolution continue et naturelle mais penser plutôt aux perturbations ou modifications apportées dans la société mahafaly par l'arrivée de groupes étrangers. Le chef de tribu est assisté d'un conseil d'*ondaty be* (notables) et à son côté le *mpisoro* (prêtre sacrificateur) garde le *hazomanga lava* (87) (lieu de cérémonie où sont érigés les poteaux servant aux sacrifices). Au niveau du royaume on distingue deux autres groupes spécifiques : les *Folchazomanga*, esclaves affranchis d'origines diverses, antandroy

ou antanosy, mis sous la protection royale. Ils ont un chef, leur *hazomanga* propre, une marque de bœufs particulière et un territoire : d'Ampalaza au puits d'Antenge sur la côte au sud d'Ampanihy. Les *Valohazomanga* sont des hommes libres d'origines diverses, spécialement attachés à la personne du roi. Ils gardent les reliques des Maroseranana et se rattachent également à un *hazomanga* commun et spécifique. Les clans Antetsiarana de Tokove et Antehataka d'Ankiliabo en descendent directement et existent encore dans la région d'Ampanihy (88).

Le clan, entendu comme groupe organique, n'est en fait au début qu'un lignage (89), la première notion étant conçue comme plus vaste que la seconde. Son contenu ou l'affirmation d'appartenance prennent ensuite une coloration idéologique laquelle

*"permet de définir une fois pour toutes le statut socio-politique des lignages. Seuls ces derniers existent concrètement, correspondent à des groupes de résidence ou, le plus souvent, simples composantes de ces groupes"*  
(90).

En ce qui concerne les rapports entre idéologie et pouvoir, FAUROUX pense (91) que la création de "cultes politiques" chez les Sakalava est due à l'initiative des Maroseranana. Sans développer l'identité et parce que nous n'avons pu étudier principalement cet aspect, constatons que le même phénomène s'est produit en pays mahafaly. Quand TSIAMPONDY, roi entre les rivières Linta et Menarandra, meurt en 1912, les reliques de la lignée des Maroseranana du sud de l'Onilahy se trouvent chez lui ainsi que le *hazomanga lava*, autel sacré devant lequel les autres rois venaient en certaines occasions faire des sacrifices. Son tombeau se trouve dans la forêt d'Ankirikiriky, près d'Ampotaka, décoré de sept cents bucranes et gardé par le clan Antehisatra.

Selon un autre récit, on a vu précédemment que les *jiny* (reliques royales) étaient gardées dans le crâne d'ANDRIAMBALAVATO. Rapprochant ce dernier dans la chronologie du roi sakalava ANDRIANIHANINA, troisième successeur d'ANDRIANDAHIFOTSY, lequel aurait défini les "statuts" sociaux du peuple sakalava (en consacrant sans doute l'ordre établi comme il en est de toute mesure "légale"), on constate qu'ils vécurent tous les deux dans la première moitié du XVIIIe siècle. Un problème reste posé : cette institutionalisation ou sacralisation des reliques royales provient-elle à deux moments similaires du développement des rapports socio-politiques au sein de deux groupes humains différents (sakalava et mahafaly) ou bien est-ce un héritage d'une tradition plus ancienne importée dans l'ouest par les Maroseranana ?

On a essayé de situer dans la généalogie suivante l'ensemble des individualités royales citées tant du côté mahafaly que du côté sakalava mais il reste à approfondir l'histoire des Maroseranana.

1550

Andrianalimbe(Isaka)

Rahorembitsimalefa  
ou Andriambe ou  
Olombetsito  
(sud du Fihérenana)

Baratavokoka ou  
Andriamandazoala  
(quittent l'Isaka)

1600

Andriampanolehana  
ou Andriampoloalina  
(Zafindravola)

Tsiomandidiarivo

Andriamisara

Andriamasilalina  
(entrevue L/Mariano  
à Androka. 1613)

Andrianoneninarivo  
(Zafimanely-Mahafaly)

Andriamandresy

Andriandravalo  
(roi Masikoro)

Andriamanely

Andriandahifotsi  
(1610-1685)

1650

La Case guerrière chez  
les Karimbola et Mahafaly

2 frères  
chassés

Tsimanata  
ou Andriamandisoarivo

1700

Pirates

Hozontany

Andriambalavato

Trimanongarivo  
ou Andriamanetriarivo  
(vu par Drury)

Andrianamboniarivo

Andriasoanarivo

Tsitavana ou Andrianiveniarivo  
Andrianihanina  
(à Marovoay)

1750

Ravahiny

Ratrimolahi

Lahimanjaka ou  
Tsimamandy  
(lutte contre la reine  
karimbola Andrianjoana  
sur la Menarandra)

1800

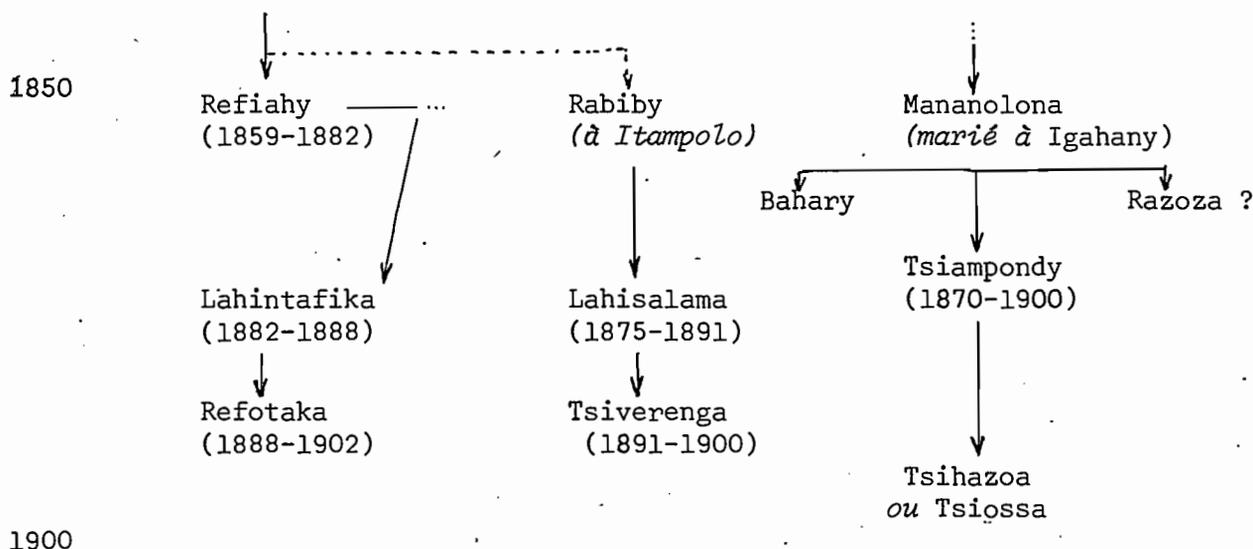
Itrimo (femme Soavola, naufragée)  
ou Andriantomponarivo

Mikala

Herontany  
(à Miary, vu par Guillain)  
(1800-1850)

Expansion BARA

Emigration des chefs  
tanosy Befanatrika  
et Tsiamanana



### 3 - ESSAI DE GENEALOGIE DES MAROSERANANA (1500-1900)

#### 2.2.2. LA DESINTEGRATION DES ROYAUMES

Alors que le commerçant ACHILLE est installé sur la côte sud en 1840, et cet autre TANDRYA à Ampalaza, trois factoreries sont établies en pays antandroy autour de Faux-Cap et l'ilôt coralien de Nosy Ve, face à la rade de Soalara, est un refuge pour les boutiques européennes aux prises avec les pillages mahafaly ou masakoro. Par ailleurs, on a vu que les échanges existaient de très longue date : échange de pacotille contre du caoutchouc, de l'orseille, de la poudre, des esclaves, des plombs ou des bœufs.

GUILLAIN (1842), FLEURIOT de LANGLE (1859) et DESPREZ (1860) consacrent par des traités d'amitié et de commerce les rapports existants avec les trois royaumes mahafaly de l'époque. Cette distinction en trois royaumes est-elle récente alors ?

Selon GRANDIDIER et DECARY, le roi REFIAHY (ou FIAHY), fils du roi HERONTANY entrevu par GUILLAIN, a son royaume de l'Onilahy jusqu'aux falaises de Lanivato et dans l'intérieur jusqu'au confluent du Sakondry. Il réside à Lanjarivo près de Maroantsiva et il a "*comme voisins les deux autres rois mahafaly, Rabiby, roi d'Itampolo et Bahary, roi d'Ampalaza*" (92).

Pour GRANDIDIER (93), "*ces derniers temps auparavant*" - il est dommage qu'il n'ait pu préciser - à partir de 1870 ORONTANY était le seul roi en pays mahafaly et il cite ensuite trois généalogies depuis FIAHY, RABIBY et BAHARY. On peut en déduire l'unité du royaume jusqu'à HERONTANY (ou ORONTANY) sans rien pouvoir conclure quant à la parenté entre les trois rois qui se répartissent le territoire ensuite (94). Deux séries de faits extérieurs interviennent à la même époque : les expansions antanosy et bara et l'augmen-

tation de la traite. Tout d'abord les expansions antanosy (1845) depuis Fort-Dauphin et sa région et Bara sur tout le cours de l'Onilahy et plus au nord vont fortement ébranler l'édifice (95) :

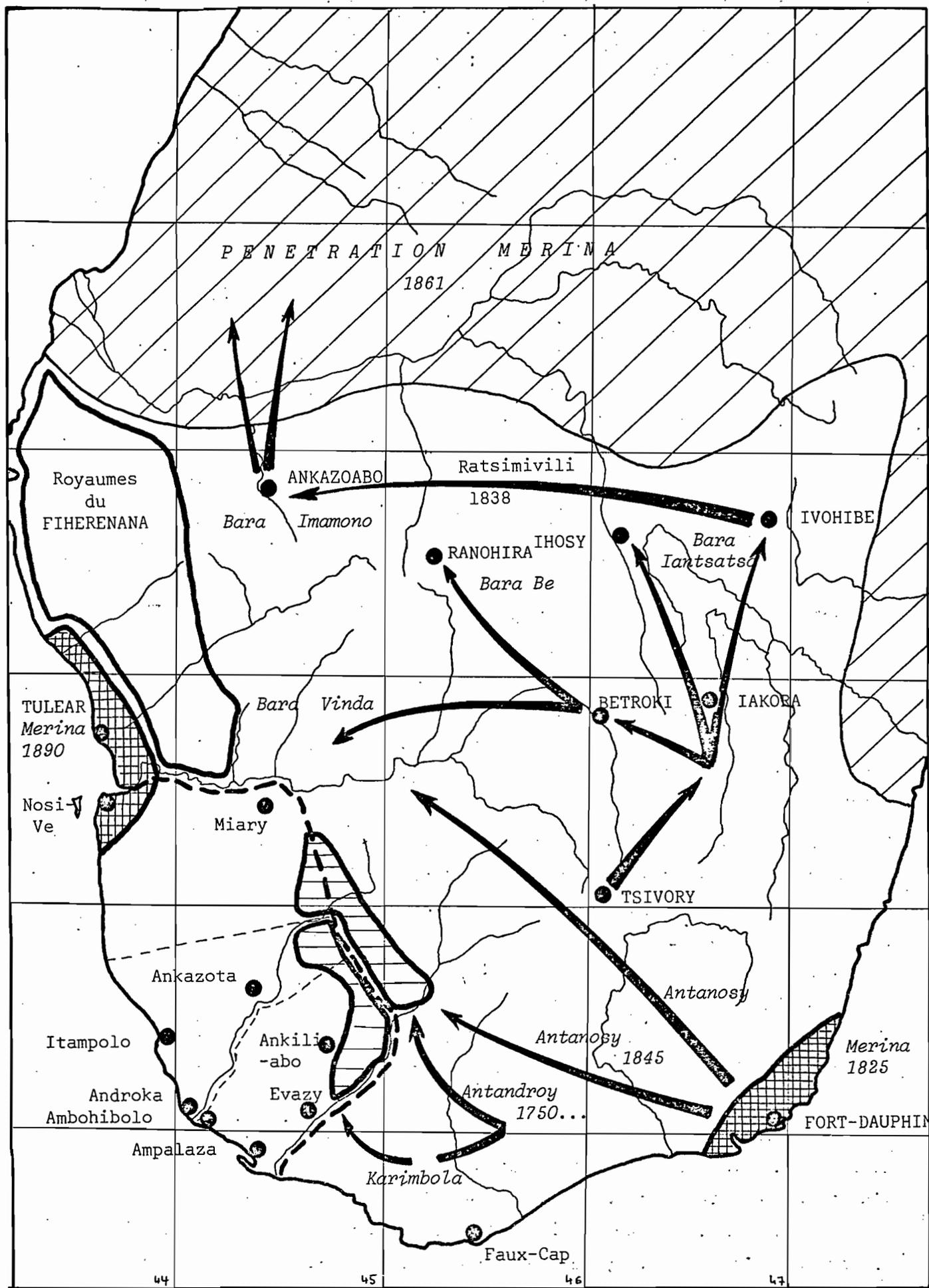
*"Les Antevondro, à l'est, pénétrés par les premières migrations antesaka dans les vallées de l'Itomampi et du bas Ionaivo, avaient occupé sur le plateau la vallée supérieure de l'Onilahy et fondé le village de Betroki. Au sud, dans la région de Tsivory, Bara et Antanosi émigrés entrecroisaient leurs villages, après avoir chassé les Tsienimbalala qui s'étaient réfugiés sur le Fiherenana (...) Au sud-ouest, les Bara Vinda s'étaient installés sur le moyen Onilahy où ils entraient en conflit avec les Antanosi émigrés (...) Les Masikoro furent repoussés par Ratsimivili qui fonda le royaume des Bara Imanono dont la capitale en 1838 devint le village d'Ankazoabo (...) Les Mahafaly, refoulés du moyen Onilahy par les Tanosi émigrés et par les Bara formaient trois royaumes" (96).*

La fourniture d'armes par les traitants va également s'accroître :

*"L'abolition de l'esclavage à Maurice puis à la Réunion amena des traitants à chercher des 'engagés' sur les parties de la côte ouest demeurées indépendantes, en fournissant des armes à leurs chefs" (97).*

Or, en ce milieu du XIXe siècle, on a déjà vu que ces parties "indépendantes" ou impénétrées sont le pays mahafaly, l'Androy et l'intérieur du Fiherenana dans la région de Tuléar. En concurrence avec les colonies portugaises d'Afrique (Mozambique et Angola), elles fourniront les esclaves requis dans les plantations de l'île de la Réunion ou, moins loin, de l'île de Nosy-Be dans laquelle il y a déjà trois mille "saliés" africains et comoriens à travailler dans les plantations de sucre en 1841 et où le roi TSIMANDROHA se révolte en 1849 contre le protectorat français puisqu'on vient d'abolir l'esclavage. En pays mahafaly, les conditions sont réunies pour la sécession des deux royaumes du sud vis-à-vis de celui du nord dont le roi REFIAHY guerroye au nord-est contre les Antanosy et les Bara (98). Dès 1850 environ, l'histoire mahafaly se décompose donc en celle de trois royaumes et on assiste à un certain recul territorial devant les poussées karimbola au sud, antandroy à l'est, antanosy au nord-est et bara au nord. Ces trois royaumes sont les suivants, du nord vers le sud :

- Le royaume de Miary (ou de l'onilahy). Le roi REFIAHY meurt en 1882. Son frère LAHINTAFIKA, grand briseur d'Antanosy contre lesquels il



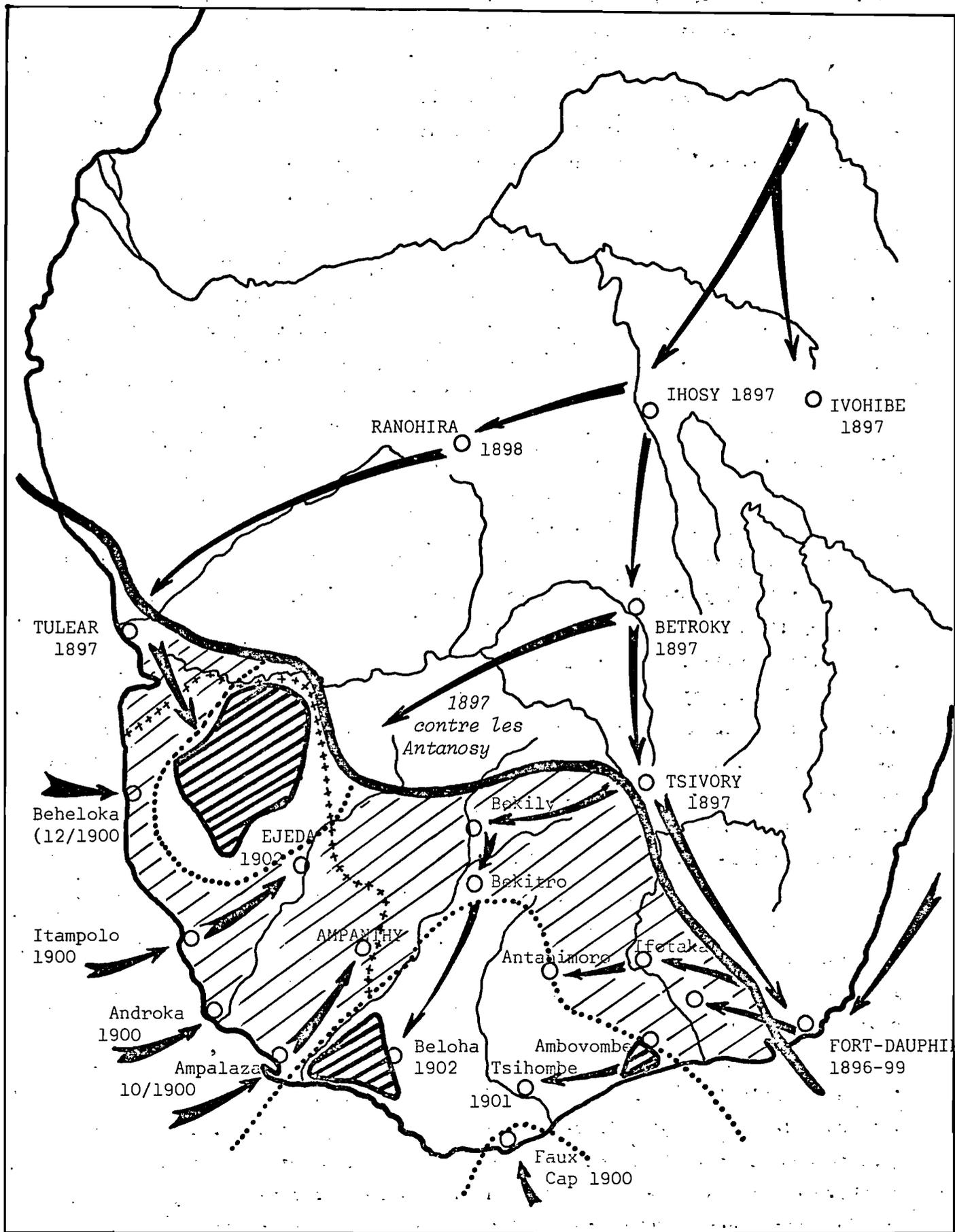
4- LE ROYAUME MAHAFALY AU TEMPS DE HERONTANY (1800-1850)

continuera de guerroyer, lui succède mais ne règne que quelques années et se fait tuer par IFIONGO, roi antandroy du Haut-Menarandra. Ses cinq femmes disparaissent avec lui. Son fils REFOTAKA lui succède en 1889 et se soumet aux Merina après que ceux-ci ont installé un poste militaire de quarante hommes à Soalara en juillet 1890. Une fois le poste désarmé, il reprend son indépendance et sera le dernier à se rendre aux militaires français le 12 mai 1902 à Ejeda. Ce royaume aura été le principal adversaire de la pénétration merina puis française bien que très tôt en contact avec les premières tentatives de la première. Les autres royaumes seront plutôt décomposés sous les coups de boutoir des invasions antandroy et antanosy (99).

- Le royaume de la Linta. RABIBY meurt aussi en 1882, LAHISALAMA lui succède et TSIVERENGA à ce dernier en 1890 et pour dix années jusqu'à sa soumission en 1901. Ce royaume "du milieu" est le moins bien connu, le plus démuné sinon en espace du moins en terres de culture ou de pâturage.

- Le royaume de la Menarandra. TSIAMPONDY succède à son frère BAHARY en 1871. Il gouverne le pays depuis Ambohibolo sur la côte (près d'Androka) jusqu'à la Menarandra et il est réputé comme étant le plus pillard des rois mahafaly. Aucun poste de traite n'a pu tenir à Ampalaza ou à la pointe Baravo (ou Barrow) qui en est voisine. Il pille le 11 octobre 1889 les comptoirs de la Maison Jacquelin à Ambohibolo mais onze ans après, le 5 octobre 1900, demande la protection française contre les "pillards" antandroy. Il fera sa reddition au poste militaire d'Ampalaza accompagné des chefs TSIBASY et VORIANDRO et de huit cents guerriers (100).

Il est significatif de constater que les fleuves donnent leurs noms aux royaumes comme si ceux-ci ne pouvaient s'identifier ou se différencier par l'homogénéité interne de leurs groupements humains à l'image des distinctions opérées, pour les Bara, entre Bara Vinda, Bara Sahamasy, Bara Be, etc. Il n'en est pas de même pour les Mahafaly. On pourra dire qu'ils n'avaient pas à se différencier puisqu'ils gardaient le territoire occupé initialement et que la différenciation était plus importante à l'égard des ethnies voisines. On peut aussi ne pas se contenter d'une histoire des royaumes amorcée par la prise en compte des généalogies royales mais les quelques scolarisés mahafaly qui apprirent durant la colonisation que leurs ancêtres *étaient les Gaulois* auraient pu demander à leurs enseignants ce qu'ils avaient gardé eux-mêmes en mémoire des faits et gestes de leurs ancêtres. Les vicissitudes des luttes intestines sont trop importantes pour que les dynasties s'installent durablement ; à plus forte raison le jeu des rapports sociaux ou politiques se complique-t-il dès qu'intervient l'échange. Avant la sacralisation du pouvoir, il y a la personnalisation du pouvoir : on parle du royaume et non du règne d'HERONTANY parce que les gestes du règne n'ont été consacré éventuellement qu'à la conservation ou à l'agrandissement du territoire et sans HERONTANY le royaume disparaît. Dit autrement : seules l'opportunité d'un conflit armé en vue de l'extension ou du pillage et la médiation politi-



5- CINQ ANNEES DE CONQUETE COLONIALE (1897-1902)

que d'un super-chef de clans permettent l'apparition de formes nouvelles et supérieures de gouvernement dès lors que les conditions matérielles de reproduction des agents sont difficiles ou précaires. Dès l'origine, dans la migration comme dans l'occupation de la terre, le clan constitue l'unité de mouvement ou de peuplement et paraît la division politique adaptée aux formes et aux possibilités de vie. Le développement démographique et des activités au XVIIIe siècle aurait pu aboutir à une division des travaux et des pouvoirs mais c'est à la fin de cette période qu'intervient plus massivement la traite et l'accumulation des perversions dans les circuits ou les rapports sociaux. Les chances d'intégration disparaîtront définitivement et il ne reste effectivement de la société mahafaly que sa superstructure politique : la tradition orale nous rend des généalogies fantaisistes ou la représentation des combats des dernières décennies (101) mais aucun élément sur les principes constitutifs de la royauté. Enquêtant dans la ville d'Ampanihy, nous n'étions certes pas dans l'endroit choisi pour nous renseigner sur la signification ou l'importance des *jiny* (reliques royales) - que l'on peut comparer aux *dady* sakalava qui sont encore vénérées et baignées lors de fêtes périodiques auxquelles participent encore de nos jours des milliers de gens - mais nous n'avons reçu aucune information fiable à ce propos. Prenant cet objectif comme principal, nous aurions peut-être retrouvé le souvenir mais pas l'actualisation.

Au début du XXe siècle, le pays s'est enfin soumis, "impénétré" qu'il était avant. L'occupation militaire (102) puis les installations commerciales indiennes et merina en modifieront la vie quotidienne et les pratiques d'échange comme on le verra plus loin. Les "têtes" ont disparu mais que reste-t-il de la vie sociale antérieure et, par exemple, de l'organisation clanique ? Nous n'avons rien retrouvé à propos des reliques mais n'étions pas depuis huit jours à Ampanihy qu'il nous était possible d'assister aux funérailles d'un *tale* (103) : à voir l'agressivité refoulée s'épancher en danses funéraires ou guerrières, les fusils de traite et les sagaies réapparaître, plus de quatre mille personnes participer durant quatre jours - l'introduction de l'échange marchand donne un coût aux fêtes et les raccourcit dans le temps - au déroulement de l'événement, venus parfois de plus de cent cinquante kilomètres à la ronde et représentant finalement près du quart de la population de la sous-préfecture, le fait démontrait une continuation parallèle aux nouveaux rapports de production de certaines pratiques sociales antérieures, une résurrection temporaire des anciens rapports de pouvoir et le contentement des participants à pratiquer des rapports sociaux qui ne les névrosaient pas.

Deux générations de colonisation et d'indépendance n'ont pas modifié la sphère familiale et la reproduction des agents sociaux qui s'y réalise. Quand bien même y seraient-elles parvenues sur le plan de l'intégration de ceux-ci dans l'économie ou dans la scolarisation il demeure que le refuge des personnalités qui n'ont pu suivre le changement se trouve sinon dans l'imaginaire du moins dans la participation à des rapports sociaux connus d'avant.

## 2.3. LES CLANS MAHAFALY ET LE PEUPLEMENT ACTUEL

### 2.3.1. LES CLANS MAHAFALY

#### SOURCES HISTORIQUES

Dans son *Ethnographie de Madagascar* (105), GRANDIDIER énumère un certain nombre de noms de clans mahafaly et antandroy comme suit :

- clans antandroy

- 1) Antidodo (à l'ouest du moyen Mandrare)
- 2) Karimbola
- 3) Imamotoa (sur la côte, à l'est du cap Sainte-Marie)
- 4) Mandrovato (ou Mahandrovato, à l'ouest du cap Sainte-Marie)
- 5) Antankitra
- 6) Antimangatsa
- 7) Antisivalotsa
- 8) Zanakanga
- 9) Antisamby (de la famille royale Zafimanana).

Les clans 2, 4 et 9 correspondent à diverses vagues de peuplement déjà analysées. On peut se demander si le clan 1 a une parenté avec les Tehodo qu'on retrouve ensuite à l'est d'Ejeda d'une part et d'autre part entre Ampanihy et Amborompotsy. Les clans 5, 7, 8 et 9 se retrouvent en partie dans la sous-préfecture d'Ampanihy lors d'un recensement administratif effectué dans les années 1947-1948, le 5 et le 8 déclarés comme effectivement antandroy alors que les clans 7 et 9 (Antisivalotsa et Antisamby) sont mahafaly pour GRANDIDIER selon ce qu'il déclare plus loin dans le même texte, et se disent mahafaly d'après les vérifications réalisées en 1968. On doit sans doute considérer qu'il s'agit là de clans antandroy qui ont émigré très tôt vers l'ouest, perdant le souvenir d'une appartenance ethnique précise. A souligner que les Antisamby (ou Tesamby) étaient les forgerons royaux mahafaly (106).

- clans mahafaly : avant la venue des Maroseranana vers le milieu du XVIIe siècle, il existait déjà les clans :

- 10) Antantsoa
- 11) Antangola (ou Antanalana) (ou Temitongoa ?)
- 12) Foloamby (ou Faloanomby, situés au sud de l'Onilahy)
- 13) Antimitongoa (localisés dans la région d'Androka-Itampolo).

Les clans 11 et 13 se retrouvent encore sur l'ensemble de la côte ouest, depuis Soalara jusqu'à Androka mais on trouve aussi des Tanalana dans les cantons d'Ankiliabo et Ampanihy. Pour le 10, il existe un clan Tantsoreo (le même ?) dans le canton d'Ankiliabo (cent soixante personnes) et le 12 se retrouve aux

environs d'Ampanihy et d'Ankiliabo (107).

- clans venus avec les Maroseranana

- 14) Antambovo
- 15) Antitserano (ou Tetsiranga)
- 16) Antisivalotse
- 17) Antibevelo.

Les trois premiers sont décrits comme "*conseillers et exécuteurs des hautes œuvres*" des rois mahafaly, ce qui fait penser à leurs équivalents sakalava : les Masondrano et Fihitse (108), espèces de contrôleurs ou intendants nommés par le roi. Les Antibevelo, installés à l'embouchure de la Menarandra "*étaient chargés de fournir le roi en miel et en 'trandraka'* (hérissons sauvages)". Il existe toujours un clan Tandrake réparti en trois villages sur la rive droite à l'embouchure de la Menarandra.

- 18) Andriambato
- 19) Andriantsilika
- 20) Andriantombogona
- 21) Tsivea.

Ces quatre derniers clans étaient situés sur la rive sud de l'Onilahy, nous ne les retrouvons donc pas au sud du pays mahafaly.

- 22) Zanakanga
- 23) Antimangotoka (situé sur les bords du haut-Menarandra au nord d'Amborompotsy et sans doute apparentés aux clans 6 et 8)
- 24) Antisambahika (ou Sambaïke. Ils ne sont pas mahafaly mais constituent les premières marches antandroy à l'est immédiat d'Ampanihy.
- 25) Antisamby ( forgerons)
- 26) Tsiandra.

Ces deux derniers sont situés tous les deux sur les bords du bas-Menarandra, le premier se retrouve en 1950-1960 auprès de Bevoalavo et le second dans le canton d'Androka.

- 27) Antambaha
- 28) Antantingana
- 29) Antihodo (ils occupent le haut de la rivière Linta)
- 30) Zafimarozaha
- 31) Antisendra (au sud de Nosy Ve)
- 32) Maroangolo
- 33) Antsiraraka
- 34) Tsivoky (à l'est d'Ampalaza)
- 35) Heiaro.

On retrouve seulement le 33 dans les cantons d'Androka et Ampanihy. Des trente cinq clans cités, seize n'intéressent pas la région (1, 3, 4, 6, 18, 19, 20, 21, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 34 et 35), deux sont répertoriés comme appartenant aux deux ethnies (8-22 et 9-25) et des quinze restants on ne retrouve la trace que de six en 1947-1948. Cette première analyse élaborée à partir d'une information

datant du début du XXe siècle a néanmoins servi à dégager l'existence probable à cette époque d'environ treize clans mahafaly dans la région sud du pays mahafaly. Cinquante années plus tard, la liste a décuplé et l'énumération compte plus de cent trente clans.

Inexactitude des observations certes mais aussi processus de segmentations naturelles ou conflictuelles en l'espace d'un demi-siècle. On a là un signe de la décomposition d'une société lignagère avant le pas suivant, celui de l'individualisation des destins sociaux et de la différenciation économique.

#### SOURCES ACTUELLES

Dans la carte présentée en hors-texte, en même temps que l'importance du peuplement, on a essayé de présenter les clans recensés comme tels pour les cinq cantons suivants (109) : Itampolo, Androka, Ampanihy, Ankiliabo et Amborompotsy. Si on met à part le canton d'Itampolo qui dépendait au siècle précédent du roi TSIVERENGA d'Ankazota, les quatre cantons suivants se superposent assez bien à l'espace couvert auparavant par le royaume de TSIAMPONDY décomposé en deux zones distinctes (110) :

- une zone intérieure dont les trois parties d'ouest en est sont les suivantes : le territoire Manindriarivo autour de Behavandra-Ankiliabo-Belamoty occupé par les vaincus Tanalana lors de l'expansion maroseranana et/ou une branche secondaire ou dépendante du même groupe d'envahisseurs ; le territoire Maroseranana selon un axe nord-sud Besaly-Bekily-Ampanihy-Etrobeke-Evazy-Firinga déployé en face des agressions antandroy ; et enfin un territoire contesté depuis Sarotsetay au nord jusqu'à Evazy au sud, lieu de razzias, d'ancienne occupation karimbola (le clan Andrianjo depuis Besaly au nord jusqu'à Anjantsampa au sud) et plus tard d'invasions de la part des clans antandroy Tehodo (111) et Sambaike qui se retrouvent maintenant de part et d'autre de la route Ampanihy-Amborompotsy.

- une zone côtière à l'ouest de l'embouchure de la Menarandra, depuis Evazy jusqu'à Bevoalavo-Mahatsandry et Androka plus à l'ouest, occupée depuis plusieurs siècles par une population vezo et tanalana et soumise par les rois mahafaly de la Menarandra (112).

Mais cette reconstitution sommaire des territoires doit tenir compte des réalités que nous enseigne la carte : Ampanihy devient une espèce de poste-frontière devant le pays antandroy s'il ne l'est déjà depuis près de deux siècles (expansion antandroy dès 1750 environ) et le troisième royaume maroseranana a perdu son territoire. Les deux cantons d'Ampanihy et Amborompotsy sont peuplés à 90 % d'Antandroy et seule l'arrivée du colonisateur a freiné l'invasion. Pour les cinq cantons précités, la répartition des clans et leurs importances numériques sont indiquées dans le tableau suivant et la localisation géographique se trouve dans la carte hors-texte.

TABLEAU 1 : REPARTITION DE LA POPULATION ENTRE CLANS ET CANTONS

NOMS	INITIALES	CANTONS				
		AMPANIHY	AMBOROMPOTSY	ANDROKA	ANKILIABO	ITAMPOLO
Afoilambo.....	AF	275	-	-	24	-
Anabovo.....	AN	-	40	-	-	-
Andrianjo.....	AJ	115	-	-	-	-
Besomotse.....	BS	-	1 600	-	-	-
Betorovoka.....	BT	-	390	-	-	-
Faloanomby.....	F	195	-	-	434	-
Folohazomanga..	FZ	298	-	-	-	-
Fondralambo....	FO	-	15	-	-	-
Fondrasiloke...	FK	-	40	-	-	-
Hodoatimo.....	H	-	320	-	-	-
Hodomaly.....	HM	-	15	-	-	-
Karembola.....	K	903	-	-	-	-
Lampavaho.....	L	-	30	-	-	-
Lavaheloke.....	LV	-	-	-	28	-
Maliolanitse...	ML	-	230	-	-	-
Manatsa.....	MN	-	830	-	-	-
Manindriarivo..	M	-	-	-	480	-
Manorikandro...	MNK	-	50	-	-	-
Mararivo.....	MR	-	190	-	-	-
Marolava.....	MRL	-	645	-	-	-
Maromena.....	MRM	-	50	-	-	-
Maroseranana...	MS	1 185	-	-	-	-
Sambaïke.....	SK	476	670	-	-	-
Sakoambe.....	SA	-	-	-	26	-
Sampeza.....	SZ	-	-	109	-	-
Sanamena.....	SM	-	25	-	-	-
Sihanamavo.....	SI	-	-	-	143	-
Taboafô.....	TO	511	-	-	-	-
Tahandrefa.....	THD	-	-	-	71	-
Takitry.....	TAK	-	-	-	242	-
Tamabro.....	TMB	-	-	-	109	-
Tambala.....	TMA	-	-	-	111	-
Tambovo.....	TOV	-	-	-	40	-
Tambohitse.....	TBH	-	-	-	487	-
Tamitroara.....	TTH	-	-	-	10	-
Tampany.....	TP	73	-	-	-	-

NOMS	INITIALES	CANTONS				
		AMPANIHY	AMBOROMPOTSY	ANDROKA	ANKILIABO	ITAMPOLO
<u>Tananaïke</u> .....	TNN	-	-	-	576	-
<u>Tanalana</u> .....	TN	161	-	-	30	-
<u>Tandemby</u> .....	TD	-	-	-	269	-
<u>Tandovoke</u> .....	TVK	-	-	-	46	-
<u>Tandroko</u> .....	TA	-	-	377	-	-
<u>Tankenta</u> .....	TT	219	-	-	-	-
<u>Tankitra</u> .....	TTA	370	-	-	-	-
<u>Tantsoreo</u> .....	TTO	-	-	-	164	-
<u>Tanantanane</u> .....	N	-	90	-	-	-
<u>Teanakinda</u> .....	EK	-	-	-	46	-
<u>Tebefira</u> .....	TB	-	-	-	16	-
<u>Teberotse</u> .....	RO	-	-	-	248	-
<u>Tebesofy</u> .....	SO	-	-	-	73	-
<u>Tefarafara</u> .....	FF	-	-	-	65	-
<u>Tehajy</u> .....	TJ	-	-	1 279	-	-
<u>Tehala</u> .....	L	-	-	-	24	-
<u>Tehalamay</u> .....	TH	-	-	-	16	-
<u>Tehanake</u> .....	NK	-	-	-	149	-
<u>Tehatake</u> .....	KT	-	-	-	461	-
<u>Tehisatse</u> .....	HS	-	-	-	42	-
<u>Tehodo</u> .....	DO	511	680	-	-	-
<u>Tekopoke</u> .....	TKP	-	-	153	-	-
<u>Telambolahy</u> .....	TLB	231	-	115	-	-
<u>Telovo</u> .....	TLV	-	-	144	-	-
<u>Telifike</u> .....	LFK	-	-	-	23	-
<u>Temanondro</u> .....	TMR	-	-	155	16	-
<u>Temandriake</u> .....	TRK	-	-	-	57	-
<u>Temanone</u> .....	NO	-	-	-	25	-
<u>Temanantsa</u> .....	NT	-	-	-	45	-
<u>Temamiholitse</u> ...	TMM	-	-	-	75	-
<u>Temahalinisa</u> ....	TML	-	-	-	32	-
<u>Temanorikandro</u> ..	MNK	-	-	-	26	-
<u>Temaroaloky</u> .....	TR	-	-	-	20	-
<u>Temarobe</u> .....	RB	-	-	-	53	-
<u>Temarofotsy</u> .....	RF	-	-	-	35	-
<u>Temarolahy</u> .....	RL	-	-	-	256	-
<u>Temarolava</u> .....	RV	-	-	-	258	-
<u>Temaromainty</u> ....	RM	-	-	-	152	-
<u>Temilahehy</u> .....	TY	-	-	975	-	1 520

NOMS	INITIALES	CANTONS				
		AMPANIHY	AMBOROMPOTSY	ANDROKA	ANKILIABO	ITAMPOLO
<u>Temilaraza</u> .....	MZ	-	-	-	151	-
<u>Temitahia</u> .....	TTH	-	-	136	-	-
<u>Temitongo</u> .....	TG	149	-	175	-	2 822
<u>Temitroara</u> .....	TMO	309	-	-	-	-
<u>Temohita</u> .....	TMT	-	-	148	-	-
<u>Tenimaho</u> .....	TMH	290	-	205	73	-
<u>Tenimosa</u> .....	TNM	-	-	-	150	-
<u>Tesaka</u> .....	TSK	-	-	-	29	-
<u>Tesamby</u> .....	TSY	-	-	137	-	-
<u>Tesambo</u> .....	TSM	-	-	-	975	-
<u>Tesomanga</u> .....	TSM	-	-	-	318	-
<u>Tesomotse</u> .....	SMT	-	-	-	35	-
<u>Tesingo</u> .....	SG	-	180	-	-	-
<u>Tetsiarana</u> .....	TTS	86	-	-	-	-
<u>Tetsiatrike</u> .....	TTK	30	-	-	-	-
<u>Tetsilany</u> .....	TAN	-	-	-	80	-
<u>Tetsimenatse</u> ....	TAE	-	-	-	54	-
<u>Tetsikiky</u> .....	KK	-	-	-	154	-
<u>Tetsimisifitse</u> ..	TMF	-	-	118	-	-
<u>Tetsiranga</u> .....	RG	75	-	-	-	-
<u>Tetsirarake</u> .....	TK	34	-	724	-	-
<u>Tetsivalotse</u> ....	TVT	-	-	214	264	-
<u>Tetsiza</u> .....	TZ	73	-	-	78	-
<u>Tevangovato</u> .....	TGT	-	-	134	-	-
<u>Tevatoaora</u> .....	TTO	-	-	232	-	-
<u>Tevaramba</u> .....	TVA	-	-	-	85	-
<u>Tevatra</u> .....	TVR	-	475	-	-	-
<u>Tevela</u> .....	TV	-	-	959	35	-
<u>Tevolo</u> .....	TVL	-	-	-	82	-
<u>Tevelonany</u> .....	TVN	-	-	-	126	-
<u>Tevorona</u> .....	TVR	-	30	-	-	-
<u>Teza</u> .....	TZA	-	-	-	50	-
<u>Tezamainty</u> .....	TZM	-	-	-	94	-
<u>Tiriafara</u> .....	TF	-	-	146	-	-
<u>Tohadroy</u> .....	TOD	-	-	-	544	-
<u>Tokotoko</u> .....	TKK	-	-	-	44	-
<u>Tokove</u> .....	TKV	-	-	-	168	-
<u>Tsiakitra</u> .....	TKS	-	-	-	186	-
<u>Tsialeny</u> .....	TLN	-	-	-	72	-

NOMS	INITIALES	CANTONS				
		AMPANIHY	AMBOROMPOTSY	ANDROKA	ANKILIABO	ITAMPOLO
<u>Tsiavevy</u> .....	TLV	-	-	-	120	-
<u>Tsimalila</u> .....	TL	92	-	-	-	-
<u>Tsimamao</u> .....	MM	-	-	-	152	-
<u>Tsimanalo</u> .....	TSO	-	-	-	118	-
<u>Tsimaniry</u> .....	TNI	-	-	-	25	-
<u>Tsitaila</u> .....	TST	-	-	-	25	-
<u>Tsitandrea</u> .....	TND	-	-	-	164	-
<u>Tsiza</u> .....	TZI	-	-	-	105	-
Vazoana.....	VZN	-	380	-	-	-
Volankira.....	V	127	-	-	-	-
<u>Zafindrafeno</u> ....	ZF	-	-	-	59	-
Zahambe.....	ZA	-	290	-	-	-
Zambe.....	ZM	-	50	-	-	-
<u>Zanakanga</u> .....	ZN	-	-	-	197	-
<u>Zatongay</u> .....	ZG	-	-	112	-	-

A partir de ces données brutes (les noms de clans mahafaly sont soulignés) on peut opérer un rangement des clans par taille et par cantons, ce qui donne les résultats suivants :

TABLEAU 2 : REPARTITION DES CLANS PAR TAILLES ET CANTONS

TAILLE DU CLAN	AMPANIHY		AMBOROMPOTSY		ANKILIABO		ANDROKA		ITAMPOLO	
	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)
0- 50	2	64	10	345	27	813	-	-	-	-
50- 200	10	1 146	3	460	33	3 690	13	1 782	-	-
200- 500	8	2 468	6	2 095	11	3 717	4	1 028	-	-
500-1 000	3	1 925	4	2 815	3	2 095	3	2 658	-	-
1 000-2 000	1	1 185	1	1 600	-	-	1	1 279	1	1 520
2 000-5 000	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2 822
TOTAL.....	24	6 788	24	7 315	74	10 315	21	6 747	2	4 342
MOYENNE PAR CLAN	283		305		139		321		2 206	

Le nombre de clans est porté en (a) et la population totale en (b). La population totale concernée se monte à 35 507 habitants. En procédant comme nous l'avons fait, certains clans peuvent figurer dans deux colonnes (ou deux cantons) ce qui est le cas pour les plus importants. Au lieu d'un total de 145 clans tel qu'il peut être obtenu du tableau précédent, on a exactement 129 clans qui se répartissent ainsi selon leur taille :

TAILLE	NOMBRE	POPULATION
0- 50	34	1 083
50- 200	53	6 417
200- 500	24	8 032
500-1 000	11	7 933
1 000-2 000	5	6 401
2 000-5 000	2	5 641
TOTAL.....	129	35 507

Passant à la carte qui localise les clans et les ethnies (en fin de volume) : il fut relativement facile d'assigner un espace continu aux différents clans karimbola ou antandroy ainsi qu'aux clans mahafaly de la côte. Par contre, le canton d'Ankiliabo est l'exemple du morcellement et de l'éclatement comme le manifestent d'ailleurs en comparaison avec les autres cantons les données du tableau 2 : la moyenne de population par clan y est environ deux fois plus faible qu'ailleurs. On peut émettre l'hypothèse que ce processus de désintégration a commencé lors de la conquête maroseranana et s'est poursuivi ensuite. Il se manifeste particulièrement dans la partie nord du canton, depuis Ankiliabo-Bhavandra jusqu'à Belamoty-Antanimena. Des 129 clans répertoriés, ce seul canton en compte près de 60 % ! Les chefs vaincus n'ont plus de pouvoir d'unification et bien qu'Ankiliabo soit sans doute l'un des premiers centres du pouvoir dans la région aux origines, la tradition ou, mieux, la cohésion des anciens rapports sociaux s'y est perdue au fil des épieux des premiers pasteurs ou des baillonnettes du colonisateur.

En fait, les pourcentages les plus révélateurs sont les suivants :

- 20 % de la population est répartie en 86 clans de 88 personnes en moyenne,
- 50 % en 37 clans d'une taille moyenne de 460 personnes, et
- 30 % en 6 clans qui avoisinent une moyenne de 2 000 âmes.

Les 42 clans les plus grands réunissent 80 % de la population et les 14 plus importants et qui dépassent 600 personnes sont dans l'ordre décroissant :

- 1) Temitongoa
- 2) Temilahehy
- 3) Besomotse
- 4) Tehajy
- 5) Sambaïke
- 6) Maroseranana
- 7) Tehodo
- 8) Karimbola
- 9) Tesambo
- 10) Tevela
- 11) Manatsa
- 12) Tetsirarake
- 13) Falolanomby
- 14) Marolava.

Les noms soulignés correspondent à des clans mahafaly, les autres à des clans antandroy à l'exception du clan Tehajy, installé sur la côte sud-sud-ouest et dont nous ne connaissons rien (113). Les deux premiers clans correspondent tous les deux à des arrivées antérieures aux Maroseranana. Les clans 3, 5, 7, 8 et 11 représentent des vagues successives d'immigration antandroy en mouvement vers l'ouest. Les clans 6, 9, 12, 13, 14 sont les vestiges de l'expansion maroseranana et on peut rapprocher les 9, 12 et 13 de cette liste des numéros 25, 15 et 12 de la liste fournie au début du siècle par GRANDIDIER.

Au-delà de l'insertion de ces clans dans l'histoire, il semble qu'on assiste à deux types d'évolution opposés : d'une part, on constate le maintien et même la progression d'une structure sociale à base clanique en pays d'occupation antandroy et sur la côte ouest, au nord d'Androka (114) et, d'autre part, à la destruction rapide, ou pour le moins à la désarticulation, des structures claniques dans les régions "en contact" ou dominées-contrôlées par un pouvoir politique extérieur, qu'il s'agisse de l'intervention des Maroseranana ou de la colonisation-pacification française.

Sans doute peut-on mettre en rapport le processus de segmentation - ou son contraire - avec l'intensité, la durée et la nature de ce contact. Il n'est pas surprenant de constater la survivance ou encore mieux le développement de modes de production sociaux antérieurs dans des lieux comme cette longue frange côtière (depuis Itampolo jusqu'à Androka) où le contact, fût-il asymétrique, fut et reste quasi-nul (115).

La société maroseranana étant géographiquement disséminée, les Manindriarivo d'Ankiliabo dominés et repliés autour de cette localité qui sera ensuite traversée par l'axe routier de pénétration Ejeda-Ampanihy-Tranoroa et les incursions antandroy s'accroissant de décennies en décennies, le colonisateur trouvait là une situation à sa mesure et la création puis le renforcement du poste militaire d'Ampanihy au centre de l'ancien dispositif étaient géographiquement et politiquement justifiés à la jonction du conflit entre

ethnies. Les commerçants merina, betsileo et pakistanais suivront ensuite et, dans une phase suivante, on implantera la Coopérative du Mohair.

Pasteur depuis l'origine, le Mahafaly va se transformer en éleveur en vingt ou trente ans, son ou ses épouses en fileuses puis tisserandes de laine après avoir travaillé le coton depuis des générations. Autant dire que du grand-père au petit-fils, les rapports entre hommes et femmes, de la société mahafaly avec l'extérieur, c'est-à-dire avec l'Etat et l'économie, et les rapports internes de hiérarchie et de pouvoir vont se transformer radicalement. Mais la laine des brebis ou des chèvres n'est pas l'unique spéculation économique qui amènera la transformation. Par ailleurs, la transition vers l'apprentissage de la vie économique, salariale ou patronale, n'est pas le seul fait des populations locales rurales : elle passe en effet par la création d'un centre peuplé colonial, centre de marché et de régulation des mouvements migratoires comme on le verra dans la partie qui suit. Mais nous terminerons auparavant cette analyse du peuplement par l'étude des tendances démographiques principales de la société mahafaly.

### 2.3.2. ASPECTS DE LA DEMOGRAPHIE MAHAFALY AU XX<sup>e</sup> SIECLE

On envisagera ces mouvements démographiques sous deux angles distincts à savoir l'évolution de la population mahafaly totale sur l'ensemble de l'île et celle de la population de la sous-préfecture d'Ampanihy, qu'elle soit mahafaly ou non.

#### L'EVOLUTION GENERALE

TABLEAU 3 : EVOLUTION DE LA POPULATION MAHAFALY DE 1904 A 1965

ANNEE	POPULATION TOTALE	PROVINCES					
		TULEAR	MAJUNGA	DIEGO-SUAREZ	TANANARIVE	FIANAR.*	TAMATAVE
1904 (116)	28 000						
1921	40 517						
1936	60 334						
1941	62 774						
1948	78 560						
1/1/1960 (117)	75 872	71 941	2 061	1 485	194	102	89
1/1/1965 (118)	94 918	90 010	2 115	2 053	344	161	235

\* : FIANARANTSOA

Ces données proviennent des différents recensements administratifs opérés sans régularité jusqu'au lendemain de la Première Guerre Mondiale et en ont donc la fiabilité. Néanmoins, en supposant que les erreurs afférentes à ce type de comptage furent chaque fois les mêmes dans leur sens et dans leur importance, les taux calculés seront plus valables. De 1904 à 1965, le taux de croissance démographique annuel fut de 2, 02 %.

Il semble qu'il faut diminuer l'estimation de GRANDIDIER et DECARY pour 1948 à 73 000, ce qui donne un taux annuel de + 2, 20 % pour la période 1904-1948, alors que le recensement administratif au 1er janvier 1960 pêche par sous-évaluation. On peut en effet estimer la population de 1960 à environ 94 700 mahafaly (avec un taux annuel de + 2, 20 % depuis 1904) ou à 85 800 avec un taux de 2, 02 %.

Dans un cas comme dans l'autre, ce taux de croissance est inférieur aux taux correspondants des populations antandroy (+ 2, 09 %) ou antanosy (+ 3, 16 %) de la sous-préfecture d'Ampanihy.

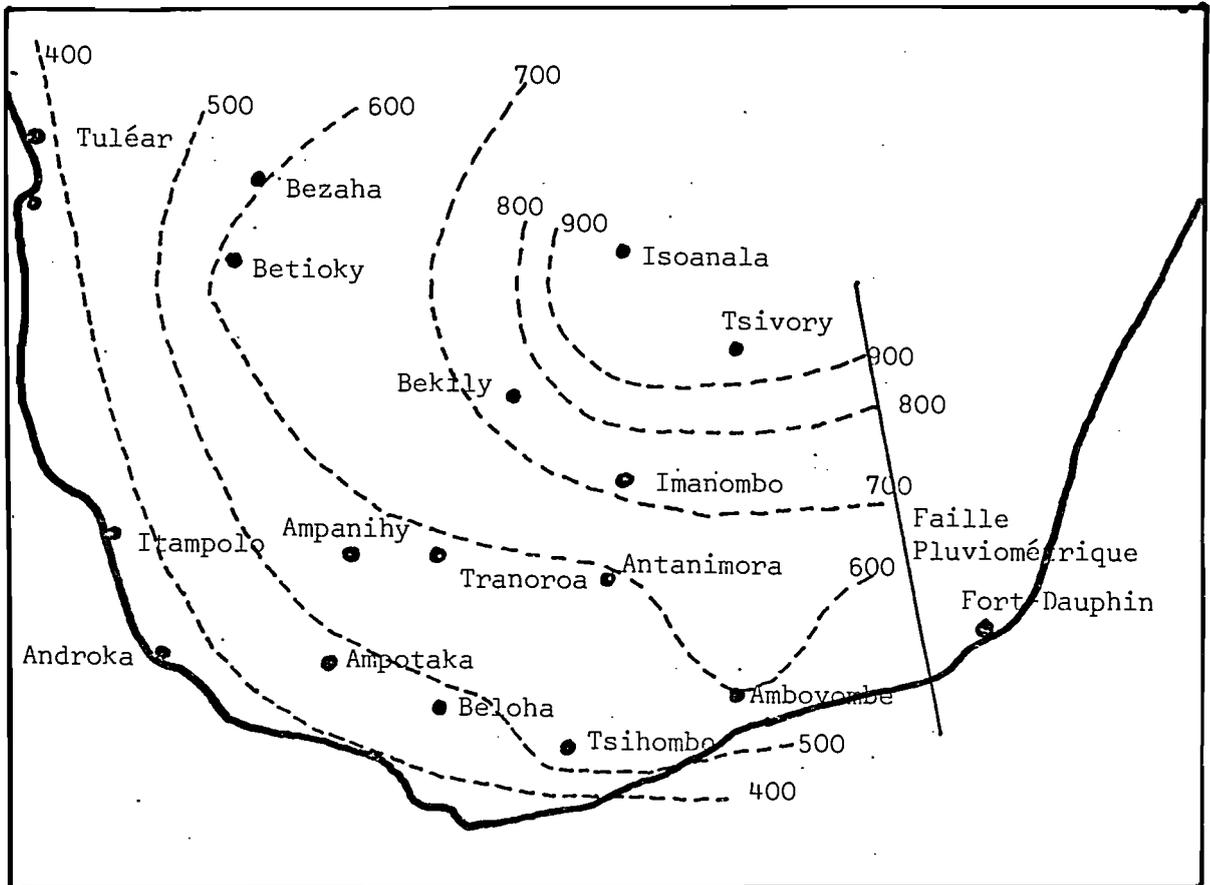
Pour les quatre premières années de référence citées dans le tableau précédent, il faudrait décomposer les données globales en fonction des faits de migration depuis le territoire mahafaly mais nous connaissons peu de choses à ce propos et encore moins pour le début du XXe siècle. Il semble que les années de sécheresse (119) et/ou de disette connues et restées dans les mémoires ont déclenché une migration progressive et importante de la population hors de ses aires habituelles de vie ou d'activité pastorale (120). On assiste de 1928 à 1930 à un premier départ massif vers Manja et Morombe. En 1948, 14 000 personnes - soit près de 20 % de la population - émigrent vers la région de Tuléar et 13 000 se fixeront dans la partie nord du district de Tuléar (121). Le même phénomène se serait reproduit en 1956-1958 mais sur une échelle moins grande.

Au 1er janvier 1965, 25 % de la population mahafaly était installée hors des sous-préfectures de Betioky et Ampanihy, c'est-à-dire hors de sa zone d'origine et la répartition des 94 918 recensés était celle qui est présentée dans le tableau 4 (122).

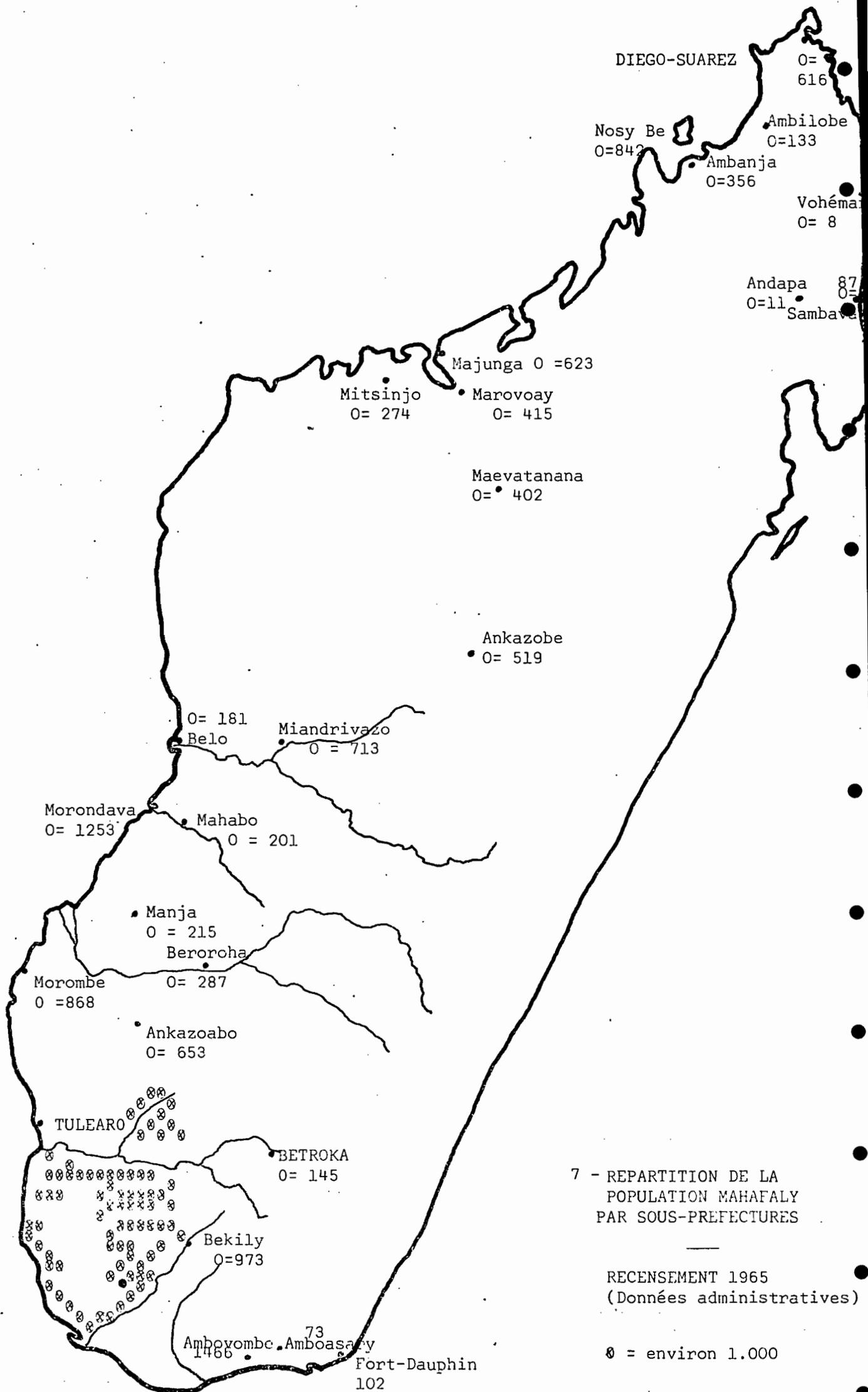
On peut distinguer d'une part les sous-préfectures de Nosy-Be, Majunga, Diégo-Suarez, Ambanja, Mitsinjo, Ambilobe (123), Andapa et Vohémar qui, à des degrés divers, ont importé de la main-d'œuvre mahafaly ou antandroy pour les plantations industrielles (sucre, vanille, ylang-ylang, etc) mais ne comptent que pour 12 % des sorties (2 863 sur 23 948) et, d'autre part, les autres 88 % d'émigrants qui se sont installés du sud-ouest vers le nord-ouest, depuis Tuléar jusqu'à Maevatanana et Ankazobe selon un type de colonisation agro-pastorale spontanée. Ces migrants se sont d'abord installés dans les zones presque vides situées, comme dans la sous-préfecture de Tuléar, à l'est d'une frange côtière occupée par les Sakalava et les Masikoro, et se sont ensuite mêlés à la population (124). Les deux cartes suivantes donnent pour l'une le niveau des pluies et pour l'autre la répartition géographique de la population.

TABLEAU 4 : REPARTITION DE LA POPULATION MAHAFALY PAR SOUS-PREFECTURES

ZONE D'ORIGINE	SOUS-PREFECTURE	POPULATION MAHAFALY	PROVINCE
	Ampanihy.....	38 917	Tuléar
	Betioky.....	31 431	Tuléar
Sous-total.....		70 348	
ZONES D'EMIGRATION			
	Tuléar.....	12 533	Tuléar
	Ambovombe.....	1 466	Tuléar
	Morondava.....	1 253	Tuléar
	Bekily.....	973	Tuléar
	Morombe.....	868	Tuléar
	Miandrivazo.....	713	Tuléar
	Ankazoabo sud.....	653	Tuléar
	Beroroha.....	287	Tuléar
	Manja.....	215	Tuléar
	Mahabo.....	201	Tuléar
	Belo sur Tsiribihina...	180	Tuléar
	Betroka.....	145	Tuléar
	Fort-Dauphin.....	102	Tuléar
	Amboasary sud.....	73	Tuléar
Sous-total de la province de Tuléar.....		19 662	
	Nosy-Be.....	842	Diégo-Suarez
	Majunga.....	623	Majunga
	Diégo-Suarez.....	616	Diégo-Suarez
	Ankazobe.....	519	Tananarive
	Marovoay.....	415	Majunga
	Maevatanana.....	402	Majunga
	Ambanja.....	356	Diégo-Suarez
	Mitsinjo.....	274	Majunga
	Ambilobe.....	133	Diégo-Suarez
	Sambava.....	87	Diégo-Suarez
	Andapa.....	11	Diégo-Suarez
	Vohémar.....	8	Diégo-Suarez
	Autres.....	622	
Sous-total du reste de l'île.....		4 908	
TOTAL GENERAL.....		94 918	



6 - PLUVIOMETRIE DANS LE SUD (1942-1959)  
(en mm)



7 - REPARTITION DE LA  
POPULATION MAHAFALY  
PAR SOUS-PREFECTURES

RECENSEMENT 1965  
(Données administratives)

⊙ = environ 1.000

En fait, l'essaimage des différentes ethnies du sud est un phénomène général comme le démontre la répartition ethnique pour 1965 dans les seize sous-préfectures de la province de Tuléar (tableau 5). Nous nous limitons ici au seul espace de la province de Tuléar et à sept ethnies pour dégager les principales caractéristiques des mouvements de population. Encore faut-il accorder une place particulière parmi ces sept ethnies aux Betsileo, originaires de la province de Fianarantsoa, lesquels se sont répandus de manière presque indifférenciée sur tout cet espace pour s'y consacrer à l'agriculture ou au commerce. La province de Tuléar compte environ un million d'habitants en 1965 et cette vision générale nous permet de dégager les caractéristiques suivantes :

- Les cinq premières ethnies (Antandroy, Sakalava, Antanosy, Bara et Mahafaly) se répartissent en trois allures de migration : l'émigration est presque nulle en pays sakalava (3 % de la population sakalava est installée hors des sous-préfectures d'origine et s'il y a des migrations, elles sont internes), moyenne pour les Antandroy et les Mahafaly (respectivement 22 % et 26 % hors de la zone de départ) et très forte pour les Bara et les Antanosy (respectivement 45 et 62 %).

- La poussée puis l'installation antanosy au nord-est de la sous-préfecture d'Ampanihy sont réelles mais sans commune mesure avec l'importance de la colonisation antanosy dans la sous-préfecture "mahafaly" de Betioky où elle représente près de 50 % de la population totale.

- Par contre, et pour de simples raisons de proximité, l'occupation antandroy dans la sous-préfecture d'Ampanihy y est six fois plus importante que dans celle de Betioky (au nord d'Ampanihy).

- Enfin, on notera que la présence merina et betsileo compte pour 7 % de l'ensemble des seize sous-préfectures mais elle n'est que de 1, 9 % dans la sous-préfecture d'Ampanihy, pourcentage qui inclut aussi le contingent important de fonctionnaires techniques ou d'autorité d'origine merina ou betsileo. En fait, la colonisation betsileo est inexistante dans la région, au contraire de certaines autres sous-préfectures de la même province, comme celle de Mahabo, qui peuvent compter jusqu'à près de 30 % d'agriculteurs d'origine betsileo. Etant donné le faible développement de l'agriculture et les limitations naturelles, l'immigration merina ou betsileo en pays mahafaly ne put se dédier qu'à des fonctions commerciales ou tertiaires en général.

Si on essayait d'établir une carte des flux à partir des régions d'origine, on retrouverait en fait les directions générales dont on a déjà parlé et la figuration d'un rayonnement général vers l'ouest puis le nord à partir du coin sud-est de l'île.

Pour en revenir sur l'importance de la population d'origine mahafaly sur l'ensemble des seize sous-préfectures : elle compte pour 9 % du total (88 526 sur 986 902).

TABLEAU 5 : REPARTITION ETHNIQUE PAR SOUS-PREFECTURES  
(PROVINCE DE TULEAR. RECENSEMENT ADMINISTRATIF DU 1er JANVIER 1965)

SOUS PREFECTURE	ANTANDROY	SAKALAVA	ANTANOSY	BARA	MAHAFALY	BETSILEO	ANTESAKA	% *
Ambovombe.....	144 396	-	1 743	-	1 466	1 069	-	97
Bekily.....	41 591	-	7 062	1 643	973	747	-	67
Amboasary.....	40 104	-	16 740	6 735	-	1 055	1 513	60
Beroroha.....	508	369	508	14 510	287	3 004	-	76
Morombe.....	3 706	34 477	-	592	868	1 817	2 661	78
Tuléar.....	9 677	66 660	5 954	14 649	12 533	6 022	1 480	55
Belo *.....	1 804	20 111	-	2 687	-	2 376	10 832	53
Manja.....	5 223	18 842	-	1 855	-	4 052	5 966	52
Morondava.....	3 271	17 345	-	-	1 253	3 612	2 293	62
Miandrivazo....	4 199	9 494	-	5 164	-	6 318	7 532	24
Mahabo.....	1 540	7 524	-	12 461	-	12 558	5 472	19
Betroka.....	6 309	-	2 990	34 430	145	5 807	1 887	63
Ankazoabo.....	1 800	914	-	15 204	653	1 587	-	75
Ampanihy.....	18 194	1 308	5 809	-	38 917	401	-	59
Betioky	2 990	3 042	46 048	6 570	31 431	1 555	-	34
Fort-Dauphin...	4 722	-	53 602	-	-	616	11 175	76
TOTAL (1).....	290 034	180 086	140 456	116 500	88 526	52 596	50 811	
(2) ZONES D'ORIGINE.....	226 091	174 453	53 602	64 144	70 348	-	-	
(3) = (1-2)/(1)	22	3	62	45	26	-	-	

\* : Pourcentage, pour chaque sous-préfecture, de la population d'origine sur la population des sept ethnies prises ici en considération plus les populations merina et tanala pour certaines sous-préfectures. C'est donc une valeur approchée du degré d'homogénéité ethnique de chaque sous-préfecture.

\* : Belo sur Tsiribihina.

Pour terminer cette analyse générale, et suite à la note 118, nous noterons deux caractéristiques structurelles de cette population mahafaly :

- 51 % de la population mahafaly a 20 ans et moins en 1965,

- le déséquilibre entre hommes et femmes est particulièrement grand dans cette ethnie comme en témoigne le tableau 6. Pour la population de 14 ans et moins, il y a 8, 7 % de personnes de sexe féminin en plus, entre 15 et 20 ans le pourcentage atteint 11, 2 % et, à plus de 21 ans : 24, 1 % ! C'est le pourcentage le plus important pour l'ensemble des 19 principales ethnies de l'île.

TABLEAU 6 : RAPPORTS ENTRE EFFECTIFS MASCULINS ET FEMININS PAR ETHNIES  
(ENSEMBLE DE L'ILE - 1965)

ETHNIE	(F-H)/(F)	(F-H)/(F) *
	POPULATION TOTALE	POPULATION DE 21 ANS ET PLUS
Mahafaly.....	0, 170	0, 241
Saints-Mariens..	0, 073	0, 081
Sihanaka.....	0, 058	0, 073
Sakalava.....	0, 054	0, 043
Antandroy.....	0, 053	0, 067
Merina.....	0, 047	0, 086
Antambahoaka....	0, 039	0, 095
Betsileo.....	0, 038	0, 072
Tanala.....	0, 032	0, 041
Antaisaka.....	0, 023	0, 124
Antanosy.....	0, 019	0, 037
Makoa.....	0, 017	0, 057
Bara.....	0, 008	0, 003
Betsimisaraka...	0, 005	0, 006
Tsimihety.....	0, 003	0, 051
Bezanozano.....	- 0, 022	0, 012
Antankarana.....	- 0, 033	0, 052
Antaimoro.....	- 0, 074	- 0, 046
Antaifasy.....	- 0, 086	- 0, 235
TOTAL.....	0, 029	

\* : F = Femmes ; H = Hommes.

Ce déficit mahafaly en hommes est pour le moins surprenant. On peut supposer que les hommes émigrés dans d'autres régions sont comptés comme appartenant à d'autres ethnies ou que le comptage a été mal fait dans les zones côtières du sud-ouest où l'administration sous toutes ses formes continue, il est vrai, de pénétrer avec difficulté.

#### LA POPULATION DE LA SOUS-PREFECTURE D'AMPANIHY

Pour les vingt dernières années, population, superficie et densité ont évolué comme suit :

TABLEAU 7 : EVOLUTION DE LA POPULATION DE LA SOUS-PREFECTURE

ANNEE	EFFECTIF	SUPERFICIE	DENSITE
		(km <sup>2</sup> )	(habitants/km <sup>2</sup> )
1948	55 058 (125)	...	...
1960	59 641 (126)	13 550	4, 40
1962	60 556 (127)	...	...
1965	65 823 (128)	13 253	4, 96
1967	68 175 (129)	13 141	5, 19

Et nous disposons de la décomposition par ethnies pour 1948, 1962 et 1965 :

TABLEAU 8 : REPARTITION ETHNIQUE DANS LA SOUS-PREFECTURE D'AMPANIHY

ETHNIE	1948	%	1952	%	1965	%
Mahafaly.	37 504	68, 0	35 644	59, 0	38 917	59, 0
Antandroy	13 483	24, 4	17 224	28, 2	18 194	27, 5
Antanosy.	3 422	6, 2	4 602	7, 4	5 809	8, 8
Bara.....	333	0, 6	187	0, 2	39	0, 1
Merina...	111	0, 2	641	1, 0	878	1, 3
Betsileo.	91	0, 2	347	0, 5	401	0, 7
Sakalava.	-	-	1 761	2, 9	1 308	2, 0
Autres...	114	0, 4	150	0, 8	277	0, 6
TOTAL....	55 058	100	60 556	100	65 823	100

La baisse de la population mahafaly de 1948 à 1962 peut s'expliquer comme la conséquence de l'émigration de plus de 25 % de la population des deux sous-préfectures de Betioky et Ampanihy en 1948. Sans données plus précises, on peut supposer que cette émigration a affecté de la même manière tout l'espace mahafaly, ce qui aurait donné une chute démographique de 7 000 à 7 500 personnes pour la seule sous-préfecture d'Ampanihy sur une population mahafaly qui devait être à l'époque d'environ 30 000 individus connaissant un taux de croissance annuel de 1, 54 %.

Appliquant ce taux avec la réserve qui s'impose cela donne une population mahafaly dans le même espace de 14 000 personnes en 1900. Il reste à comparer ce taux aux taux annuels de croissance pour la même période, à savoir 1948-1965, des groupes antandroy (+ 2, 09 %) et antanosy (+3, 16 %)(130).

On est en présence de croissances démographiques apparemment différentes sans savoir toutefois si les croissances antandroy et antanosy se sont alimentées d'elles-mêmes ou à des courants d'immigration sans doute faibles mais continus.

Sur un autre plan, puisqu'on connaît plus ou moins les données du début du siècle, on remarque le quadruplement de la densité de la population de 1900 à 1965 sur un espace qui est pourtant peu propice à l'activité agricole : elle est passée de 1, 5 à 5, 2 habitants au kilomètre carré. Ces densités peuvent paraître encore très faibles mais si on ôte de la superficie administrative quelques 7 500 kilomètres carrés du plateau semi-désertique qui sépare l'axe de pénétration Betioky-Ejeda-Ampanihy de la côte ouest, on parvient à une densité par rapport à la superficie utile d'environ 11, 4 habitants au kilomètre carré en 1965 (131), soit presque l'équivalent des zones les plus peuplées de la province de Tuléar (Fort-Dauphin = 13, 4 ; Ambovombe = 11, 4 ; Bekily = 13, 2) et plus du double de la densité démographique existant dans la préfecture de Morondava (Morondava = 4, 3 ; Manja = 4, 7 ; Mahabo = 3, 2 ; Miandrivazo = 3, 5 ; Belo = 5, 6 ; sous-préfecture de Morondava = 5, 9) (132).

On a présenté dans le tableau 9 les densités par cantons en 1948 dans la sous-préfecture d'Ampanihy, par rapport à la superficie administrative et par rapport à la superficie utile. Ce tableau appelle les commentaires suivants :

- Les cantons du nord de la sous-préfecture (Gogogogo, Fotadrevo), qui n'ont pas véritablement appartenu à l'aire mahafaly, sont relativement vides et donc ouverts à la colonisation de la part d'éléments étrangers à la région - en l'occurrence antanosy - mais il semble que le plein ne soit pas encore fait dans cette zone qui est plus propice à l'agriculture qu'aucune autre dans la même sous-préfecture d'Ampanihy.

- Les autres cantons avaient en 1948 une densité démographique relativement très forte (de 8 à 12 habitants/km<sup>2</sup>) ce qui, sans l'émigration de 1948 dont on a parlé précédemment, aurait évolué jusqu'à des densités de 10 à 15 habitants par kilomètre carré en 1965, voire plus dans le cas du canton

TABLEAU 9 :: POPULATION PAR CANTON DE LA SOUS-PREFECTURE D'AMPANIHY (1948)

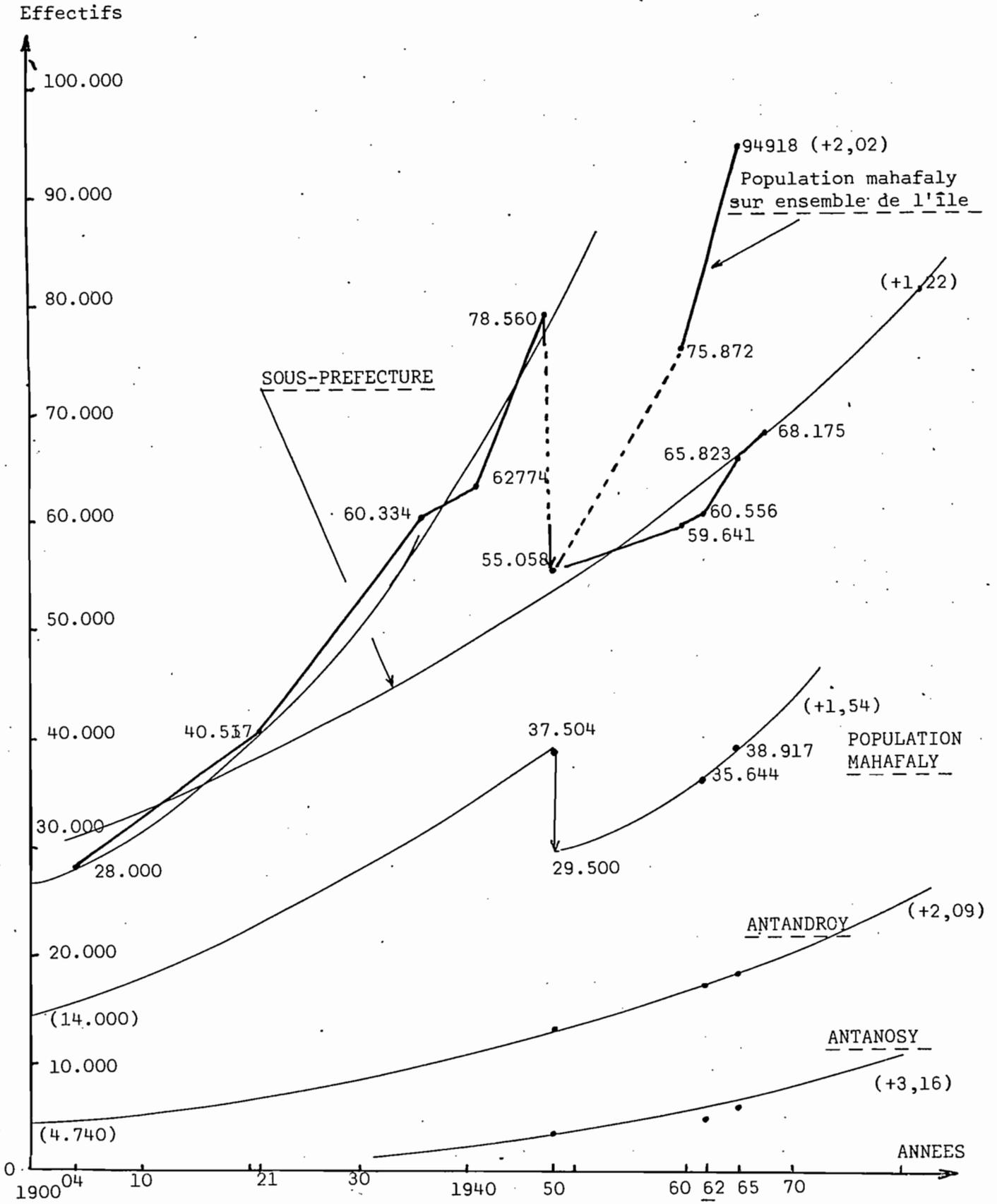
CANTON	SUPERFICIE ADMINISTRATIVE OU (S <sub>1</sub> ) (km <sup>2</sup> )	SUPERFICIE UTILE OU (S <sub>2</sub> ) (km <sup>2</sup> )	POPULATION	DENSITE (S <sub>1</sub> )	DENSITE (S <sub>2</sub> )
Ampanihy.....	1 777	700	8 951	5, 04	12, 78
Ankiliabo.....	1 764	1 000	10 305	5, 87	10, 30
Amborompotsy...	660	600	7 315	11, 08	12, 19
Ejeda.....	2 612	600	6 037	2, 31	10, 06
Gogogogo.....	852	800	3 762	4, 41	4, 70
Fotadrevo.....	1 690	1 600	5 379	3, 36	3, 38
Androka.....	1 167	400	8 967	7, 68	22, 41
Itampolo.....	2 741	500	4 342	1, 58	8, 68
TOTAL.....	13 253	6 200 (133)	55 058	4, 15	8, 88

d'Androka, insupportables vu l'environnement ou le développement des activités productives. L'émigration est une réponse à la disette mais c'est aussi une régulation naturelle, ou plutôt la régulation la plus simple à concevoir et à réaliser, face à l'accroissement démographique dès lors que l'homme - le Mahafaly - ne maîtrise pas les autres éléments de cette croissance.

- Pour le canton d'Androka, la forte densité peut éclairer pour une part l'émigration depuis cette zone d'abord vers Ampanihy qui constitue une espèce de relais dans la migration : certains continuent vers Tuléar et le nord-ouest, d'autres s'y fixent (134).

On notera enfin un dernier phénomène, celui de la décroissance des centres urbains anciens dans l'ensemble de la sous-préfecture, le centre "urbain" étant défini comme celui qui compte plus de 500 habitants au 1er janvier 1965 (135). Le critère est purement arbitraire et ces centres urbains ne sont que les pâles apparences de ce qu'on pourrait penser qu'ils sont ou devraient être. Seules les agglomérations d'Ejeda et Ampanihy semblent accomplir un certain nombre de fonctions administratives, économiques ou commerciales. Pour nous résumer très grossièrement ce sont les seuls endroits de la région où le voyageur retrouvera les biens de consommation auxquels il est accoutumé et où il pourra changer un billet de banque important. Ce sont à peine des centres de consommation et un peu moins d'échange marchand généralisé.

Les anciens centres urbains qui datent de la colonisation périclitent à des allures diverses (Ejeda, Ampanihy, Androka, Itampolo) alors qu'appa-



8 - EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES

raissent un certain nombre de gros villages - disons plus prudemment des agglomérations de cases - en particulier dans le canton d'Amborompotsy (Antandroy) et dans celui de Fotadrevo au nord-est (Antanosy). Produits d'une croissance démographique plus rapide et importante, d'un développement plus grand des activités rurales, ils suscitent le déplacement des commerçants indiens pour le ramassage des produits et on y assiste à la création de marchés hebdomadaires certes de faible importance mais qui concurrencent petit à petit celui d'Ampanihy. L'évolution des treize principaux centres est présentée dans le tableau 10.

TABLEAU 10 : EVOLUTION DES CENTRES URBAINS DANS LA SOUS-PREFECTURE D'AMPANIHY  
(JANVIER 1965 : RECENSEMENT ADMINISTRATIF)  
(1948 : ARCHIVES DE LA SOUS-PREFECTURE)

NOM DU CENTRE URBAIN	POPULATION 1948	POPULATION 1965	CANTON D'APPARTENANCE	VARIATION 1948-1965
Ampanihy.....	2 110	1 854	Ampanihy.....	- 12, 1 %
Antanimavo.....	350	1 268	Amborompotsy.	+ 262 %
Ambararata.....	150	928	Amborompotsy.	+ 518 %
Ambatolahitsiriry.	100	709	Amborompotsy.	+ 609 %
Amborompotsy.....	350	849	Amborompotsy.	+ 143 %
Androka.....	2 160	668	Androka.....	- 69 %
Ankilimanondro....	250	783	Amborompotsy.	+ 213 %
Ankilimivory.....	200	764	Amborompotsy.	+ 282 %
Behalango.....	120	771	Amborompotsy.	+ 542 %
Beroy.....	263	700	Fotadrevo....	+ 166 %
Ejeda.....	1 005	752	Ejeda.....	- 25, 1 %
Fotadrevo.....	319	914	Fotadrevo....	+ 186 %
Gogogogo.....	292	500	Gogogogo.....	+ 71 %
TOTAL.....	7 669	11 460		

Le taux de croissance général de 1948 à 1965 est de 1, 06 % par an, de 2, 39 % pour les centres urbains et de 0, 81 % annuel pour les zones rurales. La part de ces centres dans la population totale passe de 14 % en 1948 à 17 % en 1965 : l'augmentation de certains a compensé les diminutions des centres anciens. Alors qu'Androka, Ejeda et Ampanihy enregistrent en dix-sept ans des baisses de population respectivement de 69 %, 25 % et 12 %, les dix autres centres connaissent des croissances allant de 71 % à 609 % ! Androka qui était en première position en 1948 passe en avant-dernière en 1965 : l'histoire ne s'écrit plus de la côte mais définitivement de l'intérieur.

Pour être plus strict encore, le taux d'urbanisation (centres de plus de 500 habitants en 1948 comme en 1965) passe de 9,6 % à 17,4 %. Pour les centres de plus de 2 000 habitants, il passe de 7,7 % à 0 % : aucun centre ne dépasse 2 000 habitants en 1965.

L'intervalle choisi (1948-1965) est à cheval sur la période de passage à l'indépendance (1958-1960) et les deux types d'évolution dégagés peuvent s'expliquer :

- Les trois cités mahafaly du sud, Ampanihy, Ejeda et Androka, et surtout les deux premières, se sont développées autour de postes militaires puis de centres administratifs. Chacune a son antécédent historique géographique voisin mais distinct (respectivement Ankiliabo, Ankazota et Mikaikarivo) et se trouve constituée à côté du système de pouvoir mahafaly au temps de la pacification. Du cercle au district et du district à la sous-préfecture, l'implantation géographique du pouvoir central est restée la même, l'objectif étant d'abord de faire respecter l'ordre et ensuite de penser éventuellement à l'intégration de cette région dans l'ensemble national. Ces créations se sont nourries de la colonisation (136) : un peu d'agriculture ou d'élevage, un peu plus de tracasseries policières et beaucoup de présence administrative. La coupure intervient en 1960 et la présence européenne disparaît (137). Ces cités ne disparaîtront certes pas du fait de l'indépendance mais sont désormais engagées dans un processus de reconversion politique et économique dans lequel seul le chef-lieu Ampanihy préserve plus ou moins sa position.

- Les zones marginales de l'est et du nord de la région ont crû de leur propre mouvement et la concentration semi-urbaine de leur population composée d'Antandroy et Antanosy est le produit d'une sédentarisation, plus forte d'ailleurs chez les Antanosy, dont il serait trop facile et imprudent de dire qu'elle est naturelle et qu'elle doit correspondre au développement des forces productives et à la nécessité démographique et économique de passer d'un mode de production pastoral à un autre, agricole. Les maigres faits récoltés à ce propos interdisent toute théorisation. Paradoxalement, et c'est une hypothèse que nous avançons, il semble qu'une structure clanique restée forte et concentrée, du type antandroy, permet un passage plus cohérent, et qui correspond aux possibilités des populations, à une autre forme de production et de division du travail social. Il est troublant de constater que les centres peuplés importants d'Antanimavo, Ambararata, Amborompotsy, Ankilimanondro ou Ankilimivory sont les foyers des espaces - de plusieurs villages - occupés par les principaux clans antandroy à l'est d'Ampanihy et qui sont, respectivement, les clans Besomotse, Manatsa, Marolava, Tehodo et Betorovoka-Marolava. Cette structure clanique persistante permet-elle la continuation d'une socialisation originale, reste-t-elle une structure de décision et de pouvoir intermédiaire souhaitable sinon nécessaire ou facilite-t-elle la maîtrise de l'espace et l'usage des maigres ressources naturelles ? La question reste posée .

Terminant par les caractéristiques de peuplement, nous avons transformé le Mahafaly en entité statistique. En passant des individualités royales et des chroniques de voyageurs au chiffre et au taux de croissance, nous avons essayé d'adapter la technique d'analyse à l'évolution et au fonctionnement de la formation sociale mahafaly. Mais l'adoption des techniques dans la diachronie n'exclut pas leur usage dans la simultanéité. Analysant ce continuum de quatre siècles, le chercheur commence avec un clan vagabond et finit devant un collectif de plus de cinquante mille personnes : l'utilisation de certains concepts relève de la gageure au début de l'histoire si on oublie la dimension *quantitative* des phénomènes observés ; on pourrait penser - théoriquement - à la constitution de la biographie du premier chef de clan qui s'aventura dans cette région vide il y a cinq ou six siècles et continuer avec les biographies des 129 chefs des clans répertoriés dans la période 1950-1960. A partir de quand ou de quel niveau recueille-t-on des renseignements scientifiquement valables et comment la technique ou la conceptualisation peuvent-elles ou doivent-elles s'adapter aux dimensions de l'objet auxquelles nous restons personnellement sensibles ? Il y a un seuil du proton à la molécule et de la loupe au microscope électronique et nous voulons seulement insister sur la nécessaire prudence ou relativisation dans l'adoption des concepts comme dans la production des résultats. Les petites migrations, mi-spontanées mi-voulues, produisent de grands effets ou de grands problèmes : de même que ces dizaines de pasteurs de l'origine se retrouvent cinquante mille sur un espace ingrat mais aussi dégradé, de même, un peu plus à l'ouest, 1 723 immigrants arrivés en Afrique du Sud entre 1658 et 1708 se retrouvent-ils maintenant deux millions qui parlent l'*afrikaans* et perdent foi en l'*apartheid*. (138). On parle de quatre royaumes mahafaly après HERONTANY, par exemple, mais à l'époque la population des deux royaumes mahafaly du sud ne devait pas dépasser 20 000 individus (voir la note 63) : traîner les mêmes notions le long de la durée historique peut apporter quelque confusion.

Nous écrivions dans un premier texte que la société mahafaly n'avait subi "aucune altération principale depuis les temps historiques" mais l'affirmation prêtait à confusion ; d'une part, et depuis des siècles, les Mahafaly ne sont plus ces "*Indiens de l'Orénoque*" dont parle Samir AMIN en disant qu'ils sont les seuls à être restés hors du processus général d'accumulation à l'échelle mondiale : nous avons vu que les échanges de bœufs et d'esclaves contre de la verroterie et des mousquets ont commencé il y a plus de quatre siècles ; d'autre part ce contact n'était pas *impersonnel* et *généralisé* : le roi vendait ses esclaves et recevait et les redevances qui lui étaient dues ès qualités et l'équivalent en marchandise ou pacotille. Dans un premier temps, l'échange a pu permettre aux royautés d'asseoir leur pouvoir par la redistribution possible ou par le monopole de la répartition des armes à feu, et c'est en second degré et de façon indirecte qu'il a perverti les rapports sociaux malgré les progrès de la sacralisation du pouvoir et la vénération des reliques royales. Il aurait fallu écrire que la société mahafaly - ou la formation sociale mahafaly - n'a

subi aucune altération directe de la part du mode de production capitaliste et que le problème de l'articulation des modes de production ne s'est posé qu'au moment de la colonisation au début du XXe siècle. Il est évident que

*"Le concept de 'formation' doit être soigneusement distingué de celui de 'mode de production', notamment en posant la question de savoir pourquoi au centre le mode de production capitaliste tend à devenir exclusif (et là la formation tend à se confondre idéalement avec le mode de production) tandis qu'à la périphérie il n'en est pas ainsi"*  
(139)

et pour nous résumer nous pensons que la *formation sociale mahafaly*, en particulier dans l'articulation des trois instances principales dont nous avons parlé au début dans l'introduction, s'est reproduite essentiellement au niveau des *foko* qui en sont restés la cellule principale (clans). Nous étions réticents à employer ce concept de *foko* et celui de *fokon'olona* (ou *fokonolona*, groupe des gens du même clan) croyant que le mot était employé dans le sud en imitation ou "importation" des schémas culturels ou idéologiques propres aux pays merina ou betsileo, or il semble bien que le concept était généralement connu et des Taisaka (ou Antaisaka ou Antesaka) selon BOITEAU :

*"Les membres d'un même lignage, en malgache 'foko', constituent le 'fokon'olona' ou communauté villageoise"* (140)

et des Sakalava :

*"Julien montre bien le droit imprescriptible dont jouissait le 'fokon'olona' sur les terres. Si des éleveurs étrangers au fokonolona venaient faire paître leurs troupeaux sur ses terres, ils devaient verser à la collectivité ainsi lésée le 'vilin-akata' (prix de l'herbe), généralement sous forme de viande"* (141)

aussi l'était-il des Mahafaly. Le *foko* est donc constitué d'une réunion de *famosora* (lignages ou familles élargies ou généalogies) et l'un comme l'autre peuvent se répartir sur un terroir ou plusieurs. Si le nombre de "clans" répertoriés dans les cantons mahafaly précédemment est plus grand, c'est qu'on assiste à un processus d'*individualisation* des lignages, c'est-à-dire à une décomposition accélérée de cette société en comparaison avec la société antandroy. Mais si cette formation sociale a pu se préserver jusqu'au début du XXe siècle, la colonisation a miné le pouvoir des chefs de clans, aussi vrai que

*"Le mode de production capitaliste tend à devenir exclusif, c'est-à-dire à détruire les autres modes de production"*  
(142).

Sans trop y insister, nous avons voulu essayer de montrer ce caractère *exclusif* de la domination et les résistances chaque fois diminuées : la pacification se base en partie sur le *fatidra* (fraternité de sang entre officiers français et chefs indigènes) et sur l'intimidement des armes, les ronces cachent les bœufs mais néanmoins la fiscalisation progresse, les sous-préfets survivent moins longtemps aux conditions de vie locales que le Mahafaly aux pressions administratives mais le pouvoir est toujours là. Le traitant a tué les royaumes, la colonisation a asservi les chefs traditionnels et les dernières décennies ont vu une accélération et une accentuation de la domination. Mais les conditions ne sont pas réunies pour l'apparition d'une bourgeoisie rurale véritable ; Samir AMIN énumère pour cela quatre conditions :

*"l'existence d'une société traditionnelle suffisamment hiérarchisée, de manière à ce que certaines couches de la chefferie traditionnelle disposent d'assez de pouvoir social pour s'approprier des parcelles importantes de terres claniques"* (143),

*"l'existence de densités de population moyennes, de l'ordre de dix à trente habitants au km<sup>2</sup>",*

*"l'existence de cultures riches, permettant de dégager par hectare et par travailleur un surplus suffisant dès le premier stade de la mise en valeur",*

*"(une) autorité politique qui ne soit pas défavorable à ce type de développement spontané".*

Aucune de ces conditions ne sera réalisée dans le cadre de la Coopérative du Mohair : la hiérarchie traditionnelle a disparu, la main-d'œuvre (les densités de population) est en-dessous du seuil voulu, il s'agit peut-être d'un produit riche mais dont profitent seulement ceux qui le transforment, et enfin l'autorité politique n'a jamais pensé à un développement spontané mais au contraire tout organisé dès le départ.

## NOTES

(57) Avant d'essayer de restituer l'évolution des rapports sociaux, on éprouve déjà beaucoup de difficultés à rétablir la vérité historique sous son aspect factuel ou individuel. Il s'agit ici d'éliminer les erreurs accumulées ou les fausses interprétations et il n'a jamais été interdit de formuler des hypothèses explicatives pour les endroits d'ombre. En l'absence d'une récolte systématique des traditions orales que nous ne pûmes mener à bien en si peu de mois et parce que notre objectif principal était ailleurs, on eut recours aux témoignages indirects en regrettant parfois leur rareté.

(58) L'histoire ne peut se construire à partir de l'homonymie des mots ou des analogies rencontrées à six cents kilomètres de distance. Mais GRANDIDIER parle d'une migration des gens de l'Isaka (sud-est de l'île), les rivières Manampanihy et Andriambe existent toujours dans la vallée d'Ambolo sur la côte sud-est et le royaume sakatovo est rapporté par la tradition comme l'un des quatre royaumes mahafaly de la période 1550-1750. N'en resterait-il que le nom de ce ruisseau la plupart du temps à sec qui traverse Ampanihy ? La tradition orale rapporte encore que ce fut un certain ANDRIAMBE qui dirigea la migration maroseranana vers le sud. Par ailleurs, la racine *saka* "désigne l'action de cueillir à la main - sans aucun outil - les produits végétaux ou les petites proies animales" (BOITEAU P. - 1969 - p. 138). A propos des différentes arrivées dans l'île, on se reportera à DESCHAMPS H. - 1972 - pp. 45-55.

(59) DESCHAMPS cite des chronologies qui situent les arrivées sur la côte est le plus probablement entre 1330 et 1450.

(60) PRONIS et FOUQUEMBOURG débarquent en septembre 1642 avec 12 hommes (70 autres arriveront l'année suivante). Ces expéditions vers l'intérieur ne comptaient pas beaucoup d'effectifs mais il est vrai aussi que la population était rare. Ces prélèvements restaient relativement peu importants : FLACOURT raconte qu'à son époque le roi mahafaly compte entre 30 000 et 40 000 bœufs. A un bouvier pour cinquante têtes de bétail, cela donne huit cents hommes, ce qui peut nous donner un premier élément démographique.

(61) DESCHAMPS H. - 1972 - pp. 95-96.

(62) *Mémoires de l'Afrique* - 1972 - p. 341.

(63) On peut extrapoler les tendances d'évolution démographique vers le passé plus à titre de curiosité que d'investigation scientifique. La sous-préfecture d'Ampanihy comptait environ 60 000 habitants en 1940, 40 000 en 1920 et 28 000 en 1900 (recensements administratifs). Estimant la valeur du taux de croissance brut à + 1,3 % par an et l'appliquant vers le passé, cela donne une population de 2 000 habitants en 1700 et de 1 500 en 1600. Ce taux de 1,3 % est par ailleurs celui qu'on observe au niveau mondial de 1650 à 1900.

D'autre part, si on suppose que le même espace s'est peuplé année après année avec le même taux végétatif et de la même façon chaque année, passant d'une population nulle en 1540 à 60 000 personnes en 1940, l'arrivée annuelle serait égale à  $x$  tel que  $x / (1, 013)^{400} + (1, 013)^{399} + \dots + (1, 013) = 60\ 000$  ce qui donne  $x = 4, 42$  personnes : il aurait suffi d'une famille par an.

Si on suppose que ces apports ne furent pas continus mais par "vagues" - ce qui est sans aucun doute plus proche de la réalité - et si nous ne comptons pas les migrations hors de la région, on peut faire l'hypothèse d'une expansion progressive de 1400 à 1550 (I), de l'arrivée des Maroseranana (environ 500) vers 1550 (II), d'une arrivée antandroy (environ 900) vers 1750 (III) et d'une expansion antanosy vers 1845-1850 (IV). Reprenant le calcul sur ces bases on obtient les évaluations suivantes : 150 personnes en 1500, 900 en 1600, 7 100 en 1750, 26 000 en 1850 et 86 000 en 1940. Or le chiffre plus ou moins officiel pour 1940 est de 60 000. Mais nous n'avons pas tenu compte des sorties de la région dont on peut penser qu'elles sont récentes. La première migration relativement bien connue est celle de 1948 estimée à 15 000 personnes mais ce ne fut certes pas la première. Ces différentes estimations ne valent que ce que valent les différentes hypothèses initiales mais elles peuvent au moins relativiser les observations d'un MARIANO (1615), d'un FLACOURT (1650) ou d'un GUILLAIN (1840). Sous cet angle, l'épopée des Maroseranana est ramenée à une dimension quantitativement limitée où le combat de l'épieu contre la sagaie n'explique pas l'essentiel de la nouvelle domination (66).

(64) FAUROUX E. - 1975 - p. 2, citant FLACOURT.

(65) Il est courant d'affirmer (FAUROUX E. - 1975 - p. 7) que les termes de *Vezo* ou *Masikoro* sont génériques voire fonctionnels (spécialisation dans la pêche ou l'agriculture) et on parle de sakalava-masikoro ou de vezo-mahafaly : c'est supposer que l'autre terme existe. Les deux appellations pourraient plus simplement désigner les deux apports initiaux que je mentionnais (Africains venus directement ou par les comptoirs antalaotes ou émigrants du sud-est). On peut parler aussi d'un glissement involontaire de termes ethniques ou claniques vers le fonds de la langue : personne ne remettra en cause l'existence d'un royaume des Masikoro au XVIIe siècle. Que l'ethnologue se perde avec l'historien dans l'entrelacs des migrations séculaires du sud de Madagascar, on les en excuse bien volontiers.

(66) BOITEAU P. - 1969 - p. 143.

(67) La reconstruction des généalogies n'est qu'un essai "à usage interne". Voir POIRIER Ch. - 1953 - pp. 29-35.

(68) DESCHAMPS H. - 1972 - p. 55. Cnqs = c'est nous qui soulignons.

(69) Voir les cartes 1 et 2 ci-jointes.

(70) DESCHAMPS H. - 1972 - pp. 55-56.

(71) *Ibid.*, p. 97.

(72) GRANDIDIER G. et DECARY R. - 1948 - p. 180.

(73) D'après le *mososa*, grand-prêtre du Fiherenana en 1867, TSIOMANDIDIARIVO

(ou RAHOREMBITSIMALEFA) et son fils ANDRIANONENINARIVO sont les deux premiers rois mahafaly.

(74) RAHOREMBITSIMALEFA ne serait autre que cet OLOMBETSITO donné comme origine des rois mahafaly au XVIIe siècle : le fait que chaque roi reçoit un nom posthume qui résume son action ne fait que compliquer la reconstitution des généalogies.

(75) GRANDIDIER A. et GRANDIDIER G. - 1908-1928 - p. 193.

(76) Certaines traditions introduisent six générations entre les deux, ce qui situe le premier vers au moins 1450, date qui paraît bien improbable.

(77) DESCHAMPS H. - p. 96.

(78) *Ibid.*, p. 96.

(79) GRANDIDIER G. et DECARY R. - 1948 - p. 181.

(80) En l'absence d'une tradition fermement établie, on peut imaginer la constitution de plusieurs entités entre 1650 et 1750, le premier groupe maroseranana descendant d'OLOMBETSITO (ou RAHOREMBITSIMALEFA) occupant le pays mahafaly par le nord et passant l'Onilahy vers la première moitié du XVIIe siècle, et un autre groupe occupant le sud (Androka-Ampanihy) dès l'éclatement de la domination des Zafindravola (rois ANDRIAMASILALINA et ANDRIANDRAVOLA), la citation du roi ANDRIAMANELY par LE ROY étant peut-être fausse puisqu'il semble plutôt s'agir d'un roi bara de la vallée de l'Ionaivo. Sur un autre plan, la tribu Manindriarivo, dont on retrouve quelques éléments dans la région d'Ampanihy-Ankiliabo, elle aurait fait partie d'une première immigration maroseranana (selon notre informateur FANILIANA d'Ampanihy).

(81) *Mémoires de l'Afrique* - 1972 - p. 344.

(82) Selon les évaluations présentées auparavant, le pays mahafaly ne comptait à l'époque que 3 000 personnes vers 1700 (plus exactement la région d'Ampanihy, c'est-à-dire non compris la moitié nord).

(83) GRANDIDIER G. et DECARY R. - 1948 - p. 184. Selon la tradition, TSIMAMANDY aurait lutté victorieusement sur la Menarandra contre la reine karimbola ANDRIANJON à la fin du XVIIe siècle. Il existe toujours un clan de ce nom au sud-est d'Ampanihy. ITRIMO fut marié avec SOAVOLA, femme d'un capitaine hollandais naufragé et échoué à la baie de Saint-Augustin. Il semble qu'on peut rapprocher l'événement du destin d'une certaine Marie-Thérèse, survivante d'un naufrage en 1790 et qui fut, selon DE THUY et TOQUENNE, une "*souche de chefs dont le dernier, Lahisalama, meurt en 1889 à Maroseranana sur la rivière Linta*" (voir *Notes, Reconnaissances, Explorations* - 1899 - p. 102). LAHISALAMA est fils de RABIBY, "*parent*" de HERONTANY. On peut aussi - peut-être - rapprocher les événements précédents du naufrage du "Winterton" en 1792, dont les occupants passeront sept mois à Saint-Augustin.

(84) GRANDIDIER G. et GRANDIDIER A. - 1908-1928 - p. 184.

(85) Voir la tradition rapportée en début de cette partie. Miandrarivo était l'aîné et Maroseranana le cadet. Le premier laissa le second sur le baobab et, finalement puni, devint cadet et migra vers la Linta, Evazy, Firinga et Tokove.

- (86) Dans la région d'Ampanihy, on peut estimer une immigration karimbola-antandroy dès 1750 d'environ 900 personnes, estimation basée sur l'importance de la population antandroy 150 ans plus tard.
- (87) GRANDIDIER-G. et DECARY R. - 1948 - p. 235.
- (88) FAUROUX E. - 1975 - p. 26 : "*paradoxalement, le lignage, qui est la cellule de base de la société sakalava, ne correspond à aucun terme particulier de la langue sakalava-masikoro*". Il est étonnant qu'on ne retrouve pas l'équivalent du *famosoro* en pays sakalava, lui-même inclus dans le *foko*.
- (89) FAUROUX E. - 1975 - p. 27 : "*contrairement à cette tradition, ce ne sont pas dix mais trente clans qui furent créés à l'origine, correspondant à autant de groupes familiaux (cnqs) ayant participé activement à la conquête du Menabe*".
- (90) *Ibid.*, pp. 30 sqq.
- (91) *Ibid.*, p. 19.
- (92) GRANDIDIER G. et DECARY R. - 1948 - p. 185.
- (93) GRANDIDIER A. et GRANDIDIER G. - 1908-1928 - p. 214.
- (94) On ne connaît pas le lien de parenté entre RABIBY et HERONTANY .
- (95) Pour certains, les migrations tanosy depuis la région de Fort-Dauphin auraient été dues à la maladie, pour d'autres à l'occupation merina : dès 1825, une armée merina de 3 000 hommes menée par RAMANANOLONA s'empara de Fort-Dauphin.
- (96) DESCHAMPS H. - 1972 - pp. 193-195.
- (97) *Ibid.*, p. 164.
- (98) Rappelons que les traités anglo-malgaches sur l'interdiction de la traite datent des 23 octobre 1817 et 11 octobre 1820. Pour la première fois, on y parlera de RADAMA Ier comme du *roi de Madagascar*.
- (99) Le XIXe siècle se termine sur l'histoire de ces trois royaumes. On cite en fait bien plus tôt quatre royaumes, le quatrième étant celui de la Sakatovo affluent de la Menarandra qui arrose en particulier les régions d'Ampanihy et Ankiliabo. Royaume fantôme ou disparu et émiétté il y a deux siècles étant donné sa proximité vis-à-vis du pays antandroy ? Nous ne pûmes récolter aucune information à son propos.
- (100) TSIAMPONDY meurt en 1912. TSIOSSA (ou TSIHAZOA) lui succède comme conservateur des reliques. BATTISTINI, après une entrevue avec TSIHAZOA, situe TSIAMPONDE à Betioky - royaume du nord - ajoutant que son fils TSIHAZOA a sous sa dépendance les 11 clans mahafaly de la Linta plus les clans tanalana de la côte sud (Temitongoa et Temilahehy) (BATTISTINI R. - 1964 - p. 64). Il existe une autre inconnue dans la filiation ancestrale de TSIAMPONDY. Le roi maroseranana MANANOLONA qui résidait à Ampasimahanoro (région de Firanga) a épousé une femme du clan Andriantombongona, nommée IGAHANY, dont il eut trois fils : RABAHARY, RAZOZA et TSIAMPONDY, lesquels ont régné chacun sur une partie du pays mahafaly (GRANDIDIER A. et GRANDIDIER G. - 1908-1928 - p. 213).
- (101) DRURY nous parle de ces combats : "*Il arrive souvent que des bandes se mettent campagne pour surprendre leurs ennemis de nuit (...). Dans ces expé-*

ditions tous les assaillants portent généralement à la main un morceau de viande, qu'ils jettent aux chiens afin de les empêcher d'aboyer lorsqu'ils veulent piller et entrer au milieu de la nuit puis l'un d'entre eux tire un coup de fusil, sans faire d'autre bruit ; les habitants se lèvent naturellement en sursaut et, au moment où ils sortent de leurs huttes basses en se courbant, ils tombent percés de coups de sagaies. Les agresseurs s'emparent des jeunes gens et des femmes qu'ils emmènent avec tout le bétail qu'ils peuvent réunir, puis ils brûlent la ville et rentrent chez eux par des sentiers détournés. Deaan Mevarrow, avec son frère et quelques autres des sujets de Dean Crindo, avait traité de cette manière plusieurs villes sans défense du roi de Merfaughla (Mahafaly) qui, pour se venger, vint avec une armée de trois mille hommes chez les Anterndroea (Antandroy) résolu soit à livrer à leur roi Deaan Crindo un combat en rase campagne, soit à l'attaquer dans sa ville de Fenoarivo qu'il voulait brûler. Il lui envoya donc un messenger pour l'informer de ses intentions. Deaan Crindo répondit qu'il n'avait qu'à venir et qu'il l'attendait de pied ferme dans sa ville et, de suite, il convoqua tous ses gens, leur ordonnant de se préparer au combat et de se concentrer soit à Fenoarivo (quartier actuel d'Ankilimanondro, dans le canton d'Amborompotsy) soit dans les villes voisines. Il avait quatre fils, tous chefs de petites villes ayant sous leurs ordres un certain nombre de sujets et d'esclaves (...)

Le roi Deaan Wosington (ANDRIANKOSINTANY), son fils Chemmermaundy (TSIMAHERIMANDRY) et son neveu Ryopheck (RAOFIKA), renommé pour sa bravoure, sont entrés à la tête de l'armée des Merfaughla sans rencontrer de résistance. (...) Deaan Wisongton ne tarda pas à arriver devant Fenoarivo qu'il attaqua avec vigueur ; Deaan Crindo et ses fils résistèrent courageusement à cet assaut jusqu'au moment où, accablés par le nombre, ils ne purent empêcher les ennemis de pénétrer dans la ville (...) livrée au pillage et aux flammes après que les vainqueurs se furent emparés de toutes les babioles qui constituent la richesse des indigènes de Madagascar et au premier rang desquelles figurent les perles de verre". (Mémoires de l'Afrique - 1972 - pp. 346-347).

(102) Voir les cartes 4 et 5 ci-jointes.

(103) Ce personnage appartenait à une famille royale sans qu'il nous ait été possible de savoir laquelle tant nous étions étrangers à cet événement social après peu de jours d'acclimatation sociale et aussi parce qu'il fut impossible de rencontrer une information cohérente. Sans cet événement, par ailleurs, nous aurions peut-être entrevu moins bien la nécessité d'une analyse globale des rapports sociaux (104).

(104) Elle est ici seulement amorcée. On peut se féliciter du sursaut national actuel mais on ne construit une nation qu'en connaissance des différences et des disparités régionales. Si nous insistons dans cet essai sur l'histoire de la société mahafaly et son évolution actuelle, c'est aussi pour tenter de dégager les possibilités ou les limitations de son intégration dans l'ensemble national.

(105) GRANDIDIER A. et GRANDIDIER G. - 1908-1928 - pp. 212-214.

(106) *Ibid.*, p. 214. Les forges mahafaly étaient installées à Antaimby, à quelques kilomètres au nord d'Evazy, sur la rivière Menarandra.

(107) BATTISTINI R. - 1964 - p. 62. Les clans côtiers du nord de la rivière Linta (Tevondrony, Temahaleotse, Tetsivalea, Temitongoa, Temilahehy) se disent *Tanalana* (littéralement ceux du pays des forêts) : considérer les Tanalana comme des agriculteurs "forcés" ou acculés à la semi-sédentarisation n'est certes pas une réponse complètement satisfaisante, donner une fiabilité totale à la liste présentée non plus. Retenons que le nom générique d'un clan a pu passer à l'ensemble des occupants antérieurs sur la côte mais que cette occupation antérieure à l'arrivée des Maroseranana s'est aussi maintenue à l'intérieur, dans la région d'Ankiliabo-Ampanihy (clans Faloamby et Tantsoreo). On notera que les Temitongoa localisés par GRANDIDIER dans la région d'Androka et Itampolo occupent en fait toute la bande côtière depuis l'Onilahy jusqu'à Androka.

(108) FAUROUX E. - 1975 - pp. 16-17.

(109) Voir BATTISTINI R. - 1964 - p. 54. Nous nous sommes servis par ailleurs d'archives locales et oubliées de la sous-préfecture datées de 1948 à 1953. Mais nous n'eûmes d'information que pour les cinq cantons cités qui ont maintenant été transformés en communes rurales. Voir l'annexe I.

(110) Le canton de Gogogogo (ou d'Ampamata) correspondrait plus ou moins au territoire contrôlé par le roi VORIANDRO dont tout le troupeau mourut d'une épidémie et qu'on retrouve faisant soumission avec TSIAMPONDY à Ampalaza en 1900.

(111) On retrouve également ce clan à l'est d'Ejeda. On se reportera utilement à la carte de localisation des clans et de la population située en hors-texte.

(112) Evazy, Firanga et, à moindre degré, Etrobeke et Bekily, constituent les lieux d'implantation maroseranana les plus évidents. Il serait sans doute intéressant d'y continuer l'enquête.

(113) Tehajy ou Tehadjy ? On peut penser à une arrivée de l'extérieur, ou bien africaine car "*Zendj désigne nettement les noirs de l'Afrique Orientale et leurs pays*" (DESCHAMPS H. - 1972 - p. 41) ou bien arabe, en rapprochant le nom de *Azd*, nom d'une tribu arabe (*Ibid.*, p. 49).

(114) BATTISTINI R. - 1964 - p. 62, dit qu'à Vohombe, "*les lignages se transforment en clans*" et il cite le cas des Tesendry (vohombe), des Temafaitse (Bemanateza) et des Tevaramba (autour d'Ankazoabo).

(115) En 1968, il ne passait pas un véhicule par semaine d'Ampanihy à Androka, Itampolo ou Mahatsandry. Les seuls à fréquenter ces pistes étaient les commerçants indiens, les agents des travaux publics et notre équipe d'enquête.

(116) Pour 1904 à 1948 : GRANDIDIER G. et DECARY R. - 1948 - p. 179.

(117) *Economie malgache 1950-1960*, Commissariat Général au Plan, Tananarive, 1963, p. 33.

(118) *Inventaire socio-économique de Madagascar 1960-1965*, I. N. S. R. E. ,

Tananarive, tome Ier; pp. 48-49. La composition des mêmes 94 918 personnes par groupes d'âges et par sexes est la suivante :

	HOMMES (H)	FEMMES (F)	(F - H)/(F)
Moins de 14 ans...	14 616	16 012	0, 087
De 15 à 20 ans...	8 323	9 371	0, 112
Plus de 21 ans...	20 097	26 499	0, 241
TOTAL.....	43 036	51 882	0, 170

(119) Pour se rendre compte des conditions pluviométriques générales, on pourra se reporter à la carte d'isohyètes ci-jointe, basée sur des observations réalisées de 1942 à 1959 (BATTISTINI R. - 1964 - p. 19).

(120) *Ibid.*, p. 4 et p. 74. Il y eut aussi une disette en pays antandroy en 1930-1931 (DECARY R. - 1930 - p. 103).

(121) La disette explique en partie les migrations mais aussi la pression démographique croissante face à des ressources naturelles en voie d'épuisement.

(122) Selon le Recensement Administratif de Population publié pour le 1er janvier 1965. On se reportera aussi à la carte de répartition de la population (hors-texte).

(123) Lors d'une visite de l'entreprise sucrière SO. SU. MAV. (dans la sous-préfecture d'Ambilobe, au nord de l'île) qui regroupe 2 000 à 3 000 ouvriers et leurs familles, soit une population totale de 11 000 à 15 000 personnes, sur près de 10 000 hectares de canne à sucre, nous avons pu retrouver une communauté mahafaly parmi les 13 fermes qui se répartissent le travail agricole. La plupart des membres provenaient de Bemiotro-Evazy et avaient presque reconstitué sur place un cadre de vie identique, à plus de 1 500 kilomètres de leur zone de départ.

(124) FAUROUX E. - 1975 - p. 240 : "*quelquefois, tout simplement, on a retenu le nom de l'ethnie du nouveau sakalava : on trouve ainsi un lignage 'mahafaly' à Marovoay*". Le recensement administratif au 1er janvier 1965 décompte en effet 204 Mahafaly dans la sous-préfecture de Mahabo.

(125) Sources : archives de la sous-préfecture.

(126) *Economie malgache 1950-1960*, p. 30. Plus 100 Français et 54 Indo-pakistanaïis, sur une superficie de 13 550 kilomètres carrés (*Ibid.*, p. 24).

(127) Voir le Recensement administratif du 1er janvier 1962.

(128) *Inventaire socio-économique de Madagascar 1960-1965*, tome Ier, p. 46.

(129) *Inventaire socio-économique 1964-1968*, I.N.S.R.E., tome Ier, p. 28.

(130) Extrapolant vers le passé, et vers 1900 - avec les réserves d'usage - cela donne 4 740 Antandroy et 770 Antanosy soit un total des trois ethnies (Mahafaly - Antandroy - Antanosy) de  $4\,740 + 770 + 14\,500 = 18\,000$  personnes sur  $13\,500\text{ km}^2$ , ce qui se rapproche relativement bien de la densité de population évaluée par GRANDIDIER et DECARY. Selon eux, la densité est de 1,5 habitant au kilomètre carré en 1904 et de 4 habitants au kilomètre carré en 1948 (GRANDIDIER G. et DECARY R. - 1948 - p. 179).

(131) On trouvera les données pour 1948 au paragraphe suivant.

(132) *Inventaire socio-économique 1964-1968*, tome 1er, p. 28.

(133) Pour les surfaces administratives, on peut se reporter au *Code géographique INSRE, Mise à jour 1969*. L'estimation des superficies utiles provient d'un planimétrage à l'échelle du 1/200 000 en fonction des connaissances pratiques de la région, de l'état des techniques et du type d'activité agropastoral exercé actuellement. C'est dire le caractère tout-à-fait relatif dans le temps et l'espace de cette *utilisation*.

(134) BATTISTINI R. - 1964 - p. 63, distingue trois courants horizontaux dans une première phase de la migration, qui se dirigent tous les trois de la côte vers l'intérieur : Androka-Ampanihy, Itampolo-Ejeda et Efoetsy-Betioky, et deux autres courants qui se dirigent vers l'extérieur de la région : depuis Ampanihy vers les plantations du nord de l'île et depuis Itampolo-Anakao soit vers le bas-Onilahy où se sont fondées des colonies tanalana soit jusqu'à la région de Morondava.

(135) A tel point qu'Itampolo et Ankiliabo - chefs-lieux de cantons - n'apparaissent plus dans la liste de 1965 et que la sous-préfecture ne compte encore aucune commune urbaine à ce jour. Seuls Ejeda, Ampanihy ou Androka pourraient y prétendre pour leur poids démographique mais Ejeda ne compte aucun service public d'envergure et les quatre gendarmes d'Androka - plus un instituteur - sont bien peu pour assurer la surveillance des côtes.

(136) Tout cela nous fut remémoré par le seul "métèque-vazaha-autrichien-fossile-subsistant" qui demeurerait encore à Ampanihy en 1968, spécialisé en recherche du grenat et, accessoirement, en anthropologie économique. Il me rappela les fastes de la colonie française de l'époque (100 Français en 1935), la promenade des dames le soir sur les simili-fortifications ou les pratiques de l'un des derniers chefs de district retrouvé ces dernières années à Tananarive comme conseiller technique du Vice-Président Calvin TSIEBO.

(137) Il reste en août 1968 au total huit personnes étrangères sur l'ensemble de la sous-préfecture (13 000 km<sup>2</sup>) : un *Monpera* (curé), deux sœurs, le métèque dont j'ai parlé, deux Américains à l'hôpital d'Ejeda, un chercheur de l'ORSTOM et une collègue anthropologue-botaniste autrichienne qui mettra dix ans sinon plus à pénétrer les communautés mahafaly en y distribuant des bonbons et à essayer de comprendre les règles du *sonon'troke* ou du *sonon'anake* (sacrifices familiaux) (FAUROUX E. - 1975 - pp. 28-29). Pour compléter le panorama, il reste à y ajouter quelques dizaines d'Indo-pakistanaï.

(138) *Mémoires de l'Afrique* - 1972 - p. 353.

(139) AMIN S. - 1971 - p. 31.

(140) BOITEAU P. - 1969 - p. 141 et p. 155.

(141) *Ibid.*, p. 148.

(142) AMIN S. - 1971 - p. 165.

(143) *Ibid.*, pp. 347-348.

DEUXIÈME PARTIE

## L'OPÉRATION MOHAIR

les initiatives économiques du temps  
de la colonisation et de l'indépendance



### 3. DES COMMUNAUTÉS PASTORALES

#### ET DE LA CUEILLETTE

#### À LA COMMERCIALISATION DU TROUPEAU

L'époque coloniale introduit une révolution dans les structures, dans les modes de pouvoir, de production et de reproduction. En soixante années, le Mahafaly va prendre contact avec le mode de production capitaliste, avec ses intermédiaires (chapitre 3), avec sa superstructure politico-coloniale (chapitre 4) et s'intégrer à une expérience de coopération originale, l'une des premières de l'île et la moins coopérativiste qui soit (chapitre 5).

L'*Opération Mohair*, n'est-ce pas un langage militaire contre le sous-développement ? Elle fut lancée dès les premières années de la colonisation en commençant - quand même - par le commencement : à savoir l'organisation de la production de la matière première en circuit fermé, dans ce qu'on appela les *chèvreries*. De cette opération à une autre qui fut fameuse en Imerina des années 1965 à 1970 (l'*Opération Productivité Riz* ou O. P. R. ) la "lutte" est la même ou, plus exactement, la volonté est la même de promouvoir le développement agricole en général avec l'assentiment, voire la participation des populations, mais le technicien - agronome ou vétérinaire - s'essoufle plus ou moins rapidement dans sa volonté de comprendre l'autre et de le faire participer parce qu'il n'est pas préparé aux résistances et qu'il y a loin de la rizière ou de l'élevage de la chèvre aux plans de semis ou de repeuplement. Dans le cas de l'opération Mohair, les vétérinaires du Service de l'Elevage ont eu le bénéfice de la durée et c'est seulement après trente de croisement qu'on lança l'expérience dans le public. Mais, en même temps, les chevilleurs leur avaient ouvert la voie de l'échange.

Avant de parler de la commercialisation du tapis ou de la laine, il faut d'abord considérer que le nouveau type d'échange va mettre en rapport les *éleveurs* mahafaly avec différents types d'acheteurs : collecteurs, bouchers, agents de la Société Rochefortaise des Produits Alimentaires (les conserveries de la S. A. R. P. A.) pour la commercialisation des bovins, puis tisserandes et fileuses de la région d'Ampanihy pour la commercialisation de la laine. Mais si le *pasteur* s'est transformé en *éleveur* c'est d'abord au bœuf qu'il le doit.

### 3.1. LE BŒUF EN PAYS MAHAFALY : DE LA LITURGIE AU BIFTECK

#### 3.1.1. LES DIFFERENTES ACCEPTIONS

Dès les premiers contacts avec les Européens, le bœuf est *moyen de nourriture* et Fort-Dauphin survit grâce aux razzias de LE ROY. Mais il est aussi symbole de *pouvoir social*. Le roi mahafaly n'est-il pas reconnu comme tel par FLACOURT et situé historiquement parce qu'il possédait à l'époque (1650) quarante mille têtes de bétail ?

Transformé et mis en conserves par la S. A. R. P. A. après l'installation de celle-ci à Tuléar - et elle envoie ses collecteurs de viande fraîche dans tout le sud-ouest - ou acheté par les chevilleurs merina, il acquiert une *valeur marchande* qui reste fluctuante, et se dégradera, dès que la pénétration commerciale est matériellement possible à la suite de la conquête militaire.

Servant de base d'imposition pour le pouvoir politico-fiscal, il est transformé en signe extérieur de richesse relativement visible et pourchassé ainsi que son propriétaire aux fins de contrôle, de prétendue statistique et d'imposition. Mais avant d'être le but de la coercition étatique ou l'enjeu des transactions commerciales, il est d'abord le vecteur et la mesure des rapports sociaux dans la société mahafaly.

Il représente d'abord le lignage, le situe dans l'ensemble social et règle les rapports inter-lignages. Rapport d'alliance ou rapport de forces, les applications de ce vecteur deviennent multiples : du vol de bœufs aux cérémonies d'initiation ou aux règlements des conflits et paiements d'amendes, depuis les rapports entre époux, lignages, villages, clans jusqu'aux rapports conflictuels entre ethnies. On citera quelques exemples de cette omniprésence en ce qui concerne les rapports de parenté ou d'alliance : le sacrifice du bœuf permet de dépasser les règles d'alliance, de purifier la case marquée

par l'adultère mais le bœuf est aussi dans la dot et dans le partage de la communauté entre époux :

- *"Le frère cadet de la grand-mère peut épouser sa petite nièce si le père de la jeune fille sacrifie un bœuf et asperge avec son sang le front des deux promis et la poitrine de la fille en disant : s'il plaît à Dieu, que ces deux-là aient la permission de s'épouser" (144).*
- *"Deux ou trois mois après la demande officielle, et quelques jours avant le mariage, le fiancé apporte au père et à la mère de la jeune fille des bœufs ou des chèvres en guise de 'fandeo' (cadeau)".*
- *"En cas de 'vamba' (adultère), cause principale du 'sarake' (divorce), l'homme doit remettre à la femme abandonnée un tiers de son troupeau et la moitié de la récolte (...) sinon on cherche un 'fanamboara' (arrangement) qui est souvent trouvé après de longues discussions entre les deux familles. Le mari coupable doit alors faire des cadeaux en bœufs et en bijoux".*
- *"Quand un mari monogame (145) fait venir une autre femme dans la maison de sa femme légitime (...) il doit purifier la maison avant le retour de sa femme. Les 'olon-dehibe' (Anciens) décident qu'un bœuf doit être sacrifié et avec le sang de cette bête l'intérieur de la case doit être aspergé".*

Il est légitime de penser que, dès le départ, le bœuf a constitué la valeur d'échange sociale par excellence pour ce peuple de nomades à l'origine et que la reproduction élargie des différents niveaux sociaux fut liée à la croissance naturelle ou conflictuelle (changements dans la répartition en fonction des conflits et de leurs sanctions) du troupeau dont il faudrait de surcroît distinguer les différents éléments constitutifs quant aux rôles qu'ils peuvent ou doivent jouer ou non dans les événements sociaux (146).

Plus loin encore que l'acception précédente, le bœuf est une espèce de trait d'union entre les vivants et les ancêtres défunts mais vivants dans les mémoires ou les subconscients. La tombe de TSIAMPONDY dans la forêt d'Ankirikiry est entourée de sept cents paires de cornes de bœufs et les multiples tombeaux rencontrés pendant six mois entre Ampanihy, Ejeda, Beloha, Faux-Cap ou Androka témoignent de la même réalité funéraire : on n'y rencontre que ces amas de pierres en forme de parallélépipèdes couronnés de la

*tranomasina* (case miniature disposée au sommet du tombeau) entourée de ces *aloalo* (poteaux funéraires évoquant la position sociale du défunt ou les faits marquants de sa vie) et de ces *tsifa* (cornes de zébus) des bœufs qui ont été tués au moment de l'enterrement et qui témoignent de la richesse passée ou du statut social du défunt. Plus la région paraît pauvre, plus les tombeaux sont rutilants (147) et coûteux. On peut ajouter que les dépenses afférentes à la construction ont tendance à s'accroître par rapport aux autres types de dépenses ou de revenus, non parce que nous l'avons vu directement mais parce que les ingrédients (ciment) qui rentrent nouvellement dans la construction des tombeaux ont augmenté plus vite de prix que les produits agricoles.

Telles sont les apparences du fonctionnement d'une société qu'aucun anthropologue n'a encore essayé de déchiffrer vraiment. Mais le vocable de "trait d'union" est incomplet sinon imparfait : devenu l'équivalent de l'amende ou échangé entre deux personnes qui furent en conflit, le bœuf est aussi porteur des fautes lors du sacrifice. Son importance croît singulièrement lors des funérailles : offert et contre-offert, tué puis partagé, il est l'occasion d'une réactualisation des liens interfamiliaux ou de leur différenciation. Sagayé à la mort de son maître ou rendu à la liberté au moment où le corps du défunt passe de la case au tombeau, le bœuf est toujours au centre de l'événement. Il est dommage que les interprétations que nous avons reçues en trois jours diffèrent entre elles et nous éviterons d'entreprendre toute affabulation et re-création des événements. Mais laissons parler quelques témoins ou participants (148) :

*"A quel prix les gens de la brousse vendent-ils leurs bœufs à Ampanihy ?*

*- Ils ne sont ni trop chers ni bon marché. Il y en a à 6 000 fmg, ou à 8 000 et même à 10 000 et plus. Certains peuvent même atteindre 16 000 fmg. Pour ce que je sais des bouchers, ils n'achètent que ces 'ombin-dolo' (bœuf des morts, tué au moment de l'enterrement) parce qu'ils peuvent les avoir à bon marché, à 2 500 - 3 000 voire 4 000 francs. Voilà la raison pour laquelle on appelle ces bœufs 'ombin-dolo' : par exemple je suis déjà vieux, j'atteins à peu près 50-60 ans et j'ai beaucoup de bœufs, une centaine par exemple. Je laisse pousser leurs cornes jusqu'à la fin de ma vie parce qu'ils sont mes biens et je ne les vends pas. Si je meurs, alors on tuera ces bœufs en marque de ma richesse. Donc, on laisse normalement ces bœufs de côté mais certains en vendent cependant de leur vivant. Ainsi un malheureux n'a pas de quoi manger alors il est obligé de vendre un de ses bœufs qu'on appelle 'omby manitra' : ce sont des bœufs qu'on n'a pas mis de*

côté pour le malheur mais qui sont élevés dans 'la ville' (en français dans le texte ; autrement dit élevés pour être vendus). Mais le même malheureux peut parfois être obligé de vendre aussi un 'ombin-dolo' s'il n'en a plus de l'autre catégorie (...) Autre chose, quand je meurs, mon fils tue un de ces bœufs avec sa 'lefona' (sagaie) dans le parc et on appelle ce bœuf 'omby ratsy' ; aucun des membres de la famille ne mange de sa viande, sinon les parents éloignés ou les esclaves. Il est défendu de manger cette 'hena ratsy' (mauvaise viande) de ce bœuf qui est mort en même temps que l'homme.

- Et que devient le troupeau de l'homme ?

- Au moment de son enterrement, beaucoup de membres de sa famille, de ses lointains parents ou de ses amis offrent des chèvres, des moutons ou même des bœufs. Certains viennent offrir le 'loboka' qui se fait un peu comme deux en l'échange de un. C'est-à-dire, vous m'offrez un bœuf et, en échange, on vous en donne deux. Si, par contre, vous offrez seulement un mouton, on vous donnera à manger du poulet (...) Alors on va donc enterrer l'homme et on donne aux cornes de ces bœufs abattus le nom de 'tsifa' et sa famille met tous ces 'tsifa' sur le tombeau. On n'aime pas les perdre parce qu'elles viennent des 'ombin-dolo'. Si les agents de la Rochefortaise (conserverie) viennent, on ne vend pas ces bœufs-là parce qu'on a peur de perdre leurs cornes. Pour les gens d'ici, le corps du bœuf ne compte pas trop, ils ne cherchent seulement que les cornes et c'est pour cette raison qu'ils les vendent quelquefois à bon marché en demandant au boucher de leur rendre les cornes ensuite. En ce moment, ils se vendent à 4 000-5 000 francs alors qu'en fait ils valent plus, 10 000 ou même 12 500 francs. C'était comme cela depuis longtemps mais si on pense à la vie actuelle, on peut dire que tout a changé. Tant de coutumes ont changé : je peux vous le dire parce que ma mère est mahafaly et mon père ambaniandro. Autrefois, on procédait ainsi : quand un homme mourait et laissait cent ou deux cents têtes de bœufs, on les appelait 'ombin-dolo' et on devait les abattre tous pour donner à manger au 'fokon'olona'. On ne devait les vendre ni en partie ni en totalité. Et après on enlevait les cornes. Mais maintenant les gens se mettent à les vendre bon marché et les bouchers profitent de cette occasion pour faire du bénéfice dans leurs affaires".

Trois noms de bœufs : *omby ratsy*, *ombin-dolo*, *omby manitra* qui correspondent à trois fonctions essentielles, psychique ou métaphysique, sociale et économique. Le premier représente le *destin* de l'homme qui est mort. Comme le dit la parole malgache *ampindra roa* (les deux à la fois) s'appliquant à ce bœuf de l'homme : les deux destins sont liés et "sagayés" en même temps. L'*ombin-dolo* s'accumule à longueur de vie et l'importance numérique ou qualitative de ce groupe de bœufs préfigure le *statut social* de l'individu ou pour le moins du chef de famille. Vendre ses *ombin-dolo*, c'est vendre son honneur ou l'amoindrir pas à pas pour la vie future mais aussi perdre son statut social. Quant au *omby manitra*, est-il doux ou suave (traduction littérale de l'adjectif) parce qu'il est destiné à la vente et donc à l'apport d'un revenu qui contrebalancera la dureté de la vie quotidienne (devenue encore plus dure depuis qu'on a commencé à échanger) ou parce qu'il est l'opposé du précédent ? Au-delà de la signification de l'adjectif, il est le bœuf commercialisé ou commercialisable.

Comme le constate notre interlocuteur FOMBEHY, en ce soir d'enterrement à Ankiliabo, les coutumes ont changé beaucoup et si l'usage et l'échange sociaux du bœuf étaient au départ complètement étrangers à la réalité commerciale, en fait le bœuf va se retrouver dès les premiers moments du contact au centre de l'échange. On l'a vu dans les précédents historiques ou dans les siècles passés mais le mouvement d'échange va s'accélérer au XXe siècle vu la nécessité de survie chaque fois plus problématique à chaque génération étant donné la croissance démographique et la stagnation des techniques de production.

### 3.1.2. LA COMMERCIALISATION DES BŒUFS

Dès le début de la colonisation les bouchers et chevilleurs ambaniandro vont s'intéresser au commerce des bœufs vers les Hauts-Plateaux, le transport se faisant à pied en deux ou trois mois soit par Ambalavao, situé aux confins des pays betsileo et bara, soit par la route du nord-ouest et le pays sakalava en direction de Tananarive et Fianarantsoa.

*"A ce moment-là (1914), le moyen de locomotion était encore difficile. Ce n'était pas comme de nos jours et nous abattions tout le trajet à pied, de Tananarive à Ambositra et de là nous prenions la route de l'ouest vers Midongy et Jinjina. Nous traversions Malaimbandy, Bemara et Mahabo et, depuis Mahabo, nous prenions ensuite la route du sud qui se dirige ici" (149).*

Une partie de la colonie ambaniandro (Merina et Betsileo) s'installe ensuite sur place et, après 1945, on retrouve ces bouchers ambaniandro en train

d'acheter leur bétail en parallèle avec la collecte de la S. A. R. P. A. (150).

"Auparavant beaucoup de gens venaient ici depuis Tananarive pour acheter des bœufs. Mais il est bien difficile de 'pousser' (en français dans le texte ; acheminer) parce que si ces gens de Tananarive sont venus ici, ils doivent d'abord connaître des indigènes pour conduire ces bœufs jusqu'à la capitale. Il faut deux mois ou même trois pour traverser ces deux pays (cnqs). Jusqu'à maintenant, c'est surtout la Rochefortaise qui achète pas mal de bœufs et de moutons et les emmène à Tuléar. Ou, pour les Ambaniandro il y a ce nommé RAMANAMIDONA d'Ejeda. Ampanihy, Ejeda, Betioky, voilà les principaux lieux où il achète des bœufs de temps en temps. Il les chasse jusqu'à Ambalavao et, là, il laisse ces bœufs à son frère pour les emmener jusqu'à Tananarive. Pour les bœufs, le premier acheteur est d'abord la Rochefortaise, puis vient ce RA-PHILBERT (151) et cet autre 'kevoka' (152) qui sont les agents de cette compagnie. Le premier achète dans la sous-préfecture d'Ankazoabo tandis que l'autre va dans celles d'Ampanihy et Betioky. Mais la Rochefortaise va aussi dans les sous-préfectures d'Ambovombe et surtout de Beloha et Tranoroa. Ici, nous constatons qu'ils achètent surtout autour d'Androka parce que les bœufs y sont de bon poids. Pour ceux de Tananarive, avant ils achetaient ici mais maintenant je ne sais pas. Si on parle maintenant des chèvres, il y a là Madame Suzanne, fille de RAHASIMANANA : sa vente de moutons et de chèvres vers la Réunion marche bien aussi. Quand elle vient ici, elle achète chaque semaine pas moins de trente têtes et elle est associée à Tuléar avec un 'vazaha' (153), dont je ne connais pas le nom, pour l'embarcation des chèvres.

- Et quand vient la Rochefortaise ?

- Aux mois de mars, avril, mai et juin parce qu'à cette époque les bœufs sont moins chers (cnqs). Et à ce moment-là, le 'fanjakana' commence à 'presser' les impôts (cnqs) alors les gens sont obligés de vendre leurs bœufs. Ils sont plus chers au mois d'octobre, 10 000 à 14 000, jusqu'à la fin de décembre. En janvier et février, leur valeur commence à 'dégringoler'. Ils n'ont plus de valeur au mois de février car le moment des impôts est bien proche (cnqs) et les valeurs moyennes des bœufs sont alors de 8 000 à 10 000 francs. C'est du mois d'avril jusqu'à juillet que

les gens vendent les 'ombin-dolo'. Pour les bouchers d'Ampanihy, c'est en juillet que commence l'abattage des bœufs. On en débite du 15 juillet au 15 décembre et on peut en tuer jusqu'à deux par jour, et les vendre. Mais en janvier il arrive beaucoup de produits à Ampanihy, il y a les récoltes de 'bageda' (sorte de patate), de manioc et de 'tanga', les fruits du cactus. Presque toutes les récoltes montent car à ce moment-là il pleut et personne ne veut de viande ; les bouchers n'arrivent pas à vendre un bœuf par jour. Deuxièmement, la vente ne se fait pas du 15 du mois au 5 du mois suivant car après le 15 les gens n'ont plus d'argent.

- Et quels sont les bénéfices des bouchers ?

- Pensez à ceci : un bœuf pèse à peu près 160 kg quand il est mort et, quand on lui enlève la peau et les entrailles, il ne pèse plus que 120-130 kg. Vendu à 80 francs le kilo, cela fait déjà de l'argent. Or ils ont acheté à 4 500 francs et voyez le bénéfice s'ils tuent un bœuf par jour !

- Mais les gens pensent que le boucher n'a rien à payer. Voyez pour le 'ticket' seulement (droit payé pour l'étal au marché) le 'fanjakana' prend 800 fmg par bœuf et il faut encore 400 autres francs pour amener la bête au marché. Le boucher espère vendre de la 'hena ratsy' ou du 'ombin-dolo' pour gagner à bon prix. Ce sont les Etrangers qui achètent cette viande et non les gens d'Ampanihy parce qu'ils en connaissent la provenance et que c'est défendu. C'est comme cela que les bouchers gagnent beaucoup d'argent dans ce travail et c'est la seule raison pour laquelle le 'fanjakana' les oblige à payer la 'patente'"(154).

Nous retrouvons dans ce texte un certain nombre d'éléments qui explicitent le rapport à l'extérieur :

- L'exploitation d'un système de valeurs par un autre : l'achat à bas prix des ombin-dolo.

- La conjonction entre les achats de l'entreprise étrangère et les périodes d'imposition fiscale.

- L'utilisation de certaines positions politiques à des fins économiques personnelles (nous en eûmes le témoignage dans ce même texte mais ne l'avons pas retranscrit par réserve).

- En liaison avec le texte précédent, la mise à jour d'un mode de pénétration - et de destruction - des rapports sociaux antérieurs.

- L'apparition de phénomènes de domination immédiats dès le moment de la mise en contact des "deux pays" comme le dit l'une des deux personnes

l'Elevage lors de son contrôle effectué sur le marché d'Ampanihy tous les samedis, pour les années 1963 à 1967 (156).

TABLEAU 11 : MARCHE DE LA VIANDE A AMPANIHY

NATURE DU BETAIL		1963	1964	1965	1966	1967
BOVINS	amenés..	3 767	6 751	2 555	4 414	2 459
	vendus..	1 991	2 976	1 393	561	769
OVINS	amenés..	2 772	3 940	1 276	3 207	2 980
	vendus..	1 582	1 651	1 177	1 309	1 384
CAPRINS	amenés..	2 564	5 478	5 071	3 921	3 459
	vendus..	1 532	3 058	2 502	1 453	1 548

Par rapport aux chiffres précédents, le nombre de bovins diverge sensiblement : en fait les achats effectués sur la côte (Androka, Itampolo, Mahatsandry) ne sont pas comptabilisés ici. En ce qui concerne les bovins et les caprins, si on met en rapport le nombre d'animaux offerts et le pourcentage des animaux vendus sur les animaux offerts de l'année précédente, avec toute la réserve qu'impose l'existence de seulement quatre points de repère dans le temps (il serait mieux de disposer de données par trimestre), on peut représenter l'adaptation, ou l'intégration, de l'éleveur mahafaly aux conditions du marché (157).

TABLEAU 12 : REPONSE DE L'OFFRE AU MARCHE

ANNEE	BOVINS AMENES	% VENDUS/AMENES	CAPRINS AMENES	% VENDUS/AMENES
		ANNEE ANTERIEURE		ANNEE ANTERIEURE
1964	6 751	53 %	5 478	60 %
1965	2 555	44 %	5 071	56 %
1966	4 414	55 %	3 921	49 %
1967	2 459	13 %	3 459	37 %

Plus la vente a été bonne l'année précédente, plus l'éleveur amène de bêtes au marché, bovins ou caprins. On remarquera sur le graphique joint la sensibilité de l'offre dès que plus de 50 % du troupeau présenté est vendu et d'autre part sa rigidité avant que ce pourcentage soit atteint.

entrevues. Ce n'est pas le lieu ici de vérifier une quelconque théorie dualiste et retenons seulement que deux conceptions de l'objet-bœuf permettent à une catégorie sociale déterminée, les bouchers, ou à plus forte raison aux conserveries étrangères d'extraire de ce type d'échange un profit substantiel. De l'autre côté, le Mahafaly démuné perd sur les deux tableaux ; économiquement quand il vend ses bœufs de prestige et socialement puisque cette vente se traduit par un amoindrissement de son statut. Cette pénétration ne produit pas des "hommes-sans-terre" prêts à se transformer en force de travail, mais des "hommes-sans-bœufs" prêts à aller travailler dans les plantations.

Pour préparer la comparaison future des revenus des différentes catégories sociales, nous estimerons le revenu moyen d'un boucher qui travaille quinze jours par mois (du 1er au 15), du 15 juillet au 15 décembre, à une bête débitée par jour (soixante-quinze à cent bêtes pendant cinq mois d'activité) :

	HYPOTHESE FORTE (francs)	HYPOTHESE FAIBLE (francs)
Achat.....	- 4 500	- 10 000
Abattage.....	- 1 000	- 1 000
Transport.....	- 400	- 400
Vente.....	(130 x 80) + 10 400	(170 x 80) + 13 600
SOLDE.....	4 500	2 200

Avec un gain net minimum de 2 000 à 3 000 francs par tête, cela donne une rémunération nette de 200 000 à 300 000 francs par an (155). Parmi d'autres opportunités commerciales, ce commerce a été l'occasion de l'implantation des Ambaniandro dans la sous-préfecture d'Ampanihy comme dans l'ensemble du sud ou de l'ouest du pays. On trouve là une des composantes du vécu des rapports sociaux en 1968. Il reste à apprécier l'importance de ces flux commerciaux sur l'ensemble de la sous-préfecture :

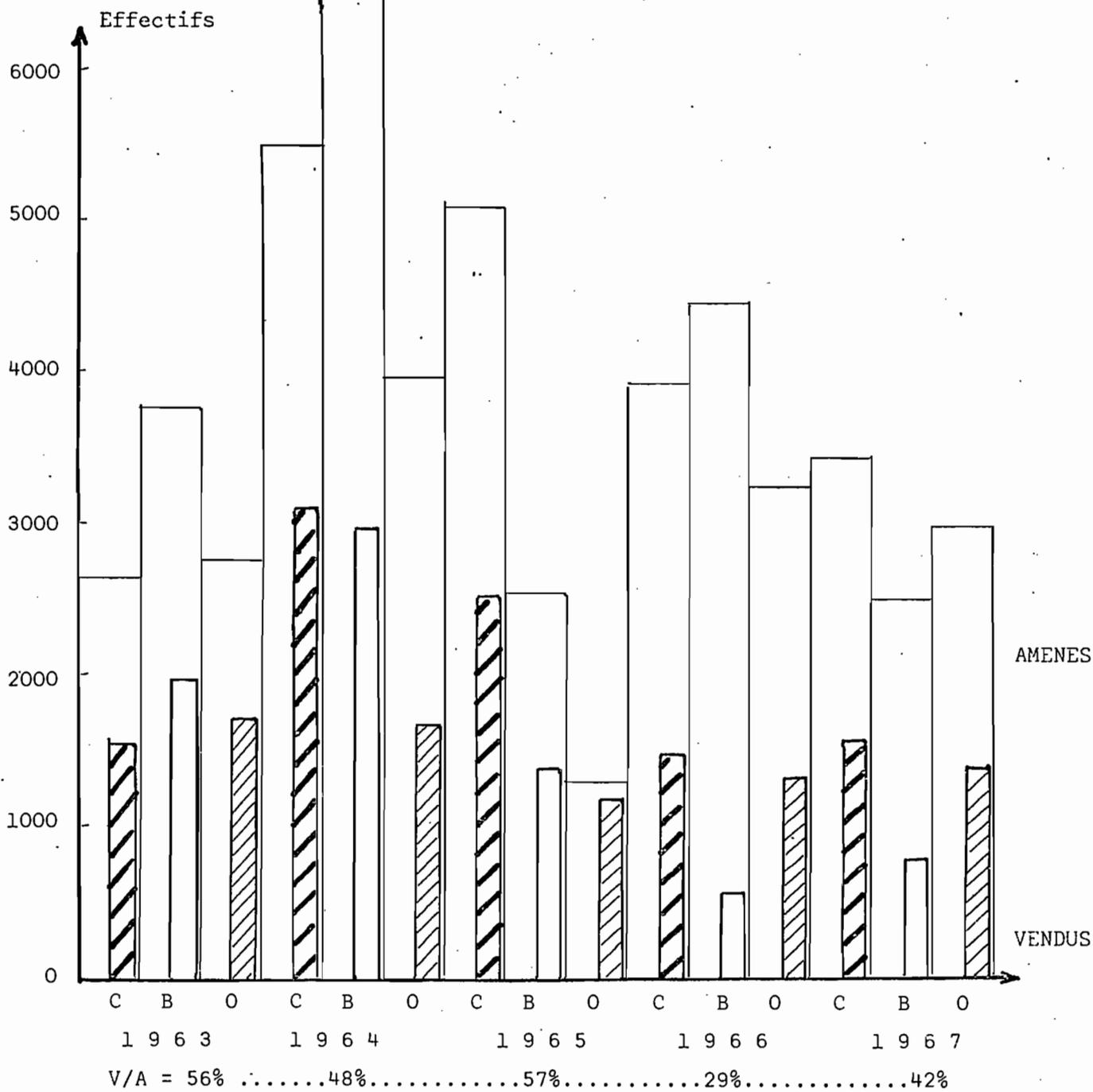
- la S. A. R. P. A. achète au moins 30 bœufs et 20 chèvres par semaine de février à juillet, soit environ 650 bœufs par an et 450 chèvres.

- Suzanne de Tuléar : 30 chèvres et/ou moutons par semaine sur Betioky et Ampanihy, soit environ 600 chèvres par an.

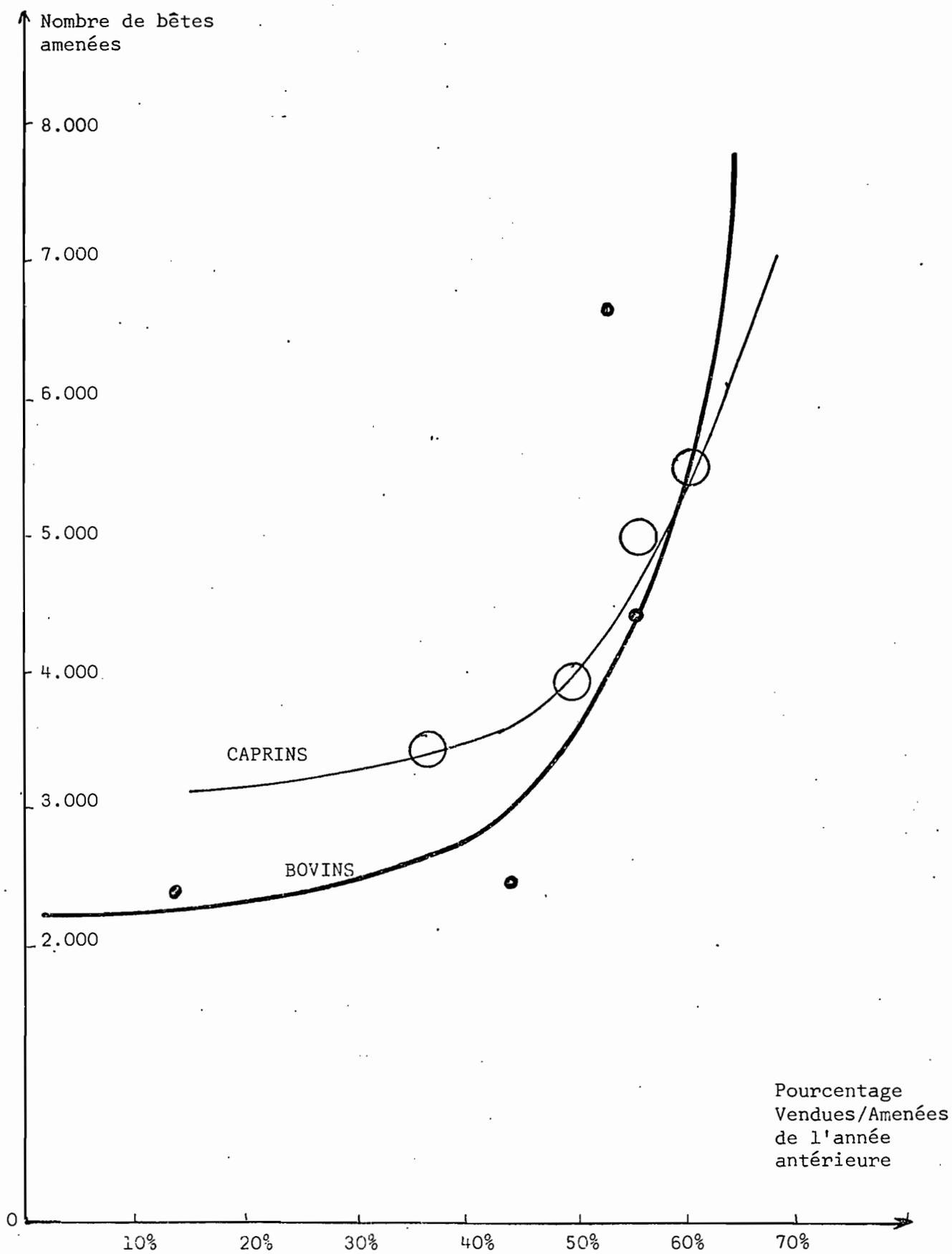
- le marchand de bestiaux RAMANAMIDONA d'Ejeda : 10 bœufs par semaine, soit environ 200 à 300 bœufs par an.

- les bouchers d'Ampanihy (cinq sont en activité et paient la patente en 1968), à 2 bœufs par jour en moyenne pendant cinq mois : 300 bœufs.

Cela donne un total approximatif de 1 150 à 1 250 bœufs et 1 050 chèvres. On peut comparer ces chiffres à ceux fournis par le Service de



9- MARCHE DU BETAIL A AMPANIHY (Caprins=C; Bovins= B; Ovins= O)



10- REACTION DE L'OFFRE AU MARCHE (1964-67)

De toutes façons, les éleveurs de la région offrent environ 2 500 bovins et 3 000 à 3 500 caprins par an, afin de satisfaire leurs besoins monétaires. Mais si la demande s'accroît, l'éleveur répond plus que proportionnellement à celle-ci. D'autre part, la baisse générale des quantités vendues sur le marché s'explique plus par la disparition dans les années 1965-1970 de l'usine de conserves de la S. A. R. P. A. que par la diminution "démographique" du troupeau dans la région d'Ampanihy, et donc par la raréfaction des offres d'achats.

Il reste à préciser l'importance de cette commercialisation par rapport aux effectifs estimés et à approcher la valeur du taux d'extraction ; les données suivantes nous le permettront :

TABLEAU 13 : POPULATION BOVINE POUR CINQ CANTONS EN 1948 (158)

CANTONS	POPULATION	NOMBRE DE BOVINS	NOMBRE DE CHEVRES	(2)/(1)
	(1)	(2)		
Itampolo.....	4 342	10 496	1 308	2, 42
Androka.....	8 967	16 226	5 106	1, 81
Amborompotsy....	7 315	17 359	?	2, 37
Gogogogo.....	3 762	21 596	3 385	5, 74
Ejeda.....	6 037	21 381	?	3, 54
TOTAL.....	30 423	87 058	-	2, 86

Les caractéristiques sont les suivantes en 1960, pour l'ensemble de la sous-préfecture d'Ampanihy :

- population rurale..... : 59 807 habitants,
- nombre de bovins..... : 176 440,
- bovin par habitant.... : 2, 95,
- revenu viande régional : 104 000 000 francs,
- revenu lait régional.. : 22 000 000 francs.

Extrapolant la moyenne par habitant de 1948 à l'ensemble de la population de la sous-préfecture, cela donne  $2,86 \times 55\,058 = 157\,465$  têtes de bovins (à comparer avec le nombre estimé de 1960 qui est de 176 440). Il y aurait eu une croissance faible (+ 0,63 % annuel) du troupeau cependant plus forte que celle qui est enregistrée pour l'ensemble de la province de Tuléar de 1948 à 1960 : + 0,42 %. Mais comme l'indique le graphique 11, cette quasi-stagnation du troupeau se décompose en trois mouvements de 1948 à 1967 :

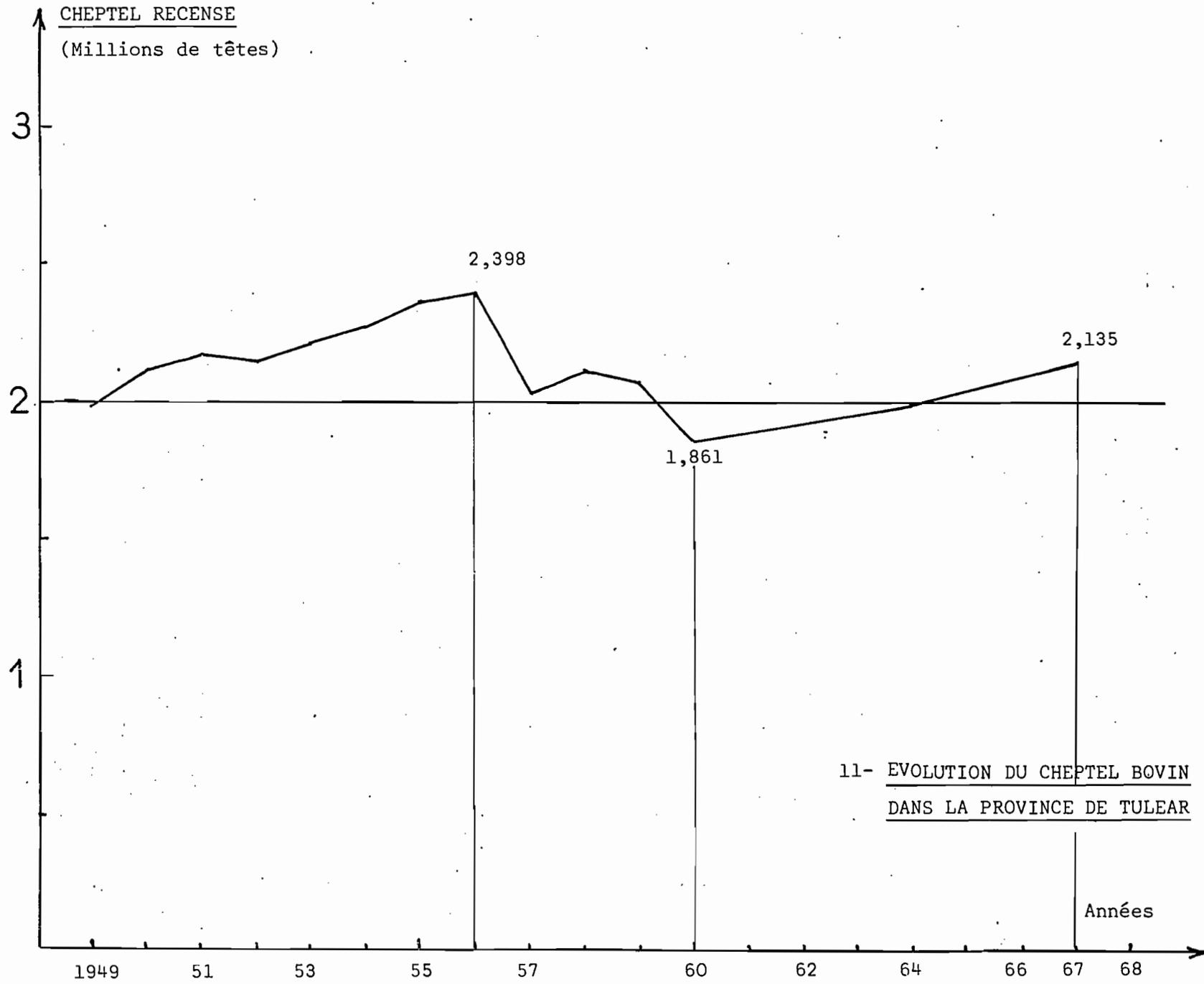
- 1949-1956 : croissance annuelle de + 2, 77 %,  
 - 1956-1960 : diminution due à la sécheresse des années 1956-1958  
 mais aussi à un certain climat d'attentisme pendant les périodes de l'indépendance, depuis la loi-cadre de 1957 jusqu'à l'investiture du Président TSIRANANA.

- 1960-1967 : croissance annuelle de + 1, 98 % plus faible qu'auparavant ! En fait ces données statistiques proviennent des rôles d'impôts et, en même temps qu'elles retracent l'évolution du troupeau, elles manifestent sans aucun doute un relâchement dans la pression fiscale, donc dans le comptage, comme dans le contrôle vétérinaire, quand on passe de la colonisation à l'indépendance.

TABLEAU 14 : EVOLUTION DU CHEPTEL BOVIN DANS LA PROVINCE DE TULEAR  
 (EN MILLIERS) (159)

ANNEES	EFFECTIFS	TAUX DE CROISSANCE
1949	1 980	
1950	2 108	
1951	2 174	
1952	2 146	1949-1956 = + 2, 77 % annuel
1953	2 216	
1954	2 275	
1955	2 365	
1956	2 398	
1957	2 035	1956-1960 = - 6, 14 % annuel
1958	2 116	
1959	2 078	
1960	1 861	
1964	1 991	1960-1967 = + 1, 98 % annuel
1967	2 135	

Dans un autre domaine, celui de la quantité de bovins détenus par individu, on notera que la moyenne de la sous-préfecture est double de la moyenne nationale (1, 55 tête par habitant en 1960 au niveau national contre 2, 95) et 50 % plus élevée que la moyenne de la province de Tuléar (de 2 à 2, 1 entre 1960 et 1967). Si on estime que l'évasion "fisco-bovine" avoisine 25 % selon des estimations reçues du Service de l'Élevage, et considérant qu'il y avait entre 160 000 et 180 000 bovins dans la sous-préfecture de 1948 à 1960, on peut estimer la population réelle à près de 235 000 têtes en 1967 (à 10 % près). De ce total, il apparaît que 769 sont vendues à Ampanihy et le total commercialisé estimé auparavant était de 1 200 bœufs : seul 0, 5 % du cheptel bovin est commercialisé (160). Cela relativise les développements précédents .



## 3.2. LES AUTRES INTERVENTIONS COMMERCIALES

Il n'existe pas de coupure historique proprement dite dans ce domaine mais, par commodité, on distinguera deux époques qui se recouvrent en partie et se suivent : celle de l'arrivée des commerçants des Hauts-Plateaux puis celle de la mainmise indienne sur le sud-ouest qui s'accroît après la guerre de 1939-1945.

### 3.2.1. LES COMMERCANTS AMBANIANDRO (MERINA ET BETSILEO)

Cousins de chevilleurs ou fils de militaires enrôlés dans les troupes de pacification, ils participèrent très tôt, à côté du commerce des bœufs, à une traite entre produits de consommation courante et produits de cueillette locaux. On retiendra trois éléments principaux : la soie, le coton, et le commerce général.

#### La soie

*"J'étais arrivé ici en 1939 et, à ce temps-là, la soie était la première richesse de cette ville d'Ampanihy. Certes, il n'y avait pas beaucoup de rendement parce que c'était une richesse sans surveillance (cnqs : ce n'était qu'une activité de cueillette). Normalement, les vers à soie mettent leurs œufs sur les arbres et ils fabriquent eux-mêmes le cocon comme couverture. Il y avait quand même des 'observateurs' (en français dans le texte) de la soie mais les vers n'avaient pas d'endroit fixe où ils étaient nombreux. Ils se mettent partout où ils trouvent à manger des feuilles d'arbre. Quelques temps après, les sauterelles arrivèrent. Je ne me souviens pas de la date car, avec la vie qui passe, on oublie tout. On ne trouvait aucune solution avec ces sauterelles qui rentraient jusque dans les maisons. Après on les a tuées avec du D. D. T. et les vers à soie aussi en sont morts (...) Quand une femme fabriquait un pagne en soie, elle connaissait bien les dimensions, de même pour un 'lambamena' (genre de grande écharpe portée par les hommes ou les femmes) et les gens cherchaient de la soie du matin*

*jusqu'au soir avec trois ou quatre paniers par jour et ils la vendaient le lendemain" (161):*

*"Ils (Merina et Betsileo) descendirent ici pour faire le commerce de la soie. C'est surtout le commerce de la soie et du 'pneu' (en français dans le texte ; pour caoutchouc) qui les a entraînés à venir car ici poussait cet arbre vert"(162).*

*"Il n'est pas difficile de deviner la seule cause qui les a entraînés à venir à Ampanihy. Le père de ma femme était le premier à s'installer ici. La seule cause était de vendre de la soie à la 'compagnie' (en français dans le texte ; employé de façon générique pour désigner toutes les sociétés commerciales) ou ailleurs (...). Quelques-uns de ces Ambaniandro ont pour cause de déplacement le service militaire pourtant la plupart faisaient du commerce. Par exemple, les pères de RAMORASATA et RAKOTOVAHINY étaient militaires au temps de la conquête puis de la colonisation. Et les fils faisaient du commerce. Avant la vente de la soie allait très bien car elle servait à la fabrication du 'lamba mena'. Les gens venaient ici chercher de la soie pour la vendre à Ambalavao et jusqu'à Tananarive" (163).*

#### Le coton

*"Ce RAKOTONAVALO, pour vivre, cultivait du 'hasy' (coton) au bord de la Menarandra. Le terrain était petit car c'était le travail de trois femmes. C'est pour cela qu'il s'est mis à vendre ce 'landy' (pièces de coton). Mais quand les gens des Hauts-Plateaux n'en ont plus voulu, cela a entraîné la cessation de cette culture. Pourtant, encore maintenant, vous pouvez voir le jour du marché des 'landy' sur les étals. Ce sont les femmes de la campagne qui les tissent et les vendent là" (164).*

#### Le commerce général

*"Non, pour eux (certains Ambaniandro cités auparavant) la cause n'est pas le service militaire mais c'est gagner de l'argent (cnqs). Ils faisaient du commerce, vendaient ici des marchandises courantes comme les bougies, le tabac*

*à chiquer, etc. Parce qu'ici le tabac à chiquer se vend bien. Ils vendaient ces marchandises qu'ils allaient chercher à Ambalavao" (165).*

Ce genre de commerce devait prospérer jusqu'à la seconde guerre mondiale. A ce moment-là, la soie disparaît (dans les années 1940), le commerce des bœufs vers les Hauts-Plateaux s'amenuise et la colonie ambaniandro transformera ses activités, vers le travail de la laine et les métiers "urbains" (maçon, construction de charrettes, petite mécanique, charpenterie, menuiserie, confection de vêtements, etc.), pendant qu'une faible minorité continuera de participer au pouvoir ou au jeu politico-administratif au niveau de la sous-préfecture.

En fait, depuis les débuts du XIXe siècle, les Hauts-Plateaux ont connu un certain développement de la production de biens courants et les commerçants merina remplaceront le traitant européen en partie dans le cadre d'une division inter-régionale des activités et des productions. Les produits manufacturés produits sur Tananarive ou sur Fianarantsoa (exemple : les cotonnades) ou importés par Tamatave prendront le relais des productions textiles locales et élimineront peu à peu ce type d'artisanat. Il y a des précédents historiques :

*"Certaines marchandises, notamment les bœufs et le sel, ont suscité depuis longtemps un commerce intérieur à longue distance. Dès le XVIIe siècle des Merina vont vendre au Boïna (royaume sakalava du nord-ouest, dans la région de Marovoay-Majunga) les outils de fer et les lambas de soie et ramènent des bœufs et du raphia" (166).*

Les échanges ou déplacements commerciaux de ce type suivent en fait l'évolution des rapports politiques entre royaumes et le développement de l'hégémonie politique merina. Il faut attendre le XIXe siècle pour voir ce commerce se développer en pays sakalava (royaume du Menabe dans les régions de Mahabo et Morondava) et le XXe siècle pour le trouver en pays mahafaly. Intermédiaires dans ces types d'échange, les commerçants merina n'y gagneront pas tant que cela permette l'émergence d'une bourgeoisie commerciale locale, entendons par là qui résidera sur place. Si quelques-uns y ont gagné, il faudrait les rechercher ailleurs qu'à Ampanihy : à Tuléar, Fianarantsoa ou Tananarive, où ils ont "rapatrié" leurs capitaux.

*"Une classe dirigeante se forma, composée de chefs militaires hova et d'andriana de la famille royale, les premiers dominant. Ainsi accéda au pouvoir une oligarchie fermée et héréditaire qui s'enrichit rapidement. Les*

*expéditions procuraient des esclaves et des bœufs ; les esclaves permettaient de cultiver les rizières, de garder de grands troupeaux, de pratiquer diverses industries lucratives et de construire des maisons. De plus le commerce extérieur fut concentré entre les mains des oligarques (...) L'importance prise par les Européens et la prépondérance certaine de leur commerce en économie libérale étaient, pour cette ploutocratie locale, une menace d'avenir encore plus grave" (167).*

Quant à ceux qui feront malgré tout souche à Ampanihy, queue de colonisation ou métissés au hasard des rencontres, ils constitueront une minorité assimilée progressivement à l'univers mahafaly, perdant son identité tout en participant positivement à l'implantation de l'expérience de coopération vers 1948. Sur le plan commercial, leur rôle s'estompe, ils ne purent résister à la puissance financière et aux réseaux commerciaux indo-pakistanaïsi qui s'installeront en force surtout après 1945.

### 3.2.2. LES COMMERCANTS KARANA

Pour celui qui connaît Madagascar et surtout sa côte ouest, le phénomène n'est ni nouveau ni soudain. On peut considérer que l'expansion pakistanaïse s'est étendue du nord vers le sud depuis Tuléar en quelques décennies et dans le cadre général d'une mobilité générale dans l'île depuis le début du XXe siècle : on chercherait en vain pour ces Indiens installés dans le sud une origine "antalaotra"(depuis Majunga) ou "goudjerat" (depuis les immigrations à Fort-Dauphin et sa région aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. L'histoire semble cependant se répéter à quatre siècles de distance, de ces Zafi-Raminia ou Voajiry devenus Maroseranana jusqu'aux émigrations du début de ce siècle, les premiers s'imposant par la sagaie face à l'épieu et les derniers par l'argent face aux faiblesses d'une société d'autoconsommation.

Le cimetière hindou d'Ampanihy révèle par la vétusté de ses tombes une présence relativement ancienne, mais le voisinage de ces tombes entre elles ne doit pas cacher la compétition entre familles indiennes. Rattachées ou apparentées à divers "clans" de Tuléar ou de Tananarive, elles se livrent en fait une compétition active dans l'extorsion du surplus agricole et dans un commerce de traite immuable, comme en témoigne notre interlocuteur :

*"Nous espérons qu'on créera ici une coopérative de consommation. Les tisserandes n'ont plus d'argent et elles vont acheter leurs vivres aux Karana et beaucoup d'entre elles font crédit (cnqs). En ce moment, on ne trouve des vivres*

que chez eux. Même s'ils augmentent les prix, on est obligé d'acheter. Celles qui font leurs achats à crédit doivent d'abord montrer leur carnet de membre de la coopérative : si vous ne fournissez pas de tapis à la coopérative, ils ne vous donnent rien. Ils tiennent le vôtre si vous avez rendu des tapis (...) On ne peut agir autrement parce qu'on ne trouve pas de quoi manger nulle part. Vous devez accepter tout ce qu'ils font. (...) Ce mois d'octobre qui vient, il doit pleuvoir mais on ne sait pas s'il y aura des récoltes ou non ou si la grande famine d'antan reviendra, jusqu'à vendre ses enfants, c'est-à-dire tous ses biens pour acheter de quoi manger. Avant la famine se propagea jusqu'à l'ouest d'Ambovombe et surtout vers Tsihombe et Beloha. Nous avions pitié des enfants. Un jour, j'étais allée chercher du bois de chauffage au-delà de la rivière Menarandra. J'ai vu, disons bien un homme et non pas un animal qui cherchait quelques fruits sauvages à manger car on ne trouvait plus de vivres nulle part. J'ai oublié le nom de ce fruit mais on a les lèvres fendues dès qu'on en mange. Ah oui, il s'appelle 'filofilo'. Nous avons vu aussi deux enfants à peu près de cette grandeur ; ils n'avaient plus que la peau pour tenir leurs os, c'est-à-dire qu'ils sont trop maigres. Quand ils s'accroupissaient, ils avaient leurs genoux et leurs ventres ainsi à cause de ce fruit qu'ils avaient mangé. Ce que nous avons en réserve, nous l'avons fait cuire pour ces enfants en disant aux grands de le leur laisser. Même les feuilles de patate n'avaient plus de goût quand nous les mangions. Nous cherchions même des tortues pour manger leur chair et d'abord leur foie parce que nous avions faim. C'était ainsi en ce temps-là. (...) Les coopérateurs s'efforcent dans leur métier et c'est de là qu'ils puisent leur revenu pour acheter des vivres mais ces Karana font ce qu'ils veulent de leur prix (cnqs). Peu importe, on accepte toujours. Mais ils ont de mauvaises habitudes. Voyez, quand ils sont venus ici, ils ne portaient que des pantalons et maintenant ils se prennent pour des princes (cnqs). Il est sûr que les Malgaches ne sont pas comme eux, mais pour cette coopérative de consommation, jusqu'à présent personne ne l'a proposée et cette création est encore dans le ventre des bœufs " (dans le vague, indéfinie) (168).

Le spectre de la famine reste présent surtout quand les sécheresses et les mauvaises récoltes se reproduisent souvent, au moins une fois par décennie depuis le début du siècle. Alors les vivres "n'ont plus de prix", les *fady* (interdictions) sont transgressés (comme de manger de la tortue) quand les estomacs ont faim, l'absence de cohésion sociale empêche toute décision collective (la coopérative de consommation) et l'Indien, qui n'est venu dans le pays qu'avec son pantalon, construit, agrandit et remplit ses entrepôts. On aura l'occasion de revenir sur cette catégorie sociale et sur son importance économique - elle est tellement greffée sur l'échange que sans elle celui-ci risque de disparaître - et contentons-nous ici d'illustrer ces "incrustations" au niveau de la ville d'Ampanihy :

- L'épicerie appartient à KHIMDJEE lequel vend 80 % des produits de consommation courante dans ses magasins d'Ejeda et Ampanihy (169). Recours ultime de la Poste puis des services de la Sous-préfecture qui manquaient de liquidités en octobre 1968, il assura la paie mensuelle de plus de cent cinquante fonctionnaires ou agents des divers services publics à cette époque.

- LADA, épicier lui aussi et spécialisé dans le commerce des cuirs.

- REMANALY, c'est l'hôtellerie et les services. Grand pourvoyeur de cognac aux fonctionnaires du lieu, il s'est mis en plus dans l'immobilier et le tourisme local jusqu'à modifier l'inspiration ou les créations des sculpteurs mahafaly dont il écoule auprès des touristes de passage le produit dégénéré et pseudo-érotique... Proposant ses services de transport ou de camionnage pour les tapis de la coopérative depuis Ampanihy jusqu'à Tananarive, il eut la maladresse de suggérer un prix inférieur de 30 % à celui pratiqué et fut éconduit parce que la direction de la Coopérative y soupçonnait le début d'une entourloupette.

Voilà trois personnages que nous connûmes, qui avaient leurs ramifications financières ou commerciales jusqu'à Tuléar et Tananarive et qui représentaient bien le rôle économique d'une dizaine de familles au sein de la sous-préfecture. Ils n'échangent plus l'orseille contre de la verroterie mais pratiquent l'usure ou achètent le kilo de manioc à 7 francs pour le revendre au même individu trois mois plus tard à 25 francs. Selon KHIMDJEE, interviewé en fin novembre, et qui m'expliqua sans scrupules excessifs ces pratiques commerciales, ses achats de 1967 au secteur rural furent les suivants : près de 50 000 000 francs d'achats sur un total pour la sous-préfecture qui s'élève selon lui à 100 000 000 francs. Calculant la revente du manioc à 25 francs par kilo en novembre 1968, cela laisse un bénéfice net théorique de 2 700 000 francs. On peut ainsi estimer la marge totale sur l'ensemble des produits mis à part l'arachide et les *kabaro* (pois du Cap) commercialisés maintenant par les syndicats de communes et le secteur public. Le détail de ces achats pour 1967 fut le suivant :

TABLEAU 15 : ACHATS DE PRODUITS AGRICOLES A AMPANIHY (ANNEE 1967)

NATURE DU PRODUIT	POIDS (tonnes)	PRIX UNITAIRE (francs)	VALEUR TOTALE (francs)
Arachide.....	1 500	20 000	30 000 000
Riz (170).....	400	30 000	12 000 000
Pois du cap.....	150	15 000	2 250 000
Manioc.....	150	7 000	1 050 000
Haricot.....	20	40 000	800 000
Cuir.....	20	30 000	600 000
Ampemba (fève).....	40	10 000	400 000
Mil.....	20	20 000	400 000
Voanemba (fève).....	20	10 000	200 000
TOTAL.....			47 700 000

A côté des ces entreprises commerciales qui ont entretenu et développé la domination, en accompagnement de la colonisation ou après celle-ci, il reste à mentionner les activités minières dans la région puisque dans le secteur agricole l'entreprise privée n'a rien tenté, au contraire par exemple des pays sakalava ou antandroy dans lesquels se sont installés de grandes sociétés du type de la Société de la Grande Ile ou des entreprises de sisal de la région d'Amboasary. En fait, ces exploitations minières sont peu importantes : deux entreprises artisanales extrayant de la rhodonite et du grenat (de joaillerie beaucoup plus que pour les besoins industriels) sans personnel fixe et rachetant l'essentiel de la "production" aux gens de la campagne qui viennent leur apporter le résultat d'une cueillette d'un autre type, opérée à la barre à mine.

Face à cette agriculture de subsistance à la merci des sécheresses, à l'aridité du climat, bref à des obstacles naturels diriments, il restait une voie possible de développement dans la continuité relative des connaissances et des pratiques de la population mahafaly : celle de l'élevage qu'allèrent explorer très tôt les vétérinaires de l'administration coloniale puis ceux de l'assistance technique. Les pouvoirs publics prenaient dans ce domaine le relais d'une initiative privée défailante ou absente.

## NOTES

(144) SCHOMERUS-GERNBÖCK L. - 1970 - pp. 861-865, pour les quatre exemples cités ensuite.

(145) La polygamie est rare mais permise. Elle tend à disparaître par transformation du statut social de la femme mais aussi parce qu'il n'est pas si facile d'entretenir économiquement la *vady be*, la *vady ivo*, la *vady masay* et leurs enfants.

(146) Écoutons notre interlocuteur TSIVALIA lors d'un entretien du 18 août, au moment de la veillée funèbre : *"Pour nous, les bœufs sont notre ressource. Nous travaillons pour pouvoir acheter des bœufs et c'est là-dessus aussi qu'on nous jugera. Par exemple, pour vous, on jugera que vous êtes riche pour la terre ou la maison. Pour nous, ce sont nos bœufs qui sont notre richesse. Si un homme n'a pas de bœufs, nous allons penser qu'il est pauvre et nous l'appelons 'tembo', c'est-à-dire homme sans valeur. En dehors de cette richesse nous n'avons plus rien à considérer. Si nous cultivons et que nous avons beaucoup de récoltes, nous en mangeons peu et nous vendons le reste pour pouvoir acheter des bœufs et ne pas recevoir ce 'tembo'. Si nous vendons toute notre récolte et si nous dépensons tout l'argent pour rien, voilà les gens qui disent : celui-là est un 'tembo' qui ne sait pas acheter de richesses. Et c'est pour nous un grand déshonneur. Même si nous sommes pauvres, nous avons quelques têtes de bétail. Regardez celui-là habillé d'un mètre de tissu déjà déchiré mais voyez combien il possède de bœufs dans son parc. Et si nous ne portons pas de beaux habits, nous sommes quand même des millionnaires, comme dit un proverbe de chez nous dont je ne me souviens pas"*.

(147) Nous avons assisté à la finition (maçonnerie et ciment) d'un tombeau qui coûta plus de 1 000 000 francs. Sur un autre plan, quand nous parlons de francs, ou F. ou FMG, il s'agit toujours de francs malgaches ; 1 FMG = 0, 2 FF.

(148) Dire "laisser parler", c'est paraître abdiquer un certain rôle de synthèse, ou d'explication. Il y a en fait des entrevues qu'on ne peut conceptualiser totalement tant elles révèlent l'étrangéité de l'univers dans lequel nous mouvons - ou la nôtre plutôt - ou certaines nécessiteraient pour elles seules plusieurs pages de commentaires. Publier une part des témoignages ou opinions recueillis c'est alors presque économiser de l'espace et, en même temps, laisser la porte ouverte à une lecture active.

(149) Entretien avec RANIRAKA du 23 septembre 1968.

(150) Le contrôleur de la production de la Coopérative, d'origine betsileo, s'est ainsi retrouvé dans la région : *"Au temps du M. D. R. M., en 1947, mon frère était marchand de bœufs qu'il vendait à Tananarive. Il m'emmena avec lui un mois de février. Ils sont partis d'abord à Androka et m'ont laissé seul à Amborompotsy pour garder les bœufs et les porcs. La rébellion éclata*

au mois de mars et moi je ne connaissais pas les coutumes des gens d'ici. En ce temps-là, il suffisait d'un mot pour vous faire passer pour M. D. R. M. Nous avons marché trois jours avec les gens du lieu pour chercher des planches afin de faire des cercueils. Nous ne mangions que de la viande grillée parce qu'on ne trouvait pas de vivres et nous nous enfuyions dans la forêt quand nous voyions passer les vazaha ou les administrateurs. Je montais sur un tamarinier pour voir s'ils sont partis ou non. Pendant ce temps-là, les 'tandroy' en profitaient pour voler les bœufs et les porcs de mon frère et je n'avais pas le courage de dire quelque chose car c'est comme cela qu'on achète sa vie. Je n'avais pas d'autre occupation à part cette vente de bétail pourtant ceux qui achetaient ne payaient pas. Et comme j'étais dans la misère, je décidai de rester travailler dans cette coopérative". (Entretien avec RANDRIAMIDASY du 20 août).

(151) En règle générale, le préfixe RA- est intégré dans les noms de personnes, hommes et femmes.

(152) Pour désigner la suffisance ou l'arrogance du commerçant ou du collecteur merina conscient de sa supériorité (dans l'échange).

(153) Terme générique s'appliquant à tous les étrangers au pays et, par extension, aux Malgaches qui se comportent comme des étrangers.

(154) Entretien avec RANAIVOSON, RAZAFIMANDRANTO et RAZAFINDRABE du 30 novembre.

(155) On analysera les autres types de revenu dans les chapitre 6 et 7. A titre de comparaison immédiate, mon assistant gagnait à l'époque 7 000 francs par mois (niveau baccalauréat) soit 84 000 par an.

(156) Voir le graphique 9. Ajoutons que le commerce des peaux est aux mains des Indiens KHIMDJEE et LADA. En 1967, le premier commercialise 4 000 cuirs (24 tonnes) et le second 1 300 (10 tonnes).

(157) Voir le graphique 10. Les prix moyens pratiqués sur le marché d'Ampanihy en fin 1968 (estimations tirées des relevés hebdomadaires du Service de l'Élevage et de l'observation directe) sont les suivants, comparés à ceux du premier semestre :

NATURE DU BETAIL	PRIX DE VENTE (francs)	
	PREMIER SEMESTRE	SECOND SEMESTRE
POIDS EN kg		
Caprins.....	1 400	900
Ovins.....	1 900	1 000
Vaches stériles.	6 000	4 500
Bœufs (- de 300)	8 000	7 500
Bœufs (300-350)	11 500	9 500
Bœufs (+ 350)..	14 000	12 500

(158) Statistiques dépouillées à la Sous-préfecture. Les chiffres des cantons d'Ankiliabo et Ampanihy n'ont pas été retrouvés. Pour l'année 1960, voir *Économie malgache 1950-1960*, Commissariat Général au Plan, p. 121 et p. 124.

(159) Ces données ont toutes les caractéristiques de statistiques administratives. Comme telles, elles ne peuvent manifester que des tendances, en supposant que l'imperfection de la mesure reste la même d'une année sur l'autre. Sur un autre plan, l'offre de bovins n'est plus suscitée comme auparavant par les marchés extérieurs. Après la seconde guerre mondiale, il en existait principalement deux : celui créé par les besoins en viande de l'armée française en opérations en Indochine puis en Algérie, et celui de l'île de la Réunion, beaucoup plus ancien comme on l'a vu précédemment. La période 1948-1960 fut donc faste pour les sociétés qui fabriquaient des produits alimentaires (S. A. R. P. A. ; SE. VI. MA.), ce qui justifia d'ailleurs en amont la création de la fabrique de boîtes de conserves CARNAUD vers 1952-1953. Avec l'arrêt des conflits cités au-dessus, la récession s'installe, les usines "périphériques" (Tuléar, Diégo-Suarez) se ferment ou peinent à se reconvertir du corned-beef vers la conserve de fruits et il ne reste qu'un petit marché vers l'île de la Réunion, accessoirement vers l'île Maurice, ou vers la satisfaction des besoins locaux lesquels restent limités.

(160) On peut manipuler les chiffres comme on voudra, ce pourcentage ne peut atteindre 1 %. On peut le rapprocher du taux d'abattage au niveau national, qui est de 8 % en 1960.

(161) Entrevue avec RANDRIANASOLO du 8 novembre 1968.

(162) Pour caoutchouc (ou encore *intisy* ou *herokazo*). Ce commerce était florissant dans la décennie 1890-1900. On payait à l'époque 50 francs les cent kilos. La récolte de 1894 fut de 400 tonnes, celle de 1897 de 108 tonnes mais la production devait baisser rapidement ensuite (GRANDIDIER A. et GRANDIDIER G. - 1908-1928 - p. 302). Entretien avec FANILIANA du 19 novembre 1968.

(163) Entretien avec RANAIVOSON du 20 novembre 1968.

(164) Entretien avec FANILIANA du 19 novembre 1968.

(165) Ville du pays betsileo à cinquante kilomètres au sud de Fianarantsoa. Entretien avec RANIRAKA et Alphonse BODALA du 23 septembre 1968.

(166) DESCHAMPS H. - 1972 - p. 133.

(167) *Ibid.*, pp. 163-164 et p. 174. Cette classe se constitua au début du XIXe siècle, porta la reine RANAVALONA Ière au pouvoir après la mort de son cousin et mari RADAMA Ier (1828) et put mettre en pratique par l'entremise de celle-ci son hostilité aux entreprises commerciales étrangères. Elle n'est pas étrangère à l'isolement de l'île de 1830 à 1860 environ et en conséquence à ces nouveaux contacts pris dans l'extrême sud par les traitants avec les populations qui n'étaient pas sous domination merina.

(168) Entretien avec la femme de RANIRAKA, 23 septembre 1968.

(169) La même famille dispose de toute une chaîne de magasins répartis de centres urbains en centres urbains le long de la route qui mène de Tuléar à Fort-Dauphin.

(170) Ce riz est acheté au nord de la sous-préfecture, surtout dans le canton de Fotadrevo, ancien lieu de riziculture maintenant colonisé dans sa totalité

par les immigrés antanosy. Il est ensuite réparti dans toute la région selon les besoins mais reste un aliment de luxe, même pour la majeure partie des familles urbaines. Cette production a, par ailleurs, tendance à baisser régulièrement et la sous-préfecture ne s'auto-satisfait plus à ce propos comme auparavant (la production de riz était double). En 1960, les principales productions agricoles étaient les suivantes (*Economie malgache 1950-1960*, p. 81) :

- riz.....	:	800 tonnes
- pois du Cap.....	:	200 tonnes
- manioc.....	:	5 000 tonnes
- patates (ou <i>saonjo</i> )	:	1 000 tonnes
- haricots.....	:	100 tonnes
- arachide.....	:	300 tonnes

Pour les cultures d'exportation, la production de pois du Cap a tendance à stagner alors que celle d'arachide a pour le moins quintuplé. Les autres produits sont pour une très grande part auto-consommés et n'apparaissent donc pas pour cette raison de façon marquée dans les chiffres fournis précédemment par le commerçant KHIMDJEE (manioc, patates, haricots). A partir des données de 1960 (production totale, commercialisée ou non), le revenu total est estimé par les comptes nationaux à 285 000 000 francs, soit 4 800 francs par habitant. La moyenne nationale calculée de la même façon en 1960 est de 9 800 francs et celle de la province de Tuléar de 8 900 francs. La même source n'indique pas la part monétaire de ce revenu. L'apport des différents secteurs d'activité dans la constitution de ce revenu est la suivante : 60 % (élevage), 25 % (agriculture ; dans l'ordre : sorgho, manioc, arachide, etc.), 13, 5 % (activités forestières) et 1, 5 % seulement pour la pêche, malgré l'importance de la façade maritime mahafaly (250 kilomètres).

## **4. LA COLONISATION DE L'ÉPOPÉE**

### **VÉTÉRINAIRE JUSQU'À**

### **LA CRÉATION DE LA COOPÉRATIVE**

Le vétérinaire se préoccupe des troupeaux et le pouvoir politique essaie de se financer par l'imposition. Dans le cas qui nous occupe, l'imposition sur la seule richesse existante pour l'extérieur comme pour les intéressés : le bétail. Du rôle d'impôt à la vaccination du bétail, les pénétrations technique et politique sont intimement liées et l'expérience d'élevage de la chèvre angora débute en 1897 à Tuléar alors que le sud n'est pas encore pacifié. Elle y descendra progressivement vers ce qu'on appelait l'"arrière-pays" pour ne pas dire, comme on le pensait alors, le pays arriéré.

Ce mouvement qui aboutit à la première Foire du Mohair en 1934 à Ampanihy, et qui se continuera ensuite, est à l'image ou se constitue en parallèle d'un processus lent mais sûr d'annexion politique après l'annexion militaire. La seconde guerre mondiale, pendant laquelle le pays tout entier est coupé de la métropole, les événements politiques de 1947 et ceux de la période de passage à l'Indépendance viendront déranger ce bel ordonnancement technique.

## 4.1. L'IMPLANTATION DE LA CHEVRE ANGORA

A lire les rapports des différents chefs vétérinaires qui se sont succédés en poste à Tuléar de 1900 à 1960, on ne sait qui, initialement, décida de l'expérience. Il semble bien qu'aucune politique générale ne fut établie à l'époque et que les phénomènes qui ont suivi, ainsi que leur développement quantitatif ou démographique, se sont imposés à tout le monde par leur masse. Vu la rareté des ressources naturelles, l'élevage de la chèvre angora n'était peut-être pas la solution la plus indiquée mais elle paraissait à l'époque la seule possible. La chèvre... et sa laine, produit encore plus "riche" alors que maintenant.

### 4.1.1. LES CHEVRERIES (DE TULEAR AU PAYS KARIMBOLA)

On essaya une première importation de quelques sujets en 1897 depuis l'Afrique du Sud mais ce fut un échec.

En 1914, le vétérinaire CAROUGEAU est envoyé en Afrique du Sud, au Massailand, pour y acheter des autruches. Visitant la ferme de Naivasha, il observa un troupeau de chèvres angora pures et métissées et fit envoyer à Mombasa trois mâles et trois femelles, lesquels furent embarqués pour Majunga et parvinrent à l'autrucherie de Befanamy à la fin de 1914 (171). Dès 1919, le troupeau comptait trente-huit animaux, quelques-uns étant cédés aux éleveurs de la région de Tuléar, au temps du vétérinaire GRANDMOUGIN (172).

*"Il ne semble pas que cette dernière opération fut un bien pour la région ; la majeure partie des animaux vendus furent achetés par des personnes ignorantes ou bornées qui les sacrifièrent pour les manger. Les poils furent transformés en tapis ou vendus" (173).*

Au premier janvier 1922, il y avait quarante-neuf animaux et soixante-douze en 1923 selon le vétérinaire POISSON qui a succédé à GRANDMOUGIN, selon la décomposition suivante :

- 1) Boucs angora purs..... : 8
- 2) Chèvres..... : 19
- 3) Chevreaux..... : 14
- 4) Boucs métis angora..... : 7

5) Chèvres métis angora.. : 12

6) Chevreux métis angora : 12

Soit un total de 72. En février 1924, le vétérinaire GEOFFROY se rendait à son tour en Afrique du Sud, aux ordres du Gouverneur par intérim BRUNET pour y chercher d'autres angoras. L'opération devait être menée en même temps qu'un achat de 428 moutons mérinos achetés par un certain LAMERAND pour la Chambre de Commerce de Tourcoing. GEOFFROY revenait avec huit boucs et seize chèvres dont cinq se retrouveraient ensuite à Antsirabe et dix-neuf à Befanamy (Tuléar). Il n'y eut plus que trois autres importations après celle de 1924 : 18 bêtes en 1944, 52 en 1945 et 150 en 1963 (ramenées par le docteur-vétérinaire CHAVATTE). Cela donnait un total de 245 animaux importés en cinq opérations et en cinquante ans.

C'est en 1929 que le vétérinaire VIVANT étend l'expérience au sud de Tuléar, en pays mahafaly, en créant la même année la ferme de Vohitany dans la région d'Ejeda (174). Le district d'Ampanihy devient le centre d'élevage de la chèvre angora avec l'aide du vétérinaire PILET.

*"La première foire du Mohair qui eut lieu en octobre 1934 à Ampanihy montrait déjà 800 chèvres angora à divers degrés appartenant toutes à des indigènes. De son côté l'industrie naissante du tissage local du Mohair présentait des tapis, couvertures, tricots qui obtinrent un vif succès local" (175).*

La ferme d'Ankilimary (district de Betioky-sud) est créée en 1934-1935 et confiée à Monsieur BITON. On installera la même année la chèvrerie d'Andranovaho (district d'Ampanihy) sur la rive droite de la Menarandra (176).

*"La zone choisie au départ pour la diffusion était celle qui se trouvait située entre le fleuve Linta au nord, le fleuve Menarandra au sud, la mer à l'ouest et approximativement une ligne parallèle à la route Tuléar-Fort-Dauphin à quelques dizaines de kilomètres vers l'est" (177).*

Les chèvreries d'Itampolo et Ambovombe sont créées en 1945 et, étant donné le développement du troupeau "local", le vétérinaire LETORT fonde dès 1939 les "villages-mohair" lesquels deviennent les véritables unités de l'élevage angora : Bevoalavo, Bevoha-sud, Kilibory, Kilimirimbo, Evanga et Ankolangasa. Sur le plan quantitatif, la progression du troupeau des chèvreries du Service de l'Elevage fut la suivante (178) :

12- LOCALISATION DE L'OPERATION MOHAIR

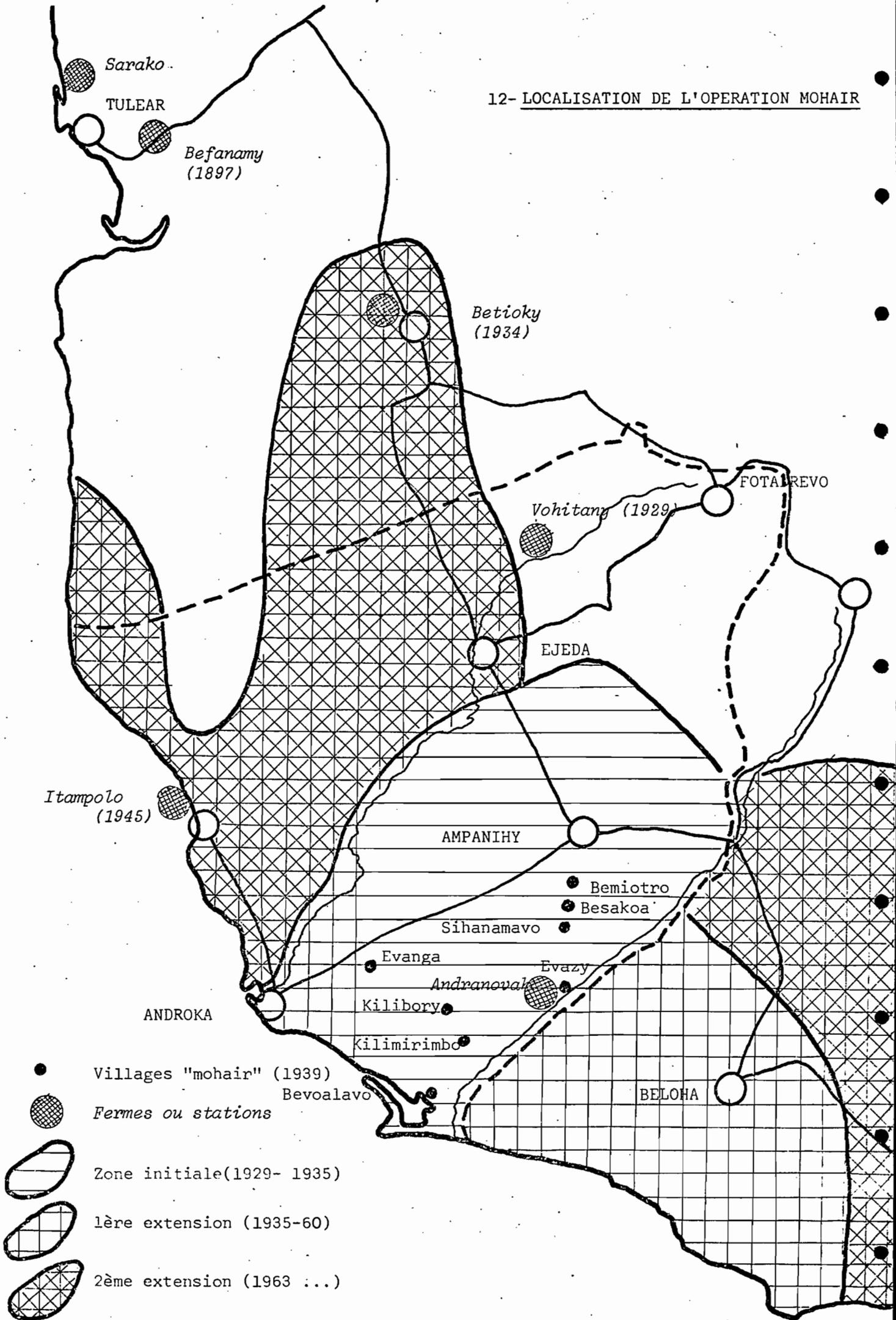
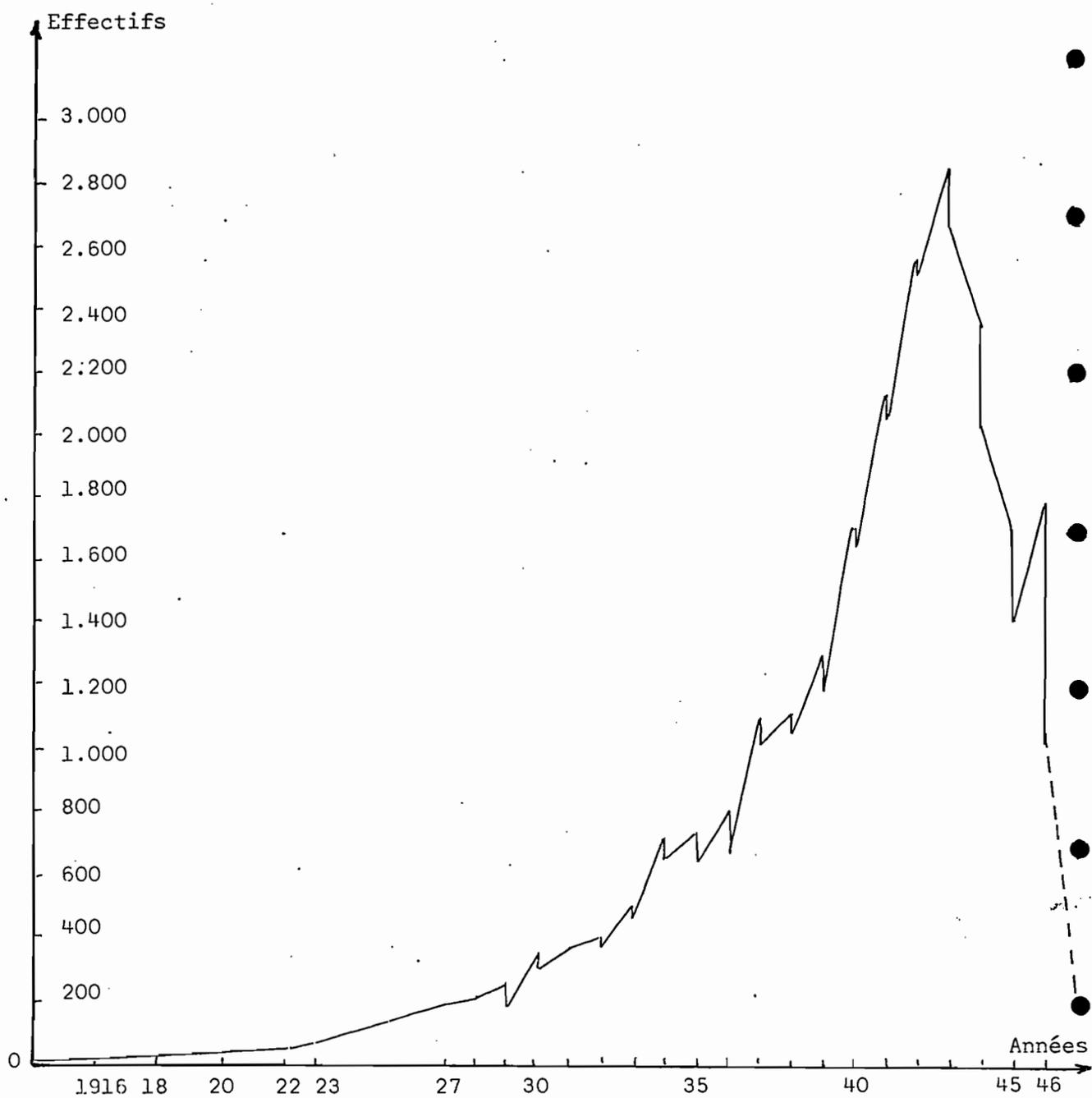


TABLEAU 16 : EVOLUTION DU TROUPEAU ANGORA DANS LES CHEVRERIES (1914-1946)

ANNEES	NOMBRE D'ANIMAUX PURS	CESSIONS AUX ELEVEURS
	OU DE METIS AVANCES	
1914	6	-
1922	49	-
1923	72	-
1927	188	-
1928	206	-
1929	251	62
1930	343	46
1931	377	-
1932	401	34
1933	500	33
1934	722	73
1935	441	101
1936	809	138
1937	1 103	83
1938	1 113	61
1939	1 299	108
1940	1 715	70
1941	2 138	85
1942	2 570	40
1943	2 854	189
1944	2 347	324
1945	1 698	300
1946	1 781	642
		TOTAL 2 389

En 1963, selon le Service de l'Elevage :

*"Suivant les éleveurs qui avaient clandestinement (cnqs) commencé l'élevage des angoras en dehors des zones permises, nous avons porté l'action angora-mohair au-delà de la Menarandra, d'abord dans les cantons de Beloha, Marolinta et Tranovaho avec l'intention de l'étendre dès que possible jusqu'à Ambovombe" (179).*

13- EVOLUTION DU TROUPEAU ANGORA DANS LES CHEVRERIES

De l'origine à la période de l'Indépendance, l'opération est programmée, dirigée et contrôlée par le Service de l'Elevage, mais on peut se demander si elle fut lancée pour être ensuite généralisée ou pour satisfaire la soif d'exercice pratique des vétérinaires qui la menèrent. Dans les différents rapports, certes techniques, il est question de zones d'intervention, d'installations nouvelles, de plans d'implantation, de points d'appui, de foin et d'infrastructure beaucoup plus que de l'éleveur éventuel. Si on parle de lui, c'est pour regretter qu'il soit "borné" ou qu'il élève "clandestinement" quelques chèvres angoras. Et pourtant ces éleveurs "indigènes" ne sont généralement pas, au début pour le moins, de quelconques masteurs mais bien plus souvent de petits colons merina, comoriens voire indiens.

Pour parler des cessions, elles ne comptent que pour à peine 10 % du troupeau des chèvreries en 1944 et s'accélérent ensuite : fallait-il, techniquement, attendre trente ans avant d'initier l'élevage de masse ? Ou bien les changements politiques consécutifs au conflit mondial exigeaient-ils des solutions de tranquillisation immédiates ? Indépendance ou non, le dirigisme administratif se retrouve inchangé après l'indépendance comme en témoigne le texte précédent écrit en 1963, trois ans après celle-ci.

A partir de la décennie 1960, les fermes déclinaient, le croisement étant laissé aux soins des éleveurs mahafaly : à partir des 245 reproducteurs importés, les Services de l'Elevage avaient distribué quelques 2 530 descendants (180).

#### 4.1.2. L'EVOLUTION GENERALE DU TROUPEAU (181)

La croissance du troupeau des fermes avait été de + 26 % par an de 1922 à 1943 en tenant compte des cessions. Si on inclut celles-ci, on obtient un taux de croissance de 28 à 29 % par an. Pour estimer l'évolution du troupeau "à l'extérieur", on peut se servir des paramètres suivants :

- population initiale en 1914 : 6
- taux annuel de croissance : 28 %
- cessions annuelles à partir de 1929 jusqu'en 1948.

En appliquant le taux à ces différentes cessions, on calcule un total pour 1948 de 28 500 bêtes alors que les estimations de l'époque sont de 26 500 bêtes, pures ou métisses avancées (182). On a présenté dans le tableau 17 les estimations, sur cette base de calcul, pour les années 1930, 1935, 1940 1945 et 1948.

La sécheresse de 1948 et l'émigration d'une part de la population mahafaly devaient influencer sur la croissance du troupeau mais les effectifs étaient cependant arrivés à 41 000 têtes en 1954 (183). A cause de trois années consécutives de sécheresse de 1954 à 1956, le cheptel métis (184) descendait à 24 000 têtes en 1956 pour remonter à 26 000 en 1960.

TABLEAU 17 : ESTIMATIONS DE LA POPULATION ANGORA HORS DES CHEVRERIES

ANNEE	NOMBRE DE CESSIONS	ESTIMATIONS					
		1930	1935	1940	1945	1948	
1929	62	79	273	940	3 219	6 751	
1930	46	46	158	543	1 866	3 913	
1932	34		71	250	842	1 765	
1933	33		54	186	638	1 339	
1934	73		94	321	1 103	2 313	
1935	101		101	347	1 192	2 501	
1936	138			370	1 273	2 669	
1937	83			174	598	1 254	
1938	61			100	343	720	
1939	108			138	475	996	
1940	70			70	240	504	
1941	85				228	478	
1942	40				84	176	
1943	189				310	649	
1944	324				415	870	
1945	300				300	629	
1946	642					1 052	
	TOTAL..	2 389	125	751	3 439	13 126	28 579

Jusqu'en 1960, ces chiffres concernent surtout les différentes zones de la sous-préfecture d'Ampanihy. A partir de 1960-1963, la région de Beloha (à l'est de la Menarandra) commence à compter dans la production, ce qui détermine la distinction entre deux grandeurs : les effectifs de Beloha et d'Ampanihy d'une part et, d'autre part, les seuls effectifs d'Ampanihy.

Les trois tableaux qui suivent sont un exemple de ce qu'on trouve comme information et de ce qu'on peut en tirer, pour les années 1960 à 1967 : la profusion des chiffres fournis par les services de Tuléar (tableau 18) ou par le Service de l'Elevage d'Ampanihy (tableau 20), concernant respectivement les effectifs des zones de Beloha et Ampanihy et les effectifs de la seule sous-préfecture d'Ampanihy, ne peut occulter l'indéfinition des groupes et la fantaisie des comptages nous oblige à produire des tableaux incomplets comme le tableau 19 qui est tiré des deux autres, alors qu'il s'agit d'un problème relativement simple de comptage du troupeau.

TABLEAU 18 : EFFECTIFS DES ZONES DE BELOHA ET AMPANIHY (185)

ANNEE	METIS	METIS	LOCAUX	AUTRES	TOTAL
	TONDABLES	NON TONDABLES			
1961	12 000	?	?	24 000	36 000
1962	16 000	?	?	53 000	69 000
1963	25 000	41 000	30 000	-	96 000
1964	30 000	60 000	19 000	-	109 000
1965	45 000	55 000	23 000	-	123 000
1966	47 000	63 000	16 000	-	126 000
1967	52 000	43 000	35 000	-	130 000

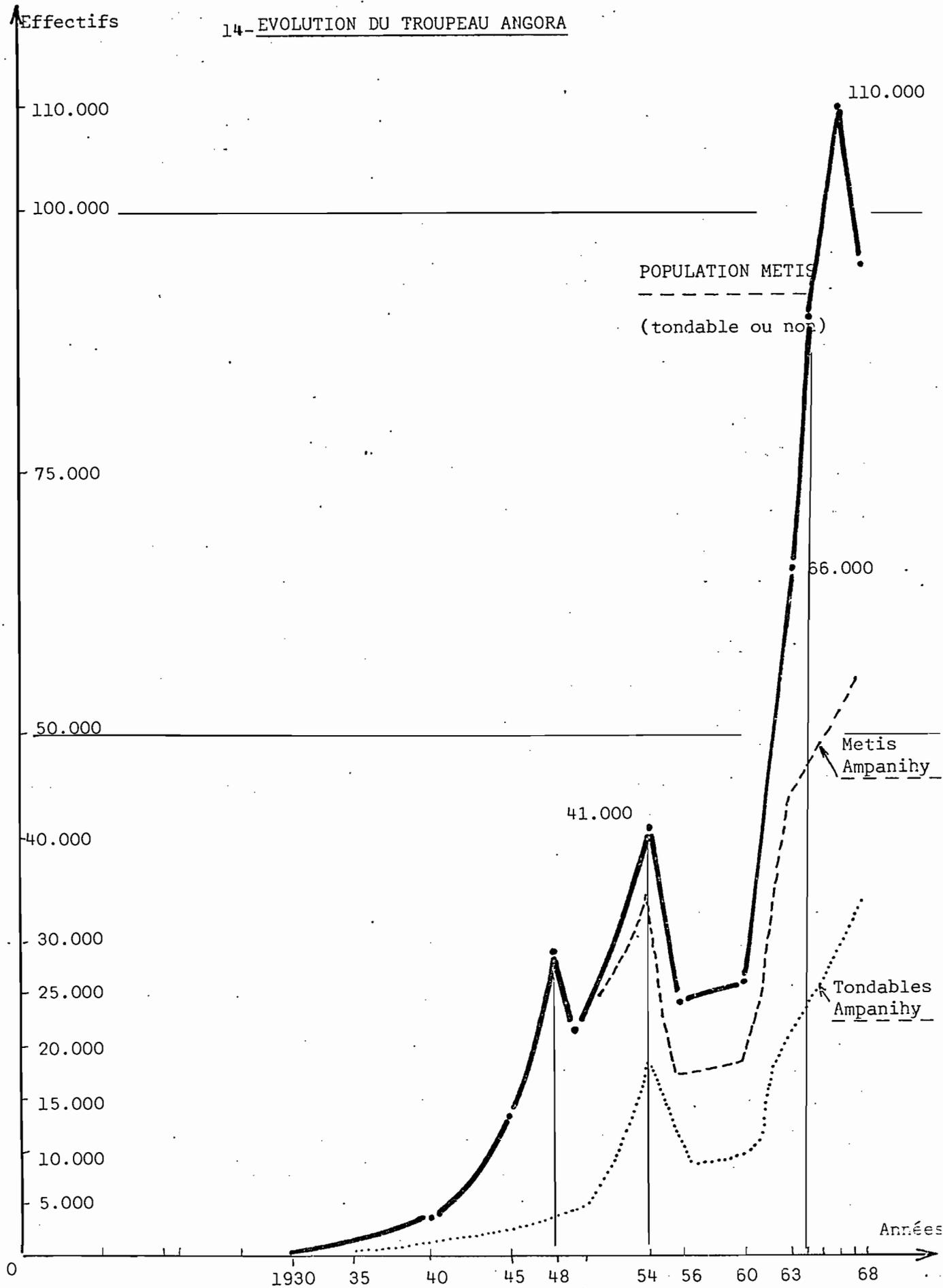
TABLEAU 19 : EFFECTIFS 1960-1967 ET TAUX D'EXTRACTION

ANNEE	TONDABLES			METIS			TAUX D'EXTRACTION	
	TOTAL	AMPANIHY	(2)/(1)	TOTAL	AMPANIHY	(4)/(3)	(1)/(3)	(2)/(4)
	(1)	(2)		(3)	(4)			
1960	...	7 409	...	...	18 341	...	...	40 %
1961	12 000	8 762	73 %	...	24 001	...	...	37 %
1963	25 000	18 410	74 %	66 000	44 092	67 %	38 %	42 %
1964	30 000	19 829	66 %	90 000	46 190	51 %	33 %	43 %
1965	45 000	...	...	100 000	...	...	45 %	...
1966	47 000	...	...	110 000	...	...	43 %	...
1967	52 000	27 182	52 %	95 000	54 725	58 %	55 %	50 %

TABLEAU 20 : EFFECTIFS DE LA SOUS-PREFECTURE D'AMPANIHY (186)

TYPES D'ANIMAUX	1960	1961	1962	1963	1964	1967
<u>BOUCS</u>						
De service.....	471	467	416	365	268	134
Des éleveurs.....	1 422	1 663	2 381	2 968	3 488	4 932
<u>CHEVRES</u>						
Tondables.....	3 486	3 528	7 103	9 835	11 827	19 105
Non tondables.....	5 826	8 286	11 274	15 931	15 822	16 117
Autochtones.....	1 740	2 133	2 815	3 472	5 619	4 898
Castrés tondables.....	1 003	1 521	2 768	3 791	3 090	5 151
Castrés non tondables....	1 317	3 148	4 567	4 464	4 971	7 738
Mâles de l'année.....	3 187	3 972	5 339	5 760	5 699	7 191
Femelles de l'année.....	4 115	5 312	6 990	6 201	6 582	(187)
<u>TOTAL</u>						
Des tondables ou (I).....	7 409	8 762	14 802	18 410	19 829	27 182
Des non tondables ou (II)	9 039	13 109	17 872	22 349	22 605	22 477
Métis ou (I) + (II).....	16 448	21 871	32 674	40 759	42 434	49 659
Autochtones ou (III).....	4 226	6 029	8 182	8 695	11 176	10 541
(I) + (II) + (III).....	20 674	27 910	40 856	49 454	53 610	60 200
Boucs + (I).....	9 302	10 892	17 599	21 743	23 585	32 248
Boucs + (I) + (II).....	18 341	24 001	35 471	44 092	46 190	54 725
TOTAL GENERAL.....	22 567	30 030	43 653	52 787	57 366	65 266

La présentation est originale (made in Service de l'Elevage) et pour retrouver le nombre de tondables indiqué en (I) il faut ajouter, pour 1960 par exemple, les chèvres tondables (3 486), les castrés tondables (1 003) et une part (2 920) des Mâles et Femelles de l'année (total 7 302). De 1960 à 1967, on remarquera les croissances différentes de trois catégories significatives : les chèvres tondables (de 1 à 5, 5) ont une croissance deux fois plus rapide que les deux catégories suivantes ( Non tondables de 1 à 2,7 et Autochtones de 1 à 2, 8). Classements qui dépendent de la bonne volonté des agents tondeurs !



Nous tirerons les conclusions suivantes de cet ensemble de données :

- La tonte sur Ampanihy prend de moins en moins d'importance de 1960 à 1967. Le troupeau y croît à un taux moindre, la végétation y est relativement plus épuisée : les chèvres y paissent depuis quarante ans et l'importance du troupeau angora passe de 67 % à 58 % du total de 1963 à 1967.

- L'extraction s'accélère sur les autres régions mohair. Les tondables passent de 38 % à 55 % de la population métisse pour l'ensemble de la zone mohair de 1963 à 1967 mais de 30 % à 62 % pour les autres zones que la sous-préfecture d'Ampanihy. On assiste pour celle-ci à une quasi-stagnation : 42 % à 50 %. L'expérience migre peu à peu vers Beloha et le pays antandroy au fur et à mesure de l'épuisement écologique, lequel explique une part du phénomène.

- La vulgarisation était amorcée bien avant 1960-1967 et, dès 1945, la majeure partie des boucs reproducteurs du Service de l'Elevage étaient cédés aux paysans (188). En sept ans (1960-1967), les "boucs de service" voient leur effectif passer de 471 à 134. Ils constituaient encore 25 % du total de reproducteurs en 1960 mais le pourcentage baisse à 2, 5 % en 1967 : le Service de l'Elevage se contente désormais d'assurer le contrôle vétérinaire une fois passée la phase de promotion.

- D'une façon générale, le taux de croissance enregistré de 1914 à 1948-1954 (+ 28 % annuel) se continue dans la période 1960-1965 (+ 27 % par an) mais le phénomène a pris une autre dimension. Quantitative d'abord : 27 000 têtes à la création de la coopérative en 1948, 41 000 en 1954 et 100 000 en 1966-1967, soit quatre fois plus en vingt ans (189). L'adaptation de la quantité par la stabilisation du nombre dans la sous-préfecture d'Ampanihy répond à la raréfaction des surfaces de pâturages. Qualitative ensuite : le Service de l'Elevage a gardé les mêmes moyens en hommes, véhicules et matériel depuis le temps de la colonisation. Peut-être même ont-ils diminué. Il ne peut donc plus assurer que l'entretien d'un développement qui le dépasse et éprouve même certaines difficultés à assurer le minimum nécessaire d'action vétérinaire. Dès 1965, l'éleveur tond lui-même, vend ses produits (laine) hors des circuits prévus ou réglementés, ce qui constituera un des éléments de l'évolution que nous enregistrerons ensuite du côté des tisserandes et du fonctionnement de la coopérative.

Selon les courbes d'évolution du graphique joint, il apparaît bien qu'à la veille de 1940 la dimension numérique du cheptel ne justifie pas une expérience de transformation industrielle ou artisanale de la laine. Mais ce cheptel se multiplie par quatre de 1940 à 1945 et par deux de 1945 à 1948 : on comprendra que cette augmentation ait suscité les initiatives des vétérinaires ou des responsables politiques de l'immédiat après-guerre. Les foires du Mohair, la première étant organisée en 1934, devaient encourager le mouvement et y inciter la population mahafaly (190).

*"Il y a une quinzaine d'années, cet élevage n'était encore pratiqué que par des Ambaniandro, des Comoriens et des Indiens. Depuis 1935, les Mahafaly se sont décidés à prendre part activement aux présentations d'animaux à l'occasion de la Foire d'Ampanihy. Le 22 août 1945, Monsieur le Gouverneur Félix MARTINE inaugurait la 12ème foire du Mohair où étaient présentées 4 000 chèvres angoras tandis qu'Androka donnait la réplique le lendemain en présentant 3 500 sujets (...) A la treizième foire, les 5 et 6 octobre 1946, près de 10 000 chèvres angora étaient présentées entre les deux centres d'Ampanihy et Androka" (191).*

Le décorum et la pompe marquent la décennie 1935-1945. Mais on ne retrouve plus ensuite ces expositions de plusieurs milliers de chèvres : elles resteront désormais à paître dans les ronces , et les ventes hebdomadaires du samedi à Ampanihy ne sont qu'une pâle réplique des déploiements antérieurs. Du côté des éleveurs mahafaly, l'expérience diffusera donc vers 1935. Du côté des tisserandes, la coopérative sera d'abord une œuvre *vazaha* et ambaniandro, à l'image de ce qui s'est passé en matière d'élevage et ce n'est que douze ans après son installation qu'on pourra observer une tendance ascendante et marquée dans le recrutement ou l'inscription de tisserandes mahafaly.

## 4.2. L'EVOLUTION POLITIQUE JUSQU'AUX ANNEES 1950

Nous avons déjà mentionné deux ordres de faits qui expliquent pour une part la réalité actuelle et qui sont d'ailleurs liés entre eux : d'abord l'existence d'une minorité ambaniandro sur laquelle sera fondée à l'origine toute l'expérience d'élevage-tissage et ensuite le caractère public de l'incitation, laquelle se modifiera avec l'évolution politique générale correspondant à la guerre et aux années qui suivent (1945-1950). L'initiative des vétérinaires devait trouver une catégorie sociale pour s'appliquer : ce furent les Merina et Betsileo dont on a déjà parlé. Mais, à côté de cette immigration commerciale, un certain nombre de familles des Hauts-Plateaux arrivèrent dans la région soit comme militaires soit comme petits fonctionnaires de l'administration coloniale.

*"Mon grand-père fut amené par GALLIENI à Fort-Dauphin au temps de la colonisation. Il avait quatre enfants dont le deuxième était mon père. Nous sommes deux, frère et sœur. Mon frère s'est déplacé en 1953 à Morombe et je suis toujours restée à Ampanihy. Je ne sais pas si je retournerai à mon pays ancestral ou non parce que mon dernier fils est marié avec une femme d'ici. Viendra-t-il avec moi ? Il est vraiment difficile pour nous de prévoir notre avenir" (192).*

En fait, les quelques deux cent soixante personnes, originaires des Hauts-Plateaux, qui vivent à Ampanihy en 1968, se rattachent par la parenté à six ou sept couples venus à divers moments pendant la colonisation, ou dont seuls les descendants ont émigré à Ampanihy, et qui sont originaires des environs de Tananarive (depuis Antelomita jusqu'à Ankadinandrina), les quelques Betsileo restants étant certes originaires d'autres lieux de la province de Fianarantsoa. Ce groupe constitue environ 15 % de la population urbaine et il faut lui ajouter celui des fonctionnaires et employés des services publics de même origine avec lequel il a tendance à former des alliances (matrimoniales) (193) :

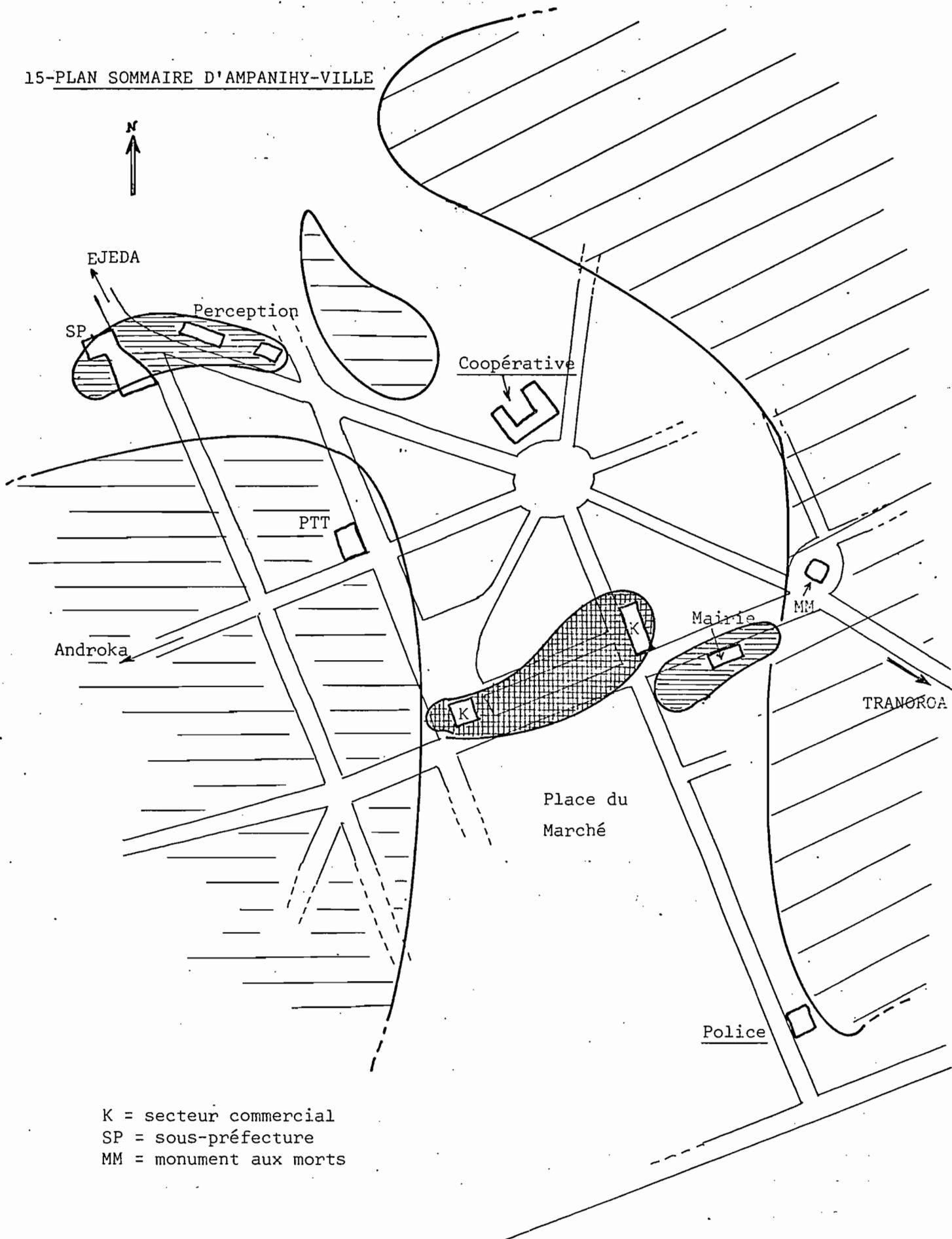
*"La centralisation, manie française, fit de Tananarive le centre unique de la vie administrative ; les vieux rois locaux, illettrés, ne pouvaient s'adapter au régime du papier ; faute d'écoles normales sur les côtes on ne leur forma guère de successeurs parmi leurs peuples ; les fonctionnaires merina furent donc envoyés à la côte en plus grand nombre qu'au temps de la reine ; l'administration directe s'instaura partout" (194).*

Cette tendance se prolongea de nos jours, la Sous-préfecture, par exemple, n'employant aucun cadre mahafaly d'importance. Cette domination culturelle et administrative se révèle par ailleurs dans l'occupation géographique elle-même du complexe urbain. Le plan ci-joint décrit sommairement l'occupation en 1968 mais on peut considérer que rien n'a changé depuis soixante ans dans la structure mis à part l'élargissement et l'aménagement des rues principales et la construction en dur des bâtiments publics. Selon les fonctions remplies ou selon la nature de ses occupants, l'espace urbain peut être découpé en quatre zones principales :

- Au centre de la ville, l'implantation indienne avec ses maisons d'habitations, ses entrepôts et magasins et son cimetière.

- Dans la partie est, le "vieil" Ampanihy des Mahafaly urbanisés de force ou émigrés ici - surtout les tisserandes - peu à peu depuis les régions

15-PLAN SOMMAIRE D'AMPANIHY-VILLE



K = secteur commercial  
SP = sous-préfecture  
MM = monument aux morts

déshéritées ou surpeuplées (relativement aux superficies cultivables) de la côte ouest. Il n'y a pas de rues mais des quartiers de type africain, dans lesquels se réunissent les cases du lignage à l'abri des palissades ou clôtures qui les séparent. Bien souvent ces clôtures ont disparu en même temps que venait l'oubli des parentés ou les départs de certaines familles.

- On trouve les habitations et bureaux des fonctionnaires dans la partie ouest, copiant l'ancienne installation européenne dans les mêmes endroits, vers l'aérodrome et la route d'Androka.

- Au nord-ouest, la partie administrative : sous-préfecture, perception, hall d'information, tribunal, etc. Tous ces bâtiments sont littéralement à la porte de la ville (vers Tuléar) comme si le pouvoir public n'avait pu s'installer au centre.

Quant à la Maison du Mohair, elle occupe le centre, intermédiaire entre la partie "indigène" et les lieux du pouvoir. De son côté, la minorité merina ancienne, assimilée et métissée de longue date, se perd dans l'ensemble et n'a pas différencié son installation. Il ne s'agit pas d'effectuer ici une analyse approfondie de cette occupation de l'espace urbain mais seulement de montrer l'inscription, jusque dans la géographie des lieux, de trois ordres de phénomènes (195) :

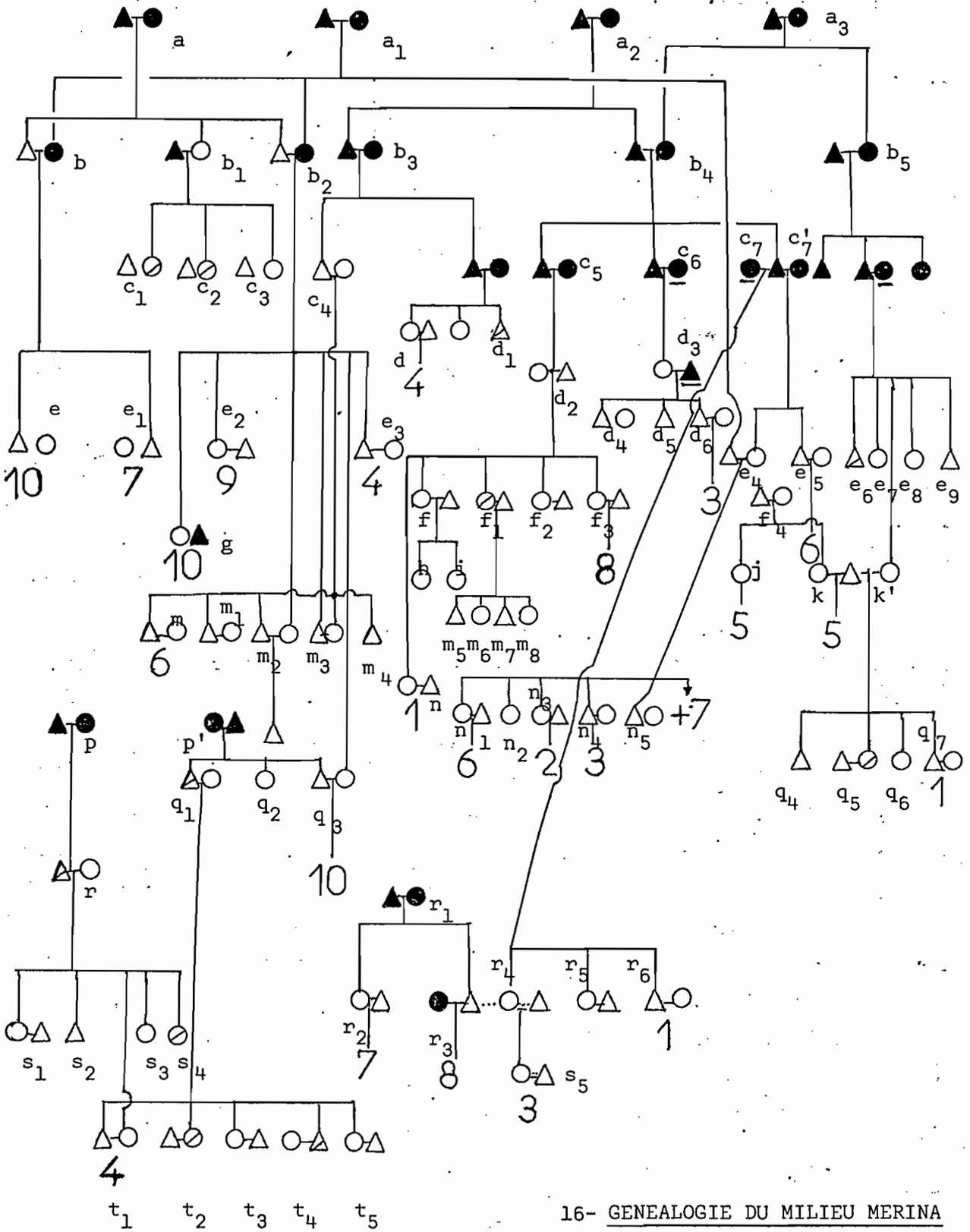
- La mise en contact mais en même temps la différenciation entre l'occupation urbaine récente de la part des fonctionnaires techniques et la localisation des immigrants ambaniandro qui se sont assimilés progressivement.

- L'excentricité de la localisation du pouvoir public. Seule la mairie est au milieu de la ville mais que faire d'un maire analphabète et qui ne sait où se situer entre les pouvoirs du sous-préfet, du député local, des autorités traditionnelles subsistantes ou du responsable fédéral du parti au pouvoir ?!

- La position justement intermédiaire des commerçants et aussi du lieu de marché. La buvette ou la cotonnade est à trente mètres du lieu de vente et la recette des ventes de grenat, de laine, de fil de laine, de manioc, de patates, de charbons de bois ou de chèvres s'y perd aisément.

On reconnaîtra que le tout correspond formellement à un type de société, mieux, à un type de contact asymétrique : selon l'"axe" de l'échange, il n'y a correspondance ou équilibre ni dans la forme ni dans la position ni dans la mesure.

A partir des années 1930-1935, le flux d'immigration allait se grossir d'individus cherchant dans la mobilité géographique un palliatif à l'absence de mobilité sociale ou socio-professionnelle, dans le même lieu ou la même entreprise ou activité. Ce n'est pas le lieu d'expliquer les migrations merina ou betsileo et on notera seulement que l'expansion de la colonisation dans l'entre-deux-guerres - toute relative d'ailleurs - engendra la création d'emplois (diversification des affectations géographiques) ou la fièvre de certaines activités ou produits. Il y eut celle de l'or, celle du caoutchouc, des diverses plantations commerciales et, d'autre part, il y avait la pression



16- GENEALOGIE DU MILIEU MERINA  
D'AMPANIHY-VILLE

- ▲● décédés
- △⊗ ont émigré
- 2 nombre d'enfants
- ▲● origine mahafaly.  
(tous décédés)

DETAIL :

- a/ Enterrés à Mandilaza-Tananarive.
- a<sub>1</sub>/ Enterrés à Antelomita-Tananarive.
- a<sub>2</sub>/ Enterrés à Ankadinandriana (région Tananarive).
- a<sub>3</sub>/ ...
- b/ Ramorasata, agent des PTT en retraite, originaire de Mandilaza.
- b<sub>1</sub>/ Tisserande n°178.
- b<sub>2</sub>/ Rakotovahiny, conseiller de la Coopérative, carnet n°242.
- b<sub>3</sub>/ Rainisoanavony, enterrés à Antoaramiasa-Ankadinandriana.
- b<sub>4</sub>/ Rainiketabazaha et Rasoamiamina.
- b<sub>5</sub>/ Ratasny. Enterrés à Anosimanjaka-Tananarive.
- c/ Déplacé à Amboasary. Tisserande n°476.
- c<sub>1</sub>/ -"- Ejeda. -"- n°766.
- c<sub>2</sub>/ Tisserande n°765.
- c<sub>3</sub>/ Rakotomavo.
- c<sub>4</sub>/ Ramananandro.
- c<sub>5</sub>/ Ramahandry (originaire de Morarano-Ankadinandriana) et
- c<sub>6</sub>/ Fotsivelo.
- c<sub>7</sub>/ Fihaminy.
- c<sub>7</sub>/ Razanamarina.
- d/ Rakoto Désiré, magasinier de la coopérative, N°s 118,325,789.
- d<sub>1</sub>/ n°179. Se déplace à Ambatondrazaka en 1958 (cultivateur).
- d<sub>2</sub>/ Raniraka, conseiller de la coopérative, originaire de Betafo  
carnets 432 et 176.
- d<sub>3</sub>/ Carnet n°60.
- d<sub>4</sub>/ Chauffeur de Sud-Postes, carnets n°453 et 681.
- d<sub>5</sub>/ Chauffeur Entreprise Dublois à Morondava.
- d<sub>6</sub>/ Carnet n°725.
- e/ Razafindrabe, boucher. Carnets n°s 445 et 276.
- e<sub>1</sub>/ Randriamanalina Charles, Agent Mines Delorme, n°163.
- e<sub>2</sub>/ Ratsimbazafy Charles, charpentier-photographe, n°138.
- e<sub>3</sub>/ Rabarivahiny Robert, mécanicien, n°67.
- e<sub>4</sub>/ Ranaivoson, maçon, n°136.
- e<sub>5</sub>/ Razafindrakoto, charpentier, n°133.
- e<sub>6</sub>/ En déplacement à Morombe
- e<sub>7</sub>/ ...
- e<sub>8</sub>/ ...
- e<sub>9</sub>/ ...
- f/ Bodala Félix, député, carnet n°559.
- f<sub>1</sub>/ Carnet n°204. En déplacement à Bekily.
- f<sub>2</sub>/ Denalk, sénégalais, inspecteur de police à Tananarive.
- f<sub>3</sub>/ Randriamidasy A., agent d'agrèage de la coopérative, carnets  
23 et 421. Originaire de Fianarantsoa.
- f<sub>4</sub>/ ...
- g/ Carnet n°124.
- h/ Carnet 812 (plus de 50 000 francs annuels).
- i/ ...
- j/ Carnet n°706 (plus de 50 000).
- k/ -"- n°46.
- k'/ Randaza, originaire d'Anosimanjaka, commerçant à Ampotaka-  
Marolinta. Carnet n°793 (plus de 50 000).

DETAIL (suite)

- m / Rakotomavo Sylvain, transporteur.
- m<sub>1</sub>/ Randriantsivahiny Ch., agent spécial Ampanihy.
- m<sub>2</sub>/ Rakotomavo Etienne, commerçant à Gogogogo, carnet n°340  
(plus de 50 000 francs annuels de paiements).
- m<sub>3</sub>/ Rakotomavo Robin, ancien directeur de la coopérative.
- m<sub>4</sub>/ Rakotomavo Julien, carnet n°413.
- m<sub>5</sub>/ Razafimamonjy, instituteur FPM à Ampanihy. N°814.
- m<sub>6,m7,m8</sub>/Carnet n° 815.
- n / Carnet n°73. En déplacement à Manakaravavy.
- n<sub>1</sub>/ En déplacement à Tananarive.
- n<sub>2</sub>/ Carnet n°241. Divorcée.
- n<sub>3</sub>/ Installée à Bekitro. N°289.
- n<sub>4</sub>/ Ranaivoson Robert, mécanicien à Fort-Dauphin.
- n<sub>5</sub>/ Mécanicien à Fort-Dauphin. Carnets 841 et 826.  
Pour les 7 autres (écoliers): carnets 1348,512,1349,497  
et 1350. En classe à Tuléar ou Fort-Dauphin.
- p / Enterrés à Alasora (région Tananarive).
- p<sub>1</sub>/ Enterrés à Antsirabe.
- q<sub>1</sub>/ Rajaonah Désiré, commerçant à Tuléar. Carnet n°16.
- q<sub>2</sub>/ Célibataire. Carnet n°399.
- q<sub>3</sub>/ Randriantahina Henri. Chauffeur Entreprise Delorme.  
Carnets n° 392 et 57.
- q<sub>4</sub>/ Chauffeur Animation rurale Ampanihy.
- q<sub>5</sub>/ Déplacée à Antsirabe.
- q<sub>6</sub>/ -"- à Fort-Dauphin.
- q<sub>7</sub>/ Aide-mécanicien. Carnet n°352.
- r / Marchand ambulancier. Déplacé à Ankazoabo. Lui est origi-  
naire d'Ankorona-Ambatomanga (région Tananarive).N°240.
- r<sub>1</sub>/ Enterrés à Tananarive.
- r<sub>2</sub>/ Razanakoto, tailleur. Carnets 31 et 327.
- r<sub>3</sub>/ Ranaivoson, mécanicien, n°1257, 285, 749.
- r<sub>4</sub>/ Idem.
- r<sub>5</sub>/ Ranaivoson, charpentier, n°1059.
- r<sub>6</sub>/ Collecteur de produits. N°268,divorcé.
- s<sub>1</sub>/ Robert, agent de l'Eleavage, n°360.
- s<sub>2</sub>/ Carnet n°1051.
- s<sub>3</sub>/ -"- n°905.
- s<sub>4</sub>/ A suivi son père, carnet 1410.
- s<sub>5</sub>/ ...
- t<sub>1</sub>/ Rajaonah Samuel, secrétaire adjoint de la coopérative.  
Carnets 1 000 et 391 (plus de 50 000 francs).
- t<sub>2</sub>/ Institutrice à Betioky.
- t<sub>3</sub>/ Carnet n°393. Mariée à un agent BNM de Tuléar.
- t<sub>4</sub>/ -"- n°795. Vendeur de pièces auto à Tuléar.
- t<sub>5</sub>/ Mariée au Receveur des Postes à Ihosy. Carnet n°794.

démographique et l'illusion d'une certaine ascension sociale pour les nouvelles couches sociales ayant bénéficié d'un minimum d'enseignement. On se permettra de citer un exemple d'errance, celle du secrétaire-comptable de la coopérative. Dans son cas, il se retrouve ici par affectation ; d'autres s'arrêtèrent à Ampanihy parce que le car y passait et y perdirent leur argent d'un autre départ vers Tuléar ou Fort-Dauphin.

Né en 1917 à Fianarantsoa, il se retrouve en 1937 aide-comptable dans une société commerciale française à Farafangana sur la côte est. En fin 1938, il est recruté comme agent forestier à Fianarantsoa, affecté ensuite à Nosy Varika en 1939 et à Mananjary en 1940. Autre changement d'activité, il devient secrétaire à l'Intendance militaire de Fianarantsoa de 1943 à 1958, travaille alors chez un commerçant indien de la place pendant neuf mois puis dans une filiale du même à Tananarive. Après une dispute avec ce dernier, il trouve un poste à la Coopérative Minière de Madagascar à Tananarive de 1959 à 1962, se déplace en 1962 à l'agence de Tuléar de la Banque Nationale Malgache et y reste deux ans. Nommé par elle en 1963 au poste qu'il occupe encore en fin 1968 à la coopérative, on peut supposer qu'il y restera, étant maintenant marié sur place. Neuf places ou travaux différents en trente ans pour trouver enfin une position sociale assez bonne à Ampanihy, mais une nouvelle fois sans grand espoir de la voir s'améliorer.

Cette moyenne est caractéristique d'une catégorie de migrants d'origine modeste, voire d'une génération spécifique, qui ont cherché fortune à travers l'île en essayant de profiter des faibles opportunités économiques offertes à l'époque. L'exemple n'est pas unique et on peut en rencontrer du même type soit à Ampanihy, soit ailleurs dans l'île ; ils sont le produit de conditions individuelles mais aussi de la faible possibilité de mobilité offerte sous la colonisation. Elle sera accrue au moment de l'indépendance par la malgachisation relative des emplois. Leurrés par une étape de transition administrativo-politique plus qu'économique, ces individus se retrouvent piégés dans la fixité des statuts inter-sociaux ou inter-ethniques inchangés dans le sud après cinquante ans de présence française ; ils sont conduits à n'occuper qu'un rôle techno-économique dans ces micro-sociétés après avoir accumulé expérience sur expérience puisqu'ils n'ont aucun capital économique.

Dans le cas de la biographie citée au-dessus, il s'agit d'une arrivée récente. Pour les premiers arrivés, la population merina était la seule à pouvoir saisir d'emblée l'intérêt économique de l'Opération Mohair. Mais comment s'approprier un certain nombre de chèvres et les élever quand on ne dispose d'aucun terrain de parcours ? Face à la résistance des villages voisins, à la propriété collective mahafaly des pâturages par clans et lignages, il était impossible d'implanter quelque expérience de ferme privée. Il y eut quelques exceptions mais elles confirment la règle. Par ailleurs, compte-tenu du savoir-faire et des techniques maîtrisées par les tisserandes merina (on se souviendra que la soie récoltée sur place était auparavant "exportée" vers

Ambalavao et les Hauts-Plateaux), il allait s'établir une division générale du travail dans laquelle les Ambaniandro se spécialiseraient dans la transformation artisanale de laine en tapis.

En liaison avec le Service de l'Élevage, ce sont eux qui vont promouvoir l'existence et la création de la coopérative. Ils y seront aussi incités tant par l'administration que par les missions religieuses (catholique et protestant) qui se feront concurrence pour s'attacher des fidèles en les aidant techniquement dans la transformation de la laine en cache-nez d'abord et en tapis ensuite.

Du côté de l'administration coloniale et de son action dans la région, et bien que ce ne soit pas un axe principal de l'analyse, on ne peut passer sous silence la progression problématique de l'imposition sur les bœufs (196) et les recrutements plus ou moins forcés de main-d'œuvre (S. M. O. T. I. G.) (197) destinés, du temps du gouverneur OLIVIER (1928-1930) à faire parvenir les routes du sud à Tuléar et Fort-Dauphin ou à construire le chemin de fer de la Sakoa vers 1935 (au nord du pays mahafaly, dans la région de Betioky) après l'avoir d'abord installé entre Morondava et Mahabo (198). Mais ces contraintes exercées par le pouvoir colonial n'eurent à notre connaissance que peu de retentissement dans la sous-préfecture (199).

Parler en dix lignes de cet aspect de la colonisation, c'est paraître le sous-estimer mais il ne semble pas que pour le sud-ouest mahafaly cette contrainte s'est beaucoup manifestée. Les problèmes qui en découlent sont donc moins cruciaux et leur analyse moins explicative qu'ailleurs. En l'absence d'une tradition de colonisation merina avant la conquête coloniale française ou de quelques initiatives économiques privées importantes (il y eut bien des exploitations minières mais de faible portée et d'une vie précaire) et face à la situation économique catastrophique de la région, l'Opération Mohair était l'"issue" - la seule peut-être, mis à part l'évacuation ou l'émigration massives de population - et elle reste encore en 1970 la seule solution qui permette l'intégration de l'éleveur mahafaly, et du Mahafaly tout court, dans l'économie et la société malgaches.

Autre face de la même réalité, la socialisation politique du Mahafaly est une notion dépourvue de sens jusqu'à l'époque de l'Indépendance et une grande partie de la région restera à l'écart des événements et de la révolte de 1947. Si nous en parlons maintenant, c'est en pensant à la minorité merina d'Ampanihy afin d'expliquer son mode d'insertion, son éclatement, mais aussi pour planter les premiers éléments de l'explication de son déclin comme minorité constituée et homogène. Malgré l'inauguration flamboyante de la Maison du Mohair en 1949 et la fondation consécutive de la coopérative, ce déclin se marquera vite dans les vingt ans qui suivent, à commencer par le mauvais fonctionnement, comme coopérative, de l'organisme créé.

Au niveau national, en prolongement de certains mouvements anti-coloniaux spontanés ou organisés, à la suite de la défaite de 1942 subie par

l'administration française face aux Anglais devenus maîtres de l'île, et dans la foulée des tendances à la décolonisation révélées après la guerre de 1939-1945, deux partis politiques se formaient en début 1946. Ils devaient jouer un rôle important dans l'avenir de l'île : le 22 février 1946 se créait le M. D. R. M. (Mouvement Démocratique de la Rénovation Malgache) et, un peu plus tard, le PA. DES. M. (Parti des Dëshérités de Madagascar), lequel se proposait de *"réunir, contre une éventualité de reprise de pouvoir par l'oligarchie hova-andriana, les anciens esclaves et les peuples côtiers"* (200).

Dans la région, et surtout à Ampanihy, l'appartenance à l'un ou l'autre de ces deux partis marqua un clivage au sein des immigrants merina, leur attitude étant différente face aux chefs de districts locaux, représentants du pouvoir central. Les dénonciations et arrestations marquent cette époque pendant que le Mahafaly en reste plus ou moins le spectateur (201).

On peut retenir à priori le caractère multifonctionnel du parti et la multiplicité des objectifs défendus, ce qui interdit toute superposition entre l'appartenance à l'un ou l'autre et une position économique déterminée. Toutefois, en première approche, on peut distinguer deux sous-catégories sociales en milieu ambaniandro et leur rattacher deux types de comportements politiques différents :

- Le petit fonctionnaire ou employé public rallié à la cause des dëshérités, affilié au PA. DES. M. et proche du pouvoir colonial.

- Le commerçant merina ou betsileo opposé de façon plus ou moins virulente à la présence coloniale, soit parce qu'elle lui interdit le plein développement de ses activités, soit parce qu'il se rattache plus ou moins consciemment à un courant général de résistance à la colonisation plus ou moins vivace selon les époques mais qui existe sur les Hauts-Plateaux depuis le moment de la conquête et s'est manifesté, tantôt de façon violente, tantôt de façon politique. Les entrevues qui suivent permettent d'éclairer l'articulation entre les différents niveaux de la réalité sociale et les rapports socio-politiques vécus alors.

*"Comment voyez-vous les anciens temps, cette rébellion de 1947, au temps du M. D. R. M. ? Nous, les Ambaniandro, qu'avons-nous supporté ?*

*- En ce temps-là, on peut d'abord dire qu'il y a eu beaucoup de tapage mais nous n'avons pas quitté la ville. Nous avons beaucoup d'enfants. Qui aurions-nous emporté et qui aurions-nous laissé ? Il valait mieux rester en ville et nous fûmes les seuls à rester ici. Ces jours-là, le chef de district était un certain ROCA. Ce RAZANAKOTO, qui habitait ici à côté, connaissait bien ce ROCA qui a fait de lui son espion ; il allait lui déclarer tous ceux qu'il n'aimait pas ou qu'il haïssait et les dénonçait comme*

appartenant au M. D. R. M. Il dénonça tous les Merina et pas un n'échappa au verrou, tels ce RAKOTOMAVO ou ce RAMORASATA. Beaucoup de gens appartenaient à ce parti. Il y avait là ce MAHATOTO par exemple. Je tenais autrefois un hôtel en 1947 et MONJA JAONA passait et mangeait chez nous parce qu'il venait faire sa 'propagande' dans la sous-préfecture d'Ampanihy. Il prit son repas chez nous et dès qu'il fut parti, les gens dirent : ah, ah, maintenant ce RANAIVOSON est devenu M. D. R. M. Et ce RAZANAKOTO en a profité pour nous attaquer. Le chef de district ROCA est venu avec lui pour m'interroger. RANAIVOSON, a-t-il dit, êtes vous responsable du M. D. R. M., faites-vous de la politique ? Je lui ai répondu qu'en politique je ne savais rien parce que j'étais un illettré qui ne comprenait rien. Il m'a demandé aussi pourquoi j'avais abandonné mon travail dans l'administration et je lui ai répondu que j'avais beaucoup d'enfants et que mon salaire de maçon ne me suffisait pas. J'ai, en effet, participé à la construction de cette coopérative mais pas jusqu'à la fin.

On a alors rassemblé tous les habitants pour qu'ils désignent tous ceux qui étaient M. D. R. M. (cnqs). C'est cela que nous, les Ambaniandro, avons vraiment supporté. Beaucoup furent emprisonnés, comme ce RAKOTOVAHINY et d'autres et certains en sont morts, comme ce RAKOTO Joseph et ses parents. En ce temps-là, les gens d'ici (cnqs) poursuivent les Ambaniandro. Alphonse, le frère de ce député, disait : ah, ces Ambaniandro et Betsileo ne doivent pas habiter notre territoire parce qu'ils sont les responsables dans cet endroit du M. D. R. M. Cette terre appartient aux Mahafaly et Antandroy et non pas aux Ambaniandro. Pourtant, le croirez-vous, il s'est marié avec cette fille de RANIRAKA (autre Ambaniandro) après la rébellion ! La poursuite fut sévère et ils fouillaient case par case. Ils en voulaient à notre hôtel et j'ai constaté que cet hôtel était une malédiction de nos ancêtres car ils avaient dit : nos descendants ne doivent jamais vendre d'aliments cuits. Alors, nous avons fermé cet hôtel et nous nous sommes dédiés au travail du 'tapis' (202).

Par-delà le clivage politique, le "vécu" local se lit et s'exprime comme une *différence ethnique*. En fait, la différence objective est économique. Les quelques familles ambaniandro qui se sont installées à Ampanihy l'ont fait en vue d'une réalisation commerciale, d'une accumulation financière basée sur

le commerce des bœufs, ou de la soie, ou des peaux, ou des produits de consommation courante. Notre interlocuteur ferma son hôtel, d'autres arrêtaient leur activité commerciale. Vingt ans après, les Indiens détiennent tout le commerce le crédit, et dominent la ville par l'usure. L'abandon d'activité est le produit de la répression comme des contestations ou revendications "nationalistes" mahafaly ; il est toutefois vécu dans l'univers familial et non dans la sphère politique globale : c'est une malédiction des ancêtres et le résultat de la transgression d'un interdit. Il est sûr que l'acculturation des Ambaniandro est plus avancée mais elle a ses limites :

*"Je vous dis qu'au moment du M. D. R. M. nous étions vraiment malheureux et nous avons souffert. En ce temps-là, il est venu un Ambaniandro de la région de Mantasoa. Il était ici et fabriquait des amulettes contre les fusils. C'était vraiment incroyable et redoutable parce que ses vêtements étaient déchirés par les balles mais son corps n'était pas touché. Et il nous a dit : tant que n'aurons pas Madagascar et que nous n'aurons pas vaincu, je garderai ces amulettes. Je crois qu'il est encore vivant et habite dans la région de Mantasoa maintenant. En ce temps-là, il travaillait ici comme commerçant. Il était avec nous parce que je faisais une réunion de 'propagande' avec quarante personnes devant ces cinq tamariniers de ma cour. Nous avons fait un serment à la vie, à la mort pour que rien ne fût divulgué. Nous fîmes la 'propagande' jusqu'à Androka en disant qu'on allait faire une élection pour l'indépendance de Madagascar et que nous cherchions pour cela beaucoup d'argent. Alors que s'est-il passé ? Après une semaine, nous avons appris que des combats avaient éclaté à Tananarive. Ici, il n'y eut pas trop de morts, ce ne fut pas trop grave. Un médecin malgache était en France à l'époque où on a fait souffrir RAVOAHANGY et RASETA et il nous envoya une lettre qui disait : je suis vraiment malheureux et triste de la mort de nos compatriotes parce que 20 % des Malgaches sont morts. Je ne sais que faire et participe à votre malheur. Gardez bien notre parti pour l'honneur de Madagascar et pour l'honneur de ceux qui l'ont créé" (203).*

L'autre était hôtelier, celui-ci est boucher, cependant d'autres Ambaniandro s'affilièrent au PA. DES. M., déshérités ou agents du pouvoir colonial sans le vouloir. On a interprété l'apparition de ce parti comme étant la création du même pouvoir. En 1947, la différenciation entre les deux partis peut être lue comme l'expression d'un conflit de classes entre, d'une part,

une bourgeoisie commerciale émergente (M. D. R. M.) et, d'autre part, les employés marginaux de l'administration ou des services publics sans doute captés dans leur prise de conscience et dans leur organisation par le colonisateur, le tout face à l'indifférence politique quasi-générale de la population locale, à l'exception de quelques individualités qui ont pu se dégager de la structure sociale, comme certains pasteurs ou comme ce MONJA JAONA cité ci-dessus et qu'on retrouve sur la scène politique malgache vingt-cinq ans après.

*"Et aujourd'hui, que pensez-vous de ce RAZANAKOTO ?*

*- Ceux qui gardent leur ancienne 'politique' sont MAHATORO et MAHATOTO. Ils ne craignent plus de mourir parce qu'ils furent emprisonnés pour cette question. Ils tiennent encore cette vraie politique du M. D. R. M. parce qu'ils ont tant souffert mais maintenant ils sont au M. O. NI. MA.*

(Madagasikara otronin'ny Malagasy, littéralement :

Madagascar soutenu par les Malgaches). Avant, MONJA JAONA était aussi au M. D. R. M. comme eux mais, maintenant, ils sont tous au M. O. NI. MA. Pour ce RAZANAKOTO, je vous ai déjà parlé de lui. C'était l'indicateur de ROCA. Quand ROCA est parti, il a été remplacé par un nouveau chef de district nommé PRADIER. C'est-à-dire qu'ils étaient tous des Vazaha. Ce PRADIER était aussi devenu le collègue de ce RAZANAKOTO, mais, maintenant, ils ne sont plus là et voyez ce que devient ce dernier : il n'arrive pas à une bonne fin, il ne peut nourrir sa famille et nous le voyons nager dans le malheur. Voyez que, même en ce temps-là, il a dénoncé un parent de sa femme comme étant M. D. R. M. Au temps des vazaha, il aimait trop l'honneur et la gloire, voilà son grand défaut tandis que, maintenant, il est comme de l'huile, il n'a plus de force pour résister à la vie. Il n'y avait que ce RAZANAKOTO, RAMANJATO et un autre dénommé RAMANOELINA, le père de Victorine, qui étaient les amis des Vazaha à Ampanihy. Ce dernier était le chef du parti PA. DES. M. et il a vraiment persécuté ceux du M. D. R. M. mais maintenant il est mort. Quant à RAMANJATO, il a quitté Ampanihy parce qu'il avait honte de ce qu'il avait fait autrefois. Il n'avait plus de rapports avec personne et les gens le croyaient un peu fou. Il est actuellement à Fianarantsoa. Quand ces Vazaha sont partis, ils n'arriverent plus à faire vivre leur personne à cause de ces maux d'antan qu'ils avaient faits aux gens" (204).

C'est d'une partie du PA. DES. M. que sortira le Parti Social Démocrate (P. S. D.) au pouvoir de la période 1958-1960 à 1972 avec TSIRANANA comme chef de parti et premier Président de la Première République malgache. Parmi les anciens partisans locaux du M. D. R. M., certains continueront leur action politique avec le parti M. O. NI. MA. de MONJA JAONA resté dans l'opposition jusqu'en 1972. Le M. D. R. M. en venait à réclamer progressivement l'indépendance mais on octroya cette dernière au P. S. D., héritier du PA. DES. M. Sur le plan de la sous-préfecture, la minorité volait en éclats ; comment un chevilleur qui profite de la fluctuation de l'offre et des cours peut-il voir de la même façon la réalité locale quand un chef comptable de l'administration coloniale, merina lui aussi, n'y voit que la base d'une saignée fiscale qu'on le charge d'orchestrer ?

*"Mon père était comptable du chef de district. Il a fondé le Parti Social Démocrate à Ampanihy parce qu'il faisait partie du PA. DES. M. avant 1947. Il a fait beaucoup de choses ici pour le développement de la ville. Il était aussi catéchiste dans la religion catholique ; il est arrivé ici en 1930 alors que l'église catholique a été installée en 1937. Mais je ne fais pas partie du P. S. D. parce que je n'aime pas les réunions. Je me souviens toujours de mon père à cause de l'œuvre de bienfaisance qu'il a laissée pour les gens d'ici" (205).*

Il y eut quelque difficulté à recueillir ce témoignage de la part de la fille d'un ancien "collaborateur" de la colonisation parce que, dix ou vingt après, les mémoires sont encore fraîches et les sanctions collectives persistantes. Pour terminer l'explication des comportements socio-politiques, il resterait à s'interroger sur l'influence des messages religieux apportés alors, catholiques et protestants, et reçus par les familles Ambaniandro réparties entre les deux cultes mais ce n'est pas le lieu ici et nous voulions seulement dégager le côté fratricide des luttes entre factions ambaniandro qui allaient leur ôter le prestige social acquis en quelques décennies auprès des populations mahafaly et antandroy. Contaminées par le virus politique national, celles-ci allaient jouer bien ou mal - et plutôt mal - des rapports politiques et résister faiblement au prosélytisme envahissant des partis ou des administrations. Les germes de la dégradation des rapports avec le pouvoir public central sont semés en 1947 et leur produit apparaîtra en 1971 (206).

Ce premier aperçu fixait les origines de la vie politique dans la sous-préfecture, et de sa vie sociale tout court, dans les décennies qui suivent. Il était impossible de ne pas y faire référence maintenant dans la mesure où la socialisation politique déterminera ensuite en partie les comporte-

ments économiques des partenaires ou membres de la Coopérative du Mohair.

Malgré l'effervescence de cet après-guerre et en continuité avec le temps des foires (1934-1946), la Coopérative du Mohair apparaît. Le vétérinaire FLORENCE, alors chargé de la "propagande angora", en trace les plans en 1945. La première pierre de la "Maison du Mohair" est posée en octobre 1946 par le gouverneur du sud Félix MARTINE et l'inauguration des bâtiments aura lieu en 1949 sous la présidence du Haut-Commissaire de CHEVIGNE (207).

Née de l'initiative des vétérinaires, basée sur le consensus de la population mahafaly (comme éleveur et fournisseur de laine) et ambaniandro (comme tisserande) et inaugurée par la plus haute autorité coloniale, la Maison du Mohair ne pouvait être comprise et perçue au début - et encore maintenant - que comme la "*maison des Vazaha*" (208). Elle le restera pour la majeure partie de ses usagers en 1968 (209). Renversons le complément : le "mohair" a dorénavant sa maison. Déifié ou réifié, il devient l'élément moteur de la transformation économique de la sous-préfecture, et de la région dans son ensemble, mais il engendrera aussi une différenciation socio-économique sans précédent local.

## NOTES

- (171) La Turquie, berceau de la race angora, ferme ses portes en 1880 à toute exportation, devant la concurrence des U. S. A., de l'Australie et de l'Afrique du Sud qui possèdent les principaux troupeaux. On notera qu'en 1914, l'Union Sud-africaine avait, elle aussi, interdit l'exportation de reproducteurs angoras, même à destination des colonies anglaises d'Afrique Orientale.
- (172) POISSON H. - 1923 - p. 149. Il y avait trente animaux purs en fin 1917. Le Service des Domaines en vend 66 en décembre 1918 et il en reste alors 15.
- (173) Vente de 1918. *Ibid.*, p. 150.
- (174) C'est aussi la première année où on commence à céder quelques boucs à "*des éleveurs indigènes du district d'Ampanihy*" (Voir GUILLERMO G. - 1948).
- (175) *Ibid.*, cité par LEMAITRE Y. - 1969.
- (176) On crée en 1944 la station côtière de Sarako, près de Tuléar, destinée à fournir ensuite des reproducteurs pour le poste de Manombo et le district de Morombe. L'expérience devait avorter rapidement et il n'y aura pas d'opération mohair en pays sakalava. On se reportera à la carte 12.
- (177) LEMAITRE Y. - 1969 - p. 190.
- (178) GUILLERMO G. - 1948.
- (179) *Nouvelles Malgaches Quotidiennes*, Tananarive, n° 62, 13 mars 1964, p. 3.
- (180) Les 2 389 de 1929-1946 plus les 150 importés de 1963 dont 10 % seulement ont été répartis dans la région d'Ampanihy.
- (181) La méthode utilisée a été le croisement continu ou "croisement d'absorption" lequel n'utilise pendant les premières générations que des mâles angoras purs. Le premier croisement donne un 1/2 sang ou "produit de première génération". Les femelles 1/2 sang sont ainsi croisées avec un mâle pur sang (seconde génération, 3/4 sang angora) et ainsi de suite. Les mâles des première, seconde et troisième générations sont castrés ainsi, que les mâles "locaux" ou "autochtones". Le métis est tondable dès la troisième génération mais sa laine est de moindre qualité.
- (182) L'estimation de GUILLERMO, pour 1948, est de 27 000 têtes.
- (183) LEMAITRE Y. - 1969 - p. 194.
- (184) Le cheptel total se décompose en "métis" et "autochtones". Le cheptel "métis" en "tondables" et "non tondables".
- (185) LEMAITRE Y. - 1969 - p. 196.
- (186) Source : Archives du Service de l'Élevage d'Ampanihy.
- (187) Naissances locales : 1 774 ; Tondables : 2 926 ; Non tondables : 2 491.
- (188) Un contrat de prêt entérinait le fait mais les bêtes restaient propriété de l'Etat.
- (189) Avec le même taux de croissance annuel, et sans les sécheresses de 1948 puis 1954-1956, le cheptel aurait compté 450 000 têtes en 1964, chiffre théo-

rique qui aurait été limité de toutes façons en fonction du seul critère "surface de pâturages".

(190) Ces foires disparaissent en 1963-1964. On invoquera en motif de cette élimination l'excès de dépenses publiques et la dégénérescence des festivités en beuveries coûteuses.

(191) Selon GUILLERMO G. - 1948.

(192) Entretien avec Hélène RASOAZANANORO du 15 novembre 1968.

(193) Pour illustrer ces liens de parenté, on se reportera à la généalogie établie en pp. 48-49 dans laquelle ne sont pas inclus (sauf cas d'union) les quelques 120 autres fonctionnaires et leurs familles appartenant aux différents ministères techniques (Finances, Ponts et Chaussées, Agriculture, Intérieur, Police, etc.) et qui proviennent, eux aussi, des régions centrales de l'île. Au total, ces "étrangers" des deux genres constituent environ 30 % de la population urbaine.

(194) DESCHAMPS H. - 1972 - p. 260.

(195) On pourrait s'abuser à ne pas relativiser l'adjectif "urbain" utilisé à plusieurs reprises. Sur le plan de l'infrastructure, Ampanihy ne dispose ni d'électricité, ni d'eau courante, ni de services de voirie. L'hôpital n'a qu'un infirmier et la mairie a perdu ses armoires et ses archives.

(196) Elle fut inexistante jusqu'aux années 1930-1935.

(197) Service de la Main-d'Oeuvre des Travaux d'Intérêt Général. Tous les Malgaches, en théorie, passaient le conseil de révision et, parmi ceux qui étaient reconnus aptes, une partie faisait le service militaire et l'autre servait à la réalisation de grands travaux publics. Les deux lignes de chemin de fer vers la côte est et les ports en "bénéficièrent". Il va sans dire que la conscription ne fut jamais une réussite en pays mahafaly.

(198) FAUROUX E. - 1975 - p. 135 et p. 192.

(199) En matière d'imposition, avant le "quoi" imposer, il y avait d'abord le "comment" imposer. Or, il fallait d'abord "imposer" la remise des sagaies. On ne les ramassa pas toutes et, encore en 1932, Mahafaly et Antandroy s'affrontaient à 15 kilomètres à l'est d'Ampanihy (Andamilamy).

(200) DESCHAMPS H. - 1972 - p. 265. Le M. D. R. M. était assuré de la "paternité" des députés malgaches récemment élus à l'Assemblée Constituante de la IVe République. Le 18 novembre 1945, RASETA était élu sur la côte ouest (5 476 voix sur 13 920 votants) et RAVOAHANGY dans le centre et l'est de l'île (15 878 voix sur 28 506 votants).

(201) Les députés RASETA et RAVOAHANGY sont réélus en novembre 1946 et Jacques RABEMANANJARA obtient un siège sur la côte est, dans le cadre d'un nouveau statut spécial pour l'île (décret du 25 octobre 1946). Aux élections provinciales de janvier 1947, le M. D. R. M. emporte tous les sièges sauf dans la province de Majunga et, en conséquence, les places de sénateurs et de conseillers de l'Union Française réservés aux Malgaches. Le 27 mars, les chefs du parti, réunis à Tananarive, lançaient un télégramme ordonnant de "garder calme

*et sang-froid absolu devant manoeuvres et provocations de toute nature destinées à provoquer troubles dans sein population malgache et à saboter politique pacifique M. D. R. M.*" (DESCHAMPS H. - 1972 - p. 267). La rébellion éclatait dans la nuit du 29 au 30 mars 1947, d'abord et surtout sur la côte est.

Au 1er décembre 1948 (21 mois après), elle était terminée. Elle laissait plusieurs milliers de morts (11 000 selon DESCHAMPS, 60 à 80 000 selon le gouverneur général de CHEVIGNE et le général GARBAY) et allait être suivie d'une série de procès tenus de juillet à octobre 1948 sous le même gouvernement. Robert BARGUES lui succédait en février 1950 avec de nouveaux crédits et une volonté de reconstruction.

(202) Entretien avec RANAIVOSON du 20 novembre.

(203) Entretien avec RAMAKA du 15 novembre.

(204) Entretien avec RANAIVOSON du 20 novembre.

(205) Entretien avec Victorine RAVAOMAHARO du 4 octobre.

(206) Dans la nuit du 31 mars au 1er avril 1971, une rébellion générale éclate en pays mahafaly et antandroy, avec la participation du M. O. NI. MA. et sera violemment réprimée par la gendarmerie aux ordres du colonel RATSIMANDRAVA (ensuite chef d'Etat éphémère en fin 1974), laissant un millier de morts.

(207) Entretien avec Stanislas du 24 novembre : *"Au temps de Monsieur ROCA, administrateur en 1948, on a construit la Maison du Mohair. Le bureau a été formé au temps de Monsieur PRADIER en 1949. Les fondateurs sont les suivants : président RAJERISON Martin, Vice-président RAKOTOMAVO Etienne, Secrétaire RAJOLISON Jean, Trésorier RAKOTOVAHINY, Conseillers : FANILIANA, ANTSINJOTSA, EMAROKAMBY, RAMANDIMBISOA, RAJAONAH Désiré, RAKOTO Joseph, RA-ESTHER, RATSARAVONINJATO, RAHASIMANANA Juliette. Les membres du bureau qui les ont remplacés ensuite sont les suivants : Président RANDRIANASOLO, Vice-président BOTOA Bernard, Secrétaire RAFARALAHY Jules, Trésorier RAKOTOVAHINY, conseillers FANILIANA, RANIRAKA, LAROVY Jean-Baptiste, RAMAKA André, RAHASIMANANA Juliette"*.

(208) Ou "maison des étrangers".

(209) Par ordre décroissant d'importance, elle est le quatrième édifice "en dur", après l'église, le temple et les bâtiments de la sous-préfecture. En dur aussi le monument aux morts, les magasins ou maisons d'habitation karana et ambaniandro et les écoles, à côté des quelques centaines de cases mahafaly en torchis.

## 5. LE PROCESSUS

### DE TRANSFORMATION DE LA LAINE

Le chemin est long du dos de la chèvre à l'*agréage* (210) du tapis, et l'écheveau des circuits techniques de la laine, du tapis, et des papiers n'a rien à envier à la complexité des rapports sociaux.

On dévidera cet écheveau petit à petit, non par esprit tatillon ou par vice statistique, mais parce que la réalité sociale se cache derrière ces apparences comme ce caillou qui donne sa densité inespérée à la pelote de fil de laine vendue subrepticement à la coopérative ou sur la place du marché le samedi matin. Le pessimiste ou le critique nous verra errer dans ce labyrinthe, l'optimiste pensera que nous sortirons enfin du tunnel de la bureaucratie paperassière ou lainière pour découvrir la trame des événements sociaux.

Cette mise en évidence des rapports sociaux ou économiques suivra par commodité la circulation de la matière première et nous envisagerons successivement la tonte, la distribution de la laine, les techniques de fabrication du tapis, la localisation des activités de transformation et les problèmes de gestion de la coopérative.

## 5.1. LA TONTE

Dès le départ, le processus de la tonte est sous la responsabilité du Service de l'Elevage installé à Ampanihy. Il est simple et consiste à "récolter" le poil afin de le livrer ensuite à la coopérative, laquelle le répartit entre ses membres. Nous analyserons à la suite : en 5.1.1. Le produit de la tonte, en 5.1.2. Les modalités de la tonte et en 5.1.3. Les rapports entretenus entre le Service de l'Elevage, les éleveurs et les tisserandes à propos de la tonte.

### 5.1.1. LE PRODUIT DE LA TONTE

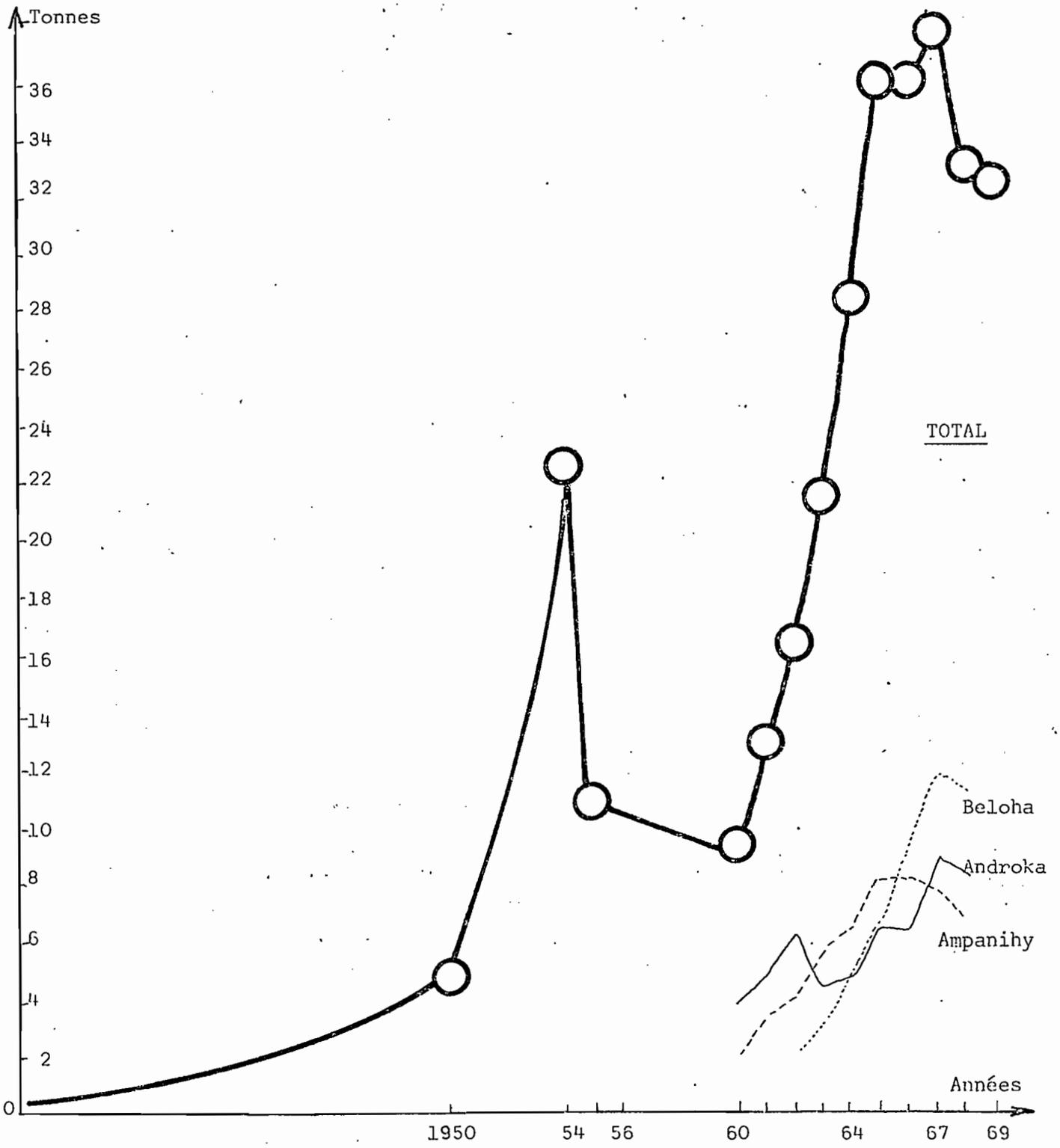
Le milieu rural commence à produire vers 1935. Cette production augmente faiblement jusqu'en 1950 mais elle est encore à cette époque inférieure à cinq tonnes (211).

La récolte atteignait un premier sommet en 1954, vingt-trois tonnes, mais baissait de moitié en 1955-1956 du fait de la sécheresse et d'une mauvaise organisation du paiement aux éleveurs. La production allait stagner à ce niveau jusqu'aux années 1960-1962, période à partir de laquelle elle reprenait une croissance rapide (212).

On manque d'information pour pondérer dans l'explication de la stagnation des années 1954-1956 les parts relatives du facteur "ressources naturelles" et du facteur "inorganisation de la coopérative". Dix ans plus tard, le mouvement paraît deux fois freiné sinon bloqué alors que la croissance naturelle de la population caprine est de l'ordre de 30 à 40 % par an !

Dès 1966, il apparaît que la coopérative est incapable de traiter la masse de matière première qui lui est proposée, d'où certains essais d'exportation de laine brute, et inadaptée à une allure de croissance du troupeau qui ne trouve ses limites que dans l'épuisement écologique.

Par ailleurs, si on analyse l'évolution du troupeau par région, on s'aperçoit d'un déplacement géographique de ce type d'élevage. Il est maintenant plus manifeste si on regarde l'évolution des productions de laine par régions et durant les huit dernières années, comme le montre le tableau 21. Les anciennes régions de propagation de la chèvre angora (Ampanihy, Ankiliabo, Amborompotsy) connaissent leur maximum en 1964-1965 et leur production décroît ensuite. La région côtière se maintient avec des plafonds en 1962 et 1966 et la région d'expansion de Beloha-Tsihombe passe de l'indice 100 en 1964 à l'indice 230 en 1968 et paraît s'y stabiliser.



17- PRODUIT DE LA TONTE OFFICIELLE

SECTEURS	QUALITES	1960	1961	1962	1963			1964			1965		
					TONTE			TONTE			TONTE		
					1ère	2e	Total	1ère	2e	Total	1ère	2e	Total
AMPANIHY....	Première				2 634	1 733	4 367	2 744	2 093	4 837	4 345	1 904	6 249
	Deuxième				386	250	637	520	252	772	604	283	887
	Troisième				417	264	680	501	281	782	552	370	922
	Total	2 101	3 303	4 102	3 437	2 247	5 684	3 765	2 626	6 391	5 501	2 557	8 058
ANKILIABO...	Première				1 631	901	2 532	1 446	901	2 347	2 282	1 062	3 344
	Deuxième				174	108	282	270	175	445	225	126	351
	Troisième				118	72	190	211	104	315	175	100	275
	Total	1 118	1 854	2 470	1 923	1 081	3 004	1 927	1 180	3 107	2 682	1 288	3 970
AMBOROMPOTSY	Première				2 836	1 449	4 286	3 196	1 371	4 567	3 990	1 063	5 053
	Deuxième				434	363	797	385	238	623	518	205	723
	Troisième				228	148	376	509	143	652	542	225	767
	Total	2 100	3 043	3 793	3 498	1 960	5 459	4 090	1 752	5 842	5 050	1 493	6 543
ANDROKA.....	Première				2 151	1 403	3 554	2 387	1 756	4 143	3 184	1 910	5 094
	Deuxième				156	122	268	167	96	263	181	136	317
	Troisième				294	255	550	185	274	459	515	455	970
	Total	3 965	4 814	6 119	2 591	1 780	4 371	2 739	2 126	4 865	3 880	2 501	6 381
BELOHA.....	Première				1 481	796	2 278	...	...	3 882	4 679	2 192	6 871
	Deuxième				165	92	257	...	...	571	244	221	465
	Troisième				294	218	512	...	...	553	251	85	336
	Total				1 940	1 107	3 047	2 916	2 090	5 006	5 174	2 498	7 672
BETIOKY.....	Première							...	...	...	1 754	928	2 682
	Deuxième							...	...	...	109	55	164
	Troisième							...	...	...	393	194	587
	Total							1 722	1 652	3 374	2 256	1 177	3 433
TOTAL GENERAL.....	Première				10 734	6 282	17 016				20 234	9 059	29 293
	Deuxième				1 305	935	2 240				1 881	1 026	2 907
	Troisième				1 352	957	2 309				2 428	1 429	3 857
	Total	9 284	13 014	16 484	13 391	8 174	21 565	17 159	11 426	28 585	24 543	11 514	36 057

SECTEURS	QUALITES	1966			1967			1968		
		TONTE			TONTE			TONTE		
		1ère	2e	Total	1ère	2e	Total	1ère	2e	Total
AMPANIHY.....	Première	4 371	2 054	6 425	4 448	1 762	6 210		1 886	
	Deuxième	513	217	730	466	188	654		187	
	Troisième	616	290	906	617	263	880		251	
	Total	5 500	2 561	8 061	5 531	2 213	7 744		2 324	
ANKILIABO.....	Première	2 272	1 193	3 465	2 164	1 101	3 265	6 907	1 102	
	Deuxième	224	77	301	116	99	215	673	62	
	Troisième	144	58	202	225	30	255	650	41	
	Total	2 640	1 328	3 968	2 505	1 230	3 735	8 230	1 205	
AMBOROMPOTSY.....	Première	3 611	1 613	5 224	3 194	886	4 080		782	
	Deuxième	348	278	626	348	133	481		154	
	Troisième	301	178	479	546	236	782		106	
	Total	4 260	2 069	6 329	4 088	1 255	5 343		1 042	
ANDROKA.....	Première	3 033	2 332	5 365	5 073	2 528	7 601	4 727	2 350	7 077
	Deuxième	173	58	231	180	129	309	148	112	260
	Troisième	467	190	657	656	457	1 113	527	343	870
	Total	3 673	2 580	6 253	5 909	3 114	9 023	5 402	2 805	8 207
BELOHA .....	Première	5 543	2 946	8 489	6 977	3 001	9 978	6 601	3 013	9 614
	Deuxième	395	345	740	841	712	1 553	644	868	1 512
	Troisième	211	83	294	187	140	327	241	122	363
	Total	6 149	3 374	9 523	8 005	3 853	11 878	7 486	4 003	11 489
BETIOKY.....	Première	1 441	201	1 642	...	177	177	277	234	511
	Deuxième	98	10	108	...	11	11	4	14	18
	Troisième	204	3	207	...	1	1	-	2	2
	Total	1 743	214	1 957	...	189	189	281	250	531
TOTAL GENERAL.....	Première	20 937	10 961	31 898	22 455	9 847	32 302	18 512	9 699	
	Deuxième	1 827	985	2 812	1 976	1 276	3 252	1 469	1 401	
	Troisième	2 044	889	2 933	2 241	1 188	3 429	1 418	878	
	Total	24 808	12 835	37 643	26 672	12 311	38 983	21 399	11 978	
MOHAIR COOPERATEURS (inclus dans le total ci-dessus)	Première	666	622	1 288	599	392	991	?	332	?
	Deuxième	76	-	76	25	4	29	?	4	?
	Troisième	101	87	188	10	61	71	?	13	?
	Total	843	709	1 552	634	457	1 091	?	349	?

TABLEAU 21 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE LAINE (1960-1968)

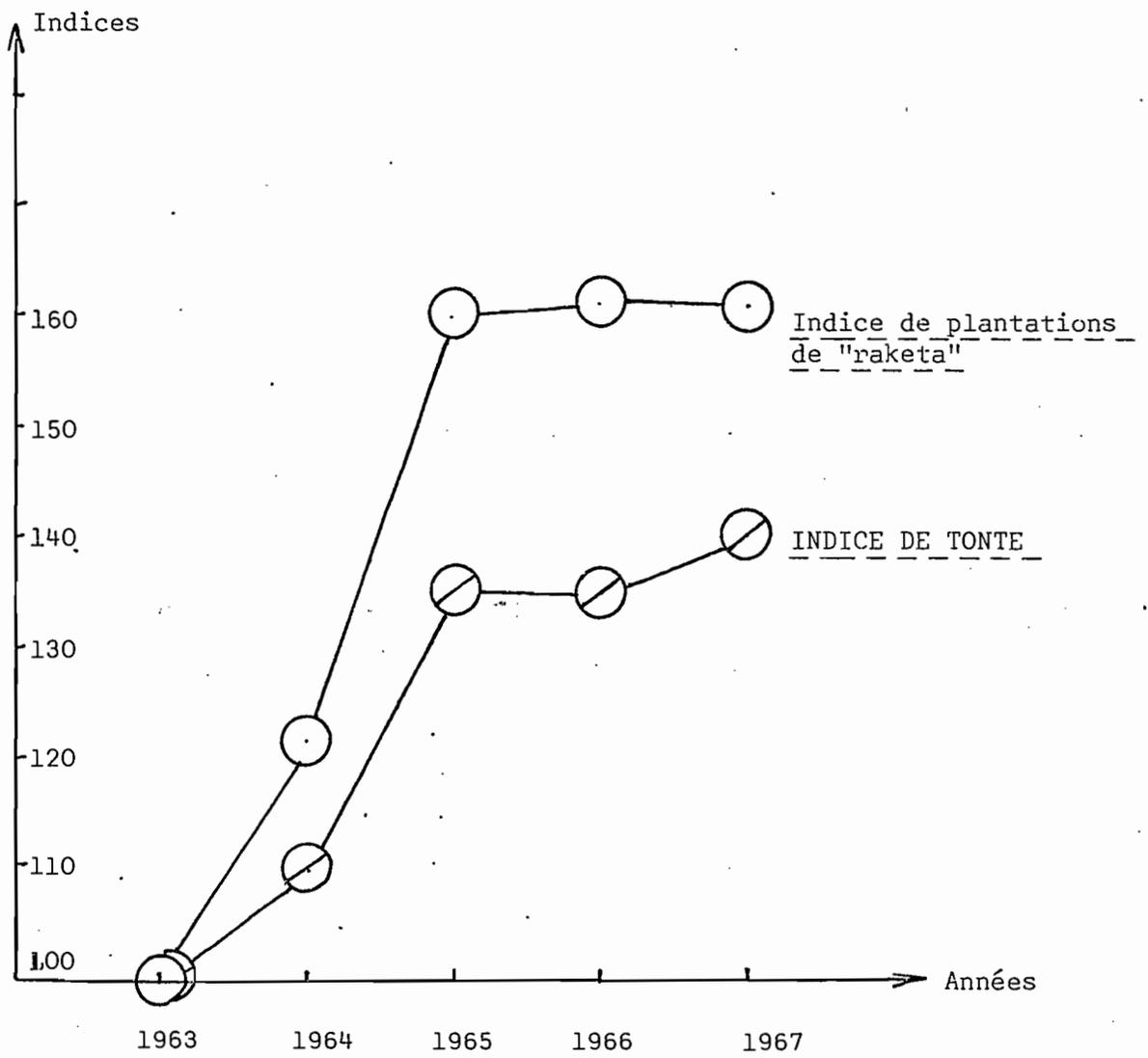
ZONE D'ACTION	UNITE	ANNEES					
		1960	1962	1964	1966	1967	1968
<b>PREMIERE</b>							
<u>Intérieur (*)</u>							
- Valeur.	kg	5 319	10 365	15 340	16 435	15 267	12 801
- Indice.		35	68	100	107	99	83
<u>Côte ouest</u>							
- Valeur.	kg	3 965	6 119	4 865	10 617	10 576	8 208
- Indice.		82	126	100	218	217	169
<b>DEUXIEME</b>							
- Valeur.		-	-	5 006	9 521	11 847	11 490
- Indice.		0	0	100	190	237	230

(\*) : L'intérieur du pays correspond aux cantons d'Ampanihy, Ankiliabo et Amborompotsy, la côte ouest aux cantons d'Androka et Itampolo, et la deuxième zone d'action à la région de Beloha, à l'est de la Menarandra. Les indices sont en base 100 = 1964.

Les prémisses de l'épuisement naturel se font sentir : la région d'Ampanihy n'a plus de broussailles et rien n'est accompli contre cette élimination progressive d'une végétation rare par nature ; l'adaptation aux conditions naturelles reste brutale. Le phénomène paraît plus important que les "fuites" intervenant dans le circuit "officiel" de la tonte, ne peut que s'aggraver dans les zones anciennes et apparaître d'ici quelques décennies sinon avant dans les autres zones de l'opération mohair.

Pour lutter contre cette tendance, différents services publics prirent l'initiative de procéder à la plantation de *raketa* (ou figuiers de Barbarie) mais ce fut surtout l'œuvre du Service de l'Elevage et de l'Animation Rurale. Il est troublant de constater que, dès que cette initiative publique disparaît, la reproduction végétale stationne et on assiste en comitance à l'aplatissement de la courbe d'évolution de la récolte de laine dans les quatre cantons qui constituent la zone initiale d'élevage de l'angora et pour lesquelles on dispose de données (graphique 19).

Sur la période 1963-1967, on a planté 116 hectares dont 99 % dans les deux années 1963 et 1964. La moitié environ est restée vivace puisqu'on passe, au total, de 76 hectares en 1963 à 123 hectares en 1967.



La déperdition est grande d'une année sur l'autre et l'initiative disparaît en 1965. A partir de 1965, il n'y a plus de "reboisement" et la même année la production de laine stationne à l'indice 135-140, alors qu'elle était à l'indice 100 deux années auparavant. Les conséquences ne se font guère attendre.

TABLEAU 22 : PLANTATIONS DE "RAKETA" PAR L'ADMINISTRATION

RUBRIQUES	UNITES	ANNEES														
		1963			1964			1965			1966			1967		
		Ex	Re	S												
SUPERFICIES.....	ha															
Ampanihy.....		35	20	55	43	57	100	66	2	68	67	2	69	68	-	68
Ankiliabo.....		12	14	26	17	13	30	20	-	20	20	-	20	20	-	20
Amborompotsy....		13	4	17	17	4	21	19	-	19	19	-	19	19	-	19
Androka.....		16	-	16	16	-	16	16	-	16	16	-	16	16	-	16
TOTAL.....		76	38	114	93	74	167	121	2	123	122	2	124	123	-	123
INDICE.....		100			122			159			161			162		
RECOLTE DE LAINE	kg	18 518			20 205			24 952			24 611			25 845		
INDICE.....		100			109			135			133			140		

Ex : Existant - Re : Réalisé - S : Existant + Réalisé.

En accompagnement de cette dégradation écologique, la baisse des rendements en laine par bête est, elle aussi, significative, comme en témoignent les données du tableau 23.

De 1, 20 kg récolté en moyenne en 1961, on passe à environ 0, 75 kg en 1967-1968. Le rendement a baissé d'un tiers en six ans (214) : le phénomène est occulté au niveau global par une extension continue de la zone mohair, et donc de la tonte. On peut invoquer une autre raison pour expliquer en partie la baisse de la production depuis les années 1965-1966 : l'action technique du Service de l'Elevage est insuffisante pour enrayer la baisse de la productivité lainière du cheptel, maintenant que les croisements et l'entretien du troupeau sont laissés à l'initiative de l'éleveur.

Sur un autre plan, il semble que le poil récolté soit chaque année de meilleure qualité. Le poil de laine est trié et rangé en trois catégories et le rapport des deux dernières qualités (2e et 3e) sur le total récolté passe de 21 % en 1963 à 15 % en 1967, accusant une baisse régulière. Mais ce rangement du poil en catégories (et en conséquence le paiement à l'éleveur, chaque catégorie ayant un prix différent) implique un contrôle omniprésent que les tondeurs ou agents du Service de l'Elevage n'ont pas toujours la possibi-

TABLEAU 23 : EVOLUTION DES RENDEMENTS DE LA TONTE (213)

ANNEE	PREMIERE ZONE D'EXTENSION			TOTAL		
	EFFECTIFS TONDABLES (têtes) (1)	PRODUCTION DE LAINE (kg) (2)	RENDEMENT PAR TETE (kg) (2)/(1)	EFFECTIFS TONDABLES (têtes) (3)	PRODUCTION DE LAINE (kg) (4)	RENDEMENT PAR TETE (kg) (4)/(3)
1961.	10 892	13 014	1, 19	11 500	14 000	1, 21
1962	17 599	16 484	0, 94	18 000	17 000	0, 94
1963	21 743	18 518	0, 85	25 000	21 565	0, 86
1964	23 585	20 205	0, 85	30 000	28 600	0, 95
1965	...	...	...	43 000	36 049	0, 84
1966	...	...	...	46 000	38 000	0, 82
1967	32 248	25 826	0, 80	52 000	38 000	0, 73

TABLEAU 24 : EVOLUTION DES QUALITES PAR REGION (1963-1968)

CANTONS	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Ampanihy.....	23, 1	24, 3	22, 4	20, 2	19, 8	...
Ankiliabo.....	15, 7	24, 4	15, 7	12, 6	12, 5	...
Amborompotsy.....	21, 5	21, 8	22, 7	17, 4	23, 6	...
Androka.....	18, 7	14, 8	20, 1	14, 2	15, 7	12, 5
Beloha.....	25, 2	22, 4	10, 4	10, 8	15, 8	16, 3
TOTAL.....	21, 1	21, 6	18, 7	15, 1	17, 3	15, 6

lité d'assumer. Voire, ils n'en ont plus toujours la capacité ou le pouvoir, la classification du produit sur le terrain devenant fonction du rapport de force entre ces agents techniques et les éleveurs présents au moment de la tonte ou l'accomplissant eux-mêmes (215).

Selon les responsables de l'Elevage (216), la proportion générale des trois qualités est la suivante, par ordre décroissant de qualité :

- 1ère qualité : 83 % du tonnage,
- 2e qualité : 8, 5 %,
- 3e qualité : 8, 5 %.

Comme le montre le tableau 24, on parvient même à un pourcentage minimum de 15, 6 % en 1968. Il existerait donc lors de ces six dernières années une certaine tendance à la purification de la matière première (la première qualité passe de 75 % à 85 % du total) mais les situations des différents secteurs sont si divergentes qu'elles étonnent et paraissent refléter plus l'esprit de facilité - ou le contraire - du responsable local du Service de l'Elevage (tondeur ou agent payeur) que des conditions physiologiques ou écologiques différentes. En exemple, les deux cantons d'Ampanihy et Ankiliabo sont voisins et identiques quant au relief, à la végétation, au climat, à l'accessibilité ou à la disponibilité en terres et la différence de huit points dans les pourcentages ne s'explique que par la plus grande vigilance de l'agent responsable de la zone d'Ampanihy.

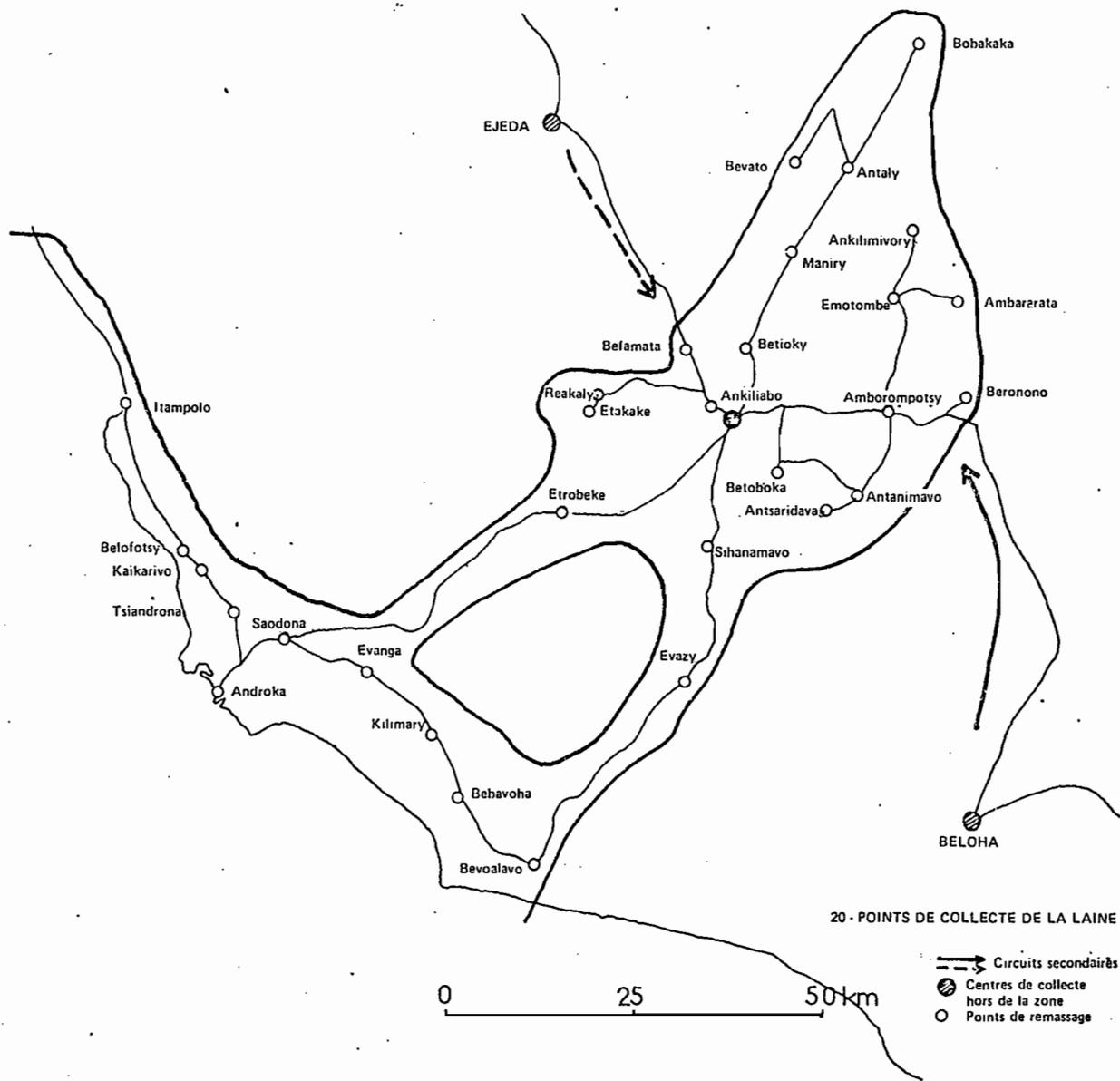
#### 5.1.2. LES MODALITES DE LA TONTE

*"Jusqu'en 1965, les achats aux producteurs étaient payés par les agents de l'Elevage sur des fonds de la Coopérative provenant d'ailleurs d'emprunts à court terme contractés par cette dernière auprès de la Banque Nationale Malgache de Développement" (217).*

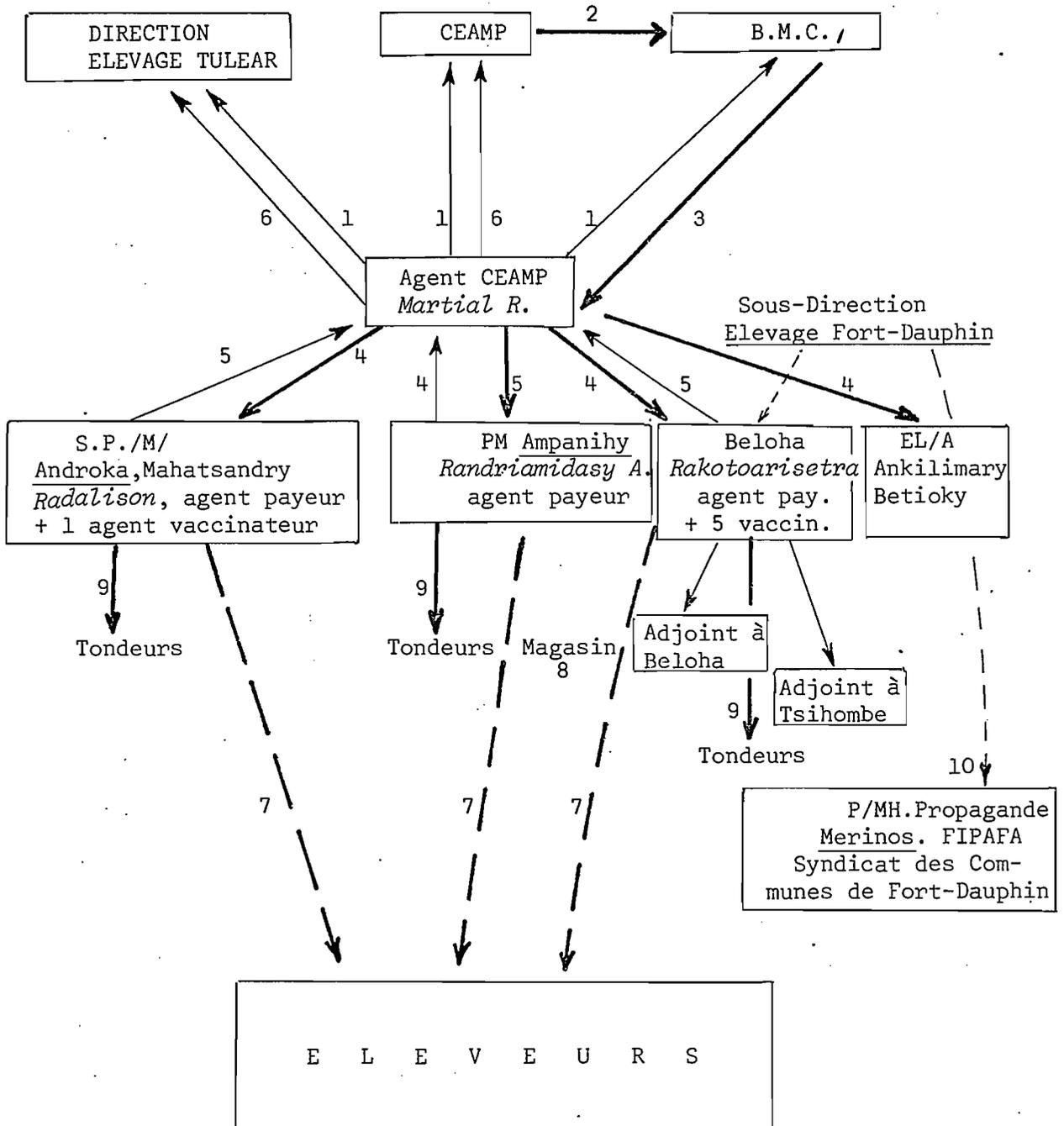
A partir de 1965, les fonds nécessaires sont fournis par un organisme public dépendant du Ministère de l'Agriculture, la C. E. A. M. P. (Centrale d'Equipement Agricole et de Modernisation du Paysannat), et circulent dans le sens contraire des pièces justificatives de dépenses de la manière résumée dans le schéma 21 (circulation des papiers, des rémunérations des agents de l'Elevage et paiements aux éleveurs des différentes zones). On paie les éleveurs selon la qualité du produit (218) :

- 1ère qualité : 200 francs le kg,
- 2e qualité : 150 francs le kg,
- 3e qualité : 100 francs le kg.

Appliquant ces prix aux quantités déjà connues, on obtient (p. 160) les versements distribués aux éleveurs de la région de 1960 à 1969.



21- ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DE LA TONTE



Flux monétaires "internes"  
 Paiements aux éleveurs  
 Circuit des papiers

Explications

- 1) Avant chaque tonte, envoi du calendrier de besoins de fonds en quatre exemplaires :
  - 2 aux directeur général et directeur technique de la C. E. A. M. P., à Tuléar,
  - 1 au chef du service provincial de l'Elevage à Tuléar,
  - 1 au directeur de la B. M. C. à Tuléar.
- 2) La C. E. A. M. P. vire une partie à la B. M. C. qui avertit de chaque arrivée de fonds.
- 3) Virement de fonds par mandat et inscription sur le livre journal.
- 4) Virement de fonds aux agents-payeurs (avancés).
- 5) Envoi des bordereaux de livraison à l'agent C. E. A. M. P. d'Ampanihy, reportés dans le journal. Il est en même temps responsable local du Service de l'Elevage et directeur de la Coopérative.
- 6) Mensuellement, rapport sur les quantités récoltées et sur les montants d'avances délivrées. Un exemplaire à la C. E. A. M. P. et un autre à la Direction du Service de l'Elevage.
- 7) Paiement aux éleveurs "normalement" au moment de la tonte.
- 8) Paiement de la location du magasin de matières premières, à 10 000 francs par mois.
- 9) Gratifications au personnel chargé de la tonte depuis 1966. 35 000 francs pour l'agent C. E. A. M. P. , 3 000 francs par mois et par agent payeur pour cinq mois, soit 45 000 francs, et 1 500 francs par tondeur et par mois, soit 42 000 francs (pour 28 mois en 1967).
- 10) Propagande Mérinos Androy (P/MA). Financée, non pas par la C. E. A. M. P. mais par le Syndicat des Communes de Fort-Dauphin.

TABLEAU 25 : REVENUS DES ELEVEURS

ANNEE	VERSEMENTS AUX ELEVEURS (francs)	REVENU/TETE (francs)
1960	1 700 000	30
1963	3 970 000	66
1964	4 675 000	75
1965	6 680 000	101
1966	6 800 000	102
1967	7 080 000	104
1968	6 300 000	89
1969	6 100 000	84

La colonne "Versements aux Eleveurs" est donc estimée et, dans la colonne "Revenu par tête" on a divisé les versements par les effectifs de la population rurale totale de la zone. Il est possible de comparer la donnée de 1960 avec le revenu agricole par tête dans la sous-préfecture la même année (4 800 francs), lequel inclut l'auto-consommation (219). C'est dire que le revenu de la laine ne compte que pour moins de un pour cent dans le revenu total de 1960. Il est certain que ce taux augmente si on rapporte ce revenu partiel à la partie commercialisée du produit agricole : en supposant un taux d'auto-consommation d'environ 90 %, le revenu en laine compte environ pour 6 % du produit vendu.

Par ailleurs, le revenu par tête en francs courants est multiplié par trois de 1960 à 1967 mais diminue de près de 20 % de 1967 à 1969 pendant que le coût des produits manufacturés de consommation courante augmente. En approche de ce problème, on peut essayer de représenter l'évolution des prix des matières premières vendues par l'éleveur, des tapis, des salaires en général dans la province de Tuléar, et des prix des produits de consommation courante (tableau 26). Les séries sont certes incomplètes mais elles représentent un premier essai puisque personne ne s'est encore vraiment attelé à reconstituer, sinon l'histoire en général, du moins l'histoire sociale et l'évolution des faits économiques pendant la période de colonisation. Peu importe l'erreur de comptage, de contrôle administratif ou statistique qui leur est attachée parce que, dans leur brutalité, elles expriment assez bien la réalité que nous voulons mettre en évidence. Les cinq premières lignes représentent les produits vendus par les éleveurs mahafaly et les deux suivantes

TABLEAU 26 : COMPARAISON PRIX-REVENUS DES ELEVEURS 1923-1968

PRODUITS	UNITES	PRIX UNITAIRES (francs)												
		1923	1939	1945	1946	1949	1952	1956	1957	1960	1962	1964	1966	1968
<u>Laine</u>														
1ère qualité.....	kg	11 - 12									200			200
2e qualité.....	kg	5, 75- 6									150			150
3e qualité.....	kg	2, 5- 3									100			100
<u>Ovins</u> .....	tête			200-250										900-1 400
<u>Bovins</u> .....	tête		520	(220)			8 300		11 000					11 500
<u>Tapis</u>														
Toison nouée.....	m <sup>2</sup>						1 575					2 750		3 000
Haut mohair.....	m <sup>2</sup>						2 500					4 000		4 500
							(221)					(222)		
<u>Riz (223)</u> .....	kg		1	4	10	20	25	27	28	27	25	30	37	34
<u>Boeuf</u> .....	kg		3, 6		20	87	110	180	230 ?	200	160	180	180	170
<u>Coton écriu</u> .....	m		3, 5	52	85	90	85	80	(224)		80	81	75	77
<u>Indice des prix</u>														
(225).....		11	16	58	100	313	482		546		702	745	790	804
<u>Temps de travail</u>														
<u>Ouvrier de Tuléar</u>	h		0, 7		1, 125	3, 125	6, 25	10	13, 5		13, 5	16	19	19
<u>Interprète :</u>									(226)					
Débutant.....	mois		318		2 029			16 195						
Fin de carrière														
(227).....	mois		1 298		6 275			37 721						
<u>Revenu-laine/tête</u>										30	58	75	102	89

le revenu de la tisserande qui vend son tapis à la Coopérative. Les prix du riz, du boeuf et du coton écriu sont des prix de marché local résumés, vaille que vaille, par l'indice à la consommation urbaine depuis 1923 à 1968. Exprimons quelques réserves sur cet indice qui a été redéfini quatre ou cinq fois sur la période considérée, dans sa pondération comme dans son calcul, mais il a au moins le mérite de reconstituer la tendance ; il serait trop facile de jouer les gourmets et de le réfuter en bloc. Enfin, les salaires horaires d'ouvrier représentent le revenu-type du citoyen, à l'exception de la catégorie "Employés", pour laquelle on a repris les salaires mensuels de l'écrivain-interprète de 1939 à 1956.

D'une manière générale, et bien que les chiffres paraissent rassemblés dans l'homogénéité matérielle mais artificielle d'un tableau, il faut remarquer que la période 1923-1968 doit être pour le moins découpée en trois phases : la relative opulence dans la stabilité coloniale de l'entre-deux-guerres (1923-1939), les difficultés économiques de l'isolement pendant le conflit mondial (1939-1946) et une reprise progressive de l'économie dans le cadre d'une inflation relativement faible (1952-1968). Cette dernière ne s'accroîtra en effet que dans les années suivantes (1969-1973).

Ces remarques étant faites, et comparant les données adéquates entre elles, on constate immédiatement un appauvrissement important de l'éleveur par rapport aux autres catégories sociales et par rapport au renchérissement des denrées importées de consommation courante (sinon importées au niveau national, du moins importées en pays mahafaly). Des trois produits cités dans une liste nullement limitative, le premier (riz) et le troisième (cotonnades) sont désormais achetés en tout ou partie, alors que le second (bœuf) reste auto-produit et auto-consommé dans le cadre familial ou lors des cérémonies.

Sur la période 1939-1968, on comparera l'évolution des éléments de revenu (ventes de laine et d'animaux) et des éléments de dépense (riz, coton écriu, indice des prix et, accessoirement, bœuf) après avoir calculé chaque fois le facteur de multiplication d'une année à l'autre. De 1939 à 1968, aucun des produits de l'élevage ne suit le coût de la vie (tableau 27). Le prix des ovins va huit fois moins vite que l'indice général, celui de la laine quatre fois moins vite que l'indice général, et seul l'indice de vente des bovins se rapproche de l'évolution de l'indice général. De l'autre côté de l'échange, l'augmentation du prix du kilogramme de bœuf, commercialisé en boucherie au stade du détail, est sensiblement parallèle à cette évolution générale ; le boucher s'adapte aux fluctuations et sa marge bénéficiaire a augmenté (x 47 au niveau du consommateur et x 32 au niveau du producteur). Le riz acheté et le bœuf vendu ont suivi la même évolution (x 32 et x 34) : les termes de l'échange pour ces deux produits n'ont donc pas varié mais, sur un autre plan, il faut trois fois plus de laine en 1968 qu'en 1939 pour acheter ces produits. La laine, après les ovins, reste le produit qui a pris le plus de retard par rapport à l'évolution générale des prix.

TABLEAU 27 : COMPARAISON ENTRE REVENU ET DEPENSE DE L'ELEVEUR (1939-1968)  
(BASE 100 = 1939)

RUBRIQUES	UNITES	1939 Indices	1968 Indices	FACTEUR DE MULTIPLICATION
Laine première catégorie	kg	100	1 200	x 12
Ovins.....	tête	100	680	x 7
Bovins.....	tête	100	3 200	x 32
Indice général des prix.		100	5 025	x 50
Riz.....	kg	100	3 400	x 34
Boeuf.....	kg	100	4 700	x 47
Coton écriu.....	m	100	2 200	x 22

TABLEAU 28 : COMPARAISON ENTRE REVENU ET DEPENSE DE L'ELEVEUR (1952-1968)  
(BASE 100 = 1952)

RUBRIQUES	UNITES	1952 Indices	1968 Indices	FACTEUR DE MULTIPLICATION
Bovins.....	tête	100	138	1, 38
Tapis.....	m <sup>2</sup>	100	180-190	1, 85
Riz.....	kg	100	136	1, 36
Boeuf.....	kg	100	154	1, 54
Coton.....	m	100	85	0, 85
Indice des prix.....		100	256	<u>2, 56</u>
Salaire horaire.....	franc	100	608	6, 08

En comparaison avec la situation de l'éleveur, celle du manœuvre de la province de Tuléar est deux fois meilleure. Or, il est pourtant le moins bien payé des ouvriers de toute l'île, étant donné la répartition des zones de salaires, et il a vu, lui aussi, baisser son pouvoir d'achat mais seulement (!) de moitié par rapport à l'indice général (x 27/x 50) (228).

Dans l'ordre de la paupérisation, on peut, pour le moment, ranger du mieux au pis : l'ouvrier; la tisserande et l'éleveur de chèvres.

Si on prend maintenant en considération la période 1952-1968, les mêmes phénomènes s'accusent encore plus (tableau 28) et le dénuement du vendeur

de matières premières apparaît dans toute sa plénitude.

Par rapport à l'ouvrier salarié, la situation a empiré (x 1, 38 contre x 6, 08) puisqu'on a essayé de revaloriser les salaires dans le secteur secondaire. Par rapport à la tisserande, l'éleveur se retrouve aussi démuné (x 1, 38 contre x 1, 85) et, encore plus, par rapport à l'augmentation du coût de la vie (x 1, 38 contre x 2, 56) (229). Il apparaît que le revenu de l'éleveur, représenté par l'évolution du prix du bovin, connaît une croissance quatre fois moins forte que celle de l'indice général. Si on se sert de cet indice et si on présente l'ensemble en prix constants (francs 1939), on constate que seul le kilogramme de boeuf, au stade du détail, a gardé la même importance (tableau 29).

TABLEAU 29 : EVOLUTION DES PRIX DES PRODUITS EN FRANCS 1939

RUBRIQUES	UNITES	1939	1968
Ovins.....	tête	62	23
Bovins.....	tête	520	228
Riz.....	kg	1	0, 68
Boeuf.....	kg	3, 6	3, 40
Coton.....	m	3, 5	1, 53
Salaires horaires.....	franc	0, 7	0, 37

En vendant une chèvre en 1939, on pouvait acheter 62 kilos de riz mais on ne peut plus en acheter que 34 en 1968 (ou, respectivement, 17 kilos et 7 kilos de viande de bœuf chez le boucher) : le pouvoir d'achat de l'éleveur établi par la vente des produits de l'élevage à, pour le moins, baissé de moitié en termes absolus de 1939 à 1968 (230).

Enfin, sur la période 1960-1968, pendant que l'indice des prix passe de 100 à 130 (base 100 = 1960), le prix du riz passe de 100 à 125, celui des bœufs reste relativement constant, et le revenu par tête (tableau 25) passe de l'indice 100 à l'indice 296, ce qui est nettement meilleur. Certes, ce revenu fourni par la vente de la laine ne constitue qu'une faible partie du revenu total de l'éleveur mahafaly ou antandroy, mais il est le seul élément positif dans l'amélioration de la condition paysanne.

Connaissant le revenu-laine par tête en 1968 (89 francs), on peut le comparer à une estimation pour 1939 : 0, 45 franc (231). En base 100 en 1939, cet indice est passé de 100 à 20 000 environ et, en francs constants 1968, à

1939

1968

0, 45 x 804/16 = 22, 6 francs

89 francs

Il est multiplié par quatre alors que le revenu général de l'éleveur sur la période, comme on l'a vu, est diminué par quatre. Ne comptant que pour une faible partie (10 % à 15 %) des transactions monétaires dans la région, la laine constitue un facteur de fixation technique et politique de la population, mais ce progrès partiel ne doit pas occulter le problème principal et général : celui de la paupérisation relative du paysan mahafaly. La solution à cette situation ne se trouve pas forcément dans le relèvement des prix des différentes catégories de laine, mais dans la revalorisation de l'ensemble des produits agro-pastoraux commercialisés : du bœuf au manioc en passant par le pois du Cap.

Face à cette dégradation de l'échange sur le long terme, accentuée ces dernières années après une phase de croissance rapide (1960-1967), la solution conjoncturelle (au mois ou à la semaine) adoptée par l'éleveur consiste à chercher d'autres voies de commercialisation de ses produits ; évitant ou précédant la tonte officielle, il vendra directement le produit en filés à la Coopérative ou la laine brute aux tisserandes de connaissance pour répondre à ses besoins permanents ou occasionnels. Voilà l'une des causes du désordre croissant dans le circuit de la matière première et des conflits, chaque fois plus aigus, avec le Service de l'Élevage. On n'en est pas ici à parler de la qualité de la vie, mais de survie pure et simple.

On a parlé plus haut d'une paupérisation *relative* par réserve et parce que nous ne disposons pas de tous les éléments - et de leur évolution - du revenu du paysan mahafaly. En fonction des trois produits retenus (laine, ovins, bovins) on peut cependant parler de paupérisation *absolue*, celle-ci étant entendue comme un *appauvrissement effectif*. Comme le dit Karl MARX, "*la paupérisation doit être évaluée par référence au standard de vie et aux exigences d'une société donnée*". Ce dernier membre de phrase peut donner lieu à toutes les interprétations et, pour simplifier, nous dirons que la paupérisation revêt deux dimensions : celle de la situation de fait, que nous venons d'analyser, et l'établissement plus ou moins exact du recul ou de l'accroissement du taux de paupérisation accompagné de la prise de conscience de cette situation ou de cette exploitation. Nous remarquerons seulement que le paysan mahafaly est peu intégré au marché, qu'il vit en circuit fermé pour près de 90 % de sa production ou de sa consommation, et qu'il n'aura donc conscience d'un appauvrissement que sur 10 % de son revenu global. Pour en revenir aux solutions apportées par la population à cette paupérisation, il semble bien que la solution continue d'être le "dégonflement" de la population (migration ou baisse de la natalité) dans la mesure où le mode de production rural, loin de s'être modifié, se trouve peu à peu déstructuré par l'intervention des rapports marchands. Sans approfondir ici les formes de conscientisation, nous retiendrons seulement la réaction violente trois ans après notre passage, et sa répression immédiate par le pouvoir central : un millier de morts dans les jours qui ont suivi le 31 mars 1971.

### 5.1.3. LES RAPPORTS ENTRE LE SERVICE DE L'ELEVAGE, LES ELEVEURS ET LES TISSERANDES A PROPOS DES ECHANGES DE LAINE

Nous mettrons ici en évidence, en même temps, la nature du rapport et son vécu par l'un et l'autre des partenaires, à propos des principaux aspects de cet échange de la laine. Comme dans toute entrevue, on peut dégager de toutes les citations les éléments objectifs cités par l'interviewé et sa vision des événements. La conversation suivante résume assez bien ce que nous essaierons de développer ensuite. C'est un éleveur mahafaly qui parle :

*"Le prix du kilogramme de mohair filé coûte 300 francs mais, si on parle des poils bruts, c'est le vétérinaire (cnqs) qui s'occupe du pesage à la 'balance'. Lorsqu'on vient de faire la tonte, tous les poils sont envoyés à Ampanihy et c'est là qu'ils 'commandent' l'argent. Auparavant, les gars du Service de l'Elevage coupaient eux-mêmes, pesaient et disaient : le prix des poils, pour Un Tel, est de 3 000 francs. Beaucoup de gens ne savent pas calculer ou compter le poids. Même moi, je ne sais pas. Ce que nous savons bien, c'est compter le nombre de nos chèvres. Beaucoup de Malgaches ne sont pas instruits, alors, ils acceptent quand même, que ce soit juste ou faux.*

*- Mais comment classent-ils le poil en catégories ?*

*- D'abord, ce sont des chefs. Alors, c'est parce que nous ne comprenons rien qu'ils nous disent : le prix de ceci est tant, et de cela s'est tant. Nous acceptons tout ce qu'on nous dit, nous sommes des hommes qui ne savent rien. Mais pourtant nous savons parler malgache et nous sommes en contact avec les Malgaches (sic) et même avec les Vazaha.*

*- Et il vous arrive de vendre du fil de laine ?*

*- Je vous dis franchement qu'avant-hier, j'ai vendu des poils là-bas et j'ai acheté quelque chose à boire avec l'argent. Rien ne m'empêche de la vendre à la Coopérative, mais je connais quelques tisserandes à Ampanihy (...)*

*Beaucoup de gens des Hauts-Plateaux sont instruits et la façon de parler est différente. Et si quelqu'un comme moi a deux cents chèvres qui lui donnent beaucoup de poil, il les vend à la Coopérative et on lui donne tout simplement 5 000 francs, que peut-il penser de cela ? Les boucs, les chèvres et les moutons sont toute notre richesse et nous ne pouvons accepter que ce qu'on nous donne" (232).*

L'éleveur emploie quatre mots français dans son intervention : chefs, vétérinaires, balance, commandent, ce qui est déjà révélateur si on s'essaie à reconstituer une phrase avec eux. Le commentaire de ce genre de texte étant presque inépuisable, on reviendra ici sur quatre aspects essentiels : l'action technique de l'Élevage, les besoins monétaires de l'éleveur, la transformation en milieu rural vers le tissage et la dégradation du système et des circuits d'approvisionnement en matières premières.

Les campagnes de tonte du Service de l'Élevage sont régulières : deux par an, l'une en mars-avril, l'autre en octobre. Mais elles ne constituent qu'une partie d'une action vétérinaire qui s'étale sur toute l'année selon le calendrier détaillé dans le tableau 30.

TABLEAU 30 :: CALENDRIER DES ACTIVITES TECHNIQUES DE L'ELEVAGE

ZONES	ACTIVITES	MOIS DE L'ANNEE											
		1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e	11e	12e
SECTEUR 1..... (Ampanihy)	Tonte			x x	x x						x x x		
	Bains					x x x	x x						
	Drogage											x x x x	
	Castrations			x x	x x					x x	x x	x x x	
	Montes	x x											x x
	Naissances					x x	x x						
SECTEURS 2 et 3 (Ankiliabo, Tranoroa, Amborompotsy)	Tonte				x x x						x x x		
	Bains						x x x x						
	Drogage	x x											x x
	Castrations				x x x					x x	x x	x x x	
	Montes	x x											x x
	Naissances					x x	x x						
SECTEUR 4..... (Androka)	Tonte			x x	x x	x x					x x x x		
	Bains						x x x x						
	Drogage						x x x x						
	Castrations			x x	x x	x x				x x	x x	x	
	Montes	x x											x x
	Naissances					x x	x x						

x : Période d'activité équivalant à une quinzaine de jours.

Pour les quatre premières opérations (tonte, bains, drogage, castration), l'action de l'Elevage est directe et irremplaçable, et se réalise avec des moyens limités. Cette aide technique est alliée à la castration des boucs "locaux" et à la fixation autoritaire des prix de la laine, d'une "stabilité" d'ailleurs remarquable. Tels sont les éléments principaux du rapport de domination. Ajoutons à cela l'incompréhension du pesage (l'étrangéité de la "balance" soulignée auparavant), la connaissance éventuelle des prix unitaires, mais l'incapacité à calculer et à multiplier prix par quantité, l'éleveur sachant seulement additionner ses chèvres, et la dissémination géographique de vendeurs multiples face à un acheteur unique, et on comprendra que le processus dépasse et subordonne la plupart des éleveurs mahafaly et antandroy (233). Le rapport est vécu comme celui de l'ignorant à l'instruit et, comme l'instruit est bien souvent originaire des Hauts-Plateaux, comme rapport à l'Ambaniandro, lequel a hérité de surcroît du colonisateur. Les "vétérinaires" sont des "chefs" qui savent "commander" "l'argent", autre vecteur étrange du rapport, et dont il faut apprendre le maniement. En plus de cela, l'élevage est une source de problème pour l'éleveur :

*"Ces vétérinaires s'occupent du développement de l'élevage et des piqûres aux animaux. Les gens aiment élever et y pensent jour et nuit, mais le grand défaut, c'est que la terre est aride (cnqs) et le manque d'eau rend tout cela difficile et décourage même les plus tenaces. On a fait un vrai barrage mais il s'assèche. A quoi bon l'agrandir s'il ne pleut pas ? En ce moment, les chèvres ne mangent que ces feuilles sèches emportées par le vent, mais leur foie devient fragile parce que ces feuilles sont fânées et il faut leur donner à boire, aller jusqu'à la Menarandra, voyager cinq jours et coucher dans la forêt. Une fois arrivées, elles boivent trop, leur estomac gonfle et certaines meurent, surtout les plus faibles. Devant cela, il y a des gens qui ont le coeur dur et qui dorment paisiblement. D'autres vont jusqu'à la Linta, mais ces pâturages qu'on y trouve appartiennent à d'autres communes, et ces gens nous considèrent comme des voleurs. Le 'Service' n'arrive pas à suivre tous les éleveurs. Cette commune est tellement grande et on trouve des chèvres partout. Il pousse une plante qu'on appelle 'bakakely' dont les épines retiennent facilement la laine. On ne fait rien de cette laine retenue par les épines, mais les éleveurs la récupèrent, la filent et la vendent ailleurs. Peut-être qu'on pourrait arranger cela (la vente de laine) entre tisserandes et éleveurs par 'quartier' (ancienne division administrative*

de la commune), mais on n'arrive pas à le régler pour le moment. Alors, on nous dit que c'est un vol de filer ainsi la laine et de la vendre à 315 francs le kilogramme. Mais, les femmes n'ont pas d'autre activité que ce filage et vendent des fils pour pouvoir acheter des 'lamba' (vêtements) ou autre chose. Avant, il existait encore le grand marché mais le fanjakana l'a annulé il y a quatre ans ; vous voyez que tout vient de son gré. Quand il existait encore ce grand marché-exposition, les éleveurs qui avaient le plus grand troupeau recevaient des primes ou des récompenses qui les encourageaient à faire beaucoup mieux. Dès qu'on a supprimé ce marché, l'élevage est devenu anormal parce que les éleveurs vendent à l'île de la Réunion et cela tend à diminuer. On a annulé parce qu'on a dit que les gens faisaient trop de dépenses pendant ce marché. Maintenant, les gens cherchent de l'argent ou bien ils sont obligés de vendre leurs affaires à cause de la famine. Ils élèvent tout simplement au hasard parce qu'ils n'ont plus de concurrence pour les inciter à avoir de bons résultats" (234).

On retiendra surtout les derniers développements : vingt ans de foires annuelles ont déterminé une entrée progressive du Mahafaly dans l'économie. On peut s'interroger longtemps sur l'annulation des foires vers 1963-1964 de la part d'un régime politique qui garde presque intact, au début de l'indépendance, l'héritage colonial : de l'économie libérale avec une pointe de dirigisme. Quand on institue des foires, comment peut-on reprocher à l'éleveur de trop dépenser, alors que leur finalité se trouve justement dans la multiplication des flux d'achats et ventes ? Mais c'est le "gré" du pouvoir comme le dit notre interlocuteur et, après s'être adapté aux lois du marché pendant quelques décennies, il faut maintenant rétrograder et "chercher de l'argent".

Sur un autre plan, l'exposition imposée et instaurée de l'extérieur établissait de nouveaux critères de prestige ou de concurrence entre éleveurs, auxquels ils se rangèrent là aussi progressivement. On élimine là "foire-exposition" et le Mahafaly élève "au hasard", sans doute parce qu'il ne trouve pas en lui-même les raisons suffisantes au développement de l'opération.

Mais on dirait que plus personne ne pense à la finalité de toute l'expérience et, malgré les multiples contrôles, l'opération de tonte donne lieu à certains détournements ; les agents de l'Elevage paraissent bénéficier d'une "rente de situation" :

*"Le Service de l'Elevage envoie les moniteurs en brousse, mais ceux-ci ne s'occupent pas directement de la tonte : ils distribuent les ciseaux aux éleveurs qui coupent les*

poils, les lient, et les classent par qualité comme ils le veulent. Les 'moniteurs' qui ont une bonne morale vérifient le classement effectué, mais ils sont rares et ils se contentent en général de recevoir les poils, même si ceux-ci ne sont pas de la qualité voulue. Ils acceptent ce que disent les éleveurs (...). Mais nous entrons dans un grand problème parce que de 1 kilo ils tirent 200 grammes à la 'contre-pesée' et paient 200 francs pour 800 grammes aux éleveurs. Et quand on fait entrer la laine au magasin, il manque encore 100 grammes, lesquels ne sont pas inscrits dans le cahier des moniteurs mais dans un autre cahier 'confidentiel' tenu par eux. Je vous dis franchement que la source de ce renseignement vient d'un gars qui a travaillé avec eux mais n'a pu y participer, et c'est alors qu'il m'en a parlé. C'est pourquoi la place au Service de l'Elevage est considérée par eux comme un héritage et, en plus, les manœuvres du Service sont en conflit avec eux parce qu'il y a du racisme (...) Je constate bien que le pays est difficile pour l'élevage et la culture et, si on n'entretient pas bien les animaux, alors les éleveurs n'auront pas de 'rendement'. Mais ces gars de l'Elevage ne font rien, ils sont distraits. On leur dit que dans tel endroit il y a telle maladie des bêtes mais il ne se passe rien et ils ne viennent pas. Ils ont un 'calendrier de travail' mais ils font ce qu'ils veulent sans 'suivre' le travail et sans 'contrôler'. Ce sont les paysans qui amènent ici leurs bêtes ou leurs zébus pour montrer qu'ils sont malades, même s'ils habitent à cinquante kilomètres d'Ampanihy" (235).

L'éleveur accepte ce qu'on lui donne comme prix - ou revenu - et l'agent de l'Elevage ce qu'on lui donne comme qualité de laine : chacun s'adapte à un terme du rapport. Mais, en même temps, ils jouent tous les deux sur la quantité, l'un pour un prélèvement (agent de l'Elevage), l'autre choisissant d'autres acheteurs moins exigeants sur la qualité ou qui paient immédiatement. On parle de fraude, de vol, de règlement nécessaire et de sanctions à faire appliquer par les gendarmes quand les circuits officiels de la laine sont évités ou déviés. Laissons parler les intéressés :

- Un tisserand à propos des éleveurs :

"Quand la laine est pesée à la campagne, on la porte à Ampanihy et on y 'contrôle' de nouveau le poids et la

qualité et on donne un papier à l'éleveur pour qu'il aille à la Coopérative se faire payer. Quelquefois, s'ils sont venus le matin, ils ne gagnent leur argent que le soir. Alors, ils préfèrent mettre un peu de laine de côté, la filer et la vendre pour gagner rapidement de l'argent. Et le Service de l'Elevage ne peut contrôler toutes les chèvres. C'est comme pour les bœufs : arrive le 'recensement', j'en ai 10 mais je dis que j'en ai 5 et on me fait payer pour ces 5. De même, je ne montre pas toutes mes chèvres et ma femme garde cent kilogrammes de laine à la maison et j'apporte ce que je veux comme laine. L'éleveur vend le reste à 315 francs le kilogramme, alors que le prix en était avant 165 francs, et tout cela sans dire qu'il a laissé la fiente ou les noeuds, ou des pierres, dans la boule de laine filée qu'il vous vend" (236).

- Un éleveur :

"Il est vrai que quelques éleveurs cachent leurs chèvres pour qu'elles ne soient pas tondues, quand le Service de l'Elevage arrive (...) Par ailleurs, plusieurs membres de la Coopérative vont à la campagne pour acheter des poils aux éleveurs. C'est pourquoi il y a une énorme diminution de la récolte de poils. Il y a aussi cet Indien, nommé ASGARALY, qui va à la campagne acheter des poils aux éleveurs et les vendre aux tisserandes d'ici. Il n'y eut aucune arrestation à ce propos, c'est pourquoi la récolte diminue" (237).

- Un conseiller de la Coopérative :

"Les gens ne peuvent pas faire autrement et ils fraudent. Ils ne vendent la laine que filée parce qu'ainsi ils y gagnent un peu plus (cnqs). S'ils ont quarante chèvres, ils en laissent vingt de côté et fabriquent du fil avec leurs poils. Il est plus simple de filer soi-même et ce travail facile, c'est déjà de l'argent. Comme dit notre proverbe : 'ny tsy mahay sobika mahay fatram-bary' (Littéralement : ceux qui ne savent pas fabriquer les sacs à provision doivent se limiter à la fabrication des mesures à riz. Dans le contexte de la réunion : cette "fraude" ne fait de mal à personne et, si les plus pauvres ne savent pas faire de tapis, laissons-les filer la laine)" (238).

- Un agent de l'Élevage :

"Il y a longtemps que nous avons signalé la vente clandestine à notre chef, et nous avons entendu que le ministre RABEMANANJARA avait envoyé une note pour l'arrêter. On a demandé au 'gendarme' d'arrêter les gens qui vendent du fil au marché, mais personne n'ose le faire, alors je me suis dit que, si je voyais des éleveurs avec leurs chèvres tondues, je ne me battrais pas avec eux parce qu'ici-même les gens vendent devant la police, les gendarmes et les autorités locales. Pourquoi faire une enquête sur les chèvres tondues alors qu'à Ampanihy tout est libre ? Pourquoi chercherais-je du scandale avec les habitants, alors que je suis seul dans la forêt et qu'ils peuvent me tuer, alors qu'ici on fait tout ce qu'on veut !? Nous avons un exemple : MAMODALY est un collecteur indien qui va vendre directement la laine à la femme du sous-préfet sans aucune arrestation, parce que c'est une haute personnalité. La vérité, je vous le dis : ce sont les pauvres sans argent qui vont à la Coopérative pour chercher des matières premières. Et la Coopérative est faite pour les paysans et les pauvres mais ce sont les riches qui y commandent. Comment voulez-vous que la femme du sous-préfet y rentre, alors qu'elle travaille plus de 300 kilogrammes de poil ?! (Sous-entendu : "fait" tisser plus de 300 kilogrammes par an). Comme à Beloha, les poils sont centralisés par un agent de l'Élevage, RANDAZA, mais sa femme est comme le 'Karana' (commerçant indien), elle travaille pour son compte personnel, sans aucun lien avec la Coopérative. Si le 'fanjakana' peut ramasser toute la laine, alors la coopérative connaîtra un grand essor, mais rien ne va bien pour les prix. Prenez un exemple : je vais chercher trois kilogrammes de poils à la Coopérative que je paie à 200 francs le kilo. Je fais le filage et le retord et je vais les vendre au marché pour 945 francs. J'ai alors gagné 345 francs et tout va bien pour moi. Si tout allait bien, ce serait un grand bienfait pour cette région mais, malheureusement, les pauvres et les 'prolétaires' n'ont jamais de 'place' et seuls les riches accumulent comme les chiens mettent en tas leurs excréments. Quant aux dirigeants de la Coopérative, ils ont peur des riches et des autorités ! Qu'on me coupe la tête si cela est faux, et je le dis parce que je suis un homme fougueux. Quand moi et MOSA étions dans

la région d'Itampolo, les habitants ne nous parlèrent pas et cette région est encore fameuse pour la question de 'fanafody' (empoisonnement). Mais j'étais venu pour le devoir et j'ai dit aux gens : nous ne sommes pas des Vazaha, mais nous sommes tous des Malgaches et, si vous ne donnez pas vos animaux à vacciner, nous retournerons chez nous. Là-bas, il n'y a aucun plaisir comme se promener, visiter le magasin, boire, jouer aux dominos. J'étais vraiment exilé, mais il y a là des gens plus rusés que nous : les soldats libérés, les filles qui quittent leur pays ancestral et vont se salarier à Tuléar, mais reviennent ensuite. Quand vous faites le paiement de la laine, ils amènent toujours quelqu'un d'instruit pour vérifier le compte" (239).

- L'agent d'agrèage, en défense de l'Elevage :

"L'année dernière, la pluie du milieu de l'année a été bonne, alors la récolte de poils a été bonne. Mais cette année, cela diminue beaucoup. Parfois, les gens ont faim, ne trouvent pas à manger, et considèrent les chèvres comme de la 'monnaie' (en français dans le texte). Ils préfèrent vendre des chèvres plutôt que des zébus. (...) En ce qui concerne les poils, il faut bien reconnaître qu'ils sont toujours comme des choses mouillées : ils sont comme des plantes qui poussent quand ils ne sont pas tondus. Si la chèvre est maigre, il n'y a pas de graisse, alors les poils sont légers. D'un autre côté, si on pèse un kilogramme à Amborompotsy, quand le poil arrive ici quatre jours après, le poids diminue. Si l'histoire des 200 grammes qu'on vous a racontée était vraie, j'aurais de l'argent et j'aurais fini de construire ma maison. Mais une perte de 100 grammes, cela me paraît normal. D'autre part, on constate que les éleveurs mouillent l'intérieur des poils pour que la pesée soit en leur faveur. Autre exemple : quand Monsieur BRUYERE avait ramené des poils depuis Beloha, son camion s'était embourbé sous la pluie à Maromaso. Il a déchargé pour sauver le camion, et il est resté un jour, puis il a rechargé de nouveau le lendemain. Quand il est arrivé, il manquait 40 kilos sur les deux tonnes qu'il transportait. Les tisserandes nous traitent comme des voleurs, mais elles ne savent pas que nous n'avons aucun avantage à diminuer le poids des poils que nous leur donnons" (240).

En ce qui concerne les truquages de la collecte, comme celle-ci se réalise dans un rayon de cent cinquante kilomètres autour d'Ampanihy face à une poussière de vendeurs dont une bonne partie ignorent les prix, les quantités et le calcul, il en existe la possibilité matérielle et les citations précédentes qui y font allusion peuvent nourrir l'imagination. Ont-ils existé partout et toujours dans la zone ? On répondra par une autre question : quel exemple les agents tondeurs - les derniers des employés dans la hiérarchie administrative - trouvent-ils, et peuvent-ils imiter, parmi leurs supérieurs à Ampanihy ? Ou parmi ceux qui accumulent et secrètent le profit comme les chiens font leurs pyramides ?

Nous voulions évoquer un second aspect : les campagnes de tonte sont à échéances fixes dans l'année, mais les besoins monétaires de l'éleveur sont permanents et s'accroissent au moment de la soudure, d'une année agricole à l'autre. Il faut alors racheter au commerçant indien ce qu'on lui a vendu à la récolte précédente, à perte bien sûr ; en 1968, le manioc vendu à 7 francs le kilo est racheté à 25 francs le kilo et l'Indien excuse les 18 francs de différence par le coût du stockage. Les nécessités de la vie sociale (événements familiaux, cérémonies) se traduisent aussi, et de plus en plus, par des achats divers et donc par une *dépense*. Enfin, d'autres types de consommation apparaissent : on vend du fil de laine pour "*acheter à boire*" (241).

Etant donné la régression des ventes d'animaux (bovins, ovins, caprins), la laine, à l'état brut ou transformée en fil, devient le seul produit commercialisable régulièrement, à petites doses, et qui trouve son répondant dans la demande permanente des tisserandes. Comme le soulignait le texte antérieur, nous sommes en présence d'un premier exemple où ce produit est envisagé et défini comme substitut de l'argent. Bien sûr, cette pratique de vente directe nuit éventuellement à la qualité des tapis (mélange des qualités de laine) et influe sur les performances de la récolte "officielle" (242). Nous retiendrons ici deux opinions, celle d'une tisserande :

*"Nous allons seulement chercher les commandes à la Coopérative et nous préférons acheter la laine ailleurs. Beaucoup de tisserandes préfèrent acheter ailleurs de la laine filée, mais, dans ce cas, on n'en connaît plus la qualité. On achète simplement la laine retordue à 315 francs le kilo et la laine filée à 300 francs. On ne peut pas dire que les gens de la campagne sont bêtes : ils ne le sont pas du tout. Ils n'ont rien en main et tondent leurs bêtes parce qu'ils n'ont pas d'argent. S'ils vendent leur laine à la Coopérative, celle-ci la leur achète bon marché. Mais s'ils vendent deux kilos de ce fil, à 300 francs le kilo, sur le marché, ils ont 600 francs, peuvent acheter de quoi manger et n'ont plus rien d'autre à penser. Finalement,*

beaucoup d'entre eux arrivent à Ampanihy et vendent leur fil en allant de case en case car ils ont constaté que la Coopérative n'emploie que des ruses pour les faire travailler. Ils constatent que le prix de la laine baisse à la Coopérative tandis qu'ils la vendent ailleurs à 300 ou 315 francs" (243).

On achète de quoi manger et on ne pense plus à rien : on ne pense donc qu'à assurer d'abord le manger, et cela situe la motivation première de la vente ou de l'activité. D'autre part, on n'est pas "bête" et on "constate" les différences de prix et la "ruse" de la Coopérative (ou plutôt du Service de l'Élevage, mais comment différencier les différents services quand tout est perçu comme appartenant au *fanjakana*) : la "lecture" et la prise de conscience des faits existe, mais avec les capacités du "non-instruit".

Quant au second témoignage, il nous vient de l'agent d'agrégation de la Coopérative, lequel restitue les dimensions plus générales de la déviation des flux de laine. Il aurait peut-être été moins explicite s'il avait eu moins de dettes vis-à-vis des commerçants indiens du lieu du fait de la construction de sa maison :

"Cette Esther habite ici, mais aussi à Ampotaka, dans la région de Beloha. Au moment de la tonte, ceux d'Ambovombe la font eux-mêmes et ne peuvent amener la laine ici, à Ampanihy. On centralise tout à Ampotaka et ils vendent tous leur laine à Esther ; c'est pourquoi elle est à ce niveau-là de production de tapis. En plus, son mari est commerçant, alors elle a du 'fonds' pour acheter des poils. En ce qui concerne HATRANY, disons d'abord que, depuis toujours, la Coopérative a refusé de recevoir les Indiens comme membres. Alors, pour pouvoir travailler, ils ont fait adhérer des gens qu'ils connaissaient. Cette femme HATRANY était leur servante donc elle a adhéré à la Coopérative. Mais, comme elle est avec l'Indien, son carnet devient tout-à-fait 'libre' et elle n'achète plus de poils à la Coopérative parce qu'elle fait le 'ramassage personnel' à l'extérieur. Quand on y pense, l'Indien a un grand avantage et cela vient du 'régime capitaliste' (en français dans le texte) parce que tout le monde a le droit d'acheter de la laine et tous les poils qui viennent du dehors ne sont pas centralisés à la Coopérative. J'ai dit que cela est un 'régime capitaliste' parce que ceux qui ont de l'argent font travailler ceux qui n'en ont pas, au lieu de payer leur 'part sociale' avec leur argent et

*d'acheter de la laine à la Coopérative. Cette chose-là est comme un robinet : lorsqu'il n'est pas bien fermé, l'eau continue de couler. Tout cela est un grand dégât pour les éleveurs parce qu'en principe on ne peut couper les poils des chèvres que tous les six mois. Mais les éleveurs tondent, les poils n'atteignent pas dix centimètres alors la 'récolte' est mauvaise. Chacun fait ce qu'il veut, les tisserandes achètent partout et les poils n'entrent pas à la Coopérative. Voyez-vous, la tonte n'est pas encore commencée mais nous voyons déjà des poils tondus partout, alors comment faire tant qu'on n'appliquera pas un règlement pour cela ?" (244).*

On ne peut être plus conscient quant aux méfaits de la pénétration ou domination commerciale. L'élevage des chèvres et la commercialisation de la laine étant, eux aussi, des apports extérieurs destinés à transformer progressivement la société mahafaly, on peut dire que, dans ce domaine précis et limité, le paravent de l'administration coloniale a disparu. L'intervention du capitalisme commercial trouble un ordonnancement "officiel" de l'échange qui fut pourtant laborieux à installer. Acheter sa laine à l'éleveur au moment où il l'offre, c'est sans doute lui rendre service à court terme, mais c'est, en même temps, désorganiser le premier stade d'un processus de transformation et compromettre à long terme la réussite de l'expérience de coopération. Mais où a-t-on vu que ce type de capitalisme commercial s'accommodait du voisinage d'un coopérativisme florissant ?

Il faut aussi retenir un autre fait : un certain nombre d'éleveurs, ou leurs femmes, se sont mis progressivement au filage de la laine, durant la période 1960-1968, voire au tissage, et se sont fait enregistrer comme membres de la Coopérative. La laine correspondante est tondue à part ou avec le reste, apparaît partiellement dans les statistiques de production (245), et ne se dirige donc pas vers le magasin de la Coopérative. Au début de l'expérience est allée dans un sens : Ambaniandro, Indiens et Comoriens ont reçu les premiers boucs reproducteurs, puis se sont mis à tisser des tapis, abandonnant pour la plupart l'activité d'éleveur. Elle va maintenant dans l'autre sens : l'éleveur mahafaly essaie d'intégrer les différentes phases de la transformation de la matière première. Pour le moment, cette laine "auto-filée" compte pour 5 % du tonnage total transformé, selon les comptages officiels ; c'est ce qu'on appelle le "mohair des coopérateurs". Le phénomène a donc des dimensions minimales, pour le moment, mais il peut être le germe d'une évolution future difficile à contrôler qui remettrait en question, elle aussi, mais par un autre côté, l'expérience de coopération.

Autant l'ensemble du processus était totalement contrôlé (de la tonte à la fabrication du tapis) par les services vétérinaires pendant la période

coloniale, autant il tend à se désagréger petit à petit après 1960 ; les foires-expositions disparaissent dans la région en 1963-1964, alors que le cheptel se multiplie, la surveillance vétérinaire se relâche sur la côte sud-ouest, vers Itampolo et Androka, et, surtout, le Service de l'Elevage devient incapable de maîtriser l'ensemble de l'opération. Vu la carence du système administrativo-technique, les lois du marché s'appliquent de nouveau de façon inexorable ; l'Indien fait la collecte de la laine, la tisserande achète ou non à la Coopérative la laine ou le fil de laine, selon le prix ou la convenance, et l'éleveur fait du porte-à-porte parce que le Service de l'Elevage peine pour aller jusqu'à lui. Par ailleurs, et sous un certain angle, l'instance administrative (des femmes des différents sous-préfets qui se sont succédés à celles des fonctionnaires ou des dirigeants de la Coopérative), au lieu d'ordonner les flux et les structures, promeut le désordre. Les épouses se mettent aussi à filer de la laine "fraudée", donnent l'exemple de l'irrespect des circuits, ruinent l'esprit coopératif et font donc obstacle à tout règlement dynamique et positif des conflits et, qui pis est, accentuent les conditions du déséquilibre techno-économique déjà existant sous la colonisation.

## 5.2. LA DISTRIBUTION DE LA LAINE

Une fois parvenue au magasin de matières premières à Ampanihy et contre-pesée par des responsables de l'Elevage au niveau de la Sous-préfecture, la laine a accompli un premier circuit. On comptabilise jusque là les coûts de la traite, l'achat au producteur, les différents salaires et primes revenant aux agents de l'Elevage et la location du magasin, le tout financé à l'avance par la C. E. A. M. P. (Centrale d'Equipement Agricole et de Modernisation du paysannat) et la B. M. C. (Banque de Madagascar et des Comores) de Tuléar, lesquelles prélèvent les agios de rigueur. Une seconde opération s'amorce : le transfert de cette laine à la Coopérative du Mohair et, ensuite, sa distribution aux tisserandes.

### 5.2.1. LA LIVRAISON DE LA LAINE A LA COOPERATIVE (246)

Nous reviendrons ultérieurement sur la politique d'exportation du

poil brut promue par le Service de l'Elevage dans les années 1965 et 1966. Justifiable au fond, elle a cependant complètement méconnu la réalité locale et engendré, pour sa part, les déséquilibres apparus en 1967-1968. Fantaisie commerciale de vétérinaires tuléariens ou de banquiers d'affaires s'initiant à l'exportation, mais un peu à la manière de celui qui coupe la branche sur laquelle il est perché.

*"Ainsi, un arbitrage est rendu possible, entre tisserandes et éleveurs, pour tenir compte des intérêts de chacun et, en fin de compte, de l'intérêt général. Il consiste à déterminer chaque année la part à fournir à la Coopérative en fonction de ses besoins et de ses possibilités, et la part à écouler ailleurs" (247).*

Deuxième avantage du système mis en place : l'auto-financement de l'exportation du mohair brut :

*"Jusqu'à présent, toutes les opérations de tonte et de collecte du mohair brut ont été à la charge du Service de l'Elevage (cnqs) qui les exécute avec son personnel, ses véhicules, son matériel, ses crédits. Il s'agit là d'une forme de subvention de l'Etat. Celle-ci était obligatoire pour lancer l'affaire et reste obligatoire pour une part. (...) Jusqu'en 1965, c'est la Coopérative artisanale qui a bénéficié intégralement de cette aide de l'Etat, car elle payait le mohair brut rendu dans ses magasins au prix auquel il était payé au producteur, même le plus éloigné. Autrement dit, elle ne supportait rien des frais de l'approche" (248).*

Ce texte appelle quelques commentaires immédiats :

- Si le Service de l'Elevage s'institue comme défenseur de l'éleveur et de son niveau de vie, où en sont les résultats ? On se reportera à l'évolution du revenu par tête établie dans le tableau 25. Qu'elle soit exportée ou cédée à la Coopérative, la laine brute continue d'être payée au même prix à l'éleveur.

- Au moment où les organismes internationaux sont prêts à investir dans le sud de l'île, est-il judicieux pour un service public (le Service de l'Elevage) de prétendre que ses activités ("subvention de l'Etat") doivent dorénavant être rémunérées ? Autant de responsables partiels, autant de budgets à défendre à Tananarive.

- S'il s'agit de la rémunération d'un service rendu (tonte et collecte), ce service est-il en rapport avec la facture présentée ?

On sait déjà que l'Elevage achète la laine aux prix suivants :

- Première qualité : 200 francs,
- Deuxième qualité : 150 francs,
- Troisième qualité : 100 francs.

Dès 1963, il les revend à la Coopérative, respectivement, à 225 francs, 180 francs et 110 francs. On a estimé la différence globale en appliquant ces prix aux quantités transférées en 1965, 1966 et 1967 (tableau 31).

TABLEAU 31 : MARGE DU SERVICE DE L'ELEVAGE DANS LA DISTRIBUTION DE LA LAINE (249)

ANNEE	ACHAT DU SERVICE DE L'ELEVAGE AUX ELEVEURS (1) (francs)	VENTE DU SERVICE DE L'ELEVAGE A LA COOPERATIVE (2) (francs)	MARGE (2) - (1) (francs)
1965	6 586 200	7 432 510	846 310
1966	5 357 650	6 066 605	708 955
1967	7 074 600	7 986 800	912 200

Pour les trois dernières années, le Service de l'Elevage reçoit donc entre 710 000 et 910 000 francs pour payer les activités de tonte et de collecte. Or, on peut estimer ainsi le coût de l'opération en francs :

- 4 mois de salaire

1 directeur..... : 25 000 x 4 = 100 000

3 agents payeurs..... : 9 000 x 4 x 3 = 108 000

10 moniteurs d'élevage : 3 000 x 4 x 10 = 120 000

- 3 000 km pour les véhicules

de ramassage..... : 20 x 3 000 = 60 000

TOTAL..... = 388 000 francs

Il faut ajouter à ce décompte les primes payées directement par la Coopérative aux agents de l'Elevage : 5 000 francs au Directeur pendant sept mois, 3 000 francs aux trois agents payeurs pendant cinq mois et 1 500 francs par mois et par tondeur (vingt-huit mois en 1967), soit un total de :

$(5\ 000 \times 7) + (3\ 000 \times 3 \times 5) + (1\ 500 \times 28) = 122\ 000$  francs.

Pour nous résumer :

- Le Service de l'Elevage reçoit entre 700 000 francs et 900 000 francs (inclus dans la facture "laine" présentée à la Coopérative).

- Le personnel de l'Elevage émerge au budget de la Coopérative pour des primes de tonte d'un montant de 120 000 francs.

- L'estimation des coûts de la tonte supportés par le budget de l'Elevage est d'environ 400 000 francs.

On peut en conclure que le Service de l'Elevage finance ses activités, spécifiquement les activités vétérinaires, avec une part de la marge récupérée sur la Coopérative (350 000 à 500 000 francs). Autrement dit, la Coopérative paie en "frais d'approche" le double de ce qu'il lui en coûterait si elle récoltait directement la laine auprès des éleveurs avec ses propres moyens (250).

En fait, dès 1965, il ne s'agit pas d'une "subvention d'Etat" mais d'une subvention de la Coopérative au fonctionnement d'un service public ! Il serait plus judicieux de décider si l'Etat continue de subventionner en fait l'expérience, avec l'intervention du Service de l'Elevage, auquel cas le coût additionnel supporté par la Coopérative pourrait se traduire en une augmentation du prix payé à l'éleveur ou si, toute subvention cessant, le sur-prix payé par la même Coopérative ne peut se transformer lui aussi en une augmentation de prix de la matière première (251).

Quant aux livraisons à la Coopérative, elles sont présentées dans le tableau 32. Deux faits retiendront l'attention : les exportations et l'augmentation progressive des achats de laine filée par la Coopérative.

- Les exportations

On effectua deux essais d'exportation, tous les deux dirigés vers Mazamet, le premier de 11 383 kilogrammes, en 1965, et le second de 7 200 kilogrammes, en 1966. Le premier réunit les reliquats de récolte des années précédentes, l'autre fut constitué du solde de 1965 et d'un prélèvement sur la récolte de 1966. Cette ponction de 20 % sur la production de 1966 a été suffisante pour déséquilibrer ensuite l'approvisionnement de la Coopérative et le bon fonctionnement des circuits établis (254). L'affectation de la récolte est présentée dans le tableau suivant :

TABLEAU 33 : AFFECTATION DE LA MATIERE PREMIERE (1964-1967)  
(EN KILOGRAMMES)

ANNEE	RECOLTEE (1)	ACHETEE PAR LA COOPERATIVE (2)	EXPORTEE	POURCENTAGE (2)/(1)
1964	28 585	28 568	-	100
1965	36 057	35 587	11 383	99
1966	36 091	29 236	7 200	81
1967	37 873	37 843	-	100

TABLEAU 32 : ACHATS DE MATIERES PREMIERES DE LA CCOPERATIVE (1964-1967)

ANNEE	TRIMESTRE	LAINE								FIL DE LAINE (252)	
		PREMIERE QUALITE		DEUXIEME QUALITE		TROIISIEME QUALITE		TOTAL		QUANTITE (kg)	VALEUR (francs)
		QUANTITE (kg)	VALEUR (francs)	QUANTITE (kg)	VALEUR (francs)	QUANTITE (kg)	VALEUR (francs)	QUANTITE (kg)	VALEUR (francs)		
1964		21 962	4 392 400	3 130	469 500	3 476	347 600	28 568	5 209 500	580	231 700
	v̄.....		200		150		100		182, 35		400
1965	Premier	936		76		84			(253)	40	
	Deuxième	17 955		1 712		2 286				49	
	Troisième	5 417		577		755				73	
	Quatrième	4 531		537		720				147	
Total.....		28 839	5 767 800	2 902	435 300	3 845	384 500	35 586	6 587 600	309	123 600
	v̄.....		200		150		100		185, 12		400
1966	Premier	8 413		761		975				395	
	Deuxième	11 868		992		972				1 329	
	Troisième	*		353		357				19	
	Quatrième	2 000		2 013		532				676	
Total.....		22 281	5 013 225	4 119	741 420	2 836	311 960	29 236	6 066 605	2 419	967 600
	v̄.....		225		180		110		207, 5		400
1967	Premier	6 613		594		692				1 386	
	Deuxième	15 226		1 353		1 512				239	
	Troisième	2 606		215		347				569	
	Quatrième	6 849		1 056		780				-	
Total.....		31 294	7 041 150	3 218	579 240	3 331	336 410	37 843	7 986 800	2 194	767 900
	v̄.....		225		180		110		211, 05		350

\* : Exportation de 1966 - v̄ : valeur moyenne du kilogramme.

Cette diversion dans l'affectation de la matière première provoquait une raréfaction du poil et, dès 1966, la Coopérative ne peut satisfaire toutes les demandes de matière première des tisserandes. Celles qui le peuvent, c'est-à-dire, celles qui peuvent payer comptant, iront chercher la laine ailleurs. L'exportation de 1965 paraît justifiée, mais celle de 1966 ne le paraît plus du tout, dans la mesure où la Coopérative "avale" l'ensemble de la production de poils (255) en 1964, 1965 et 1967.

- Les achats de laine

La Coopérative commence à acheter le fil de laine en 1964 et ses achats sont multipliés par quatre en trois ans (1964-1967) passant de 580 kilos à 2 194 kilos (256). C'est la Coopérative qui achète, mais ce sont les dirigeants du Service de l'Elevage qui fixent les prix : 400 francs le kilogramme en 1964, 1965 et 1966, puis 315 francs (fil retordu) et 300 francs (filé simple) en 1967 (257).

Or, selon le même Service de l'Elevage (Rapport ALAUX - 1964), les éléments techniques de la transformation sont les suivants :

- une tisserande file en moyenne, à la quenouille, 333 grammes par jour,
- elle peut retordre 2 kilogrammes de fil par jour.

Sachant, par ailleurs, que la main-d'œuvre de ce type se paie 25 francs par jour (258), on peut calculer le coût de production du kilogramme de fil simple ou de fil retordu, en prenant comme base la première qualité :

- Fil simple

. Prix du poil acheté à l'éleveur.....	200	francs
. Prix de la main-d'oeuvre pour le filage.....(25 francs x 3 jours).	75	francs
TOTAL.....	275	francs

- Fil retordu

. Prix du poil acheté à l'éleveur.....	200	francs
. Prix de la main-d'oeuvre pour le filage.....(25 francs x 3 jours).	75	francs
. Prix de la main-d'oeuvre pour le retord.....(25 francs x 1/2 jour)	12, 5	francs
TOTAL.....	287, 5	francs
	ou	288 francs

En fixant ce prix à 400 francs en 1964 (soit 50 % de plus), et en acceptant le mohair filé, le Service de l'Elevage surpayait le fil par rapport au produit brut. Les conséquences ne se firent pas attendre : il fut immédiatement plus intéressant de vendre du mohair filé à la Coopérative que la laine brute au Service de l'Elevage. Ce dernier ne trouve plus les chèvres et la Coopérative achète du fil de qualité incertaine. Le prix fut diminué en 1967 à 300-315 francs mais il était encore supérieur de 15 % à l'estimation faite

ci-dessus. En même temps, il devenait difficile d'écouler ce fil auprès des tisserandes qui n'en savaient que faire, étant donné sa mauvaise qualité ! En 1964 et 1965, on parvint à le redistribuer (97 % et 92 %, respectivement), mais on n'en écoule que 54 % en 1966 et 85 % sur le total des deux années 1966 et 1967. Du côté des éleveurs, on leur achète pendant trois ans à 400 francs puis à 300-315 francs en 1967 mais, pendant ces quatre années, on le vend à 400 francs à la tisserande, ce qui permet un bénéfice pour la Coopérative d'environ 130 000 francs en 1967, pour ne citer qu'une année. Pourquoi, dans ces conditions, la tisserande ne préférerait-elle pas l'acheter sur le marché ou à sa porte à 300 ou 315 francs quand la Coopérative le lui cède à 400 francs ?! (259).

L'univers local était déjà assez inadapté économiquement. Pourquoi y apporter des innovations financières dénuées de sens ? L'évolution à laquelle on assiste ces dernières années n'est que le produit de ces différentes voltes-faces, mais elle manifeste en même temps - et malgré tout - l'adaptation la plus élémentaire aux lois de l'offre, de la demande, ou des prix, de la part des tisserandes ou des éleveurs. Après cela, si les agents s'intègrent mal dans les rapports économiques, on se demandera encore à qui la faute ?!

### 5.2.2. LA DISTRIBUTION DE LA LAINE AUX TISSERANDES

#### LE PROCESSUS

Chaque tisserande possède un carnet numéroté, sur lequel figure son nom, son adresse, en crédit le prix qui lui est payé pour le tapis livré à la Coopérative et le type de tapis, et, en débit, la valeur des matières premières qu'elle a reçues, avec l'indication de leurs qualités et des autres produits divers (produits tinctoriaux). De 1950 à septembre 1968, la Coopérative a ainsi enregistré 1 448 inscriptions, le droit d'inscription (ou paiement de la part sociale) étant fixé à 400 francs.

Deux jours par semaine, le responsable de l'atelier-pilote (ou agent d'agrèage) procède à la distribution de la laine.

En fonction des commandes existantes, ou des nécessités de renouvellement des stocks en tapis standard, d'une part, et, d'autre part, de l'habileté connue de la tisserande et du métier à tisser dont elle dispose, on lui affecte la fabrication correspondant à une demande déterminée (fiche A).

La nature du tapis à fabriquer étant définie, on livre gratuitement la matière première nécessaire sous forme d'"avance" (fiche B). Il s'agit de mohair brut des trois qualités, de produits tinctoriaux et, éventuellement, de fil de mohair pour construire la trame ou tisser les tapis dits "Haute laine". Cette fiche, remplie en deux exemplaires, est destinée, l'un au comptable de la Coopérative pour la tenue de son livre de stocks, l'autre au correspondant de la Coopérative à l'agence bancaire de Tuléar de la B. N. M. Selon

les types de tapis (Haut Mohair, Toison nouée, Double Face, Filé noué, ou Haute Laine), les quantités livrées à la tisserande sont les suivantes, pour un tapis de deux mètres sur trois mètres, ou "2 x 3" :

TABLEAU 34 : LIVRAISON DE MATIERES PREMIERES POUR UN "2 X 3"

TYPE DE TAPIS	QUANTITES LIVREES (kg)				TOTAL (kg)
	1ère qualité	2e qualité	3e qualité	Fil de laine	
HAUT MOHAIR...	36	4	5		45
TOISON NOUÉE ou DOUBLE FACE ou FILÉ NOUÉ .	22	2	2		28
HAUTE LAINE...				30	30

Les quantités livrées sont inscrites sur le carnet de la tisserande et la fiche de livraison de matières premières permet de porter les quantités (en valeur) en débit sur la fiche tisserande (fiche C) (260).

Cette avance, ou "somme à récupérer", est calculée en appliquant aux différentes qualités les mêmes prix que les prix d'achat à l'éleveur. Ainsi, pour un "2 sur 3" (6 m<sup>2</sup>) "Haut Mohair", les 45 kilogrammes livrés à la tisserande se décomposent ainsi :

- 36 kg de 1ère qualité à 200 francs..... : 7 200 francs
- 4 kg de 2e qualité à 150 francs..... : 600 francs
- 5 kg de 3e qualité à 100 francs..... : 500 francs

Pour un total porté au débit de la fiche de la tisserande de : 8 300 francs.

Lorsque le tapis sera terminé et livré à la Coopérative, puisque le tissage se fait à domicile, cette dernière le paiera à un certain tarif à la tisserande ("Valeur d'achat" ou "Valeur d'agrégé") et la tisserande recevra effectivement la différence entre la "Valeur d'agrégé" et l'"Avance", ce qu'on appellera les "paiements". Ces trois dernières notions ou valeurs figurent dans l'"Etat de paiements" aux tisserandes dressé chaque quinzaine par le comptable de la Coopérative, avec une quatrième colonne, celle des "Ventes", c'est-à-dire de l'estimation au prix de vente des tapis rentrés dans la quin-

Fiche A

COMMANDE N° .....

Passée à la tisserande N° -----  
-----

Type du tapis  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Le .....

LE DIRECTEUR,

Fiche B

COOPERATIVE DU MOHAIR  
- AMPANIHY -  
-----

LIVRAISON DE MATIERES PREMIERES  
à M .. n° -----

	Mohair			Laine	Divers
	1° qualité	2°qual.	3°qual.		
QUANTITE					
VALEUR UNITAIRE					
VALEUR TOTALE					

VALEUR DE LA LIVRAISON -----

Le Dir. de l'Atelier Pilote La Tisserande Le Dir. de la Coop.

Fiche C

COOPERATIVE DU MOHAIR N° .....

d'AMPANIHY

Conditions du prêt n°... Nom et prénoms : .....

Nature du contrat || L.T. Adresse: .....

|| V.M. Part sociale versée le : .....

Dates	LIBELLE	Débit	Dates	LIBELLE	Crédit	Soldes		Dates des Echéances
						-	+	
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
							.../...	

zaine. Les deux phénomènes (cession de laine à la tisserande et rentrée du tapis dans la Coopérative) sont décalés d'au moins six mois en moyenne, délai correspondant à un tapis 2 x 3, certes réduit quand le tapis est plus petit.

A côté de ce circuit normal existent ce qu'on appelle les "commandes libres" ou "tapis libres", c'est-à-dire les tapis livrés à la Coopérative sans avoir été commandés par elle et sans avoir fait l'objet d'une cession de matière première. Ou bien le membre de la Coopérative a acheté la laine à l'extérieur, ou bien il en disposait déjà, étant aussi éleveur (261). Mais il existe aussi le cas de la tisserande qui a reçu 45 kilogrammes de la Coopérative pour fabriquer un "2 x 3" et qui revient un mois après avec un "0, 7 x 1" pour obtenir plus rapidement de l'argent, quitte à chercher ensuite une solution, afin de trouver ailleurs la laine qui lui manque pour le tapis initialement commandé. Pour terminer sur l'analyse de ce processus, on fera trois types d'observations :

- Le contrôle des financiers (B. N. M. de Tuléar) va jusqu'à la distribution de la laine ) chaque tisserande. On est loin de l'autogestion.

- Les fiches A, B, C, sont ronéotées ou imprimées en français, alors que seul le directeur de la Coopérative le parle couramment. Quand bien même le seraient-elles en malgache, la population adulte est analphabète à 80 %. Peu importe la langue, il y a le *taratasy* (papier administratif de tous genres) qui permet, s'il prouve une cession de laine, d'obtenir du crédit chez le commerçant indien. Traite ou lettre de change d'un autre type : on aimerait pouvoir jouer sur les mots.

- La Coopérative distribue des ordres de fabrication en fonction des commandes existantes. La tisserande ne produit donc pas ce qu'elle veut. Comme on le verra plus loin, le tissage est complètement déterminé par la demande et les genres de tapis fabriqués il y a vingt ans ont presque disparu. L'agent d'agrégation - rôle charnière - est chargé d'accepter ou non les tapis, mais aussi de diriger la production vers la demande, orienté de surcroît par les différents organismes qui se chargent, ou se sont chargés, de la vente sur Tuléar ou sur Tananarive. La fabrication de ce genre de tapis n'est pas seulement technique mais, après une phase d'apprentissage des techniques de tissage, on a étouffé toute velléité de création esthétique de la part des tisserandes parce que cela ne répondait pas forcément au goût du principal consommateur de ce produit cher : le Vazaha.

#### LES QUANTITES DISTRIBUEES

Elles figurent au tableau 35 pour les quatre dernières années connues par trimestre et par qualité de laine, plus une colonne pour le fil de laine. Les prix de cession ne varient pas pour ces quatre types de produits : 200, 150, 100 et 400 francs au kilo, et le prix moyen de cession varie de 180 à 190 francs le kilogramme. Au cours des quatre dernières années, le déficit enregistré par la Coopérative augmente (p. 188).

TABLEAU 35 : CESSION DE MATIERES PREMIERES AUX TISSERANDES (1964-1967)

ANNEE	TRIMESTRE	LAINE								FIL DE LAINE	
		PREMIERE QUALITE		DEUXIEME QUALITE		TROISIEME QUALITE		TOTAL		QUANTITE (kg)	VALEUR (francs)
		QUANTITE (kg)	VALEUR (francs)	QUANTITE (kg)	VALEUR (francs)	QUANTITE (kg)	VALEUR (francs)	QUANTITE (kg)	VALEUR (francs)		
1964		21 069	4 213 800	3 119	467 850	3 452	345 200	27 640	5 026 850	562	224 800
1965	Premier	-		-		-		-		20	
	Deuxième	9 383		1 309		1 208		11 900		38	
	Troisième	6 104		778		940		7 822		30	
	Quatrième	14 033		523		354		14 910		202	
	Total .....	29 520	5 904 000	2 610	391 500	2 502	250 200	34 632	6 545 700	290	116 000
1966	Premier	320		191		62		573		325	
	Deuxième	11 554		1 749		2 789		16 092		785	
	Troisième	5 080		459		659		6 198		9	
	Quatrième	5 558		1 536		668		7 762		187	
	Total .....	22 512	4 502 400	3 935	590 250	4 178	417 800	30 625	5 510 450	1 306	522 400
1967	Premier	2 093		759		266		3 118		918	
	Deuxième	15 375		1 689		1 943		19 007		1 147	
	Troisième	4 460		-		-		4 460		562	
	Quatrième	9 455		1 274		1 129		11 858		-	
	Total .....	31 383	6 276 600	3 722	558 300	3 338	333 800	38 443	7 168 700	2 627	1 050 800

ANNEE	PRIX MOYEN D'ACHAT AU SERVICE DE L'ELEVAGE (1)	PRIX MOYEN DE CESSION AUX TISSERANDES (2)	POURCENTAGE DE MARGE ((2) - (1))/(1)
1964	182, 35	181, 87	- 0, 26
1965	185, 12	189, 01	+ 2, 10
1966	207, 50	179, 93	- 13, 30
1967	211, 05	186, 48	- 11, 60

En fonction de la pondération réelle des trois qualités, la perte devrait être de - 9, 6 %. Elle est en fait supérieure les deux dernières années parce que la première qualité payée au Service de l'Elevage ne peut être livrée aux tisserandes que comme seconde qualité, qualité sur laquelle la perte est d'environ 15 %. Le distributeur de la Coopérative ne peut que céder sur les deux tableaux pour éviter une recrudescence des conflits, dont on lira le témoignage plus loin.

Par ailleurs, si on reprend les valeurs cumulées par trimestre ou semestre des trois variables suivantes : récolte de l'Elevage, cession de l'Elevage à la Coopérative, et cessions de la Coopérative aux tisserandes, de 1964 à 1967, on constate que ces trois catégories suivent une évolution parallèle : la Coopérative est bien en mesure de transformer - vendre est une autre affaire - toute la laine récoltée (tableau 36).

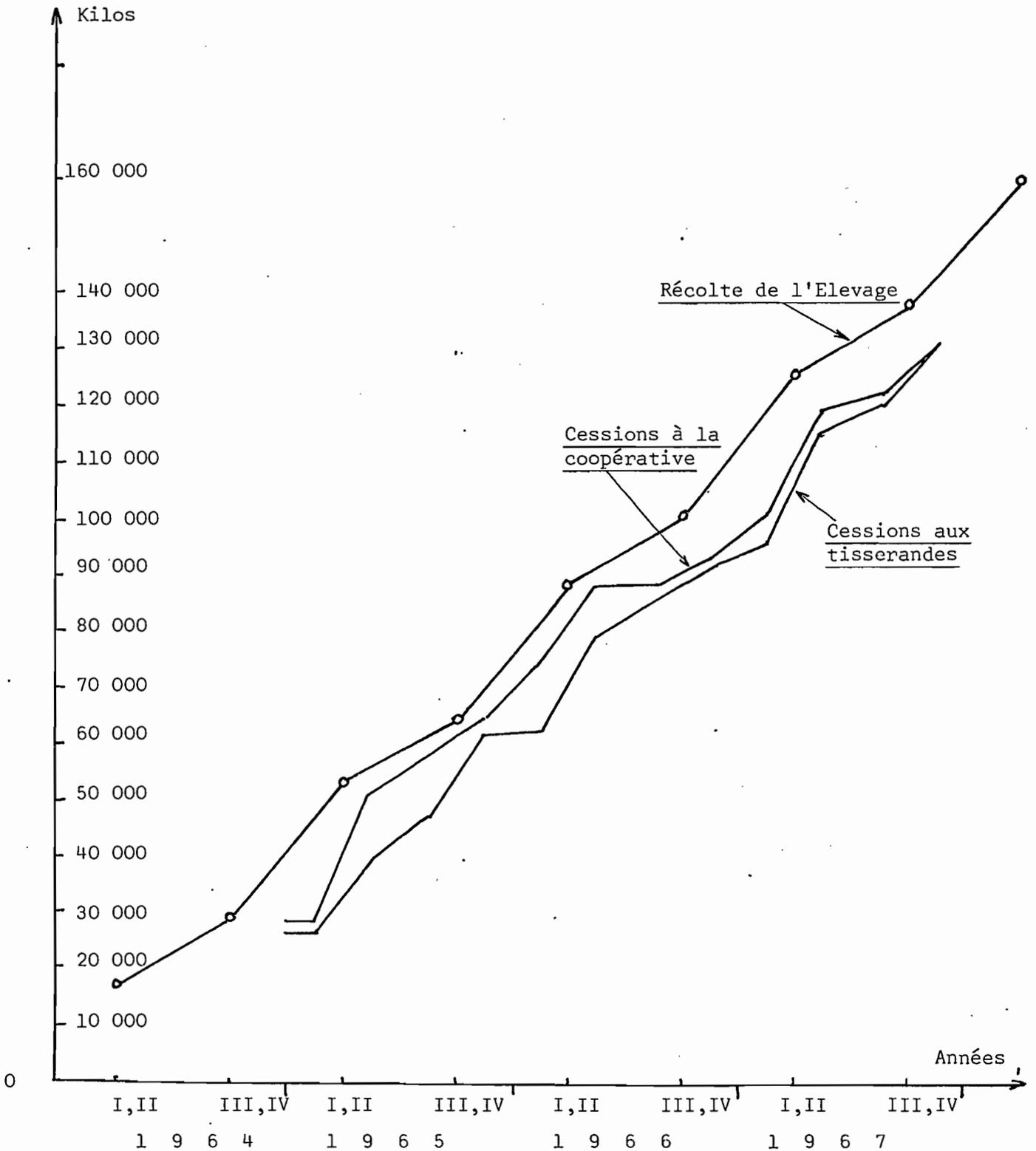
Commentaires sur le tableau 36 :

Ces données nous ont été fournies par le Service de l'Elevage d'Ampanihy. Il est regrettable que, malgré la profusion ou le détail des chiffres, il soit impossible de retrouver les tonnages exportés en 1965 et 1966. On devrait normalement les retrouver dans la différence des cumuls, mais il n'y a là que 7 tonnes environ (de 138 606 à 131 340 kilos) à fin 1967, alors que le stock initial de janvier 1964 est d'environ 740 kilos. On a là un exemple de la prudence nécessaire dans l'usage de ces statistiques officielles et aussi de la difficulté qu'il y a à établir une information relativement fiable. L'absence de données peut être un handicap mais l'abondance des mêmes peut constituer un écran, non pas vers la réalité, mais, avant cela, vers la première apparence des phénomènes. Pour parler plus "politiquement", aucun des responsables n'avait intérêt à ce que la lumière soit faite.

En fait, les tisserandes font mieux que transformer chaque année la laine récoltée par le Service de l'Elevage : elles achètent en plus une certai-

TABLEAU 36 : CIRCULATION DE LA LAINE - RECOLTES, VENTES A LA COOPERATIVE ET CESSIONS AUX TISSERANDES (EN KILOGRAMMES)

ANNEE	TRIMESTRE	RECOLTES	RECOLTES	CESSIONS	CESSIONS	CESSIONS	CESSIONS
		PAR L'ELEVAGE	CUMULEES	A LA COOPERATIVE	CUMULEES	AUX TISSERANDES	CUMULEES
1964	1er et 2e	17 159	17 159	28 568	28 568	27 640	27 640
	3e et 4e	11 426	28 585				
1965	1er	24 543	53 128	1 096	29 664	-	27 640
	2e			21 953	51 617	11 900	39 540
	3e	11 514	66 642	6 749	58 366	7 822	47 362
	4e			5 788	64 154	14 910	62 272
1966	1er	23 965	88 607	10 149	74 303	573	62 845
	2e			13 852	88 135	16 092	78 937
	3e	12 126	100 733	710	88 845	6 198	85 135
	4e			4 545	93 390	7 762	92 897
1967	1er	26 020	126 753	7 899	101 289	3 118	96 015
	2e			18 091	119 380	19 007	115 022
	3e	11 853	138 606	3 168	122 548	4 460	119 482
	4e			8 685	131 233	11 858	131 340
1968	1er et 2e	21 399	160 005	RENSEIGNEMENTS INDISPONIBLES			
	3e et 4e	11 529	171 534				
1969	1er et 2e	21 261	192 795	RENSEIGNEMENTS INDISPONIBLES			
	3e et 4e	11 145	203 940				



23- CUMULS DES RECOLTES ET CESSIONS DE LAINE

ne partie de la laine à l'extérieur et on essaiera de cerner ce phénomène en estimant la quantité de matière première nécessaire (théoriquement et techniquement) à la fabrication des tapis annuellement rentrés en magasin.

En partant des livraisons de tapis à la Coopérative - commandes libres et normales - on peut supposer qu'il se perd environ 20 % de matière dans l'ensemble du processus de production. Il suffit donc de multiplier le poids total des tapis qui est connu par 125 % pour obtenir l'estimation désirée. Il suffit ensuite de comparer cette estimation de la laine nécessaire avec la quantité de laine récoltée dans la même année, ou avec une année de décalage puisque la fabrication - et donc la livraison à la Coopérative - a, pour le moins, six mois de retard sur la livraison de matière première.

TABLEAU 37 : RECOLTE OFFICIELLE ET BESOINS DE MATIERE PREMIERE

ANNEES	SURFACES DES TAPIS (m <sup>2</sup> )	POIDS DES TAPIS (kg)	POIDS MOYEN AU M <sup>2</sup> (kg)	PRODUIT DE LA TONTE (kg)	CESSIONS AUX TISSERANDES (kg)	ESTIMATION DES BESOINS EN MATIERE PREMIERE (kg)
1949	1 500	8 400	5, 60	...	...	10 200
1951	3 300	18 480	5, 60	5 000	...	22 500
1952	2 500	14 000	5, 60	...	...	17 000
1953	3 540	19 820	5, 60	...	...	24 000
1954	2 500	14 000	5, 60	23 000	...	17 000
1956	...	...	...	10 000	...	...
1957	1 557	8 710	5, 60	...	...	10 600
1960	2 400	13 440	5, 60	9 284	...	16 400
1961	...	...	...	13 014	...	...
1962	...	...	...	16 484	...	...
1963	3 500	19 600	5, 60	21 565	...	23 800
1964	4 018	22 947	5, 71	28 585	27 640	28 700
1965	4 725	25 119	5, 32	36 057	34 632	31 400
1966	5 745	31 217	5, 43	36 091	30 625	39 000
1967	7 322	39 617	5, 41	37 873	38 443	49 500
1968	6 587	36 940	5, 60	33 028	...	46 200
1969	5 442	30 054	5, 52	32 456	...	37 600

Les estimations effectuées pour les années 1949 à 1963 se basent sur une moyenne de  $5,60 \text{ kg/m}^2$  ; elles sont approchées à environ 6 % (on aurait pu appliquer le poids moyen obtenu en 1965 :  $5,32 \text{ kg/m}^2$ ).

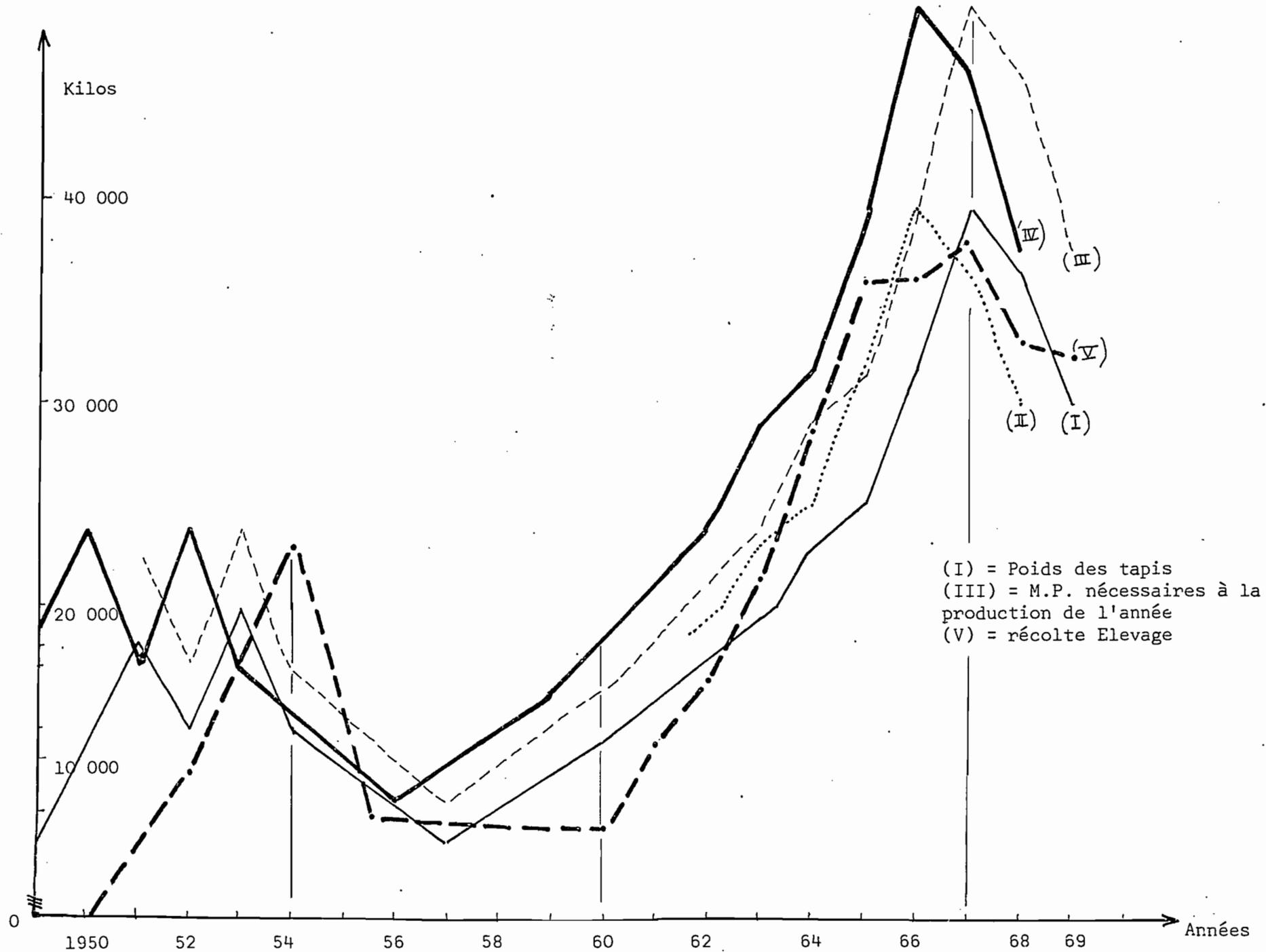
Le principal de ces données est représenté sur le graphique 24 :

- la courbe (I) : représente l'évolution des poids de tapis,
- la courbe (II) : la translation de la précédente à un an en arrière,
- la courbe (III) : l'évolution de la quantité de matière première nécessaire à la fabrication des tapis de l'année,
- la courbe (IV) : la translation de la précédente d'un an en arrière,
- la courbe (V) : l'évolution des quantités récoltées par le Service de l'Elevage.

La comparaison principale doit être effectuée entre la (IV) et la (V). Pour reprendre un exemple chiffré du tableau précédent : la tonte de 1965 (36 057 kg) doit être comparée avec l'estimation de matière première nécessaire pour la fabrication des tapis présentés à la Coopérative l'année suivante, en 1966 (39 000 kg). Le déplacement des courbes (I) et (III) d'un an en arrière essaie de tenir compte du retard de la fabrication sur la réception de matière première, mais le délai d'un an est conventionnel ; le délai moyen réel se situe entre six mois et un an (262).

A l'exception de l'année 1954, il apparaît que l'estimation de matière première utilisée par les tisserandes est toujours supérieure à la récolte (comparaison des courbes (III) et (V)). La marge se rétrécit de 1956 à 1965 (de + 44 % à + 8 %) : vers 1963-1965, la tisserande n'achète pour ainsi dire pas de laine à l'extérieur. Mais elle passe de nouveau à + 38 % en 1966, pour décroître ensuite, après dix ans de croissance. Poursuivant l'augmentation particulièrement marquée des années 1962-1965, la tisserande a besoin de plus de matière première en 1966 (on atteint le maximum de production de tapis en 1967) , et c'est alors qu'on exporte la laine. Le seul recours possible sera le marché "parallèle". Cette phase une fois passée, le phénomène perd immédiatement de son ampleur et on ne peut conclure à une pratique ancrée d'achats hors de la Coopérative. D'une façon générale, la récolte officielle n'accompagne le mouvement que vers 1954-1956, puis 1964-1965.

Si on ne décale pas les courbes (III) et (V), et si on se base sur les données existantes, on en arrive à de fausses prévisions : au vu des chiffres disponibles de 1960 à 1967, les responsables concluaient en 1967 que la récolte totale, transitant ou non par l'Elevage, serait de 50 tonnes en 1967 et de 59 tonnes environ en 1968. Si on déplace la courbe (III), comme on l'a fait, on remarque que cette courbe "suit" celle de la tonte officielle, ce qui ne veut pas dire qu'elle en dépende, mais plutôt ceci : les tisserandes et/ou le Service de l'Elevage sont en quête de matière première mais se heurtent vers 1967 - et le phénomène empirera en 1968-1969 - à une baisse ou limitation de la production de laine, dont les causes sont plus fondamentales que les faits de fraude ou les avatars de la tonte officielle.



24-RAPPORT ENTRE POIDS DES TAPIS ET RECOLTE DE L'ELEVAGE .

Il faut rechercher ces causes aux niveaux de l'épuisement des ressources naturelles, du vieillissement du troupeau (263), de la dégradation des conditions de vie de l'éleveur qui se met à vendre une part de son troupeau angora maintenant qu'il y a moins de chèvres "autochtones" (on a castré les boucs "locaux"), du manque d'organisation et d'intégration du même éleveur dans les circuits économiques, bref de la disparition des premières motivations ou récompenses qui ont marqué l'expérience, il y a quelques trois ou quatre décennies.

## LES REPRESENTATIONS

On a enregistré les réactions face à quatre aspects principaux de la distribution de la laine : la cession, l'attribution des carnets, les commandes libres et l'endettement d'une partie des tisserandes.

### - La cession de la laine

Le processus est simple mais les problèmes surgissent immédiatement : livraison d'une quantité (problème de pesage) de laine "x" à la tisserande "y" (favoritisme) pour réaliser un tapis "z" (perte de poids). Par ailleurs, la laine est une matière première chère, et permet parfois de régler les ennuis de la vie courante. Pour celui qui distribue la laine :

*"Le partage de la laine ne vient pas de celui qui pèse mais cette grosse balance de la Coopérative n'est pas pareille à la petite qu'ils (tisserandes) ont chez eux. Cette petite balance a beaucoup de sensibilité mais peu de justesse. Ils pèsent 45 kg mais lisent 40 parce que cette balance ne peut peser que jusqu'à 40 kg. D'autre part, ils ont enlevé les débris d'herbe qui ont lié cette laine (brins de sisal). Ils se plaignent, mais c'est de leur faute. On ne désire pas la mort des gens et nous sommes des gens de confiance qui savent ce qu'il faut faire. Si on pèse avec cette petite balance, on trouve 100 grammes de perte par kilo parce qu'il y a les crottes des chèvres qui se collent dans cette laine.*

- *Et que pensez-vous de ces dettes des tisserandes ?*

- *Voici ce qui se passe : elles prennent de la laine (1), pourtant elles vendent cette laine qu'elles ont (2), ou bien elles la filent et la vendent au marché (3), ou bien elles la gardent chez elles (4). En fait, 'ny fanahy tsy mitovy fa misy maloto ary misy mazava' (littéralement : l'esprit n'est pas le même, il y a ceux qui sont obscurs et ceux qui sont clairs. Autrement dit : l'honnêteté n'est pas également répartie). Tous ont commis cette fraude, Mahafaly ou Ambaniandro" (264).*

C'est le spécialiste de la "balance" qui parle. Il y a plus qu'une différence entre deux pesées ("petite" et "grosse" balances) : la Coopérative distribue en fait le poil en vrac, tel qu'il a été récolté, parfois dans des conditions de propreté précaires, et stocké. Pour 45 kilogrammes distribués en vue de la confection d'un tapis mohair de dimensions "2 x 3", les impuretés peuvent constituer jusqu'à plusieurs kilogrammes. Pour les tisserandes :

*"Ces dirigeants de la Coopérative nous cèdent, par exemple, 36 kg. Si nous lavons cette laine, elle n'atteint plus son poids initial et nous sommes obligées, pour atteindre ces 36 kg, d'en acheter ailleurs ou au marché (cnqs). D'un autre côté, quand notre tapis passe à la Coopérative, s'il pèse 40 kg et que nous n'en avons pris que 36, les 4 kg de différence ne sont pas payés, nous ne recevons par leur valeur. Nous leur avons demandé des explications, mais ils répondent : nous suivons ce que faisaient les anciens dirigeants. Quelquefois, ils donnent 10 kg de la première qualité, 20 de la deuxième et 15 de la troisième (au lieu de 36, 4, et 5 kg, respectivement, pour les trois qualités). Tout cela nous étonne et c'est depuis cela que nous achetons des poils ailleurs, nous n'allons à la Coopérative que pour y chercher une commande. Vous voyez que nous sommes maintenant au mois de septembre, époque de la tonte, on constate qu'il arrive de plus en plus de laine au village et celles qui la vendent vont de case en case. La Coopérative la vend très cher (400 francs le kilo de fil de laine) pourtant, ailleurs, les gens la vendent à 300 francs, un peu moins ou un peu plus, mais les acheteurs n'en reconnaissent plus les qualités" (265).*

On constate une contestation sur le poids qui diminue au lavage, sur le changement dans la pondération des qualités, ce qui risque d'altérer la qualité du tapis lui-même et d'entraîner son rejet lors de l'agrégage. Par ailleurs, un tapis donné doit respecter certaines normes de poids : s'il pèse moins, la tisserande est pénalisée. Elle applique la même logique dans l'autre sens et ne comprend pas que l'excès de poids ne lui soit pas payé. La réaction s'ensuit : chercher la laine là où elle s'offre, éventuellement à la porte de la case, en payant "un peu plus ou un peu moins", selon les nécessités conjoncturelles variables de l'offreuse ou de la demandeuse de laine. On peut aussi se prêter de la laine entre connaissances :

*"Oui, les tisserandes se connaissent entre elles. Par exemple, si je n'ai pas assez de laine chez moi, je vais*

*chez l'une et elle m'en donnera, et inversement. Nous devons nous entraider. Dès le moment où je termine mon tapis, j'obtiens de nouveau de la laine et, alors, je la lui rends" (266).*

Dans le groupe de tisserandes, certaines travaillent plus, connaissent aussi ces problèmes, mais ne discutent plus sur les pertes de poids tellement elles manient de matière première. Mais elles restent des exceptions.

*"Quand vous êtes venu dans notre maison, au début, je vous ai déjà dit que nous étions 12 frères et sœurs. Alors, sept d'entre nous travaillent avec des carnets et sont inscrits à la Coopérative. On pourrait dire que nous formons dans notre maison une petite société (cnqs). En plus, nous avons quatre ou cinq fileuses qui travaillent tous les jours. Sur les sept carnets, il y en a encore un qui n'est pas réglé. Et, si tout est réglé, tous ces carnets recevront de la laine pour le mois de novembre.*

*- Et que pensez-vous des pertes de laine ?*

*- Pourquoi n'y aurait-il pas de pertes ? Les cheveux qu'on peigne chaque jour se perdent petit à petit, pourquoi ne perdrait-on pas des poils tondus ? Même le grain de riz cuit tombe par terre quand on mange. On n'arrive à rien si on n'arrive pas à équilibrer sa vie.*

*- Vous ne faites pas de commande libre ?*

*- Je fais du tapis avec ce qui me vient ou me reste de la Coopérative, et je n'ai pas d'argent pour acheter de la laine au-dehors. Il faut d'abord payer la 'trosam-bazaha' (littéralement : la dette du vazaha. Autrement dit : il faut rendre la laine reçue en avance de la Coopérative) car là-bas, (à la Coopérative) c'est du prêt. Ceux qui ont des commandes libres ne peuvent supporter le prêt à la Coopérative ; ils emploient leur argent et non pas leur force" (267).*

La tisserande qui parle joue pleinement le jeu coopératif, mais le fait de travailler avec sept carnets lui donne une aisance de "patronne" que n'a pas celle qui tisse un tapis par an en moyenne. Pour elle - on citera le texte ensuite - le problème dans la distribution de la laine ne se situe pas entre elle et la Coopérative mais dans son rapport, d'ailleurs très généreux, voire paternaliste, avec ses fileuses. Sur le plan général, le coulage est sans doute voisin de 10 % des quantités distribuées mais il reste plus problématique pour la tisserande qui obtient un revenu net de 10 000 francs, et

le voit amputé de 1 000 francs, que pour celle qui gagne dix fois plus.

Face à ce problème concret de la perte de poids, le président en titre du conseil d'administration ne voit aucune solution ; ce serait entrer en conflit avec le Service de l'Élevage qui dirige, en fait, la Coopérative depuis 1963 :

*"Bien des fois, les membres ont protesté à cause de ces fils qui lient la laine, et aussi des crottes. Mais que peuvent-ils faire ? Ils doivent soutenir les éleveurs car ils puisent leur gain de là, et la Coopérative dépend du Service de l'Élevage. Comme dit notre proverbe : 'Raha miady izaho sy ianao dia tsy alainy noho ny naterany aho' (littéralement : si je me dispute avec son fils, il - le père - le soutiendra. Autrement dit : si nous nous disputons avec les éleveurs, le Service de l'Élevage se mettra de leur côté). Voilà ce que j'ai constaté. C'est quand la tonte est finie que la laine est pleine de boue et de saletés, et c'est après qu'ils la lient. La laine est transportée avec tout cela et la Coopérative n'en dit rien" (268).*

- Les carnets

On pourrait croire que chaque tisserande (donc unité familiale) n'a qu'un carnet. En fait, une fois payés les 400 francs de part sociale, n'importe quel résident à Ampanihy ou dans sa région, mineur ou majeur, voire parent de résident, a la possibilité de s'affilier. L'exemple cité plus haut, de sept carnets dans la même famille, est rare, mais il est fréquent de rencontrer en moyenne deux carnets par famille à Ampanihy. Pour Ampanihy et les trois villages limitrophes, on a ainsi distribué 959 carnets pour une population totale de 2 914 habitants répartis ainsi, en 1967 :

TABLEAU 38 : REPARTITION DE LA POPULATION PAR AGES ET SEXES (1967)

VILLAGES	MOINS DE 15 ANS		ENTRE 15 ET 20 ANS		PLUS DE 21 ANS		TOTAL
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	
AMPANIHY.....	285	390	127	169	530	577	2 078
AMBALATSIEFA	54	72	21	26	61	77	311
ANDRANOMAMY.	69	80	29	35	84	91	388
BELAZA.....	26	31	9	12	29	30	137
TOTAL.....	434	573	186	242	704	775	2 914

Soit 959 carnets pour 1 017 femmes de plus de 15 ans (269).

*"Un seul carnet ne me suffit pas, et même 15 par an ne me suffisent pas. Nous sommes nombreux et tous les enfants sont utiles, surtout pendant les trois mois de vacances, car leur rentrée demande beaucoup d'argent" (270).*

Si le carnet est en règle, la tisserande peut demander à la Coopérative une nouvelle quantité de laine, mais celle-ci est exportée :

*"Quand on a tondu les poils, on a dit que les bons seraient envoyés à l'extérieur et les mauvais, c'est-à-dire les plus courts, seraient laissés aux membres : cela nous a attristés parce qu'il n'y avait pas assez de poils pour nous (cnqs). Alors, si ces poils vont à l'extérieur, nous ne trouvons pas de quoi vivre parce que la terre est complètement sèche. C'est pourtant pour cela que nous avons fondé cette Coopérative" (271).*

Mais comme la matière première se raréfie relativement à une demande qui s'accroît régulièrement ces dernières années, cela donne lieu à une répartition, sinon partielle, du moins désordonnée.

*"Ces éleveurs vendent quelquefois la laine filée à la Coopérative, et quelquefois ailleurs. Ce travail facile est déjà de l'argent et il entraîne ce qu'on appelle 'deba-deba' (fraude, petit vol). Tous ceux qui ont un peu d'argent achètent cette laine filée au marché. Et pour le 'carnet', c'est vraiment difficile parce que le murmure du 'vahoaka' (peuple, foule) ne cesse pas. Quelques-uns disent : mon carnet est en haut (de la pile de carnets en attente à la Coopérative). D'autres renversent la pile et mon carnet vient en-dessous, et vous voyez que tous ceux qui étaient derrière vous dans la liste ont déjà reçu de la laine. S'approcher d'eux (les dirigeants de la Coopérative), mais comment faire quand vous n'êtes pas de leurs amis ? Comment pouvons-nous nous comparer ou nous mesurer avec ces jeunes filles qui savent 'faire la mode' (en français dans le texte), avec ces 'camarades du 'directeur'. Ce métier n'est pas pour les hommes mais pour les femmes, et celles-ci se rapprochent du directeur ou du comptable. Tout cela me donne mal à la tête. Et quand vous y prenez de la laine, il vous est impossible de la mettre en 'vera-*

*vera', c'est-à-dire de l'éparpiller devant le peseur. Celui-ci la met en bloc sur la balance et vous dit que c'est votre part (cnqs). Beaucoup de gens ne savent pas lire la balance alors ils acceptent. Face à tout cela, 'hodina tsy hita ohatra ny tany nahalavoana' (littéralement : on fait semblant de ne pas regarder l'endroit où on vient de tomber. Autrement dit : on ne veut pas rendre compte de sa propre faiblesse) (272).*

Pour résumer ce dernier proverbe et le contexte : on fait semblant de comprendre mais comment discuter quand on ne comprend rien ? Alors, si on ne "renverse pas la pile", il faut faire la cour et, si on ne la fait pas, attendre le hasard des distributions. Et quand on reçoit sa part, se taire parce que la balance de la Coopérative a raison. Pourtant notre interlocuteur fait partie, depuis le début, des conseillers de la Coopérative ! Mais il est vrai que les responsables eux-mêmes sont débordés par le développement de la production : il était plus facile de distribuer de la laine à une centaine de membres en 1950 qu'à près de 1 500 en 1968. Le comptable nous fait part de ces tribulations, en même temps qu'il évoque d'autres problèmes déjà abordés :

*"D'après ce que j'ai entendu, toutes les matières premières de la région de Bevoalavo furent ramassées une fois par un Indien appelé MAMODALY. Alors, le vétérinaire RADALISON a fait des réclamations chez BODALA, député de la sous-préfecture, et a fait son rapport à Martial, directeur de la Coopérative. Celui-ci a directement contacté MAMODALY et l'affaire a été réglée sans qu'on en sache rien. Pour la pesée, on vient de changer la tare. Les tisserandes rentrent chez elles et les 45 kg deviennent 38. Beaucoup de gens viennent ici pour raconter leur malheur et je ne sais pas comment faire. Mais, en tant que 'socialiste', il est difficile pour moi d'être à cette place parce que je ne peux pas simplement regarder et écouter les malheurs des gens. (...) La tisserande reçoit des matières premières à condition de ne plus avoir de dettes avec la Coopérative. Mais, actuellement, les carnets se dispersent partout. Quand la tisserande vient de toucher son argent, elle met son carnet dans mon bureau pour que nous puissions le vérifier et, après, je les passe à RANDRIAMIDASY. Une fois là-bas, c'est du 'pêle-mêle' parce qu'il oublie les carnets qu'il a laissés de côté depuis trois ou quatre mois. Hier soir, une tisserande est venue me voir parce qu'elle n'avait pas reçu de laine depuis*

*un an. On a cherché et finalement trouvé son carnet qui se cachait quelque part (...). Autre chose, vous n'arrivez pas à savoir si les matières premières, que la première vient d'obtenir, sont revendues à une seconde qui les revend à la Coopérative sous forme de fil parce qu'elle a besoin d'argent. Comment deviner tout cela ?" (273).*

Le problème ne s'arrangera pas tant que chacun s'occupera de ses tâches partielles sans se préoccuper du responsable voisin. L'un tond, l'autre distribue la laine et réceptionne les tapis, et le troisième paie le solde aux tisserandes, chacun soupçonnant les deux autres de malversation ou d'incompétence. Structures inadaptées, flux incertains ou non maîtrisés, incertitude des approvisionnements, bannissement de la distribution pour cause de dettes, distribution incomplète ou anormale, partialité dans la fourniture et désordre administratif, voilà une liste de causes internes à la Coopérative incomplète mais déjà suffisante pour expliquer l'apparition des commandes libres.

- Les commandes libres

Elles peuvent être le fruit d'une commande décrochée à la Coopérative ou d'une demande extérieure. Dans ce cas, il s'ajoute un marché parallèle du tapis au marché parallèle de la matière première.

*"Par exemple, les clients de Tananarive veulent acheter des tapis et nous font une commande. Alors, c'est nous qui vendons et on peut appeler cela une 'commande libre'" (274).*

Plus généralement, la tisserande dispose de laine et se contente de livrer son tapis à la Coopérative :

*"Par exemple, si nous avons des réserves de laine chez nous, nous irons chercher une commande à la Coopérative. Si j'ai 40 kg, je peux avoir la commande (cnqs) d'un 2 x 3. Si la Coopérative paie ce tapis à 20 000 francs, je reçois toute cette somme et je n'ai rien, comme avance, à rembourser. Cette laine nous appartient, qu'on l'ait achetée au marché, en brousse, à Manakaravavy, ou ailleurs. Mais nous, membres de la Coopérative, nous ne faisons pas cela. Ce sont ces gens du dehors qui font des 'commandes libres'. La chose peut se présenter ainsi : comme membre, je prends de la laine et je la vends à une amie qui fait une commande libre mais, moi, je deviens débitrice à la Coopérative de la laine de l'Etat" (275).*

Certains disposent de laine parce qu'ils sont éleveurs dans le même temps. D'autres, parce qu'ils ont les moyens de l'acheter. C'est le cas d'un certain nombre de tisserandes dont l'activité s'est développée, et dont les carnets exécutent une rotation plus rapide. C'est aussi le cas des commerçants, indiens en particulier, qui ne peuvent s'inscrire directement à la Coopérative et se servent de prête-noms. Ils se servent alors "de leur argent et non de leur force", comme le disait précédemment l'une des tisserandes. En conséquence, il apparaît une condition salariale relativement stable : celle d'ouvrière. Mais l'aliénation de cette dernière peut aller très loin, comme le révèle le texte suivant :

*"Ce carnet appartient à ma mère et, lorsqu'on distribue les matières premières, c'est la femme du 'Karana' qui l'utilise. Selon leur accord (cnqs), la femme du 'Karana' la considère comme une ouvrière parce que ma mère a travaillé vingt ans chez elle. Alors elles se comprennent. Et ce sont les ouvrières qui sont là qui fabriquent le tapis. Il y a quatre femmes qui travaillent 'fixe' et deux qui se salarient journalièrement pour filer, mais le carnet appartient toujours à ma mère. Nous allons chercher les poils à la Coopérative parce que c'est nous qui les avons commandés là-bas, mais ma mère ne gagne pas d'argent avec le tapis qui est fabriqué. Elle reçoit l'argent de la Coopérative et, après, elle le donne à la femme du Karana.*

*- Et cette dame ne vous donne rien ?*

*- Que me donnerait-elle ? Pas même un sou et, comme je suis son employée, je suis obligée d'aller chercher l'argent à la Coopérative, parce qu'elle a confiance en moi. Le sous-préfet non plus n'a pas le droit de s'inscrire comme membre mais sa femme en fait partie. Je n'ai aucune difficulté parce que c'est ma volonté, et je n'ai aucune réaction. Quoi qu'on fasse, le Vazaha ne vous donne aucune satisfaction pour ce qu'on fait.*

*- Votre mère reçoit-elle de l'argent de ce Karana ?*

*- L'autre jour, quand elle est allée rendre visite à ses parents, son salaire a été 'coupé' (diminué). Ce KHIMDJEE est le plus riche d'ici. Il a encore un 'magasin' à Ambovombe, et une 'usine' dirigée par son frère cadet. Quand vous passerez là-bas, vous serez peut-être étonné de voir cela parce qu'il y a beaucoup d'ouvriers qui y travaillent, et beaucoup de Karana viennent ici, chez lui, pour travailler. Il y a un nommé REGOLA, son beau-frère, il a travaillé et, après, il a abandonné facilement quand*

*il a eu beaucoup d'argent. Les Karana arrivent à bien vivre quand ils sont ici. Ce beau-frère de KHIMDJEE cherche des marchandises chez ce dernier, il les vend, et après il devient riche (...). Quand on pense que KHIMDJEE vendait seulement des tissus au départ !" (276).*

Il ne s'agit pas ici d'aliénation du travail, puisque HATRANY ne participe presque pas au processus de production, mais plutôt d'un "accord" des deux parties pour qu'elle perde et se désaisisse de son nom. Mais ce nom et cette individualité ont-ils un sens pour elle ?

Au-delà de ce cas-limite, l'apparition des commandes libres est la manifestation d'une différenciation économique entre tisserandes dans le processus matériel de production et dans la maîtrise financière des circuits. On le verra plus précisément lors de l'étude des revenus et de l'accélération de leur concentration, par le biais de cette activité de production. L'un des exemples cités ci-dessus présente un cas extrême de la différenciation :

- A prend de la laine à la Coopérative, s'endette vis-à-vis de cette dernière et vend sa laine à B pour obtenir des liquidités et répondre à ses besoins immédiats (277) ;

- B achète à A et fabrique un tapis "libre", soit elle-même, soit avec ses ouvrières, voire en salariant éventuellement A :

On assiste là à un processus d'intégration privé et individuel de tout le processus de transformation, ce qui peut concurrencer dangereusement l'entreprise coopératrice, comme le reconnaît l'agent d'agrégation de la Coopérative :

*"Normalement, la préparation des poils dure longtemps, mais, pour certaines, cela va vite. Cela ne se ferait pas si vite si elles n'avaient pas beaucoup de gens qui travaillent pour elles. Si on ne corrige pas cela en disant que celles qui ont de la 'laine libre' ne pourront plus participer à la cession, elles risquent de faire beaucoup de choses qui peuvent supprimer la Coopérative. Peut-être qu'un jour certaines comme HATRANY enverront des gens à la campagne pour demander aux éleveurs de faire la tonte des chèvres, parce qu'elles ont des clients éleveurs" (278).*

Certaines ont donc pu accumuler et intégrer peu à peu les circuits. Mais d'autres ont connu l'échec et se sont retrouvées endettées dès le départ.

- Les tisserandes débitrices (279)

La "débitrice" est celle qui ne rend pas à la Coopérative dans les délais de fabrication normaux le tapis qui lui a été commandé. En conséquence, elle ne recevra plus de matières premières (280). Il y eut des débitrices dès

la création de la Coopérative. En fin 1964, il reste dû 1 224 591 francs pour la période 1950-1964 (non compris les cessions de 1964). Cumulant ces dettes impayées à 1964 d'une part et, d'autre part, les inscriptions annuelles à la Coopérative, et divisant chaque année les premières par les secondes, on constate une baisse de la "dette per capita" à un taux annuel de - 2, 7 %, laquelle passe de 2 255 francs en 1950 à 1 501 francs en 1964 ; les "mauvaises habitudes" avaient été prises dans les cinq premières années (1950-1955).

TABLEAU 39 : EVOLUTION DES DETTES DES TISSERANDES (1950-1964)

ANNEE	SOLDE DU EN 1964 (francs) (1)	CUMUL DE (1) (francs)	NOMBRE CUMULE DE TISSERANDES (2)	DETTES PAR TETE (2)/CUMUL DE (1) (francs)
1950	211 565	212 000	94	2 255
1951	108 722	321 000	129	2 488
1952	86 013	407 000	163	2 496
1953	31 890	439 000	195	2 251
1954	10 500	449 000	208	2 158
1955	57 770	507 000	235	2 157
1956	128 855	636 000	318	2 000
1957	24 935	661 000	323	2 046
1958	2 400	663 000	329	2 015
1959	52 050	715 000	374	1 912
1960	122 771	838 000	486	1 724
1961	36 250	874 000	524	1 667
1962	88 470	962 000	580	1 658
1963	120 215	1 082 000	696	1 554
1964	141 185	1 223 000	848	1 442
1965	165 670	1 389 000	925	1 551

Le problème du recouvrement de ces dettes a mobilisé les énergies et les préoccupations des responsables de la Coopérative, surtout pour les dettes d'avant 1963, difficilement récupérables. On alla jusqu'à organiser quelques expéditions punitives aux domiciles des tisserandes, mais sans grand résultat. Finalement, sans trop le dire, la Coopérative a dégagé les provisions nécessaires pour éliminer cette charge du bilan.

Comme en témoigne le graphique 25, le système fonctionne mieux depuis 1964. Pour cette année-là, les avances annuelles se montent à 5 250 700 francs. A la fin de 1964, la Coopérative en a déjà récupéré une bonne partie, il reste

TABLEAU 40 : AVANCES AUX TISSERANDES ET PROVISIONS COMPTABLES (1964-1967)

OPERATIONS	FIN 1964	FIN 1965	FIN 1966	FIN 1967
CESSIONS AUX TISSERANDES.....	5 250 700	6 661 000	6 030 000	8 219 000
SOLDES DES AVANCES :				
- de 1958-1963.....	1 255 134 (a)	880 469	799 499	766 594
Remboursements.....	-	374 665	80 970	32 905
- de 1964.....	2 832 995	446 420	342 850	316 500
Remboursements.....		2 386 575	103 570	26 350
- de 1965.....		2 130 190	266 990	207 050
Remboursements.....			1 863 200	59 940
- de 1966.....			2 915 045	353 665
Remboursements.....				2 561 380
- de 1967.....				3 858 510
PROVISIONS POUR PERTES :				
- 1958-1963.....	485 331	88 047 (b)	469 077	766 594
		+ 340 460		
- 1964.....	708 248	44 642	154 295	316 500
		+ 111 620		
- 1965.....		213 019	53 412	207 050
- 1966.....			291 504	212 216
- 1967.....				385 851
Total.....	1 193 579	797 788	968 288	1 502 360
REMBOURSEMENTS/CESSIONS				
EN FIN D'ANNEE.....	46 %	68 %	52 %	53 %
RENTREES APRES UN AN.....				
		91 %	96 %	94 %
		(de 1964)	(de 1965)	(de 1966)
RENTREES APRES DEUX ANS.....				
			93 %	97 %
			(de 1964)	(de 1965)
PROVISIONS/AVANCES.....				
	30 %	23 %	22 %	36 %

à payer 2 832 995 francs et, à fin 1965, les tisserandes ne doivent plus que 446 420 francs des avances de l'année antérieure (environ 8, 5 %). De même, pour les années suivantes, mais avec des allures de diminution différentes. Quant au recouvrement des reliquats, ou leur élimination par voie de constitution de provisions, il est décidé par les responsables de la comptabilité à Tuléar, sans règles fixes, comme on s'en aperçoit à lire le tableau 40.

Deux précisions d'abord :

- (a) : cette somme se décompose en 500 532 francs d'avances non remboursées pour la période 1950-1962, et 754 602 francs pour l'exercice 1962-1963 ;

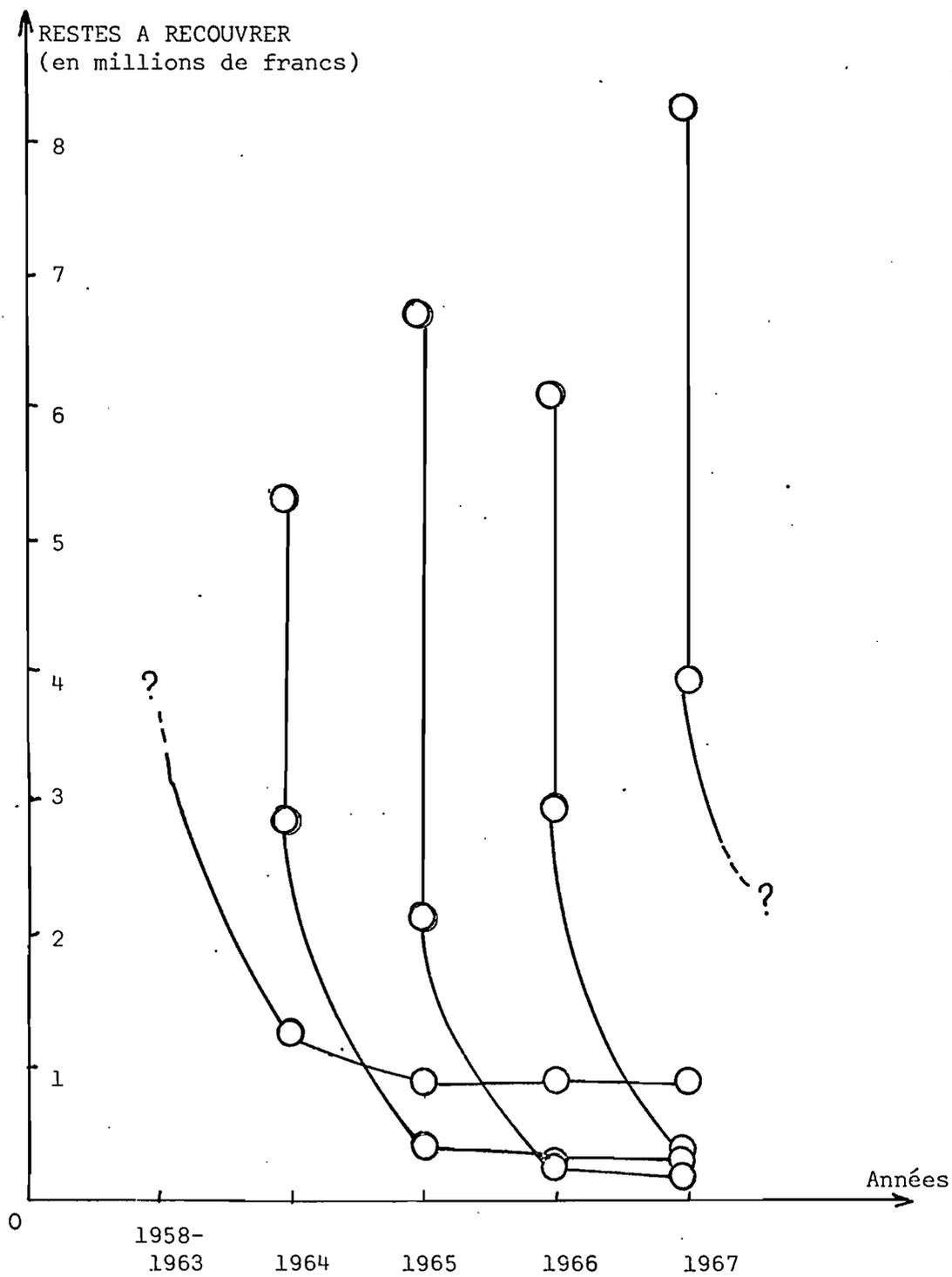
- (b) : ce qui est porté "+ 340 460 francs" pour 1958-1963, est la différence entre 485 331 francs (provision pour pertes à fin 1964) et 144 871 francs (provision sur les 374 665 francs remboursés en 1965). De la même façon, ce qui est porté en "Provisions pour pertes pour 1964 = + 111 620 francs" est la différence entre 708 248 francs (colonne précédente) et 596 628 francs (provision sur les 2 386 575 francs remboursés en 1965).

On constate mieux la variation des règles de constitution des provisions quand on fait le rapport, année après année, entre les dettes et les provisions correspondantes :

Taux de provisions sur les dettes	en 1964	en 1965	en 1966	en 1967
de..... 1958-1963	39 %	49 %	59 %	100 %
1964	25 %	35 %	45 %	100 %
1965		10 %	20 %	100 %
1966			10 %	60 %
1967				10 %

On considère donc en 1967 que les dettes des années précédentes, jusqu'à 1965, ne peuvent plus être récupérées. Compte tenu des pourcentages de rentrée des avances, il semble bien que les taux, pendant trois années successives, doivent être, respectivement, de 10 %, 60 % et 100 %.

Pour en terminer avec ce problème de l'endettement, on a rangé les 187 tisserandes débitrices selon leur niveau d'endettement (tableau 41). De 0 à 5 000 francs, 30 % des effectifs ne doit que 13 % du total et, de 0 à 6 000 francs, 52 % des tisserandes débitrices doivent 32 % du total. Il semble que les responsables de la Coopérative auraient pu avoir, à cet égard, une action sélective et, en même temps, plus opérationnelle que ce qui fut fait ; ils auraient pu se préoccuper, non pas de ces 52 %, auxquelles on aurait permis de rembourser, non en argent comme on l'a réclamé, mais en tapis ou selon une formule souple de crédit, mais bien plutôt de la récupération de 70 % des avances dues auprès des 90 tisserandes qui avaient emprunté le plus de laine. Ce n'était pas régler le problème, c'était lui trouver, au moins, une solution progressive. Au lieu de cela, on y alla de front, publiquement et, parfois, "manu militari", éliminant ainsi des circuits un pourcentage important de productrices qui vendront ailleurs. Bien sûr, le pourcentage des débitrices



25- AVANCES ET NIVEAUX D'ENDETTEMENT

exclues, par rapport au total de membres inscrits, ira en diminuant au fur et à mesure du gonflement des effectifs, passant de 25 % au départ à 13 % en 1968.

Finalement, considérant cette distribution de la laine du côté de la Coopérative, il apparaît que celle-ci perd dans son achat au Service de l'Élevage et dans la cession à la tisserande, mais elle cède aussi cette laine sans paiement immédiat. Prenant l'exemple d'un tapis "Haut Mohair" de 2 x 3 réalisé en moyenne en 220 jours - donc 220 jours de crédit-laine - et appliquant un taux de 8 % à la cession globale de 1967, on dégage un manque à gagner, pour la Coopérative, d'environ 400 000 francs :

$$8\,219\,000 \text{ francs} \times 8/100 \times 7/12^{\text{e}} \text{ année} = 383\,553 \text{ francs.}$$

Ce processus d'avances a lourdement grevé les résultats annuels d'exploitation au départ de l'expérience. On pourrait peut-être demander aux tisserandes, du moins à celles qui dépassent un certain niveau de paiement - donc de revenu -, de payer immédiatement la matière première, ou bien augmenter de 5 % les tarifs de cession de laine aux tisserandes en augmentant, en même temps, les prix payés aux éleveurs parce que, sinon, elles s'adresseront directement à ces derniers. Mais il s'agirait là d'ajustements mineurs face aux problèmes posés par la répartition des fruits de l'activité entre les différentes catégories socio-économiques, comme on le verra ultérieurement.

TABLEAU 41 : REPARTITION DES TISSERANDES  
PAR NIVEAU D'ENDETTEMENT (1965)

TRANCHES D'ENDETTEMENT (francs)	EFFECTIFS DE TISSERANDES	SOMMES DUES (francs)
0- 1 999	12	13 581
2 000- 4 999	42	141 285
5 000- 5 999	43	236 445
SOUS-TOTAL I.....	<u>97</u>	<u>392 311</u>
6 000- 9 999	77	619 111
10 000-14 999	6	72 663
15 000-19 999	4	71 296
20 000-30 000	3	69 210
SOUS-TOTAL II.....	<u>90</u>	<u>832 280</u>
TOTAL GENERAL.....	187	1 224 591

## 5.3. LES TECHNIQUES DE FABRICATION DU TAPIS

De 1935 à 1968, la technique de fabrication des tapis a connu une évolution continue, en conséquence d'apports internes et externes.

### 5.3.1. LES ANTECEDENTS

Les premiers essais de fabrication furent réalisés un peu avant la guerre de 1939-1945. Un ensemble de circonstances positives ou négatives allaient stimuler ou freiner la poursuite de l'expérience.

- Une invasion de sauterelles, particulièrement importante, exigea un traitement au D. D. T. qui fit mourir les vers à soie et, de ce fait, le commerce de la soie entre Ampanihy et Ambalavao. Il fallait trouver un produit de substitution :

*"Avant, les gens aimaient fabriquer la soie, et on vendait les produits finis à Ambalavao. Mais les sauterelles sont venues et les gens ont cherché un moyen pour remplacer la soie. En voyant les poils des chèvres, ils faisaient le filage et le tissage comme (cnqs) pour la soie. Il y avait là un 'pasteur' qui a commencé à fabriquer un 'cache-nez', après les idées des gens se sont concentrées petit à petit. Un missionnaire avait fait la même chose que le premier et il enseignait aux gens la fabrication du tapis. Peu après, un Vazaha est arrivé à Ampanihy pour enseigner cet artisanat dans toute la région. Il s'appelait BITTON. Un autre est venu après, pour s'occuper du dessin et de la couleur" (281).*

- Pasteur et missionnaire aident à la recherche d'une nouvelle fabrication, chacun avec ses ouailles, vers les années 1938-1939 (282). De l'élaboration du premier cache-nez à la confection de tapis simples ("Double face" ou "sisim-pofy", ou "brosse"), le savoir se propagea en quelques années en milieu ambaniandro (les mêmes qui étaient déjà spécialisés dans le tissage de la soie) :

*"C'est un directeur étranger qui a choisi RAHASIMANANA pour être vérificatrice, au début. Ces étrangers connaissent bien tout ce qui concerne le tissage, mais ce sont*

les missionnaires qui l'ont créé. Cet Anselme le savait le premier et cette Madame DERODE a enseigné à tous les gens d'ici vers 1939. Cette RAHASIMANANA a appris et la femme de RAMANOELINA était aussi l'élève de 'Madame Anselme'. Marceline et RAZANANY ont appris aussi, et nous l'ont enseigné ensuite (cnqs). Ce n'étaient pas tout-à-fait les Malgaches qui ont créé ce métier, mais c'est le 'fanjakana' qui s'en est occupé, et qui est allé chercher ces missionnaires" (283).

Fallait-il qu'il y ait association entre missionnaires et pouvoir, ou similitude de conditions - étrangers les uns et les autres - pour que cette tisserande nous déclare que l'administration est allée chercher les missionnaires pour promouvoir cette activité ?

- Les hostilités vont arrêter tout le commerce extérieur entre Madagascar et le reste du monde. La toile de coton disparaît du marché, ce qui entraîna la "crise du lamba" (manque de tissu), et la recherche d'autres vêtements ou produits textiles :

"Au début, c'est le Service de l'Elevage et l'Administration qui ont découvert cela, en cherchant à l'extérieur (cnqs). Je ne sais pas si vous vous souvenez du temps où il n'y avait pas de 'lamba'. C'est au temps de la rabanne qu'on a découvert le tissage des poils de chèvres. La Coopérative a existé ensuite mais la fabrication existait depuis longtemps. Avant 1950, tous ces gens savaient comment tisser, et c'est après que le Service de l'Elevage a créé un atelier-pilote pour fabriquer le 'Haut Mohair'. Il avait été créé pour cela, mais les gens sont partis petit à petit pour travailler chacun de leur côté" (284).

"J'étais parmi les premiers qui ont travaillé cette laine. Nous étions là 15 à le faire selon ce qu'on appelle 'ampan-drasy' (travail à tour de rôle), au moment où est venue la crise des 'lamba', vers 1943. Nous avons d'abord regardé ceux qui savaient. L'un dit que la laine sent, l'autre, qu'elle garde beaucoup de puces. Mais on cherche un moyen parce qu'on n'avait pas de 'lamba' pour se vêtir. Finalement, nous nous sommes lancés dans la fabrication de ce tapis" (285).

- Les premiers groupements existent avant la Coopérative, et l'administration prend le relais des tricoteuses des bonnes œuvres.

"D'abord, les gens ont eu de la laine parce qu'ils élevaient les chèvres. Quand ces vétérinaires étrangers sont venus, on a commandé des boucs en France (sic) qui furent distribués aux éleveurs pour qu'ils aient une bonne production. Faites tout ce que vous pouvez, disaient ces vétérinaires. Alors, chacun tondait la laine. Qu'allions-nous faire ? La filer ? Nous avons d'abord fait des écharpes mais elles n'étaient pas bien réussies parce que les poils volaient dans les narines. Puis, on commença les tapis simples, mais il n'y avait pas de réussite parce qu'on pouvait voir à travers (...). Les fils étaient résistants mais laissent des espaces vides. On étudiait toujours... que faire ? Quelqu'un fabriquait un tapis, on allait le voir et voir comment il avait fait. Pendant ce temps, la laine tondue augmentait. Alors, les gens se sont mis à faire du 'double face' parce qu'ils avaient entendu dire que cela se vendait très facilement. Les étrangers aimaient et achetaient ce type de tapis (cnqs). Il y a eu un peu de succès et les gens ont commencé à acheter de la laine aux éleveurs parce que le 'fanjakana' ne l'interdisait pas encore. On a aussi inventé le tapis 'toison nouée' ou 'brosse', que beaucoup achetaient. Puis, les gens nous ont demandé si nous pouvions les teindre. Que faire ? On a essayé le 'tanga', et aussi le 'somotr'ala', et tous les arbres qui pouvaient donner de la couleur (écorces ou lichens donnant des couleurs à dominantes beige ou marron). On a même essayé les feuilles de 'vangibe', mais cela n'a rien donné. Un jour, une femme essaya de fabriquer du 'filé noué', mais on ne savait pas où elle avait pu trouver le modèle. Elle disait que c'était bien si on l'encadrait d'un dessin. A ce moment-là, on ne connaissait pas encore (!!!) les crois mahafaly et tandroy, mais c'était bien quand même. La fabrication progressait et le fanjakana a décidé de prendre la laine en mains. Maintenant, c'est un métier, et les gens viennent d'abord dans la 'Maison des Vétérinaires', où le Service de l'Élevage et les coopérateurs étaient au début comme frère et sœur. Bientôt, le fanjakana a vendu la laine parce qu'il a constaté que c'était avantageux. Mais on ne sait pas ce qui va suivre parce que tout dépend des commandes. Je vous raconte ce que j'ai constaté mais je ne sais pas trop de choses, surtout de cette civilisation du progrès, car les anciens procédaient d'une autre

*façon" (286).*

Dès le départ, le producteur essaie de s'adapter à la rare demande des étrangers locaux, ou de passage (colons ou administrateurs). Vu l'augmentation du potentiel de tonte, l'Administration coloniale stimule l'opération après 1945, l'étendant à une population plus grande de tisserandes. Ce qui n'était au départ qu'une activité - ou revenu - d'appoint d'une minorité de femmes, devient un "métier". Mais, pour ce vieux Mahafaly qui parlait, si l'Administration a décidé de s'en occuper, c'est que "c'était avantageux" pour elle ! On remarquera deux choses : il est admis que le pouvoir profite de la situation, et on parle alors d'"avantage", et, d'autre part, il apparaît que l'acculturation économique a progressé à pas de géants. Toutefois, l'intrusion technico-administrative a suscité quelques réactions négatives, comme le manifeste RAHASIMANANA, laquelle fut la première vérificatrice, ou agent d'agrèage, de la Coopérative :

*"Un Vazaha 'chef de district' vint de Tuléar avec des poils et il réunit toutes les femmes d'ici. Il nous a dit : vous allez vous débrouiller avec cela. Nous n'étions pas d'accord, et nous lui avons répondu : si c'est de la soie, nous savons bien la tisser. Alors, il nous a donné des idées pour la fabrication et il a distribué deux kilos par femme. Nous sommes allées chercher l'"ampela" (quenouille) mais ça ne marchait pas, le fil cassait. Les femmes ont parlé entre elles (...) et, enfin, la méthode est venue petit à petit. Tout cela était vraiment une recherche d'idées (cnqs). Après, le chef de district m'a appelée pour me demander mon avis sur un tapis qu'on avait apporté à Ampanihy pour que nous l'étudions. Alors, je lui ai dit : renvoyez cela car nous sommes indépendantes dans notre travail même si nous sommes pauvres. Une fois que nous avons réussi à fabriquer de bons tapis, j'ai dit à tout le monde que c'était bien et nous avons mis le cachet bleu (agrément). Et, après, j'ai réuni dix femmes pour leur apprendre à teindre la laine. Notre président RAJERISON nous incitait à développer tout cela mais, maintenant, il est mort" (287).*

- Créée en 1949 sous l'auspice du Service de l'Elevage, la Coopérative occupait cette même année la Maison du Mohair, construite de 1946 à 1949. A côté de l'organisation de la collecte et de la distribution de laine, on mettait sur pied un atelier-pilote qui devait assurer la formation des tisserandes - surtout pour la fabrication d'un nouveau type de tapis, le "Haut

Mohair" -, l'homogénéisation des produits finis (taille, poids, coloris), et la rationalisation technique et économique de tout le processus de production. Mais l'expérience n'a pas duré :

*"Si on fait un atelier, de nouveau, aujourd'hui, il faudra un 'pointage' qui contrôle combien de centimètres a fait chacune par jour. Nous avons déjà (cnqs) utilisé cette méthode au temps de Fulgence. Au commencement, il y avait au moins une soixantaine de femmes dans l'atelier, payées par le Service de l'Elevage. Mais, ensuite, on leur a donné du poil, et elles partirent le travailler chez elles" (288).*

Des soixante femmes qui travaillaient vers 1950, la plupart reviennent chez elles après un temps d'apprentissage. Il ne reste en 1968 que trois salariées dont le rôle consiste à corriger les tapis mal fabriqués, ou à réaliser des commandes spéciales requérant, par exemple, un métier à tisser plus grand que la taille normale ou moyenne (289). Dès 1963, les fabrications de l'atelier-pilote étaient insignifiantes (159 855 francs sur 6 051 000 francs de tapis estimés au prix de vente), et, en 1967, quasi-nulles : 37 580 francs sur 32 430 466 francs de produits finis. A partir de 1960, l'apprentissage se fait désormais, ou de nouveau (comme avant 1945), en famille ou "en voisinage", mais avec une autre amplitude, puisqu'on a environ 1 500 carnets en 1968.

### 5.3.2. LES PRATIQUES TECHNIQUES ET LEURS AGENTS

#### STADES DE TRANSFORMATION ET TEMPS DE TRAVAIL (290)

On prendra l'exemple de la fabrication d'un tapis type Haut-Mohair, couleur orseille, de 2 mètres sur 3. Les opérations de travail sont les suivantes :

- Le cardage, ou nettoyage des poils, et la soustraction des impuretés. La perte de laine varie selon les qualités :

TABLEAU 42 : PERTE EN LAINE AU CARDAGE

QUALITES	QUANTITES LIVREES (kg)	PERTES AU KG (g)	PERTES TOTALES (kg)
PREMIERE....	36	70	2, 520
DEUXIEME....	5	100	0, 500
TROISIEME...	4	200	0, 800
TOTAL.....	45	370	3, 820

Soit un pourcentage de perte de 8, 5 % pour cette première opération. A environ 1 kg ou 1, 2 kg par jour, la cardeuse travaille donc 40 jours pour ce type de tapis.

- Le filage : le travail se fait à la quenouille, seul l'Atelier-Pilote disposant de rouets. Les rendements sont différents selon les deux procédés, mais aussi en fonction de l'informateur :

RUBRIQUES	RAPPORT ALAUX (g)	TISSERANDES (g)	DIRECTION (g)	RAPPORT RABOANARA (g)
RENDEMENT/JOUR QUENOUILLE	330	400	450	500
RENDEMENT/ROUET.....	1 000	1 800	2 500	2 000
AVANTAGE DU ROUET.....	x 3	x 4, 5	x 5, 5	x 4

La tisserande file elle-même, ou fait travailler des fileuses. Pour les 41 kg restants, le temps théorique de travail est donc de 85-125 jours.

- Le retord consiste à filer deux brins ensemble, à la quenouille. Une fileuse peut ainsi retordre 2 kg par jour, soit 20 jours de travail pour le tapis considéré.

- La mise en écheveau : une durée de 5 jours, à 8 kg par jour.

- Le lavage : il nécessite de l'eau et du bois de chauffage, et entraîne une perte d'environ 100 grammes par kilo de fil, soit 4 kilos au total. Il faut pour cela 7 jours à la tisserande, puisqu'elle parvient à laver environ 6 kilos par jour.

- La teinture se fait par bain et cuisson, en utilisant des colorants végétaux, et s'accomplit en deux jours (18 kilos par jour), sans compter le temps de ramassage du bois de chauffage.

- La mise en boule du fil : 7 jours pour les 37 kg qui restent.

- La coupe des brins (27 kg) et le montage de la trame (8 kg) sur le métier à tisser : 3 jours. Mais, lors de la coupe, la tisserande peut perdre jusqu'à plus de 30 % de la laine.

- Le tissage : en moyenne, une tisserande peut nouer 1 kilo de brins à la trame en un jour de travail, mais certaines vont jusqu'à 2, 5 kilos, ou même 3 kilos (différence de rendement entre les ouvrières salariées et les patronnes). Comme la régularité (alignement) n'est pas toujours assurée, la tisserande tisse en fait une bande supplémentaire de 30 centimètres (donc un tapis de 2, 3 x 3 au lieu de 2 x 3), ce qui nécessite 3 jours de travail supplémentaires mais sera éliminé lors de la livraison du tapis à la Coopérative.

- La finition, correction des défauts, et révision des bordures, occupe en moyenne deux jours.

Le temps de travail pour ce tapis, et pour une seule personne, est

théoriquement compris entre 179 jours et 247 jours, et la perte de laine peut aller jusqu'à près de 17 kilogrammes, soit près de 38 % par rapport au tonnage délivré initialement.

TABLEAU 43 : PERTES DE LAINE ET TEMPS DE TRAVAUX  
SUR UN TAPIS HAUT-MOHAIR "2 X 3"

PHASES DU TRAVAIL	PERTES DE LAINE (kg)	RESTES (kg)	QUANTITE TRAITEE PAR JOUR (g)	TEMPS DE TRAVAIL (j)
0) DISTRIBUTION.....		45		
1) CARDAGE.....	3, 8	41, 2	1 000-1 200	37- 45
2) FILAGE.....	-	41, 2	330- 500	80-125
3) RETORD.....	-	41, 2	2 000	21
4) MISE EN ECHEVEAU.....	-	41, 2	8 000	5
5) LAVAGE.....	4, 1	37, 1	6 000	7
6) TRIAGE POUR TEINTURE..	-	37, 1	37 000	1
6') TEINTURE.....	1, 1	36	18 000	2
7) MISE EN BOULE.....	-	36	5 000	7
8) COUPE ET TRAME.....	7, 9	28, 1	10 000	4
9) TISSAGE.....	-	28, 1	1 000-2 500	13- 28
10) FINITION.....	-	28, 1	14 000	2
TOTAL.....	16, 9			179-247

La perte de poids, tout au long de la transformation, est très élevée. Pour le cardage et le lavage, il s'agit surtout d'une perte de poids (disparition des impuretés et du suint) mais, pour la coupe, il s'agit d'une perte de laine (à un prix moyen de 180 francs le kilogramme, c'est près de 1 400 francs perdus pour la tisserande, pour un tapis de cette dimension). Le pourcentage oscille entre 30 % et 40 % selon les types de tapis et selon l'habileté ou l'ordre de la tisserande. On comprend que le phénomène a été repéré par les tisserandes ; c'est un motif permanent de préoccupation pour parvenir au poids standard du tapis commandé par la Coopérative. Le manque de savoir-faire, la coupe et le lavage obligeront la tisserande à chercher à d'autres sources la laine manquante. Il reste néanmoins paradoxal de voir la Coopérative livrer 45 kilogrammes de laine et exiger un tapis de 36 kilogrammes alors qu'un rapport autorisé (rapport ALAUX) du même Service de l'Elevage, sur le fonctionnement de l'atelier-pilote - c'est-à-dire dans des conditions meilleures que

pour n'importe quelle autre tisserande - établit qu'on passe de 45 à 28, 1 kilogramme pour les dix opérations. On sait donc pertinemment que la tisserande devra chercher 8 kilogrammes ailleurs ! Avant même de rechercher l'esprit de gain, ou l'esprit soi-disant d'entreprise, avec le phénomène "commande libre", la technique elle-même oblige à ce qu'on appelle ici le "*debadaba*" (fraude).

Pour une seule tisserande qui accomplit seule l'ensemble des opérations, le temps de travail peut varier sensiblement, de 6 à 8 mois pour 6 mètres carrés de tapis. Le tissage n'intervient que trois mois environ après le filage et cinq mois après le cardage : si la tisserande paie des ouvrières pour ces deux opérations, cela lui fait un débours important quelques cinq ou six mois avant de recevoir son solde de la Coopérative. L'étalement du temps n'est donc pas un problème seulement pour la Coopérative - le "crédit-laine" - mais aussi pour les productrices.

Dans l'ensemble des opérations, les deux premières sont les plus importantes : le cardage occupe 20 % du temps total, et le filage 50 %. La tisserande doit se rabattre sur de petites dimensions ou n'accomplir qu'un grand tapis par an (du type "2 x 3"). Pour aller plus loin, il lui faudra recourir à la main-d'œuvre salariée. Quant au plan de l'équipement, il est rudimentaire : un métier à tisser (coût : 5 000 francs environ), une balance pour peser la laine, les cuves à laver et à teindre, les quenouilles et la paire de ciseaux pour la coupe des brins. Le travail se réalise en plein air, et cela ne requiert donc aucun genre d'"atelier".

#### REMUNERATION ET COUTS

Pour le même tapis que précédemment, on peut estimer les coûts des différentes opérations, si elles sont payées, et les appliquer à trois cas concrets :

- en A, la tisserande accomplit toutes les opérations,
- en B, elle salarie une ouvrière pour la moitié du tissage et "n" fileuses pour tout le filage,
- en C, elle n'accomplit aucune opération et paie de la main-d'œuvre pour tout le processus de transformation.

Le premier cas et le second sont fréquents, et le cas C serait celui de certaines femmes de fonctionnaires ou de commerçants indiens qui n'ont de tisserandes que le nom et le numéro de carnet. (Voir le tableau 44).

La tisserande que nous laisserons parler ensuite est dans le cas A et se "débrouille" en "société familiale", bien qu'elle s'affirme en public comme employeuse. Dans un autre texte, elle comparera sa situation avec celle du cas C, disant que les sommes reçues de la Coopérative, après décompte des avances ou non (si le tapis est "libre") ne doivent pas faire impression parce que, dans ce dernier cas, la "patronne" doit tout payer. Si A fait deux tapis par an qui lui rapportent net 22 500 francs, C doit en faire six dans le même temps pour obtenir le même revenu net annuel :

TABLEAU 44 : REVENUS ET COUTS PAR OPERATION

RUBRIQUES	QUANTITE	UNITE	COUT UNITAIRE	A	B	C
			francs	francs	francs	francs
NATURE DE LA DEPENSE						
<u>Achats de matières</u>						
Laine de première qualité...	36	kg	200	7 200	7 200	7 200
de deuxième qualité...	5	kg	150	750	750	750
de troisième qualité..	4	kg	100	400	400	400
Lichen (teinture).....				200	200	200
Eeau (cuisson et lavage)....				800	800	800
Aloès ou détergent.....				200	200	200
Bois de chauffage.....				200	200	200
Sous-total matières.....				9 750	9 750	9 750
<u>Main-d'oeuvre</u>						
Cardage.....	45	kg	25	-	-	1 125
Filage.....	40	kg	25	-	1 000	1 000
Retord.....	40	kg	15	-	-	600
Mise en écheveau.....	40	kg	10	-	-	400
Lavage.....	40	kg	10	-	-	400
Teinture.....	40	kg	10	-	-	400
Mise en boule.....	36	kg	10	-	-	360
Coupe et trame.....	36	kg	20	-	-	720
Tissage.....	6	m <sup>2</sup>	415	-	1 245	2 490
Sous-total main-d'oeuvre....				0	2 245	7 495
<u>Total des coûts</u>				9 750	11 995	17 245
PRIX DE CESSION						
A LA COOPERATIVE.....				21 000	21 000	21 000
GAIN NET DE LA TISSERANDE...				11 250	9 005	3 755

C : 126 000 - 103 470 = 22 530 francs,

A : 42 000 - 19 500 = 22 500 francs.

En fait, C doit "produire" trois fois plus et immobiliser cinq fois plus d'argent (291). Par ailleurs, il existe une limite de temps : A peut faire jusqu'à deux tapis de ce type par an avec la main-d'œuvre familiale ; pour un troisième, il lui faudrait payer de la main-d'œuvre additionnelle, etc... L'augmentation de revenu ne suit pas dans la même proportion l'augmentation d'activité.

Avec le cas A, on tombe sur une exception, et la tisserande elle-même nous dira de ne pas nous baser sur elle, qui ne représente que 1 % des cas. De l'aveu de beaucoup d'autres entrevues, leur gain net, pour le même tapis, avoisine 5 000 francs, d'autant plus que certains coûts ont augmenté. En 1968, certaines payaient le filage d'un kilogramme de laine à 50 francs, soit le double des chiffres enregistrés en 1964. Dans le tableau précédent, l'ensemble des coûts est estimé "à la pièce" (au kilo, ou au mètre carré) mais, quand il est rendu en salaire journalier, on constate de grandes différences :

TABLEAU 45.: SALAIRES JOURNALIERS PAR OPERATION

OPERATION	COÛT TOTAL (*) (francs) (1)	NOMBRE DE JOURS (*) (2)	SALAIRE JOURNALIER (francs) (1)/(2)
CARDAGE.....	1 125	37- 45	25- 30
FILAGE.....	1 000	80-125	8- 12, 5
RETORD.....	600	21	28, 5
MISE EN ECHEVEAU.....	400	5	80
LAVAGE.....	400	7	57
TEINTURE.....	400	2	200
MISE EN BOULE.....	360	7	51
COUPE, TRAME.....	720	4	180
TISSAGE...:.....	2 490	13- 28	89-191

(\*) : Voir Tableau 44, C - (\*) : Voir Tableau 43.

Si les opérations "teinture", "coupe et trame" et "tissage" sont payées à des taux qui rejoignent les salaires journaliers payés aux ouvriers de Tuléar, c'est qu'on a affaire à des opérations relativement plus techniques que les autres. A l'autre extrémité, la fileuse ne reçoit que 10 francs par jour. Mais ces taux, ou salaires journaliers, sont de 1964 et, en 1968, le sort des fileuses s'est un peu amélioré :

"Premièrement, on prend la laine et on fait ce que nous appelons 'mamoravora' ou 'kerakermina', c'est-à-dire qu'on met cette laine en désordre puis, pour le 'folesina' (filage), on fait comme pour le coton. Après, il y a le retord, ou 'hampikavia' : on fait des fils à deux brins et on se sert de la quenouille pour cela. Le filage se paie à 50 francs le kilogramme, et le retord à 15 francs. Après, on fait le 'manira' (on roule le fil autour des deux cuisses comme on faisait pour le coton sur les Hauts-Plateaux ; autrement dit : on confectionne l'écheveau). On paie 5 ou 10 francs chaque 'ira' (écheveau) selon la volonté de la patronne et de celle qui travaille (cnqs). On lave ensuite, et pour ce lavage avec les racines de 'laloasy' (aloès) on paie 10 francs. Certaines croient gagner avec le 'Pax' (détergent) mais il faut savoir économiser. Après le séchage, on paie encore 10 francs pour le 'mampikibory' (mise en boule). Après, il faut choisir les meilleurs fils pour l'extérieur et les autres pour la navette. C'est bien pareil aux hommes : il y a des blancs, des noirs, des jaunes, et des tâchetés. Ainsi lavé, on a 40 kilos et on en perd encore 3 ou 4 kilogrammes. (...)

Nous sommes nombreuses, alors ce bâtiment ne nous sert pas (le bâtiment de la Coopérative). Beaucoup voudraient aller y travailler mais le soin des enfants les oblige à rester chez elles. (...) Pour le salaire des ouvrières, cela dépend de la confiance entre employeuse et employées. Si vous employez une salariée qui n'a pas d'esprit parce que vous n'avez trouvé personne d'autre pour travailler ce tapis, alors vous êtes obligée de la prendre quelques jours à l'essai. On lui donne aussi une avance pour l'encourager et voir ce qu'elle sait faire. Vous ne voulez pas lui donner de travail mais elle supplie : permettez que je travaille pour vous. Et il est difficile de refuser. Si elles ont des ennuis d'argent et que vous ne donnez pas d'avance, elles ne reviennent pas. Ce qu'elles cherchent, ce sont d'autres employeurs qui peuvent les sauver de la misère. Pour d'autres, vous leur donnez une avance, mais elles laissent le travail sans se souvenir de l'avance qu'elles ont reçue.

- Vous faites ce métier depuis quand ?

- Avant, mes parents m'ont nourrie grâce à ce métier ; j'ai maintenant trente ans et je constate qu'il progresse mais, après, je ne sais pas. C'est à dix ans que j'ai commencé,

*je fabriquais du tapis toute seule. A 15 ans, je quittais l'école parce que nous sommes nombreux comme enfants, et je partais toute seule à la Coopérative pour m'inscrire avec l'argent que j'ai gagné comme salariée, sans rien dire à personne chez nous. J'étais encore petite mais j'avais une pensée mûre, et puis j'aime trop l'argent. Maintenant que je suis mariée et revenue de Tuléar, je commence à 7 heures du matin, j'arrête à 11 h 30 et, le soir, je travaille de 12 h 30 à 17 h 30 en laissant de côté mon ménage. Et si je reçois quelqu'un, c'est le soir mais non dans la journée" (292).*

#### LES FILEUSES

Le filage occupant la moitié du temps total de fabrication, la main-d'œuvre qui existe à Ampanihy n'y suffit plus complètement et ce sont les paysannes des environs, dans un rayon d'une trentaine de kilomètres, qui accomplissent ce travail. On a donc une cession de laine au deuxième niveau (après Coopérative-Tisserandes, Tisserande-Fileuse), ce qui donne lieu à de nouveaux conflits et à de nouveaux retards. Il est d'autant plus difficile de connaître le nombre de fileuses que leur statut n'est pas fixe, qu'elles sont dispersées, et que, pour elles, cette activité est secondaire et n'occupe qu'une partie de leur temps.

*"Je cherche quelquefois trois ou quatre femmes pour le filage. Chacune prend 10 kilogrammes. Mais elles vont aussi chez les autres tisserandes pour chercher du poil à filer et c'est pour cela qu'elles n'arrivent pas à filer rapidement. Pour filer 10 kilogrammes, elles mettent peut-être 10 jours" (293).*

*"Comme dit le proverbe, 'ny olombelona dia olombelona ihany' (littéralement : l'homme n'est qu'un homme, autrement dit, il est imparfait). Moi aussi, je partage la laine avec les ouvrières. Lorsqu'elles demandent des 'avances' et lorsqu'elles travaillent bien, je leur en donne. Mais elles sont rares, et la plupart d'entre elles joue avec ma confiance (cnqs). Certaines prennent deux ou trois kilogrammes, d'autres vingt, trente kilogrammes, et elles vont aussitôt acheter du tabac à chiquer, du pétrole ou du sel. Ou bien elles s'en vont ailleurs, à Tuléar ou à Fort-Dauphin. Et il est bien difficile de faire attention à cette laine, car c'est la laine du 'fanjakana'. Elles n'ont pas peur parce que leurs noms ne sont inscrits*

nulle part mais, quand on les connaît, il est facile d'aller réclamer au pays de leurs 'Ray aman-d'Reny' (père et mère). Parfois, elles tiennent la laine un an. (...) Quand la Coopérative distribue la laine, il y a là vingt ou trente femmes qui y rentrent, pareilles à ceux qui vont payer leurs impôts (elles sont empressées et font la queue). Là où est la laine se trouve l'argent, et cette laine que vous allez acheter au marché avec votre argent est là pour remplacer la laine du 'fanjakana'. Avec cet argent, vous remplacez l'argent du 'fanjakana'. Et cette laine du 'fanjakana' que vous avez reçue de la Coopérative, vous la laissez 'hamelomana dabok'andro any' (littéralement : pour faire vivre celle qui l'a reçue. Autrement dit : vous n'espérez plus la revoir une fois que vous l'avez donnée à la fileuse), parce que, plus tard, elles peuvent toujours nier en avoir reçu de votre part" (294).

Si on se base sur la production de tapis livrés à la Coopérative en 1967 (7 322 mètres carrés), et si on suppose qu'ils furent tous identiques, c'est-à-dire d'une superficie de six mètres carrés et requérant 180 à 250 jours de travail, on peut dire que cette production a été assurée avec 9 000 à 12 000 mois de travail, dont 4 500 à 6 000 mois pour le filage (50 % du temps), le dernier chiffre étant chaque fois sans doute plus proche de la réalité, étant donné que la plupart des tisserandes ne travaillent pas de façon continue ou régulière.

En 1967, près de 800 tisserandes ont rendu des tapis. En supposant que chacune a travaillé à temps complet pendant 6 à 9 mois de l'année, cela donne 4 800 à 7 200 mois de travail. Il reste un solde de 4 000 à 5 000 mois, au moins, lesquels correspondent à l'activité de filage, soit 333 personnes pendant 12 mois. En fait, puisque ces fileuses travaillent au kilogramme et occasionnellement pour la majeure partie, on peut supposer qu'au moins le double de personnes, soit environ 500 à 700 fileuses vivent partiellement de cette activité et en reçoivent un minimum de 1 500 000 à 2 000 000 francs comme rémunération, soit 2 000 à 4 000 francs par tête et par an.

C'est non seulement la paysanne en quête de signes monétaires qui loue ses services, mais aussi la tisserande-membre, soit sans travail, soit sans laine, soit sans argent. Comme le soulignait la personne entrevue précédemment : "là où est la laine se trouve l'argent".

Ainsi la division du travail s'est établie entre ville et campagne mais la laine de la Coopérative ou "du Fanjakana" se perd dans ces filières et ces transports, et celle qui est achetée sur le marché parallèle vient en combler les disparitions. Tout un système d'avances, de transferts complexes s'est organisé, ce qui rend difficile la mise en place d'une solution technolo-

gique "concrète" qui devrait tenir compte du vécu des différentes catégories de productrices (295).

"Il y a quatre ou cinq fileuses qui travaillent tous les jours. Chacune prend 10 kilogrammes et nous rend le fil après une semaine. Elles peuvent être plus nombreuses mais cela dépend du 'fonds' de la patronne (cnqs). Acheter le poil filé à quelqu'un que vous ne connaissez pas est un peu difficile, et on donne le poil à celles qu'on connaît. Même si on ne connaît pas le village où elle habite, on doit connaître son visage, et nous connaissons celles qui travaillent pour nous. Quand elles reviennent avec les 10 kilos, on leur donne 500 francs. Elles travaillent avec cela un mois, ou même deux. Pour elles, ce n'est pas un métier mais un supplément de travail, quand elles sont fatiguées par les travaux des champs ou quand elles reviennent d'aller chercher de l'eau, elles travaillent au pied d'un arbre avant d'aller dormir. C'est toujours la patronne qui est responsable, étant donné qu'elles ne se salarient pas mensuellement, mais travaillent selon leur bon plaisir. Certaines habitent à vingt-cinq kilomètres, mais il est bien difficile de leur donner du travail, même si on les connaît. (...) Mais il y a aussi toutes les membres de la Coopérative qui sont fileuses quand elles n'ont pas de travail à faire : elles se salarient journalièrement comme les autres, cherchent à laver le linge, balayer la cour, ou nettoyer la maison. Même moi, je pourrais me salarier chez une 'camarade' quand le travail est fini. Aussi, si je suis préoccupée, et que je n'ai ni pétrole, ni allumettes, je vais chercher chez ma voisine 1 kilo à filer pour gagner 50 francs, et tout va bien dans mon ménage ensuite. Donc, on peut dire que les fileuses ne sont pas 'fixes' ; elles travaillent selon leur bon plaisir ou si elles ont du courage. Mais si nous savons que la fileuse qui travaille pour nous a aussi des poils d'une autre tisserande, nous n'aimons pas cela parce que nous n'aimons pas la dispute. Nous travaillons nous-mêmes les deux tiers des poils et les fileuses travaillent sur le reste parce que la fabrication du tapis est aussi préoccupante. Il n'est pas étonnant qu'avec mes sœurs nous arrivions à faire deux tapis en un mois, parce que nous sommes propriétaires et responsables de notre travail. Je vous dis que si les ouvrières s'occupent de la fabrication, elles n'arrivent

*jamais à faire un 2 x 3 en un mois. Si nous, les 'propriétaires', nous nous en occupons, il faut qu'il soit terminé en 12 jours, à 9 heures par jour. Si ce sont les salariées cela dure au moins 20 jours, et elles disent qu'elles font du travail forcé'. Pour d'autres, cela dure deux, ou même trois mois. Seule la tisserande qui a signé à la Coopérative est 'fixe' et responsable de son travail. Aucun membre n'a vraiment de salariées fixes, c'est pourquoi ce travail de fabrication des tapis ne marche pas bien.*

*(...) Nous, nous n'avons pas d'argent pour acheter des matières premières comme cela (au marché parallèle). C'est notre force qui travaille pour accomplir rapidement la tâche et obtenir une nouvelle commande. Nous n'avons pas besoin de salariées maladroites et pas besoin de fonds de roulement. Si nous mettons 5 francs dans la fabrication de ce tapis, nous essayons de bien travailler pour que cette pièce revienne, parce que nous sommes pauvres. Les gens disent qu'ils souffrent quand ils travaillent chez vous, il vaut donc mieux travailler sans aide. Et si vous parlez trop fort aux tisserandes, alors elles ne reviennent plus avec vos poils : il est difficile de diriger les gens et de bien se comporter soi-même" (296).*

De la même façon qu'on a parlé de "tisserandes débitrices", on pourrait parler de "fileuses débitrices", mais avec cette différence que, cette fois, le rapport n'est pas vécu entre un organisme semi-administratif et l'un de ses membres, mais entre deux individualités qui éprouvent, à des degrés divers, les mêmes problèmes. Il en découle une certaine tolérance à l'embauche comme pour la perte de laine, mais en même temps la "patronne" prend conscience des impératifs de la production : faire tourner la laine le plus rapidement possible, récupérer l'argent investi, en conséquence augmenter les rendements du travail et, pour cela, faire une grande part du travail soi-même.

Le développement de l'activité passe par une augmentation de la production personnelle, ou par la salarisation de plusieurs ouvrières ; dans les deux cas, on perd de vue, peu à peu, la logique de l'organisation coopérative ; les productions, comme les revenus, se différencient.

### 5.3.3. LES PROJETS EN COURS

On ne peut terminer cette section "technique" qui a déjà débordé sur la répartition des coûts et des revenus, et sur les rapports entre les différentes catégories socio-professionnelles, sans évoquer succinctement

quelques projets dits "techniques" mais qui risquent, plus que de dénaturer le mouvement coopératif, d'établir une inégalité économique encore plus grande parmi les tisserandes ou entre celles-ci d'une part et, d'autre part, les ouvrières et les fileuses.

Le C. E. T. A. (Centre Economique et Technique pour l'Artisanat), le Commissariat à la Coopération et le Ministère de l'Industrie ont mis au point, ces dernières années, soit des extensions de locaux, soit un usage généralisé des rouets, soit enfin une transformation industrielle de la laine. Parmi ces projets, nous analyserons le dernier en date, au moment de l'enquête, le projet RABOANARA (297).

Basé sur l'activité de 1967, il vise à centraliser l'activité de tissage dans les bâtiments de la Coopérative, agrandis à cet effet, comme ce fut le cas, mais à une échelle réduite, aux débuts de l'atelier-pilote en 1950. Au lieu de 60 alors, on pense réunir maintenant 240 tisserandes - il y a 1 448 inscriptions en novembre 1968 - et 60 fileuses qui disposeront, chacune, d'un rouet (sur 500 à 700 fileuses), et pourront éventuellement "*l'emporter chez elles*". On peut y ajouter 60 ouvrières qui s'occuperont du cardage, soit un total de 360 personnes au lieu des 2 000 qui participent actuellement à la production à temps partiel ou complet. Se répartissant la même rémunération du facteur travail que précédemment, ces 360 ouvrières gagneraient cinq à six fois plus, mais comment peut-on penser à marginaliser 80 % des productrices ?

Autre problème : le Service de l'Elevage a exigé, à une époque, que les trames soient en coton, alors que le C. E. T. A. pensait que ce n'était pas indispensable. Les responsables locaux de la Coopérative sont eux-mêmes fatigués de ces divergences entre organismes de tutelle, comme nous l'exprime le secrétaire :

*"Pour fabriquer les tapis, il est question de faire la trame avec du coton, mais le coton, à son prix le plus bas, est à 600 ou 700 francs le kilogramme, et ce serait 'à la charge de la tisserande'. Alors, beaucoup sont mécontentes parce qu'elles n'ont pas d'argent pour acheter le fil de coton. J'en ai marre de cette dispute parce que le C. E. T. A. vient de nous envoyer une 'circulaire' pour nous dire que cette trame n'est pas nécessaire, et ici le Service de l'Elevage dit qu'on ne livrera de la laine qu'à celles qui ont du coton pour faire la trame. Et si on fait travailler 100 femmes seulement sur les 1 480 qu'il y a dans cette Coopérative, où iront les autres ? (cnqs). Je n'ai pas peur de dire qu'il y eut une discussion sur la question de 'mécanisation' de cet artisanat, mais cela est impossible. Bien sûr, quand on fait la 'comparaison de rendement' entre celles qui filent à la que-*

*nouille, et le travail fait par les rouets, on constate que le travail est quatre fois plus important. Mais que feront les fileuses de brousse ?" (298).*

Introduire les rouets, serait-ce déclencher une autre "révolte des canuts" ? Non, sans doute, étant donné le niveau de connaissance, et de conscience du collectif des tisserandes. Mais ce serait sûrement privilégier la minorité des quelques cent tisserandes qui accomplissent la majeure partie de la production de tapis. Il est utopique de croire que les rouets seraient distribués et vendus équitablement car seules pourront se les approprier celles qui disposent déjà, grâce à leur fonds de roulement, de moyens de production plus importants.

La méconnaissance des rapports de production actuels, voire le cynisme calculé des technocrates tananariviens, a son équivalent du côté des tisserandes, l'incompréhension des mécanismes administratifs et financiers, même quand ces tisserandes sont conseillères de la Coopérative :

*"Il y a déjà un an qu'on a parlé de cela, mais je n'aime pas parce que cette chose ne se réalise pas dans le temps voulu. On ne peut pas sauver un malade quand on traîne comme cela. RAKOTOMISA a dit : nous sommes arrivés ici pour visiter cette Coopérative et on va vous donner une somme de deux millions comme subvention pour agrandir ce bâtiment. Alors, que pensez-vous en faire ? Je ne sais pas d'où vient cet argent mais il a dit que c'est lui qui va le donner. Il nous a dit : pourquoi n'achetez-vous pas des machines à filer avec cet argent, c'est mon avis, mais est-ce aussi le vôtre ? Alors, nous n'avons rien décidé, et nous avons parlé du véhicule qu'il faudrait acheter pour emmener les tapis à Tananarive" (299).*

Il est sans doute heureux, pour la population locale, que les différentes administrations de tutelle de la Coopérative n'aient pas encore réussi, dans ce domaine comme dans d'autres, à se mettre d'accord sur le type de rouet qui devait être adopté, chacune essayant de promouvoir son modèle, à des prix qui varient entre 5 000 francs et 25 000 francs la pièce. Pendant que le ballet des circulaires continue, le quotidien ramène la tisserande à l'ouvrage. Personne ne doute de la nécessité, à terme, de certaines innovations techniques, mais il faudrait distinguer entre celles qui améliorent le fonctionnement, et celles qui remettent en cause la division du travail établie. On ne peut éliminer d'un coup les 3 000 ou 4 000 francs de revenu annuel d'une fileuse, c'est-à-dire presque 100 % de ses liquidités, alors qu'elle y trouve les premiers éléments fragiles d'une intégration à l'économie malgache.

## 5. 4. LA PRODUCTION DES TAPIS ET SA COMMERCIALISATION

### 5.4.1. LES TISSERANDES : EVOLUTION DES EFFECTIFS ET LOCALISATION

#### LES EFFECTIFS

Il est nécessaire d'opérer un premier tri. La donnée initiale est le nombre d'inscriptions par an (nombre de carnets) ; mais on doit en éliminer les tisserandes débitrices, qui n'ont plus accès aux matières premières et ne peuvent livrer de tapis à la Coopérative, et on obtient un solde de tisserandes potentielles, potentielles en ce sens que tous les carnets restants ne produisent pas tous les ans. Ainsi, à la fin de 1967, on enregistrait 1 321 carnets ou adhésions, dont 186 débitrices, soit un solde potentiel de 1 135 carnets dont seulement 793 ont travaillé, les 342 autres ayant cessé momentanément leur activité ou connu du retard dans la production, leurs tapis étant alors livrés en début 1968. Parmi ces retardataires, il faut compter chaque fois les inscrits de l'année (246 en 1967) qui, généralement, ne livrent un tapis que dans l'année qui suit.

On a présenté ces données dans le graphique 26 :

- la courbe A représente l'évolution des effectifs (nombre de carnets à chaque fin d'année),
- la courbe B représente l'évolution du nombre de tisserandes potentielles (déduite de la précédente dont on a soustrait, année après année, le nombre de débitrices).

Sur toute la période 1950-1968, en cumulant les données pour amortir les fluctuations d'une année à l'autre, on constate que 40 à 45 % des carnets ne "travaillent" pas, ce qui ne veut dire qu'une chose : aucun tapis correspondant à ces numéros de carnets ne rentre en coopérative. Mais il est toujours possible de vendre à l'extérieur.

D'autre part, on observe pour les deux courbes deux allures, ou pentes partielles différentes : de 1950 à 1960-1962, et de 1960 à 1968. Le recrutement s'accélère donc au moment de l'Indépendance, mais on peut seulement remarquer la concomitance des deux phénomènes. On peut néanmoins essayer de décomposer cette progression des adhésions, et dire que c'est le produit d'au moins trois ordres de phénomènes :

- L'accroissement démographique naturel de la population féminine d'origine ambaniandro, qui se spécialise dès 1950 dans la fabrication des tapis. Si on applique à cette population un taux net d'accroissement de + 1, 54 % annuel, sur la période 1950-1968, on explique ainsi une augmentation de 30 tisserandes (ou + 40, avec un taux annuel de + 2 %).

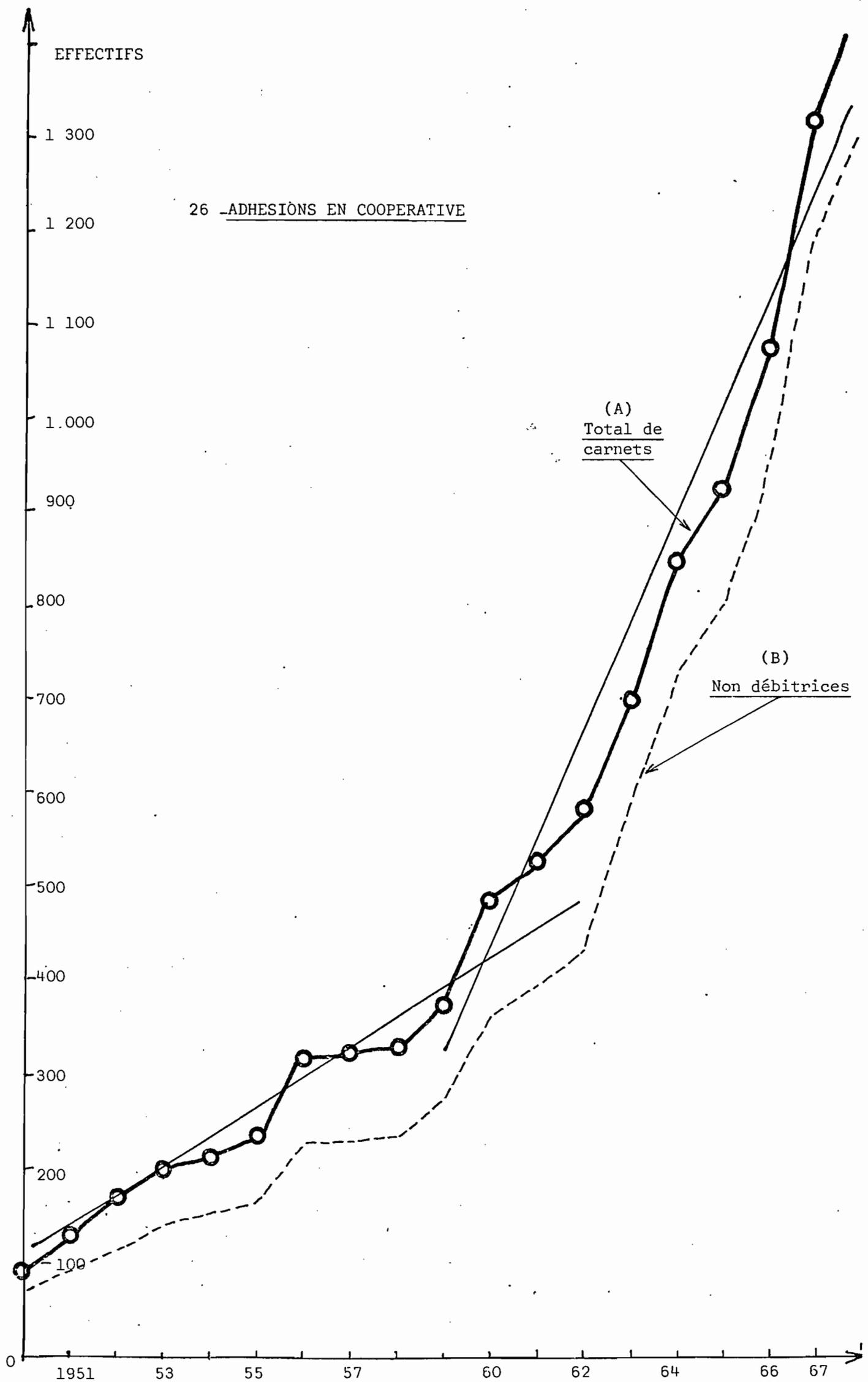
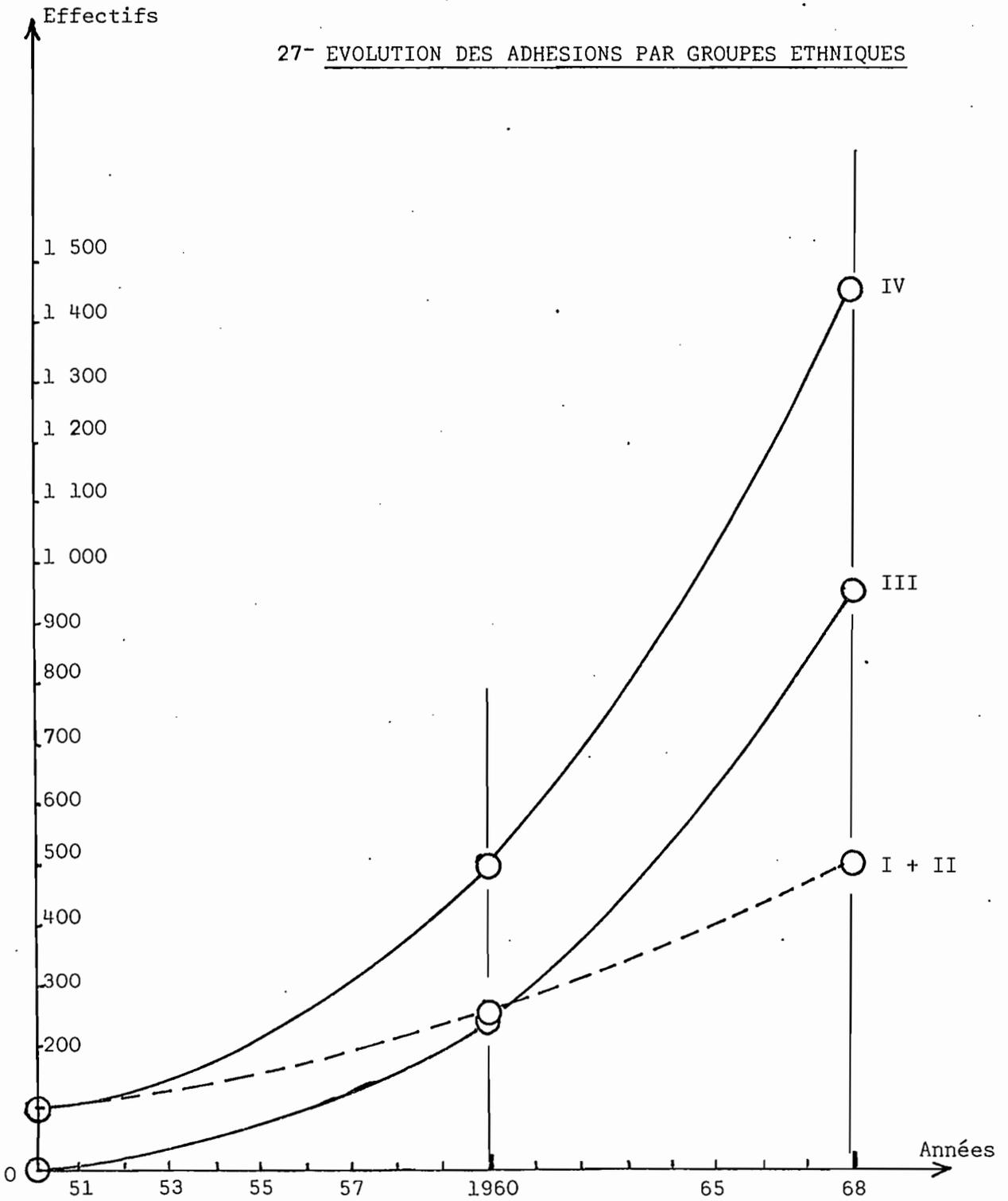


TABLEAU 46 : EVOLUTION GENERALE DES EFFECTIFS 1950-1968

ANNEE	N° DES CARNETS DELIVRES PAR AN	INSCRIPTIONS DE L'ANNEE	DEBITRICES DE L'ANNEE	ONT TRAVAILLE EN 1967	N'ONT PAS TRAVAILLE EN 1967
1950	1- 94	94	24	57	13
1951	95- 129	35	16	12	7
1952	130- 163	34	12	20	2
1953	164- 195	32	6	15	11
1954	196- 208	13	2	9	2
1955	209- 235	27	9	13	5
1956	236- 318	83	21	40	22
1957	319- 323	5	4	1	-
1958	324- 329	6	1	3	2
1959	330- 374	45	6	28	11
1960	375- 486	112	22	73	17
1961	487- 524	38	6	26	6
1962	525- 580	56	16	24	16
1963	581- 696	116	20	67	29
1964	697- 848	152	19	98	35
1965	849- 925	77	2	58	17
1966	926-1 075	150	-	132	18
1967	1 076-1 321	246	-	117	129
1968	1 321-1 448	127	-	-	-
SOUS-TOTAL <u>FIN 1967</u> ..		1 321	186	793	342

- Autre phénomène : la multiplication du nombre de carnets par famille, ou unité familiale, afin d'augmenter les chances d'obtenir de la matière première. La même population a pris l'habitude de deux à trois adhésions par unité familiale (hypothèse de doublement à chaque génération).

- L'initiation de la population mahafaly au tissage (les effectifs ont été calculés en résidu, par rapport au total connu des inscriptions en coopérative). Les données sont présentées dans le tableau 47 ; si on les reporte sur un graphique (graphique 27), on retrouve le tournant des années 1960. De 1950 à 1960, les activités de la Coopérative sont à la charge d'une minorité qualifiée, d'origine ambaniandro et métisse, mais, à partir de 1960, la population mahafaly rentre en force, stimulée d'ailleurs dès 1963-1964 par l'action personnelle du secrétaire de la Coopérative. Les deux groupes sont à égalité d'inscriptions en 1960 mais, en 1968, les adhésions mahafaly sont deux fois



plus importantes, quant au nombre de carnets, et cinq fois plus importantes, quant au nombre de familles (environ 495 carnets pour 180 familles ambaniandro et 953 carnets pour un millier de familles mahafaly). La situation a changé par rapport à l'origine et la Coopérative est maintenant "mahafalisée" en ce qui concerne la répartition ethnique de ses membres.

TABLEAU 47 : FACTEURS D'AUGMENTATION DES EFFECTIFS DE TISSERANDES

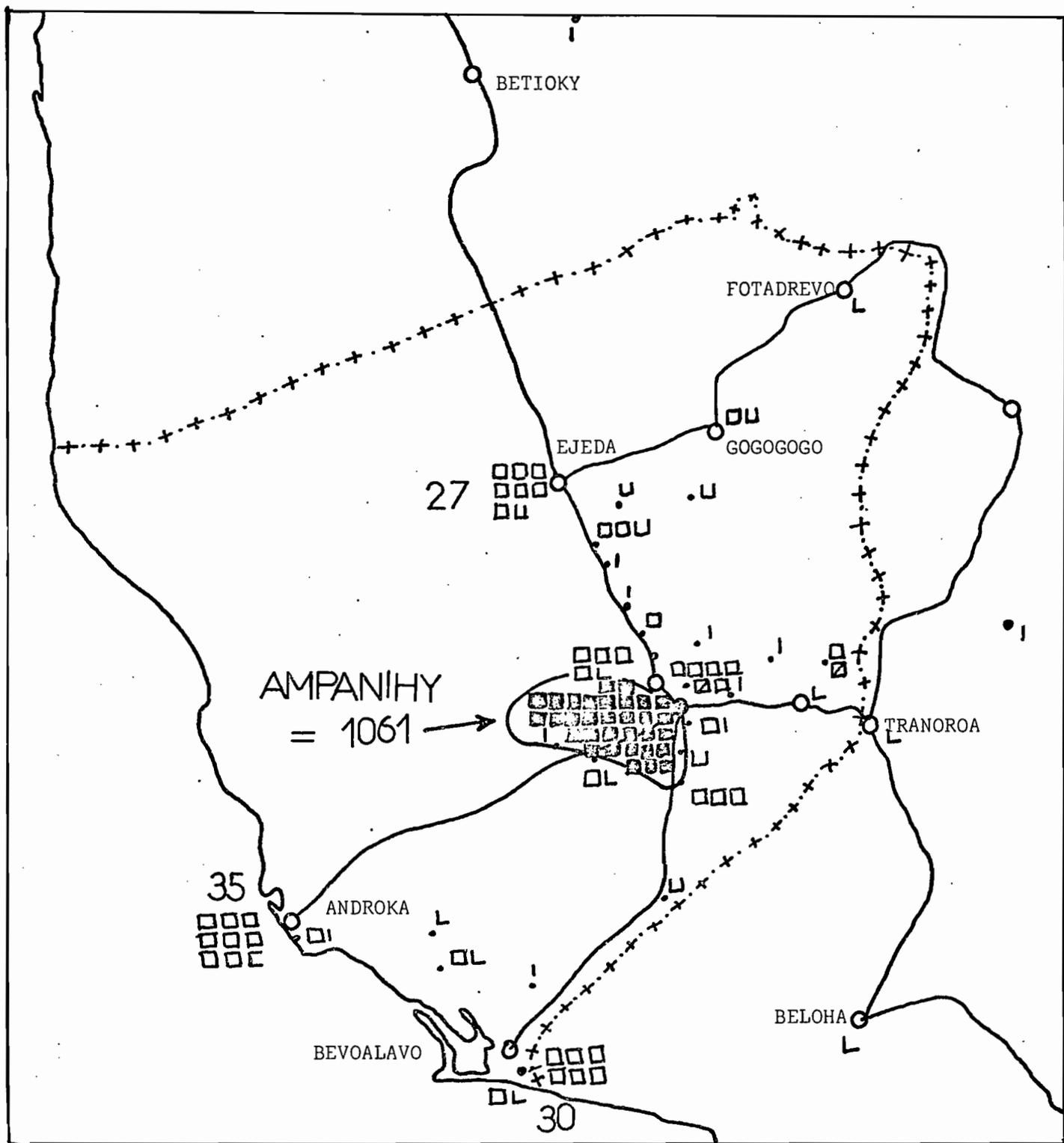
ANNEE	FACTEUR DEMOGRAPHIQUE		MULTIPLICATION DU NOMBRE DE CARNETS		ADHESIONS MAHAFALY (III)	MOYENNES DES ESTIMATIONS		ADHESIONS A LA COOPERATIVE (IV)
	TAUX 1, 54 % (I)	TAUX 2 %	(II)			(I) + (II)	(III)	
			X 2	X 3				
1950	94				-	94	-	94
1960	109	114	188	272	184 283	252	233	486
1968	124	134	376	816	770 1 136	495	953	1 448

Si on décompte les tisserandes débitrices, le taux d'absentéisme (c'est-à-dire de non-livraison de tapis) baisse de 15 % à un taux voisin de zéro de 1950 à 1957. De 1960 à 1963, période de mauvaise gestion de la Coopérative, il remonte à 35 % et baisse ensuite de moitié jusqu'à 1968. Par ailleurs, si on rapproche ces données des quantités de tapis produites, il apparaît une baisse notable et continue du produit par carnet ; de 30 à 32 mètres carrés par carnet en 1949-1950, on passe à 4, 5 mètres carrés en 1967-1968, soit six fois moins. La démocratisation des adhésions s'accompagne d'un nivellement par le bas des niveaux individuels moyens de production, et donc du revenu net obtenu, et l'éventail des revenus reçus de la Coopérative tend à s'élargir.

#### LES LOCALISATIONS

Les 1 448 inscrites à novembre 1968 se répartissent ainsi dans l'espace (voir la carte 28) :

1) Ampanihy.....	689	48 %
2) Zone suburbaine d'Ampanihy (villages de : Andrianomamy, Ambalatsiefa, Belaza).....	272	19 %
3) Zone rurale périphérique (moins de 10 km)..	132	9 %
4) Ankiliabo.....	132	9 %
TOTAL (1) à (4).....	1 225	85 %



28-LOCALISATION DES TISSERANDES

5) Androka.....	35	2, 5 %
6) Zone côtière entre Androka et Mahatsandry..	49	3, 3 %
TOTAL (5) et (6).....	84	5, 8 %
7) Ejeda.....	27	1, 9 %
8) Région de la Manakaravavy.....	37	2, 6 %
9) Région d'Amborompotsy.....	16	1, 1 %
TOTAL (7) à (9).....	80	5, 6 %
10) Reste de la sous-préfecture.....	12	0, 8 %
11) Emigrants (300).....	29	2 %
12) Divers.....	18	0, 8 %

85 % des tisserandes sont localisées dans un rayon de 10 à 15 km autour d'Ampanihy ou en ville, 6 % sur la côte, et les autres sont disséminées dans les trois sous-préfectures d'Ampanihy, Betioky et Beloha. Il n'y a presque pas d'adhésions dans les nouvelles zones d'extension (Ejeda et Beloha), or la centralisation de toute la transformation artisanale à Ampanihy pourrait être de moins en moins justifiée au fur et à mesure de l'extension de l'élevage, mais aussi parce que les nouvelles régions d'élevage réclameront à leur tour les bénéfices de cette transformation artisanale. Pour Ampanihy et sa région immédiate, l'évolution des adhésions a été la suivante, de 1950 à 1968, par quartiers :

TABLEAU 48 : INSCRIPTIONS ANNUELLES DANS LA REGION D'AMPANIHY (1950-1968)

ANNEES 1950-1968...	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68
LIEUX																			
Ampanihy.....	11	2	2	3	2	1	5	-	-	1	29	3	8	11	38	14	33	42	29
Tanambao nord-est..	10	2	5	2	-	2	17	-	-	6	8	4	3	6	33	20	25	-	-
Tanambao centre....	12	5	5	2	-	3	14	-	2	8	13	1	8	25	16	4	-	5	2
Tanambao sud-est...	5	1	-	1	2	1	4	-	-	2	6	1	2	6	-	-	3	42	27
Ampanihy-haut ouest	9	8	-	4	2	1	3	-	-	4	-	-	-	1	2	-	1	1	-
Ampanihy-bas ouest.	3	1	3	2	1	1	4	1	-	4	6	4	2	7	1	1	4	2	2
Andranomamy.....	4	3	6	5	-	3	16	1	-	7	17	6	2	25	11	1	14	26	8
Ambalatsiefa.....	4	1	5	2	-	5	4	1	-	2	8	4	6	9	12	1	10	11	3
Ankiliabo.....	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	1	11	11	34	45	22
Périphérie.....	9	1	2	-	3	2	4	1	-	3	13	5	2	13	12	14	15	44	12
TOTAL.....	72	25	28	21	10	19	71	4	2	37	100	28	36	104	136	66	139	218	105
% TOTAL GENERAL....	77	75	77	75	75	74	77	77	77	77	80	80	78	80	82	82	84	84	84

La dernière ligne est obtenue en faisant, année après année, le rapport entre les effectifs cumulés de la région et les effectifs cumulés totaux.

Avec les "pointes" de recrutement des années 1956, 1960, 1963-1964 et 1967, la concentration s'accroît dans la proximité immédiate d'Ampanihy. Mais la situation n'est pas la même pour les six quartiers urbains d'Ampanihy, où le recrutement augmente de 160 % de 1950 à 1968, et pour la périphérie semi-urbaine habitée principalement par les immigrants récents venant de la côte ouest ou des terres ingrates du plateau mahafaly, dans laquelle le recrutement augmente de 340 % en dix-huit ans.

Si le "revenu-laine" se distribue sur trois sous-préfectures, par contre le "revenu-tapis" est réparti au bénéfice d'une minorité urbaine ou semi-urbaine localisée autour d'Ampanihy.

#### 5.4.2. L'EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE TAPIS

On a déjà vu (tableau 37) que la production totale en volume se multiplie par 1,5, de 1949 à 1960, alors que la production individuelle se divise par 5. De 1960 à 1967, cette dernière reste relativement constante, mais la production totale est multipliée par trois (poids des tapis), suivant donc une évolution parallèle à celle de la production de laine et à l'augmentation du nombre de tisserandes.

Plus qu'à l'évolution générale (tableau 49), on essaiera de dégager, à partir des Etats de paiements aux tisserandes, par quinzaine, de 1963 à 1968, les évolutions respectives des rémunérations des trois catégories ou participants principaux du processus de transformation : les éleveurs, les tisserandes et la bureaucratie de la Coopérative. La correspondance entre ces rémunérations et les concepts comptables est la suivante :

- la *valeur d'agrèage* est le prix du tapis payé à la tisserande par la Coopérative ; elle se décompose en *Sommes à récupérer* (évaluation des avances en matières premières concédées à la tisserande pour le même tapis) et en *Sommes payées* (paiement à la tisserande, ou revenu du travail, le sien propre ou celui des ouvrières qui travaillent pour elle).

- la *valeur ventes* est le prix de vente donné au tapis dans le cas de vente sur place. Il est majoré dans le cas de cession au C. E. T. A. et de vente sur Tananarive.

En première approche, la différence *Valeurs ventes* moins *Valeur d'agrèage* donne la part que se réserve la bureaucratie de la Coopérative pour son fonctionnement (301). Les données sont présentées dans le tableau 49 dans l'ordre suivant :

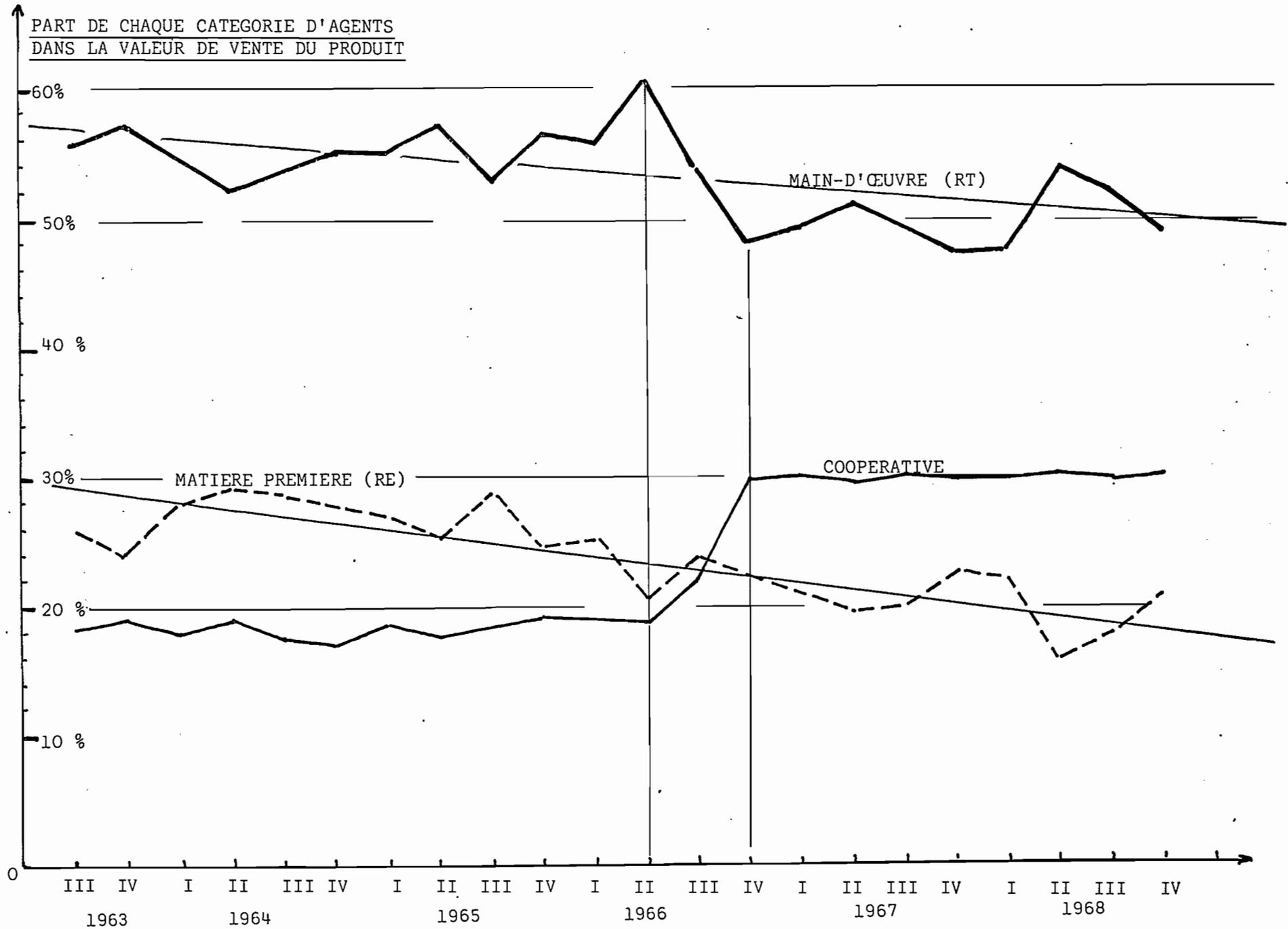
- VA : valeur d'agrèage ;
- AV : avances aux tisserandes ou "sommes à récupérer". Cela correspond à la rémunération de l'éleveur, pour l'apport de matière première ;
- PA : paiements aux tisserandes (rémunération du travail) ;
- VV : valeur des ventes : estimation de la production aux prix de

TABLEAU 49 : PRODUCTION DE TAPIS ET REMUNERATION DES FACTEURS DE PRODUCTION (1963-1968)

ANNEE	TRIMESTRE	VA (francs)	AV (francs)	PA (francs)	VV (francs)	RC (francs)	TC %	RE %	RT %	CO %
1963	3e	565 984	179 010	386 974	691 673	125 689	32	25, 9	55, 9	18, 1
	4e	374 386	111 032	263 354	460 514	86 128	30	24, 1	57, 2	18, 7
1964	1er	520 989	176 732	344 257	634 040	113 051	34	27, 9	54, 3	17, 8
	2e	467 582	167 204	300 378	575 784	108 202	36	29, 0	52, 2	18, 8
	3e	450 718	156 751	293 968	546 899	96 181	35	28, 7	53, 7	17, 6
	4e	739 635	247 125	492 510	891 646	152 011	33	27, 7	55, 2	17, 1
1965	1er	582 747	190 963	391 784	713 562	130 815	33	26, 8	54, 9	18, 3
	2e	485 315	148 902	336 413	589 702	104 387	31	25, 2	57, 0	17, 8
	3e	561 218	198 038	363 180	687 758	126 540	35	28, 8	52, 8	18, 4
	4e	797 905	243 627	554 278	984 925	187 020	31	24, 7	56, 3	19, 0
1966	1er	591 347	185 712	405 635	729 387	138 040	31	25, 5	55, 6	18, 9
	2e	464 508	117 505	347 003	571 432	106 924	25	20, 6	60, 7	18, 7
	3e	810 362	248 709	561 653	1 041 432	231 070	31	23, 9	53, 9	22, 2
	4e	1 165 756	368 039	797 717	1 659 872	494 116	32	22, 2	48, 1	29, 7
1967	1er	810 225	240 687	569 538	1 158 147	347 922	30	20, 8	49, 2	30, 0
	2e	691 920	192 542	499 378	980 684	288 764	28	19, 6	50, 9	29, 5
	3e	1 166 688	344 012	822 676	1 669 759	503 071	29	20, 6	49, 3	30, 1
	4e	1 232 125	397 399	834 726	1 759 934	527 809	32	22, 6	47, 4	30, 0
1968	1er	810 612	255 237	555 374	1 159 733	349 121	31	22, 0	47, 9	30, 1
	2e	775 333	176 147	599 186	1 110 346	335 013	23	15, 9	54, 0	30, 1
	3e	747 854	192 528	555 326	1 065 133	317 279	26	18, 1	52, 1	29, 8
	4e	1 251 653	374 281	877 372	1 793 830	542 177	30	20, 9	48, 9	30, 2

PART DE CHAQUE CATEGORIE D'AGENTS  
DANS LA VALEUR DE VENTE DU PRODUIT

29 - REMUNERATION DES FACTEURS DE PRODUCTION



vente "sortie-usine" ;

- RC = VV - VA : rémunération de la Coopérative ;

- TC = AV/VA : avances sur valeur d'agréege, ratio qui représente le taux d'approvisionnement en matières premières par les circuits officiles (Coopérative) ;

- RE = AV/VV : pourcentage de la rémunération des éleveurs sur le produit estimé au prix de vente ;

- RT = PA/VV : pourcentage de la rémunération des tisserandes sur le produit estimé au prix de vente ;

- CO = RC/VV : pourcentage de la rémunération des services de la Coopérative sur le produit estimé au prix de vente.

Les cinq premières valeurs sont données en moyenne mensuelle par trimestre (somme des trois mois divisée par trois), et les suivantes en pourcentage, étant bien entendu que RE + RT + CO = 100 %.

L'évolution de ces trois derniers pourcentages est représentée sur le graphique 29. A première vue, la part qui revient aux éleveurs par l'intermédiaire de la Coopérative et du Service de l'Elevage (302) diminue de 28 % à 19 % de la production estimée au prix de vente. Pour les tisserandes, et bien qu'elles prennent de moins en moins d'avances de matières, la part diminue également de 54 % à 51 %. En conséquence d'une augmentation des tarifs de vente décidée au second semestre de 1966, le solde restant, au bénéfice de la Coopérative, passe de 18 % (du 3e trimestre 1963 au 3e trimestre 1966) à 30 % dès la fin de 1966, ce qui explique la meilleure situation financière de ces trois dernières années.

Il reste à corriger les revenus des deux premières catégories en fonction des achats ou ventes de laine hors du circuit "normal". On supposera que l'année 1964 correspond à une "normalité" plus grande des flux de matières, produits, et rémunérations, avant le développement des achats sur le marché parallèle, et on appliquera les taux de 1964 aux données globales de 1968 :

RUBRIQUES	1964		1968		
	CHIFFRES OFFICIELS (francs)	POURCENTAGE PAR RAPPORT AUX VENTES	CHIFFRES OFFICIELS (francs)	Ière (*) CORRECTION	IIe (*) CORRECTION
Valeur d'agréege (VA) ..	13 073 552		21 512 715	21 512 715	25 320 000
Avances (AV) .....	4 487 870	28, 24	5 989 164	7 383 163	8 692 000
Paiements (PA) .....	8 585 582	54, 03	15 523 551	14 129 552	16 628 000
Solde Coopérative (RC) ..	2 816 668	17, 73	9 261 540	9 261 540	5 454 000
Ventes (VV) .....	15 890 220	100	30 774 255	30 774 255	30 774 255

(\*) : changement de AV et PA ; (✱) : changement de AV, PA et RC.

Dans le premier changement, appliquant le taux de 54, 03 % (PA), on obtient 14 129 552 francs, alors que les tisserandes ont reçu 15 523 551 francs. Si elles ont reçu plus d'argent, c'est qu'elles avaient pris moins d'avances ; la différence des deux sommes correspond à la matière première qu'elles ont achetée sur le marché parallèle (1 400 000 francs). Leur revenu net a donc été de 14 130 000 francs, soit 46 % de la valeur des ventes (et non plus 51 %). Quant aux éleveurs, leur revenu s'est augmenté d'autant, et ils reçoivent au total 7 383 163 francs (5 989 164 francs de la Coopérative/Service de l'Elevage, et 1 393 999 francs des tisserandes), ce qui correspond à 24 % de la valeur des ventes, pourcentage plus élevé que le précédent (19 %) , mais qui reste cependant inférieur à celui de 1964 (28, 24 %).

Malgré cette correction, il apparaît donc que la participation des deux catégories continue de baisser. Le tarif à l'agrèage est resté le même, mais les prix de vente à l'extérieur ont changé en 1966. La deuxième correction nous donne les estimations de VA, AV, PA et RC en fonction des taux respectifs de 1964 : on aurait pu augmenter de 18 % le prix de la laine, et le prix du tapis payé à la tisserande (donc son revenu) tout en gardant un solde certes diminué par rapport au réel mais néanmoins confortable pour la Coopérative : il serait passé de 2 816 000 francs à 5 454 000 francs. Cela aurait peut-être incité éleveurs et tisserandes à rester dans les circuits établis. On aurait simultanément stimulé l'adhésion tout en accumulant progressivement les résultats au niveau de la Coopérative, afin de constituer un fonds de roulement annuel destiné à l'achat de la laine, à la compensation de l'immobilisation de celle-ci chez les tisserandes, et à la liquidation par provisions des comptes des tisserandes débitrices. Cela aurait été réalisable en deux ou trois ans, étant donné les résultats comptables atteints (303). Mais on a seulement voulu assainir la situation financière sans élaborer aucun plan, ni d'investissement, ni de nouvelle répartition des résultats de l'activité.

Sur un autre plan de la production de tapis, on peut se demander si la durée d'adhésion à la Coopérative détermine une production plus importante : il n'en est rien, comme en témoignent les données du tableau 50, relatives à la production de l'année 1967, le "paiement" aux tisserandes étant pris comme indice de production. En 1967, les inscrites de 1950 à 1961 constituent 37 % des effectifs et reçoivent 42 % des paiements. La différence n'est pas notable entre "anciennes" et "nouvelles" ; l'inégalité est le lot de toutes les catégories. En ce qui concerne l'activité, on peut constater un abandon plus grand pour les "anciennes" : 54 % des inscrites entre 1950 et 1955 travaillent encore en 1967, contre 66 % pour les tisserandes récemment inscrites (entre 1962 et 1967)

TABLEAU 50 : PAIEMENTS PAR ANNEE D'ADHESION (ANNEE 1967)

ANNEE	ADHESIONS	TISSERANDES TRAVAILLANT EN 1967	PAIEMENTS (francs)	% ACTIVES SUR INSCRITES	PAIEMENT PAR TETE (francs)	PART (%) DANS EFFECTIFS	PART (%) DANS PAIEMENTS
1950	1- 94	57	1 519 000				
1951	95- 129	12	277 000				
1952	130- 163	20	303 000				
1953	164- 195	15	373 000				
1954	196- 208	9	195 000				
1955	209- 235	13	273 000				
SOUS-TOTAL 1950-1955		126	2 940 000	54	23 333	16	18
1956	236- 318	40	1 157 000				
1957	319- 323	1	11 000				
1958	324- 329	3	97 000				
1959	330- 374	28	718 000				
1960	375- 486	73	1 462 000				
1961	487- 524	26	513 000				
SOUS-TOTAL 1956-1961		171	3 958 000	59	23 146	21	24
1962	525- 580	24	442 000				
1963	581- 696	67	1 584 000				
1964	697- 847	98	2 509 000				
1965	848- 925	58	1 228 000				
1966	926-1 075	132	2 310 000				
1967	1 075-1 321	117	1 466 000				
SOUS-TOTAL 1962-1968		496	9 539 000	66	19 231	63	58
TOTAL.....		793	16 437 000		20 727	100	100

## 5.4.3. LES TAPIS "LIBRES"

Plutôt que d'approfondir l'un des aspects de la fraude, on aborde ici l'un des éléments de la différenciation socio-économique : les livraisons de tapis à la Coopérative qui n'ont donné lieu à aucune avance de matière première ; la tisserande reçoit donc dans ce cas la totalité de la valeur d'achat ou "valeur d'agrégé" (304).

Puisque ces tapis sont identifiés à leur entrée en magasin, et puisqu'on en connaît chaque fois le type et la dimension, il est possible de recalculer les quantités de matière première qui ont servi, ce qu'on a fait pour les

cinq dernières années. Le tableau 51 représente la place occupée par cette activité "libre" dans la production totale de la Coopérative :

TABLEAU 51 : RENTREES DE TAPIS LIBRES

RUBRIQUES	UNITES	1964	1965	1966	1967	1968 (305)
1) Nombre de tapis.....		155	328	239	194	219
2) Nombre de tisserandes.....		100	152	126	112	127
3) Superficie des tapis.....	m <sup>2</sup>	470	935	797	610	942
4) Poids total des tapis.....	kg	3 156	5 791	5 274	4 098	6 958
dont :						
5) Haut-Mohair.....	kg	2 509	3 749	4 094	3 324	6 690
6) Double face, Filé noué, Toison nouée.....	kg	617	2 012	1 140	663	268
7) Haute laine.....	kg	30	30	40	111	-
8) Nombre total de tisserandes		848	925	1 075	1 321	1 448
9) Nombre total de tapis.....		...	1 476	1 884	2 342	2 900
10) Surface total des tapis....	m <sup>2</sup>	4 018	4 524	5 745	7 322	6 587
11) Poids total des tapis.....	kg	22 947	25 118	31 217	39 617	36 940
Pourcentages :						
- (1)/(9).....		...	22	13	8	11
- (2)/(8).....		12	16	12	8	9
- (3)/(10).....		12	21	14	8	14
- (4)/(11).....		14	23	17	10	19
Production par tisserande.: . . .						
- (11)/(8).....	kg	27, 1	27, 1	29	30	25, 6
- (4)/(2).....	kg	31, 6	38, 1	41, 9	36, 6	54, 8
- ((11) - (4))/((8) - (2)).	kg	26, 5	25	27, 3	29, 4	22, 7

Le pourcentage de tapis "libres" livrés à la Coopérative a tendance à baisser (de 22 % à 11 %), cela est compensé par une augmentation de leur dimension moyenne. En 1964, 12 % des tisserandes produisent 12 % de la superficie. Quatre ans après, 9 % fabriquent 14 % des superficies. En peu d'années, le processus de production a tendance à se concentrer, ce qui s'illustre encore par la comparaison des poids moyens de laine traitée par tisserande :

	Tisserande "libre"	Autre tisserande
1964.....	31, 6 kg	26, 5 kg
1968.....	54, 8 kg	22, 7 kg

La première produit deux tapis par an, au lieu d'un, et la seconde transforme 15 % de laine en moins.

Le nombre de tisserandes qui apportent annuellement des tapis libres fluctue entre 100 et 152 sur les cinq ans. Mais en constituant le fichier de production pour les 1 448 membres de 1968, et sur les années 1964-1968, il nous est apparu que ce ne sont pas toujours les mêmes numéros de carnets qui se trouvent derrière les effectifs annuels cités plus haut (306) : en fait, de 1964 à novembre 1968, 400 tisserandes, soit 30 % du total, ont déjà présenté des tapis libres. Sur ces 400 :

- 8 l'ont fait chaque année pendant cinq ans : elles sont toutes d'Ampanihy-ville,
- 14 l'ont fait quatre ans sur les cinq : une tisserande est d'Ejeda, les autres d'Ampanihy,
- 36 l'ont fait trois ans sur cinq : 26 d'Ampanihy, 6 d'Ankiliabo, 3 d'Androka et de la zone côtière, et 1 de Beloha,
- 66 l'ont fait deux ans sur cinq : 59 d'Ampanihy, 4 d'Ankiliabo, 2 de la côte et 1 d'Ejeda,
- 276 l'ont fait une fois : 252 d'Ampanihy, 15 d'Ankiliabo, 5 de la côte, et 4 de diverses zones rurales.

Sur ce total, 41 tisserandes sont véritablement du milieu rural : pour 10 % du total, on peut considérer que la commande libre, puis le tapis, correspondent à un élevage simultané de chèvres. Mais, pour 90 % des cas, on est en face d'une transaction monétaire entre apporteur de matière première et artisan (307). Ces 400 tisserandes n'ayant pas accompli ces transactions chaque année, il est donc nécessaire d'approfondir l'analyse du phénomène. On a rangé pour cela les cinq catégories précédentes en quatre (la quatrième réunissant les deux dernières de la liste précédente). On a repris pour chaque catégorie le nombre de celles qui ont effectivement travaillé, de 1964 à 1968, le poids de tapis livrés, et le pourcentage de ce poids par rapport au poids total de tapis libres, en y joignant les performances individuelles (poids de tapis fabriqué par tisserande par catégorie et par an). Ces données sont portées dans le tableau 52, qui suit. On peut en comparer les deux dernières lignes (production par tisserande) aux performances des autres tisserandes qui n'ont pas livré de tapis libres :

RUBRIQUES	UNITE	1964	1965	1966	1967	1968
- Tisserandes en activité (308)		339	383	457	681	706
- Poids des tapis fabriqués (309)..	kg	19 791	19 327	25 943	35 519	29 982
- Production par tisserande...	kg	58, 38	50, 46	56, 76	52, 15	42, 46

TABLEAU 52 : CARACTERISTIQUES DES TISSERANDES LIBRES

CATE- GORIES	EFFEC- TIFS	CARACTERISTI- QUES	UNITE	1964	1965	1966	1967	1968
I	8	- EN ACTIVITE. - PRODUCTION TAPIS.....	kg	8 293	8 484	8 589	8 438	8 617
		- POURCENTAGE DU POIDS TOTAL.....		9, 3	8, 4	11, 2	10, 7	8, 9
		- PRODUCTION/ TISSERANDE..	kg	36, 62	60, 50	73, 62	54, 75	77, 12
II	14	- EN ACTIVITE. - PRODUCTION TAPIS.....	kg	8 255	13 647	12 866	13 790	10 1 231
		- POURCENTAGE DU POIDS TOTAL.....		8, 1	11, 2	16, 4	19, 3	17, 7
		- PRODUCTION/ TISSERANDE..	kg	31, 87	49, 70	72, 20	60, 80	123, 10
III	36	- EN ACTIVITE. - PRODUCTION TAPIS.....	kg	16 462	31 1 236	31 1 073	13 397	17 769
		- POURCENTAGE DU POIDS TOTAL.....		7, 9	21, 3	20, 3	9, 7	11, 1
		- PRODUCTION/ TISSERANDE..	kg	28, 87	39, 87	34, 61	30, 53	45, 23
IV	342	- EN ACTIVITE. - PRODUCTION TAPIS.....	kg	68 2 146	100 3 424	75 2 746	78 2 473	92 4 341
		- POURCENTAGE DU POIDS TOTAL.....		74, 70	59, 10	52, 10	60, 30	62, 30
		- PRODUCTION/ TISSERANDE..	kg	31, 55	34, 24	36, 60	31, 70	47, 20
TOTAL	400	- EN ACTIVITE. - PRODUCTION TAPIS.....	kg	100 3 156	152 5 791	126 5 274	112 4 098	127 6 958

On peut résumer les tendances divergentes de l'évolution de la production par tisserande, en regroupant les quatre catégories précédentes en deux : (I + II) et (III + IV) (données en kilogrammes).

	1964	1965	1966	1967	1968
I + II	34, 25	53, 86	72, 75	58, 48	102, 67
III + IV	31, 05	35, 57	36, 03	31, 53	46, 88

Le kilotage de laine correspondant au tapis livré est indice d'activité, mais aussi du revenu brut récupéré par la tisserande. En se basant sur les chiffres précédents, on peut tenter un premier classement du collectif des tisserandes en trois groupes (310) :

- les *patronnes*, qui n'apportent que leur fonds de roulement, s'approvisionnent sur le marché et paient aussi le facteur travail. Elles traitent 34, 25 kilos en 1964 et 102, 67 kilos en 1968, soit un accroissement de 48, 5 % annuel sur la période 1964-1968 (groupes I et II précédents).

- les tisserandes *semi-indépendantes*, qui maintiennent plus ou moins leur statut économique par le recours partiel au marché et par leur travail propre. Elles traitaient 31, 05 kilos en 1964 et passent à 46, 88 kilos en 1968, soit 12, 3 % annuel de croissance (groupes III et IV précédents).

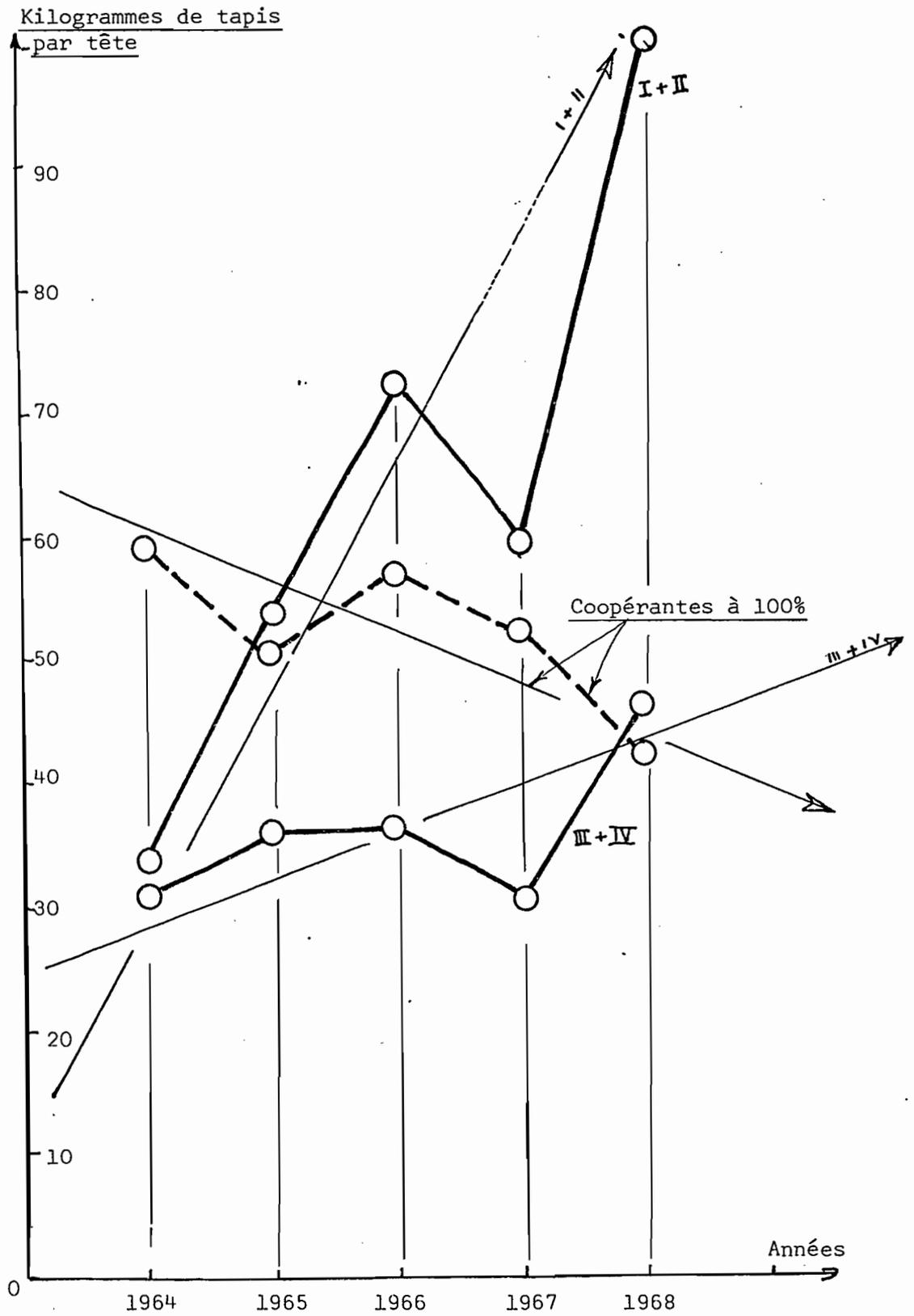
- les *coopératrices*, qui jouent le jeu de la coopération, sont mieux loties que le groupe précédent en 1964 (elles transforment 58, 38 kilos par an et par tisserande) mais perdent leur avantage en cinq ans (42, 46 kilos en 1968). Elles disposent de moins en moins de laine : - 8, 4 % annuel !

On assiste, en fait, à l'amorce d'un processus de concentration dans l'utilisation des matières premières. En 1964, 16 tisserandes libres (3, 6 % d'un total de 439) n'accomplirent que 2, 4 % de la production totale. En 1968, 18 tisserandes (2, 2 % d'un total de 833) assurent 5 % de la production. La tendance ne peut que s'accentuer au niveau de l'ensemble des tisserandes libres, leur participation étant passée en quatre ans de 14 % à 20 % de la production, en face d'une ressource en matière première qui semble plafonner, sinon décroître, dans les trois dernières années 1966-1968. Si on prolonge la tendance à la baisse, par mètre carré, du rapport *Avance / Valeur d'Achat*, on s'aperçoit que, pour 1985, le rapport s'annule, les avances disparaissent et ... le processus coopératif avec !

Ayant assez insisté sur les transgressions, on retiendra néanmoins que près de 80 % de la production reste assurée et réalisée selon les transferts ou les circuits prévus et établis initialement. Mais il était important de dégager ici les germes d'un éclatement futur.

#### 5.4.4. L'AGREAGE DU TAPIS

L'acquisition de la laine était une première relation éventuellement conflictuelle entre la tisserande et la Coopérative, la livraison du tapis en



est une autre puisque la réception de l'argent dépend d'elle.

Du côté de la Coopérative, les séances d'agréege se tiennent deux après-midis par semaine (311) et un responsable de l'agréege juge des qualités techniques du tapis (longueur, type, tissage, trame, bordures rectilignes, dessins, teinture, poids) et de sa conformité à la commande passée à la tisserande. Dans le cas d'un examen de passage satisfaisant, on délivre un *bulletin d'agréege* comme celui qui suit (voir page suivante) lequel, après décompte des avances, détermine le solde net à payer à la tisserande. Jusque dans ce détail, on a des "*Rayer les mentions inutiles*", un imprimé en français, et un vocabulaire-témoin de la domination : "*contrôle de l'Atelier-Pilote*", "*pénalisations*", "*tapis refoulé pour les raisons énoncées ci-avant*".

Ce sont ces bulletins, transmis au comptable au fur et à mesure, qui sont sommés chaque quinzaine dans un *Etat de paiements* envoyé à la Banque Nationale Malgache à Tuléar, laquelle vire ensuite à la Coopérative le montant correspondant des paiements qui doivent être faits aux tisserandes.

Pour un tapis livré le 1er du mois, l'état est préparé du 15 au 20 du même mois, envoyé, et l'argent arrive théoriquement dix jours après : le délai entre la livraison du tapis à la Coopérative, et le paiement, en 1967-1968, s'étale en moyenne entre un et deux mois ; le paiement n'est donc pas immédiat dès lors que le tapis est accepté. Par contre, il l'est avec l'acheteur de passage ou le commerçant indien : il s'est développé là aussi un mouvement parallèle de ventes de tapis qui n'est pas nouveau puisqu'il existait avant même la constitution de la Coopérative :

*"On pourrait dire que c'est nous qui avons créé cette Coopérative. On l'a créée en 1950 et, en 1952, je l'abandonnais à cause du cyclone Tamatave : mon frère aîné était commerçant en 'brousse', beaucoup de bœufs étaient morts en ce temps-là et nous vendions les peaux et les cuirs à la 'compagnie', et puis je suis revenu ici. Les tisserandes ont vu que la récolte de laine était abondante mais que la vente de tapis était difficile (cnqs). Pour vendre en ce temps-là, elles profitaient du passage des étrangers. Tout le monde était très vite au courant et plusieurs personnes se présentaient pour vous vendre leur tapis. A cause de ça, la production n'était pas vendue parce que les acheteurs étaient rares, pouvaient choisir, et le prix était très bas. Ainsi, on savait qu'un avion passerait demain, alors tout le monde se préparait pour aller au terrain d'aviation. J'étais là aussi. Vingt sont venus, le pilote sort mais il n'achète que trois tapis. En second lieu, les Indiens faisaient du 'marchandage' parce qu'ils avaient des clients à Tuléar ou ailleurs.*

COOPERATIVE DU MOHAIR  
AMPANIHY  
-----

BULLETIN D'AGREAGE  
-----

Contrôle Atelier Pilote  
-----

Type du tapis -----

Dimensions -----

Poids -----

Prix au m<sup>2</sup> -----

Pénalisations  
-----

Le tapis livré par le tisserande ----- n° -----

a été : (1) agréé sous le n° ----- le -----

(1) refoulé pour les raisons énoncées ci-avant

PRIX D'ACHAT /

PRIX DE VENTE/

=====

DECOMPTE COMPTABLE

Le Directeur de la Coop.

Prix d'achat -----

Montant des avances -----

Le Directeur de l'Atelier  
Pilote

Solde à payer -----

La tisserande

Comptabilisé le  
-----

(1) rayer les mentions inutiles

(1) Tapis libre

(1) Tapis commandé par :

*Ils prenaient des marchandises à la 'compagnie', mais celle-ci vendait aussi des tapis à ses clients. Alors, les paroles se propagent sur ce qui est demandé. On vendait les tapis mais on ne recevait que le tiers de leur valeur et, pour le reste, ils donnaient des seaux, du savon, des miroirs, etc. Et pourtant, vous aviez déjà trois miroirs chez vous. Ils disaient qu'ils donnaient cela parce qu'ils n'avaient pas d'argent. Ils avaient donc un double bénéfice, vis-à-vis de ceux qui achètent et vis-à-vis des marchandises échangées. Alors, les gens du village y ont pensé et se sont réunis : SESKO Maurice, RAKOTO Joseph, RAKOTOMAVO l'administrateur et d'autres fondateurs, et la Coopérative a été fondée en 1949. Il n'y avait pas encore de numéros comme maintenant, parce que c'étaient surtout des gens des Hauts-Plateaux, qui savent bien ce qu'est une coopérative et l'ont organisée" (312).*

Ce mouvement de ventes à l'extérieur s'est amplifié à certains moments troublés, dans la gestion ou la direction de la Coopérative. De plus, quand elle coupe toute relation en 1963 avec environ 180 tisserandes débitrices, celles-ci ne peuvent plus lui livrer leurs tapis, et cherchent à les écouler ailleurs à un prix qui n'est plus égal, ni au coût de production total (matières premières, salaires versés aux fileuses et gain de la tisserande), ni aux deux premiers postes précédents, mais seulement à l'un ou à l'autre ; on essaie seulement de récupérer la dépense en laine ou la dépense en salaires versés aux ouvrières ou aux fileuses. Un tapis vendu 27 000 francs à la Coopérative peut ainsi se vendre à 10 000 francs, voire moins, à l'acheteur de passage. Le besoin immédiat d'argent est ainsi satisfait, il reste à résoudre ensuite le problème de la continuation de l'activité.

Il faut aussi souligner que les tisserandes qui habitent hors d'Ampanihy, vers Ejeda, Tranoroa, Beloha, ou dans ces villages créés le long de l'axe routier Tuléar-Fort-Dauphin, ont parfois plus d'opportunité à vendre au passant qu'à transporter leur tapis à Ampanihy, distant de quarante à soixante-dix kilomètres, pour y attendre un agréage problématique, à plus forte raison si la matière première qui servit n'était qu'un mélange de qualités.

Tous ces flux sont de notoriété publique à Ampanihy. Le directeur de la Coopérative connaît personnellement deux pavillons du *zoma* (grand marché permanent de Tananarive) où s'écoulent des tapis de la région, sans en connaître l'importance des transactions. On peut néanmoins les fixer à au moins 1 000 000 à 1 500 000 francs par an (313). Pour l'année 1967, ces ventes parallèles de tapis représentent entre 6 % et 9 % des ventes officielles.

Pour en revenir à la livraison du tapis, après le contrôle technique, le tapis est payé au mètre carré à la tisserande selon un certain barème qui

pourra être comparé à celui des prix de vente. Ces derniers ont changé en 1966 mais le prix d'achat à la tisserande est inchangé depuis 1952 (314).

TABLEAU 53 : PRIX D'ACHAT (Pa) A LA TISSERANDE  
ET PRIX DE VENTE (Pv) AU CONSOMMATEUR  
(EN FRANCS)

RUBRIQUES	TYPES DE TAPIS				
	HAUT-MOHAIR	TOISON NOUEE	DOUBLE FACE	FILE NOUE	HAUTE LAINE
<u>Prix d'achat du m<sup>2</sup></u> <u>à la tisserande</u>					
1950-1952.....	2 750	1 575	1 300	1 850	-
1952-1968.....	3 300	2 200	2 100	2 300	4 000
% d'augmentation...	20	40	60	24	-
<u>Prix de vente</u>					
1950-1966.....	4 000	2 750	2 750	3 000	4 500
1966-1968.....	4 500	3 000	3 000	3 250	5 000
% d'augmentation...	12	9	9	8	11
<u>Marges (Pv - Pa)/Pa</u>					
1950-1952.....	45	75	111	62	-
1952-1966.....	21	25	31	30	12
1966-1968.....	36	36	43	41	25

Il semble que la supériorité absolue du tapis Haut-Mohair a déterminé un engouement de la part des tisserandes : il est payé 50 % plus cher (315) et compte pour 77 % des ventes en 1967, et pour 68 % du nombre total de tapis :

TABLEAU 54 : PRODUCTION PAR TYPES EN 1967

TYPES DE TAPIS	VALEUR AU PRIX DE VENTE		NOMBRE DE TAPIS	
	(francs)	%		%
- Haut-Mohair.....	25 828 000	77	1 580	68
- Toison noué.....	3 348 000	10	429	18
- Haute laine.....	2 859 000	8, 5	159	7
- Filé noué.....	1 302 000	4	141	6
- Double face.....	208 000	0, 5	33	1
TOTAL.....	33 545 000	100	2 342	100

Cette catégorie de tapis - Haut-Mohair - est celle qui a été la moins augmentée à l'achat, et la plus augmentée à la vente. Dès le moment où on rétablit une marge relativement identique pour les cinq types de tapis, sur l'initiative du Service de l'Elevage, en 1966, la Coopérative connaît alors des résultats financiers positifs comme elle n'en a jamais eus depuis sa création.

D'autre part, il est certain que cette stabilité des prix d'achat à la tisserande ne correspondait en rien à l'augmentation générale du coût de la vie ; celui-ci a doublé de 1952 à 1968, l'indice général (tableau 26) passant de 482 à 804. De plus, dans un certain nombre de cas, le tapis livré ne correspond, ni à la commande, ni aux normes techniques. Pesant moins que prévu, il sera pénalisé ; mal fait, il sera refusé. Dans le premier cas, le paiement est diminué du montant de la pénalisation ; dans le second, il disparaît. On comprend alors que le poste d'*agréeur* ait été périlleux et contesté pendant les dix-huit de vie de la Coopérative que nous considérons. Deux personnes l'occupèrent : Esther RAHASIMANANA, puis RANDRIAMIDASY. La première se confond avec les démêlés et perturbations du moment de la création, et son destin familial et personnel pourrait faire l'objet d'une biographie riche en événements liés le plus souvent à la création de cette activité. Le second, betsileo, arrivé dans la région en 1947, a acquis une certaine autorité en fonction de ses qualités techniques, parce qu'il est en même temps agent du Service de l'Elevage, mais aussi parce qu'il fait partie de ces rares personnes irremplaçables qui ont pleinement compris la situation globale de la tisserande, ou de ces immigrants qui se sont définitivement installés ici. Les deux ont été les outils de la domination financière (fixation des barèmes et des pénalisations) ou technique (gardiens des normes), et les jugements ou opinions sur leurs individualités, ou comportements, se mêlent à la conscience qu'ont les tisserandes de leur propre situation dans les rapports économiques.

En ce qui concerne la première, qui eut tendance par le passé à défendre trop crûment les intérêts des tisserandes mahafaly, l'un des conseillers de la Coopérative, lui-même mahafaly, la juge durement, sans doute parce qu'elle eut un caractère difficile, mais aussi parce qu'elle était femme. Il apparaissait un nouveau rapport social entre hommes et femmes, du fait de la production de tapis, et de leur vente, et cela remettait en cause la division antérieure du travail :

*"Cette Esther était un peu folle. L'égoïsme est un grand défaut qu'il faut rejeter. Mais elle est femme et 'Ray aman-dReny' (Ancienne) et fait partie de ces femmes qui font selon leur caprice. Elle n'avait à la bouche que cette phrase : cette Coopérative est à nous, les Mahafaly (cnqs). Comme je vous le dis, elle proclamait aussi qu'elle avait été la seule à fonder celle-ci. Pourtant, même au temps des Vazaha (sous la colonisation), ceux-ci ne lui*

*disaient rien parce qu'ils étaient des gens intelligents et les dirigeants étaient tous des Malgaches. Elle disait aux Ambaniandro : ce pays n'appartient pas à vos 'razana' (Ancêtres), et si vous êtes ici, c'est que vous ne trouviez pas à vous nourrir chez vous. Mais les gens n'étaient pas assez fous pour suivre les paroles d'une femme folle. Elle leur disait que leurs 'razana' étaient des chiens, alors qu'il ne faut jamais parler de cette distinction de races. Pour agréer les tapis, même s'ils étaient commandés, elle était une 'maso njola avao io' (littéralement : regarder de travers, loucher. Autrement dit : être partial), et considérait ces gens comme des bêtes, comme des riens" (316).*

Mais ce n'était pas "folie" d'affirmer, de 1950 à 1962, le caractère étranger de l'expérience et la présence parasitaire des colons, des fonctionnaires, ou des commerçants ambaniandro. Pourquoi ne pas traiter littéralement ceux-ci de "fils de chiens", injure suprême, si les raisons n'y manquent pas, depuis l'accaparement des matières premières jusqu'à l'achat des boeufs, bref dans le cadre d'une économie de traite balbutiante, de 1930 à 1950, entre le pays mahafaly et les Hauts-Plateaux ? Civiliser le langage et nuancer ses paroles n'est pas le propre des démunis. Métissée, et femme entre les tisserandes, Esther ne pouvait que s'affronter en 1962 au pouvoir interne resté vazaha, c'est-à-dire aux assistants techniques du Service de l'Elevage :

*"En ce temps-là, en 1962, il y avait des tapis qu'on devait envoyer au C. E. T. A., à Tananarive, et j'ai refusé qu'on les envoie tant que l'argent n'était pas payé aux tisserandes pour l'expédition d'avant. Cette somme était de 1 300 000 francs, et il y avait vraiment une dispute. Ils répliquèrent : cette Coopérative n'appartient plus aux gens d'ici. Le Vazaha m'a dit que je ne ferais plus l'agréage. Je lui ai dit de donner l'argent parce que les gens ont faim, et n'ont rien à manger. Laissez-les manger des raquettes, m'a-t-il répondu, nous allons vous donner 1 000 francs par personne, et si vous n'acceptez pas, tant pis pour vous. Je lui ai dit : votre façon de parler ne convient pas parce que, même si nous sommes de la côte, nous n'avons pas l'habitude de manger des pierres, et nous mangeons comme tout le monde du riz, du manioc, ou des patates. Et les membres qui étaient là refusèrent les 1 000 francs, en disant : que ferons-nous avec ces 1 000 francs, alors que les tapis que nous avons donnés valent 10 000, 20 000, et même 50 000 francs !" (317).*

Les faits sont de 1962, l'indépendance a deux ans : c'est dire la continuité des rapports de domination transcrits dans un vocabulaire et un comportement de garde-chiourme d'une rare pétulance, dont la description n'a pas sa place ici. Par ailleurs, la même Esther se perdait dans ses calculs et se trouvait débordée par sa tâche. Les "mangeurs de raquette" (318) qu'elle essayait de représenter comprenaient encore moins bien l'ensemble du processus et ne firent qu'accepter passivement les réformes internes promues en 1963 après la visite de l'Inspection d'Etat et la réaffirmation de la responsabilité du Service de l'Elevage dans la direction de l'Opération Mohair et de la Coopérative. L'une des réformes concrètes fut l'établissement de poids et de dimensions standard par types de tapis. Si le tapis pesait plus, le prix payé restait le même, s'il pesait moins, on le pénalisait, mais le produit de la pénalisation devait aller ailleurs qu'à la Coopérative, selon certains :

*"Quand le tapis livré pèse moins de 36 kilos, si c'est un Mohair 2 x 3, il y a une pénalisation de 200 francs par kilo manquant (cnqs). Auparavant, les gars qui étaient là avant nous (avant 1964) avaient un cahier particulier avec trois colonnes : prix du tapis, pénalisation, et sommes à payer. Lorsque le paiement était fini, ils se partageaient la somme totale des pénalisations" (319).*

Par ailleurs, respecter les normes techniques fixées n'est pas tellement facile quand on sait à peine se servir d'une balance et d'un mètre de couturière. Commencer à apprendre l'essentiel de la loi d'offre et demande - acheter 20 kilogrammes de laine deux fois plus cher que 10 - et voir que cela n'est pas respecté lorsque la Coopérative achète le tapis, ne peut qu'amener trouble et "tristesse" dans des consciences qui s'initient au marché. La réaction de la tisserande est *morale* et on est loin de la réponse de *groupe*. D'autre part, les règles de fonctionnement de la Coopérative restent intangibles, le dialogue disparaît et la bureaucratie, imparfaite mais *élue*, des premiers temps a laissé la place à l'administration des vétérinaires (320) :

*"Si un tapis '2 sur 3' a deux centimètres en moins, la Coopérative l'achète moins cher. Au lieu de 21 000 francs, cela fait 19 000 francs, mais à la vente son prix ne change pas, cela fait toujours 27 000 francs. D'un autre côté, s'il est plus grand que prévu, la Coopérative continue de payer le même prix.*

*- Et qu'en pensent les membres ?*

*- Ils ne peuvent pas réagir autrement, mon enfant. Quel est celui qui aura le courage d'expliquer cela à ces dirigeants ? Nous avons dirigé cette affaire auparavant.*

*Eleveurs et tisserandes, nous nous sommes réunis ici. Lorsque le Vazaha venu de Tananarive nous a demandé de nous réunir, tout le monde était présent. En ce temps-là, on discutait. Actuellement, tout est fini, il n'y a aucune discussion (cnqs). (Ces gars de la Coopérative) la dirigent et décident ce qu'ils veulent faire, alors que c'est nous qui nous sommes occupés de sa création. Actuellement, je n'y travaille plus parce que je suis vieille et en mauvaise santé. Mon remplaçant est RANDRIAMIDASY : il n'est pas élu par les membres mais par les vétérinaires. J'y ai travaillé vingt ans et j'avais de bonnes relations avec les gens mais, quand il y a eu les désordres et les détournements, les membres ont demandé qu'un Vazaha de Tuléar fasse l'agrément. Quand j'y étais, je fus élue par le 'fokonolona' (la communauté) et par le 'fanjakana' (l'administration) et je faisais un serment devant tous et devant le chef de district, afin de servir la Coopérative, et pour qu'elle ne soit pas détruite" (321).*

Le fanjakana a repris le pouvoir, et pourtant il n'est pas un modèle par rapport au fonctionnement des dix premières années :

*"Un certain RAJOBSON était chef de centre à Anosa, au Service de l'Élevage, et ne pouvait admettre ce que les autres ont fait, alors il est reparti à Tananarive. Ces gars du Service de l'Élevage ont l'habitude de voler, de truquer, ce sont leurs chefs qui le font, et l'agent de l'agrèage fait partie de cela. On constate que, quand leur grand chef (grand-chef-blanc-vétérinaire-de-Tuléar) vient ici pour les visiter, ils s'enferment dans leur bureau pour discuter. Les uns attaquent les autres et, finalement, le secret est divulgué et la dispute arrive" (322).*

Le dialogue étant rompu avec les tisserandes, le second agent de l'agrèage ne peut remplir son rôle. Le rapport technique d'agrèage ne devient que la manifestation d'un rapport, soit *moral* (ne pas faire pleurer la tisserande), soit *psychologique* (ne pas encourir le "tsiny" - la malédiction ou le reproche - de la part de la tisserande, voire sa manifestation matérielle, sous forme d'ensorcellement ou d'empoisonnement) (323) :

*"On voit que ce travail dans la Coopérative est un travail avec les femmes. Si on parle trop fort, peut-être se trompe-t-on ? Mais si on les laisse faire, elles font ce*

*qu'elles veulent. Et certaines pleurent quand vous criez après elles. Mais si je pense qu'un tapis sera difficile à vendre, je ne décide pas seul, j'appelle mes collègues et leur demande ce qu'on va faire. Et si nous n'arrivons pas à nous décider, nous appelons aussi le directeur. Il peut arriver des choses et ces gens diront que nous ne les aimons pas : c'est cela que nous voulons éviter. Ce travail demande en effet du courage, on ne peut toujours attrister les gens, et aussi on a peur de ce 'tsiny'" (324).*

Autre mauvais apprentissage du jeu économique : les modalités de paiement aux tisserandes et, surtout, le retard du paiement sur la livraison. On pourrait considérer que l'avance de la laine - gratuite - compense le retard de deux à trois mois dans le paiement. Mais ce point de vue comptable est complètement étranger aux préoccupations quotidiennes de la majeure partie des tisserandes. La cause du retard se trouve dans la complexité du circuit : la Coopérative doit attendre le mandat de la B. N. M. une fois que celle-ci a reçu le virement du C. E. T. A. correspondant à l'envoi mensuel par transport routier. Mais les "grands biens futurs" ne pèsent pas lourd face à la faim d'aujourd'hui, et la lenteur comme la complexité des circuits administrativo-financiers incitent à la vente parallèle, à n'importe quel prix. Quant à la Coopérative, elle ne peut payer directement, puisqu'elle n'a aucun fonds de roulement propre (325) :

*"Pour le paiement aux tisserandes, elles voudraient qu'au moment où elles font entrer leur tapis, il leur soit payé. Mais ce n'est pas ainsi, et c'est pourquoi certaines se laissent facilement influencer à vendre le tapis fabriqué au-dehors parce qu'elles ont trop de dettes à cause du retard de paiement et, par la suite, elles en fabriquent un autre et le font rentrer en Coopérative. Mais, même celles qui n'ont pas de dettes vendent leur production à l'extérieur. J'ai demandé à la B. N. M. de ne pas retarder l'envoi de l'argent des tisserandes, afin que la Coopérative soit en progrès. Le ventre n'est pas comme le dos, ai-je dit, car les gens ne cherchent que leur manger d'aujourd'hui sans penser aux grands biens qu'ils pourraient gagner le lendemain ou le surlendemain. J'ai demandé que le mandat arrive une semaine après l'envoi de l'état de paiement, car parfois il faut attendre trois ou quatre mois" (326).*

A ce niveau de l'explication de la transformation, on peut en résumer l'ensemble avec les schémas 32 et 33, qui représentent les acteurs et les

flux principaux.

- Les catégories d'acteurs

. Trois organismes responsables des fonctions principales : le Service de l'Elevage pour le ramassage des matières premières, la Coopérative pour l'organisation de la production, et le C. E. T. A. pour la commercialisation des tapis.

. Trois administrations principales de tutelle : les Ministères de l'Agriculture et de l'Industrie, et le Commissariat à la Coopération, sans compter le chef de province de Tuléar et le sous-préfet d'Ampanihy.

. Trois banques (deux à Tananarive, une à Tuléar) et, chaque fois, plusieurs comptes séparés qui provoquent une multiplication involontaire d'agios.

. Deux services concurrents à Ampanihy, occupant chacun une aile de la Maison du Mohair : le Service de l'Elevage et les employés de la Coopérative ; chacun a une partie du personnel payée par le budget général de l'Etat et une autre par le budget de la Coopérative (salaires, primes ou locations).

. Quatre types de ventes de tapis : le principal par le C. E. T. A. de Tananarive, les ventes directes sur place, les ventes par la B. N. M. ou le Service de l'Elevage de Tuléar, et les "cadeaux" aux personnalités.

. Quatre catégories d'intéressés locaux qui interfèrent ou se superposent partiellement : éleveurs, tisserandes, ouvrières et fileuses.

- Les flux

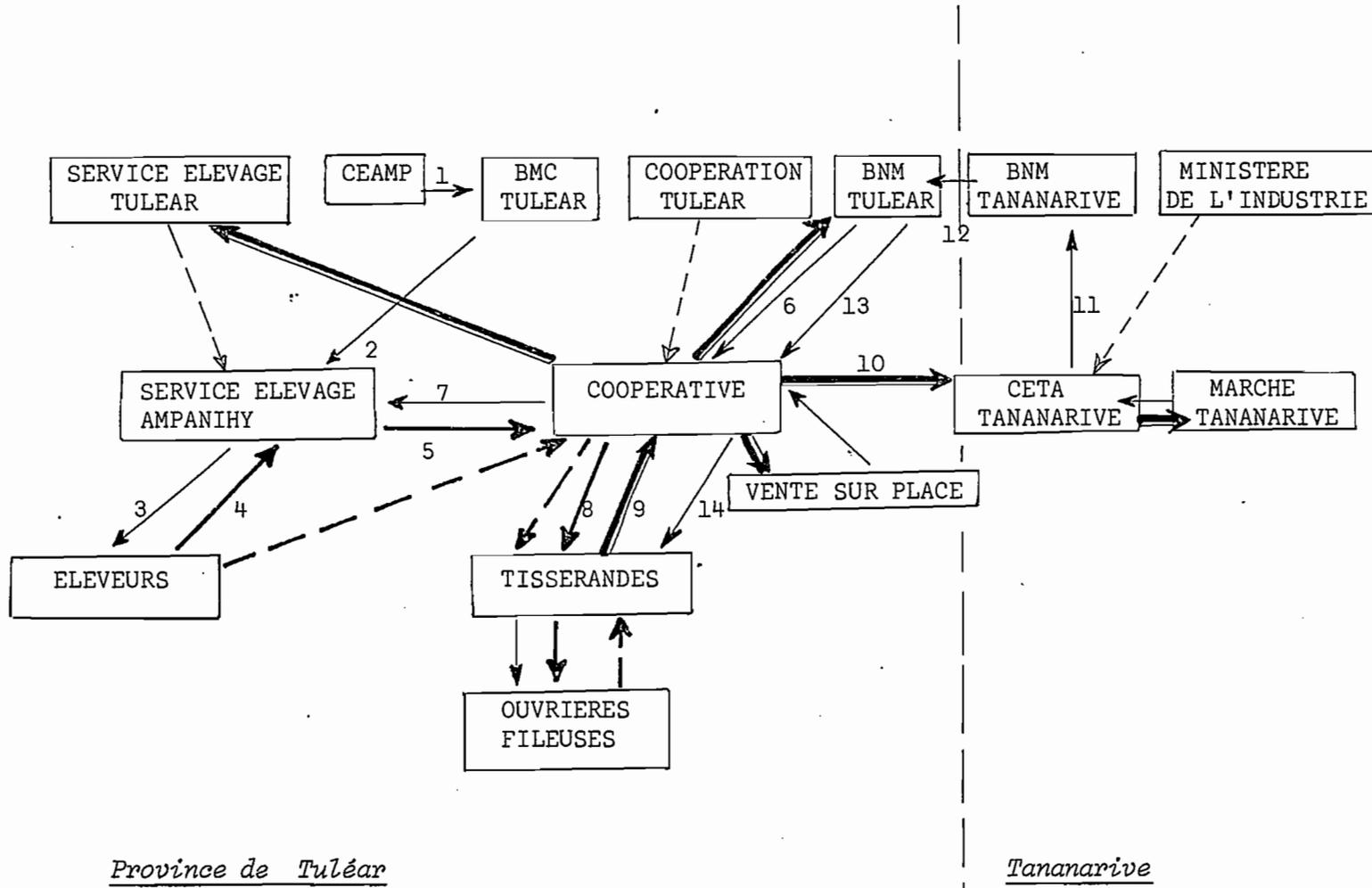
Les quatorze pas principaux, de la tonte au paiement du tapis à la tisserande sont les suivants :

- 1) Virement à la B. M. C. (banque) par la C. E. A. M. P.,
- 2) Virement au Service de l'Elevage d'Ampanihy,
- 3) Tonte,
- 4) Paiements aux éleveurs,
- 5) Vente de la laine à la Coopérative,
- 6) Crédit B. N. M. à la Coopérative pour achat de laine,
- 7) Paiement de la laine au Service de l'Elevage,
- 8) Distribution de la laine aux tisserandes,
- 9) Livraisons des tapis à la Coopérative,
- 10) Envoi des tapis au C. E. T. A. à Tananarive,
- 11) Approvisionnement des comptes du C. E. T. A. par la B. N. M. de Tananarive,
- 12) Virement à la B. N. M. de Tuléar,
- 13) Virement à la Coopérative,
- 14) Paiement à la tisserande.

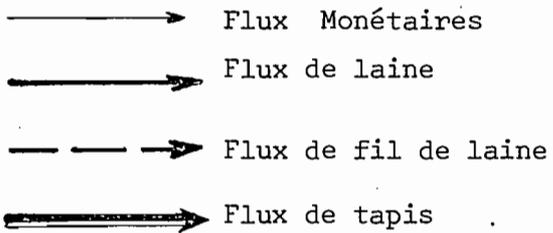
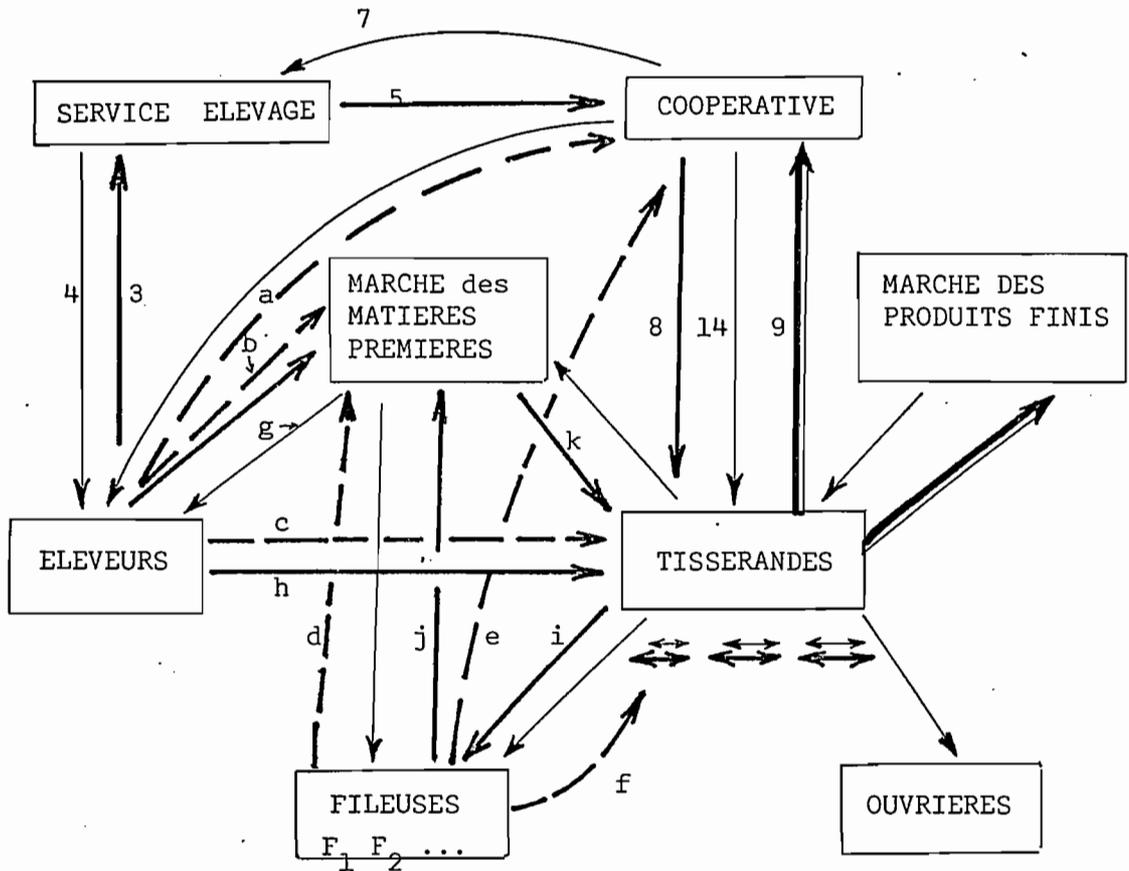
On note que les trois organismes bancaires avancent les fonds de roulement de chaque opération à caractère financier :

- la B. M. C. de Tuléar au Service de l'Elevage, pour payer la laine aux éleveurs (récupération en trois mois, au maximum),

- la B. N. M. de Tuléar à la Coopérative, pour payer la laine au Service de l'Elevage (récupération théoriquement en six mois, en fonction du



- Argent
- Tutelle
- Laine
- Fil de laine
- Tapis



33- CIRCUIT MONETAIRE ET CIRCUIT  
DES PRODUITS

temps de travail de la tisserande, de la livraison, et de la date de vente du tapis),

- la B. N. M. de Tananarive au C. E. T. A. , pour payer les états de livraison des tapis provenant de la Coopérative (récupération en fonction du rythme des ventes).

Aucun des trois organismes "assujettis" n'a réussi à constituer le fonds de roulement nécessaire à sa transaction principale, alors que ces trois transactions peuvent se résumer en une seule. Chacun défend ses intérêts, ou les paie. Comment un conseiller mahafaly, élu mais illettré, s'y reconnaîtrait-il ?

Il faut ajouter à ces flux les principales irrégularités déjà découvertes, schématisées dans la page ci-contre :

- a, b, c : vente de fil par l'éleveur à la Coopérative, sur le marché, ou directement aux tisserandes.

- f : la fileuse  $F_1$  rend le fil correspondant à la quantité "i" de laine reçue de la tisserande.

- e, d : la fileuse  $F_2$  vend le fil correspondant à la quantité "i" de laine reçue, ou une partie, soit sur le marché, soit à la Coopérative, et recherche ensuite la laine manquante pour rendre son dû, en fil, à la tisserande.

- g, h, k : l'éleveur vend sa laine au marché, à un intermédiaire, ou directement à une tisserande de connaissance.

- i, j : la quantité de laine "i", au lieu de se transformer en une quantité "f" de fil rendu à la tisserande, est vendue telle quelle sur le marché, voire à une autre tisserande.

Les mêmes échanges de fil ou de laine se produisent aussi entre les tisserandes, mais avec la possibilité de fuites, de la part de l'une ou de l'autre, vers le marché ou vers la Coopérative.

Ces relations constituent une sphère originale d'échanges parallèles aux circuits de l'argent dont se servent ceux qui disposent moins, ou pas du tout, de ce dernier. La laine est une autre monnaie et le *bon de cession* (qui porte la quantité de laine délivrée à la tisserande) ou la *fiche d'agrèage* (qui porte la somme à payer, laquelle ne sera reçue que deux mois après par la tisserande) deviennent des *titres* non échangeables, certes, mais qui permettent d'obtenir un montant de crédit proportionnel et de "faire du bon" chez les commerçants indiens d'Ampanihy. Dans ce système, tout le monde y perd : la tisserande face au commerçant, et chacun des organismes face aux agences bancaires. On reviendra maintenant sur ce dernier aspect.

Le Service de l'Elevage a reçu en 1965 presque la totalité de ce que lui devait la Coopérative pour la même année, mais seulement 85 % en 1966 et 71 % à la fin de 1967. La créance annuelle, à chaque fin d'exercice, du Service de l'Elevage sur la Coopérative, passe de 1 204 000 francs en fin 1964 à 2 507 000 francs en fin 1967. En conséquence, le premier ne peut rembourser

à la B. M. C. , dans les meilleurs délais, les mêmes 2 507 000 francs.

Par ailleurs, l'endettement de la Coopérative à l'égard du secteur bancaire peut se représenter par le ratio :

Crédits de la B. N. M. à la Coopérative

Achats au Service de l'Elevage

lequel passe de 1, 20 en 1964 à 0, 59 en fin 1967 ; l'endettement diminue de moitié en quatre ans, mais il n'en reste pas moins vrai que 60 % de la dette de la dernière année connue (1967) est reportée à l'exercice suivant, quant à son remboursement.

A la fin du circuit, les dettes du C. E. T. A. envers la Coopérative augmentent, comme en témoigne l'évolution du ratio :

Dettes du C. E. T. A. à la Coopérative

Livraisons de tapis au C. E. T. A.

lequel passe de 0, 44 en 1964 à 0, 54 en 1967. D'année en année, le C. E. T. A. continue de devoir la moitié des livraisons annuelles que lui envoie la Coopérative et paie en conséquence, à la B. N. M. de Tananarive, les intérêts qui correspondent à ces sommes. Le tableau 55 résume ces situations pour les quatre dernières années.

TABLEAU 55 : ENDETTEMENTS ET INTERETS (1964-1967)

(EN FRANCS)

RUBRIQUES	FIN 1964	FIN 1965	FIN 1966	FIN 1967
- Sommes dues à l'Elevage par la Coopérative (1).....	1 208 000	44 000	1 050 000	2 507 000
- Achats annuels de laine par la Coopérative à l'Elevage (2)...	5 441 000	6 710 000	7 034 000	8 598 000
- Ratio (1)/(2).....	0, 22	0, 01	0, 15	0, 29
- Intérêts.....	16 000	-	10 000	44 000
- Dettes de la Coopérative à la B. N. M. pour achat de laine (3).	6 516 000	6 234 000	2 826 000	5 103 000
- Ratio (3)/(2).....	1, 20	0, 93	0, 40	0, 59
- Intérêts (327).....	469 000	347 000	71 000	179 000
- Dettes du C. E. T. A. à la Coopérative (4).....	5 124 000	5 468 000	4 576 000	9 924 000
- Livraisons annuelles au C. E. T. A. (5).....	11 658 000	11 563 000	15 880 000	18 388 000
- Ratio (4)/(5).....	0, 44	0, 47	0, 29	0, 54
- Intérêts.....	135 000	154 000	80 000	322 000

Pour ces quatre années, le Service de l'Elevage ne connaît presque aucune difficulté. Le problème s'est déplacé de la Coopérative vers le C. E. T. A. chargé de la vente sur Tananarive. La charge d'intérêts diminue de moitié pour la Coopérative et double pour le C. E. T. A. (328).

Si on ajoute à ces dépendances financières le fait que la comptabilité de la Coopérative est dressée par la B. N. M. de Tuléar, on voit clairement la localisation extérieure des centres de décision. Il demeure paradoxal que, par des voies comptables ou économiques indirectes, du type de la fixation d'un nouveau barème des prix de ventes, les résultats de la Coopérative se dirigent contre vents et marées vers la rentabilité économique, alors que la mévente des tapis s'accroît. Après treize années d'errements (1950-1963), que nous essaierons maintenant de retracer, une remise en ordre en 1963, et, dès 1967-1968, la baisse des ventes de tapis et des quantités de laine récoltées, la tisseranderie se retrouve maintenant devant son métier à tisser désarmé : la coopération est loin.

## 5.5. DU MODE ARTISANAL DE LA COOPERATION ET DE LA DISPARITION DE L'ESPRIT COOPERATIF

On insistera ici sur trois aspects essentiels : la Coopérative n'est qu'une création de fait qui n'a jamais eu de statut juridique précis ; au plan économique et de gestion, elle fonctionne dans l'antinomie entre un centre de décision extérieur et un conseil d'administration devenu inconsistant pour incompetence. Enfin, la main-mise des pouvoirs publics n'est pas homogène et se manifeste sous la forme d'une concurrence permanente entre les différents organismes publics.

### 5.5.1. LA COOPERATIVE, CREATION DE FAIT

Après l'assemblée générale de novembre 1949 et l'inauguration de la Maison du Mohair, l'expérience pouvait effectivement prendre son essor. Elle contenait, dès l'origine, deux germes de difficultés :

- elle réunissait dans un même groupe éleveurs et tisserandes,
- elle était suscitée par le pouvoir colonial et, plus particulièrement, par les vétérinaires du Service de l'Elevage.

La première opposition se résolvait vers 1952, déjà, par une séparation antagonique entre les deux groupes socio-économiques. Le premier groupe (les éleveurs) se rattachait directement - protégé, défendu, "client" - au Service de l'Elevage, et le second se donnait par élection, puis cooptation, une série de directeurs plus ou moins véreux à la tête de la Coopérative, de 1950 à 1962, dont les derniers sont encore sous les verrous en 1968. Pendant ces douze ans, la Coopérative eut huit directeurs, dont quatre furent renvoyés pour cause de détournement :

- 1950 à 1951 : RAJERISON,
- 1951 à 1952 : RANDRIA Emmanuel,
- 1952 à 1953 : Fulgence (contrôleur du Service de l'Elevage),
- 1953 à 1955 : RAJAONAH Désiré, renvoyé,  
RALAITSIZAFY, renvoyé,
- 1955 à 1960 : Fulgence,
- 1960 à 1962 : RAKOTOVAO Elie-Jean, renvoyé,  
RAKOTOMAVO Robin, renvoyé,
- 1962 à 1963 : RAKOTONARY (assistant du Service de l'Elevage),
- 1963 à 1968 : RANDRIANASOLO Martial (chef du Service de l'Elevage),  
RAMARA Jean-Baptiste (agent de la Coopération en  
stage, avant de reprendre éventuellement la direction).

L'adjectif véreux peut paraître fort, mais les gens le sont-ils de nature ou le deviennent-ils en fonction d'une situation objective qui le permet ? Nous penchons pour cette deuxième explication, dans la mesure où le contrôle comptable et administratif ne semble alors prévu par aucun texte précis, pas plus que les responsabilités de chaque service dans le processus de transformation. Les histoires de conflits entre dirigeants de la Coopérative et tisserandes, à propos des livraisons de laine ou de tapis, abondent pendant cette période. Mais, en même temps, la mémoire des faits d'il y a quinze ou vingt ans s'estompe :

*"En quelle année a été créée la Coopérative ?*

*- Il est bien difficile de mentir et je ne sais pas. Je ne me souviens même pas de ma date de naissance.*

*- Et combien gagnez-vous par an avec ce métier ?*

*- Je ne sais pas combien c'est par mois, alors comment le saurai-je par an ! Vous voyez que nous sommes des illettrées. Sans ce métier, ce village serait mort. Autrefois, nous étions en brousse, on cultive, on a des récoltes et, alors, on a de quoi manger. S'il n'y en a pas, voilà notre misère. Et puis nous travaillons pour gagner plus d'argent, afin de payer notre cultivateur, notre laveuse de laine et nos ouvrières" (329).*

Il reste que ces conflits se résolvent le plus souvent, soit par l'intervention de "personnalités" du groupe, soit par l'intervention de l'administration. Le pouvoir (chefs de district, gouverneurs), quand il veut s'adapter, ne se réfère pas à l'*écrit-contrat* mais au *serment* devant le *fokonolona*, autrement dit devant la communauté réunie pour régler ces problèmes.

*"Il y avait cinq femmes au moment de l'élection, et j'étais élue pour diriger les gens en ce qui concerne la fabrication du tapis. Lorsque j'ai fait le serment, nous nous sommes réunis, les treize, hommes et femmes (du conseil d'administration), et le gouverneur général nous a dit : cette Maison vous suffit-elle ? Vous devez l'étayer de votre effort pour qu'elle ne tombe pas. Nous avons tous répondu que nous étions d'accord, et tout fut réglé. Alors, j'ai parcouru les cases pour ramasser de l'argent (droits d'adhésion), et vous savez que je suis une femme qui sait bien amadouer les gens. A l'époque, j'étais pleine d'espoir pour la Coopérative (cnqs). Nous avons dit alors que ceux qui paient 400 francs gagneront ensuite une part des bénéfices. A l'arrivée de Fulgence, je réunissais 10 femmes pour leur apprendre à teindre la laine. Après, les Vazaha ont acheté nos tapis petit à petit et, en voyant cela, les gens sont entrés à la Coopérative" (330).*

L'adaptation à la situation locale ne fut pas si mauvaise que cela de la part du pouvoir, et les témoignages sont nombreux qui se félicitent des anciens temps où existait le dialogue, fût-il relativement organisé dans la dépendance. Mais cette communication disparaît vite et s'éteint :

- en 1952, éleveurs et tisserandes se séparent,
- en 1958, se tient la dernière assemblée générale, avant de retrouver ces discussions de nouveau en 1972,
- en 1963, se tient le dernier conseil d'administration entre des conseillers élus par l'assemblée.

En dix-huit ans de survie (1950-1968), les responsables du Service de l'Elevage sauvent la Coopérative durant treize ans ; d'autres diront qu'ils la récupérèrent. Ni les uns ni les autres n'ont tort, car le même Service de l'Elevage ne fait que perpétuer et reproduire, à échéances variables, le même type de domination (1952-1953, 1955-1960, 1962-1968) des services publics sur les velléités d'organisation communautaire. Cette domination n'est pas forcément voulue, mais elle est *directe* (les bureaucrates et les techniciens du Service de l'Elevage sont les seuls présents, et actifs, dans la région) et *matérielle* (les statistiques, les chiffres et la circulaire face à l'illettré, le recensement des animaux et l'imposition fiscale du troupeau appuyée par la

forcé publique).

Dans un autre domaine, c'est seulement treize ans après la création de la Coopérative qu'apparaît le premier - et dernier - exemplaire (331) des statuts de la "Coopérative de production du Mohair", afin d'obtenir son agrément, comme coopérative. A lire ce texte, on constate que n'y figurent, ni la détermination du siège social (article 4), ni le capital initial (article 6), ni le nombre de parts (article 7), pour le moins ! Ce texte du 12 octobre 1963 ne remet pas en cause le fonctionnement antérieur, disons qu'il a le mérite, suite à une visite de contrôle de l'inspecteur d'Etat DALMAS, de geler le processus d'organisation du groupe, de vider de pouvoir les structures antérieures, et de gommer treize ans d'évolution vers une véritable organisation coopérative.

Ce texte n'est pas appliqué en 1968, l'agrément n'est pas obtenu, et la Coopérative du Mohair n'a toujours aucune existence légale, bien qu'elle soit l'une des plus importantes de Madagascar, du moins par le nombre de ses membres. Mais cela ne paraît gêner personne. Les conseillers "survivants" des élections populaires de la décennie 1950-1960 n'ont plus aucune fonction, et on a créé un Comité de gestion tout-puissant, centralisé, et réuni annuellement à Tuléar (332). Au lieu des treize premiers conseillers, quinze personnes se réunissent maintenant une fois par an à Tuléar, parmi lesquels il faut compter les trois dirigeants locaux de la Coopérative (directeur, secrétaire-comptable, agent de la Coopération) et quatre représentants des membres. Les uns ont mis leurs dossiers au point, les autres ne peuvent que venir "*se promener*", comme certaines tisserandes leur en font grief. Les uns continuent à ne pas savoir lire, les autres ne savent, ni gérer, ni investir, ayant bien peu retenu des administrateurs coloniaux. Ceux-ci étaient pourtant parvenus, avec certaines difficultés, à passer de la pacification à la gestion économique des activités productives. Dans ces circonstances, les assistants techniques présents au Comité de gestion perpétuent la chaîne des comportements antérieurs et *font décider* arbitrairement le Comité. De la clarté de la colonisation à l'hypocrisie de l'assistance technique, ou à ses attitudes inconscientes, le rapport a seulement changé en apparence vers le haut de la structure sociale.

En face de cette "récupération" technocratique, l'ensemble des partenaires socio-économiques est insatisfait et ne sait plus vivre son rapport à l'autre. Encore faudrait-il qu'il sache qui est l'autre ; en d'autres termes, qui décide, qui dirige, qui travaille et qui sanctionne ?

- Pour les tisserandes, les anciens conseillers ne servent plus à rien. L'une d'entre elles nous en parle et, pourtant, son père est lui-même conseiller :

*"Les dirigeants de Tuléar sont venus et personne n'ose réclamer ou demander une réunion pour exposer nos difficultés. On envoie des conseillers à Tuléar, comme RANIRAKA,*

auquel nous avons posé des questions. Il ne dit mot : rien, pas d'explications, on ne sait plus la vérité. Ils n'ont de conseillers que le nom (cnqs) et vont tout simplement se promener à Tuléar. Ils ne savent pas satisfaire les tisserandes. Nous pensons qu'ils nous exploitent tout simplement : voilà notre misère. Or, on ne trouve ici que cette occupation. Si elle n'existait pas, que mangeraient les gens ? Le seul but devrait être de la soigner et d'obliger les gens à s'unir. On n'arrive plus à discuter avec les dirigeants, ou avec les autres tisserandes, pour savoir comment on va l'améliorer. Chacun oeuvre pour gagner sa vie, sans se préoccuper du bien de la Coopérative que nous avons fondée" (333).

- L'agent d'agrégation appartient au Service de l'Élevage, mais il doute cependant des initiatives prises par le même Service, au niveau supérieur, et se perd dans la valse des interventions extérieures et des bouleversements internes :

"Normalement, il faut faire des réunions (cnqs) pour que les gens puissent connaître ce qu'est la Coopérative, et la loi qui la concerne. Si les gens ne connaissent pas cet objectif, ils croient que tout vient de notre 'initiative'. Si on ne fait pas de réunion pour éclairer cette grande cause, il n'y aura pas de progrès dans les activités de la Coopérative. A propos des réunions annuelles, il y a le Comité de gestion : le C. E. T. A., la B. N. M., la Coopération, le Ministère de l'Intérieur, et d'autres, s'en occupent, et c'est cela qui risque d'embrouiller les dirigeants. Ils veulent tous être au courant mais, à force de leur envoyer des renseignements, un jour ou l'autre tous ces rapports seront en contradiction. A propos de la Coopérative, il est bon que le 'fanjakana' en fasse partie parce qu'il faut ce qu'on appelle des 'pressions' pour la corriger. Si on applique les 'statuts', peut-être que cela ne marchera pas, et il y aura des difficultés, parce que les membres de la Coopérative ne savent pas ce qu'est une coopérative. C'est peut-être pour cela que plusieurs coopératives se sont écroulées ? Mais, d'autre part, si c'est comme maintenant, on ne trouve pas non plus la vérité. Les dirigeants d'avant faisaient à leur volonté, ils ne connaissaient pas leur 'situation', la vérité, donc ils volaient. A ce moment-là, la Coopérative était

*presque morte, et le 'fanjakana' est intervenu pour la sauver. On la remet en ordre, on nomme un directeur 'particulier' et, après, elle s'écroule de nouveau" (334).*

Il ne sait plus. C'est une "grande cause", peut-on la laisser aux membres, en appliquant les statuts, si on ne leur a pas expliqué ce qu'était une coopérative ? Non, dit-il. Mais il pense, en même temps, que les membres de la Coopérative ne doivent pas croire que toute l'initiative vient d'eux, les responsables, et la situation actuelle ne permet pas, non plus, de "trouver la vérité". Faut-il une "pression", ou une formation ? Mais qui assurera cette dernière ?

- le comptable de la Coopérative est, lui aussi, noyé dans ce pot au noir. Il avait pourtant été nommé ici comme représentant de la B. N. M. (banque), mais il a pris conscience des rivalités entre organismes de tutelle et de l'ingérence d'autres autorités publiques dans le fonctionnement de la Coopérative :

*"Mais pourquoi vos conseillers ne tiennent-ils pas leurs rôles ?*

*- Ils n'ont aucune 'attribution définie', ni rôle défini. La gestion se fait par le 'Comité de gestion de la Coopérative'. En fait, cette Coopérative n'a qu'un statut provisoire et attend toujours l'agrément et la constitution du conseil d'administration. Ces conseillers n'ont aucun pouvoir de gestion. En 1967, cette Coopérative avait un excédent de six ou sept millions. Je suis allé à Tuléar, nous avons pensé à toutes les améliorations possibles, alors la B. N. M. m'a demandé le bilan de notre compte et nous a dit : Bof...cela pourra marcher. Mais on n'a rien décidé. On ne peut pas non plus éliminer cette Coopérative parce que beaucoup de personnalités pensent que c'est la seule source de richesse (cnqs) pour la sous-préfecture. Notre problème, c'est que c'est une coopérative de transformation : les tisserandes veulent un résultat immédiat et ne connaissent que ce qu'elles voient de leurs propres yeux. En général, on est toujours occupé avec la réception de tous les dirigeants et des hautes personnalités qui passent par ici. Alors, les gens ne savent plus rien parce que la B. N. M. , le Service de l'Elevage, la Coopération, le C. E. T. A., les Affaires économiques, et le Ministère de l'Industrie et des Mines, chacun d'eux nous envoie des lettres. Vous êtes en train de lire la première lettre, et la seconde arrive : veuillez nous*

envoyer les rapports de l'année dernière, et une autre pour demander le prix de vente des tapis, etc. Les dirigeants de cette Coopérative devraient faire un 'programme de travail' avec un an d'avance, mais ils n'en ont jamais fait. Par exemple, pour le changement de prix des tapis, je me souviens, ce fut 'accordé' au 1er septembre 1966, mais, à cette date, beaucoup de commandes n'étaient pas encore satisfaites, et elles avaient été passées à l'ancien barème. Monsieur LEMAITRE m'a engueulé l'autre jour, quand je lui ai dit que nous livrions les anciennes commandes avec les prix de 1964. Il m'a dit d'établir de nouvelles factures. Pourtant, les clients avaient commandé avec les anciens prix. Or, je pense qu'il vaut mieux recevoir l'ancienne valeur que de perdre la commande. J'ai refusé de faire les comptes et, après, il n'a plus rien dit. Mais aussi, face à ce changement de prix, le C. E. T. A. était vraiment étonné parce qu'il n'y avait pas d'accord entre eux. Ce LEMAITRE a décidé cette augmentation et, après, il l'a fait passer en Comité de gestion, et personne n'eut de réaction" (335).

On assiste à une intervention directe de l'assistant technique dans le fonctionnement de la Coopérative, et donc à l'altération de ses flux, sans parler du "diktat", en Comité de gestion, qui n'entraîna aucune réaction. Sans revenir sur la manière de l'initiative, nous avons déjà fait allusion au caractère douteux de l'opportunité économique-comptable du changement de cette seule série de prix.

- le président-fantôme de la Coopérative n'est qu'un "petit" face aux "grands" du Comité de gestion ; il espère l'intervention - de nouveau, et, oh combien, improbable - d'un médiateur *vazaha* entre les tisserandes et les organismes de tutelle. Il est conscient de son "grand devoir", mais n'arrive pas à commander :

"Quelles sont vos responsabilités comme président de la Coopérative ?

- Depuis que j'ai été élu comme président, je n'ai aucune responsabilité (cnqs). Si j'ai quelque chose à dire, je n'arrive pas à commander. Quand nous avons été élus, j'ai dit aux conseillers que, s'il y a une perte, c'est à cause d'eux, et je leur ai dit publiquement que je ne voulais pas qu'ils m'accusent de cela. BOTOA Bernard était le vice-président, etc. Enfin, il a fallu faire cela pour que la Coopérative existe ou non. Sinon, il n'y avait pas de

pièces (procès-verbal), et cela n'aurait pas été valable. Mais ce sont Martial, RANDRIAMIDASY, et Stanislas, qui dirigent vraiment cette Coopérative. Ils ne me demandent jamais mon avis si une circulaire vient d'en-haut. Comme je suis un petit, on m'a demandé de rester tranquille. Alors, je leur ai dit : s'il y a une convocation à Tuléar, c'est vous qui y allez, et non pas moi. A la Coopérative, j'ai un grand devoir; et je suis vraiment le responsable, en tant que 'président', mais je regarde tout simplement ce qui se passe, et j'attends ce qui arrive. Lorsque se tient une réunion du Comité de gestion, je n'y participe pas parce que ce sont les grands qui s'occupent de cela. J'essaie seulement de diriger les gens d'ici. Et quand il y aura, de nouveau, un Vazaha pour nous diriger, je suis d'accord pour revenir à cette Coopérative. Quelques membres ont déjà dit que le 'firaisana' (l'union) peut se faire avec du rhum, mais les gens se séparent aussi à cause de la boisson. Il en est de même pour le 'fihavanana' (réaffirmation des liens de parenté ou, plus généralement, de la cohésion d'un groupe humain donné) : il peut se faire ou se défaire. Tout cela est bien difficile parce qu'avant de parler aux membres, il faut savoir que chacun a sa manière de penser (...). S'il y a des machines (rouets), ce ne sera plus de la coopération, ce sera un travail comme dans une société, et on n'aura besoin que de peu d'ouvrières" (336).

Il est ambaniandro, âgé, et ne peut inventer la communauté entre coopérants que comme un collectif de dépendants du colonisateur, ou comme une communauté paysanne des Hauts-Plateaux, construite autour de la parenté et de l'entraide. Mais la première solution est impensable, et la seconde ne peut être transposée, comme telle, dans un milieu ethniquement, socialement et économiquement hétérogène, dans lequel les paiements aux tisserandes - différenciés - comme les foires, ou le marché hebdomadaire, ne font qu'isoler progressivement les individus les uns des autres.

- quant aux représentants des éleveurs, l'un ose à peine affirmer sa condition de conseiller :

"Vous êtes parmi les conseillers ?

- Moi ? Peut-être suis-je du nombre, comme je l'ai vu.

Mais je suis incapable de faire quoi que ce soit et,

pourtant, ils m'ont élu (cnq̄s). Je sais un peu, et je vous ai raconté ce que j'ai appris et constaté. Mais, avec cette

civilisation nouvelle, je ne sais pas trop parce que les anciens procédaient d'une autre façon. Une fois par an nous allons à Tuléar et, ensuite, nous parlons aux membres qui sont nos voisins, mais non pas à tous. Tout ce qui nous est expliqué à Tuléar, c'est d'encourager les gens à bien travailler pour le progrès de la Coopérative. Je ne sais, ni lire, ni écrire, et vous voyez bien qu'il faudrait prendre des notes. Au temps de Fulgence, nous nous réunissions à Ampanihy, et nous avons demandé qu'on fasse la conférence ici, mais ils ont refusé. Les membres pourraient nous aider pour obtenir satisfaction" (337).

Quant à l'autre, il s'en rapporte aux décisions du Service de l'Elevage :

"Quand il faut dresser les 'rapports' à Tuléar, nous nous réunissons mais je ne sais pas comment cela fonctionne (cnqs). Ce sont ces gars de la Coopérative qui font le rapport, mais non pas moi. Cela n'est pas clair en ce qui concerne cette réunion, mais nous savons seulement qu'il faut que nous allions à la C. E. A. M. P. à Tuléar, et c'est le Service de l'Elevage qui doit connaître la chose beaucoup mieux que nous" (338).

- les représentants des tisserandes : pour l'un des deux, tout est déjà fait à Tuléar :

"Là-bas, nous écoutons tout simplement. Nous avons le droit de parler, mais ils n'acceptent pas notre parole. Quand nous allons à Tuléar, tout est déjà fait. Nous sommes vraiment malheureux, on ne nous regarde pas (cnqs). Tout le monde était réuni, les 'vétérinaires' avaient déjà préparé tout ce qu'on va nous expliquer : voici le salaire de ceci, et les comptes de cela, etc. Et nous avons parlé de ces poils qu'on allait exporter ; le député, qui était là, nous a aidés à refuser cela, parce que, sinon, les membres seront malheureux et n'auront pas de travail. Ce ne sont pas les conseillers qui dirigent la Coopérative, ce sont les vétérinaires qui s'en occupent. Autrefois, la Coopérative était dirigée par le 'fokonolona' et nous nous réunissions tous les ans pour trouver des idées, et améliorer la fabrication. Depuis, le Service de l'Elevage commande, décide, et le Comité de gestion accepte

*tout ce qu'il fait ici" (339).*

Face à ce détournement de pouvoir accompli vers 1963, un conseiller qui fit partie des treize premiers nous donne sa version : les tisserandes sont comme des sauterelles devant le conseiller, au retour de Tuléar, ou s'agitent toujours en fonction des problèmes quotidiens. Il a travaillé comme conseiller, mais cela n'a servi à rien, alors, autant se préoccuper de son sort personnel et, comme il le dit, "*qui oserait parler maintenant de tous les problèmes que nous avons ?*". Personne. Pourquoi parler encore de coopérative de production : l'armature demeure, l'esprit de coopération a disparu.

*"Avant, au temps de Fulgence, de Dezy, et de Elie-Jean, cette Coopérative avait beaucoup de pertes. Et personne ne connaissait cette perte, seul le 'fanjakana' connaissait ce 'trou'. Il y a six ans ou sept ans de cela, on a dit que les tisserandes recevraient de l'argent au nouvel an, alors elles furent toutes comme 'valala tsy mandady harona' (comme les sauterelles qui s'agitent dans la corbeille) parce qu'elles croyaient qu'on allait leur partager de l'argent, à cette époque. Alors, le 'fanjakana' a donné un peu d'argent parce qu'il donne pour aveugler les gens (cnqs), et il fallait qu'il les console. Comme j'ai déjà dit auparavant : 'tsy mijery ny madinika ny lehibe', ou encore 'tain'alika ka ny avo ihany no tovonana' (littéralement : les grands ne regardent pas les petits ; le second dicton : les chiens déposent leurs excréments en tas. Autrement dit : ceux qui ont beaucoup de biens ne cessent d'accumuler).*

*- D'après vous; les membres comprennent ce qu'est une coopérative ?*

*- Il est difficile de répondre parce que 'ny maty tsy mba miasa' (littéralement : le mort ne travaille pas. Autrement dit : seuls les vivants ont des problèmes). Le problème est que les gens d'ici méconnaissent l'argent et le papier, tout en pensant que cela est un bon métier qui fait vivre son homme. Ils pensent que s'ils ont 10 ou 20 chèvres, ils ont beaucoup d'argent.*

*- Et à quoi servent ces conseillers ?*

*- C'est un peu difficile... Les gens partent... et je reste encore conseiller. Quand certains ont démissionné... notre proverbe dit 'asa jamba rafozana' (littéralement : c'étaient des travaux pour des beaux-parents aveugles. Autrement dit : le poste de conseiller ne sert à rien, il n'est pas récom-*

pensé). Certains ont démissionné parce qu'ils ne comprenaient pas très bien la manière de faire de ces employés ou dirigeants de la Coopérative. On connaît ces conseillers, mais tout le monde sait qu'ils ne sont pas habiles. Pour moi, maintenant, je continue de gagner, et le prix de mon tapis m'appartient, et j'ai toujours du manioc à manger. Qui oserait parler maintenant de tous les problèmes que nous avons ?! Ces 'Ray aman-dReny' n'ont pas beaucoup de capacité pour regarder et observer, mais ils suivent ce que les gens de Tuléar disent. Pourtant, la Coopérative n'appartient pas à un seul, mais à tout le monde" (340).

En vingt ans, l'élan coopérateur est perdu pour ce tisserand mahafaly. D'une façon générale, l'atelier-pilote destiné à la formation des tisserandes a perdu ses ouvrières, et la Coopérative est une structure vide habitée par des blattes bureaucratiques qui vivent de l'humidité monétaire des cuisines comptables. Le tisserand fait ses comptes, achète son manioc et, pourquoi pas, un deuxième métier à tisser. La Coopérative augmente ses bénéfices annuels, et ses centres de décisions comptables ne savent que les "reporter à nouveau", comme on le verra maintenant.

#### 5.5.2. L'APPARITION ET L'UTILISATION DES EXCEDENTS COMPTABLES

Avant de parler de l'utilisation des excédents nets *apparents*, en liquidité ou non, il faudrait vérifier les comptes dans leur constitution, leur construction, et leur bien-fondé. Bien que la Coopérative ait payé respectivement 20 000 francs, 40 000 francs, 72 000 francs et 120 000 francs d'honoraires comptables en 1964, 1965, 1966 et 1967, ce qui constitue une augmentation respectable, on en reste, là aussi, au stade artisanal. Il aurait peut-être fallu pénaliser les fabrications comptables pour manque de poids. Si personne n'est sûr des résultats, qui, en effet, osera prendre une décision, quelle qu'elle soit ?

A priori, les quatre soldes créditeurs connus, reportés ensuite au bilan, et dégagés par les comptes d'exploitation et de pertes et profits, sont les suivants, pour les dernières années :

1964	: 1 166 612 francs
1965	: 3 294 422 francs
1966	: 3 494 222 francs
1967	: 6 965 393 francs (341)

Ils ont été calculés en fonction des rubriques qui sont détaillées dans le tableau 56, auxquelles on a ajouté (rubriques 27 à 32) certaines varia-

TABLEAU 56 : COMPTES DE LA COPERATIVE (1964-1967)

RUBRIQUES	1964	1965	1966	1967
1) Frais de personnel.....	677 952	1 009 716	933 983	917 071
2) Amortissements.....	83 893	78 789	79 814	81 489
3) Provisions.....	894 308	374 307	450 013	874 349
4) Frais financiers.....	54 932	418 656	234 234	216 978
5) Autres.....	192 359	256 440	285 373	490 299
TOTAL 1 à 5.....	1 903 444	2 137 908	1 983 417	2 580 186
6) Stock initial matières premières	148 815	370 390	?	466 225
7) Stock d'avances aux tisserandés.	1 255 134	4 088 129	?	?
8) Stock initial d'emballage.....	?	10 100	7 920	21 400
9) Stock initial de tapis.....	?	71 050	771 025	1 592 225
10) Achats de matières premières....	6 617 950	6 598 770	?	8 695 517
11) Achats de tapis.....	9 441 343	9 918 283	18 171 845	23 494 950
12) Achats d'emballage.....	133 730	190 940	251 911	210 300
13) Fil de laine.....	?	61 860	?	?
14) Pertes sur matières premières...	?	?	649 757	?
15) Retour de tapis.....	?	?	?	12 650
16) Stock final matières premières..	370 390	405 335	?	29 430
17) Stock final d'emballage.....	10 100	7 920	21 400	33 060
18) Avances aux tisserandes.....	4 088 129	3 457 079	?	?
19) Stock final de tapis.....	71 050	771 025	1 592 225	5 649 690
20) Ventes de tapis.....	16 114 727	17 085 315	23 267 030	29 464 230
21) Cession de fil.....	8 170	4 760	1 800	61 900
22) Ristournes reçues.....	1 270	?	?	?
23) Exportations.....	-	3 672 408	-	-
24) Ventes en Foire.....	-	82 500	-	-
25) Cession de matières premières...	?	?	?	8 289 395
26) Vente de laine.....	-	-	-	3 000
26') Solde des pertes et profits.....	3 192	1 255 510	447 642	508 141
26'') Solde créditeur total.....	1 166 612	3 294 422	3 494 222	6 965 393
27) Valeur d'agrégage.....	13 073 552	14 563 108	18 191 845	22 713 835
28) Avances.....	4 487 870	4 689 185	5 519 795	6 855 300
29) Paiements.....	8 585 682	9 873 923	12 672 050	15 858 535
30) "Ventes".....	15 890 220	17 855 685	24 012 745	32 430 466
31) Achats au Service de l'Elevage..	5 441 275	6 710 000	7 034 000	8 598 000
32) Cession aux tisserandes.....	5 250 700	6 661 000	6 030 000	8 219 000

bles de l'activité déjà connues. On peut mettre de côté les postes sans problème : 1 à 5 (paie du personnel, amortissements, provisions (342); frais financiers, autres), 8, 12 et 17 (calcul du coût des emballages), 20, 22, 23 et 24, qui correspondent à des mouvements réels de ventes (ou d'exportation). Il reste les postes :

- 6, 10, 13, 14, 16, 21, 25, 26 : mouvements de matières premières,
- 7, 18 ..... : avances aux tisserandes,
- 9, 11, 15, 19 ..... : mouvements de tapis.

Ces trois aspects précédents sont traités différemment chaque année. Mais il est aussi nécessaire de corriger un certain nombre d'erreurs d'écriture importantes (343).

#### LA DIVERSITE METHODOLOGIQUE

- Le stock initial de matières premières (poste 6) apparaît partout, sauf en 1966 (où il est de 405 335 francs).

- Les avances aux tisserandes (postes 7 et 18, respectivement en début et fin d'année) apparaissent seulement dans les stocks initiaux et finaux de 1964 et 1965. Précisons : pour 1964 (stock initial), 1 255 134 francs = 500 532 francs pour les avances de 1958 à 1961, et 754 602 francs pour les avances de 1962-1963. Pour 1965 (stock final), 3 457 079 francs = 880 469 francs pour les avances de 1958 à 1963, plus 446 420 francs d'avances pour 1964, et 2 130 190 francs d'avances de l'année 1965.

- Les stocks initiaux de tapis de 1964 sont oubliés.

- Les achats de matières premières au Service de l'Elevage (poste 10) ne sont pas reportés pour 1966, correspondent grosso modo aux données de la rubrique 31, pour les années 1965 et 1967, mais différent de 22 % pour 1964 (?).

- Les achats de tapis aux tisserandes (poste 11) correspondent  
pour 1964 : à rien (aucun des postes 27, 28, ou 29),  
pour 1965 : aux paiements aux tisserandes (poste 29),  
pour 1966 et 1967 : à la valeur d'agrèage tirée des états de paiements.

- Les "Pertes sur matières premières" (poste 14) figurent seulement en 1966, devraient correspondre à la variation de stocks annuelle. Or, pour les autres années, on a :

stock initial 1966 (stock final 1965)	: 405 335 francs,
stock final 1966 (stock initial 1967)	: 466 225 francs.

L'écriture paraît sans signification, ou doit correspondre relativement à la marge laissée par la Coopérative au Service de l'Elevage, laquelle pourrait se définir comme la différence entre les postes 33 et 34 : 7 034 000 francs moins 6 030 000 francs, soit 1 004 000 francs. Mais cela ne correspond pas non plus (?).

- La cession de laine aux tisserandes apparaît seulement en 1967 (poste 25), et d'une façon minime les trois autres années (postes 21 et 26).

## LES CORRECTIONS NECESSAIRES

On peut opérer cinq corrections principales :

- le poste 9 de 1964 se monte à 295 557 francs, et non zéro comme indiqué, après avoir comparé la production, les ventes et le mouvement de stocks en 1964 ;

- l'achat de matières premières de 1964 (poste 10) se monte à 5 441 275 francs, et non 6 617 950 francs ;

- l'achat de tapis de 1964 est égal à 8 585 682 francs, ou à 13 073 552 francs, selon les méthodes adoptées, mais non à 9 441 343 francs. ;

- les avances aux tisserandes (en fin 1964) valent 2 017 964 francs, et non 4 088 129 francs, étant calculées ainsi : avances initiales (poste 7) plus cessions aux tisserandes (poste 32) moins avances récupérées (poste 28).

- les avances initiales aux tisserandes, de 1965, valent, de même, 2 017 964 francs, et non 4 088 129 francs.

Si on effectue ces corrections, et si on adopte pour ces quatre années les modèles de calcul appliqués en 1965 et 1967 (344), on peut comparer les soldes créditeurs établis à ceux qui sont officiellement présentés.

TABLEAU 57 : SOLDES CREDITEURS (EN FRANCS)

ANNEE	MODELE 1965	MODELE 1967	DONNEES OFFICIELLES
1964	- 1 636 000	832 000	1 167 000
1965	5 365 000	3 923 000	3 294 000
1966	3 181 000	3 201 000	3 494 000
1967	7 673 000	6 965 000	6 965 000

Les fictions comptables s'entrecroisent. Il ne reste de ces estimations laborieuses qu'une donnée certaine : le revenu comptable de la Coopérative augmente, de 1964 à 1967, à un taux annuel de plus de 80 %. Les deux types de calcul employés en 1965 et 1967 peuvent se caractériser ainsi :

- celui de 1967 considère la Coopérative comme une *entreprise commerciale* qui vend et achète deux types de produits, la laine et les tapis, et qui a, par ailleurs, ses frais de gestion. Tels quels, ces deux mouvements sont les suivants, en 1967 :

LAINE

Stock initial..	466 225	Stock final...	29 430
Achats.....	8 695 517	Ventes.....	8 289 395
		SOLDE DEBITEUR	842 917
	9 161 742		9 161 742

TAPIS

Stock initial..	1 592 225	Stock final...	5 649 690
Achats.....	23 494 950	Ventes.....	29 464 230
SOLDE CREDITEUR	10 026 745		
	35 113 920		35 113 920

Dans le même temps, on ne se préoccupe plus du stockage des matières premières hors-Coopérative, c'est-à-dire des avances aux tisserandes, ni de l'augmentation problématique de ce poste (345). Dans ce cas, en matière de stockage, le seul problème reste celui de l'augmentation du stock de tapis invendus ou, plus exactement, du stock de tapis qu'on ne peut envoyer au C. E. T. A. pour y être vendus.

- le modèle de comptabilité appliqué en 1965 reconstituait fictivement la Coopérative comme *unité de production*, ayant d'une part ses coûts de production (achats de matières premières, paiement des ouvrières-tisserandes, et frais généraux) et, d'autre part, ses ventes de produits finis et, éventuellement, ses exportations de laine brute. Il existe alors un double problème de gestion des stocks : ceux des matières premières, et ceux des tapis. Le tableau suivant essaie de préciser ce poids de plus en plus important des stocks, par rapport à l'importance de la production annuelle (recettes).

TABLEAU 58 : AUGMENTATION DE STOCKS (1964-1967)

ANNEE	VALEUR MATIERES PREMIERES	AVANCES AUX	VALEUR DES	TOTAL (4) = (1 + 2 + 3) (francs)	RECETTES (francs)	RAPPORT (4)/(5)
	EN COOPERATIVE (francs) (1)	TISSERANDES (francs) (2)	TAPIS (francs) (3)			
1964	370 000	2 017 000	71 000	2 458 000	16 123 000	0, 15
1965	405 000	3 457 000	771 000	4 633 000	20 830 000	0, 22
1966	466 000	3 967 000	1 592 000	6 025 000	23 714 000	0, 25
1967	29 000	5 331 000	5 650 000	11 010 000	30 034 000	0, 37

On comprend que la présentation de 1967 ait été retenue parce qu'elle ne manifeste pas autant les problèmes mais, peut-être aussi, parce qu'on a oublié l'objectif historique de la Coopérative. Il demeure que, malgré la développement important du volume d'activité, les possibilités financières de la Coopérative restent limitées. Si on analyse les flux monétaires réels, les soldes seraient les suivants en fin d'année (346) :

- 1964	:	65 000 francs,
- 1965	:	1 970 000 francs,
- 1966	:	1 775 000 francs,
- 1967	:	2 680 000 francs.

En fait, ces soldes sont négatifs, dans la mesure où les créances sur le C. E. T. A., ou sur les clients, non réalisées ont également tendance à augmenter (tableau 55) ; pour ces quatre années, le C. E. T. A. doit à fin d'année, respectivement, 5 124 000 francs, 5 468 000 francs, 4 576 000 francs et 9 924 000 francs, en 1964, 1965, 1966 et 1967.

Les tisserandes sont payées avec environ trois mois de retard, le Service de l'Elevage dans le même délai, pour les matières premières, mais le C. E. T. A. paie en moyenne les tapis avec six mois de retard ; il reste débiteur de la moitié de ses achats annuels à chaque fin d'exercice. Il faut ajouter à cela une valeur réalisable à court terme, les débiteurs divers et/ou douteux, qui reste relativement constante sur la période : 789 000 francs en 1964, 917 000 francs en 1967.

Bref, la Coopérative n'a jamais eu d'argent de 1964 à 1967. Elle enregistre seulement une augmentation de ses créances : on prête de plus en plus de laine aux tisserandes tout en ayant de moins en moins de moyens de contrôle, et en n'osant plus la réclamer (les provisions annuelles augmentent en conséquence). Par ailleurs, on envoie de plus en plus de tapis au C. E. T. A. sans vouloir prendre conscience, à Ampanihy, que la vente est de plus en plus problématique.

Pour en terminer sur cet aspect comptable, nous parlerons de l'utilisation du bénéfice net des exercices, tel qu'il apparaît dans les documents comptables. Celui de 1964 sert à couvrir le solde déficitaire de 1963, et la différence est portée en fin 1965 en Résultats en instance. A la fin de 1967, le tout se retrouve, soit dans les capitaux propres (3 841 339 francs), soit dans le report de l'exercice 1966 (3 494 222 francs). Si on y ajoute le résultat de l'exercice 1967, on parvient à une somme de 14 300 954 francs (347). On n'a rien distribué aux membres mais comment, en effet, le pourrait-on, quand il n'y a pas de liquidités, et qu'on est seulement riche de ses reconnaissances de dettes ?!

Dans l'hypothèse de l'application de l'article 39 des statuts (projet de 1963), lequel prévoit la répartition suivante du produit net annuel :

- 15 % à un fonds de réserve,
- 6 % d'intérêts aux parts, en fonction de leur libération,
- 40 % (maximum) de l'excédent restant aux sociétaires,
- le reste en fonds de prévoyance (obligatoire jusqu'au double du

capital social),

nous aurions obtenu la répartition suivante pendant les quatre dernières années :

1964. Résultat : 1 166 612 francs. Nombre de membres : 848.

Capital social théorique : 339 200 francs.

- Compensation des résultats  
précédents..... : 674 077  
- Fonds de réserve..... : 73 880  
- Intérêts aux membres (348) : 20 352  
- 40 % aux membres..... : 159 321  
- Solde en fonds  
de prévoyance..... : 238 982

1965. Résultat : 3 294 422 francs. Nombre de membres : 925.

Capital social théorique : 370 000 francs.

- Fonds de réserve..... : 494 163 (cumulé : 568 043)  
- Intérêts aux membres .... : 22 200  
- 40 % aux membres..... : 1 111 223  
- Solde en fonds  
de prévoyance..... : 1 666 836 (cumulé : 1 905 818)

1966. Résultat : 3 494 222 francs. Nombre de membres : 1 075.

Capital social théorique : 430 000 francs.

- Fonds de réserve..... : 524 133 (cumulé : 1 092 176)  
- Intérêts aux membres..... : 25 800  
- 40 % aux membres..... : 1 177 716  
- Solde en fonds  
de prévoyance..... : 1 766 573 (cumulé : 3 433 409)

1967. Résultat : 6 965 393 francs. Nombre de membres : 1 321

Capital social théorique : 528 400 francs.

- Fonds de réserve..... : 1 044 808 (cumulé : 2 136 985)  
- Intérêts aux membres..... : 31 704  
- 40 % aux membres..... : 2 355 552  
- Solde en fonds  
de prévoyance..... : 3 533 329 (cumulé : 6 966 738)

Très légalement, donc, on aurait pu distribuer aux membres de la  
Coopérative, par tête, les sommes suivantes :

- 1964 : 212 francs (349),  
- 1965 : 1 225 francs,  
- 1966 : 1 119 francs,  
- 1967 : 1 807 francs.

Cette répartition partielle des bénéfices n'aurait pas été négligeable, vu le revenu moyen par tête dans la région en général, ou vu le revenu moyen de la tisserande. Il est sans doute regrettable qu'elle n'ait pas eu lieu, mais qui aurait pu la décider, étant donné l'incompréhension des membres, l'incapacité des cadres locaux de la Coopérative, et l'absence d'une décision unique, serait-elle dans un premier temps extérieure à Ampanihy ?

Inapplication des statuts, disparition du dialogue, polycéphalie de la direction, inutilisation des capitaux, la boucle serait presque fermée dans cette liste des atteintes à l'esprit coopératif si nous ne devions la fermer par une analyse de la commercialisation et, indirectement, d'autres rapports conflictuels entre organismes partiellement responsables de ce processus de production.

### 5.5.3. LA COMMERCIALISATION DES TAPIS

Jusqu'à la création du C. E. T. A. (Centre Economique et Technique de l'Artisanat) par le décret n° 62 031 du 17 janvier 1962, comme organisme d'animation de l'artisanat, chargé d'apporter l'assistance technique et la formation, et jusqu'à sa mise en place en 1962-1963, la commercialisation du tapis s'est faite de façon anarchique, depuis la vente sur la piste d'atterrissage d'Ampanihy au troc avec les commerçants indiens, en passant par la commercialisation individuelle qui utilisait les rapports de parenté ou de commerce, anciens, avec Fianarantsoa, Ambalavao, ou Tananarive.

A partir de 1963-1964, les trois quarts de la production sont à destination des agences du C. E. T. A. à Tuléar, Tananarive et Fianarantsoa. Mais un mouvement contraire se dessine : de 1964 à 1967, la part du C. E. T. A. dans l'écoulement de la production passe de 72 % à 64 %, alors que les ventes directes à la Coopérative augmentent de 25 % à 31 %. Le client a tendance à se déplacer, étant donné la différence des tarifs entre Ampanihy et Tananarive, comme le montre le tableau 59.

TABLEAU 59 : TARIFS ET PRIX D'ACHAT A LA TISSERANDE (AU M<sup>2</sup>)

TYPE DE TAPIS	PRIX PAYE	PRIX DE VENTE	PRIX DE VENTE
	A LA TISSERANDE (francs)	A AMPANIHY (francs)	A TANANARIVE (francs)
- Haut-Mohair..	3 300	4 500	5 050
- Toison nouée.	2 200	3 000	3 400
- Double face..	2 100	3 000	3 400
- Filé noué....	2 300	3 250	3 650
- Haute laine..	4 000	5 000	5 600

Le C. E. T. A. prend environ 12 % à 15 % de marge par mètre carré. Nous ne connaissons pas la comptabilité de cet organisme dans ce domaine, toutefois, l'exemple de 1966 nous donne une bonne idée de la marge globale et des parts reçues par chacun des partenaires de l'activité. On envoya cette année-là 1 187 tapis, pour une valeur de 15 880 000 francs et un poids total de 21 579 kilogrammes. Connaissant la marge au mètre carré, à laquelle il faut ajouter un coût de transport fixe de 350 francs par tapis, nous avons estimé la marge globale à 2 140 000 francs (13, 5 %), laquelle se décompose comme suit, par catégories de tapis :

TYPE	SURFACE (m <sup>2</sup> )	MARGE (francs)
Double face....	26	12 000
Filé noué.....	239	110 000
Haute laine....	252	166 000
Toison nouée...	557	255 000
Haut-Mohair....	2 625	1 597 000
		<u>2 140 000</u>

Cette marge doit couvrir :

- les frais de transport (25 francs le kilogramme depuis Ampanihy jusqu'à Tananarive, 1 000 kilomètres environ) :  $25 \times 21\,579 \text{ kg} = 539\,475$  (350),
- les frais financiers d'immobilisation de l'argent versé à la B. N. M. de Tuléar, en paiement des livraisons, soit un maximum de 240 000 francs,
- les salaires du personnel (un vendeur et deux ouvriers à mi-temps, à Tananarive), soit un maximum de 220 000 francs,
- le coût de stockage et de gestion administrative et financière, estimé arbitrairement à 200 000 francs, parce qu'il est noyé dans de multiples activités de la cité artisanale gérée par le C. E. T. A.

Soit un coût total d'environ 1 200 000 francs ; la marge ne semble justifiée qu'à 60 %, les autres 40 % constituent un bénéfice net. Pour un tapis vendu 30 000 francs au client tananarivien, on peut considérer que la distribution de ce prix est la suivante :

- 17 % va à l'éleveur (5 020 francs),
- 45 % à la tisserande (13 450 francs, dont une partie va aux fileuses ou ouvrières, en salaires, et une autre en achats de laine à l'extérieur),
- 26 % à la Coopérative (7 930 francs, dont 793 francs pour le paiement de la tonte au Service de l'Élevage),
- 12 % au C. E. T. A. (3 600 francs pour frais de commercialisation).

Bien que nous ayons affaire à une activité de transformation, la fonction tertiaire reçoit 38 % du prix payé par le consommateur. Malgré cette marge importante - ou à cause d'elle ? - le C. E. T. A. a de plus en plus de mal à écouler les livraisons de la Coopérative (voir le tableau 60).

TABLEAU 60 : COMMERCIALISATION DES TAPIS (1964-1967)

RUBRIQUES	1964	1965	1966	1967
1) Production.....	15 890 220	17 855 685	24 012 745	32 430 466
2) Stock initial de la Coopérative.....	295 557	71 050	771 025	1 592 225
3) Stock final de la Coopérative.....	71 050	771 025	1 592 225	5 649 690
4) "Ventes" de la Coopérative.....	16 114 727	17 085 315	23 267 030	29 464 230
dont :	↑ 100 %	↑ 100 %	↑ 100 %	↑ 100 %
5) au C. E. T. A.....	11 658 183	11 563 215	15 880 075	18 813 025
- Tananarive :	↑ 72 %	↑ 68 %	↑ 68 %	↑ 64 %
tapis commandés.....	6 841 635	7 569 215	12 636 130	8 899 890
tapis libres.....	4 156 180	3 994 000	3 243 945	9 488 985
- Tuléar.....	660 368	-	-	19 350
- Fianarantsoa.....	-	-	-	404 800
6) à la B. N. M., Tuléar.	411 221	226 925	-	-
7) au Service de l'Élevage, Tuléar..	↑ 3 %	↑ 1 %	2 049 220	1 166 230
8) Divers, Tuléar.....	-	1 068 915	↑ 9 %	↑ 4 %
9) Ventes réelles à Ampanihy.....	-	418 325	421 044	248 510
		↑ 3 %	↑ 2 %	↑ 1 %
	4 045 323	3 807 935	4 916 691	9 236 465
	↑ 25 %	↑ 22 %	↑ 21 %	↑ 31 %
10) Stock final C. E. T. A.....	1 074 960	3 202 620	4 166 680	7 021 025
11) Ventes réelles C. E. T. A.....	...	9 435 555	14 916 015	15 958 680
12) Ventes réelles totales	...	14 957 655	22 302 970	26 609 885
12') (11)/(12).....	...	63 %	67 %	60 %
13) Stock total final (3) + (10).....	1 146 010	3 973 645	5 758 905	12 670 715
13') (13)/(12 + 13).....	...	21 %	21 %	32 %

La rubrique 4 n'est qu'une estimation de la production de l'année aux prix de vente. Les ventes réelles se trouvent dans les rubriques 6, 7, 8, 9 et 11, additionnées et résumées dans la rubrique 12. L'usage du mot vente à Ampanihy est révélateur : tout tapis rentré en magasin est considéré comme vendu, et la Coopérative se décharge à 75 % de la fonction-vente sur le C. E. T. A. , lequel n'en peut mais, car les clients se raréfient.

En réponse à l'augmentation des prix du tapis, l'acheteur diminue ses commandes de 30 % à Tananarive, de 50 % au Service de l'Elevage de Tuléar, de 1966 à 1967, et se déplace à Ampanihy : les ventes sur place augmentent de 90 % en quatre ans. D'autre part, cependant, les stocks augmentent (rubrique 13') et, si on peut estimer qu'en 1964, les stocks de début d'année avec la production de l'année furent écoulés à 93 %, ils ne le sont plus qu'à 79 % en 1965 et 68 % en 1967. En quatre ans, le stock final total est passé de 1 146 010 à 12 670 715 francs : multiplié par onze. Il apparaît qu'un organisme comme le C. E. T. A. (dépendant du Ministère de l'Industrie) ne peut que mal accomplir la fonction commerciale qui lui est confiée. Un certain nombre de faits s'y opposent :

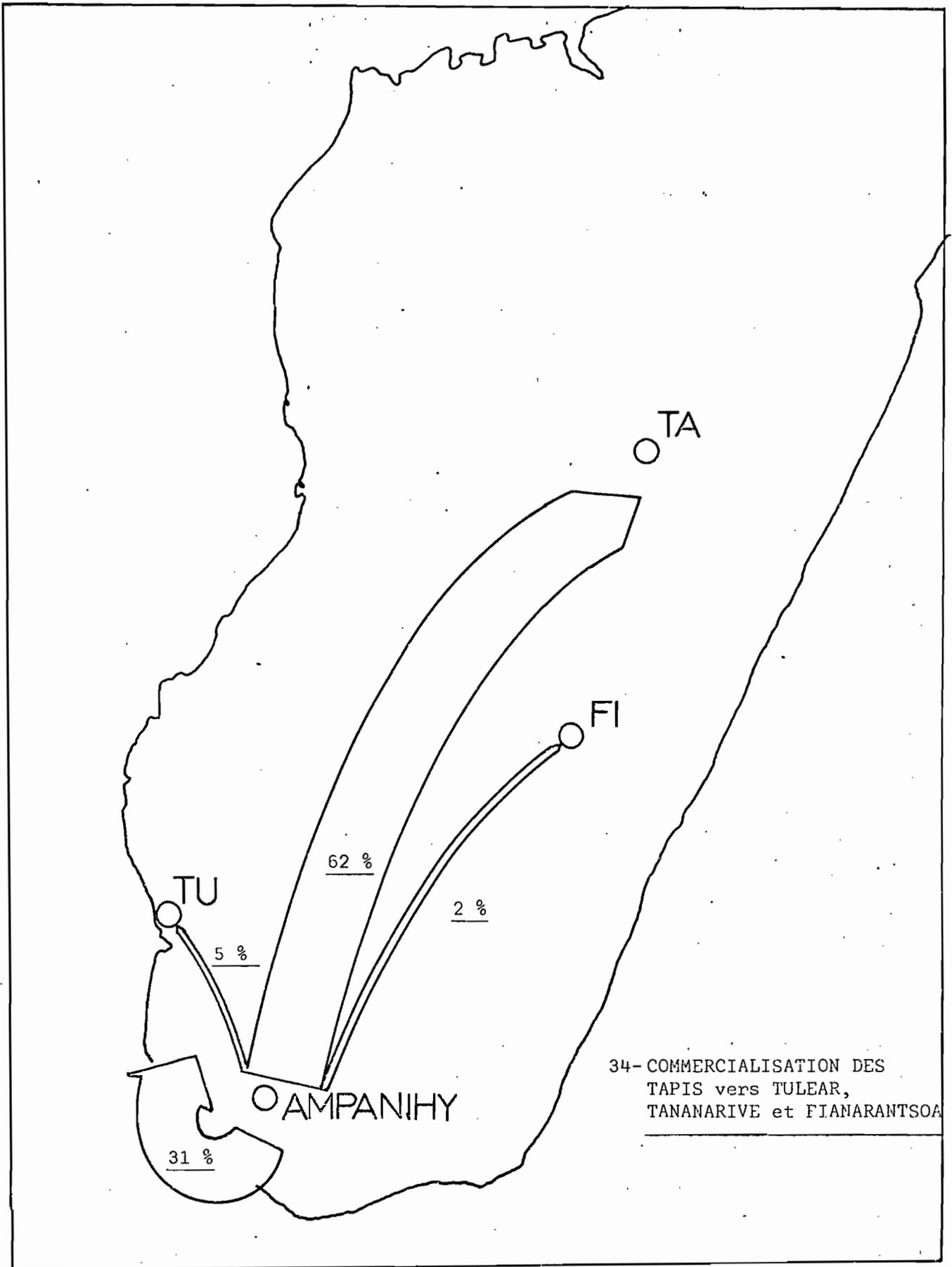
- Il n'y a pas *unicité des produits* : le C. E. T. A. est une espèce de représentant à cartes multiples chargé, plus ou moins accidentellement, par les pouvoirs publics, des commercialisations défailtantes de certaines coopératives, ou de présenter leurs produits afin d'en viabiliser la consommation. S'occupant, de surcroît, de la formation artisanale, de la conversion vers la petite industrie de certaines activités artisanales, ayant une action, ou une responsabilité, sur l'ensemble de l'île, la vente des tapis n'est, pour lui, qu'une activité partielle qui n'a pas même de responsable tananarivien attitré. C'est plutôt au hasard des révisions de comptes, du paiement réclamé d'une livraison, de l'occupation ou du surchargement des magasins, que ses responsables "repensent" à Ampanihy. Il n'y avait pas de programme de travail à la Coopérative, comme s'en plaignait son secrétaire. Il n'y a pas, ici, de suivi périodique de l'activité, ni même de magasin de vente permanent bien localisé dans la capitale.

- En tant qu'organisme public, le C. E. T. A. n'a pas la *souplesse financière* nécessaire à l'agilité des virements ou à la prise de décision en matière de politique commerciale. De plus, il est loin d'être le seul à décider : ainsi, il entérine, en fin 1966, les prix de vente à la sortie de la Coopérative décidés unilatéralement par le Service de l'Elevage de Tuléar. Il n'y eut jamais d'accord en matière de politique d'exportation de la matière brute, de politique de remises pour exportation de tapis, ou de politique de crédit pour les acheteurs moins fortunés. Mais on pourrait reprendre toute la liste possible des mesures commerciales qui pourraient être adoptées quant aux normes techniques, aux prix, aux quantités, etc., et constater chaque fois que rien n'a été tenté, hormis des expositions infructueuses hors de Madagascar, où il s'agissait plus de profit touristique pour le responsable envoyé que de profit commercial tout court.

- Manquant de personnel commercial qualifié, le C. E. T. A. est peu en mesure d'assurer la *promotion du produit*, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Sur la place de Tananarive, il possède un point de vente temporaire et hebdomadaire, au grand marché du vendredi (351), et le reste du temps, le client - vraiment désireux d'acheter - part à la recherche des bâtiments du C. E. T. A. dans un quartier périphérique de Tananarive. Certains y allèrent et n'y trouvèrent personne. En tant qu'organisme participant du Comité de gestion de la Coopérative, il joue le jeu de l'achat systématique des tapis qui lui sont envoyés, mais ne parvient ensuite qu'à en écouler une partie ; la production atteint un maximum en 1967, le C. E. T. A. ne veut plus accepter de livraisons depuis Ampanihy, et son stock final 1967 est deux fois plus élevé que celui de 1966, et sept fois plus important que celui de 1964. On a vu que le rapport entre les stocks invendus et les ventes empire d'année en année. Pendant longtemps, la population étrangère fut la principale cliente, relayée par l'arrivée massive d'assistants techniques ces dernières années, lesquels ont alimenté la demande. Mais cette demande s'est tarie peu à peu, de 1960 à 1972, et il serait temps de penser aux débouchés nationaux, lesquels existent pour les strates supérieures de la société malgache, d'un revenu économiquement suffisant pour permettre ces dépenses somptuaires. Mais il est certain que les exportations de laine brute représentent un exutoire plus facile à alimenter que l'organisation d'une vente à crédit à de nouvelles catégories d'acheteurs.

- L'envoi de tapis libres au C. E. T. A. est un autre exemple du *rejet de responsabilité* d'un organisme sur l'autre. En 1967, pour la première fois, la valeur de ces tapis (9 488 485 francs) est supérieure à la valeur des commandes. Pour quelle raison ces tapis fabriqués selon la décision de la tisserande - bien qu'ils respectent à long terme les modifications de goût - répondraient-ils, à priori, à la demande du consommateur national ou étranger ? L'isolement géographique entre les différents responsables de la gestion et de la conduite de l'activité a accentué ce conflit. Or, les premiers témoignages que nous récoltâmes ne reconnaissent-ils pas, justement, cette influence de la consommation sur le processus technique de production ? Il nous reste un paradoxe parmi d'autres : ne pas savoir chercher le client, ne pas tenir compte de ses préférences, ni de ses réactions face à l'augmentation des prix du produit et, malgré tout cela, enregistrer un taux de croissance annuel des ventes réelles de près de 20 % ! Que serait-ce si la fonction commerciale était remplie de façon plus économique qu'administrative ?

- A partir de 1966, il se produit une restructuration du C. E. T. A. et une réorganisation du Ministère de l'Industrie. On ôte au premier un certain nombre de responsabilités, et la gestion des petites entreprises. En conséquence, l'organisme perd de son crédit financier sur Tananarive, et de son poids politique sur Tuléar ou Ampanihy. Les projets grandioses de 1962 disparaissent, les visites sur place se raréfient parce qu'on ne sait plus si on sera lapidé



ou félicité, et le rapport dynamique des deux premières années de fonctionnement laisse la place à l'impersonnalité des bordereaux de livraison. Baisse de prestige ou rapetissement de l'activité, il reste qu'en dernier ressort, les banquiers décident, à Tuléar comme à Tananarive.

Les dirigeants d'Ampanihy ont pris conscience de ces jeux d'influence ou de ces rapports conflictuels qui passent au-dessus de leurs têtes, et nous en recueillîmes l'expression verbale tout au long de notre présence durant ce deuxième semestre de 1968, manifestation teintée du rapport sous-jacent entre les bureaucraties de Tuléar et de Tananarive, et les gueux locaux de la machine à écrire ou du pesage. Il y eut de la concurrence entre organismes jusqu'à se dérober les clients de Tuléar : l'agence du C. E. T. A. de Tuléar ne vend plus de tapis à partir de 1966, relayée par la B. N. M. ou par les responsables du Service de l'Elevage, lesquels utilisent les camionnettes de service pour transférer les tapis d'Ampanihy vers Tuléar. Le processus se termine comme il a commencé : dans *l'improvisation perpétuelle*.

Avec cette analyse des problèmes de commercialisation, nous achevons l'analyse approfondie des mécanismes ou des flux de produits, de matières, et d'argent. Dans ce premier aperçu, il n'a pas toujours été possible de distinguer entre la situation objective et la perception de cette dernière, entre le tarif et les conflits dans les paiements. Il faut maintenant expliquer ces réalités. Le pluriel est de rigueur parce que, d'une part, les groupes sociaux en présence sont nombreux et différenciés et, d'autre part, les sphères de l'activité productive, de la reproduction sociale, ou du jeu politique, s'inter-pénètrent.

## NOTES

(210) Terme utilisé localement pour désigner l'acceptation technique du tapis livré à la Coopérative, par la tisserande, et vendu ensuite avec un "certificat d'agrèage".

(211) LEMAITRE Y. - 1969 - p. 198.

(212) On se reportera au graphique 17 et au tableau suivant, qui montrent l'évolution de cette production.

(213) Les trois premières colonnes correspondent aux anciens cantons d'Ampanihy, Androka, Ankiliabo et Amborompotsy. Les trois dernières, aux données globales pour l'ensemble de l'Opération Mohair (source : Service de l'Elevage).

(214) Il vaut mieux parler de chèvres "tondues" que "tondables", c'est-à-dire de celles qui sont effectivement rencontrées et comptées par les agents du Service de l'Elevage.

(215) De surcroît, l'un des tondeurs nous fit remarquer qu'il n'y pouvait rien et que, s'il mécontentait les éleveurs du lieu, ou bien il y risquait son intégrité physique, ou bien ils iraient vendre le produit brut ou filé (toutes qualités mélangées) aux tisserandes.

(216) LEMAITRE Y. - 1969 - p. 203. Les différents circuits de collecte sont reportés sur la carte 20.

(217) *Ibid.*, p. 201. La période 1950-1963 étant une période féconde en malversations de tous genres, personne n'a pu, ou voulu, nous éclairer sur les modalités de paiements aux éleveurs pendant ce moment-là.

(218) POISSON H. - 1923 - p. 149. L'auteur indique les prix suivants : laine extra 11-12 francs, laine moyenne 5, 75-6 francs, laine ordinaire 2, 5-3 francs, résidus ou flocons 0, 75-1 franc ; on peut rapprocher ces différents prix de ceux correspondants aux trois catégories de 1960, et aussi des taux de rémunération de la main-d'oeuvre.

(219) *Economie malgache 1950-1960*, p. 69.

(220) GUILLERMO G. - 1948.

(221) Selon un document anonyme de la Coopérative. Les prix des autres catégories de tapis sont les suivants : double face 1 200-1 400 francs/m<sup>2</sup> ; filé noué 1 700-2 000 francs/m<sup>2</sup>.

(222) *Nouvelles Malgaches Quotidiennes*, 13 mars 1964, pp. 2-3.

(223) Pour les années 1939 à 1956, voir le *Bulletin de Madagascar*, août 1957, p. 668. Après 1956 : les différents inventaires socio-économiques.

(224) *Economie malgache 1950-1960*, p. 245. Il s'agit du kilogramme de bœuf de deuxième catégorie.

(225) Cet indice est reconstitué à partir de quatre sources distinctes :

1) *Bulletin de Madagascar*, décembre 1956, pp. 1 104-1 105,

2) *Bulletin de la Statistique Générale*, 1ère année, n° 1, 1er et

2e trimestres 1949,

3) *Inventaire socio-économique 1964-1968*, pp. 210 sqq.

4) *Economie malgache 1950-1960*, pp. 240 sqq.

(226) *Bulletin de Madagascar*, août 1957, p. 668, pour la période 1939-1957, et pour les autres années, *Inventaire économique 1964-1968*, p. 120.

(227) *Bulletin de Madagascar*, août 1957, p. 665. Le salaire de l'écrivain-interprète représente assez bien la condition économique du Malgache qui réussit, à cette époque, à rentrer dans la fonction publique par la petite porte. Si on analyse l'évolution de ce salaire, on remarque l'éventail, entre le début et la fin de carrière se rétrécit beaucoup, de 1939 à 1956. Le rapport est de 1 à 4 en 1939, de 1 à 3 en 1946, et de 1 à 2 en 1956.

(228) De 1939 à 1956, le manoeuvre passe de l'indice 100 à l'indice 1 428, l'écrivain-interprète débutant de l'indice 100 à l'indice 5 092, alors que l'indice général du coût de la vie passe de l'indice 100 à l'indice 3 250. Ces taux de salaires étant décidés, ou contrôlés, par les pouvoirs publics, ces évolutions nous permettent de déceler immédiatement quelles sont les catégories sociales favorisées, ou non, par le pouvoir colonial.

(229) On considère que le prix de vente au mètre carré est un bon indicateur du revenu moyen de la tisserande.

(230) Avec un kilogramme de laine de première qualité, on achetait 17 kilogrammes de riz en 1923 ; on n'en achète plus que 6 kilogrammes en 1968. La période 1923-1939 est relativement stable, et les conditions de vie ne se dégraderont vraiment qu'après la guerre de 1939-1945.

(231) Il y eut trois tonnes récoltées, évaluées à 4, 72 francs le kilogramme (prix pondéré en fonction des trois qualités de laine et de l'évolution générale des prix), ce qui donne un total de 14 176 francs pour 31 000 personnes en milieu rural. On en tire le revenu par tête : 0, 45 franc.

(232) Entrevue avec RETSIOVA et son frère, le 30 novembre 1968, à Amborompotsy.

(233) On parlera même de malversations dans les paiements ; la possibilité en existait, auparavant, au niveau des tondeurs ou des agents payeurs du Service de l'Élevage. Jusqu'en 1963, chaque éleveur possédait sa fiche, mais on n'en trouve plus trace en 1968.

(234) Entrevue avec RANIRAKA et BODALA Alphonse, du 23 septembre 1968.

(235) Entrevue avec RASITANY, du 24 novembre 1968. Il ne faut pas prendre ce texte au pied de la lettre, mais seulement comme un révélateur du climat de suspicion permanent entretenu entre les différents bureaucrates de la Coopérative ou du Service de l'Élevage.

(236) Entrevue avec RANDRIANASOLO, du 11 novembre 1968.

(237) Entrevue avec RAMAKA André, du 13 novembre 1968.

(238) Entrevue avec FANILIANA, du 19 novembre 1968.

(239) Entrevue avec RADALISON, du 27 novembre 1968.

(240) Entrevue avec RANDRIAMIDASY, du 2 décembre 1968.

(241) Utilisation fréquente du revenu le jour du marché, après ce type de vente ou la vente de grenat ; cela fait les bonnes recettes hebdomadaires du principal

restaurateur indien d'Ampanihy.

(242) On essaiera de dynamiser ce phénomène lors de l'analyse de la production de tapis.

(243) Entretien avec FANILIANA Hélène, du 23 septembre 1968.

(244) Entretien avec RANDRIAMIDASY, du 20 août 1968.

(245) Elle apparaît pour la première fois, en 1966, dans les statistiques du Service de l'Elevage, sous l'intitulé *Mohair des coopérateurs* : 1 552 kilogrammes (soit 4 % de la récolte officielle de l'année).

(246) LEMAITRE Y. - 1969 - p. 201. Le financement institué, dès 1966, par la B. M. C. et la C. E. A. M. P., se situe dans la perspective d'une double destination de la matière première : la transformation sur place, et l'exportation à l'état brut. *"C'est qu'auparavant, en effet, la Coopérative artisanale était le seul débouché de la production. Il s'ensuivait un risque important pour les éleveurs (sic). C'est ainsi que deux exportations de mohair brut trié et conditionné ont été effectuées pour écouler le surplus de production des années 1965 et 1966"*. Mais la Coopérative manque de matière première en 1967 !

(247) Arbitrage dont on appréciera ensuite le caractère arbitraire.

(248) LEMAITRE Y. - 1969 - p. 202. Le même était responsable, à la même époque, des services vétérinaires de Tuléar, mais nous ne le vîmes jamais à Ampanihy.

(249) On a seulement repris les trois qualités de mohair livré à la Coopérative, à l'exclusion du fil de laine. Ces quantités ne sont pas nécessairement égales à celles qui sont récoltées les mêmes années par le Service de l'Elevage, et la différence doit être recherchée dans les variations de stocks.

(250) Pour LEMAITRE, les frais d'approche sont d'environ 750 000 francs, soit environ 20 francs par kilogramme, et il ajoute : *"nous sommes actuellement au seuil de rentabilité"*. Traduisons : du Service de l'Elevage. Au total obtenu précédemment, il faut, certes, ajouter les frais financiers (10 %, pour chaque fois un mois, sur les montants des deux tontes) qui se montent à environ 170 000 francs. Or, de son côté, la Coopérative apporte la location du magasin, 120 000 francs par an. Les apports de chaque partenaire restent équilibrés :

RUBRIQUES	SERVICE DE L'ELEVAGE	COOPERATIVE	TOTAL
Salaires.....	328 000		328 000
Primes;.....	-	122 000	122 000
Location.....	-	120 000	120 000
Frais financiers.	170 000	-	170 000
Transport.....	60 000	-	60 000
TOTAL.....	558 000	242 000	800 000

La Coopérative paie en moyenne 850 000 francs. Il y a 290 000 francs de trop.

(251) On ne rencontre ici, ni la première, ni la dernière incohérence. Il est à regretter que l'assistance technique ait contribué à entretenir le désordre, tout en reconnaissant que la Coopérative avait effectivement besoin d'un rangement, vers 1963-1965.

(252) Les trois précédentes qualités sont achetées au Service de l'Elevage. La laine filée est achetée directement par la Coopérative, aux vendeurs de brousse qui la lui apportent.

(253) On a indiqué les prix moyens, par année, pour les trois qualités, pour la laine, et pour le total. On notera le changement de prix des trois qualités en 1966, la baisse du prix d'achat de la laine en 1967 (pourquoi les éleveurs n'iraient-ils pas la vendre ailleurs ?), et l'augmentation régulière (de 182, 35 à 211, 05 francs le kilogramme) du prix d'achat total moyen en quatre ans, due au fait de l'accroissement constant du pourcentage de laine de première qualité.

(254) On connaît les prix d'exportation pour 1965 : 1 100 kilogrammes ont été vendus à 400 francs (220 000 francs de marge par rapport à l'achat aux éleveurs, car il s'agissait de laine de première qualité), et le reste à 360 francs (soit une marge de 1 646 280 francs). Cela donne une marge de 82 % par rapport au prix au producteur. Mais il est difficile de retrouver quelque trace de cet argent. On peut opérer le même calcul, avec des prix comparables, pour 1966.

(255) C'est encore plus manifeste quand on analyse les stocks de la Coopérative, lesquels ne dépassent jamais, de 1964 à 1968, un mois d'utilisation de la matière première.

(256) Le phénomène s'accroît en 1968, et les tonnages augmentent de 50 % par rapport à 1967. Au 12 novembre 1968, la Coopérative avait acheté 1 114 kilogrammes à 300 francs et 1 700 kilogrammes à 315 francs (renseignements fournis par le Directeur):

(257) Le tableau 32 donne une moyenne de 350 francs pour 1967, parce que les nouveaux tarifs furent appliqués dans le courant de l'année.

(258) 25 francs par jour, en 1968, c'est le taux pratiqué ; on ne suit pas la réglementation des salaires. Mais les tisserandes peuvent aller jusqu'à payer leurs ouvrières ou fileuses à 10 ou 15 francs journaliers.

(259) On complètera ces observations avec le prochain chaînon : la distribution de la laine aux tisserandes.

(260) Voir les fiches, page 185/

(261) Le mohair des coopérateurs compte pour 4 % du total récolté en 1966, pour 2, 7 % en 1967, et pour 3 % en 1968.

(262) Les temps moyens de fabrication sont d'autant moins élevés que la tisserande peut disposer de plus de main-d'oeuvre.

(263) Pour les cinq cantons d'Ampanihy, Amborompotsy, Androka, Itampolo et Ankiliabo, le pourcentage des naissances sur l'ensemble du troupeau ne cesse de baisser :

1960	: 33 %	1962	: 28 %	1964	: 21 %
1961	: 30 %	1963	: 23 %	1967	: 11 %

- (264) Entretien avec EFOTERANY, du 2 octobre 1968.
- (265) Entretien avec FANILIANA Hélène, du 23 septembre 1968.
- (266) Entretien avec DEDO et LAROKE, du 16 août 1968.
- (267) Entretien avec Julienne, du 21 novembre 1968.
- (268) Entretien avec RANDRIANASOLO, du 11 novembre 1968.
- (269) En ne prenant en compte que les femmes de plus de 15 ans, et par village, les rapports sont les suivants :
- Ambalatsiefa..... : 88 carnets pour 82 femmes,
  - Belaza..... : 27 carnets pour 31 femmes,
  - Andranomamy..... : 155 carnets pour 113 femmes,
  - Ampanihy-ville.... : 689 carnets pour 746 femmes.
- (270) Entretien avec Julienne, du 24 septembre 1968.
- (271) Entretien avec RAHASIMANANA, du 28 novembre 1968.
- (272) Entretien avec FANILIANA, du 19 novembre 1968.
- (273) Entretien avec RASITANY, du 24 novembre 1968.
- (274) Entretien avec RAMAKA, du 13 novembre 1968.
- (275) Entretien avec EFOTERANY, du 2 octobre 1968.
- (276) Entretien avec HATRANY et sa fille, du 1er décembre 1968.
- (277) Fait analogue à l'exemple de l'éleveur qui vend avant la tonte, quelle que soit l'épaisseur ou la longueur des poils, afin de satisfaire un besoin présent.
- (278) Entretien avec RANDRIAMIDASY, du 20 août 1968.
- (279) On peut se reporter à l'annexe III.
- (280) Ce qui l'obligera donc à en chercher à l'extérieur : autre fuite.
- (281) Entretien avec RANDRIANASOLO, président du conseil d'administration, le 8 novembre 1968.
- (282) Les deux confessions, catholique et protestante, se partagent la population d'Ampanihy.
- (283) Entretien avec EFOTERANY, du 8 novembre 1968.
- (284) Entretien avec RANDRIAMIDASY, du 20 août 1968.
- (285) Entretien avec FANILIANA, du 19 novembre 1968.
- (286) Entretien avec RANIRAKA, du 23 septembre 1968.
- (287) Entretien avec RAHASIMANANA, du 28 novembre 1968.
- (288) Entretien avec RANDRIAMIDASY, du 2 décembre 1968. Il fait allusion à un nouveau projet d'atelier, lequel ne regrouperait qu'une centaine d'ouvrières.
- (289) Certains métiers à tisser "émigrèrent" de la Coopérative, sans qu'il nous ait été possible d'en fixer le nombre, et les conditions financières de transfert. Les autres furent fabriqués par les artisans d'Ampanihy. La plupart des métiers ne peuvent entrer dans les cases exigües, et se retrouvent en plein air autour de celles-ci. Cela est dommageable pour les tapis en cours de fabrication, non pour la pluie qui est absente pendant neuf mois, mais pour la poussière des courées.
- (290) Voir l'annexe IV. L'essentiel de l'information provient du rapport ALAUX.
- (291) On reviendra sur ces annotations, lors de l'analyse des revenus.

- (292) Entretien avec Julienne, du 24 septembre 1968.
- (293) Entretien avec RAMAKA, du 13 novembre 1968.
- (294) Entretien avec FANILIANA, du 19 novembre 1968.
- (295) Voir l'annexe V.
- (296) Entretien avec Julienne, du 21 novembre 1968.
- (297) Voir l'annexe V.
- (298) Entretien avec RASITANY, du 24 novembre 1968.
- (299) Entretien avec Esther, du 21 novembre 1968.
- (300) Les 29 émigrants se répartissent géographiquement ainsi : 45 % à Tuléar, 28 % à Fort-Dauphin, 17 % sur les Plateaux (Tananarive-Fianarantsoa), et 10 % sur la côte est.
- (301) Voir l'annexe VII. La mise au propre de ces documents, et leur correction, fut un travail ingrat dont je remercie encore une fois mon assistant. Avant 1963, la Coopérative a perdu ses archives, au milieu des errements comptables et des détournements de fonds.
- (302) Les tisserandes achètent de plus en plus à l'extérieur. Le rapport des Avances sur la Valeur d'Agréage passe de 34 % en 1964 à 27, 8 % en 1968. Si on suppose que la valeur obtenue pour 1964 est "normale", on peut en conclure que 22 % de la laine vient de l'extérieur, en 1968.
- (303) Les derniers bénéfices nets ont été les suivants :

1964	:	1 666 612 francs,
1965	:	3 167 104 francs,
1966	:	3 494 222 francs,
1967	:	6 965 393 francs.

(304) Dans le cahier des entrées en Coopérative, ces tapis sont indiqués "ML" ou "TL", avec indication du numéro de carnet, surface, et type de tapis.

(305) Pour 1968 : du 1er janvier au 20 novembre.

(306) Voir l'annexe VIII.

(307) Il existe un autre phénomène lié à l'adhésion à la Coopérative : la tisserande prend un numéro, et un carnet, pour pouvoir écouler un tapis déjà fait, et se constituer ainsi un premier fonds de roulement. Sur 154 adhérentes de 1964, 28 livrent des tapis libres la même année, 38 en 1965, et seulement 12 en 1968. Pour le moment, ce sont les adhérentes d'avant 1963 qui "montrent l'exemple", mais celui-ci se diffuse ; elles constituaient 75 % des tisserandes libres en 1964, mais elles ne comptent plus que pour 41 % du même groupe en 1968 :

RUBRIQUES	1964	1965	1966	1967	1968
- Total tisserandes libres (1)	100	152	126	112	127
- Adhérentes 1950-1963 (2)....	75	108	86	61	52
- (2)/(1).....	75 %	71 %	68 %	54 %	41 %

(308) L'estimation est effectuée en fonction du nombre initial d'adhésions de chaque année, multiplié par 0,63 (selon les données exactes de 1967), et en retranchant les tisserandes libres, dont on connaît les effectifs par ailleurs.

(309) Correspond au poids total des tapis livrés à la Coopérative, moins les tapis libres.

(310) On se reportera au graphique 30, lequel représente l'évolution de ces kilotages par tête pour trois catégories : (I + II), (III + IV) et "Autres tisserandes".

(311) Il rentre de 0 à 30 tapis par après-midi.

(312) Entretien avec RANDRIAMIDASY, du 20 août 1968.

(313) Si on suppose qu'un tiers des débitrices continuent de travailler en parallèle, à une moyenne de 20 000 francs par tisserande (un tapis par an), cela donne environ 1 250 000 francs.

(314) La marge a été calculée ainsi :  $(P_v - P_a)/P_a$ .

(315) Il est payé 50 % plus cher, au mètre carré, mais son temps de fabrication, par rapport aux autres tapis, est de 50 % à 100 % plus long. On a laissé de côté le type Haute laine, d'une réalisation technique difficile, et qui en est à ses débuts en 1966-1967.

(316) Entretien avec FANILIANA, du 19 novembre 1968.

(317) Entretien avec RAHASIMANANA Esther, du 28 novembre 1968.

(318) Figuier de Barbarie dont le fruit constitue l'essentiel des repas pendant les temps difficiles.

(319) Entretien avec RASITANY, du 24 novembre 1968.

(320) Soutenue par les pouvoirs publics. Le président TSIRANANA, visitant Ampanihy le 8 août 1968, s'est adressé aux tisserandes. LAROKÉ nous raconte (entretien du 15 août) qu'*"il nous a dit qu'on va mettre en prison tous ceux qui travaillent pour leur compte personnel, alors qu'ils sont inscrits comme membres de la Coopérative. Auparavant, nous avons fait cela, mais, maintenant, c'est impossible, nous avons peur d'être emprisonnées"*.

(321) Entretien avec RAHASIMANANA, du 28 novembre 1968.

(322) Entretien avec RASITANY, du 24 novembre 1968.

(323) Crainte permanente éprouvée par les Ambaniandro qui travaillent dans la région.

(324) Entretien avec RANDRIAMIDASY, du 20 août 1968.

(325) Même si on suppose la bonne volonté des services administratifs et bancaires de Tuléar, l'isolement du lieu pèse sur les délais d'acheminement. Le courrier y parvient par D. C. 3, quand l'avion peut atterrir à vue, ou par route, après avoir fait éventuellement plusieurs navettes entre Fort-Dauphin et Tuléar. En septembre 1968, la sous-préfecture n'eut pas les salaires des fonctionnaires à temps ; elle eut recours aux services d'un commerçant indien. Ses fonctionnaires n'avaient plus qu'à régler leurs bons de crédit mensuels chez le même : le circuit de l'argent était bouclé en 48 heures !

(326) Entretien avec RASITANY, du 24 novembre 1968.

(327) En 1964, la Coopérative doit même plus d'une année de tonte. Les intérêts sont estimés avec un taux annuel de 6 %, et la durée est calculée en se basant sur les rapports (1)/(2), (3)/(2) et (4)/(5). Exemple : le rapport (3)/(2), pour 1967, vaut 0, 59. On en déduit :  $0, 53 \times 12 \times 0, 06 \times 5\ 103\ 000 \times 1/12 = 179\ 000$  francs.

(328) Les préoccupations du C. E. T. A. n'étaient pas sans fondement. C'est pour y répondre que nous partîmes, à l'origine, à Ampanihy.

(329) Entretien avec DEDO, du 16 août 1968. Elle et sa soeur sont originaires d'Androka, illettrées, célibataires et immigrantes. Elles emploient de la main-d'oeuvre salariée en milieu rural, pour la culture des champs, et en ville, pour le tissage.

(330) Entretien avec RAHASIMANANA, du 28 novembre 1968.

(331) Voir l'annexe IX.

(332) Ce Comité est composé de 15 personnes :

- le chef de province de Tuléar,
- le directeur technique de la C. E. A. M. P. de Tuléar,
- le chef du Service de l'Elevage de Tuléar,
- le délégué de la B. N. M. (RAVELOMANANTSOA Claude),
- le délégué de la Coopération à Tuléar (RABEHATOANDRO Eugène),
- le délégué du C. E. T. A. à Tuléar,
- le délégué des Affaires Economiques,
- le délégué du Contrôle Financier,
- le directeur de la Coopérative (RANDRIANASOLO Martial),
- le secrétaire de la Coopérative (RASITANY),
- le stagiaire de la Coopération (RAMARA Jean-Baptiste),
- les deux représentants des éleveurs (RAMAKA, RANIRAKA),
- les deux représentants des tisserandes (FANILIANA, ...).

(333) Entretien avec FANILIANA Hélène, du 23 septembre 1968.

(334) Entretien avec RANDRIAMIDASY, du 20 août 1968.

(335) Entretien avec RASITANY, du 24 novembre 1968.

(336) Entretien avec RANDRIANASOLO, du 8 novembre 1968.

(337) Entretien avec RANIRAKA, du 30 septembre 1968.

(338) Entretien avec RAMAKA, du 13 novembre 1968.

(339) Entretien avec RAKOTOVAHINY, du 15 octobre 1968.

(340) Entretien avec FANILIANA, du 19 novembre 1968.

(341) Voir l'annexe X.

(342) On a analysé, auparavant, la partie qui concerne les provisions pour dettes des tisserandes. Il s'y ajoute ici les provisions pour créances douteuses.

(343) Notre objectif n'est pas de redresser les comptes, mais seulement de démonter certaines maladroites comptables, et de rechercher le résultat économique véritable de l'activité de la Coopérative. La précision des chiffres

fournis ne doit pas leurrer. On s'approche seulement de la vérité. Il reste curieux de voir que les erreurs enregistrées sont d'autant plus importantes que les sommes considérées sont élevées.

(344) Les modèles de calcul de 1964 et 1966 sont littéralement incompréhensibles, en ce qui concerne le traitement apporté aux mouvements de matières premières. Ils ont été laissés de côté pour cette raison.

(345) Les avances finales, estimées ou connues, sont les suivantes :

1964	:	2 017 964 francs,
1965	:	3 457 079 francs,
1966	:	3 967 284 francs,
1967	:	5 330 984 francs.

Si on les met en rapport avec les cessions de l'année (poste 32), le taux passe de 38 % à 52 %, 66 %, puis 65 % : les deux tiers des avances de matières premières ne sont pas transformées durant le même exercice.

(346) Calculés comme suit : Ventes, moins Achats de matières premières, moins Paiements aux tisserandes, moins les Frais généraux.

(347) Le ratio

Capitaux propres + Résultat de l'exercice

Valeurs réalisables à court terme + Dettes à court terme

s'améliore très nettement : 4 % en 1964, 30 % en 1965, 75 % en 1966 et 77 % en 1967.

(348) Le capital social "théorique" est le produit du nombre de membres en fin d'année par le montant de la part sociale, fixée à 400 francs. En fait, toutes ces parts sont "libérées", puisqu'on exige ces 400 francs au moment de l'adhésion. Ce capital devrait donc figurer au bilan publié. Au lieu des chiffres que nous présentons, les documents comptables nous procurent ceux-ci :

1964	:	-
1965	:	-
1966	:	213 040 francs,
1967	:	309 860 francs.

Personne n'aurait-il payé sa cotisation avant 1966 ? En 1966-1967 : 50 % à 60 % seulement des membres l'auraient acquittée ?

(349) Ces chiffres sont indicatifs. Les 40 % doivent théoriquement se répartir au prorata du travail de chaque membre.

(350) Le principal restaurateur indien d'Ampanihy offrit de baisser le fret de cinq francs le kilogramme, par rapport au tarif pratiqué précédemment. Son intérêt était de remplir dans le sens Ampanihy-Tuléar-Tananarive, mensuellement, un camion qui amenait à Ampanihy des produits commerciaux. L'offre fut refusée et le transport est désormais assuré par un camion du Ministère de l'Industrie qui, lui, fait le voyage à vide depuis Tananarive.

(351) Les circuits parallèles, par contre, disposent, quant à eux, d'au moins deux points de vente permanents dans les pavillons du grand marché de la capitale.



TROISIÈME PARTIE

L'ARGENT DES TISSERANDES

de la différenciation économique

à la résolution

des conflits sociaux politiques



Nous envisagions précédemment la Coopérative comme l'aboutissement d'une longue action des pouvoirs publics, et comme organisation. Mais c'est aussi un groupement humain et un faisceau de comportements des participants à l'activité productive. Ce comportement se détermine, en partie, par l'appartenance à d'autres collectifs que celui de la production. Ce sont des tisserandes mahafaly qui œuvrent, des femmes, des immigrées récentes dans un univers urbain en voie de constitution.

Regarder vivre la Coopérative vue par ses membres, c'est considérer ce qu'elle a de plus important pour eux. Ce qu'elle apporte d'abord, c'est un revenu. Avec ce paiement, ce revenu, cet argent, et la consommation conjointe, déterminée ou déterminante, on aborde le problème général de la pénétration économique en milieu mahafaly. Cette consommation répond à des besoins changeants, dont on pourra se demander s'ils précèdent l'activité productive.

Quant aux comportements des agents, ils s'inscrivent dans une réalité beaucoup plus complexe et beaucoup plus riche que celle de l'atelier, fût-il de plein air et individuel, ou de la dépense quotidienne.

Pour exposer le concret quotidien de la tisserande, on s'est retenu d'insérer ici la chronique de cinq mois de présence. Pourtant, avant la sécheresse des démonstrations théoriques, il eût été bon de restituer ainsi la différence ; vingt heures de voiture jusqu'à Ampanihy permettaient déjà l'adaptation progressive mais, dans l'espace qui nous est laissé, il est impossible de restituer les pas de la pénétration. En introduction de cette partie, nous reproduirons seulement la relation partielle d'un événement qui révèle cette distance. Distance pour nous, mais cohérence pour les intéressés qui y participèrent et, le surlendemain, se retrouvèrent à leur métier à tisser, mettant en œuvre leur force de travail. Il n'y a qu'un dualisme apparent entre cette relation et les développements qui suivront : n'opposons pas l'argent, paiement du travail et intermédiaire de l'échange, à la dépense monétaire qui réactive un faisceau de rapports et d'alliances, lors d'un événement social. Le contact avec la société moderne a conduit au contrôle des dépenses cérémonielles, et la médiation par les bœufs a fait place à la médiation par l'argent, d'une part. D'autre part, notre tisserande n'est pas encore bien intégrée dans le circuit de la production, du revenu, et de la dépense. Chacun est en transition et la société aussi, dans son ensemble.

Ankiliabo, dimanche 18 août 1968,

"A l'aube, vers cinq heures du matin de ce dimanche, les danseurs s'arrêtèrent. Le soleil montait vite et, déjà, on entendait retentir les coups de fusil tirés par les gendres ou les alliés de la famille. Ils étaient nombreux. Vers neuf heures, ils mirent des habits propres et entreprirent d'envelopper le défunt dans les 'lamba'. Il y en avait là plus de quarante, tous achetés par les gendres, et de diverses valeurs, alors que les descendants du défunt, eux, ne participent pas à cette dépense.

Le mort portait à chaque bras un bracelet, ainsi qu'aux deux pieds, et une plaque d'argent sur le front, tout cela pour marquer qu'il était riche et de sang royal.

Pendant qu'on tirait au fusil dehors, et une fois que le corps fut enveloppé, les gendres le déposèrent dans ce cercueil en forme de pirogue, mirent le couvercle, et collèrent les deux parties avec un mélange de feuilles de patates pilées, afin d'assurer l'étanchéité. Ils continuèrent d'envelopper le cercueil : un 'lamba' passé en-dessus et noué au-dessous, et un autre passé en-dessous et lié au-dessus, et ainsi de suite. Il y en avait vingt vers le haut et vingt vers le bas.

Ensuite, ils disposèrent des miroirs, un de chaque côté, un devant, et un autre derrière. Quelqu'un m'a dit que ces miroirs empêchaient le défunt de retrouver son chemin.

- Si ces gendres ne font pas leur devoir, alors les parents leur enlèvent leurs filles et les proposent à d'autres qui sont plus capables. S'ils ne peuvent aider leurs beaux-parents, alors ceux-ci leur resprennent leurs filles.

Pendant ces préparatifs, certains pleuraient, d'autres dansaient, d'autres tiraient au fusil, tandis que les 'naodabe' ou 'tale', c'est-à-dire les plus proches parents du défunt prenaient place au côté nord-est du défunt, écoutant les chanteurs de 'beko' et les batteurs de tambour.

Vers deux heures de l'après-midi, on fit sortir le corps de la maison en abattant le mur à l'est et on le déplaça sous un tamarinier proche, pendant que toutes les femmes de la famille se mettaient à pleurer. Ils devront brûler cette case ensuite. Pendant ce temps, ils firent aussi sortir les bœufs de leur parc ; ces bœufs étaient les

dons de ses gendres, de ses amis, de ses frères de sang, mais aussi de ses dépendants. Ils passaient par groupes de cinquante environ. On pouvait les reconnaître parce que chacun avait sa marque. On appelle aussi cela 'kidona', on mélange les bœufs parce qu'on considère qu'ils font tous partie de la richesse du défunt.

- La vraie joie, quand il y a un défunt, se dissimule dans les bœufs. C'est sur eux qu'on applique la joie.

Il y avait environ trois cents bœufs qui passèrent devant le cercueil, pendant que des centaines de coups de feu retentissaient. Seul le premier groupe partit vers le tombeau, les autres se dispersèrent parmi les 'raketra'. Quand le tombeau sera terminé, on en abattra un certain nombre pour y mettre les cornes, et la viande sera partagée entre les membres du 'fokonolona'.

Puis le cortège se forma pour aller au tombeau qui se trouvait à environ un kilomètre du village. Ceux qui portaient le cercueil couraient, s'arrêtaient, revenaient en arrière, repartaient, le tout accompagné et rythmé par les tambourins et les coups de sifflet. Ils se relayèrent et burent du rhum. Arrivés au pied d'un autre tamarinier, à quatre cents mètres du village, ils en firent le tour : le mort ne devait pas retrouver le chemin du village. Les gens qui suivaient prenaient des raccourcis de part et d'autre du chemin que suivaient seuls les porteurs. Au bas d'un monticule où devait être construit le tombeau, un homme qui attendait là tua un mouton et se mit à courir en laissant s'écouler sur le sable le sang du mouton.

Parvenus en haut, ils posèrent le cercueil au pied d'un tamarinier, et les femmes de la famille s'installèrent autour. L'épouse venait ensuite, soutenue par d'autres, parce qu'elle était voilée et ne voyait rien du chemin. A son arrivée, elles se remirent à pleurer, et les hommes à tirer, pendant que les tambours se taisaient, afin que les musiciens prennent un verre de 'toakà' (boisson alcoolisée). Les gens lançaient des pièces de monnaie et des billets, et l'un des tambourinaires, le corps en chandelle et les paumes des mains plaquées par terre, se mit à les ramasser avec la bouche.

*Les autres tombeaux se dressaient autour, mais celui destiné au défunt n'était pas encore construit. Il y avait déjà là les tas de pierres nécessaires et les 'tale' s'installèrent auprès, pour recevoir les salutations de ceux qui partaient. Selon la tradition, on leur a interdit l'exhumation des défunts, c'est pourquoi chacun a son tombeau. L'un d'entre eux m'a montré les tas de pierres et m'a dit :*

*- Quand nous leur avons demandé leur part, ils nous ont répondu qu'un gros tas de pierres vaut un grand bœuf castré, un tas moyen une vache, et le plus petit un jeune taureau.*

*Jusque-là, les gendres avaient pris leurs responsabilités. Quant à la construction du tombeau, c'était l'affaire de la famille qui allait rester là jusqu'à la finition, et c'est là qu'on lui apporterait son manger. On avait allumé une longue tige de sisal qui devait durer jusqu'à la finition du tombeau. Comme le défunt a des descendants, la fumée de cette tige doit chasser le 'lolo' (esprit) du défunt, et la famille ne veut plus voir planer son ombre sur elle.*

*Un autre homme accrocha une corne à l'une des branches du tamarinier pour rappeler, semble-t-il, que le défunt était un homme riche. On avait amené aussi toutes les affaires du défunt dans deux petites valises. On les brisera ensuite, avant de les disposer sur le tombeau. La fête était finie, pour l'essentiel, et nous prîmes congé des anciens et de la famille".*

Citer ce texte, c'est essayer de retrouver une certaine continuité avec ce qui fut expliqué en première partie, quant à la constitution progressive de la formation sociale mahafaly, et échapper à l'enlisement des explications techniques précédentes.

Cette articulation des parties est à l'image d'une évolution historique irrémédiable : la société mahafaly s'est oubliée dans la colonisation, dans l'émigration de ses hommes vers les plantations du nord-ouest de l'île, et de ses femmes vers le métier à tisser ou la rue de Tuléar. La tisserande mahafaly a fui progressivement le rôle qui lui était dévolu dans cette société pastorale, ne sait plus tisser les *salaka* (pagnes de coton), et s'est adaptée en trente ans à satisfaire une demande extérieure.

De même que nous imposons ce texte, de même le Mahafaly cherche à revivifier les relations sociales ou cérémonielles perdues. Je vois encore la tête déconfite de ce chef rencontré sur la route, et qui me vendit sa sagaie pour 1 000 francs. Le *fanjakana* lui permet encore ce port de la sagaie, ou la possession d'anciens fusils de guerre. Mais l'argent lui a enlevé l'un des seuls signes de pouvoir qu'il détenait encore. Les *aloalo* (statues ou poteaux funéraires véritables) se vendent, alors qu'ils restent les derniers signes culturels de cette société. Derrière la description de cet enterrement, nous avons cinquante pages d'enregistrements qui démontrent cette même déperdition : l'enterrement reste le fait ou l'événement social le plus important, dans la mesure où il est le seul à actualiser, ou provoquer l'actualisation des parentés et des alliances, mais aussi parce que la vie de l'au-delà compte infiniment plus que le royaume des choses d'ici-bas.

Pourtant, on ne tua pas les trois cents bœufs que nous vîmes défiler et la symbolique des pierres apportées pour le tombeau a remplacé le sacrifice réel d'un mouton ou d'un bœuf. On nous parla du coût des tirs, à 75 francs la charge de poudre, et la famille du défunt s'est plus préoccupé de bien abreuver les fonctionnaires présents que de respecter les actes successifs de la cérémonie.

Certes, Ampanihy était vide en cette fin d'après-midi où je me retrouvais à boire avec le secrétaire et le vice-président de la cellule locale du P. S. D. Les gens étaient à Ankiliabo à chercher leur âme dans les verres du même alcool que nous vendait le *Karana*. Mais la valeur des rapports sociaux a été remplacée par la valeur des choses qui leur servent de vecteurs, et qui ont pris une existence propre. Bien sûr, la déstructuration n'est pas aussi avancée - comme s'il y avait là une gradation - que dans d'autres régions de l'île. Certains collègues ont voulu voir, dans ce genre d'événements, la présentation d'un théâtre social où chacun joue son rôle, retrouve sa place et retrouve les autres. Mais, si le théâtre mime la vie sociale comme la loi la régit, l'un comme l'autre sont en retard sur l'événement. Cet enterrement nous fit penser à ces mariages avec habits de location : le déguisement et la réactivation factice du passé d'une société. Le rapprochement permet en même temps, d'ailleurs, de retrouver la distance : il n'y a pas encore, à Ampanihy, de magasins de locations de sagaies, pagnes et fusils de guerre, ni de cours de danse pour apprendre le *saiazy*, le *tsikidony* ou l'*ondrambe*. Dans les deux cas, cependant, l'échange marchand est intervenu pour corrompre le rapport social. Nous y sommes habitués depuis des siècles, d'autres l'apprennent seulement depuis quelques décennies.

C'est dans ce contexte que vivent nos tisserandes, mais elles ne constituent pas un groupe si homogène que cela. Parmi les huit cents qui retiendront ensuite notre attention, entre celles, Ambaniandro, qui sont accoutumées par la famille, la religion ou la société des Hauts Plateaux, depuis deux siècles, à des formes plus développées de l'échange, et de vente de leur produit

ou de leur force de travail, et ces baigneuses tanalana qu'on retrouve nues et se baignant aux puits d'Antenge, il n'y a pas de continuum mais une différence fondamentale, bien vite dépassée cependant lors de l'immigration en ville. Par l'installation des postes militaires et la colonisation, elles se sont aperçues que leur corps avait une valeur marchande, avant de découvrir des possibilités d'application pratique de leurs bras, avec le tissage. J'ai dit "nos" tisserandes parce que l'objet d'étude est à la disposition du chercheur comme celui-ci devient la chose de son objet. L'observation participante signifie communion dans la conscientisation des situations, et il n'y a de meilleure recherche que celle qui sait reconnaître la subjectivité dans laquelle elle est submergée.

Ces remarques étant faites, il nous a paru bon de centrer cette troisième partie sur les effets de l'argent dans la déstructuration d'une société ou sur la différenciation inter-individuelle. Mais l'analyse de la différenciation, comme celle de l'inter-individuel, ne signifie pas que l'on s'intéresse à des cas particuliers ; ils ne sont pris en considération que comme représentatif de catégories sociales principales participant au mode de production. Par "représentatif", qu'il s'agisse de chiffres ou d'opinions expressives du vécu, on entend aussi les représentations du travail, du produit ou du revenu, c'est-à-dire des parties simples de la réalité sociale. La science statistique fournit, à cet égard, certains éléments que nous utiliserons sans excès. Pour asséner de plus forts coups dans ce domaine de l'analyse socio-économique, les théories disponibles peuvent en imposer par leur hermétisme, mais ne sont que des ballons-sondes dont on récupère quelques débris. Le comble de la situation du chercheur de terrain est sans doute qu'il essaie vainement de se rattacher à quelque courant théorique développé *in generis* et *in vitro* tout en dédaignant de traduire rapidement ses conclusions au profit du praticien du développement qui est le premier à en avoir besoin.

Analyser le rôle de l'argent, c'est d'abord parler du revenu brut versé par la Coopérative, dans sa répartition et dans son utilisation, essayant d'expliquer ensuite comment la dynamique propre des rapports sociaux détermine l'éclatement des structures coopératives et l'apparition et l'accentuation de la production et de l'accumulation individuelles. Mais, en même temps, le bénéfice de quelques-uns ne peut faire oublier le dénuement accru de la grande majorité, laquelle contestera l'intégration économique par la révolte politique, comme on verra dans le dernier chapitre.

## 6. RÉPARTITION

### DES REVENUS DU TISSAGE

#### 6.1. LA MISE EN EVIDENCE DE L'INEGALITE ECONOMIQUE

On envisage ici tout le groupe des tisserandes qui ont travaillé en 1967. Nous disposons, pour chacune des 794 tisserandes qui ont rendu au moins un tapis à la Coopérative, des caractéristiques techniques de la production, des avances et paiements décomptés dans les états de paiements, et il suffisait d'opérer les regroupements adéquats. Par contre, dans la section suivante, dans l'essai d'explication, on n'en a retenu qu'un sixième, lequel fut analysé totalement sur les plans de l'activité productive, de la composition familiale, des diverses appartenances, et de l'utilisation du revenu.

Pour en revenir à l'ensemble des productrices de 1967, la donnée initiale est la production, ou le revenu, par carnet : il faudra traiter de nouveau l'information pour passer ensuite au niveau des unités familiales (qui peuvent posséder plusieurs carnets). Par ailleurs, on se base sur les paiements de la Coopérative : il faudra les diminuer de la part laissée aux salariées de la tisserande. Enfin, au niveau de l'unité familiale, le revenu peut être constitué d'autres choses que le paiement reçu de la Coopérative : salaires, revenus de services ou ventes d'autres productions artisanales. Cette correction sera effectuée pour l'échantillon analysé ensuite. On procédera en deux étapes : l'analyse des carnets, puis l'analyse des revenus par famille.

## 6.1.1. LES PAIEMENTS PAR CARNETS

A partir des 24 états de paiements comptables dressés par quinzaine, on a établi deux listes :

- les paiements et productions par numéro de carnet,
- les carnets par famille, avec leur identification civile et leur localisation dans la région.

On a d'abord regroupé les quelques 3 000 écritures comptables, ou les carnets, par tranches de paiement, 23 au total, depuis la tranche 0 à 5 000 francs de paiement annuel jusqu'à la tranche des plus de 160 000 francs. Ces données sont présentées dans le tableau 61, ci-contre.

Le mode et la médiane de la distribution se trouvent dans la tranche 10 000-14 999 francs. La répartition inégale peut se résumer en trois classes :

TABLEAU 62 : REPARTITION DES PAIEMENTS EN TROIS CLASSES

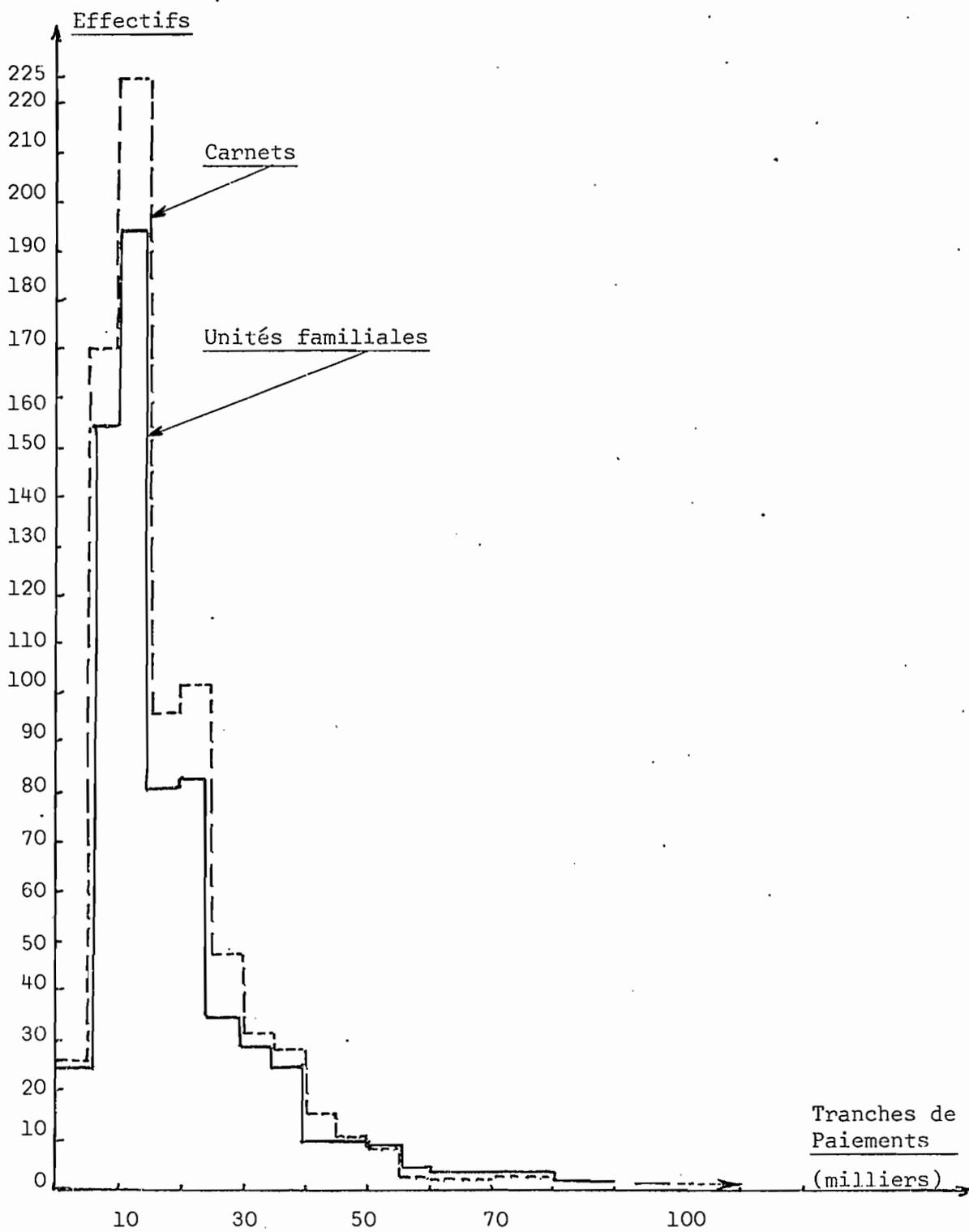
CLASSES DE PAIEMENTS (francs)	CARNETS		PAIEMENTS		MOYENNES (francs)
	NOMBRE	%	(francs)	%	
- Moins de 15 000.....	420	53	4 080 000	25	9 662
- 15 000 - 50 000.....	328	41	8 316 615	51	25 458
- Plus de 50 000.....	46	6	3 981 520	24	86 554
TOTAL.....	794	100	16 379 055	100	

Les carnets qui reçoivent plus de 50 000 francs constituent 6 % des effectifs et reçoivent 24 % du total des paiements, avec une moyenne, par carnet, de 86 555 francs. La première classe compte dix fois plus de membres (carnets) que la troisième, mais chacun de ses carnets reçoit dix fois moins de paiements et trois fois moins que la deuxième classe.

Nous nous sommes demandé si cette concentration était une constante de la distribution des paiements. Il était statistiquement trop difficile de prendre en considération l'ensemble des carnets sur les quatre dernières années sans moyens de calcul ou de dépouillement particuliers, et nous nous sommes seulement intéressés à la catégorie des "plus de 50 000 francs", de 1964 à 1967. Les données de 1967 présentées ici sont légèrement différentes des précédentes parce que nous avons inclus dans la catégorie tous les carnets qui, au moins une fois sur les quatre ans, ont reçu plus de 50 000 francs de paiements. Aux 46 déjà cités, il faut en ajouter 3 qui ont accompli la même performance les

TABLEAU 61 : REPARTITION DES PAIEMENTS PAR CARNETS (1967)

TRANCHES DE PAIEMENTS (francs)	NOMBRE DE CARNETS	SOMME DES PAIEMENTS (francs)	MOYENNE/CARNET (francs)
0- 4 999	26	63 220	2 431
5 000- 9 999	170	1 303 755	7 669
10 000- 14 999	224	2 713 945	12 115
15 000- 19 999	96	1 692 400	17 629
20 000- 24 999	102	2 279 020	22 343
25 000- 29 999	47	1 271 225	27 047
30 000- 34 999	31	1 004 160	32 392
35 000- 39 999	28	1 003 425	35 836
40 000- 44 999	15	634 730	42 315
45 000- 49 999	9	431 655	47 961
50 000- 54 999	8	413 800	51 725
55 000- 59 999	3	173 620	57 933
60 000- 69 999	6	401 475	66 912
70 000- 79 999	7	517 025	73 860
80 000- 89 999	7	586 470	83 781
90 000- 99 999	4	379 715	94 928
100 000-109 999	3	317 885	105 961
110 000-119 999	2	226 190	113 095
120 000-129 999	1	120 545	120 545
130 000-139 999	1	132 160	132 160
140 000-149 999	1	148 010	148 010
150 000-159 999	1	158 505	158 505
Plus de 160 000	2	406 120	203 060
TOTAL.....	794	16 379 055	20 628

35- DISTRIBUTION DES PAIEMENTS

Aux 46 déjà cités, il faut en ajouter 3 qui ont accompli la même performance les années précédentes :

TABLEAU 63 : CARNETS A PLUS DE 50 000 FRANCS (1964-1967)

RUBRIQUES	UNITE	1964	1965	1966	1967
1) Paiements totaux.....	franc	8 585 682	9 873 923	12 672 050	15 858 535 (*)
2) Plus de 50 000.....	franc	816 575	1 334 035	2 046 580	4 202 070
3) Rapport (2)/(1).....		0, 10	0, 12	0, 162	0, 265

(\*) : La différence avec le total précédent vient du fait que nous n'avons pas repris ici l'état de paiement n° 8 de 1967.

A ce premier stade, de l'analyse par carnets, le processus de concentration est déjà manifeste. Il s'accroît quand on regroupe ces carnets par unités de production familiale.

#### 6.1.2. LES REVENUS DU TISSAGE EN 1967

On a regroupé les carnets par unité de production familiale, certaines possédant jusqu'à neuf carnets. Pour illustrer ce fait, nous présentons ici la répartition de 159 carnets entre 58 familles d'Ampanihy-ville qui font partie de l'échantillon au 1/6 que nous analyserons ensuite :

TABLEAU 64 : REPARTITION DE CARNETS PAR UNITES FAMILIALES  
(AMPANIHY-VILLE - 1967)

NOMBRE DE CARNETS UTILISES	NOMBRE D'UNITES FAMILIALES	TOTAL	MOYENNE DE CARNETS PAR FAMILLE
2	37	74	
3	10	30	
4	7	28	
5	1	5	
6	1	6	
7	1	7	
9	1	9	
TOTAL.....	58	159	2, 74

TABLEAU 65 : REPARTITION DES REVENUS PAR FAMILLE (1967)

CLASSES DE REVENUS (francs)	NOMBRE DE FAMILLES	REVENUS (francs)	MOYENNES (francs)	TENDANCES *
0- 4 999	23	53 495	2 326	-
5 000- 9 999	154	1 175 185	7 631	-
10 000- 14 999	193	2 331 840	12 082	-
15 000- 19 999	81	1 421 750	17 552	-
20 000- 24 999	83	1 847 405	22 257	-
25 000- 29 999	35	954 185	27 262	+
30 000- 34 999	28	914 325	32 654	+
35 000- 39 999	24	857 495	35 729	-
40 000- 44 999	10	409 405	40 940	--
45 000- 49 999	10	478 440	47 844	-
50 000- 54 999	8	414 580	51 822	+
55 000- 59 999	4	229 715	57 429	-
60 000- 69 999	7	473 105	67 586	++
70 000- 79 999	8	603 510	75 439	++
80 000- 89 999	6	503 860	83 977	+
90 000- 99 999	4	381 020	95 255	++
100 000-109 999	-	-	-	
110 000-119 999	4	452 760	113 190	+
120 000-129 999	3	380 690	128 696	+++
130 000-139 999	3	395 540	131 846	-
140 000-149 999	2	290 955	145 477	--
150 000-199 999	4	705 105	176 276	
200 000-249 999	1	241 650	241 650	
250 000-299 999	2	529 310	264 655	
300 000-350 000	1	333 730	333 730	
TOTAL.....	698	16 379 055		

\* : Déplacements de la moyenne par tranche vers le haut ou vers le bas, en comparaison avec la répartition donnée dans le tableau (61).

Au niveau de la représentation graphique (voir le graphique 35), la modification ne paraît pas importante et pourtant, maintenant, ce ne sont plus 6 % qui reçoivent 24 % des paiements, mais 8 % des familles qui reçoivent 36 % des paiements, et la moyenne annuelle passe de 86 555 francs à 104 132 francs. On comparera les résultats du tableau suivant avec ceux du tableau 62.

TABLEAU 66 : REPARTITION DES REVENUS EN TROIS CLASSES (1967)

CLASSES DE REVENUS (francs)	FAMILLES		REVENUS		MOYENNE (francs)
	NOMBRE	%	(francs)	%	
Moins de 15 000.....	370	53	3 560 520	22	9 623
15 000-50 000.....	271	39	6 883 005	42	25 398
Plus de 50 000.....	57	8	5 935 530	36	104 132
TOTAL.....	698	100	16 379 055	100	23 466

En 1964, ces quelques cinquante unités familiales constituaient 10 % des effectifs et recevaient environ 10 % des paiements : l'inégalité n'était pas apparue. En 1967, elles ne comptent plus que pour 5 % des effectifs totaux et perçoivent plus du tiers des paiements. Le processus est, certes, de fraîche date, mais il n'en est pas moins réel. En 1964, comme en 1967, on peut considérer que le revenu minimum moyen est de 2 500 francs. Le revenu maximum est de 86 250 francs en 1964, et de 333 750 francs en 1967 : le rapport entre les deux types de paiements est passé de 35 à 134 pour un en quatre ans.

Sachant que ces paiements ne sont qu'une apparence du revenu, et tenant compte du fait que certains emploient de la main-d'œuvre salariée, il apparaît néanmoins que l'éventail des revenus est passé de 1-35 à 1-95, et s'est donc étendu trois fois plus en quatre ans.

Avant de dégager les dynamismes de cette évolution, comment peut-on mieux différencier les catégories en présence ? Reprenant cette fois les 794 carnets, on les a groupés en quatre catégories de paiements :

- 0 à moins 30 000 francs,
- 30 000 à 40 000 francs,
- 40 000 à 50 000 francs,
- Plus de 50 000 francs.

Centrant l'analyse sur 1967, on a posé en rapport les quantités de laine reçues, les paiements reçus, et la production de l'année (tableau 67) afin d'essayer de mettre en évidence le rapport entre le niveau de revenu reçu de la Coopérative et la plus ou moins grande rotation des matières premières.

TABLEAU 67 : REVENUS DIFFERENTIELS ET APPROVISIONNEMENT DE LAINE (1967)

RUBRIQUES	UNITES	TRANCHES DE REVENUS				(II) + (III) + (IV)	TOTAL
		0 à moins de 30 000 (I)	30 000-40 000 (II)	40 000-50 000 (III)	Plus de 50 000 (IV)		
0) Nombre de carnets.....		665	59	24	46	129	794
1) Cessions de matières premières :							
1a) de 1966 pour 1967....	francs	2 735 955	119 670	23 750	35 670	179 090	2 915 045
1b) de 1967 pour 1967....	francs	3 534 915	516 620	127 675	251 675	895 970	4 430 885
1c) de 1967 pour 1968....	francs	3 625 770	84 790	72 500	75 450	232 740	3 858 510
2) Paiements reçus.....	francs	9 323 565	2 007 585	1 066 385	3 981 520	7 055 490	16 379 055
3) Valeur d'achat des tapis :							
(2) + (1a) + (1b).....	francs	15 594 435	2 643 875	1 217 810	4 268 865	8 130 550	23 724 985
4) Taux d'utilisation dans l'année :							
- (1a)/(3) .....		17, 5	4, 5	1, 9	0, 8	2, 2	12, 3
- (1b)/(1b + 1c).....		49, 4	85, 9	63, 8	76, 9	79, 4	53, 5
- (1a)/(1a + 1b).....		43, 6	18, 8	15, 7	12, 4	16, 6	39, 6
- (1c)/(1b + 1c).....		50, 6	14, 1	36, 2	23, 1	20, 6	46, 5
5) Revenu moyen : (2)/(0)...	francs	14 020	34 026	44 432	86 554	54 693	20 628
6) Production moyenne (3)/(0)	francs	23 450	44 811	50 742	92 801	63 027	29 880
7) (1a + 1b)/(3).....		40, 2	24, 1	12, 4	6, 7	13, 2	30, 9

Pour la distribution, on a distingué trois catégories de cessions afin de tenir compte du décalage entre la distribution de la matière première et la livraison du tapis. Au niveau global (dernière colonne), ces données proviennent, pour ce qui est de (1a), du bilan de 1966. (1c) vient du reste d'avances dans le bilan de 1967 : 3 858 510 francs. (1b) s'obtient en retranchant du montant d'avances accordées en 1967, le reste d'avances à fin 1967 (1c).

La somme de (1a) et (1b), moins les avances de 1966 non utilisées en 1967 (353 610 francs) devrait correspondre à la somme des avances des états de paiements (6 855 300 francs), or, on obtient 6 992 320 francs, la différence de 1,9 % entre les deux correspondant à la livraison des autres matières premières (produits tinctoriaux, fil de laine).

Au lieu de décontracter (1a), (1b) et (1c) pour les quatre catégories - aucune information n'était disponible à la Coopérative - il a fallu partir des carnets et faire la distinction, pour chacun, entre les trois types de cessions préalablement définis. Les données obtenues différaient de moins de 3 %, et on a harmonisé le tout en fonction des données globales.

En ce qui concerne les taux d'utilisation de la matière première,  
- (1a)/(3) représente le pourcentage de laine de l'année 1966 contenu dans la valeur d'achat des tapis de 1967,

- (1b)/(1b + 1c) représente l'utilisation de la matière première dans la même année,

- (1a)/(1a + 1b) représente la part de la matière première de 1966 dans l'utilisation totale de matière première de 1967,

- (1c)/(1b + 1c) représente la part de la matière première livrée en 1967 qui servira à la production de 1968.

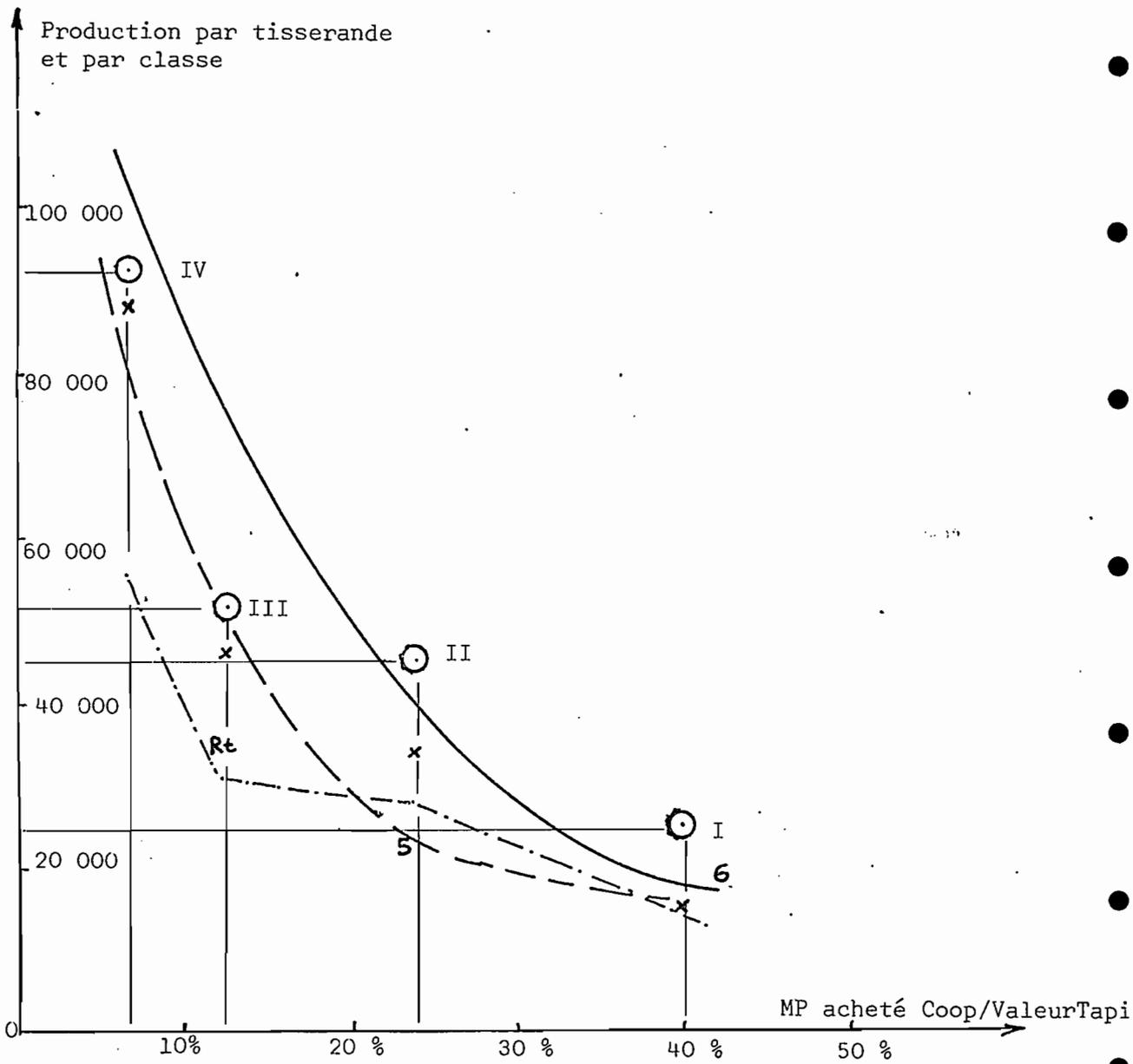
Deux faits expliquent la différenciation : la rotation des matières premières et les achats de laine à l'extérieur. On a représenté sur le graphique 36 le rapport entre le revenu moyen (5) et la production moyenne (6) d'une part et, d'autre part, le pourcentage de matières premières achetées en Coopérative (rubrique 7 du tableau 67).

Il apparaît que moins on achète de matières premières à la Coopérative, plus le paiement augmente : ce serait une lapalissade si on n'ajoutait aussitôt que ce paiement augmente plus vite en proportion. Si on considère que la classe I est la norme, et si on applique son comportement aux trois autres classes (rubrique 7 du tableau 67 : 40,2 %), on en déduit que

- la catégorie II aurait dû acheter plus de laine à la Coopérative, et recevoir 1 581 038 francs de paiements (au lieu de 2 007 585 francs),

- la catégorie III aurait dû recevoir 728 251 francs, au lieu de 1 066 385 francs,

- la catégorie IV aurait dû recevoir 2 552 782 francs, au lieu de 3 981 520 francs, ce qui modifie également les revenus moyens par carnet, pour les classes II, III et IV. :



36-PRODUCTION ET APPROVISIONNEMENT LIBRE

CLASSES	REVENUS REELS (1)	REVENUS THEORIQUES (*) (2)	RAPPORTS ((1) - (2))/(2)
II	34 026	26 797	0, 27
III	44 432	30 343	0, 46
IV	86 554	55 495	0, 56

(\*) : Reportés sur le graphique précédent.en Rt.

On peut expliquer cette augmentation plus que proportionnelle, soit par des achats directs de moindre qualité (mélange des trois qualités de matières premières), soit par une baisse du prix d'achat à l'éleveur qui vend de case en case. En conclusion, acheter sur le marché parallèle permet une augmentation plus que proportionnelle du paiement reçu de la Coopérative et, indirectement, une augmentation accélérée du revenu.

L'autre phénomène marquant est celui de l'influence de la rotation plus rapide des matières premières sur le revenu. Les taux calculés en ligne 7 du tableau 67 le démontrent aisément, quand on les croise avec le revenu moyen obtenu :

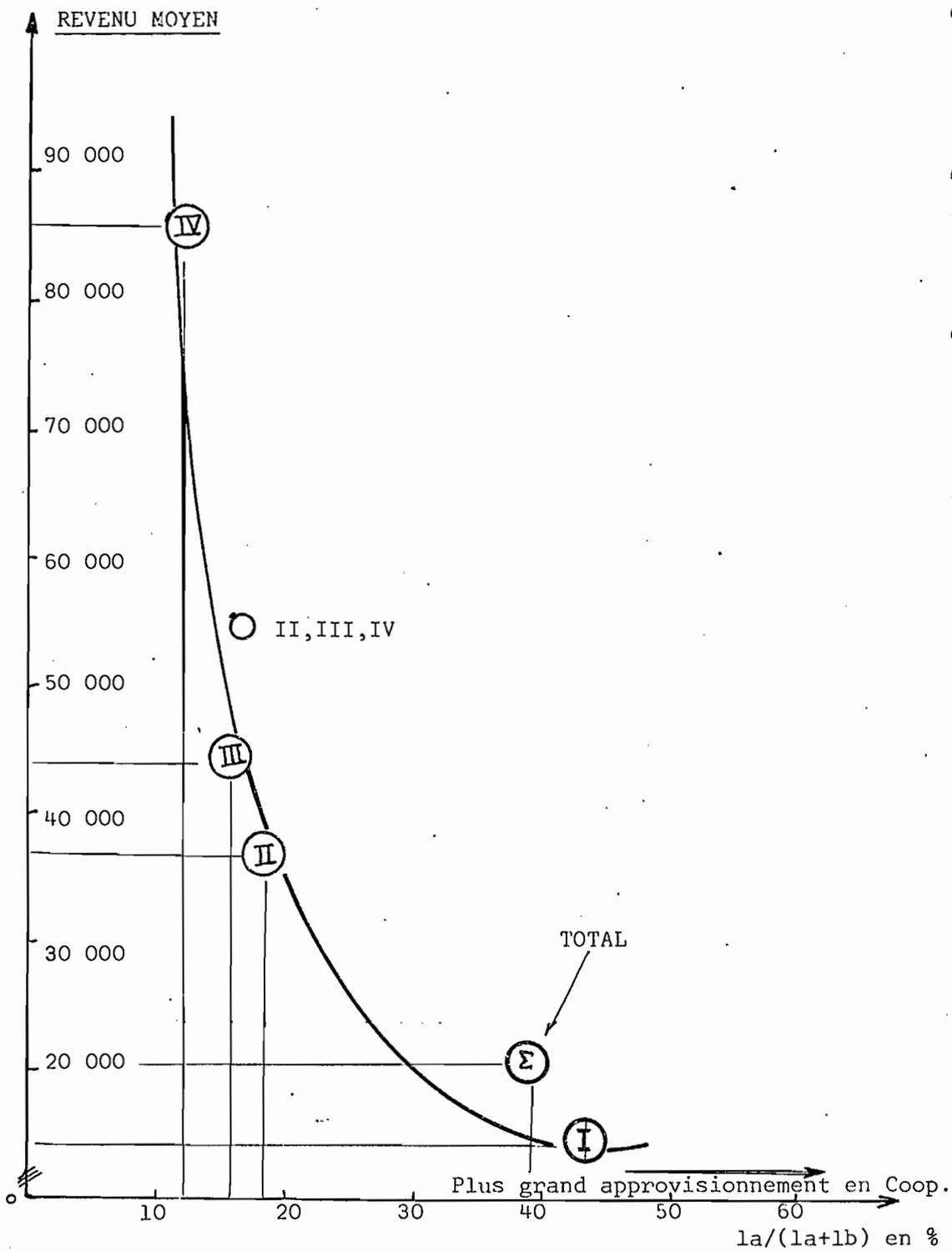
- Pour  $(1a)/(1a + 1b)$  : du total de matières premières utilisées en 1967, la classe I en travaille encore 43, 6 % qui proviennent de 1966, alors que la catégorie IV n'en utilise plus que 12, 4 % (voir le graphique 37).

- Pour  $(1c)/(1b + 1c)$  : de la laine cédée en 1967, la classe I en garde 50, 8 % pour produire les tapis de l'année suivante, alors qu'il n'en reste que 23, 1 % pour la classe des plus de 50 000 francs de paiements annuels.

La quasi-hyperbole du graphique 37 illustre la corrélation entre les deux variables : on gagne plus quand on immobilise moins de matières premières, mais un revenu plus élevé permet aussi de restreindre cette immobilisation, puisque les fonds sont immédiatement disponibles pour recruter ou payer la main-d'oeuvre nécessaire à la transformation. Les deux variables sont interdépendantes dans le temps, et de façon cumulative.

Mais on peut imaginer que le phénomène, ou la relation, vaut aussi dans l'autre sens : si la matière première ne peut être transformée rapidement, ou si elle est cédée et vendue pour quelque besoin urgent, il est difficile de la restituer sous forme de tapis, et la pente de la courbe est aussi à l'image des pièges et des ennuis, cumulatifs, de l'endettement.

Pour en revenir à l'approvisionnement extérieur, et pour compléter ce qui a été dit sur les commandes "libres", on présente dans le tableau 68 les 794 carnets en 13 classes de paiements. Pour chacune, on a mis en évidence le nombre de tisserandes qui ont présenté des tapis "sans avances" (ligne 4) et les paiements qui y correspondent (ligne 5) et on en a tiré trois ratios.



37- REVENU MOYEN ET RECOURS OU NON A LA COOPERATIVE

TABLEAU 68 : REPARTITION DES PAIEMENTS (EN FRANCS) ET PRATIQUE DE LA COMMANDE "LIBRE"

RUBRIQUES	TRANCHES DE PAIEMENTS												
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1) Nombre carnets...	26	170	224	96	149	58	24	11	5	8	6	4	12
2) Paiements totaux...	63 220	1 303 755	2 713 945	1 692 400	3 560 245	2 007 585	1 066 385	587 420	332 825	590 225	509 910	379 715	1 616 115
3) Moyennes ou (2)/(1)	2 431	7 669	12 115	17 629	23 894	34 613	44 432	53 401	66 565	73 778	84 985	94 929	134 676
4) Carnets sans avance...	8	80	60	52	84	44	24	11	5	8	6	4	12
5) Paiements correspondants..	27 860	506 645	512 015	528 630	1 072 450	1 124 415	684 425	443 050	235 220	449 720	395 155	254 205	1 371 695
6) Moyennes ou (5)/(4)	3 482	6 333	8 533	10 165	12 767	25 555	28 518	40 277	47 044	56 215	65 869	63 551	114 307
% :													
(4)/(1)...	31	47	26	54	56	76	100	100	100	100	100	100	100
(5)/(2)...	44	39	19	31	30	56	64	75	71	76	77	67	85
(6)/(3)...	143	83	70	58	53	74	64	75	71	76	77	67	85
7) (1) - (4)	18	90	164	44	65	14	0	0	0	0	0	0	0
8) (2) - (5)	35 360	797 110	2 201 930	1 163 770	2 487 795	883 170	381 960	144 370	97 605	140 505	104 755	115 510	244 420
9) (8)/(7)...	1 964	8 857	13 426	26 449	38 273	63 083	0	0	0	0	0	0	0

1) le pourcentage de tisserandes qui ne font pas d'avances, par catégorie de paiement. Jusqu'à 15 000 à 20 000 de paiements, il avoisine 30 à 50 %, et monte ensuite à 100 %. A partir de la classe de paiements qui va de 40 000 à 50 000 francs, toutes les tisserandes - mieux dit : les carnets - ont recours pour total ou partie à l'achat à l'extérieur.

2) le pourcentage des paiements reçus de la Coopérative pour ces tapis livrés sans avances sur les paiements totaux dévolus à chaque classe. On peut distinguer ici trois situations de productions :

- de 0 à 10 000 francs, la tisserande opère en commande libre parce que l'argent reçu de la Coopérative lui permet, pour environ 50 %, de payer son impôt personnel. Pour les 398 carnets qui ont présenté des tapis libres, il apparaît d'ailleurs que 199, soit exactement la moitié, ont reçu moins de 10 000 francs de paiement correspondant à une commande libre. Il ne s'agit pas, dans ce cas, d'accumuler, sinon de trouver quelque liquidité.

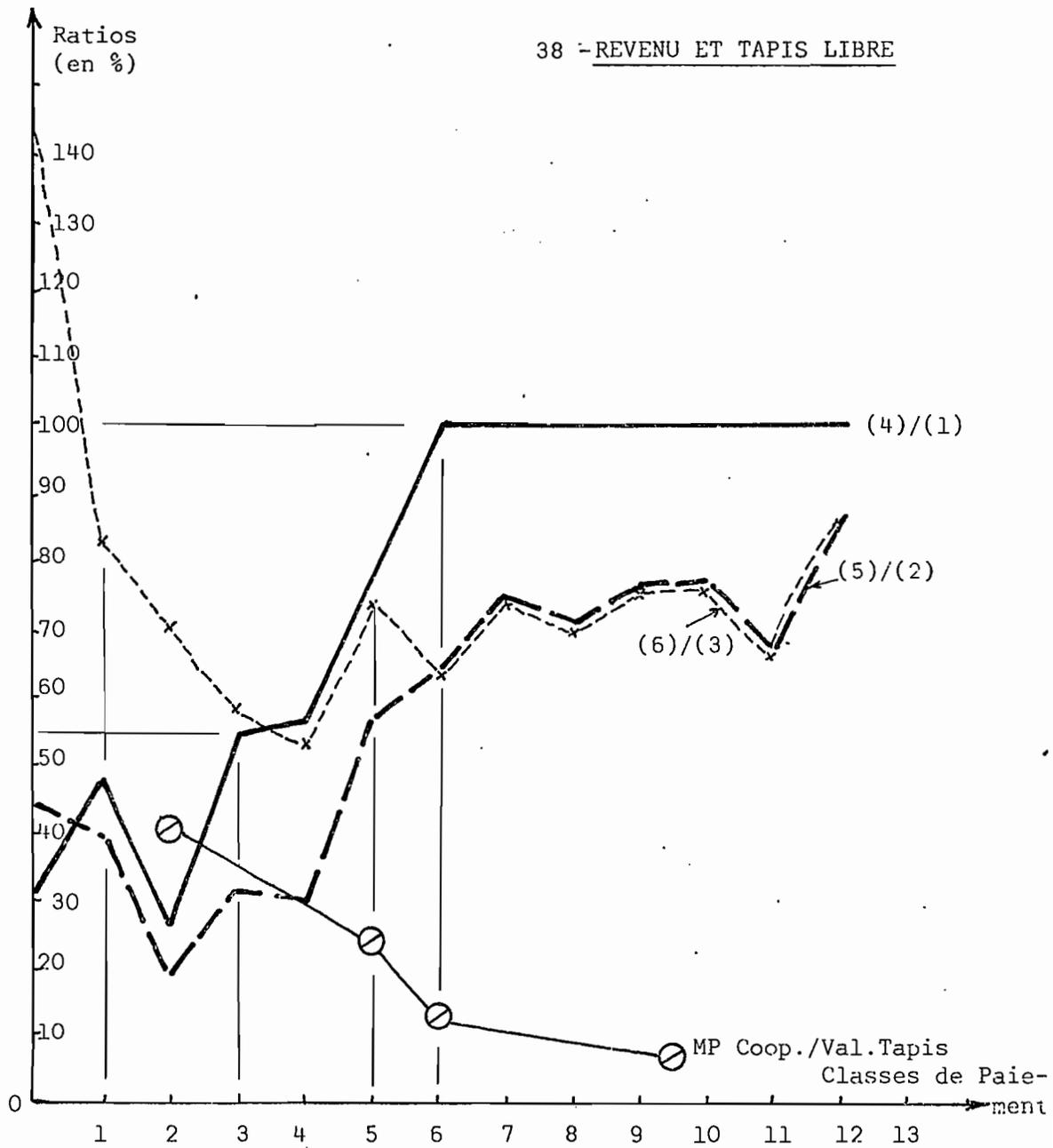
- de 10 000 à 30 000 francs, le rapport tombe à 20-30 %, et la tisserande joue relativement le jeu coopératif, et en est apparemment prisonnière, parce que les paiements reçus chaque fois ne lui permettent pas de se soustraire des circuits officiels.

- à plus de 30 000 francs, les besoins immédiats de consommation annuels ne sont certes pas tout à fait satisfaits. Ils le sont déjà pour certains qui disposent d'autres sources de revenus. Le dégagement d'un fonds de roulement permanent ou temporaire devient possible et, en corollaire, le développement de l'activité. Le rapport (5)/(2) passe à plus de 70 % au-delà de 30 000 francs de paiements.

3) le rapport des moyennes par tête obtenues, soit par la vente de tapis libres, soit par la vente à la Coopérative avec cession, résume les deux précédents, et tempère le second par le premier. Il ne fait que souligner le caractère crucial de la première - et parfois la seule - livraison de tapis annuelle, en commande libre, pour les quatre premières catégories de paiements.

Ces trois ratios figurent dans le graphique 38, dans l'ordre, respectivement : (4)/(1), (5)/(2) et (6)/(3). On y a fait figurer en même temps les données de la ligne 7 du tableau 67.

Pour aider au raffinement d'une analyse supplémentaire éventuelle, on a fourni d'autres données et d'autres moyennes. Le phénomène n'en reste pas moins le même : dans le cadre intrinsèque de ce processus de production-cession du tapis à la Coopérative, la possibilité d'achats à l'extérieur, et de paiement d'ouvrières ou de fileuses qui exécutent aussitôt le travail, sont les deux facteurs explicatifs de la multiplication de l'activité, et de l'accroissement de la différenciation durant les quatre dernières années. Une partie des causes de ce processus d'accumulation sont réunies dans le procès de travail lui-même, mais d'autres y aident également, au début de ce processus comme dans le courant de sa réalisation : les sources extérieures de financement de l'activité et la disposition d'un appareil de production, fût-il modeste.



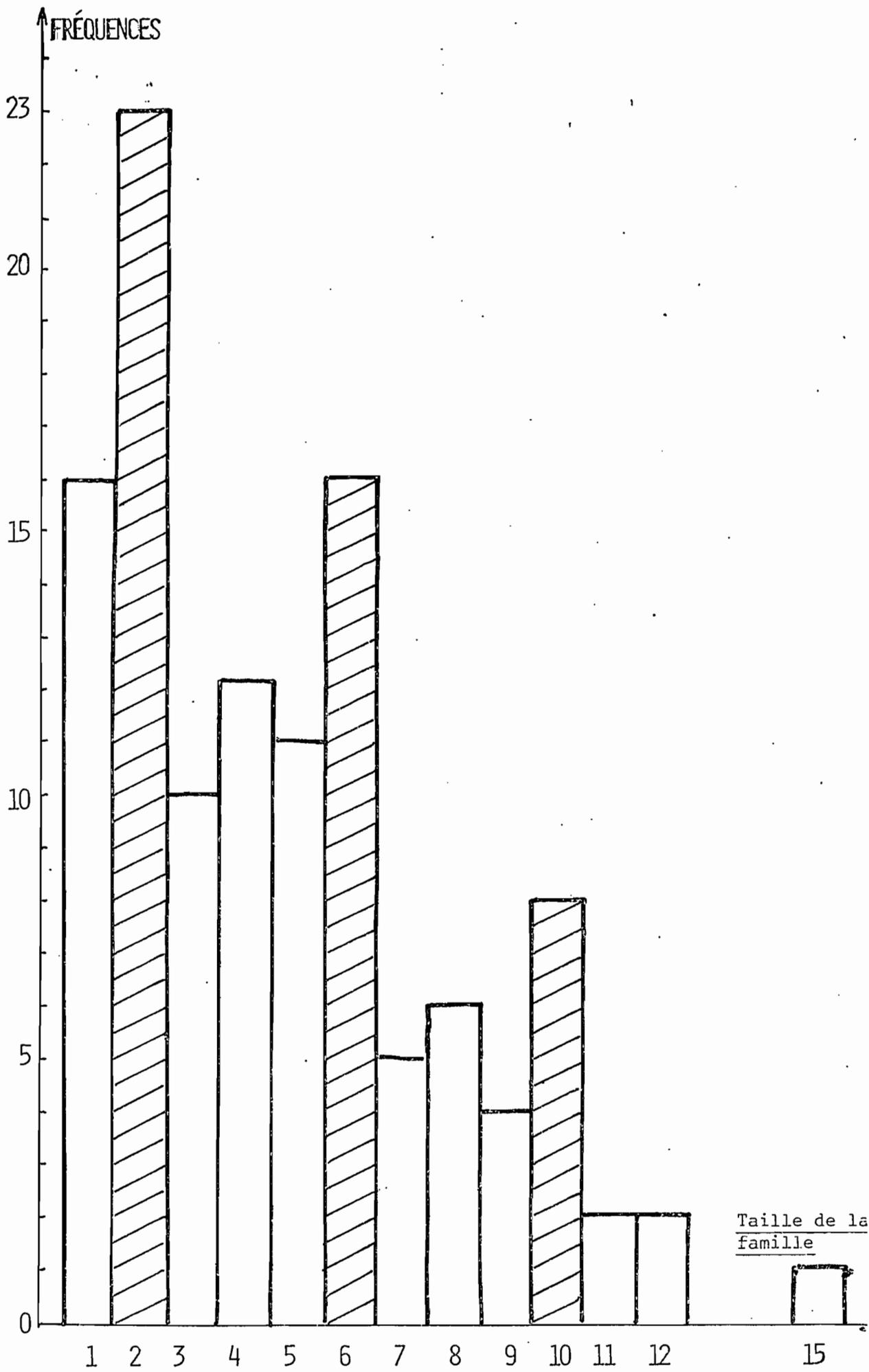
## 6.2. INEGALITES ET HYPOTHESES D'EXPLICATION

Après l'analyse des éléments structurels internes au processus de production qui déterminent la concentration des revenus, il nous est apparu nécessaire de vérifier ou rejeter certaines corrélations ou problématiques plus générales, lesquelles pourraient expliquer, pour leur part, cette différenciation entre productrices.

Il fallait donc s'intéresser aux différents aspects de la *socialisation* de l'individu, qui peuvent éventuellement influencer sur son comportement de production : nous choisîmes pour cela 119 cas situés à Ampanihy et Ankiliabo. En première approche, disons cas plutôt que ménages, puisque leur complexité ou leur diversité sur le plan de l'état-civil va de la célibataire venue à Ampanihy "*gagner du mari*" au polygame qui répartit heureusement les jours de la semaine entre ses trois épouses. Ils ont été définis, ou retenus, parce qu'ils constituaient des unités de vie relativement cohérentes, bien que très diverses, caractérisées par l'association unitaire de la production, de la consommation, de l'habitat, et par l'existence d'un centre de décision. Ces *unités familiales* étaient de dimensions diverses (tableau 69 et graphique 39).

TABLEAU 69 : DECOMPOSITION DES UNITES FAMILIALES  
PAR TAILLES

NOMBRE DE PERSONNES	NOMBRE DE CAS	POPULATION TOTALE
15	1	15
12	2	24
11	2	22
10	8	80
9	4	36
8	6	48
7	5	35
6	16	96
5	11	55
4	12	48
3	10	30
2	23	46
1	16	16
TOTAL.....	119	551



L'histogramme des fréquences présente, pour le moins, trois modes : 2, 6, et 10 membres par unités familiales. En fait, cet échantillon est représentatif de la population d'Ampanihy ; il faudrait distinguer trois sous-populations :

- les célibataires avec enfant(s) (moyenne de 2 membres),
- les ménages libres ou légaux (moyenne de 6 membres),
- les familles élargies, essentiellement mahafaly et antandroy, hébergeant aussi ascendants et autres parents (moyenne de 10 membres).

Compte tenu de la population de l'échantillon, tiré au hasard sur un plan sommaire de la ville, celui-ci représente environ un quart de la population urbaine et près de la moitié des carnets utilisés dans la même zone. Il n'était pas nécessaire, statistiquement, qu'il fût si grand, mais mon assistant tint à l'élargir, lors de ses soirées des deux derniers mois, mi-plaisir, mi-devoir. Par son étendue, il permettait au moins d'assurer la représentativité des conclusions tirées quant aux variables partielles et spécifiques.

Notons enfin qu'il concerne les nantis - relativement - de la population des tisserandes urbanisées. Nous le constaterons ensuite lors de l'analyse de la consommation et, si nous avons rencontré des éleveurs-agriculteurs, c'est qu'ils avaient une case en ville, ce qui dénote un certain degré d'urbanisation et, en même temps, un statut socio-économique plus élevé.

#### 6.2.1. LES CARACTERISTIQUES EXTRA-ECONOMIQUES

##### LIEU D'ORIGINE ET ETHNIE D'APPARTENANCE

On verra d'abord si la différence ethnique explique les écarts de paiements. Par lieu d'origine, on entend identifier le *tanindrazana* (terre des ancêtres) auquel il se rattache, que l'individu lui-même en ait migré, ou ses ascendants. La répartition est détaillée pour les mêmes 119 familles, dans le tableau 70.

On retrouve les principaux éléments du peuplement :

- les originaires d'Ampanihy et de sa région limitrophe (moins de vingt kilomètres) ne constituent que 20 % du total,
- les émigrants ambaniandro constituent 28, 5 % du nombre de familles de l'échantillon. Pour les neuf dixièmes, ils proviennent, eux ou leurs aïeux, de la province de Tananarive,
- les émigrants mahafaly de la côte ouest, depuis Itampolo-Androka jusqu'à Bevoalavo et la vallée de la Menarandra, constituent le plus fort contingent : 37 %. Pour eux, Ampanihy constitue un pas, ou le terminus, de l'émigration, en fonction des opportunités de travail rencontrées, ou de l'existence préliminaire d'une famille d'accueil déjà résidente en ville.

TABLEAU 70 : REPARTITION PAR LIEUX D'ORIGINE

LIEUX	NOMBRE DE FAMILLES	%
1) <u>Province de Tuléar</u>		
11) Ampanihy.....	17	
12) Région d'Ampanihy...	7	
13) Plateau Mahafaly....	2	
14) Côte sud-ouest et vallée de la Menarandra.....	42	
Pays mahafaly (11 à 14)	(68)	(57)
15) Pays antandroy.....	7	
16) Manombo.....	1	
17) Tuléar.....	1	
SOUS-TOTAL PROVINCIAL.....	77	65
2) <u>Province de Tananarive</u>		
21) Tananarive-ville....	13	
22) Région de Tananarive	11	
23) Antsirabe, Betafo...	7	
SOUS-TOTAL PROVINCIAL.....	31	26
3) <u>Province de Fianarantsoa</u>	3	3
4) <u>Province de Diégo-Suarez</u>	1	1
5) <u>Origine inconnue.....</u>	7	5
TOTAL GENERAL.....	119	100

43 % de la population n'est pas originaire du pays mahafaly et, pour les 57 % qui le sont, un quart seulement est originaire d'Ampanihy, les trois autres quarts correspondant au phénomène classique de l'émigration de la campagne vers la ville. En 1968, sur 100 personnes présentes à Ampanihy :

- 14 y sont depuis toujours (originaires),
- 29 y sont depuis deux générations ou moins (Ambaniandro),
- 50 sont immigrées depuis une génération, ou moins (Mahafaly du plateau, Vezo de la côte sud-ouest, ou Antandroy de la Menarandra),
- 7 ne se rattachent qu'à la ville, puisqu'elles sont métissées.

On aura compris qu'il s'agissait plus de l'origine des familles que de celle des individus, les 14 qui y sont depuis toujours n'y étant que parce que leurs ancêtres y étaient déjà.

Après l'hétérogénéité des temps d'occupation, ou d'urbanisation, on en trouve une autre, dans la répartition ethnique.

Il y a, certes, une dominante mahafaly, mais ils ne constituent que 55 % de la population ou, plus exactement, des unités familiales :

- Mahafaly..... : 66 familles,
- Ambaniandro..... : 21 familles,
- Métis..... : 15 familles,
- Betsileo..... : 8 familles,
- Vezo..... : 5 familles,
- Antandroy..... : 4 familles.

#### LES SITUATIONS MATRIMONIALES

La diversité des situations d'état-civil peut se résumer en cinq catégories :

- les mariés légaux, c'est-à-dire dans les formes du code civil malgache,
- les mariés, ou concubins, ou polygames, mariés selon les coutumes mahafaly, ou vivant simplement ensemble, sans consensus social précis. Sur 21 cas de ce genre, on a rencontré trois cas de "trigamie", mais aucun cas de bigamie, et 18 cas d'union libre ou coutumière. Hasard ou non, ces trigamies ? Il est vrai que le vocabulaire mahafaly ne connaît que trois qualificatifs pour désigner ces femmes associées dans l'union : la *vady be* (première femme), la *vady ivo*, et la *vady masay*, le second des qualificatifs servant pour toutes les "intercalaires", quand il y a plus de trois femmes,
- les veuves,
- les divorcées ; le mot est utilisé ainsi dans la conversation, mais il s'agit de séparations de fait ou, dans des cas très rares, de séparation selon la coutume (un cas dans l'échantillon),
- les célibataires, sous-entendu féminines : jeunés filles de brousse chez une parente, ou dans une case propre, ou femmes dont le mari a émigré pour le travail, et pour une période indéterminée.

A cette "tête de famille" se rattachent des enfants, élevés là, ou au-dehors, et des personnes à charge, le tout constituant l'unité familiale :

TABLEAU 71 : SITUATIONS CIVILES ET CHARGES FAMILIALES

ETHNIE	UNITES FAMILIALES						ENFANTS		PRESENTS	
	TOTAL	ML	M	C	V	D	TOTAL	A L'EXTERIEUR	TOTAL	MOYENNE/CASE
- Mahafaly.....	66	23	16	20	3	4	75	25	276	4, 18
- Ambaniandro.....	21	13	1	2	2	3	55	33	112	5, 33
- Betsileo.....	8	6	-	1	1	-	15	8	45	5, 63
- Vezo.....	5	4	1	-	-	-	4	1	25	5, 00
- Antandroy.....	4	1	2	-	1	-	6	1	28	7, 00
- Métis.....	15	7	1	4	1	2	18	9	65	4, 33
TOTAL.....	119	54	21	27	8	9	173	77	551	4, 63

Pour les trois principaux groupes, on notera le pourcentage important de femmes seules (C + V + D) : il est de 47 % pour les Métis, de 41 % pour les Mahafaly, et de 30 % pour les Ambaniandro.

En ce qui concerne la légalisation des mariages, 28 % des couples vivent en union libre et, de ce nombre, les trois quarts sont Mahafaly. Etant donné le déracinement social de ces individus, ni l'officier d'état-civil, ni le chef de village n'ont ratifié ces unions. D'autre part, 95 % des couples originaires des Hauts Plateaux (Merina et Betsileo) sont mariés légalement. L'instabilité matrimoniale est la règle dans ce milieu mahafaly urbanisé, et 61 % des femmes seules sont d'origine mahafaly. On peut dire la même chose des Antandroy. Pour illustrer cette instabilité, on prendra quelques exemples biographiques :

- RANOVIZENE a trente-cinq ans ; née de père et mère divorcés, elle est antandroy-karimbola, originaire de Tsihombe, où est morte sa mère. Elle a suivi son père à Ampanihy à cause de la sécheresse tandis que son frère a émigré à Mangabe-Marovoay pour travailler sur une plantation de tabac. Elle se trouve être la quatrième femme du boucher SAHAHE, âgé de soixante ans, lequel est aussi marié avec ZERA (première femme dont il a eu trois enfants et quinze petits enfants), TAZAVOLA et ZEROLOA. Ces deux dernières sont toutes deux *vady ivo*, et résident à la campagne, RANOVIZENE élevant de son côté le fils issu de la première femme de son frère MBELO. Elle a une solution en cas de séparation :

*"Si jamais nous nous séparons, je retournerai à Anosa, chez ma tante VARINA. Nous ne sommes pas mariés légalement, mais selon la coutume des ancêtres. Donc, s'il y a des histoires entre nous, je retournerai là-bas et continuerai mon métier, fabriquer des tapis" (352).*

- Florentine FANONENANY, trente-sept ans, mahafaly, est célibataire, et a six enfants qu'elle parvient à entretenir en toute indépendance :

*"Les hommes de la brousse veulent se marier avec les femmes d'Ampanihy, mais celles-ci n'acceptent pas, parce qu'elles ont l'habitude de vivre en ville. Elles ne savent plus cultiver la terre. C'est pourquoi presque toutes les femmes d'Ampanihy ne sont pas mariées, mais elles ont des enfants" (353).*

Aux hommes de s'habituer, eux aussi, à la ville, sinon leur rôle disparaîtra !

- ZAHAMARY est secrétaire du chef de canton d'Ankiliabo. Autrement dit, c'est presque un fonctionnaire. Pour lui, la femme est un *coût*, mais c'est aussi un *facteur de travail*. Peut-être reste-t-elle *facteur de prestige* - quand on en a plusieurs - mais il ne nous le dit pas :

"Avoir plusieurs femmes dépend de la situation professionnelle. Je reçois 8 000 francs par mois et, en plus, je dois faire travailler mes femmes à la fabrication du tapis pour qu'elles rapportent de l'argent. A propos des dépenses, je donne 2 000 francs à chacune à la fin du mois. Avec ma 'vady ivo', j'ai deux enfants, alors je lui donne quelquefois un peu plus. Selon notre coutume ancestrale, nous pouvons nous marier avec plusieurs, mais cela dépend de la richesse de l'homme. Quand la première femme vieillit, elle décide ou non le partage, et l'homme lui donne de l'argent, et elle en gagne plus que les deux ou trois autres" (354).

- Bernadette RAZANAJAFY, adolescente de quinze ans, accepte le fait de la polygamie comme tel, sans réaction particulière :

"Mon père est aujourd'hui chez sa première femme, demain, chez la deuxième, et il suit toujours comme cela, et c'est notre habitude" (355).

- JONY, vingt-deux ans, immigrée mahafaly récente, vient d'Itampolo, où ses parents viennent de décéder :

"Je me déplace pour trouver du mari et de quoi manger parce mes parents sont morts. Quand ils étaient encore vivants, nous pouvions y rester, car ils étaient obligés de nous nourrir. Le seul travail qu'on trouve là-bas est la culture, mais la terre est sèche. Donc, il faut se déplacer pour trouver de l'argent. Et il n'y avait pas de difficulté pour moi à venir, parce que ma soeur aînée était déjà à Ampanihy" (356).

L'attraction exercée par Ampanihy accentue cette instabilité. D'une part, à la campagne, les formes de solidarité au sein de la famille élargie (mais dépeuplée peu à peu par les ponctions de l'émigration) ne jouent plus. Le mariage, selon les coutumes ancestrales, assorti ensuite d'une division du travail entre les sexes, ne correspond plus à la réalité villageoise actuelle : la "richesse de l'homme" s'exprimait en têtes de bétail et, accessoirement, en terrains de culture mis à sa disposition selon sa place dans la généalogie du clan ou du lignage. Elle est fonction, maintenant, du salaire (exemple précédent du secrétaire de commune) ou du revenu commercial (les bouchers mahafaly d'Ampanihy sont presque tous polygames). L'arbitrage des conflits entre conjoints, de même que l'organisation des rapports sociaux et de leurs sanctions au niveau du village, était du ressort du *mpanjaka*, ou du chef de village ;

il ressortit, maintenant, de la négociation économique entre époux, à plus forte raison quand ils sont géographiquement éloignés de la communauté de départ du mari, dans lequel la femme était censée vivre.

Il est important de souligner ici le rôle des femmes dans la déstructuration sociale, et l'insertion du Mahafaly dans l'échange marchand. Si l'homme est resté éleveur ou cultivateur, la valeur d'échange de ses produits a diminué face aux cotonnades ou aux nouveaux constituants de la dot. L'artisanat du tissage a disparu sur la côte sud-ouest, et les conditions matérielles de l'activité agricole ont empiré, du fait de la sécheresse. Les émigrations successives, durant ces dernières décennies, de plusieurs milliers de familles, vers le nord-ouest, ont laissé aussi leurs traces, même si les communautés ont encore tendance à se reconstituer en terre d'immigration comme elles l'étaient à l'origine, mais cela est un autre problème.

Les femmes mahafaly, comme leurs consœurs sakalava, accumulaient les cadeaux reçus de l'homme sous forme de bijoux d'argent. Mais les piastres d'argent qui servaient à la fabrication de ces colliers, anneaux, ou bracelets, seront bientôt épuisées, et le forgeron-bijoutier d'Ankiliabo que nous connaissions était déjà presque en chômage. Alors, puisqu'il faut trouver les moyens monétaires nécessaires à la sauvegarde du statut, l'homme migre au loin comme travailleur, pendant que la femme se met à tisser à Ampanihy. Gagnant elle-même de plus en plus d'argent, ses besoins s'en accroîtront d'autant, et le déséquilibre du rapport entre les sexes s'auto-entretient, voire se développe. Par ailleurs, l'homme a perdu de sa masculinité en ce qu'il ne participe plus du pouvoir politique, sauf quelques exceptions, et de façon minime. Les travaux agricoles laissaient le temps, auparavant, pour les palabres ou les règlements de compte sous le tamarinier. Mais les chefs de village ont délaissé cette responsabilité de la distribution des *enga* (amendes) et le Mahafaly est devenu *chômeur*. Pour reprendre l'origine du mot, il se "repose durant la grande chaleur" non seulement parce qu'il est en train de perdre son rôle social, mais aussi parce qu'il participe rarement aux nouvelles formes de production. S'il veut se libérer de cette condition, c'est pour se perdre dans une autre : celle de travailleur de plantation. Tout se passe comme si la Coopérative avait libéré leurs femmes des servitudes agricoles dans le même temps que le complexe administratif, constitué par le Service de l'Élevage et la bureaucratie de la Coopérative, leur payait de moins en moins cher la laine, face à l'évolution générale des prix et du marché. Le tissage, et sa rémunération, comme toute forme nouvelle de rapport de production, a miné les unions, et on en retrouve aussi les conséquences au niveau fondamental de la reproduction démographique de cette société.

Pour en revenir aux enfants, la société mahafaly étant patrilinéaire, il n'est cependant pas rare de retrouver des unités familiales constituées de façon hétérogène. La sœur élève le fils du frère, non par matrilinearité, mais parce qu'il s'agit du fils d'un premier lit, et que le frère s'est remarié.

Ailleurs, les enfants du trigame s'accoutument à ne le voir qu'une fois tous les deux ou trois jours. Mais, d'une façon générale, le nombre d'enfants n'est pas très élevé par unité familiale, vu la mortalité infantile (Ampanihy a un hôpital mais un seul infirmier, pour tout personnel médical) et les conditions de vie (instabilité des unions et précarité économique). Selon les données précédentes, 119 unités familiales ont un total de 173 enfants (1, 45 enfant par famille) dont les 45 % vivent hors d'Ampanihy. Le tableau 72 présente ces moyennes selon les situations civiles.

TABLEAU 72 : CHARGES EN ENFANTS PAR SITUATIONS CIVILES

RUBRIQUES	TOTAL DES FAMILLES (1)	ENFANTS A CHARGE (2)	AUTRES ENFANTS (3)	CHARGE MOYENNE/FAMILLE ((2) + (3))/(1)
Mariés légalement.....	54	58	53	2, 06
Mariés.....	21	18	7	1, 19
Célibataires.....	27	15	5	0, 74
Veuves.....	8	-	1	0, 13
Divorcées.....	9	5	11	1, 78
TOTAL.....	119	96	77	1, 45

En moyenne, les unités familiales ont entre 0, 6 enfant et 1 enfant à charge, les autres vivant au-dehors. Pour les Ambaniandro et les Métis, 57 % des enfants sont hors de l'unité familiale : à l'école à Tuléar, ou dans la famille sur les Hauts Plateaux. Pour les Mahafaly, 25 % des enfants sont à la campagne, pour le gardiennage du troupeau, quelques-uns ayant émigré à Tuléar pour y chercher du travail.

La moyenne de la population par unité familiale est de 4, 7 habitants, et un peu plus faible pour les unités mahafaly, étant donné l'importance relative des femmes seules.

En conclusion, la démographie végète, la reproduction n'est pas assurée, comme en témoigne le tableau 72, sauf par les mariages "légaux", qui ont un taux de 2, 06. Seules les populations originaires des Hauts Plateaux connaissent une croissance démographique relativement normale, ce qui ne peut qu'accroître l'hétérogénéité existante, alors même que la population urbaine a tendance à diminuer, comme on l'a vu, depuis trente ans.

On inclura ici un éclairage particulier du rapport entre les ethnies, celui des échanges matrimoniaux : une hiérarchie de fait s'est instaurée et, sur 74 unions de l'échantillon (et non plus 75 comme précédemment : une union avait disparu à la fin de l'enquête), 32 sont inter-ethniques (soit 43 %) et

42 intra-ethniques (soit 57 %). On analysera d'abord les unions entre conjoints d'ethnies différentes :

TABLEAU 73 : UNIONS INTER-ETHNIQUES

ETHNIES	HOMMES	FEMMES	TOTAL	MARIAGES LEGAUX	DONT HOMMES
- Mahafaly.....	2	<u>13</u>	15	7	-
- Ambaniandro...	<u>9</u>	5	14	11	6
- Betsileo.....	<u>9</u>	2	11	11	9
- Antandroy.....	1	<u>2</u>	3	2	1
- Vezo.....	<u>8</u>	5	13	7	5
- Métis.....	3	<u>5</u>	8	6	1
TOTAL.....	32	32	64	44	22

La colonne "Mariages légaux" ne donne pas le nombre de mariages, mais le nombre d'individus participant à ce type d'union. En divisant 44 par 2, on obtient un total d'unions légales inter-ethniques de 22.

Les femmes mahafaly (13 sur 32), antandroy et métis s'unissent de préférence aux hommes ambaniandro, betsileo et vezo. Reflet de la domination coloniale, puis économique, dans le cadre d'une société à dominante patrilinéaire, il y a deux termes dans l'échange : les Mahafaly cèdent leurs femmes et les gens des Hauts Plateaux les marient. Toutefois, la stabilité de ces unions est variable :

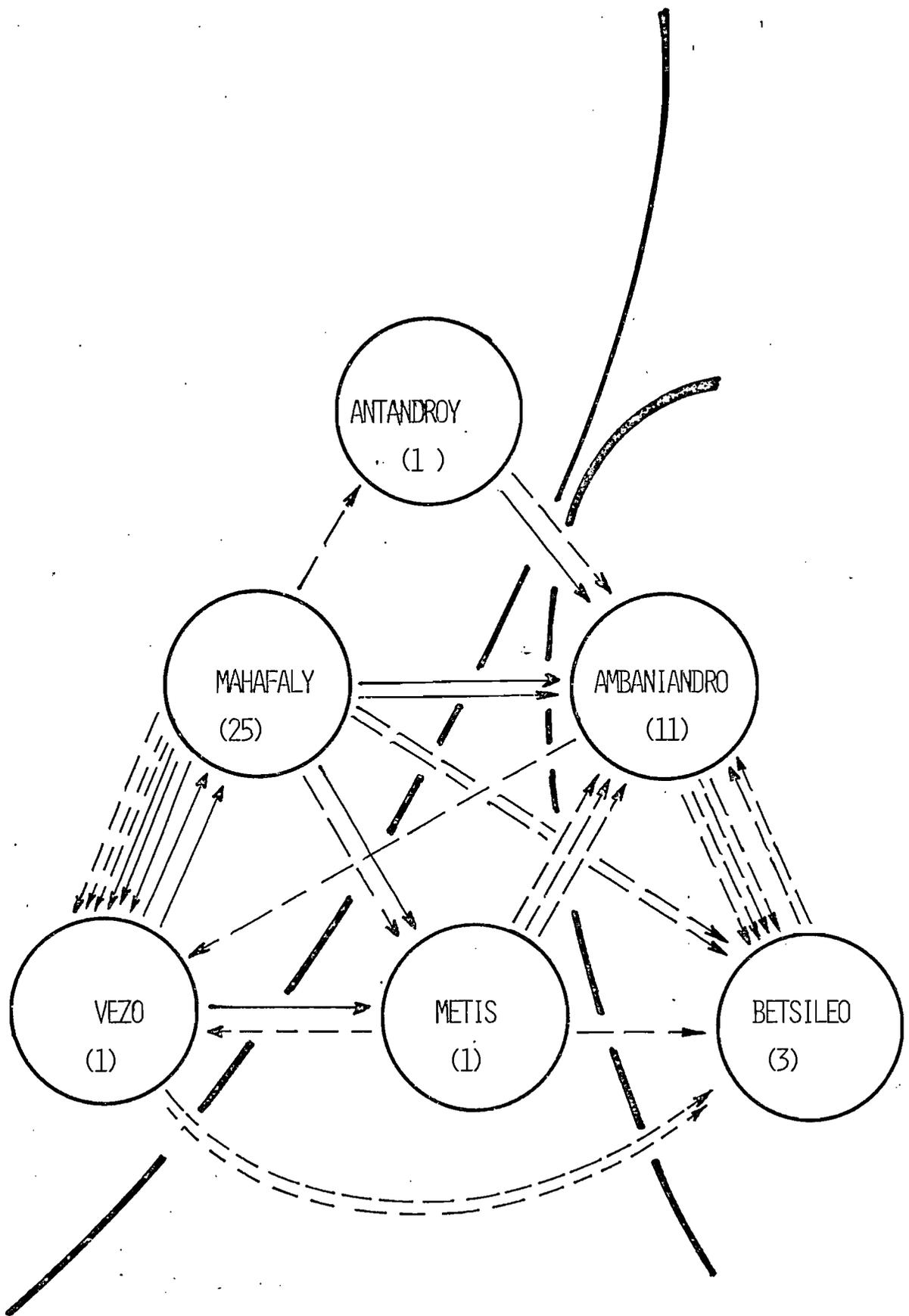
- pour les 33 Merina, Betsileo et Métis, 28 vivent en union légale, dont 16 hommes sur 21 (75 %) et 12 femmes sur 12 (100 %),

- pour les 15 Mahafaly, 7 vivent en union légale, aucun homme sur les deux concernés, et 7 femmes sur 13 (environ 50 %),

- pour les 13 Vezo, 7 vivent en union légale, dont 5 hommes sur 8 (65 %) et 2 femmes sur 5 (40 %).

Les mariages entre originaires des Hauts Plateaux (Merina-Betsileo) ne comptent que pour 20 % de l'ensemble (6 cas sur 32).

Quant aux unions intra-ethniques, elles connaissent le même taux de légalisation que les précédentes (tableau 74), les cas d'unions coutumières étant évidemment les plus nombreux chez les Mahafaly. A partir des deux tableaux 73 et 74 (voir le schéma 40), on peut établir un indice de connubium intra-ethnique qui peut représenter la plus ou moins grande résistance des groupes ethniques devant l'échange des femmes, en calculant le rapport entre le nombre d'individus participant d'unions intra-ethniques et le total des individus d'une même ethnie (tableau 75).



-----> ML  
 -----> M

Les flèches figurent le déplacement des femmes : (1 flèche par personne)  
 (25) = unions intraethniques

TABLEAU 74 : MARIAGES INTRA-ETHNIQUES

ETHNIES	TOTAL	DONT MARIAGES LEGAUX	DONT AUTRES UNIONS
Mahafaly.....	25	16	9
Merina.....	11	10	1
Betsileo.....	3	3	-
Antandroy.....	1	-	1
Vezo.....	1	1	-
Métis.....	1	1	-
TOTAL.....	42	31	11

TABLEAU 75 : INDICE DE CONNUBIUM, INTRA-ETHNIQUE

	TOTAL UNIONS INTRA-ETHNIQUES (1)	INDIVIDUS (2)	TOTAL INTER-ETHNIQUES (3)	TOTAL ((2) + (3))	RAPPORT (2)/((2) + (3))
Mahafaly.....	25	50	15	65	0, 77
Merina....	11	22	14	36	0, 61
Betsileo..	3	6	11	17	0, 35
Antandroy	1	2	3	5	0, 40
Vezo.....	1	2	13	15	0, 13
Métis....	1	2	8	10	0, 20
TOTAL....	42	84	64	148/2 = 74	0, 57

Alors que les deux groupes majoritaires ont un fort pourcentage "intra" (77 % pour les Mahafaly et 61 % pour les Merina), les quatre autres groupes se rattachent à eux par exogamie. Quant au processus de métissage, il est relativement récent, ne concerne que 10 % de la population, environ, mais provoque des situations irréversibles. On citera deux cas significatifs :

- pour Hélène, tisserande dont les parents sont venus d'Anosimanjaka (région de Tananarive) :

*"Mon grand-père a été amené par GALLIENI, au temps de la colonisation, à Fort-Dauphin. Mon frère est parti à Morombe en 1953, et je suis restée ici. Je ne sais pas si je retournerai à mon pays ancestral ou non parce que mon dernier fils est marié avec une femme d'ici. Si j'y retour-*

ne, acceptera-t-il de venir avec moi ? Il est vraiment difficile de prévoir notre avenir" (357).

- pour Alumène, mahafaly, le père est venu de Bevoalavo avec ses fils et ses filles. Une fois vieux, il y est retourné, y est mort, mais "celles qui mourront seront enterrées ici, car il est tabou de ramener le défunt là-bas". Les difficultés d'adaptation à la ville, ou les nouveaux comportements urbains se justifient, en partie, par la fabrication de nouveaux interdits.

#### RELIGIONS PRATIQUEES ET ADHESIONS POLITIQUES

A l'exception de deux familles qui ne déclarent aucune appartenance, les 117 autres se répartissent entre les deux cultes, protestant (environ 70 %) et catholique (30 %). Traditionnellement, les Ambaniandro se rangent dans la première catégorie (20 familles sur 21 sont d'obédience protestante) ; les Vezo et les Antandroy sont en majorité catholiques ; quant à la population mahafaly, ou métis, elle suit, ou détermine, le pourcentage général.

TABLEAU 76 : APPARTENANCES RELIGIEUSES DES FAMILLES

ETHNIES	PROTESTANTS	%	CATHOLIQUES	%	SANS RELIGION	%	TOTAL
Mahafaly.	45	68	19	30	2	2	66 (100 %)
Merina...	20	95	1	5	-	-	21 (100 %)
Betsileo.	5	63	3	37	-	-	8 (100 %)
Vezo.....	1	20	4	80	-	-	5 (100 %)
Antandroy	1	25	3	75	-	-	4 (100 %)
Métis....	9	60	6	40	-	-	15 (100 %)
TOTAL....	81	68	36	30	2	2	119 (100 %)

Sur le plan politique, deux partis sont en présence : P. S. D. et M. O. NI. MA. Etant donné la pression politique diffuse, mais réelle, exercée par le premier sur l'opinion publique, et directe, sur le fonctionnement du second, une seule famille osa se déclarer dans l'opposition, et le tiers des familles se déclara sans appartenance (dont les femmes seules qui, pour la plupart, ne se prononcent pas). Mais si elles n'affirment pas d'opinions politiques, certaines d'entre elles n'en ont pas moins des relations personnelles avec des notables du régime, ou participent activement à la propagande du parti P. S. D., ou à ses réalisations para-politiques. J'extrais de notre chronique quotidienne :

*"Au retour de Beloha, nous sommes passés chez la tisserande F. Il y avait là le contrôleur des prix de Tuléar et le sous-préfet de Bekily qui étaient arrivés hier soir, et logeaient deux jours chez les tisserandes D. et L. Ils avaient pique-niqué à sept kilomètres d'Ampanihy vers la route d'Anosa, et étaient presque ivres parce qu'ils avaient acheté deux bouteilles de whisky, quatre de coca-cola et de jus de fruits" (358).*

Le souci du détail, allié à la précision du chiffre, sous un masque de naïveté, ont permis à mon assistant d'en savoir bien davantage, mais ce seul extrait nous suffit.

Au niveau para-politique, on peut noter surtout l'organisation de la Croix rouge, le tiers des tisserandes d'Ampanihy participant à ces activités :

- Tous les samedis : "goutte de lait", c'est-à-dire distribution de lait en boîte pour les nourrissons.

- Le 26 juin, jour anniversaire de l'Indépendance, distribution de savon.

- L'hiver : distribution d'habits pour les enfants.

Chaque membre donne une cotisation de 10 francs par mois, et l'association reçoit 40 000 francs par an de la part de l'Administration. On donne 100 francs aux membres par naissance, et 250 francs pour la mort du mari de la femme membre, du frère, ou des ascendants immédiats. La présidente, la vice-présidente et la secrétaire sont mahafaly. La vice-secrétaire et la trésorière, Joséphine et Métisele sont merina, elles savent mieux compter. Pour la secrétaire, qui exprime son opinion politique, la confusion est totale entre le parti et le pouvoir :

*"Il est normal que tous les membres soient P. S. D. La 'république' est P. S. D., alors pourquoi ne le seraient-ils pas ?! La plupart des gens sont P. S. D. à Ampanihy, même les Karana. Je crois bien qu'il y a des gens qui n'aiment pas le P. S. D., mais il faut en être parce que c'est le parti de notre 'république'. Le parti politique actuel n'est qu'une 'forme'. P. S. D. ou non, il n'y a pas de différence. Quand je suis membre de la Croix rouge, c'est une œuvre de bienfaisance pour les enfants de Madagascar de demain. Je suis P. S. D., mais peu importe si on me traite comme une ménagère ou comme une grande personnalité" (359).*

Pour les catégories ethniques autres que les Mahafaly, il est devenu courant de se réclamer du parti au pouvoir. Il en est de même pour les commer-

çants indiens : la quête de la tranquillité ou la recherche des opportunités remplacent l'ardeur militante.

### 6.2.2. LES VARIABLES SIGNIFICATIVES

Sur les 119 unités familiales, 96 enregistrent une rentrée d'argent en provenance de la Coopérative, en 1967. On a donc un taux de tisserandes en activité de 80 %, alors qu'il est de 60 % au niveau général (794 actives en 1967 sur 1 321 inscrites à fin 1967). Par ailleurs, nous avons enregistré, auparavant, des différences de 1 à 10 dans les paiements reçus, comme dans les revenus qui ont été calculés à partir des premiers, et nous essaierons maintenant de croiser ces éléments avec les autres variables analysées précédemment.

#### REVENU ET APPARTENANCE RELIGIEUSE

On peut relire WEBER et penser qu'il y a une éthique protestante derrière les pratiques, ou derrière les déclarations d'appartenance. Puisque le clivage était net entre catholiques et protestants déclarés, on a pu comparer les revenus qu'ils ont, respectivement, reçus de la Coopérative.

TABLEAU 77 : REVENU ET APPARTENANCE RELIGIEUSE

RELIGION	FAMILLES	PAIEMENTS (francs)	MOYENNE (francs)	ECART-TYPE (francs)	INTERVALLE DE CONFIANCE A 95 % (francs)
- Protestante.	65	2 477 185	38 110	42 861	27 476-48 742
- Catholique..	29	965 000	33 306	31 082	21 763-44 850
- Sans.....	2	44 915	22 457	-	-

La différence n'est pas statistiquement significative. Mieux encore, si on prend cet autre échantillon des 49 tisserandes qui gagnent plus de 50 000 francs en 1967 :

ETHNIES	PROTESTANTES	CATHOLIQUES
- Mahafaly...	13	14
- Merina.....	7	-
- Betsileo...	3	3
- Vezo.....	1	-
- Métis.....	7	1
TOTAL.....	31	18

18 sur 49 (soit 37 %) sont catholiques, alors que seules 30 % le sont dans l'échantillon des 96. Il ne semble pas qu'il faille, non plus, affirmer la tendance contraire à l'hypothèse de départ. En fait, le facteur religieux n'explique en rien, ni directement, ni indirectement, la différenciation de l'activité économique au sein de cet échantillon urbain. Peut-être la corrélation sortirait-elle mieux dans une comparaison entre la ville et la campagne ? Il ne le semble pas, dans la mesure où la dispersion des revenus tirés de cette activité est presque aussi grande, hors de l'échantillon. Bref, on ne gagne pas plus parce qu'on est protestant.

#### REVENU ET TAILLE DE LA FAMILLE

On pourrait penser que le revenu dépend de l'activité, et donc de la quantité de travail disponible, laquelle dépend à priori de la quantité de main-d'oeuvre familiale, en incluant dans celle-ci toutes les personnes de plus de 12 ans. Le raisonnement se tient à priori, dans la mesure où il s'agit d'une activité réalisée à domicile, en partie avec de la main-d'oeuvre familiale, et en partie avec des salariées. Le phénomène est manifeste pour certains cas, mais il n'est pas vérifié pour l'ensemble : le nombre d'enfants de plus de 12 ans qui pourraient aider est très restreint puisqu'il y a en moyenne, par unité familiale, 0, 8 enfant et 0, 6 enfant au dehors, revenant éventuellement pendant les vacances scolaires. Quant aux autres présents dans la case, leur importance est plus grande. La structure de l'unité familiale type peut se résumer ainsi : parents (1, 64), enfant (0, 81), personnes à charge (2, 18), soit un total de 4, 63 personnes (tableau 71).

Mais, selon les ethnies, cette structure est légèrement modifiée et, si on désigne par A le responsable de famille, par B les enfants à charge vivant dans la case, par C les enfants vivant à l'extérieur, et par D les autres membres de la famille, le total (A + B + D) nous donne le total de gens vivant dans la case, le rapport (D)/Nombre de familles, la moyenne de personnes par famille, et le rapport (D)/(A + B + D), l'importance relative du groupe D dans l'unité familiale.

TABLEAU 78 : DIFFERENCES ENTRE CHARGES FAMILIALES

ETHNIES	FAMILLES	A	B	C	D	RAPPORT		
						D/NOMBRE DE FAMILLES	A + B + D	RAPPORT D/(A + B + D)
Mahafaly..	66	106	50	25	120	1, 82	276	0, 44
Merina....	21	35	22	33	55	2, 62	112	0, 49
Betsileo..	8	14	7	8	24	3	45	0, 53
Vezo.....	5	10	3	1	12	2, 4	25	0, 48
Antandroy.	4	7	5	1	16	4	28	0, 57
Métis.....	15	23	9	9	33	2, 2	65	0, 51
TOTAL.....	119	195	96	77	260	2, 18	551	0, 47

Si on fait le rapport entre le taux de personnes à charge et le pourcentage d'enfants élevés au dehors, on peut dire que, plus le premier est élevé, plus ces derniers vont à l'extérieur, mais on peut aussi renverser la proposition. En fait, si le poids semble moins élevé pour les Mahafaly, c'est en fonction du plus grand nombre de femmes seules dans ce groupe. S'il y a une différence, elle n'est pas entre ethnies, mais entre les originaires du lieu, d'une part, et, d'autre part, les immigrants, qu'ils soient merina, betsileo ou antandroy. Les originaires du lieu peuvent équilibrer relativement bien les charges familiales avec la parenté restée en campagne, alors que les autres se développent sans espoir de retour (360). On peut comparer les deux séries de rapports (D)/Nombre de familles :

- les originaires sont mahafaly, métis, et vezo : 1, 82 - 2, 2 - 2, 4,
- les immigrants sont merina, betsileo, et antandroy : 2, 62 - 3 - 4.

Pour les uns, l'accroissement des charges familiales trouve donc sa solution temporaire en brousse, mais alors ils réunissent moins de main-d'œuvre et ne peuvent atteindre un certain niveau de production - et ensuite d'accumulation - alors que, pour les immigrants, l'augmentation d'activité est le produit de l'isolement géographique si grand qu'il en devient social.

Pour essayer d'apprécier indirectement cette influence de la composition familiale sur la production, on a mis en rapport le revenu de la laine et la situation civile (tableau 79).

TABLEAU 79 : REVENUS ET SITUATIONS CIVILES

SITUATIONS	FAMILLES	PAIEMENTS (francs)	MOYENNE (francs)	ECART-TYPE (francs)	INTERVALLES A 95 % (francs)
- Unions légales....	45	1 601 315	35 587	41 058	23 346-47 828
dont :					
- Tisserandes.....	4	101 800	25 475	30 407	
- Fonctionnaires..	11	295 495	26 863	19 251	
- Autres activités	30	1 204 020	40 134	47 643	
- Unions libres.....	18	732 560	40 697	50 644	17 024-64 570
- Célibataires.....	22	874 280	39 740	32 685	25 804-53 676
- Divorcées.....	6	149 010	24 850	23 778	5 436-44 264
- Veuves.....	5	129 935	25 987	11 645	5 572-36 402

Tous les intervalles se recouvrant, rien n'est significatif. On a voulu le vérifier par l'analyse de variance, en calculant le rapport  $F = S_2^2/S_1^2$  qui peut nous permettre de vérifier, ou non, la relation entre deux variables (variance attribuable au facteur étudié)/(Variance de la population).

- L'hypothèse nulle est la suivante : le facteur "situation civile" n'a aucune influence sur le phénomène étudié (revenu reçu de la Coopérative).

- Les degrés de liberté sont les suivants :

$$N_1 \text{ (pour l'état-civil) } = K - 1 = 4 \text{ (K, nombre de classes)}$$

$$N_2 \text{ (population totale) } = N - K = 96 - 5 = 91$$

(N est le nombre total d'observations)

- L'équation de la variance est la suivante :

$$\sum_{i=1}^k \frac{1}{p} \sum_{p=1}^n (x_{ip} - \bar{x})^2 = \sum_{i=1}^k \frac{1}{p} (x_{ip} - \bar{x}_i)^2 + \sum_{i=1}^k n_i (\bar{x}_i - \bar{x})^2$$

dans laquelle :  $\bar{x}$  = moyenne générale,

$\bar{x}_i$  = moyenne par classe,

$n_i$  = nombre d'observations par classe,

$x_{ip}$  =  $p$  ième des  $n_i$  observations de la classe  $i$ ,

$i$  : varie de 1 à  $k$  (nombre de classes),

$p$  : varie de 1 à  $n_i$  (nombre d'observations de chaque échantillon).

- La formule de la variance intra-classe :

$$S_1^2 = \frac{\sum_{i=1}^k \sum_{p=1}^n (x_{ip} - \bar{x}_i)^2}{N - K}$$

- La formule de la variance inter-classe :

$$S_2^2 = \sum_{i=1}^k n_i (\bar{x}_i - \bar{x})^2 = \frac{\sum_{i=1}^k (X_i \bar{x}_i - X \bar{x})}{K - 1}$$

Le rapport F se calcule :  $S_2^2/S_1^2$ . Si la valeur calculée est inférieure à celle portée sur une table de SNEDECOR, le facteur étudié n'a aucune influence ; l'hypothèse nulle est acceptée. Dans le cas présent (361), F vaut 0,4586, et la table nous donne les valeurs de F suivantes : 2,49 avec un seuil de probabilité de 5 % ( $p = 0,05$ ) ou 3,57 avec un seuil de probabilité de 1 %. Cela confirme donc que cette situation civile n'a pas de liaison directe ou unique avec le revenu obtenu.

#### REVENU ET APPARTENANCE ETHNIQUE

On a regroupé les 119 unités familiales en six groupes : Mahafaly, Merina, Betsileo, Vezo, Antandroy, et Métis. Si on se base sur les moyennes arithmétiques de chaque catégorie, lesquelles donnent malgré tout une information (tableau 80), on peut établir les performances et leur classement dans l'ordre décroissant : Merina (52 840 francs), Betsileo (44 391 francs), Vezo (39 998 francs), Métis (39 228 francs), Mahafaly (32 452 francs) et Antandroy (12 036 francs).

TABLEAU 80 : REVENUS ET APPARTENANCE ETHNIQUE

ETHNIES	TOTAL	EN ACTIVITE	PAIEMENTS (francs)	MOYENNE (francs)	ECART-TYPE (francs)
- Mahafaly.....	66	59	1 914 658	32 452	35 418
- Merina.....	21	12	634 085	52 840	61 157
- Betsileo.....	8	7	310 740	44 391	36 184
- Vezo.....	5	4	159 992	39 998	33 698
- Antandroy.....	4	3	36 110	12 036	11 288
- Métis.....	15	11	431 515	39 228	36 858
TOTAL.....	119	96	3 487 100	36 324	39 139
TOTAL GENERAL.	1 321	794	16 379 055	20 628	20 203

Mais, là aussi,  $F(0, 8328)$  est inférieur aux valeurs de la table (2, 33 et 3, 26). Si on groupe les six catégories en deux groupes, comme précédemment (originaires et immigrants), on a tendance à se rapprocher de ce seuil de signification. Nous ne disposons pas des données suffisantes, mais y serions parvenus, à condition de pouvoir mieux situer la catégorie "Métis" et de caractériser les deux groupes, non pas tellement par leur résidence récente ou ancienne, mais par les possibilités qu'ils ont de rééquilibrer les pressions familiales, et de faire supporter par la parenté élargie, plus ou moins temporairement, les charges de l'unité familiale urbaine. Il demeure que ce facteur, dit "ethnique" par facilité, reste peu explicatif des différences de revenus. Il le serait peut-être plus pour une analyse du revenu global (incluant les revenus de type agricole), ou pour expliquer les différences de consommation.

## REVENUS ET MOYENS DE PRODUCTION

Par moyen de production, on entend ici seulement les métiers à tisser, dont la répartition est la suivante :

TABLEAU 81 : REPARTITION DES METIERS A TISSER

METIERS POSSEDES	TISSERANDES	TOTAL METIERS	AU TRAVAIL EN 1967	
			TISSERANDES METIERS	
3	4	12	3	9
2	14	28	12	24
1	47	47	43	43
0	39	-	24	-
Travail en coopérative	15	-	14	-
TOTAL.....	119	87	96	76

Si on met ces cinq catégories en rapport avec les paiements reçus, le facteur apparaît déterminant à un seuil de probabilité de 5 %. Si on simplifie en deux classes, celles qui ont un métier et celles qui n'en ont pas, le coefficient F apparaît encore meilleur : 11, 33 calculé pour 3, 96 dans la table (362).

Celles qui ont un métier, ou plus d'un, reçoivent un revenu moyen de 45 794 francs, alors que celles qui n'en ont pas reçoivent 19 826 francs (363). Le prix d'un métier était approximativement de 750 francs en 1958, et il a décuplé en 1968 : 7 500 francs, dont 3 000 francs pour le bois et 3 000 francs pour la façon. Des 65 unités familiales de l'échantillon qui en possèdent (55 %), beaucoup l'ont fait faire, mais certaines l'ont reçu de la Coopérative sous une forme de louage maintenant oubliée. Il pourrait en être de même si on décidait un jour d'opérer une répartition des rouets.

Mais la disposition d'un métier ne signifie pas obligatoirement l'absence de salariat chez les autres tisserandes. On a croisé à cet effet les deux variables suivantes : "possession ou non d'un métier" et "salariat ou non chez les autres" (tableau 82).

TABLEAU 82 : METIER ET SALARIAT

RUBRIQUES	AVEC METIER (S) A TISSER	SANS METIER A TISSER	TOTAL
- Non salariées.....	46 (1)	27 (3)	73
- Salariées occasionnelles	19 (2)	27 (4)	46
TOTAL.....	65	54	119

TABLEAU 83.: REVENUS ET MOYENS DE PRODUCTION

CATEGORIES (*)	TISSERANDES	PAIEMENTS (francs)	MOYENNE (francs)	ECART-TYPE (francs)
(1)	36	1.622 230	45 061	42 988
(2)	16	464 530	29 039	30 682
(3)	23	1 039 250	45 189	48 350
(4)	21	361 090	17 194	10 512
TOTAL.....	96	3 487 000	36 324	-

(\*) : Il s'agit des quatre types de croisement de variables (1), (2), (3) et (4) du tableau 82, pour ceux qui ont travaillé en 1967.

Ne pas posséder de métier à tisser paraît déterminer un processus de salarisation, selon le même test de signification. Si construire la science consiste à vérifier les données de bon sens, en voilà, certes, un exemple, mais il nous a paru bon d'y insister pour essayer de déterminer le seuil approximatif à partir duquel la tisserande se salarie. On peut commencer par ranger les quatre catégories précédentes dans l'ordre croissant de revenu moyen :

(4)	=	17 194 francs,
(2)	=	29 039 francs,
(1)	=	45 061 francs,
(3)	=	45 189 francs.

Les catégories (4) et (1) sont réciproques, complémentaires l'une de l'autre, et ne requièrent pas d'explication additionnelle. Disons qu'elles sont les deux extrêmes caractérisés du rapport de production : la catégorie (1), qui possède des métiers à tisser et ne se salarie pas, reçoit 2, 5 fois plus de revenu que la (4), qui loue seulement sa force de travail.

On peut considérer la catégorie (2) comme intermédiaire ; étant donné les délais de production et de paiement, le poids des nécessités quotidiennes et l'endettement vis-à-vis de la Coopérative, 16 % des tisserandes se salarient partiellement dans l'année auprès des catégories (1) et (3).

La catégorie (3) peut paraître contre nature : comment avoir la moyenne de revenu la plus élevée, ne pas se salarier, et ne pas posséder de métier ? Deux ordres de fait l'expliquent : ou bien, cette catégorie fait travailler les tisserandes de la catégorie (2), qui ont les instruments de production requis mais pas de fonds de roulement pour acheter de la laine sur le marché, ni de crédit auprès de la Coopérative pour recevoir une avance de matières premières, ou bien elle travaille avec la catégorie (1), avec les moyens de (1), et se confond avec elle, soit par lien de parenté, soit par lien économique. Si on rapproche les données des tableaux 82 et 83, on constate que les tisserandes de (1) travaillent à concurrence de 78 % du groupe, et que celles du groupe (3) travaillent à 85 %.

De 0 à 30 000 francs de paiements annuels, on se salarie encore. A 45 000 francs, on ne se salarie plus : le seuil ou la transition vers l'une ou l'autre des positions dans le processus de production se situe entre ces deux chiffres, même quand on fait intervenir un autre phénomène : l'existence d'un autre revenu que celui distribué par la Coopérative. Les données sont présentées dans le tableau 84. Après 30 000 francs de paiement annuel, en 1967, il n'y a plus que 17 % des tisserandes qui continuent de se salarier temporairement. Pour les 28 qui sont situées en dessous de ce seuil, et qui, pourtant, ne se salarient pas, on peut expliquer leur comportement en disant que pour 24 d'entre elles (86 %), le conjoint assure un autre revenu, ou d'autres membres de l'unité familiale. Cette limite de 30 000 francs correspond approximativement au revenu annuel d'une tisserande qui travaillerait à plein temps dans l'année : sachant qu'elle reçoit environ 52 % de la valeur d'achat d'un

tapis, de la part de la Coopérative, et qu'il lui faut de 150 à 200 jours pour achever un tapis Haute Laine de 2 mètres sur 3 mètres qui lui sera payé 27 000 francs, elle aura gagné, en 300 jours de travail dans l'année :

$27\ 000\ \text{francs} \times 52/100 \times 300/150 = 28\ 080\ \text{francs}$ , soit environ 95 francs par jour. Mais elle ne gagnera que 21 060 francs si elle ne fabrique ce tapis qu'en 200 jours, soit environ 70 francs par jour.

TABLEAU 84 : PAIEMENTS ET SEUILS DE SALARIAT

TRANCHES DE PAIEMENTS (francs)	SALARIEES (1)	NON SALARIEES (2)	EXISTENCE D'UN AUTRE REVENU (3)	(2) - (3) (4)	RAPPORT (1)/((1) + (2))	RAPPORT (1)/((1) + (4))
0-30 000	31	28	24	4	0, 53	0, 89
30 000-60 000	3	13	5	8	0, 19	0, 27
60 000-90 000	2	10	-	10	0, 17	0, 17
Plus de 90 000	1	8	-	8	0, 11	0, 11
TOTAL.....	37	49				

Pour celles qui ne se salarient pas, jusqu'à 30 000 francs le salaire ou le revenu artisanal du conjoint est la base de la sustentation de l'unité familiale. Au-delà, l'importance des paiements reçus et l'accélération du processus de production permettent le développement de l'activité. Mais, des six groupes ethniques déjà déterminés, qui se salarie le plus ?

TABLEAU 85 : ETHNIES ET SALARIAT

ETHNIES	FAMILLES (1)	METIERS (2)	BALANCES	(2)/(1)	TRAVAILLEUSES EN COOPERATIVE	NON SALARIEES	SALARIEES
Mahafaly....	66	46	20	0, 69	8	34	33
Ambaniandro.	21	21	15	1, 0	2	20	1
Betsileo....	8	6	-	0, 75	-	5	3
Vezo.....	5	3	2	0, 6	2	2	2
Antandroy...	4	-	1	0	3	1	3
Métis.....	15	11	4	0, 75	-	12	3
TOTAL.....	119	87	42	0, 73	15	74	45

Par ethnie, on peut mettre en rapport le nombre moyen de métiers détenus par famille et les rémunérations reçues de la Coopérative :

TABLEAU 86 : REVENUS, METIERS ET ETHNIES

ETHNIES	REVENU MOYEN (francs)	METIER PAR UNITE FAMILIALE
- Mahafaly....	32 452	0, 69
- Merina.....	52 840	1
- Betsileo....	44 391	0, 75
- Vezo.....	39 998	0, 6
- Antandroy...	12 036	0
- Métis.....	39 228	0, 73

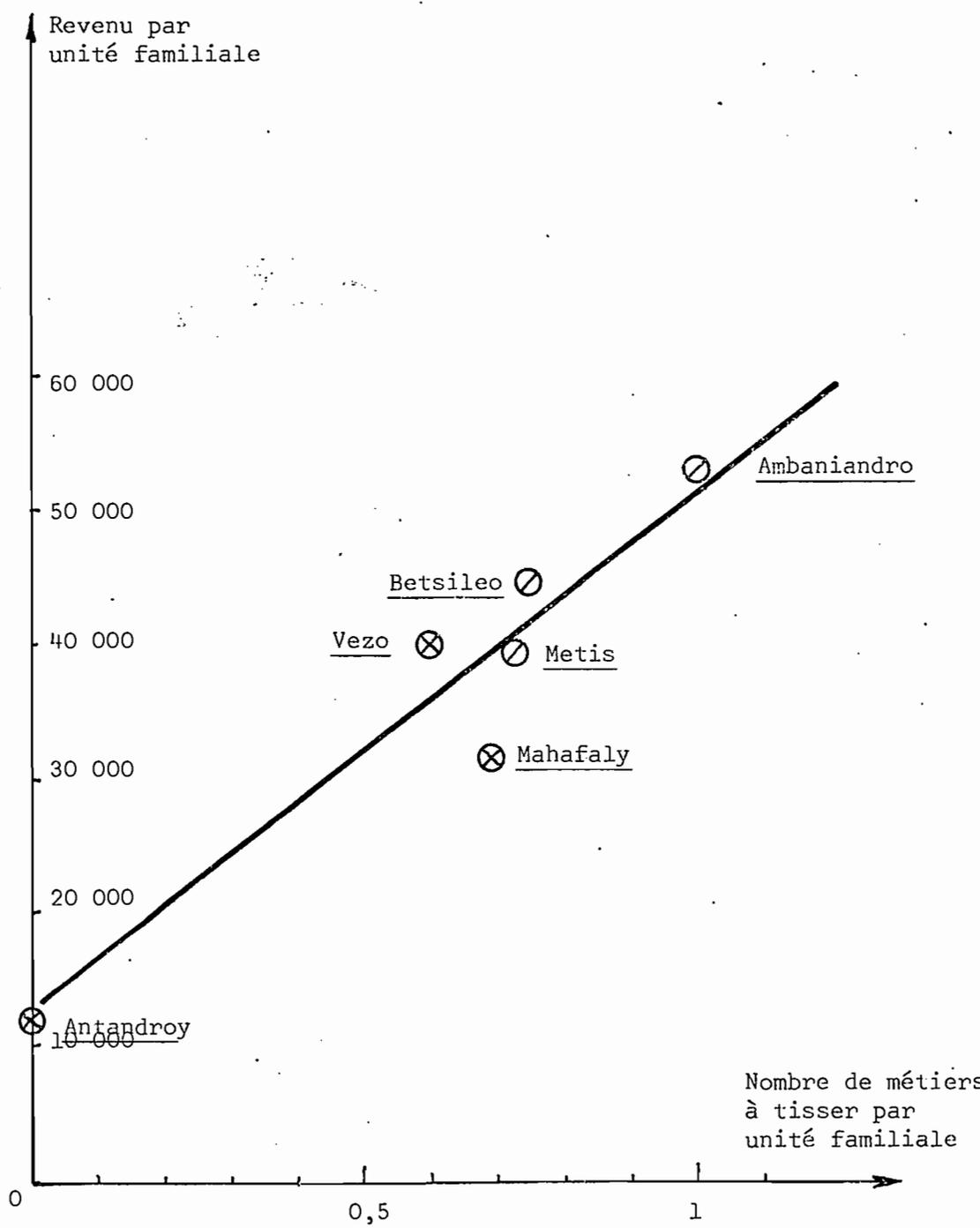
Ces deux variables sont présentées dans le graphique 41. L'ethnie disparaît (364) derrière le revenu, qui est fonction du moyen de production détenu. Si le Mahafaly gagne moins, ce n'est pas parce qu'il est mahafaly, c'est parce qu'il dispose de moins de moyens ou instruments de production et, par ailleurs, de moins de pratique artisanale puisque, comme on l'a vu, les adhésions à la Coopérative ne lui ont été ouvertes que récemment.

Alors, 50 % des tisserandes mahafaly se salarient, contre 5 % pour les tisserandes merina et 20 % pour les Métis. Il faut ajouter que ces deux dernières catégories le font "en famille", et plutôt sous la forme d'une prestation et d'une contre-prestation de services, voire d'entraide.

Bien sûr, une minorité mahafaly a émergé, rivalise en performance économique avec les anciens responsables-conseillers-fondateurs ambaniandro de la Coopérative, mais il ne faut pas se leurrer face aux changements dans le recrutement ou face aux exceptions : les tendances antérieurement dégagées, à l'accumulation, de la part de certaines, et à la concentration des revenus tirés de la fabrication des tapis, se poursuivent. Pour éclairer ce processus, on reprendra l'exemple théorique déjà cité, en mettant cette fois en présence une "patronne" qui dispose du métier à tisser et d'un crédit-laine en cours à la Coopérative, mais ne travaille pas elle-même, d'une part, et, d'autre part, une ouvrière qui travaille pour la première à temps complet. On a vu que le revenu octroyé par la Coopérative se traduisait en un revenu journalier moyen de 95 francs. Or, le maximum de salaire journalier reçu en 1968 est de 50 francs.

- L'ouvrière reçoit 50 francs par jour pendant 300 jours, soit un total de 15 000 francs ;

- La patronne garde 45 francs x 300 jours = 13 500 francs, en rému-



nération d'un capital très limité. Son métier à tisser est amorti et payé en sept mois, si elle y emploie une part correspondante de son revenu annuel. Avec deux ouvrières, la répartition reste la même : 30 000 francs pour les deux ouvrières et 27 000 francs pour la patronne, et ainsi de suite. A ce point, la progression est linéaire et, ce qui peut la rendre cumulative, c'est la rotation accrue de la matière première, passé un certain seuil. Par ailleurs, après un autre seuil, sur le plan de la consommation, les besoins familiaux sont satisfaits et leur développement ne suit pas automatiquement - ou suit avec retard - l'augmentation du revenu reçu.

#### REVENU-LAINE ET AUTRES REVENUS

Sur les 119 cas analysés, 40 unités familiales n'ont pas d'autre activité. Pour les 79 autres, il rentre un revenu salarial ou artisanal ou de services ou agricole, généralement rapporté par l'homme (seules exceptions : deux tisserandes sont en même temps couturières).

Ces renseignements sont présentés dans le tableau 87. On peut opérer la distinction classique des activités en trois secteurs :

- 15 % des unités familiales travaillent dans le secteur primaire. On y trouve 18 éleveurs-cultivateurs qui résident à Ampanihy, mais laissent en fait le soin du bétail ou des terres à un salariat agricole.

- 50 % des unités familiales dans le secteur secondaire. A part les quarante unités familiales qui n'ont pas d'autre activité que le tissage, on trouve 9 charpentiers-maçons dont l'activité s'est accrue du fait de l'augmentation relative des revenus, et des dépenses de réfection des cases, ou de construction, qui ont suivi le développement de l'activité de la Coopérative. Il est certain que l'habitat s'est beaucoup amélioré à Ampanihy, en comparaison avec d'autres villes comparables du sud de Madagascar, les perfectionnements apportés n'étant pas, cependant, toujours adaptés au climat. Par ailleurs, le secteur textile est représenté par quatre tailleurs et/ou couturières. On peut y ajouter deux mécaniciens et cinq fonctionnaires techniques.

- 35 % des unités familiales dans le secteur tertiaire. Elles sont 41, depuis les chauffeurs jusqu'au pasteur ou jusqu'aux anciens combattants, retenus ici non pas tant comme types d'activités que comme types de revenus. Un quart de ce groupe est constitué des chauffeurs : l'activité de transport a une importance prépondérante, vu l'éloignement géographique et la nécessité de ravitailler des centres administratifs qui n'ont pas été produits par leur région, et ne peuvent vivre totalement sur elle.

Des 119 unités familiales regroupées en 18 catégories dans le tableau 87, 96 ont travaillé à la fabrication des tapis en 1967. Elles ont été regroupées dans le tableau 88 (p. 340) en 10 catégories, avec les paiements respectifs reçus. On constate déjà une différence importante entre les moyennes de revenus des groupes extrêmes : les collecteurs et commerçants reçoivent 109 312 francs et les chauffeurs 14 050 francs, en paiements des tapis livrés.

TABLEAU 87 : DECOMPOSITION DES UNITES FAMILIALES PAR ACTIVITE

CATEGORIES	NOMBRE	NOMBRE TOTAL AMPANIHY	REVENU MENSUEL MOYEN (*)	DECOMPOSITION
1) Cultivateurs- Eleveurs.....	18	...	...	
2) Charpentiers- Maçons.....	9	12	8 350	Charpentiers-maçons.... : 3 Maçons..... : 3 Charpentiers..... : 2 Cultivateur-charpentier : 1
3) Chauffeurs.....	7	14	11 700	Administrations..... : 3 Mines..... : 1 Entreprises de Transports..... : 3
4) Bouchers.....	5	9	...	En activité normale.... : 4
4') Boulangers.....	-	3	...	
5) Tailleurs- Couturières.....	4	4	...	
6) Personnel du Service de l'Elevage et de la Coopérative..	8	10	7 200	Conseiller..... : 1 Coopérative..... : 5 Service de l'Elevage... : 2
7) Fonctionnaires administratifs.....	11	...	10 100	Chefs de Quartiers..... : 3 Adjoints au Maire..... : 4 Adjoint du Sous-Préfet. : 1 Secrétaire de la Commune : 1 Percepteur..... : 1 Planton..... : 1
8) Fonctionnaires Techniques.....	5	...	...	Infirmier..... : 1 Agent Travaux Publiques : 1 Service Antiacridien.... : 1 Service Hydraulique.... : 2
9) Collecteurs.....	2	4	...	
10) Commerçants.....	1	4	...	
11) Magasiniers.....	1	3	...	
12) Mécaniciens.....	2	2	...	

CATEGORIES	NOMBRE	NOMBRE	REVENU	DECOMPOSITION
		TOTAL AMPANIHY	MENSUEL MOYEN (*)	
13) Hôteliers.....	2	4	...	Activité unique
14) Photographes.....	1	2	25 000	
15) Bijoutier.....	1	1	...	
16) Anciens Combattants	1	3	17 150	
17) Pasteur.....	1	1	13 000	
18) Tisserandes.....	40	...	...	
TOTAL.....	119			

(\*) : Le REVENU MENSUEL MOYEN et le NOMBRE TOTAL de personnes exerçant l'activité sur Ampanihy sont indiqués quand il fut possible de les connaître.

TABLEAU 88 : REVENU-LAINE ET AUTRES ACTIVITES EXERCEES

ACTIVITES	EFFECTIFS	PAIEMENTS (francs)	MOYENNE (francs)	ECART-TYPE (francs)
1) Cultivateurs/Éleveurs.....	15	634 650	42 310	55 146
dont : Mahafaly.....	10	461 120	46 112	62 879
Ambaniandro.....	5	173 530	34 702	40 488
2) Maçons.....	9	205 415	22 823	15 205
3) Tisserandes sans autre activité	28	802 170	28 648	22 261
4) Fonctionnaires techniques.....	5	263 070	52 614	42 453 (*)
5) Fonctionnaires d'autorité.....	9	420 180	46 686	33 188 (**)
6) Personnel de la Coopérative et du Service de l'Élevage.....	6	185 555	30 925	25 705
7) Collecteurs et commerçants.....	4	437 250	109 312	75 804 (***)
8) Bouchers.....	5	128 205	25 641	28 796
9) Chauffeurs.....	3	42 135	14 045	8 347
10) Services.....	12	368 470	30 705	...
TOTAL.....	96	3 487 100	36 323	...

(\*) : 3 Mahafaly, 1 Betsileo et 1 Vezo. Sans l'infirmier de l'hôpital qui reçoit un salaire élevé,  $\bar{x}$  = 38 180 francs.

(\*\*) : Tous Mahafaly, dont 3 chefs de quartiers qui ont une moyenne de 83 580 francs. Sans ces 3 derniers,  $\bar{x}$  = 28 240 francs.

(\*\*\*) : L'un ne sert que de prête-nom pour le principal commerçant indien.

Pour permettre le calcul du facteur F, sur le rapport entre l'exercice d'une autre activité et le revenu reçu de la Coopérative, il a fallu regrouper ces 10 groupes en 5 :

GROUPES SOCIO-PROFESSIONNELS	PAIEMENTS MOYENS (francs)
1) Activités commerciales..	109 312
2) Fonctionnaires.....	48 803
3) Tisserandes.....	29 677
4) Cultivateurs.....	46 250
5) Autres activités.....	22 921

Il apparaît que ce facteur est déterminant dans la différenciation des revenus apportés par le tissage. On obtient  $F = 6,63$ , alors que la table donne 2,48 ( $p = 0,05$ ) et 3,57 ( $p = 0,01$ ).

Deux phénomènes permettent d'expliquer ces différences (portées sur le graphique 42 ci-après) : la disposition régulière et importante de liquidités et les facilités matérielles d'approvisionnement direct en matières premières. Chacune des cinq catégories précédentes ne dispose pas des mêmes avantages, à cet égard. Le premier facteur est d'ailleurs lié au second, puisqu'il permet cet achat de laine.

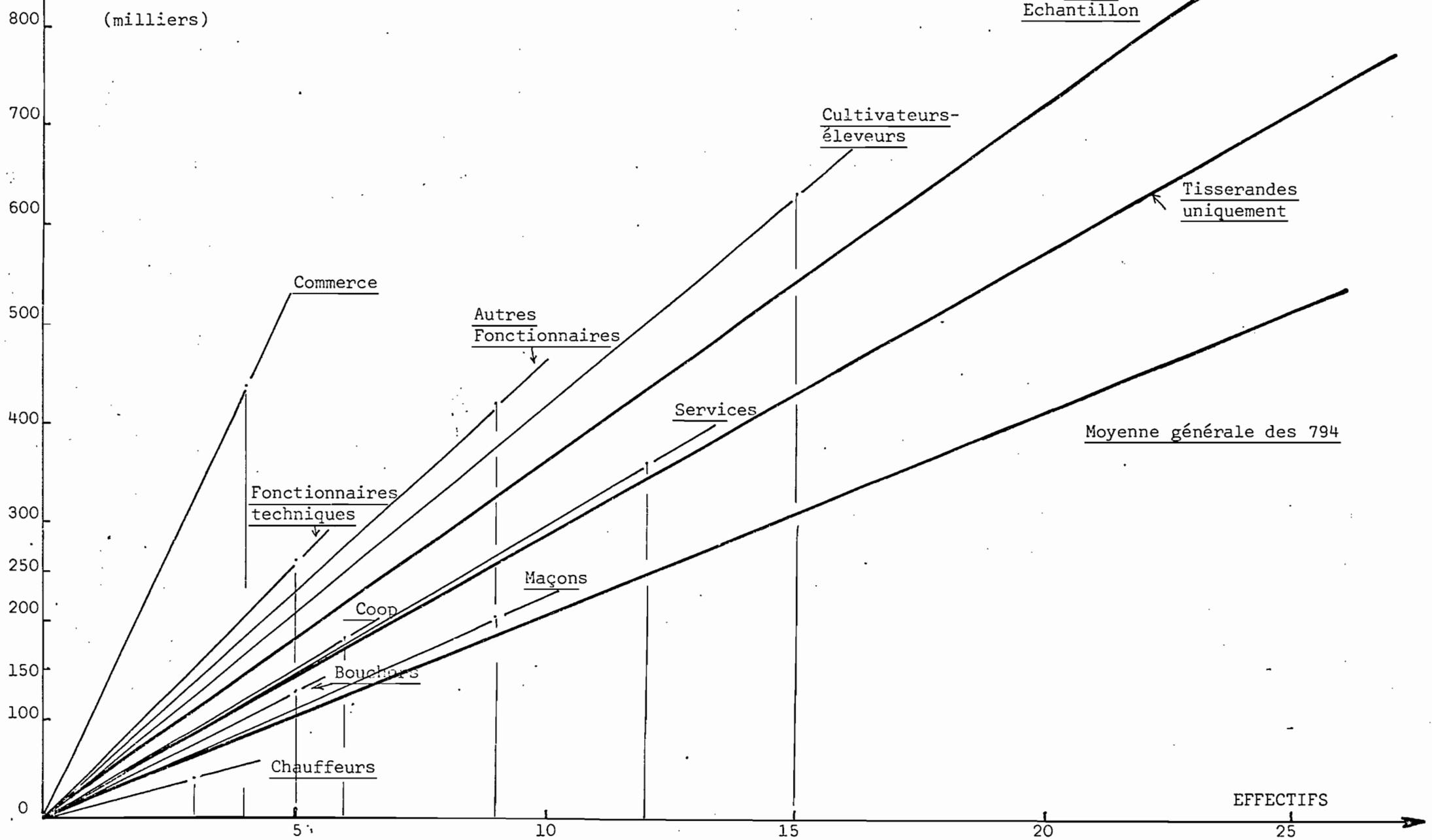
Le commerçant, ou collecteur de brousse, profite des deux : il est sur place, et il a l'argent. Le cultivateur-éleveur est proche de la matière première qu'il auto-consomme et les fonctionnaires ont une sécurité, et une régularité, des revenus qui les protègent relativement de l'endettement et, donc, de la perte de laine pour revente, comme on l'a vu, ou mieux, leur permet un achat régulier sur le marché. Les tisserandes ne bénéficient à priori, ni d'un facteur, ni de l'autre, sauf si elles ont gardé des liens à la campagne, ou si elles font partie des tranches de revenus supérieures que nous avons mises en évidence. Pour la majeure partie d'entre elles, le revenu est cependant supérieur à la dernière catégorie, laquelle, à égalité de temps, et de main-d'œuvre familiale, doit se partager entre deux activités. Par ailleurs, commerçants et fonctionnaires, qui disposent de rentrées régulières, n'ont aucune difficulté à payer les salaires des ouvrières, alors que pour la tisserande, ceux-ci sont des avances sur un paiement escompté quelques mois ensuite.

#### REVENU ET ADHESION POLITIQUE

Les sommes reçues individuellement sont fonction du montant de l'activité, et cette dernière dépend en partie du nombre de carnets disponibles par unité familiale. On a donc croisé les deux variables : nombres de carnets

PAIEMENTS REÇUS  
(milliers)

Total  
Echantillon



42 - REVENUS-LAINE PAR CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

342

EFFECTIFS

détenus par unité familiale, et appartenance politique au P. S. D. déclarée.

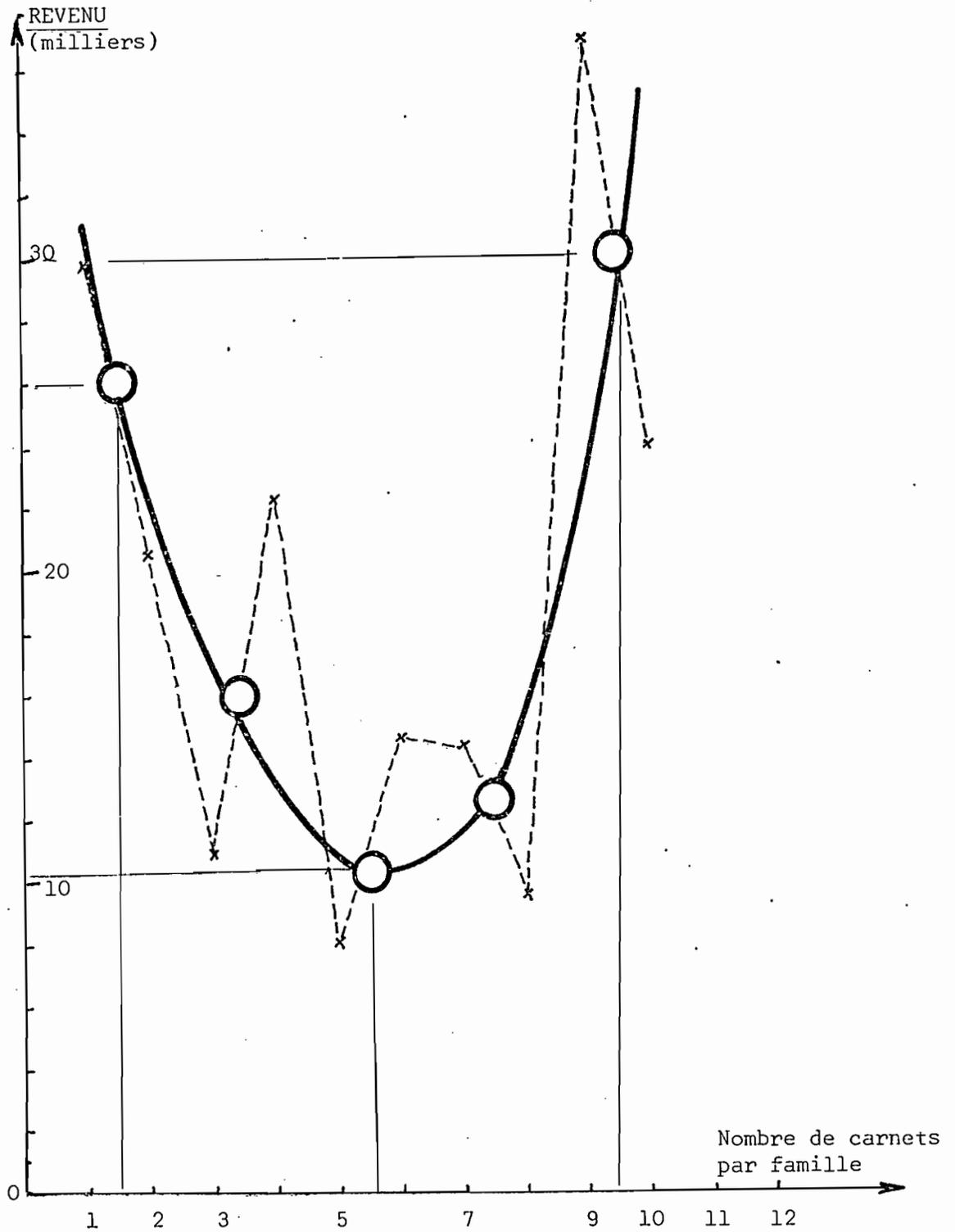
TABLEAU 89 : REVENUS ET ADHESIONS POLITIQUES

NOMBRE DE CARNETS PAR FAMILLE (1)	P. S. D. (2)	TOTAL (2) x (1)	NON P. S. D. (3)	TOTAL (3) x (1)
10	2	20	-	-
8	-	-	1	8
7	3	21	-	-
6	2	12	-	-
5	1	5	1	5
4	6	24	3	12
3	19	57	4	12
2	26	52	15	30
1	16	16	20	20
TOTAL	75	207	44	87

Nombre d'unités familiales : (2) + (3) = 119  
 Nombre total de carnets : ((2) x (1)) + ((3) x (1))  
 soit, 207 + 87 = 294

L'analyse de variance donne  $F = 5,83$ , situé entre  $6,85$  ( $p = 0,01$ ) et  $3,92$  ( $p = 0,05$ ) : il est relativement significatif de relier les deux ordres de phénomènes. Ce que la statistique ne peut trancher, les faits nous l'apprennent : la distribution de carnets est plutôt du ressort du secrétaire de la Coopérative que de celui du directeur. Or, ce secrétaire est en même temps l'agent le plus dynamique et prosélyte du parti P. S. D. sur place, et il a considéré, dès 1966, cette distribution de nouvelles souscriptions comme un des moyens de constituer une clientèle politique semi-rurale. Les deux facteurs sont liés dynamiquement par cette initiative individuelle. La déclaration d'appartenance politique n'est donc qu'une condition permissive du développement de l'activité. Elle est, en quelque sorte, nécessaire pour obtenir plus de facilités de commandes et d'approvisionnements en matières premières, mais elle n'est pas suffisante. Il faut donc appliquer cette réserve importante à l'affirmation précédente qui disait que le montant de l'activité dépendait en partie du nombre de carnets détenus par l'unité familiale.

Il ne suffit pas d'avoir de la laine, encore faut-il pouvoir la transformer, c'est-à-dire disposer d'une main-d'oeuvre familiale ou salariée.



43 - EVOLUTION DU REVENU EN FONCTION DU NOMBRE DE CARNETS DETENUS

Pour les cinquante unités familiales retenues dans le tableau 90 qui suit, on constate en fait une sous-utilisation des carnets qui disparaît relativement quand on atteint 9 ou 10 carnets par unité familiale.

TABLEAU 90 : REVENUS ET NOMBRE DE CARNETS PAR FAMILLE

NOMBRE DE CARNETS (1)	PAIEMENTS RECUS (francs) (2)	NOMBRE DE FAMILLES (3)	PAIEMENTS PAR FAMILLE (francs) (2)/(3)	PAIEMENTS PAR CARNET (francs) (2)/((3) x (1))
10	241 650	1	241 650	24 165
9	333 730	1	333 730	37 081
8	76 665	1	76 665	9 583
7	302 315	3	100 771	14 395
6	88 400	1	88 400	14 733
5	81 330	2	40 665	8 133
4	626 700	7	89 528	22 382
3	325 720	10	32 572	10 857
2	827 223	20	41 361	20 680
1	119 660	4	29 915	29 915
TOTAL	3 023 393	50	60 467	18 213

Ces données sont représentées sur le graphique 43 ci-contre, sur lequel on a ajouté une courbe estimative en cinq points. On se souviendra qu'une tisserande seule peut recevoir environ 28 000 francs par an, pour 300 jours d'activité. De 1 à 5 ou 6 carnets par unité familiale, la main-d'œuvre familiale travaille seule, soit une à deux personnes par famille jusqu'à environ 60 000 francs par an. Mais, comme la main-d'œuvre familiale est limitée, le revenu par carnet ne peut que baisser quand le nombre de carnets augmente. Plus loin que ce "creux" de 5 à 6 carnets par famille - ou unité familiale - le recours à la main-d'œuvre salariée permet de retrouver un plein usage des possibilités d'avances offertes par chaque carnet. Mais, comme les courbes de répartition de revenus, cette courbe en U ne vaut plus à l'origine des abscisses : sans carnet, le revenu est nul. Elle ne figure donc qu'une partie du phénomène, et plutôt dans la tranche supérieure des revenus reçus de la Coopérative.

Avec cette analyse de l'influence du facteur politique sur la production - médié par une intervention individuelle - nous terminons la revue des divers facteurs qui peuvent être explicatifs, déterminants, permissifs ou conditionnels de l'activité, et de sa rémunération.

On a assez insisté sur les détails de la différenciation économique entre tisserandes pour ne pas y revenir. Il reste qu'en l'espace de quatre ans (1964-1968) se sont accentués deux ordres de phénomènes :

- la concentration des revenus,
- la destruction de l'activité de la Coopérative.

L'un comme l'autre manifestent les premiers symptômes d'une *accumulation primitive* qu'il reste à caractériser. Pourquoi 5% des tisserandes reçoivent, en 1967, plus du tiers des paiements totaux versés par la Coopérative ? En d'autres termes, d'où vient le premier capital ?

*"Le mouvement historique fait divorcer le travail d'avec ses conditions extérieures, voilà donc le fin mot de l'accumulation appelée 'primitive' parce qu'elle appartient à l'âge préhistorique du monde bourgeois" (365).*

Nous n'en sommes pas - ou plus - à l'apparition d'une classe bourgeoise à Ampanihy, et les producteurs marchands qui pourraient avoir accumulé déjà les capitaux ne sont pas d'ici, ou se sont installés ailleurs. En fait, le problème se pose à deux niveaux : celui des rapports de la société mahafaly avec l'ensemble des rapports économiques extérieurs, et celui du fonctionnement propre de la Coopérative. Mais les deux niveaux s'intègrent, quand on se pose deux questions : comment est apparue l'ouvrière, et comment est apparue la patronne ?

Le *mouvement historique* qui convertit les producteurs en salariés ne se présente pas ici comme leur affranchissement du servage ou de la hiérarchie industrielle. Il n'y avait pas de servage, ni de corporations, mais une société mahafaly dans laquelle les rapports familiaux et les rapports de pouvoir ont été perturbés par l'introduction des rapports marchands. La violence de la colonisation, puis de l'imposition fiscale, n'a pas réalisé ici "*l'expropriation des cultivateurs*" (366), séparés de leur glèbe, mais l'expropriation des *éleveurs*, en organisant la vente des boeufs à des prix qui interdisaient, dans le même temps, à l'éleveur, de s'introduire sans dommage dans l'échange. Le travailleur de plantation et la fileuse *pouvaient* alors apparaître.

D'autre part, le pouvoir colonial mettait en place les structures coopératives, à la demande de la minorité ambaniandro, laquelle allait les faire fonctionner sans trop de heurts pendant 10 ans (1950-1960) :

*"Les chevaliers de l'industrie n'ont supplanté les chevaliers de l'épée qu'en exploitant des événements qui n'étaient pas leur propre fait" (367).*

Autrement dit, le Merina industriel a supplanté les détenteurs de sagaies en profitant de la colonisation et de la protection des chefs de

district. De plus, il disposait du savoir-faire, des *instruments de production* (métier à tisser, balance, quenouille, ciseaux) et, d'une façon plus générale, de *moyens de production* importants (capitaux circulants) du fait de l'exercice d'autres activités, salariées ou commerciales. Il pouvait employer l'autre :

*"Le salarié ne possède rien que sa force personnelle, le travail à l'état de puissance, tandis que toutes les conditions matérielles pour donner corps à cette puissance, la matière et les instruments nécessaires à l'exercice du travail, le pouvoir de disposer des subsistances indispensables au maintien de la force ouvrière et à sa conversion en mouvement productif, tout cela se trouve de l'autre côté (cnqs)" (368).*

En vingt ans, le rapport de production s'est mis en place, et les développements précédents doivent se comprendre ainsi, comme un essai d'analyse de l'élaboration de la division du travail. Mais il allait devoir compter avec l'évolution des besoins, et avec des phénomènes de prise de conscience brutaux, qu'on analysera dans les deux chapitres qui suivent.

## NOTES

- (352) Entretien avec RANOVIZENE, du 17 septembre 1968.
- (353) Entretien avec FANONENANY, du 20 septembre 1968.
- (354) Entretien avec ZAHAMARY, du 24 septembre 1968.
- (355) Entretien avec RAZANAJAFY, du 28 septembre 1968.
- (356) Entretien avec JONY, du 28 septembre 1968.
- (357) Entretien avec Hélène, du 15 novembre 1968.
- (358) Extrait de notre quotidienne, du 15 septembre 1968.
- (359) Entretien avec la secrétaire de la Croix rouge, 22 septembre 1968. Cette description d'Ambroisine, du bureau de l'association, fait penser que la constitution du bureau de la Coopérative a les mêmes caractéristiques : les postes de présidence et de direction, sans pouvoir réel, vont aux Mahafaly, et les fonctions relativement "techniques" (secrétaire, trésorier) aux Ambaniandro.
- (360) La population originaire dispose de moins de main-d'œuvre sur les deux plans : celui des personnes à charge, mais qui peuvent aider, et celui des enfants, puisque sa démographie est moins dynamique. On retrouve le même découpage que précédemment en analysant les valeurs du rapport  $(B + C)/(A)$  : on a, d'une part, les Vezo (0, 40), les Mahafaly (0, 71) et les Métis (0, 78) et, d'autre part, les Antandroy (0, 86), les Betsileo (1, 07) et les Merina (1, 57).
- (361) Voir l'annexe XI.
- (362) Voir l'annexe XI, 3).
- (363) Celles qui ont deux métiers et plus reçoivent 54 633 francs. Celles qui en ont un : 42 728 francs. Celles qui n'en ont pas : 20 431 francs. Et celles qui travaillent en Coopérative, avec les métiers à tisser de cette dernière : 18 792 francs.
- (364) Le petit nombre de points du graphique 41 conduit à la prudence. Néanmoins la corrélation est excellente ( $r^2 = 0,92$ ). Equation de la droite :
- $$y = 39\,698x + 11\,894$$
- (365) MARX K. - *Le Capital*, traduction ROY, 1875, III, p. 154.
- (366) *Ibid.*, p. 156.
- (367) *Ibid.*, p. 155.
- (368) *Ibid.*, p. 154.

## **7. LA DÉPENSE DES FAMILLES**

### **ET LES ÉCHANGES RÉGIONAUX**

En analysant la différenciation dans les paiements reçus de la Coopérative par les 794 carnets, ou les 698 unités familiales en activité en 1967, on avait une vision globale, au niveau de toute la région, ou de toute la sous-préfecture, de l'impact de cette activité de production. De ce nombre, certes, la plus grande partie exerce son activité dans la proximité immédiate d'Ampanihy, 85 %, comme on l'a déjà vu.

De ces 600 familles de tisserandes urbanisées, nous en prîmes la cinquième partie, et c'est avec elles que nous avons terminé l'analyse précédente. A partir de ce premier échantillon, nous avons centré l'observation de la consommation sur la moitié, 60 familles, dont 20 % disparaissent dans l'exposé qui suit, pour insuffisance ou incohérence des renseignements.

On procèdera donc à l'analyse des budgets familiaux de ces 50 unités familiales dans les pages qui suivent, tout en sachant qu'ils ne représentent pas la totalité du groupe, mais seulement la moitié supérieure dans la catégorie des revenus. Si cet échantillon est représentatif de la réalité urbaine, il ne nous dit rien des revenus ruraux, et on essaiera de pallier ce manque, dans la deuxième section, en envisageant l'ensemble des flux monétaires au niveau de la région. Sans parler de la difficulté matérielle à diversifier nos implantations d'enquête dans un temps restreint, et à les répartir entre ville et campagne, il existe un autre obstacle plus fondamental, déjà constaté pour les catégories inférieures de l'échantillon urbain : la conceptualisation et la conscientisation du revenu, et des dépenses, correspond à un certain niveau

d'acculturation économique, et d'apprentissage de l'économie dans ce qu'elle a de plus apparent : ses prix et leurs fluctuations. Il faut savoir compter, et il faut avoir envie de compter. La formation du revenu et les processus d'accumulation, pour une minorité, nous ont permis de dégager les mécanismes de reproduction élargie de l'activité. La dépense du revenu éclairera les processus de reproduction sociale : de la stagnation dans la consommation de tous les jours à la formation des générations futures.

## 7.1. LES BUDGETS FAMILIAUX URBAINS

### 7.1.1. METHODOLOGIE ET RESULTATS GENERAUX

On peut douter de la possibilité d'application des techniques d'analyse des budgets familiaux à l'ensemble social qui nous intéresse, sous prétexte de l'étrangéité des deux notions de *budgets* et de *familles*. Même si on n'envisage pas ici la notion de budget comme acte de prévision sur l'équilibre des recettes et dépenses, mais comme une observation simultanée, ou *ex post*, de la dépense, on peut objecter que les gens sont incapables de compter sur la période d'une année. Certes, mais ils sont tout à fait capables d'indiquer leur dépense journalière, ou hebdomadaire, ou mensuelle, régulière, laquelle ne se modifie qu'avec l'apparition de nouveaux membres dans la famille. Il n'y eut aucune difficulté à cet égard : l'unité familiale "x" achète dix kilogrammes de riz par mois, et non douze, et quinze francs de légumes ou condiments par jour, ou un poulet par mois, etc. Les achats ne se modifient guère dans l'année, sauf pour les revenus les plus bas, qui amenuisent leurs dépenses en attente de la récolte, ou en attente des paiements de la Coopérative, dans une proportion qui fut impossible à estimer. Connaissant les *fréquences d'achats* pour les principaux biens, et les quantités partielles, il reste à opérer les multiplications par le facteur temps adéquat ; en général, ce travail fut fait dans l'instant de l'enquête, afin de vérifier grosso modo la validité de cette enveloppe générale, en conversation immédiate avec les intéressés. Le travail était relativement facile parce que nous disposions d'une soirée par famille, en entretien

dirigé, et parce que les postes de dépenses n'étaient pas - volontairement - très diversifiés. Les prix appliqués aux quantités obtenues sont ceux des mois d'août et septembre 1968, période de l'enquête.

Quant au concept de famille, nous nous sommes déjà expliqués à ce propos. Nous avons préféré parler d'*unité familiale*, dans la mesure où la taille et la composition de cet ensemble varient, mais ils restent réunis par une activité commune, et une dépense commune. Pour résumer grossièrement la démarche, elle s'est déroulée en deux types de questions : qui mange ici, c'est-à-dire dans cette case ? Et, de ceux qui mangent habituellement, quels sont ceux qui travaillent, et que rapportent-ils comme rémunération ? Cette individualisation des cas ne fut pas imposée par l'enquête, elle existait déjà dans les faits. Ainsi, dans le cas d'une famille élargie, dès le moment où une jeune fille obtient son adhésion à la Coopérative, et peut travailler de son côté, alors apparaît le projet de la construction d'une case séparée, et sa réalisation. Cette séparation nette des comptes se retrouve aussi au point de vue de l'endettement, particulièrement vis-à-vis de la Coopérative, et suppose une responsabilité individuelle implicite face à la dépense :

*"A propos de cette dette, je vous dis que j'ai dépensé (cnqs) la laine et je suis en train de faire un tapis pour pouvoir liquider cette dette. Mais je vais d'abord vous raconter ce qui se passait avant. Au temps de RAKOTONARY, je faisais toujours des 2 sur 3, on ne changeait pas mes commandes parce que je pouvais faire jusqu'à trois tapis par an. A ce moment-là, il y avait RAHASIMANANA, RANDRIAMIDASY et EFOTERANY à l'agréage. J'ai amené mon tapis et il est passé à l'agréage. Ces gens-là ont accepté et après, RAKOTONARY est arrivé, a examiné mon tapis, et a dit : 'combien de kilos pèse ce tapis ?' '36, 2 kilos' a répondu RAHASIMANANA. 'Il faut refuser cela, parce que c'est mal tissé, mal construit, et il y a trop de saletés' a dit RAKOTONARY. Alors je suis rentrée chez moi, et je l'ai vendu à des étrangers qui venaient de Tananarive, pour 21 000 francs. RAKOTONARY m'avait expliqué qu'on allait le transformer en filé noué, et le vendre pour 15 000 francs. Je n'étais pas d'accord : pourquoi vendrai-je un tapis Haut-Mohair qui vaut 20 400 francs à ce prix ?! Ce n'est pas possible. Faites un nouveau tapis, dit-il, nous n'acceptons pas cela. Après, ma bru a demandé la permission de faire une commande libre parce qu'elle avait des poils filés qu'elle avait achetés à Betioky. Son mari, qui est mon enfant, y est instituteur. Une fois le tapis terminé, elle l'a fait rentrer en Coopérative, et il n'a*

pas été refusé. RAKOTONARY lui a dit que ce tapis valait celui que je devais ; autrement dit, ma bru devait payer ma dette. Alors, elle est venue chez moi pour, en parler. Je suis allée avec elle à la Coopérative, et j'ai posé la question. Il nous a répondu que le conseil d'administration venait de faire un article selon lequel la dette de la famille doit être payée par la famille. Ma bru a dit : 'je n'accepte pas cela' et nous sommes allées dans le magasin pour rechercher son tapis. Alors, RAKOTONARY a téléphoné à la brigade de gendarmerie, et à l'adjoint du sous-préfet, en disant qu'il y avait des voleurs dans la Coopérative. Ils sont venus et ont demandé où étaient ces voleurs. RAKOTONARY a dit : 'ce sont ces deux femmes'. Et j'ai dit que ce n'était pas vrai, et j'ai expliqué l'histoire en disant que je refusais que ma belle-fille paie pour moi, puisque j'étais encore vivante. Alors, ce commandant BABAY a dit : 'comment peut-on penser que ces deux femmes volent la Coopérative ? Personne n'a rien dit et RAKOTONARY a regardé les membres du conseil d'administration en disant : 'pourquoi ne réagissez-vous pas ? C'est vous qui m'avez obligé à faire cela ! Une telle affaire est vraiment un déshonneur pour vous, en tant que dirigeants de la Coopérative' a dit le commandant. Un mois après, ce fut la même chose pour la fille de RANIRAKA qui devait un tapis. Il n'accepta pas de payer pour elle. 'Pourquoi un vieil homme comme moi va-t-il payer la dette de son enfant' a-t-il dit, et à partir de ce moment-là, on retira cet article qu'ils avaient créé" (369).

Du côté des entrées, ou revenus, les salaires et revenus artisanaux ne posaient aucun problème. Pour les quelques cultivateurs de l'échantillon, on leur demanda ce qu'ils avaient vendu à la dernière récolte. Mais il fallut diminuer le revenu-laine, en estimant les coûts entraînés par l'achat direct de matière première, ou par le paiement de salariés, de la manière suivante :

- Correction matières premières. Chaque paiement reçu se décompose en deux parties : le paiement reçu pour les tapis livrés sans avance de matière première ( $P_{sa}$ ) et le paiement reçu pour les tapis livrés avec avance ( $P_{aa}$ ), les deux étant réunis dans le paiement total. La matière première est déjà décomptée de  $P_{aa}$  mais elle ne l'est pas de  $P_{sa}$ , qui correspond à la valeur d'achat du tapis. Des développements précédents, on peut tirer que le retrait à effectuer doit être de 30 % de  $P_{sa}$ , part moyenne de la matière première. On en déduit le facteur de réduction qui doit être appliqué aux statistiques de paiements de la Coopérative.

$$\begin{aligned}
 \text{paiement reçu} &= P_{aa} + P_{sa} \\
 \text{revenu } R_1 &= P_{aa} + P_{sa} - 30/100 P_{sa} \\
 \text{réduction} &= \frac{P_{aa} + P_{sa} - (P_{aa} + P_{sa} - 30/100 P_{sa})}{P_{aa} + P_{sa}} \\
 &= 30/100 \cdot \frac{P_{sa}}{P_{aa} + P_{sa}}
 \end{aligned}$$

Or, cette dernière fraction nous est fournie dans le tableau 68 (rapport (5)/(2)) par tranches de paiements, de 10 000 francs en 10 000 francs, jusqu'à plus de 100 000 francs. Ainsi, par exemple, pour la tranche de 0 à 5 000 francs, ce rapport vaut 44 %, et le facteur de réduction vaudra donc :  $30/100 \times 44/100$ , soit 13, 2 %, et ainsi de suite, pour l'ensemble des revenus-laine.

- Correction des salaires. Ce premier résultat  $R_1$  doit être diminué encore des salaires versés aux fileuses et ouvrières, d'autant plus importants que la production est plus élevée. On a vu précédemment qu'à moins de 30 000 francs de paiements, la tisserande pouvait assurer le travail seule. On a supposé qu'entre 30 000 francs et 60 000 francs, elle disposait d'une aide familiale supplémentaire à temps complet. Mais il faut ensuite recourir à la main-d'oeuvre salariée :

- 60 000 à 120 000 francs de paiements : une ouvrière à 30 francs par jour, pendant 300 jours, cela fait 9 000 francs sur une moyenne de la classe à 90 000 francs. Les revenus situés dans cette classe seront réduits de 10 %.

- 120 000 à 180 000 francs de paiements : deux ouvrières, soit 18 000 francs de réduction sur une moyenne de classe de 150 000 francs. On appliquera une réduction de 12 % des revenus, etc.

Ces diminutions de 10 %, 12 %, 13 %, 14 %, etc, sont appliquées sur les revenus  $R_1$  obtenus antérieurement. Ce revenu est porté en rubrique 27 du tableau 92, dans lequel la ligne 26 (Revenus annuels-Laine 1) ne détaille pas le revenu  $R_1$  calculé en intermédiaire, mais le paiement net reçu de la part de la Coopérative.

Dernière remarque à ce propos : les données de paiements concernent l'année 1967, puisque nous ne disposons pas, en septembre 1968, de tous les états de paiements de cette même année. Introduisons donc une réserve : recettes et dépenses ne correspondent pas à la même période. Si la production de tapis peut varier, par famille, de 50 % d'une année à l'autre, par contre, la consommation reste relativement inchangée, au moins pour les dépenses courantes. Il vaut mieux dire que cette comparaison des dépenses et revenus se rapporte à l'année 1967.

Deux types de rentrées ne figurent pas dans les relevés que nous analysons ensuite. L'une est monétaire, ce sont les salaires gagnés à propos d'une activité temporaire chez une autre tisserande. Il fut seulement possible

de savoir si la tisserande se salariait ou non. Dans l'affirmative, et étant donné le niveau de revenus auxquels nous avons affaire, seules les tisserandes qui ne disposent que de faibles revenus se salariaient. Dans les cinq classes de revenus définies ensuite, la diminution du pourcentage de celles qui se salariaient, sur le total de la classe, est le suivant :

TABLEAU 91 : SALARISATION ET NIVEAU DE REVENU

TRANCHES DE REVENUS (francs)	NOMBRE DE CAS (1)	SALARIEES (2)	RAPPORT (2)/(1)
0- 50 000	7	6	0, 86
50 000-100 000	14	9	0, 64
100 000-200 000	19	5	0, 26
200 000-300 000	9	-	0
Plus de 300 000	1	-	0

On peut aisément rapprocher ce taux du déficit annuel moyen, ou de l'excédent annuel moyen, enregistrés par les mêmes cinq catégories, dans l'ordre : - 36 %, - 16 %, - 2, 2 %, + 7, 4 % et + 25 %. Le salariat temporaire est une forme, parmi d'autres, d'équilibrer le budget.

L'autre rentrée possible, ce sont les produits agricoles reçus de la campagne au moment de la récolte. La question fut posée ; il semble que ce flux est négligeable.

Rentrée pour l'une, sortie pour l'autre, nous essayâmes également de demander les montants de "crédit-laine" ou de "débit-laine", et les dettes et créances monétaires. Pour ces dernières, ce fut le mutisme. Pour les premières, un tel "écheveau" qu'il n'y eut rien à en tirer : avance à la fileuse ou perte de laine, dépannage à court terme à une voisine qui se transforme en un prêt à long terme dont les deux parties oublient le contenu, échange de fil contre de la laine ou quelque produit agricole, vente à perte de la laine pour obtenir quelque argent, les exemples sont multiples et il aurait fallu une observation permanente et spécifique pour y distinguer l'usure de l'entraide et la vente de services, d'une part, et, d'autre part, la vente de matières premières.

Ces différentes corrections étant opérées, on était en face d'un échantillon de 50 unités familiales comptant 290 personnes, soit le 1/6e de la population d'Ampanihy, et le 1/8e des familles. Elles reçoivent le quart des revenus-laine distribués par la Coopérative, en milieu urbain, et possèdent le quart des carnets distribués en ville.

Mais les revenus dont nous parlons ensuite ne sont plus des revenus-laine, sinon des revenus totaux - de toutes natures - par unité familiale (370). Il faut donc faire la distinction d'avec l'analyse effectuée avant; des seuls revenus-laine au niveau des 794 carnets ou des 698 familles vivant du tissage.

On a opéré un premier repérage graphique des 50 unités familiales (tableau 92, pour les données, et graphique 44, p. 357) en mettant en rapport leur revenu annuel total et leur consommation annuelle totale, et en les répartissant en cinq classes de revenus : moins de 50 000 francs, 50 000-100 000 francs, 100 000-200 000 francs, 200 000-300 000 francs, et plus de 300 000 francs.

Calculant les revenus moyens et les consommations moyennes par classe, on a tracé la courbe qui réunit ces points et établit le niveau inéluctable de l'endettement vers 150 000-160 000 francs de revenu annuel. Au-dessus, la différence (R) - (C) est positive, au-dessous il faut se salarier : toutes les tisserandes qui ont déclaré se salarier se trouvent en-dessous de cette barre (371). D'autre part, si la classe inférieure I constitue 90 % de son revenu total à partir de la fabrication de tapis, à l'opposé, les plus hauts revenus de l'échantillon ne vivent que pour 13, 5 %, de cette activité. Pour l'ensemble de l'échantillon, les revenus reçus de la Coopérative constituent 29 % des revenus totaux.

On peut dire tout de suite que cet échantillon urbain ne représente pas les revenus ruraux. Sa classe inférieure reçoit un paiement de 30 058 francs (ligne 26 du tableau 92) , alors que la moyenne des 698 familles était de 23 656 francs. A l'autre extrémité, supérieure, de l'échantillon, celui-ci ne reprend en compte que 37 des familles qui reçoivent plus de 50 000 francs de paiements, sur les 56 décomptées. Ces 37 unités familiales ont un revenu-laine moyen de 53 989 francs, alors que les 19 unités familiales non-enquêtées recevaient, en 1967, une moyenne de 207 252 francs par famille (372).

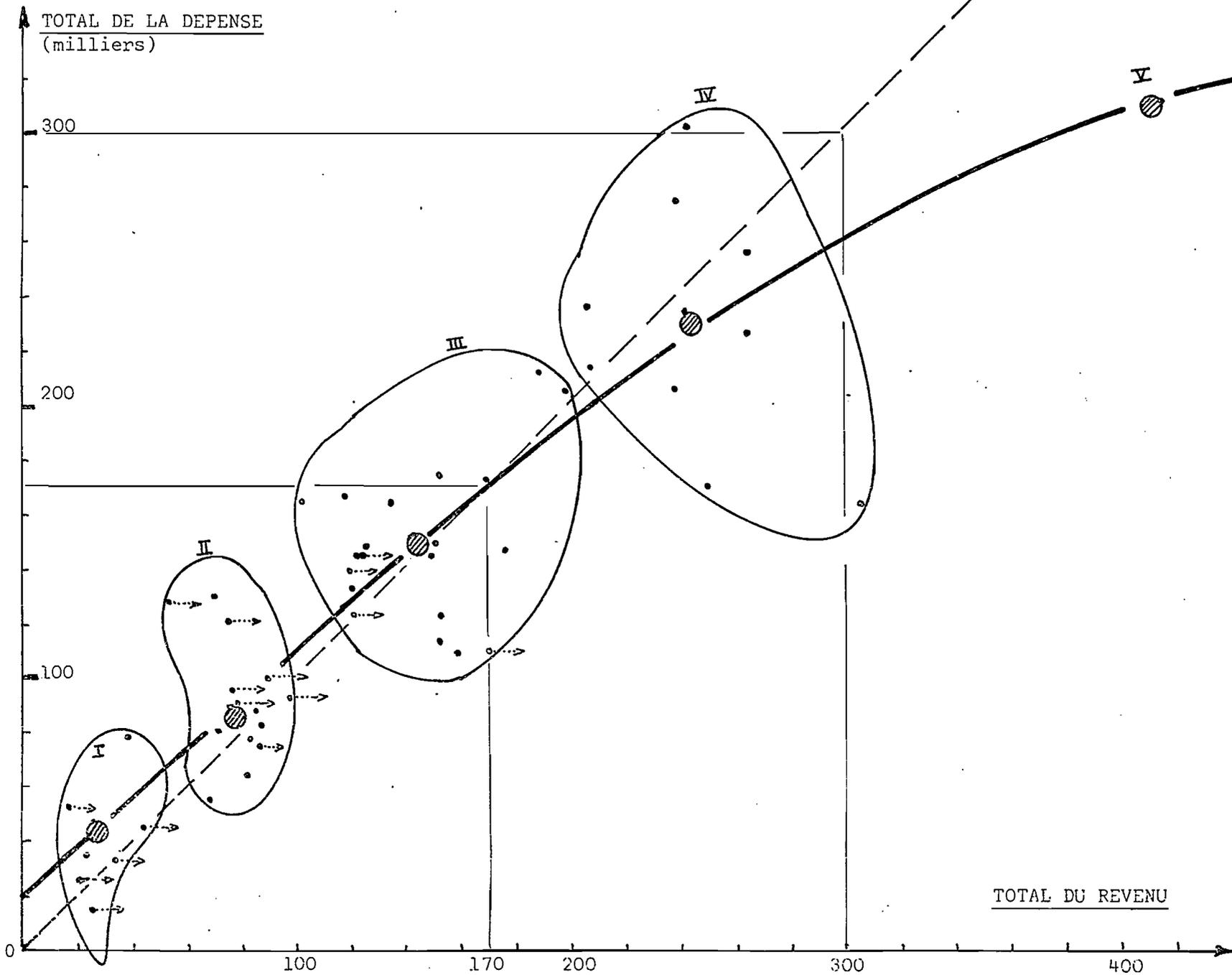
Si l'enquête avait été exhaustive, on aurait donc accru les effectifs des classes I (moins de 50 000 francs) et V (plus de 300 000 francs), et l'éventail des dépenses, comme des revenus, se serait encore agrandi, vers le bas pour la première classe, et vers le haut pour la dernière (373).

De la tisserande pure (classe I) à la femme de l'adjoint du sous-préfet (classe V), on retiendra ici deux aspects : l'investissement et les charges de famille.

- L'investissement/ Le graphique 44 met en rapport les revenus et les dépenses, celles-ci incluant à la fois la consommation et les dépenses d'investissement. Pour les quatre premières classes, les deux quantités s'équilibrent relativement, et on peut considérer que la classe V garde certaines liquidités non investies. Les rubriques investissement de la dépense sont les suivantes : dépenses en meubles (ligne 21) et en construction (ligne 24 du tableau 92). Or, elles ne constituent que 7 % de la dépense pour tout l'échantillon, taux qui a tendance à décroître au fur et mesure que le revenu augmente ; il est le suivant, pour les cinq classes : 12 %, 10 %, 6 %, 8 %, 0 %. En fait,

TABLEAU 92 : REVENUS ET DEPENSES EN MILIEU URBAIN  
(EN FRANCS)

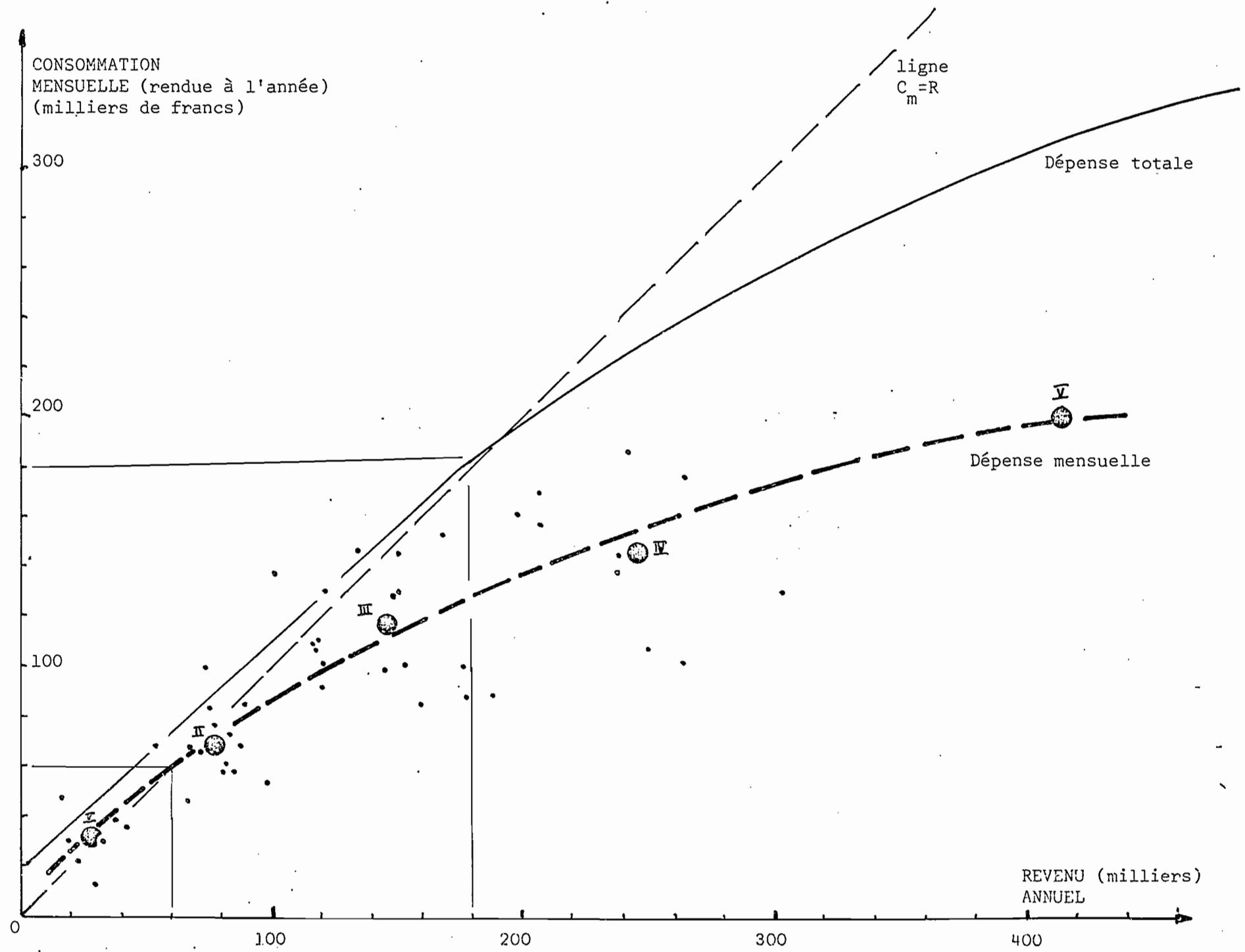
RUBRIQUES	CLASSE I	CLASSE II	CLASSE III	CLASSE IV	CLASSE V	TOTAL
1) Nombre de familles	7	14	19	9	1	50
Nombre par famille						
2) d'individus.....	1, 71	4, 5	6, 84	8, 11	12	5, 8
3) de consommateurs..	1, 64	4, 14	6, 16	7, 78	11	5, 4
4) de carnets.....	2	2, 29	3, 05	5, 33	4	3, 12
<b>DEPENSES</b>						
<u>Mensuelles</u>						
5) Riz.....	606	1 965	2 844	3 291	3 870	2 385
6) Boeuf.....	524	752	1 989	2 094	-	1 417
7) Porc, poulet.....	60	287	525	762	4 200	509
8) Sucre, lait, café.	36	471	746	846	2 170	616
9) Huile, sel.....	75	125	250	354	340	211
10) Légumes.....	173	388	604	810	540	519
11) Tubercules.....	607	664	525	862	240	630
Total (5) à (11).....	2 082	4 653	7 482	9 019	11 360	6 288
12) Pétrole.....	129	143	283	415	500	250
13) Bois de chauffage.	194	266	508	633	500	418
14) Savon, détergents.	123	194	322	394	600	277
15) Tabac.....	-	150	459	578	1 500	350
16) Boissons.....	11	25	69	263	-	82
17) Eau.....	54	268	587	707	2 500	483
18) Loyer.....	-	79	26	167	-	62
Total (5) à (18).....	2 592	5 778	9 737	12 176	16 960	8 212
<u>Annuelles</u>						
19) Impôts.....	493	1 971	2 387	1 150	12 137	1 978
20) Habillement.....	2 886	8 536	13 342	31 333	42 000	14 344
21) Meubles.....	4 571	7 071	4 263	18 667	-	7 600
22) Transport.....	150	1 107	3 305	5 111	17 000	2 847
23) Scolarité.....	-	1 121	3 363	23 122	34 000	6 434
24) Construction.....	-	1 786	4 737	-	-	2 300
25) Aides familiales..	-	143	1 454	3 000	2 500	1 183
Total (5) à (18).....	31 104	69 334	116 844	146 113	203 520	98 539
Total (19) à (25).....	8 100	21 736	32 852	82 383	107 637	36 685
Total général.....	39 204	91 070	149 696	228 497	311 157	135 225
<b>REVENUS</b>						
26) Annuels (Laine 1).	30 058	40 303	53 709	96 968	83 025	55 017
27) Annuels (Laine 2).	26 050	29 506	37 562	62 918	55 627	38 626
28) Mensuels (autres).	238	4 107	9 071	15 318	30 000	7 987
29) Totaux annuels....	28 906	78 790	146 414	246 734	415 627	134 470
30) % : (27)/(29).....	90	37	26	25, 5	13, 5	29



les catégories inférieures sont généralement sous-équipées (petits salaires, ou immigration récente à Ampanihy, sans autre bien que quelque nourriture), et doivent pallier ce manque, alors que les autres sont installées, ou mieux installées, depuis quelques années, surtout depuis que le revenu tiré de la fabrication du tapis a augmenté. Il est certain qu'une analyse sur les dix dernières années aurait permis de reconstituer cet effort d'amélioration de l'habitat dont les familles sont fières, faisant facilement la comparaison avec d'autres sous-préfectures ou localités qui n'ont pas bénéficié du même apport de revenus. Les toits de Betioky sont presque tous en chaume. Ceux d'Ampanihy sont presque tous en tôle ondulée, et l'intérieur des cases en est surchauffé.

- Les charges de famille. Sur le graphique 45, on a mis en rapport les revenus et les charges mensuelles : si le niveau d'endettement se situait auparavant vers 150 000 francs, il apparaît maintenant que la *survie alimentaire* est difficile, en milieu urbain, au-dessous d'un revenu annuel de 50 000 francs. C'est pour cette classe inférieure des moins de 50 000 francs que la quête journalière de l'aliment est l'obsession première, alors que le revenu apporté par la fabrication du tapis est ponctuel, dans l'année. Mais il apparaît aussi une caractéristique essentielle dans le tableau 92 : la charge en consommateurs (374) est croissante, de la première à la dernière classe, et passe de 1, 64 à 11 consommateurs par unité familiale.

Il faut donc corriger les données de consommation, ou de dépenses, par le nombre de consommateurs moyen par famille et par classe (tableau 93), correction qui permettra ensuite de différencier les modes de consommation. Néanmoins, il existe une relation entre l'importance des dépenses mensuelles rendues à l'année (multipliées par 12), et le nombre de consommateurs par famille (graphique 46, p. 360) ; il faut entre 14 000 et 15 000 francs par an pour assurer, en moyenne, la dépense courante correspondant à un individu. Mais est-ce le revenu global qui détermine la charge familiale ou l'inverse ? Si on caractérise chaque point du graphique 46 selon que le budget familial global se trouve en déficit ou non, on obtient deux classes de "déficitaires" qui entourent la droite moyenne de dépense : au-dessus, la famille a trop de charges familiales par rapport à son revenu ; au-dessous, malgré une charge familiale réduite, elle a trop de dépenses par rapport à son revenu. Ce n'est pas la charge qui détermine le revenu, mais le revenu qui détermine la charge familiale. On a d'une part une démographie naturelle qui pèse sur le revenu de la famille et, de l'autre, des célibataires, ou veuves, ou divorcées, qui dépensent plus que leur revenu, attirées par les nouveaux biens présentés sur le marché. Le surcroît d'endettement peut aussi s'expliquer par la différence dans les périodicités d'entrées et de sorties de liquidités. Le revenu, particulièrement celui qui vient de la cession d'un tapis en Coopérative, est ponctuel et soudain, ce genre de paiement pouvant se répéter plusieurs fois dans l'année, et peut entraîner la sur-consommation connue en conséquence de ce type de paiement (*effet-cloche*), alors que la dépense est régulière.



46 - RAPPORT ENTRE CHARGES FAMILIALES  
et DEPENSES COURANTES

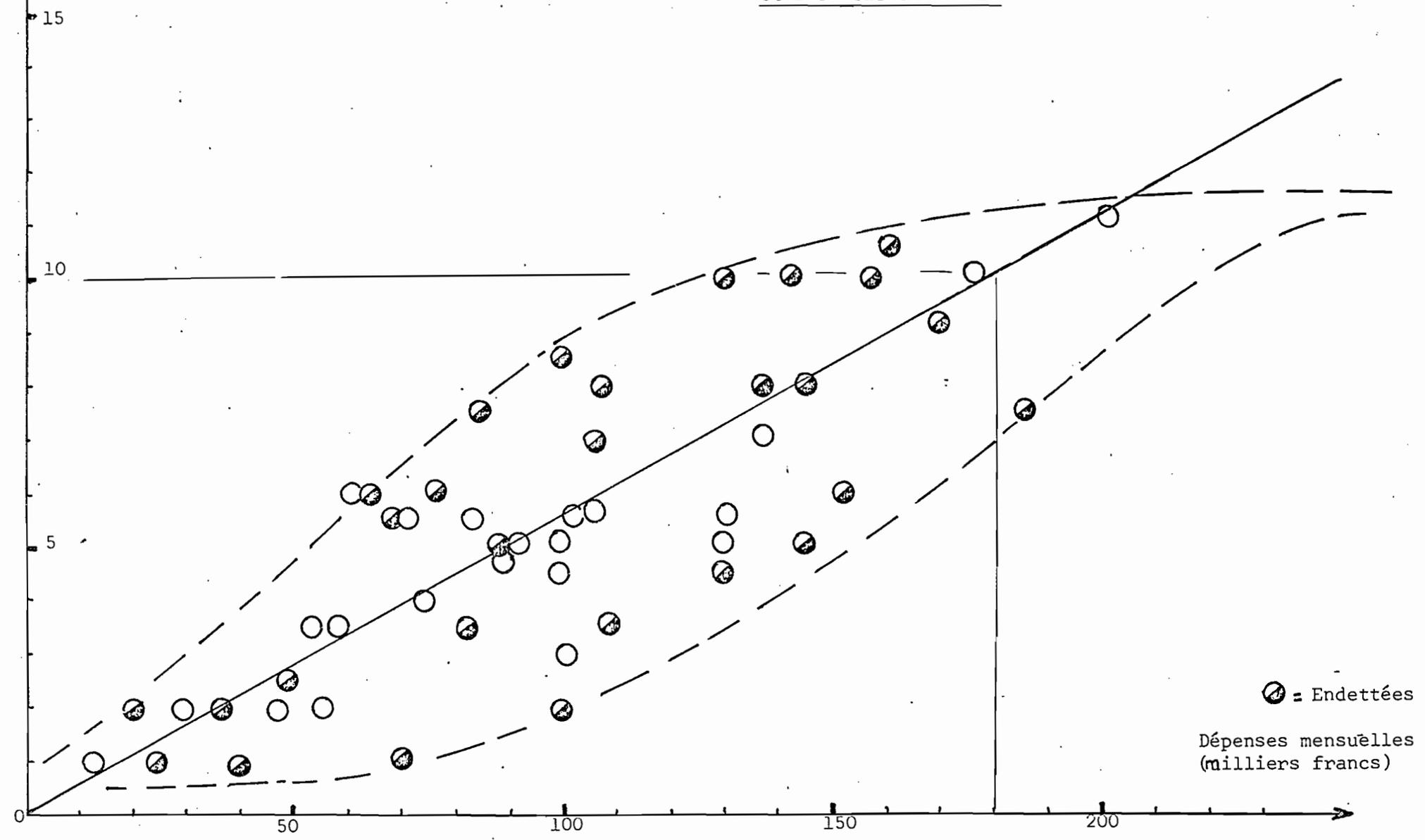


TABLEAU 93 : DEPENSES ET REVENUS PAR TETE  
(EN FRANCS)

RUBRIQUES	CLASSE I	CLASSE II	CLASSE III	CLASSE IV	CLASSE V	TOTAL
<b>DEPENSES</b>						
<u>Mensuelles</u>						
- Riz.....	369	475	462	423	352	442
- Boeuf.....	319	182	323	269	-	262
- Porc, poulet.....	36	69	85	98	382	94
- Sucre, lait.....	22	114	121	109	197	114
- Huile, sel.....	46	30	41	45	31	39
- Légumes.....	105	94	98	104	49	96
- Tubercules.....	370	160	85	111	22	117
Sous-total (A).....	1 267	1 124	1 215	1 159	1 033	1 164
- Pétrole.....	79	34	46	53	45	46
- Bois de chauffage..	118	64	82	81	45	77
- Savon, détergents..	75	47	52	51	54	51
- Tabac.....	-	36	75	74	136	65
- Boissons.....	7	6	11	34	-	15
- Eau.....	33	65	95	91	227	89
- Loyer.....	-	19	4	21	-	11
Sous-total (B).....	312	271	365	405	507	354
Total (A) + (B).....	1 579	1 395	1 580	1 564	1 540	1 518
<u>Annuelles</u>						
- Impôts.....	300	476	387	148	1 103	366
- Habillement.....	1 760	2 062	2 166	4 027	3 818	2 656
- Meubles.....	2 787	1 708	692	2 400	-	1 407
- Transport.....	91	267	536	657	1 545	527
- Scolarité.....	-	271	546	2 972	3 091	1 191
- Construction.....	-	431	769	-	-	426
- Aides familiales...	-	34	236	386	227	219
Sous-total (C).....	4 938	5 249	5 332	10 590	9 784	6 792
Total général (C) + 12(A + B).....	23 886	21 989	24 294	29 358	28 264	25 008
<b>REVENUS</b>						
- Annuels (Laine 2)..	15 884	7 127	6 097	8 087	5 057	7 152
- Mensuels (autres)..	145	992	1 472	1 969	2 727	1 479
Totaux annuels.....	17 624	19 031	23 761	31 715	37 781	24 900
SOLDES.....	- 6 262	- 2 958	- 533	+ 2 357	+ 9 517	- 108

L'afflux brusque d'argent entraîne certains à une sur-consommation, d'autres à un sur-investissement (achats de meubles ou construction).

On a dit précédemment que le revenu déterminait la charge familiale. En fait, la relation est dialectique, et seule une observation diachronique nous permettrait, là aussi, de dégager les éléments d'évolution du revenu, de la charge familiale, et l'éventuel éclatement de la famille élargie. Mais les points établis sur le graphique 46 esquissent néanmoins un fuseau qui peut s'interpréter horizontalement comme verticalement, la charge familiale maximum semblant légèrement supérieure à 10 personnes par famille.

Afin de préparer les commentaires suivants, on a, enfin, présenté dans le tableau 93 ci-contre la dépense par individu et par classe, ce qui permet d'éliminer les évolutions apparentes de la consommation ou de la dépense, une fois qu'on ne tient pas compte du nombre d'individus par unité familiale.

### 7.1.2. ANALYSE DE LA DEPENSE

#### LES DEPENSES ALIMENTAIRES

Du riz aux tubercules, et par unité de consommateur (référence présente dans toute l'analyse qui suit), la dépense alimentaire globale reste la même. Elle ne variera donc qu'avec la taille de l'unité familiale. Mais, d'une classe à l'autre, elle change dans sa composition : si la consommation de tubercules (manioc principalement) a tendance à diminuer avec l'augmentation du revenu, par contre celle de riz, en substitution, augmente jusqu'à un certain palier, avant de diminuer relativement. La différenciation alimentaire apparaît après 200 000 francs de revenus, chiffre témoin qui n'a rien d'une limite absolue. En fait, on peut distinguer deux types d'alimentation, celui du rural (manioc, patates, poulet) et celui de l'urbain (riz, bœuf, légumes, condiments). Les postes "riz" et "tubercules" évoluent donc de façon significative, et si la somme des rubriques "bœuf", plus "porc" reste constante, il y a en fait, là aussi, différenciation : le paysan mahafaly ne consomme pas de porc, alors que la plupart des familles ambaniandro d'Ampanihy en élèvent, en vue de la consommation.

Il demeure que la consommation alimentaire est égale, à l'image de ces bœufs que les bouchers débitent tous les matins, de la tête à la queue, et le tout à 50 francs le kilogramme. Etant la même pour tout consommateur, elle n'a cependant pas le même poids par rapport au revenu global : elle constitue 56 % du revenu moyen de l'ensemble, mais son importance diminue rapidement, de la première classe de revenu à la cinquième : 86 %, 71 %, 61 %, 44 %, et 30 %. Pour les familles qui gagnent moins de 50 000 francs, la laine et son tissage constitue 90 % du revenu, mais 86 % de ce revenu est destiné à la survie. Le pourcentage est ici tellement élevé qu'on peut sans aucun doute dire que le besoin détermine l'activité, alors que l'activité détermine le besoin dans les

classes supérieures de l'échantillon.

#### LES AUTRES DEPENSES COURANTES

Pétrole et savon doivent être achetés chez l'Indien et, si la consommation en paraît plus élevée pour la première classe, c'est, semble-t-il, que certains coûts sont fixes dans l'entretien d'une case (cuisine, éclairage ou toilette). Le poste "loyer" n'a guère de signification, avec ses moyennes : seules deux familles sur 50 louent leur case, l'une à 500 francs par mois, l'autre à 1 500 francs par mois. Les anciens immigrés ambaniandro construisirent leurs habitations et, quant aux immigrés récents, mahafaly ou antandroy, il leur est facile de construire eux-mêmes leur habitation, avec l'aide d'un charpentier et d'un maçon pour le gros œuvre, rémunérés par quelques milliers de francs. L'Etat et son administration ont à peine pénétré cet univers, le droit de propriété moins encore. On est en présence d'une situation de fait et, si quelque mouvement se dessine, c'est celui du rachat par les commerçants indiens de certaines maisons en dure du lieu dont les anciens propriétaires ont des problèmes de crédit, ou sont victimes de l'usure. S'ils louent ces mêmes maisons, ce sont généralement les fonctionnaires nouvellement affectés à Ampanihy qui paient, mais ils ne rentrent pas dans l'échantillon.

En ce qui concerne le bois de chauffage, la consommation par tête a peu de signification, son usage étant destiné, soit à la cuisine, soit au chauffage des baignoires de teinture de la laine, ou de lavage de la laine, et il est plus utile, ici, de considérer la consommation par famille (tableau 92) : cette consommation passe de 193 francs mensuels à 500 francs mensuels (multiplication par 2, 59) alors que le revenu-laine passe de l'indice 1 à l'indice 2, 74 : les évolutions sont comparables. Quant à l'eau, il est difficile de dissocier ses trois usages principaux : toilette, cuisine, lavage de la laine, ce dernier facteur n'expliquant que la moitié de l'augmentation de consommation, d'une classe à l'autre. Pour l'eau, comme pour le bois, il est apparu des intermédiaires qui font payer le *daba* (genre de bidon) de 18 litres d'eau à vingt francs, car la tisserande, ou sa main-d'œuvre familiale, n'ont guère le temps de procéder à ces opérations simples, comme on le voit le samedi pour le bois ou tous les jours pour l'eau dans le reste de l'île : le métier à tisser requiert ses ouvrières et l'homme mahafaly trouve un emploi assuré de porteur d'eau. Enfin, on notera que la catégorie inférieure ne consomme que 33 francs d'eau par mois, soit environ un litre par jour et par personne, alors que les familles qui gagnent plus de 300 000 francs par mois en dépensent sept fois plus par individu.

Il reste deux postes dans ces rubriques de la consommation courante : tabac et boissons. Ces dépenses augmentent avec le revenu par tête sans contestation, mais les déclarations ne correspondent certes pas à la réalité. Les chiffres présentés ici pèchent par sous-estimation, au moins pour la boisson, et ce n'est pas par centaines, mais par milliers de francs, que disparaît le

revenu en boisson, au bar indien. Interrogeant les femmes, on ne pouvait savoir ce qu'y dépensaient les hommes mais, notre expérience faisant foi, on pourrait multiplier ce poste par dix sans arriver au compte.

#### LES IMPOTS

Pour le groupe qui nous intéresse, on peut distinguer trois types d'impôts : l'impôt personnel, espèce de capitation, qui est dû par tout chef de famille, soit 3 450 francs par an. En fait, seules 27 familles sur 50 l'ont payé en 1967, le taux d'évasion fiscale diminuant d'ailleurs en même temps que le revenu augmente : il n'y a que 15 % des familles qui gagnent moins de 50 000 francs qui l'ont payé. Au niveau global, on a un taux d'évasion de 46 % et, pourtant, on est en milieu urbain et le percepteur, résidant à Ampanihy, n'a jamais que quelques centaines de mètres à faire pour retrouver ses contribuables. L'impôt sur les bœufs, qui est dû dès le moment où on est propriétaire de plus de dix bœufs - homme ou femme, majeur ou mineur - n'a été réglé que par une seule famille, alors qu'au moins sept ou huit d'entre elles disposaient d'un troupeau en campagne. Enfin, l'impôt sur le revenu, copié du modèle français, n'est payé que par l'unique famille située dans la cinquième catégorie : 12 137 francs pour 415 627 francs de revenus, soit une ponction fiscale de 2,9 %. Il n'y a exonération de cet impôt qu'en-dessous de 90 000 francs de revenu annuel ; apparemment, trente familles de l'échantillon étaient dans ce cas, avant l'abattement pour charges familiales, qu'il fut difficile de spécifier. En résumé, la fuite devant l'imposition est réelle, même en milieu urbain, mais le poids de cette imposition est relativement bénin : l'impôt ne représente que 1,5 % du revenu total.

#### LES DEPENSES D'HABILLEMENT

Elles constituent le principal poste des dépenses de type annuel, et 10 % à 12,7 % du revenu total. On peut dire qu'elles suivent l'augmentation de revenu. Si elles passent au second plan, c'est pour la catégorie inférieure, d'abord préoccupée de se meubler. L'essentiel consiste en achats de cotonnades (première spécialisation des commerçants indiens) ou de vêtements de confection d'occasion. On peut distinguer deux paliers de dépense, l'un à 2 000 francs par an et par individu, l'autre à 4 000 francs. Le dernier correspond au fonctionnaire ou au notable mahafaly passé du pagne au pantalon ; le premier est un stade de transition du pied nu à la chaussure, du pagne au short ou au pantalon, et du *lamba* à la chemise. Avec un revenu monétaire proche de zéro, le paysan peut se contenter d'un pagne à 300 francs et d'une écharpe à 600 francs pour plusieurs années, soit quatre à cinq fois moins de dépenses, à cet égard, que celles de la catégorie inférieure de l'échantillon.

#### LE TRANSPORT

Il s'agit ici des transports en autobus, ou payés aux commerçants

indiens qui prêtent plus ou moins gracieusement leurs véhicules. Visite de la famille, transport des défunts, voyages d'affaires, etc., vers Tuléar ou Fort-Dauphin, cette dépense augmente plus vite que le revenu, et le rapport (Dépenses de transport)/(Revenu total) est le suivant pour les cinq classes de revenu : 0, 5 %, 1, 48 %, 2, 2 %, 2 % et 4, 1 %. Mais, si le revenu ne permet pas de se payer de tels moyens de locomotion, 80 kilomètres à pied entre Ejeda et Ampanihy, ou d'autres distances plus longues, n'effraient pas des descendants de nomades et de pasteurs.

#### LA SCOLARITE

Elle est assurée sur place jusqu'à mi-chemin du secondaire par des écoles publiques et confessionnelles. Si les premières sont théoriquement gratuites, il reste à payer les livres, les uniformes, photos de classe, etc., et pour les secondes ce qu'on appelle l'"écolage". Une part des enfants est scolarisée à Ampanihy, et une autre à Tuléar. Mais l'équipement des zones rurales est largement déficitaire, et le taux de scolarisation y avoisine zéro. Plus bas que la classe I, il n'y a rien. Jusqu'à 200 000 francs de revenu annuel (classes II et III), on est petit fonctionnaire ou employé des services publics, ou artisan, et les enfants sont scolarisés "au minimum" : on ne dépense que de 1, 4 % à 2, 2 % pour l'écolage. Mais, pour les deux classes supérieures, le même taux oscille entre 8 % et 9 % : la famille consent un effort quatre fois plus important. Dans une société qui valorise le diplôme, clef vers l'emploi salarié régulièrement rémunéré, seuls les nantis - relativement - ont la conscience des circuits de reproduction des situations sociales, et la volonté d'y introduire leur progéniture, afin de perpétuer les positions acquises. L'école constitue l'un des seuls chemins de la réussite sociale ou économique parce que les Indiens monopolisent le commerce, et la sécheresse ou les difficultés du climat font obstacle à toute initiative agricole : il ne reste en perspective que la fonction publique. Mais, en même temps, cette formation scolaire produit ses conséquences connues : au niveau démographiquement et géographiquement limité de la sous-préfecture, les quelques cerveaux formés travaillent au-dehors, et il apparaît de jeunes chômeurs diplômés (B. E. P. C. mais guère au-delà) qui ne trouvent à employer sur place, ni leurs compétences, ni même leurs bras. Les pères ne participent plus au pouvoir politique, les fils ne savent comment s'intégrer à une activité économique restreinte.

#### L'AIDE FAMILIALE

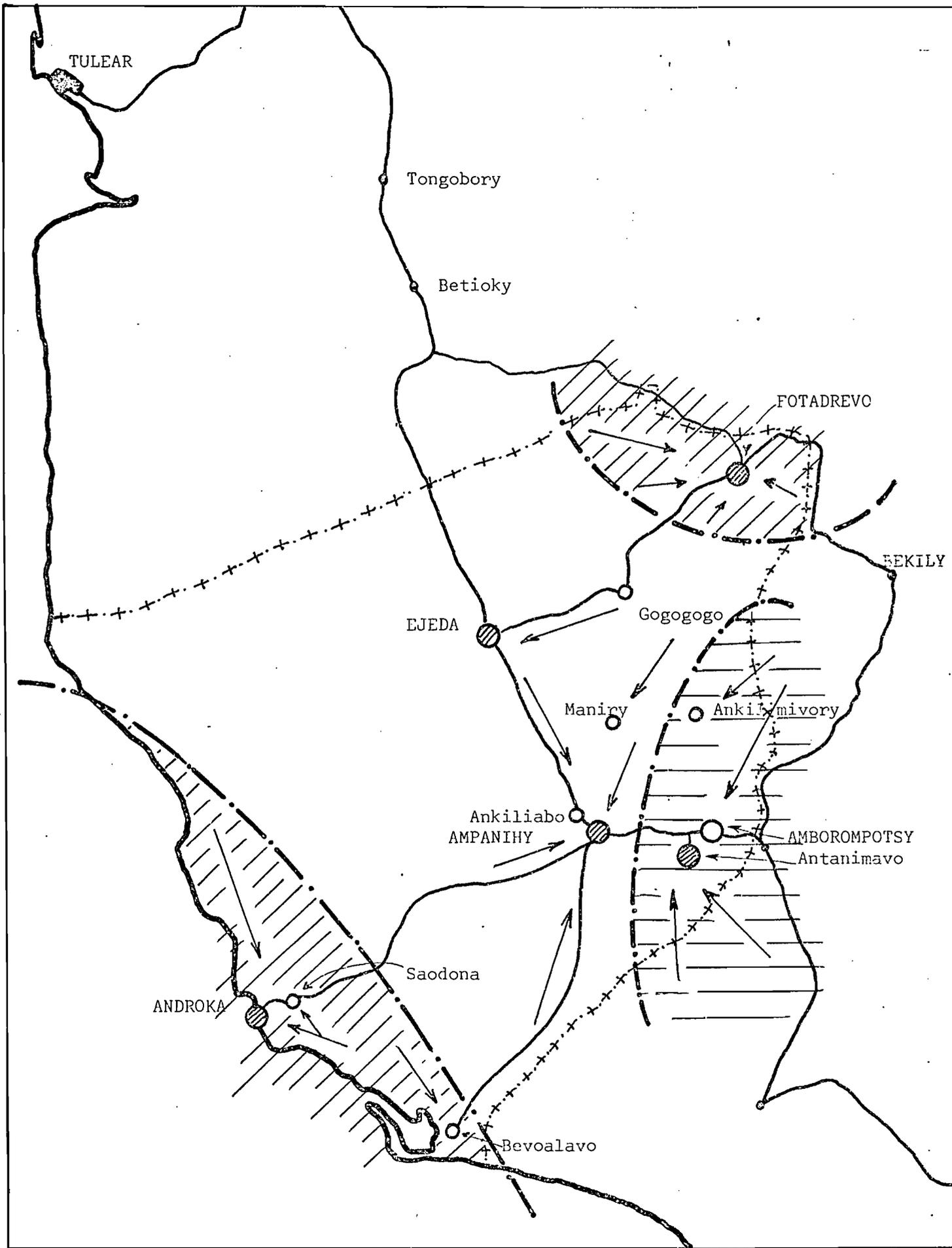
Pensant à des phénomènes de ce type vus ailleurs dans l'île, nous pensions retrouver cette entraide à l'égard de la famille, soit en ville, soit à la campagne. Le phénomène est, en fait, très limité : 0, 9 % du revenu monétaire total, telle est la part dévolue aux formes d'entraide, c'est-à-dire un peu moins que ce qui fut déclaré comme dépenses de boissons. Sur 50 unités familiales, on a huit cas d'entraide : 0 cas sur 7 dans la classe I, 1 cas sur

14 dans la classe II, 4 sur 19 dans la classe III, et 2 cas sur 9 dans la classe IV. On aide, mais pas beaucoup. Pour les familles ambaniandro, il n'y a plus de flux monétaires avec les Hauts Plateaux. Quant aux familles originaires du lieu, la solidarité est plus matérielle que financière ; on ne transfère pas d'argent, on accepte une charge familiale supplémentaire. Le phénomène n'en existe pas moins, mais il n'a pas la dimension qu'on lui prêterait volontiers. Si on se permet l'image et le rapprochement, la métropole régionale ne donne qu'à peine 1 % de son "produit national brut" et, si elle garde des rapports économiques avec sa périphérie, ils sont d'un type connu : achats et paiements de matières premières d'une part et, d'autre part, vente de produits finis et emploi de la main-d'œuvre "immigrée" (les fileuses) pour les tâches simples et monotones de la production. L'estimation des flux permettra maintenant de préciser ce mode de domination au niveau régional.

## 7.2. FLUX ECONOMIQUES ET ACTEURS SOCIAUX AU NIVEAU DE LA REGION

Notre objectif initial était de faire une analyse limitée à la Coopérative et à ses membres, mais il est rapidement apparu nécessaire d'inscrire ces observations dans l'économie des échanges marchands au niveau de la région, et dans l'évolution ou la réalité des rapports politiques. Pour le premier aspect, il était impensable de réaliser une enquête supplémentaire, et beaucoup plus lourde, qui nous aurait permis d'établir une espèce de comptabilité régionale, mais la fiabilité des données présentées ensuite est suffisante pour notre propos : situer la production du tapis dans l'ensemble de l'activité économique, et caractériser les rapports économiques internes et externes de cette région.

Comme région, on a retenu la sous-préfecture d'Ampanihy, puisque l'Administration, comme les commerçants indiens "comptent" et "mesurent" dans ce cadre. Autour du centre administratif et politique d'Ampanihy, on compte quatre autres concentrations "urbaines" : Androka en pays vezo, Fotadrevo en zone d'occupation antanosy, Ejeda, au nord de la sous-préfecture, et Antanimavo en zone d'occupation antandroy. Si nous reprenons le qualificatif d'"urbain", c'est pour différencier ces agglomérations du milieu rural, et parce qu'elles jouent un rôle intermédiaire dans la commercialisation des produits. Par ailleurs, une part de leur population bénéficie de revenus similaires à ceux enregistrés sur Ampanihy, et se différencie aussi quant à la structure des dépenses : on fera donc la distinction entre ces 5 000 personnes que nous avons



appelées les "familles urbaines", et les 60 000 autres, regroupées en "familles rurales", parmi lesquelles il serait judicieux, pour une analyse plus fine, de faire la distinction entre le riziculteur antanosy des environs de Fotadrevo, le paysan-éleveur d'Ejeda ou Antanimavo, et le pêcheur-paysan vezo d'Androka.

En ce qui concerne les lieux de marché, il n'y a pas que les commerçants et le marché hebdomadaire du samedi à Ampanihy. Les quatre agglomérations citées plus haut possèdent aussi leurs marchés respectifs et, pour la partie sud de la sous-préfecture, à part Ampanihy, il existe au moins cinq marchés hebdomadaires : à Androka et Ankilimivory le samedi, à Saodona le lundi, à Bevoalavo le mercredi, et à Maniry le mardi. En plus des intermédiaires indiens omniprésents, on peut faire mention des marchands ambulants originaires des Hauts Plateaux, venus avec de la friperie et de la quincaillerie, et repartant avec des produits agricoles. Armant leurs camionnettes comme d'autres leurs vaisseaux lors des siècles précédents, ils organisent ainsi plusieurs rotations par an, l'excès du coût de transport étant bien sûr répercuté sur le prix de la marchandise (voir le graphique 47, page 367).

#### 7.2.1. LES COMPTES ECONOMIQUES

Parlant de la commercialisation et de la consommation, nous avons déjà défini trois catégories : les familles urbaines et rurales et les commerçants. Du côté de la transformation, retenons la Coopérative et, accessoirement, les deux entreprises minières. Enfin, l'administration, et un compte de l'extérieur qui permette le bilan des échanges avec l'extérieur.

#### LA COOPERATIVE DU MOHAIR

TABLEAU 94 : COMPTE DE LA COOPERATIVE  
(EN FRANCS)

RECETTES	DEPENSES
1) Ventes..... 32 400 000	2) Achat de laine..... 6 500 000
	3) Achat d'emballage..... 200 000
	4) Paiements aux tisserandes..... 16 200 000
	5) Salaires..... 900 000
	6) Frais financiers..... 1 225 000
	7) Bénéfice net..... 7 070 000
	8) Services divers..... 300 000

Les ventes (1) sont les ventes théoriques ou, plus exactement, le montant de la production annuelle estimée aux prix de vente sortie Ampanihy. Le paiement de laine (2) va aux familles rurales, les achats d'emballage au secteur commercial, et les paiements aux tisserandes se répartissent entre les familles urbaines (85 %, soit 13 800 000 francs) et les familles rurales (2 400 000 francs). Les salaires sont versés aux familles urbaines et les trois autres postes restent en paiement de services extérieurs ou en disponibilité à l'extérieur (bénéfice net) :

- 8 230 000 francs en consommations intermédiaires de biens et services, dont 1 525 000 francs de services "importés" dans la région,
- 24 170 000 francs de valeur ajoutée, dont 71 % rémunère la main-d'œuvre : 16 200 000 francs pour les tisserandes et 900 000 francs pour le personnel de la Coopérative.

#### LES ENTREPRISES MINIERES

Elles sont au nombre de deux et n'ont d'entreprise que le nom. Leurs installations sont presque inexistantes et elles organisent surtout la collecte de deux produits : le grenat et la rhodonite. Pour illustrer notre propos, nous prendrons l'exemple de la Compagnie BORSA. Il n'y a pas un gisement mais des centaines laissés à l'initiative de la fouille des habitants du lieu, qui viennent ensuite livrer leur récolte. Il y a dix ou quinze ans, l'exportation de grenat industriel, destiné à la fabrication des abrasifs, était florissante et la société achetait ou produisait jusqu'à 200 tonnes par an. Mais cette production est tarie, sauf cas de commande rarissime ; lors de notre visite, 32 ouvrières triaient un lot de 25 tonnes commandé exceptionnellement par un ami du directeur, à destination de Liverpool. En fait, la société a opéré sa reconversion vers le grenat de joaillerie, son rayon de ramassage allant jusqu'à 300 kilomètres autour d'Ampanihy, en concurrence avec d'autres sociétés ou avec les collecteurs particuliers qui travaillent en parasites. Le sac de 10 kilogrammes est acheté au paysan à 45 francs, et certains villages peuvent recevoir ainsi jusqu'à 300 000 francs par an. Il s'agit ensuite d'aigriser (casser la pierre), éliminer les imperfections, trier selon le poids et la couleur, et obtenir généralement des grenats de joaillerie de 2 à 5 grammes. Bien sûr, les directeurs entrevus ne nous ont pas dit qu'ils avaient découvert "la" pierre de l'année, et nous n'avons pu qu'estimer les coûts apparents de la production : pour 5 000 000 francs de ventes déclarées, 1 500 000 francs sont versés aux familles rurales en paiement du minerai brut.

#### L'ADMINISTRATION

Elle paie ses fonctionnaires et perçoit les impôts. Il fut impossible d'obtenir des renseignements précis sur les salaires de la fonction publique. D'une part, parce que la Sous-préfecture nous ferma ses portes, d'autre part, parce que les fonctionnaires techniques ou administratifs sont payés sur

trois budgets, au moins (municipal, provincial, général), parce que les rôles ne sont pas tenus à jour, en particulier au niveau des communes rurales, et parce qu'il est aussi difficile d'étudier la répartition des revenus au sein de cette catégorie salariée qu'en milieu rural. Néanmoins, connaissant l'éventail des rémunérations (3 000 francs à 40 000 francs mensuels), et la composition de ce personnel (135 fonctionnaires et 250 employés subalternes), il a été possible d'évaluer le poste "Salaires et avantages familiaux" à porter en recette des familles urbaines : 48 348 000 francs (10 200 francs en moyenne par mois x 12 x 395). On peut y ajouter 2 260 000 francs de pensions versés à onze anciens combattants, pour toute la sous-préfecture.

De l'autre côté, l'Administration perçoit des impôts, dont la destination est différente selon leur nature : l'impôt général sur le revenu va au budget général, l'impôt du minimum fiscal au budget provincial, et l'impôt sur les bovidés devrait faire vivre en partie les communes rurales, avec les taxes d'abattage et les patentes payées par les bouchers.

L'impôt général sur le revenu est surtout payé par les commerçants et par une minorité d'artisans et de fonctionnaires d'autorité. Il rapporte 6 100 000 francs, pour un rôle de 8 000 000 francs. Les 18 commerçants recensés en ont payé les 60 %. Le reste (2 440 000 francs) a été acquitté par 162 familles urbaines.

L'impôt du minimum fiscal est dû *"par toute personne de sexe masculin âgée de plus de vingt ans au 1er janvier de l'année de l'imposition et ayant à cette date son domicile à Madagascar"*, selon l'article 02-01-02 de la loi du 5 juillet 1962, n° 62 016. Mais les jeunes de moins de vingt-cinq ans, qui continuent des études du niveau du B. E. P. C., au moins, peuvent en être exonérés, ainsi que les indigents, ou ceux qui accomplissent leur service national. De l'avis même de la Cour des Comptes :

*"Ainsi; sur 1 000 habitants, 21 % seulement procurent théoriquement aux provinces leur principale source de revenu. S'il est tenu compte des exonérations, ce rapport tombe à moins de 15 %, pourcentage qui ira décroissant à la suite des progrès de la scolarisation" (375).*

Ce ne sont pas les progrès de la scolarisation qui empêcheront l'imposition, pour le moment, dans la sous-préfecture, surtout de la scolarisation au niveau du B. E. P. C. et au-dessus, mais bien plutôt le faible nombre d'hommes, comme on l'a déjà remarqué. Le montant de l'impôt du minimum fiscal étant fixé à 3 450 francs par individu, cela donne une somme à recouvrer d'environ 3 600 000 francs pour les familles urbaines, et de 43 700 000 francs pour les familles rurales. Les premières en ont réglé 54 % et les secondes 26 %. Le même rapport, cité plus haut, continue :

*"Cet impôt de capitation présente enfin le grave inconvénient de ne tenir compte, ni du revenu réel du contribuable, ni de son évolution, ce défaut évident étant aggravé par la très faible modulation géographique de son taux. En raison du coût économique et psychologique de son recouvrement, il ne serait pas opportun de retarder la mise à l'étude de la réforme de cet impôt dans une optique favorable aux plus déshérités" (376).*

Pour le recouvrement de cet impôt, qui est bien faible comme on le constate, la même Cour des Comptes disserte en 1965 sur le coût de déplacement du juge ou du percepteur, voire de l'impossibilité matérielle de se rendre sur les lieux, face au faible rapport de l'impôt. Les mêmes remarques sont encore plus valables pour l'impôt sur les bovidés : comme leurs cousins bara, les pasteurs et les bœufs mahafaly savent courir, ayant en plus l'avantage sur les premiers de pouvoir se perdre au milieu des épineux. Cet impôt est dû par tête de bétail (250 francs) dès le moment où un individu en possède plus de dix. Il y a quelques 175 000 bovins dans la sous-préfecture, soit une moyenne approximative de 2,97 bovins par habitant, comme on l'a vu précédemment. Mais, pour éviter l'imposition, on cache les bœufs ou on les affecte officiellement à la femme ou aux enfants de la famille. Sans ce biais, il est évident, statistiquement, que toute famille rurale mahafaly devrait payer cet impôt. A titre d'exemple, le percepteur d'Ampanihy nous expliqua qu'il avait ainsi imposé (377) 6 397 bovins en 1967, ce qui donne un montant de 1 600 000 francs. Si on suppose que la répartition de bovins par individu - supposition parce que personne ne connaît cette répartition - suit une loi normale dont le mode ne serait pas trop éloigné de la moyenne connue, on peut estimer que les trois quarts du troupeau sont imposables, et que l'Administration devrait récupérer quelques 32 800 000 francs au niveau de la sous-préfecture, auprès des familles rurales, dont 5 680 000 francs au niveau de la commune rurale d'Ampanihy (taux de recouvrement réel : 28 %). Appliquant ce même taux à l'ensemble, cela devrait donner 9 240 000 francs. Or, il ne rentre que 6 400 000 francs : le recouvrement diminue quand l'éloignement du pouvoir fiscal augmente géographiquement.

Enfin, pour ne pas quitter les bœufs, les bouchers sont tenus de payer des patentes et des taxes d'abattage : il y eut une recette, en 1967, d'environ 900 000 francs, par rapport à un rôle de 1 300 000 francs. On est allé du plus simple au plus tourmenté, le recouvrement de ce dernier impôt ayant donné lieu en 1967-1968 à une cascade de détournements, d'emprisonnements ou d'abandons d'activité, jusqu'à ne plus trouver de viande sur le marché parce que les bouchers, excédés par l'Administration et par les fonctionnaires de la commune, se refusaient à vendre. La malignité des uns rencontrait la malhonnêteté des autres ; en octobre 1968, le secrétaire de la commune est en prison pour détournement et cinq bouchers ont cessé toute activité.

On peut résumer ces divers paiements d'impôts, de la part des agents sociaux, de la manière suivante :

TABLEAU 95 : IMPOTS ET RECOUVREMENTS  
(EN FRANCS)

CATEGORIES	IMPOT GENERAL SUR LE REVENU	IMPOT DU MINIMUM FISCAL	IMPOT SUR LES BOVIDES	TAXES D'ABATTAGE ET DIVERS
<u>Commerçants</u>				
- Rôle.....	4 100 000	62 000	-	-
- Recouvrement...	3 660 000	62 000	-	-
<u>Familles urbaines</u>				
- Rôle.....	3 900 000	3 538 000	-	-
- Recouvrement...	2 440 000	1 910 000	-	-
<u>Familles rurales</u>				
- Rôle.....	-	43 700 000	32 800 000	-
- Recouvrement...	-	11 390 000	6 400 000	-
<u>Bouchers</u>				
- Rôle.....	-	-	-	1 300 000
- Recouvrement...	-	-	-	900 000

Les rendements des quatre catégories d'imposition sont les suivants :

- Impôt général sur le revenu : 76 %,
- Taxes d'abattage..... : 70 %,
- Impôt du minimum fiscal.... : 28 %,
- Impôt sur les bovidés..... : 20 %.

Les deux premiers sont payés par les familles urbaines (l'impôt général sur le revenu et l'impôt du minimum fiscal payés par les bouchers sont inclus dans la ligne "Familles urbaines" du tableau 95). Les deux derniers sont payés par les familles rurales : la différence des pourcentages est révélatrice des résistances différentes à la pression fiscale, du manque de persévérance des fonctionnaires chargés de recouvrer l'impôt, ou encore du manque de conscience de la nécessité d'une rémunération des services publics. Ces services rendus par l'Administration sont d'ailleurs rares, mis à part le forage de quelques points d'eau, ou la réfection de quelques radiers sur la route nationale Tuléar-Fort-Dauphin. Ces calculs préliminaires une fois effectués, on peut constituer maintenant le compte de l'Administration (tableau 96).

TABLEAU 96 : COMPTE DE L'ADMINISTRATION  
(EN FRANCS)

RECETTES	DEPENSES
11) Impôt général	15) Salaires..... 48 350 000
sur le revenu..... 6 100.000	16) Pensions..... 2 260 000
12) Impôt du minimum	50 610 000
fiscal..... 13 362 000	
13) Impôt sur les bovidés 6 400 000	
14) Taxes d'abattage..... 900 000	
26 362 000	

Il s'agit ici des rapports entre l'Administration et les agents économiques locaux, et non des rapports de celle-là avec l'extérieur (recours au niveau provincial ou national pour combler le déficit de 24 248 000 francs). Y a-t-il pléthore de fonctionnaires de tous genres, qui constituent avec leurs familles près du tiers de la population d'Ampanihy et des autres centres urbains, ou bien le recouvrement est-il insatisfaisant ? S'il faut retrouver l'équilibre financier, on pensera plutôt au premier phénomène qu'au second, étant donné le niveau déjà atteint par la pression fiscale, tel qu'il apparaîtra dans le compte des familles rurales.

#### LES FAMILLES URBAINES

Pour simplifier, il faut agglomérer ici au moins quatre catégories sociales distinctes : les tisserandes, les fonctionnaires, les bouchers, et les activités indépendantes (artisanat, commerces et services). Elles se superposent parfois, l'essentiel restant qu'elles se distinguent nettement du milieu rural par une autre intégration aux échanges économiques, et un autre type de consommation.

- Les tisserandes reçoivent 85 % du paiement total (rubrique 4), soit 13 800 000 francs, dont elles utilisent 30 % pour payer les fileuses et les ouvrières (4 140 000 francs) dont une part va aux familles rurales (pour les fileuses : 3 100 000 francs) et l'autre aux ouvrières temporaires ou permanentes qui font partie du même secteur urbain (1 040 000 francs). Une part de ces tisserandes achète par ailleurs de la laine aux familles rurales, pour un montant de 1 400 000 francs, et une autre part vend ses tapis à l'extérieur de la Coopérative (un minimum de 1 000 000 francs).

- Les fonctionnaires, ou anciens combattants, reçoivent des salaires (48 350 000 francs) et des pensions (2'260 000 francs).

- Les bouchers achètent annuellement 700 bœufs, pour la consommation

locale, à un prix moyen de 9 800 francs la pièce. Ils paient donc aux familles rurales 6 860 000 francs et revendent cette viande aux familles urbaines pour un montant de 10 500 000 francs. Ils en tirent un revenu brut à partir duquel il leur faudra payer les patentes, les frais d'approche et les taxes d'abattage.

- Les professions indépendantes sont très diverses, du bijoutier au photographe en passant par le charpentier ou le chauffeur. Les uns reçoivent un salaire versé par des entreprises extérieures à la région (les chauffeurs reçoivent 4 914 000 francs) ou par les commerçants de la région (collecteurs : 2 700 000 francs). Les maçons-charpentiers reçoivent un revenu net d'environ 2 505 000 francs (25 maçons à 8 350 francs mensuels) dont 2 300 000 francs proviennent des dépenses de construction des familles urbaines et le reste (205 000 francs) de dépenses du milieu rural (construction de charrettes, ou de métiers à risser). Ce sous-groupe reçoit donc un revenu total estimé à 14 319 000 francs.

Du côté de la dépense, on connaît les impôts versés et, pour le reste de la consommation, on se basera sur l'analyse des budgets familiaux, en distinguant entre les familles urbaines d'Ampanihy qui profitent de l'installation de la Coopérative (moyenne par famille annuelle : 134 470 francs) et les familles des autres centres urbains (moyenne par famille : 73 400 francs) auxquelles on a appliqué les caractéristiques de la classe II de l'échantillon de budgets. Enfin, dans le tableau 97, on a souligné les rubriques qui paraissent des deux côtés et correspondent donc à des échanges internes au secteur.

TABLEAU 97 : COMPTE DES FAMILLES URBAINES  
(EN FRANCS)

RECETTES	DEPENSES
4) Paiement de la Coopérative..... 13 800 000	24) Achat de laine..... 1 400 000
17) <u>Salaires des ouvrières.</u> 1 040 000	17) <u>Salaires versés</u> ..... 1 040 000
18) Ventes de tapis à l'extérieur..... 1 000 000	25) Fileuses..... 3 100 000
15) Traitements..... 48 350 000	26) Impôts..... 5 250 000
16) Pensions..... 2 260 000	27) Viande..... 10 500 000
19) Revenus net (bouchers). 3 640 000	22) <u>Services</u> ..... 4 200 000
20) Salaires (chauffeurs).. 4 914 000	23) <u>Construction</u> ..... 2 300 000
21) Salaires (collecteurs). 2 700 000	28) Alimentation..... 44 357 000
22) <u>Services</u> ..... 4 200 000	29) Vêtements..... 9 357 000
23) <u>Maçons-charpentiers</u> ... 2 505 000	30) Mobilier..... 6 278 000
SOUS-TOTAL..... 84 409 000	31) Transport..... 1 553 000
Solde..... 7 526 000	32) Scolarité..... 2 600 000
TOTAL GENERAL..... 91 935 000	TOTAL GENERAL..... 91 935 000

Le déficit serait de 8, 9 %. A ce niveau de précision, il peut provenir de l'approximation des calculs comme de l'endettement des familles urbaines vis-à-vis des commerçants. On penchera pour cette seconde interprétation au vu des cas rencontrés à Ampanihy : depuis le client assidu du bar qui ne paie pas à temps ses bons de boisson, jusqu'au responsable de l'agrège qui espère régler un jour les tôles ondulées qu'il a achetées pour refaire son toit. L'un consomme trop, l'autre investit trop, et une bonne part des familles cherchent l'équilibre budgétaire à travers les résorptions ou les accroissements du crédit auprès du secteur commercial.

#### LES FAMILLES RURALES

Au niveau des recettes, on a déjà un certain nombre d'éléments qui proviennent des comptes précédents. On peut y ajouter les ventes de bœufs, soit vers l'extérieur (9 950 000 francs), soit vers les marchés urbains (3 700 000 francs). Pour le reste, il s'agit de ventes aux familles urbaines, soit par le marché, soit à domicile (bois de chauffage : 3 380 000 francs, produits agricoles : 9 520 000 francs, lait : 1 040 000 francs, eau : 3 659 000 francs), ou de ventes aux collecteurs ou aux commerçants, de produits agricoles (47 700 000 francs). Quant aux dépenses, on les a extrapolées à partir des données fournies par la classe I de l'échantillon de budgets.

TABLEAU 98 : COMPTE DES FAMILLES RURALES  
(EN FRANCS)

RECETTES		DEPENSES	
25) Salaires des fileuses	3 100 000	39) Impôts.....	17 790 000
4 <sup>h</sup> ) Tapis.....	2 400 000	33) Boeufs échangés:.....	3 700 000
2) Vente de laine		40) Achats de riz.....	9 000 000
à la Coopérative....	6 500 000	41) Produits agricoles....	7 200 000
24) Vente de laine		42) Autres consommations	
aux tisserandes.....	1 400 000	courantes.....	13 095 000
9) Minerai et pierres..	1 500 000	43) Habillement.....	28 500 000
19 <sup>h</sup> ) Boeufs aux bouchers.	6 860 000	44) Transport.....	300 000
34) Boeufs à l'extérieur	9 950 000	45) Cérémonies.....	12 000 000
33) Boeufs échangés.....	3 700 000	23 <sup>h</sup> ) Equipement.....	205 000
35) Produits agricoles		46) Mobilier.....	1 200 000
au marché.....	9 520 000	Solde.....	7 719 000
36) Produit agricoles			
aux commerçants.....	47 700 000		
37) Lait.....	1 040 000		
38) Eau.....	3 659 000		
46 <sup>h</sup> ) Bois de chauffage...	3 380 000		
TOTAL GENERAL.....	100 709 000	TOTAL GENERAL.....	100 709 000

On considérera le solde comme équivalent à des consommations auprès du secteur commercial. Le poste 34 contient 8 750 000 francs d'exportations de bovidés et 1 200 000 francs de caprins. Le poste 45 est estimé à partir du nombre de décès moyen par an, et de la dépense moyenne pour ce genre d'événement, se traduisant par l'achat de bétail, d'alcool, et éventuellement de balles de fusil. Les postes 44, 23' et 46 sont portés pour mémoire. Pour 60 000 individus en zone rurale, cela correspond à une dépense par tête annuelle de 28 francs.

#### LE COMMERCE DE TRAITE

Il joue les intermédiaires dans l'exportation des produits agricoles (principalement l'arachide et le pois du Cap) et dans l'importation de produits de consommation courante qui ne sont pas fabriqués sur place (huile, sel, pétrole, bougie, savon, détergents, tabacs, boissons, textiles, mobilier, confection, chaussures, matériaux de construction).

TABLEAU 99 : COMPTE DES INTERMEDIAIRES COMMERCIAUX  
(EN FRANCS)

RECETTES	DEPENSES
<u>Ventes aux familles urbaines</u>	48) Importations..... 51 530 000
47) Consommation..... 34 837 000	36) Achats de produits
29) Vêtements..... 9 357 000	agricoles..... 47 700 000
30) Mobilier..... 6 278 000	21) Salaires
<u>Ventes aux familles</u>	des collecteurs..... 2 700 000
<u>rurales</u> . . . . .	50) Impôts..... 3 722 000
40) Riz..... 9 000 000	Solde..... <u>50 506 000</u>
41) Revente de produits	
agricoles..... 7 200 000	
42) Autres consommations. 13 095 000	
43) Habillement..... 28 500 000	
46) Mobilier..... 1 200 000	
Solde du tableau 98.. 7 719 000	
45) Cérémonies..... 3 000 000	
49) Exportations..... <u>32 250 000</u>	
TOTAL GENERAL..... 152 436 000	TOTAL GENERAL..... 152 436 000

Il faut décompter du solde l'endettement des familles, surtout urbaines (7 526 000 francs). Il faudrait en soustraire aussi les frais généraux, et principalement les frais de transport. A dix francs le kilogramme vers Tuléar et pour un total de 1 000 tonnes de produits importés et exportés (une partie de la récolte d'arachide et de pois du Cap est maintenant transportée par les moyens des Syndicats de Communes, ou d'autres groupements de collectivités),

cela donnerait, de façon très approchée, 10 000 000 francs. Compte tenu du nombre de commerçants, cela leur laisserait un revenu par tête annuel d'environ 1 800 000 francs. Selon les taux d'imposition sur le revenu en vigueur, cela donne une estimation pour le poste 50 de 2 996 000 francs (au lieu de la somme effectivement payée : 3 722 000 francs). Nous ne sommes pas loin de la cohérence et, compte tenu du rendement de l'endettement (taux de l'usure), on peut affirmer, sans trop de risques de se tromper, que le revenu moyen par tête des intermédiaires commerciaux avoisine 2 000 000 francs. Il s'agit plutôt d'un revenu par famille (par "tête de commerçant") ; si on opère la correction en fonction du nombre de personnes à charge, pour pouvoir comparer avec les autres revenus, on obtient l'éventail des revenus suivants :

- commerçants.....: 375 000 francs/an,
- bouchers.....: 67 000 francs/an,
- familles urbaines. : 14 800 francs/an,
- familles rurales.. : 1 600 francs/an.

#### L'EXTERIEUR

Dans la mesure où la plupart des recettes fiscales ne sont pas réutilisées sur place, ce secteur extérieur se compose de deux éléments : l'un, administratif, l'autre commercial (flux de biens et services).

TABLEAU 100 : COMPTE DE L'EXTERIEUR  
(EN FRANCS)

RECETTES	DEPENSES
48) Ventes de produits... 51 530 000	<u>Achats de produits</u>
6 à 8) Services ..	10) Miniers..... 5 000 000
ou transferts	49) Agricoles..... 32 250 000
en instance..... 6 595 000	34) De l'élevage..... 9 950 000
11 à 14) Impôts..... 26 362 000	1) Tapis..... 32 400 000
Solde..... 50 637 000	<u>Paiements de salaires</u>
	20) Chauffeurs..... 4 914 000
	15, 16) Administration.... 50 610 000
TOTAL GENERAL..... 135 124 000	TOTAL GENERAL..... 135 124 000

La région est excédentaire dans ses opérations sur biens et services (+ 21 575 000 francs) et déficitaire dans la rémunération des services publics par l'impôt (- 24 248 000 francs).

## 7.2.2. ANALYSE GENERALE DES ECHANGES

On essaiera de mettre en évidence deux phénomènes : l'importance de la Coopérative dans l'ensemble des flux économiques, et l'appauvrissement économique de la société mahafaly par son intégration dans les rapports marchands.

### LA PLACE DE LA COOPERATIVE

Sur le plan des exportations, celle de tapis constitue le premier poste dans la nomenclature des produits, dépassant même les exportations de produits agricoles. Sous l'angle des rentrées monétaires, cette recette n'est dépassée que par les paiements de l'Administration à ses employés et, si on ne retient pour cette dernière que le flux net de financement de l'activité de ses agents, on peut dire que la circulation monétaire dans la région est alimentée à 30 % par les exportations de tapis, à 43 % par l'exportation des produits miniers, agricoles, ou de l'élevage (47 200 000 francs), et à 27 % par le flux net de rémunération des services publics (29 162 000 francs).

Vingt ans auparavant, cette activité de transformation de la laine n'existait presque pas, et la région ne vivait que de l'exportation des produits agricoles (85 %) et du transfert net des administrations (15 %). En comparant ces deux séries de chiffres, on constate que l'importance des transferts publics a doublé, celle de l'exportation des produits agricoles est divisée par deux, et la laine passe du néant au tiers du financement des échanges.

Dans la conscience publique, seule l'activité de la Coopérative correspond à une initiative bien localisée, d'où une conscientisation aiguë de son utilité, à plus forte raison pour les habitants d'Ampanihy. Ce sont eux qui ont surtout profité de cette exportation, et ils sont les premiers à s'en féliciter, alors que l'achat interne de laine aux éleveurs est disséminé dans toute la région. Localisée en milieu urbain, cette activité a surtout promu la croissance des revenus urbains, et littéralement sauvé ceux-ci d'une régression qui menaçait l'ensemble de la région et s'est surtout manifestée en milieu rural. La transformation de la laine apporte 19 % du total des revenus urbains, une part de cette somme étant redistribuée en milieu rural, aux fileuses. En milieu rural, 14 % des revenus monétaires proviennent, dans l'ordre, de la vente de laine brute (8, 6 %), des salaires journaliers des fileuses (3 %) et de la fabrication de tapis (2, 4 %). Par le biais des transferts entre les deux catégories, le milieu rural reçoit une masse de revenu plus importante que le milieu urbain (13 400 000 francs contre 10 300 000 francs), mais pour une population douze fois plus importante. Par ailleurs, l'apparition de ce revenu (233 francs par habitant rural, en 1967) est loin de compenser, ou rattraper la détérioration des termes généraux de l'échange déjà analysée.

### LES MEFAITS DE L'INTEGRATION ECONOMIQUE

L'intégration économique de la société mahafaly vers l'intérieur du

pays date des premières années de la colonisation. La traite a seulement changé de direction et de partenaires, et l'achat de produits de consommation courante importés a été compensé, successivement, par la soie, les bœufs, les pierres semi-précieuses, les produits agricoles et, maintenant, les tapis. Chacun de ces produits a eu son moment d'apogée, et la pondération des "exportations" a varié au gré de la demande extérieure ou des changements de culture. Ainsi, par exemple, le pois du Cap, cultivé plutôt vers le nord, en pays sakalava, qui a connu un certain succès, laisse maintenant la place, depuis ces dernières années, à l'arachide. Mais cet échange s'est dégradé, et les marges des intermédiaires commerciaux, comme la pression fiscale, n'en sont devenues que plus insupportables.

- La dégradation des échanges

Nous essaierons de la mesurer dans les vingt dernières années, délai correspondant à l'existence de la Coopérative, mais aussi parce que c'est la seule période pour laquelle on possède un minimum d'information chiffrée. Comme aucune analyse du même type ne fut faite vers 1948, il faut prendre un biais, supposer que le volume des échanges était le même, avec l'extérieur de la région, en 1948, et lui appliquer les prix de l'époque. Pour ce dernier élément de l'hypothèse, on peut se servir des données du tableau 26, et pour le premier élément, on l'a appliqué tel quel quand on n'avait aucune donnée. Ceci dit, on peut opérer un certain nombre de modifications. Ainsi, l'exportation de bœufs était au moins trois fois plus importante que ces dernières années. (l'actualisation de l'exportation de 1967, aux prix de 1948, donne un montant de 11 690 000 francs, multiplié par trois : 35 070 000 francs). On a éliminé, d'un autre côté, les flux correspondant à la laine ou au tapis. Du côté de la consommation, on peut l'estimer à 9 529 000 francs, dont 56 % d'achats correspondent à une importation de riz (hypothèse d'une constance dans le pourcentage des ventes de produits sur la production totale). Or, la sous-préfecture satisfaisait ses besoins en riz en 1948 (région de Fotadrevu), alors qu'elle ne les satisfait plus qu'à concurrence de 62 % en 1968 (400 tonnes sur 650 tonnes consommées). La consommation de produits agricoles (achetés) se réduit donc à 4 200 000 francs. A grands traits, l'équilibre des budgets ruraux s'établissait ainsi :

- Ventes de produits primaires :	38 411 000 francs,
- Ventes de bétail..... :	<u>35 070 000 francs,</u>
TOTAL RECETTES..... :	73 481 000 francs.
- Achats de produits agricoles :	4 200 000 francs,
- Achats d'autres produits.... :	13 438 000 francs,
- Dépenses d'habillement..... :	33 311 000 francs,
- Impôts..... :	<u>6 925 000 francs,</u>
TOTAL DEPENSES..... :	57 874 000 francs.

Le revenu par habitant, après déduction de l'impôt, pour une population de 55 000 habitants en 1948, était donc de 1 210 francs 1948, ce qui fait 3 108 francs 1968.

Or, on a vu qu'il était en 1967-1968 de 1 616 francs avant impôt, et de 1 320 francs après impôt. En vingt ans, le revenu des ruraux a été amputé de 58 %. Il l'aurait été de 65 % si la Coopérative n'avait pas été installée !

La conscience rurale n'a pas retenu les chiffres, mais elle a bien constaté cette dégradation, et regrette le passé. Mais comme ce passé fut vécu par les générations vivantes, il n'est pas rare d'entendre évoquer avec bienveillance les temps de la colonisation et des Vazaha, alors qu'il ne dépendait pas de la colonisation que les prix de certains produits exportés montent ou baissent, mais plutôt de la conjoncture mondiale ou métropolitaine.

Quant à la réponse concrète à cette dégradation, on la trouve dans ces vagues d'émigrations massives qui se sont produites en 1948-1949 et, à un moindre degré, en 1955-1956. Réaction à un aspect de la situation : on se plaint de la sécheresse et de l'ingratitude de la terre, mais non des prix, c'est-à-dire de l'échange marchand, parce qu'on lui est étranger. On accepte le prix comme on accepte la domination politique, d'avant ou d'après 1960. On a été écrasé au niveau des clans parce que les royaumes avaient disparu, et parce qu'il est impossible de résister à un pouvoir militaire ou politique qui domine l'ensemble de la société. Il peut y avoir des réactions individuelles à cette domination : ces émanations du pouvoir traditionnel qu'on retrouve comme intermédiaires de la colonisation ou de l'administration actuelle. Mais au niveau du paysan, la seule réponse fut de changer de terre ou de climat, donc migrer, jusqu'à l'apparition d'une nouvelle prise de conscience : en 1971-1972, on n'incrimine plus le climat en premier, mais on conteste violemment l'Administration, dans son ensemble.

En conséquence, la population croît peu pendant la période : de 55 000 habitants à 65 000 habitants. Le troupeau de bovins guère plus : il passe de 156 000 à 175 000 têtes. Malgré tout, ces rééquilibrages produits par des ponctions massives et successives de population n'empêchent pas le dépérissement des conditions de survie. Il s'est produit aussi un autre phénomène, le marché des produits agricoles est sans doute resté stable, mais celui des produits de l'élevage s'est rétréci. Après avoir suscité la vente des bœufs pour assurer le paiement de l'impôt, l'extérieur en achète trois fois moins d'une part et, d'autre part, l'Administration augmente la pression fiscale. On a déraciné le paysan pour trouver la main-d'œuvre des plantations, ou on lui a fait changer ses cultures, mais on n'a pas organisé son intégration ni donné les moyens monétaires qui permettent de participer à la circulation des biens. Frustré pour cette fausse invitation au partage du produit social, le paysan voit ses produits se délester pas à pas de leur valeur marchande. Jusqu'où ?

Du côté urbain, on peut considérer que la population urbaine, dans son ensemble, est restée sensiblement la même. Si on opère le même genre de

corrections que pour les budgets ruraux, il n'y a en 1948 que des salaires de fonctionnaires et des services rendus à l'Administration, le tout pour un revenu global de 12 000 000 francs, soit une moyenne par habitant de 2 395 francs 1948 (6 150 francs 1968). Leur niveau de consommation était donc moindre à l'époque, et correspond approximativement à la structure de dépenses de la classe II des budgets familiaux de 1967. La différence entre ville et campagne s'accroît donc beaucoup entre 1948 et 1968, du fait de l'augmentation plus importante des salaires, tant publics que privés : le rapport passe de 1 à 2, en 1948, à 1 à 9, en 1968. D'une façon générale, ce revenu urbain a été multiplié par deux ; Ampanihy est un endroit où on peut trouver de l'argent et "du mari" auprès des catégories les plus privilégiées : commerçants et fonctionnaires.

- La place des intermédiaires commerciaux

A partir des deux estimations précédentes, on peut reconstituer dans ses grandes lignes l'ossature générale du compte des intermédiaires :

- Exportations de produits agricoles..... :	34 000 000 francs,
- Ventes de produits agricoles et autres :	25 000 000 francs,
- Ventes de tissus et vêtements..... :	<u>34 000 000 francs,</u>
TOTAL RECETTES	+ 93 000 000 francs.
- Importations..... :	17 000 000 francs,
- Achats de produits agricoles..... :	38 000 000 francs,
- Impôts et salaires..... :	<u>2 000 000 francs,</u>
- TOTAL DEPENSES..... :	- 57 000 000 francs.

Après soustraction des estimations correspondantes des frais de transport, la marge semble avoir diminué un peu : de 35 % (1948) à 27 % (1968). Le commerçant ne peut répercuter sur le consommateur local toute l'évolution différentielle des prix des produits importés ou exportés. D'autre part, le commerçant indien était surtout spécialisé dans les circuits du tissu qui entrent pour 37 % de ses recettes en 1948, contre le quart vingt ans après. Avec l'installation de fabriques locales (à Antsirabe), le prix du coton écriu est passé de l'indice 100 (1948) à l'indice 85 (1968) : à égalité de marge, le bénéfice ne peut que diminuer.

Il apparaît que le revenu, par habitant, dans ce groupe, a diminué de moitié sur la période (en 1948 : 810 000 francs 1968), phénomène que l'on peut rapprocher de la diminution du revenu rural puisque le commerçant vit en parasite "sur", ou "de", ce dernier. Mais si cette diminution n'est pas aussi forte que celle enregistrée par les revenus ruraux, c'est que le commerçant a trouvé un substitut partiel : le développement de la consommation urbaine.

En ce qui concerne les bouchers, leur revenu par tête est resté sensiblement constant. La diminution des ventes a été compensée par une augmentation importante de leur marge : le prix d'achat du bétail est passé de

l'indice 100 à l'indice 144, alors que le prix de vente est passé de l'indice 100 à l'indice 200 (85 à 170 francs le kilogramme). Leur revenu par tête était d'environ 73 000 francs 1968, en 1948.

On peut rassembler ces évolutions en deux séries de données :

TABLEAU 101 : COMPARAISONS DES REVENUS PAR TETE

CATEGORIES SOCIALES	1948 (francs 1968)	1968 (francs)
Secteur commercial.	810 000	375 000
Bouchers.....	73 000	67 000
Familles urbaines..	6 150	14 800
Familles rurales...	3 110	1 600

TABLEAU 102 : COMPARAISON DES REVENUS GLOBAUX

CATEGORIES SOCIALES	1948 (francs 1948)	1948 (francs 1967-1968)	1967-1968 (francs)
Extérieur.....	108 000 000	277 000 000	135 000 000
Secteur commercial.	93 000 000	238 000 000	152 000 000
Familles rurales...	73 000 000	187 000 000	101 000 000
Familles urbaines..	12 000 000	31 000 000	92 000 000

#### - La pression fiscale

En 1967, et en rapport avec les revenus monétaires des différentes catégories, la pression fiscale est bien différente. Le milieu rural supporte, et de loin, la pression fiscale la plus forte : 18 % de son revenu monétaire. Elle est de 6, 2 % pour les familles urbaines, et 2, 4 % pour les commerçants (sur le chiffre d'affaires total, ou 9 % sur la marge nette). Quant aux bouchers, elle est apparemment de 24 % sur leur revenu net, taux qui doit être sans aucun doute minoré. 6 %, 9 %, 18 %, 24 % : les différents impôts frappent où ils peuvent, les têtes de bétail ou les têtes d'hommes. Il n'y a aucune raison de supposer que l'imposition fut moins forte durant la colonisation (donc vers 1948) et on l'a estimée, pour les trois premières catégories sociales, à 800 000 francs (familles urbaines), 8 925 000 francs (familles rurales) et 2 000 000 francs (commerçants). Les taux de pression fiscale qui en découlent sont pratiquement les mêmes, sauf pour le secteur rural : 9, 4 %. A égalité d'imposition, mais du

fait de la diminution du revenu, la pression fiscale a doublé. Rien d'étonnant, alors, à ce que les "Restes à recouvrer" en fin de chaque exercice ne cessent d'augmenter, comme c'est le cas, aussi bien au niveau de la sous-préfecture que de la province de Tuléar. Jusqu'à quel taux de pression pratique-t-on la fraude fiscale, et à partir de quel taux réagit-on violemment ?

Conséquence indirecte de cette dégradation du revenu rural, mais aussi du gonflement des effectifs administratifs dans la région, le budget des administrations est maintenant déficitaire, alors qu'il paraît équilibré vers 1948 (9 000 000 d'impôts divers contre 8 500 000 francs de traitements). L'Etat a importé dans la zone des fonctionnaires-consommateurs, qui achètent 27 % des produits agricoles du secteur rural (rubriques 24, 19', 35, 37, 38, et 46, du tableau 98) mais cet apport ne suffit pas à stabiliser les revenus ruraux.

Avec cette brève analyse des ponctions fiscales, on termine la mise à jour des principaux rapports économiques qui ont marqué la région d'Ampanihy depuis deux décennies. Nous parlions, auparavant, d'une différenciation des revenus parmi la population tisserande ; l'éventail des revenus pour toute la région (de 1 600 francs à 375 000 francs par habitant) permet de situer ce groupe (moyenne de revenu : 24 900 francs, alors que le revenu urbain moyen est de 14 800 francs) : il s'agit des nantis du développement des activités textiles. Ils sont les principaux bénéficiaires dans la répartition du produit, et c'est sans doute dans leurs rangs qu'on peut trouver des chances individuelles de développement du revenu, et d'accumulation.

Mais peut-on opposer une minorité, qui permet d'heureuses analyses à l'économiste, à une masse rurale - masse par son importance, son indifférenciation économique, et parce qu'on ne prête pas attention à l'actualisation des rapports inter-personnels, en son sein - qui serait coupée de l'économie, absente de la transition, et opposée au changement ? On essaiera d'y répondre dans le chapitre suivant.

## NOTES

(369) Entretien avec Christine TAHERA, du 8 octobre 1968.

(370) Voir le détail en annexe XIII.

(371) Les points moyens des cinq catégories sont calculés à partir des valeurs du tableau 92 multipliées chaque fois par le nombre de familles de la classe. Les tisserandes qui se salariaient sont indiquées (graphique 44) par une flèche horizontale qui indique théoriquement leur augmentation de revenu.

(372) Voir le tableau 66.

(373) On peut conclure à une certaine sur-représentation des "classes moyennes". Il est plus difficile d'enquêter les extrêmes : d'un côté, l'immigrant récent, de l'autre le commerçant indien ou le sous-préfet.

(374) Pour passer du nombre de personnes présentes dans la case au nombre de consommateurs, nous n'avons pas utilisé l'"échelle d'Oxford", qui veut que le chef de famille compte pour une unité, le conjoint pour 0, 7, les enfants de plus de 16 ans pour 0, 7, et les autres pour 0, 5. Seuls les enfants de moins de 12 ans comptent pour 0, 5, les autres personnes pour une unité, chacune.

(375) MARMOT J. - 1971 - p. 19.

(376) *Ibid.*, p. 21.

(377) Sa collaboration précieuse nous permet de vérifier la cohérence des différentes estimations, mais il est vrai que nous l'avons provoquée, en le "félicitant" pour sa gestion.

## 8. PRATIQUE ÉCONOMIQUE ET ANTAGONISMES POLITIQUES

*"Ceux qui pensent, en vivant, à aider les autres, auront la vie dure, mais ceux qui vivent sans penser à personne vivent comme des animaux. Faire son devoir n'est pas facile, mais si je n'accomplis pas mes devoirs, je suis pareille au porc ou au sanglier" (378).*

Quels autres, et quels devoirs ? Nous posions, en fin du chapitre précédent, l'hypothèse d'une distinction entre une minorité urbaine individualisée et motivée pour le profit, d'une part, et d'autre part une masse rurale bloquée dans l'auto-subsistance ; la dichotomie serait trop facile. Privilégier l'analyse du rapport entre la ville et la campagne serait, ici, illusoire, parce que la ville est faite de la campagne, secrétée de plus en plus par elle, vient *enfin* de la campagne, en même temps qu'elle se peuple d'un apport extérieur démesuré d'employés publics. Elle s'est dépeuplée de ses premiers immigrants mais se repeuple avec de nouveaux immigrants ruraux.

Ce rapport s'intègre, en fait, dans un complexe général à quatre niveaux différents d'extension politique et géographique :

- La métropole coloniale (France) et ses ramifications politiques et commerciales.

- La société nationale (Madagascar), et plus précisément sa partie la plus développée, socialement et économiquement, l'Imerina, dont l'hégémonie s'est affirmée aux XIXe et XXe siècles, *avant* la colonisation par son Adminis-

tration indirecte et par ses commerçants ambulants, et sous la colonisation par ses fonctionnaires polyvalents sur lesquels comptait GALLIENI :

*"Quand ces Hova seront dix fois plus nombreux, ils se répandront vers les régions côtières, le long de nos grandes voies de communication. Ils parviendront sûrement à faire de Madagascar une colonie digne de ce nom". (379).*

Il en fut de même après l'indépendance, au point où les différents séminaires populaires réunis lors de la contestation générale de 1972 réclameront une *malgachisation* des emplois, au moins publics, dans le sens d'une opposition à l'omniprésence merina dans les postes ou emplois moyens et supérieurs de la fonction publique et du secteur privé.

On a déjà parlé des *compradores* merina qui, du XVIIIe siècle au XIXe siècle, accumulèrent leurs capitaux à partir des régions conquises, jusqu'à miner le pouvoir de la royauté, de RANAVALONA Ière d'abord, puis de la dynastie durant tout le XIXe siècle. Leur rôle diminuera dès la colonisation, puisqu'ils perdront le monopole du commerce extérieur, au bénéfice des grandes compagnies commerciales : Compagnie marseillaise de Madagascar (C. M. M), Compagnie Lyonnaise de Madagascar (C. L. M.), Société anonyme rochefortaise des produits alimentaires (S. A. R. P. A.).

- Les sociétés régionales, à l'exemple de la société mahafaly, qui ne sont plus que des *pays*, après avoir été des *royaumes*. Le contact avec les initiatives extérieures n'y est plus du ressort de pouvoirs locaux royaux - disparus - et il est descendu à celui des chefs de clans, ou "chefs traditionnels", et encore plus rapidement à celui des individus. Le travailleur n'est pas libéré d'une terre qu'il n'a jamais eue, mais du lignage qui ne peut l'empêcher de partir pour répondre à ses obligations fiscales, et parce que la pacification, disons la présence du pouvoir colonial, interdit les conflits de redistribution qui permettraient de garder l'honneur, et d'augmenter le troupeau de bœufs. Ces sociétés sont dépendantes du royaume central, au XIXe siècle, mais, dans le cas mahafaly, l'arrivée du colonisateur empêchera le développement "naturel" du rapport de dépendance. Les commerçants *karana* prendront le relais des commerçants merina, lesquels se cantonneront dans des rôles mineurs de colporteurs ou de commerçants itinérants. Un seul secteur d'activité sera plus ou moins "préservé", celui des bouchers-chevilleurs.

A ce troisième niveau, des centres urbains comme Ampanihy focalisent le rapport avec le niveau précédent, non seulement sur le plan des rapports marchands, mais aussi sur celui des rapports administrativo-politiques. Ils constituent les derniers paliers de l'intervention, et les premiers d'une nouvelle socialisation.

- Les communes rurales, replis d'une société par le fait de la décrépitude des institutions politiques locales, constituent le dernier élément

de la périphérie. L'opposition entre les modes de production se manifeste ici comme ailleurs, mais elle y est la plus déformée dans la représentation qu'en ont les agents sociaux. En première approche, on peut dire que la réaction, ou la prise de position, peut être *nationaliste* entre les niveaux 1 et 2, *régionaliste* entre les niveaux 2 et 3, voire *classiste*, et enfin *ethnique* ou *inter-individuelle* entre les deux derniers niveaux, auxquels se situe notre analyse.

Le niveau national n'est presque pas intervenu dans la région, sauf après l'indépendance, quant à l'intervention de la métropole, elle fut directe: le tapis, l'arachide, le pois du Cap sont exportés, et on mangeait de ces bœufs de 1954 à 1961 à Saïgon ou à Alger.

Mais si la région d'Ampanihy peut être considérée comme un micro-milieu du haut de la théorie ou de l'intégration nationale, elle n'en constitue pas moins l'expression tronquée d'une réalité politique mahafaly (du XVIIe siècle au XIXe siècle) devenue régionale par l'annexion et l'intégration dans un ensemble national plus étendu.

Il n'est peut-être pas possible de faire à ces derniers niveaux l'analyse concrète d'une situation concrète *nationale*, mais on peut néanmoins y retrouver l'articulation des modes ou des instances *à la périphérie de la périphérie*. Pour reprendre un domaine particulier de l'analyse : si le processus d'accumulation du capital trouve son fondement à ce niveau géographique de l'analyse, c'est aux niveaux supérieurs qu'on en retrouve les tenants et les manifestations. Au niveau d'Ampanihy, le collecteur et le sous-préfet ne sont que les représentants, ou les courroies de transmission, ou bien d'une tactique et d'une présence commerciale, ou bien d'une autorité politique, les deux centres de décision étant localisés à Tananarive, voire à l'étranger. Les différenciations dont on parlera ensuite doivent donc être resituées dans ce complexe général.

Sur un autre plan, le chemin de la réussite sociale, ou de l'intégration économique, n'est pas un continuum parabolique, une ascension raide mais praticable, comme pourraient nous y mener à penser les distinctions de classes de revenus détaillées avant, ou les courbes représentant les évolutions. La courbe peut ne pas exister, ne pas joindre deux points, ou deux paliers, et si certains points se rapprochent dans l'ascension économique, ils s'éloignent dans les dimensions politique et sociale. L'intégration au processus de production dépend des potentialités de l'individu, et de sa socialisation générale, mais aussi de la présence de médiateurs sociaux qui permettent une accélération du processus de conscience, et de réaction, face à une situation réelle et objective. Ce processus de production, on l'a au départ, c'est la transformation de la laine. Le reste de l'activité productive dans la région ne résulte que d'une activité de *cueillette* : de celle du sorgho, de l'eau, du lait, à celle de l'impôt. On peut ajouter qu'elle reste difficile, étant donné l'hostilité de la nature et des ronces.

Pour en revenir au but de ce chapitre, de l'explication des solidarités sociales ou familiales aux phénomènes d'individualisation, de l'analyse des situations à la description des systèmes partiels, en passant par la différenciation des comportements économiques, nous avons puisé nos concepts à diverses sources et la filiation en est complexe. Les bibliographies fournies généralement ne sont que de pâles recherches de paternité, ou de généalogie, ébauchées au hasard des recherches, et dont les pères présumés seraient honteux s'ils avaient à les connaître. Le pauvre Karl MARX ne reconnaîtrait pas ses petits et nous nous contenterons de témoigner que ce travail fut mené grâce aux schémas théoriques développés par André NICOLAÏ. Il y a des modes dans la langue ou l'écriture, qu'elle soit économique, sociologique, ou anthropologique, et certains ont le souci d'une classification à tout prix des recherches entreprises. Mais la mode n'est qu'une forme particulière de présentation des idées ou des théories, et son respect une adhésion à des écoles moribondes de ne pas continuer, après quelques années de pratique, de ne pas continuer à contacter le réel qu'elles avaient élu. Quant aux essais de classification, ils sont prônés par les mêmes qui affirment que l'apparition de l'économie politique n'est qu'un accident historique dû au développement du capitalisme dans les pays du septentrion. Fi des modes, il y a seulement des outils utiles ou non.

Si nous employons donc, ici, les notions de *situations* et de *comportements*, c'est en continuité d'une pratique d'enquête qui n'a ni contrarié ni invalidé leur valeur opératoire. Qu'elles proviennent de la psychologie sociale enseignée dans les années 1960 et, plus loin, de certains courants de la recherche en sciences sociales américaine, il faut le savoir. Mais il existe aussi une adaptation nécessaire entre l'objet de l'étude et le corps théorique qui lui est appliqué ; nous parlons de la formation sociale mahafaly et, avec réserve, du mode de production rural ou pastoral, parce que nous ne sommes pas allés enquêter durablement en milieu rural. D'autres y seraient allés sans voir les espaces urbains vecteurs de la transition politique et économique : un écrit doit savoir à priori à qui il s'adresse et, si j'espère que le théoricien retrouvera néanmoins le cheminement de l'application de sa pensée, j'en suis moins inquiet que de la compréhension, sinon de tous les intéressés, du moins des plus conscients d'entre eux, sur le plan local.

Les deux notions précédentes ne sont distinguées que pour la commodité de l'exposé. La situation, c'est le rapport social qui s'impose, et le comportement, c'est le rapport social vécu. D'autre part, on a repris et utilisé ces notions dans la mise en évidence de l'articulation des trois instances principales d'organisation du social : le *mode de production des biens* (ou M. P. B.), le *mode de reproduction des agents* (ou M. R. A.), et le *mode politique de régulation* (ou M. P. R.). Considérant que toute société peut être analysée selon son articulation propre, en y ajoutant la connexion de chacun de ces trois modes avec le *système de représentations idéologiques* dominant (ou S. R. I.), on a été amené à distinguer deux séries de modes, puisqu'on est en présence du couplage

de deux sociétés ; la formation sociale mahafaly, par l'intermédiaire de la formation sociale malgache, se trouve en contact avec la société capitaliste.

Quant à l'utilisation de ces concepts, elle doit être entendue avec une réserve générale, ou bien parce que certains sont en avance sur la transformation sociale, ou bien parce que d'autres ne peuvent s'adapter à la dimension sociale de l'objet.

*"La production de biens et la division technique du travail ne se réalisent que sous couvert de la division socio-économique des rôles, c'est-à-dire grâce à une exploitation des travailleurs par les possesseurs des moyens de production. Tant que cette exploitation, et la domination qui en découle, ne posent pas de problèmes aigus, la production idéologique (dont le rôle est de transcender et de cimenter en systèmes valorisés les connaissances scientifiques et les savoirs pratiques) peut demeurer faible, et se contenter de les répéter en les 'aggiornant' les interprétations anciennes. Aussi, la secrétion des cosmologies (connaissances et idéologies imbriquées et systématisées) va également être orientée par la conjoncture qui affecte le mode de production, à un moment donné" (380).*

On parle d'idéologie quand les gens pensent à autre chose qu'à assurer leur survie, et de mode de production quand ils ne vont plus cueillir les fruits du figuier de Barbarie parce qu'ils crèvent de faim ; on peut voir les paysans mahafaly recueillir l'eau de la dernière ondée dans les ornières de route et boire néanmoins son whisky dans les salons parisiens, et on ne dépasse cette opposition que dans l'hypocrisie maintenue ou dans l'action politique individuelle - et ratée parce qu'individuelle - alors qu'une troisième voie est possible, celle de la conscientisation didactique des groupes sociaux face auxquels il faut rester soi, c'est-à-dire étranger et non médiateur, et, en même temps les autres, c'est-à-dire consentir à pénétrer, ce qui ne veut pas dire descendre, dans le tréfonds de la situation sociale pour découvrir les possibles de développement. Dans cet essai d'explicitation des connexions sociales générales, nous procéderons en quatre sections, dont les titres sont les suivants :

- Les limites de l'explication en termes de mode de production.
- L'intervention de la régulation politique externe.
- L'inadéquation de la société civile mahafaly au mode de production.
- La prise de conscience des contradictions et l'action politique.

## 8.1. L'EXPLICATION EN TERMES DE MODE DE PRODUCTION ET SES LIMITES

Avant de parler de différenciation des comportements, et de prise de conscience, il faut définir les situations. Par "définition des situations", nous entendons résumer d'une part les *rappports techno-économiques et socio-économiques* afférents au type d'activité analysé, mais aussi les rapports de la société civile, et les rapports politiques, et, d'autre part, au niveau des trois instances principales, les *contraintes structurelles des pratiques* des agents déterminées par ces trois types de structures.

### 8.1.1. LA STRUCTURE DE PRODUCTION

En première approche, disons que "*le rôle joué par le groupe définit la situation qu'il occupe dans les rapports qui naissent de cette activité*".

Dès l'abord, il faut mettre l'accent sur une définition *groupale* des concepts principaux de *rôle* et de *situation*, et sur la différenciation possible de rôles complémentaires dans le cadre du groupe observé. Cela revient à se poser d'abord le problème de la différenciation des rôles ou des positions dans l'activité, et celui de la définition de l'activité en elle-même.

#### - Définition de l'activité

Au niveau le plus général, l'ensemble du processus se décompose en cinq phases dans lesquelles interviennent deux groupes sociaux et deux organismes :

- Production de la laine (Eleveurs).
- Achat de la laine (Service de l'Elevage, Coopérative).
- Distribution de la laine (Service de l'Elevage, Coopérative).
- Transformation de la laine (Tisserandes).
- Vente du produit fini (Coopérative, C. E. T. A.)

De façon plus stricte, on s'est intéressé au quatrième pas, et au groupe des tisserandes urbanisées. L'analyse interne de ce groupe révèle une division technique du travail, et une définition progressive des rôles au long des quelques dix étapes techniques du travail entre trois catégories sociales : les patronnes, les ouvrières et les fileuses, le rapport étant particulièrement clair et stabilisé entre les patronnes et les fileuses.

Sur le plan externe au groupe précité, on peut dégager un rapport général entre les tisserandes et la bureaucratie de la Coopérative, responsable de l'octroi de la laine, du contrôle technique de la production, et du paiement du produit fini. Le rapport entre éleveurs et tisserandes, quant à lui, n'est qu'occasionnel et inter-individuel.

- Les rapports entre producteurs

Qu'en est-il de la différenciation et de la complémentarité des rôles ? Autrement dit, comment peut-on caractériser les structures de production, les structures en question étant définies comme

*"des rapports sociaux entre groupes d'agents jouant des rôles différenciés et complémentaires dans le cadre d'une activité socialement accomplie".*

Pour préciser la division technique et socio-économique des rôles, on reprendra les données établies sur les modalités du salariat, parce qu'elles peuvent illustrer une spécialisation croissante, et une stabilisation des situations de production (tableaux 82, 83 et 84). Pour 119 familles de tisserandes : 73 d'entre elles ne se salariaient pas et 27 font travailler en permanence des ouvrières ; pour les 46 autres, la moitié se salarie occasionnellement et l'autre moitié presque à plein temps. Au sein de cet échantillon urbain, on trouve donc la situation approximative suivante : le quart supérieur est employeur, le quart inférieur employé, et pour le reste, les deux rôles peuvent être joués en alternance.

Si on ajoute à cela la catégorie des fileuses, on conclura que la différenciation des rôles existe, mais que ces rôles ne sont tenus de façon stable que par la moitié de l'effectif ; la division sociale du travail est en formation.

Sans insister sur les comportements d'inter-relation au sein de la catégorie des tisserandes, on peut retenir à priori deux types de rapports techniques, ou deux types sociaux de comportements d'inter-relation bien spécifiés et vécus comme tels :

- entre tisserande et ouvrière : l'une apporte son métier à tisser et la laine, l'autre sa force de travail. Mieux encore, dans le quart des cas analysés sur Ampanihy, la tisserande "patronne" ne dispose pas même du métier à tisser. Il ne faut avoir l'obsession de la division entre détenteurs ou non des moyens de production, ou alors il faut considérer que la détention de capital circulant (circulant plus rapidement quand on a affaire aux catégories supérieures de paiements), sous forme de laine, est plus importante que celle des instruments matériels de production. On peut comparer le coût de ces derniers (5 000 à 7 000 francs) à l'investissement en laine pour un tapis de dimension standard (2 x 3 : 7 000 à 8 000 francs de laine).

- entre tisserande et fileuse : l'une apporte la matière première et l'autre la quenouille et les heures de filage.

Mais quelle est la nature de ces groupes ? On peut dire que les groupes de fileuses ou d'ouvrières n'ont pas de dimensions temps ou espace ; l'activité est géographiquement dispersée (de case en case, ou de village en village) et l'exercice de l'activité est éventuellement temporaire et secondai-

re par rapport à d'autres activités (conduite du foyer ou activité agricole). Si ces deux catégories perpétuent leur rôle par leur comportement, c'est que le type même de comportement d'inter-relation est *imposé* et dominé par la tisserande qui salarie et détient les moyens fixes et circulants de la production, si faibles puissent-ils paraître. En fait, ce n'est pas la tisserande, mais le groupe des tisserandes lequel, de son côté, n'existe que par sa subordination à l'organisation coopérative.

Dire que les structures sont objectives parce qu'elles s'imposent aux agents "*qui les trouvent constituées à leur arrivée au monde social*" peut se paraphraser, pour les fileuses et les ouvrières en "à leur arrivée à Ampanihy" considéré comme un univers social différent de celui qui est vécu à la campagne. Autrement dit, le rôle social - joué individuellement et séparément - explique le groupe *de l'extérieur* ; la mobilité de la fileuse entre différents employeurs, entre différents rapports inter-individuels de production, n'est que l'expérience renouvelée chaque fois d'une situation reproduite à l'identique, et dans le temps, d'un cas de salariat à l'autre. La similitude des comportements entre fileuses provient d'un vécu opératoire répété et déterminé par les utilisatrices (tisserandes) de leur force de travail. D'autre part,

*"Les agents peuvent d'autant moins échapper à la préexistence, à l'intériorisation, à la pérennisation et aux changements inintentionnels des rapports sociaux que l'activité sociale qui les constitue permet d'intégrer des motivations plus vitales (cnqs)".*

Or, la motivation la plus vitale de la fileuse ou de l'ouvrière est tout banalement la faim. On se souviendra que, pour la classe inférieure des budgets urbains, 80 % de la dépense est consacrée aux dépenses courantes mensuelles de l'unité familiale, pourcentage qui ne peut qu'augmenter pour les revenus ruraux moins élevés, et malgré ce que peut apporter l'auto-consommation. Dans la dynamique sans fin besoin-activité-besoin, on en est ici aux premiers pas, et c'est effectivement la satisfaction des besoins qui explique aussi bien les faits de migration de la campagne vers la ville ou vers l'extérieur de la région que la participation à l'activité artisanale.

De l'orpheline à la divorcée qui répudie toute nouvelle alliance avec un homme de la campagne, on a enregistré cette volonté d'échapper à une situation, soit familiale (alliances non désirées), soit économique, difficile. L'opportunité du filage, puis du tissage, offre la possibilité de la fuite, mais elle est acceptée comme telle au départ : on ne remet pas en cause les rapports de production établis. Le besoin par tête (celui qui se traduit par une dépense monétaire) est peut-être resté le même mais, sur le plan général, il suit la démographie, et les activités rurales ne peuvent plus le satisfaire puisque les termes de l'échange se sont dégradés. D'autre part, si d'autres

besoins sont apparus - qualitativement - , c'est en contact avec le marché.

Dans les deux cas, et par deux côtés différents, la pénétration de l'économie marchande promeut un déplacement vers la ville et ses emplois salariés.

A côté de la dispersion de l'activité, il faut mentionner l'augmentation du nombre de producteurs, non pas tant pour l'influence du nombre que pour la différenciation entre les temps de *socialisation*, celle-ci étant entendue comme un apprentissage de l'interchangeabilité et de la dépersonnalisation des rapports économiques et sociaux urbains. L'expérience ayant débuté en 1950 avec une centaine de participants qui l'ont justement vécue de concert, une analyse faite à cette époque aurait eu plus d'homogénéité. Le recrutement s'étant intensifié depuis 1960, les 800 tisserandes actives de 1967 ne pratiquent pas de la même façon les rapports de production : d'une part, la tisserande ou fileuse temporaire n'utilise que dix pour cent de son temps annuel à tout ou partie du processus de production, et n'y est donc pas intégrée, d'autre part, l'immigrée de fraîche date constitue une main-d'œuvre libre. L'une et l'autre permettent à l'unité familiale qui utilise cinq à dix carnets et deux à six fileuses, de dégager le profit par l'accélération de la rotation des matières premières, et par une rémunération du facteur travail qui en permet juste la survie en milieu urbain (381). On peut envisager cette augmentation du nombre de membres comme une modification du fonctionnement ; la Coopérative ouvre la porte aux adhésions et certaines salariées ont voulu s'installer à leur compte, mais c'était seulement changer de dépendance pour en retrouver une autre, cette fois vis-à-vis de la Coopérative, par la distribution de la laine et les paiements. En fait, cet accroissement des membres a renforcé la division du travail, technique puis économique, car le plafonnement des ressources en matières premières empêchent certaines de continuer à exercer une activité indépendante.

### 8.1.2. LES CONTRAINTES STRUCTURELLES DE LA PRATIQUE DES AGENTS

Par différenciation des comportements, il faut entendre celle des actes de production, de consommation, et de répartition afférents au processus de transformation de la laine, processus économique lui-même inscrit dans une réalité économique plus générale, celle de l'échange marchand dans la région. L'étude des revenus offrait un premier échantillon de cette différenciation apparente des activités, et il faut situer l'analyse qui suit sous l'angle plus général des différences fondamentales dans les actes de production et dans les situations de production.

Sachant que l'explicitation des situations de production ne peut tout expliquer, on peut être tenté, en première approche, d'expliquer le fonctionnement du système partiel par la modification d'un élément structurel (un des éléments du rapport de production) ou conjoncturel, en entendant par là

tout accident ou changement *extérieur* au processus de travail. Dire que les schémas de structure suffisent ou non à tout expliquer, c'est supposer implicitement qu'on puisse les mettre complètement au clair, ce qui paraît impossible, et, d'autre part, qu'il existe une autre catégorie conceptuelle extérieure à la première, les *comportements*, alors qu'elle n'en est que la résultante, telle que nous l'envisageons ici. Sur le premier point, on peut dire qu'il existe une tendance "asymptotique" qui approfondit l'analyse du mode de production et en tire le pourcentage-limite de moelle et d'explication socio-économique.

On prendra trois exemples déjà analysés, et on en fera le bilan sur le plan de l'explicitation des contraintes structurelles : la multiplication des adhésions à la Coopérative, l'admission des commandes libres, et l'exportation de laine.

Dans les deux premiers cas, l'élément dominant du rapport de production "libéralise" l'activité, c'est une modification structurelle. Dans le troisième, la conjoncture internationale permet d'exporter avec bénéfice le cinquième de la récolte, c'est un événement conjoncturel. A propos de ces trois faits, peut-on parler d'une dynamique intrinsèquement structurelle ?

- Les adhésions. Reconstituons brièvement le cheminement. La bureaucratie de la Coopérative "ouvre les portes", le nombre d'adhésions augmente, mais la distribution de laine par tête diminue puisque la récolte globale plafonne. La production par tisserande diminue, bien que, pour celles qui viennent de commencer, tout vaut mieux que zéro. Pour celles qui participaient à la distribution auparavant, le maintien de leur revenu dépend d'un approvisionnement extérieur, et un autre cycle est amorcé. Pour augmenter leur revenu, les unes comme les autres peuvent se salarier, à condition de trouver des employeuses qui disposent de matières premières grâce aux capitaux *déjà accumulés*. La démocratisation du recrutement se change en prolétarianisation d'une nouvelle main-d'œuvre apparue sur le marché (la production par carnet a été divisée par six, de 1950 à 1967).

- Les commandes libres. La même bureaucratie permet d'abord aux tisserandes d'Ankiliabo de livrer des tapis faits sans avances, parce qu'elles sont, paraît-il, trop éloignées du centre d'approvisionnement (5 kilomètres !). Cela entraîne une diminution de la laine disponible au moment des tontes officielles. L'offre de laine est réduite mais la demande des tisserandes croît en même temps que le nombre d'adhésions. Une partie de la demande est insatisfaite : une part des tisserandes cherchent à l'extérieur, comme précédemment, produit des tapis libres à son tour, et le processus d'éclatement ne demande qu'à se reproduire de façon cumulative, année après année.

- L'exportation. Même demande insatisfaite, même recours au marché parallèle. Ceux qui produisent plus peuvent prétendre à l'octroi de plus d'avances en fonction de leur production, ce qui pénalise de plus en plus les petites productrices.

Dans les deux premiers cas, la bureaucratie de la Coopérative prend

deux décisions qui aboutissent à des résultats contraires à ceux qui étaient escomptés. Dans le troisième, la direction de Tuléar suit la conjoncture mondiale et provoque le même genre de difficultés. Dans les trois cas, il intervient un seul élément extérieur à la production : la disposition de liquidités qui permet de s'indépendantiser des circuits officiels de la Coopérative.

Autrement dit, le fonctionnement de la Coopérative, et de la production, ne se modifie dans ces trois cas que par l'intervention de la bureaucratie dominante, ou par l'investissement de nouvelles liquidités dans le processus. Il faudrait pondérer chaque action et réaction, certes, mais il n'en demeure pas moins qu'on peut expliquer la majeure partie de ces phénomènes à la seule lumière des changements structurels ou conjoncturels intervenus.

A l'image du bulldozer qui ne se préoccupe guère d'un arbuste, l'échange marchand élimine les socialisations divergentes avec brutalité, dès le moment où l'Administration, coloniale ou nationale, n'est plus là pour réguler cette pénétration, mais bien plutôt pour l'encourager. Mais il arrive que les engins rouillent, trouvent leur obstacle, et que cette explication structurelle achoppe sur certaines limites fondamentales : de même que la structure limite l'expression personnelle, de même la personne remet-elle en cause les limites structurelles. Il faudra alors poser le problème du rapport entre le mode de production des biens et le mode de reproduction des agents, comme on le verra en troisième section.

En fait, le type d'explication précédent n'est pas exactement un "*raffinement de l'explication par les structures*", mais l'élaboration d'une dynamique du fonctionnement dans l'articulation entre les schémas de structures et les schémas de *pratiques*. Les comportements ne sont envisagés ici que comme *nécessaires* et imposés pour le processus de reproduction des biens. On parlera plutôt de pratiques, le comportement étant la pratique pensée et vécue.

On suppose que les agents sont strictement déterminés par leur insertion dans les rapports de production, et qu'une pratique d'adaptation et d'innovation aura pour conséquence de permettre au système de se reproduire. Mais il n'en est pas ainsi dans la réalité banale et quotidienne :

- Les agents de l'Administration, de la Coopérative ou du Service de l'Elevage, avant d'être des agents techniques, font partie de l'Administration et, dans le rapport dominant-dominé, ils sont les seuls à pouvoir faire preuve de pratiques d'innovation (prix, quantités exportées, contrôle des circuits et de la production), mais le résultat de celles-ci provoque moins la régulation du sous-système économique que sa perturbation et son éclatement progressif.

- Les tisserandes ne sont pas toutes isolées, font partie d'unités familiales dans lesquelles s'exercent d'autres activités rémunérées. Si la majorité s'adapte en subissant la rareté des matières premières, les sanctions de la Coopérative (agrégé) et les prix d'achats pratiqués, par contre, une minorité innove, vers l'activité indépendante et la recherche du profit

personnel.

- Enfin, les salariées temporaires ne sont que partiellement intégrées dans le rapport de production, et ne sont pas strictement déterminées par lui dans leurs pratiques; mais plutôt par leur insertion dans un mode de production agro-pastoral.

Pour nous exprimer en d'autres termes : la bureaucratie participe au mode de production des biens (M. P. B.) mais aussi au système de régulation politique (M. P. R.). Les membres de la Coopérative sont intégrés, eux aussi, dans le même mode de production des biens (M. P. B.), mais une partie d'entre eux a été formée par un mode de reproduction des agents différents (M. R. A.) relevant de la formation sociale mahafaly. Enfin, pour les fileuses, elles participent partiellement du M. P. B. urbain, mais surtout à un autre mode de production, rural (M. P. B.) et à un autre mode de reproduction des agents (M. R. A.).

Pour en terminer avec les potentialités de l'explication structurale, passant cette fois du fonctionnement du système à sa transformation possible - mais non inéluctable -, au lieu de parler de croissance du nombre travailleuses, de plafonnement des matières premières, et d'achat éventuel de nouveaux instruments de production, nous pourrions parler de *forces productives*, et de *rapports de production*, au lieu de rapports de dépendance dans la distribution, le salariat, ou le contrôle des activités.

Mais, considérer les forces productives et les rapports de production comme deux éléments distincts et contradictoires, tantôt en avance, tantôt en retard l'un sur l'autre, au début du processus, en son milieu, ou à sa fin, c'est se fermer la porte à toute possibilité d'explication de l'*entrée en contradiction*, ou du processus qui mène à la rupture ou à la conservation du système. En fait, si les rapports de production sont des "*formes de développement des forces productives*", ces dernières sont en partie constituées des rapports de production (sous leur aspect techno-économique de la division et de l'organisation sociales du travail), et si les deux sont "*l'articulation double à voir en unité des mêmes éléments*",

*"la croyance en un catastrophisme bénéfique du développement des forces productives est à mettre au panier des interprétations mécanicistes de l'histoire avec ses corollaires, le fatalisme économique et le 'point de vue partiel' qui fait que la dernière formation sociale considère les formes passées comme autant d'étapes vers elle-même" (382).*

Avant la catastrophe bénéfique, comment les agents productifs peuvent-ils donc accepter le fonctionnement du système ? Si on reprend les trois cas analysés auparavant, on peut répondre : la *nécessité économique*.

Mais cette nécessité a été créée de toutes pièces par l'échange marchand et le pouvoir colonial. La mutation a été brusque, *exogène* et *historique* :

*"On trouve d'ailleurs là cette illusion selon laquelle la théorie économique en général serait vouée, par une sorte de nécessité épistémologique abstraite (cnqs), à ne considérer les hommes que comme supports de leurs propres rapports : étant entièrement subordonné à la nécessité économique, dans laquelle il n'intervient que comme personne sociale abstraite, l'individu concret tombe hors du champ de cette science. Mais il s'agit en fait d'une caractéristique éminemment historique de l'économie politique du capitalisme ; très précisément il s'agit de la traduction épistémologique du phénomène historique concret de l'aliénation des individus dans les rapports capitalistes" (383).*

Or, il est bien question, ici, de rencontrer l'individu concret, et cet "historique" est daté. Il a de plus un contenu précis : la mise sur pied de la Coopérative sous l'initiative des pouvoirs publics pendant la colonisation. Dans le cadre de l'analyse du système partiel (économique) que nous avons commencé, l'étude des structures, c'est-à-dire des rapports de production, ne suffirait donc pas à expliquer le fonctionnement actuel ou passé de l'activité ? Il faut apporter un élément nouveau : faut-il aller le chercher du côté de la modification des rapports de production concrets, de l'influence de l'aspect *génétique* de la socialisation des membres sur l'aspect situationnel, ou de l'intervention de *personnalités de base* différentes dans le processus de production ? Il est vrai que "*les agents ne paraissent pas obéir à une finalité qui les transcende*", et que les contraintes structurelles passent par la conscience partielle, déformante et agissante des agents de la production, ou des acteurs sociaux tout court.

La seule explication par les structures de production doit donc être complétée par celle du rôle du *politique* et de l'adéquation différentielle des groupes d'agents aux nouveaux rapports de production institués.

## 8.2. L'INTERVENTION DE LA REGULATION POLITIQUE EXTERNE

Par régulation politique, on veut parler de celle qui fut exercée par les pouvoirs centraux, coloniaux puis nationaux, dans le courant du XXe siècle. On distinguera deux niveaux dans l'analyse : celui de la politique générale du pouvoir central, et celui de l'intervention des pouvoirs publics au niveau de la Coopérative.

### 8.2.1. LA POLITIQUE GENERALE DU POUVOIR CENTRAL

A côté du caractère historique et daté de la nécessité économique, la création de l'activité n'est pas, ici, un produit ou un dépassement du système antérieur, mais une création extérieure importée de toutes pièces depuis la matière première (les chèvres angora d'Afrique du Sud) jusqu'à l'organisation du travail (Coopérative) et la nature de la production (satisfaction d'un marché externe). La comparaison de ce cas avec une analyse rapide du processus de développement contradictoire des rapports de production en Chine, développé par NICOLAÏ (384), nous fera utiliser les mêmes mots, mais dans des sens fondamentalement opposés :

*"Il reste que les Chinois, à leur phase de construction de ce M. P. B. semblent plus près de la pensée de MARX : parce qu'au départ les rapports de production sont nécessairement en avance sur les forces productives, et qu'effectivement la politique doit être au poste de commandement pour détruire les rapports anciens de production et instaurer les nouveaux".*

Au moment de la création de la Coopérative, le rapport de production est en avance sur le développement du troupeau, la fabrication des métiers et la division des activités, et il est créé par le pouvoir politique, mais celui-ci est extérieur à la société - colonial - et le premier commandement en chef (GALLIENI) veut faire disparaître les anciens rapports de production. Citons seulement deux exemples : la création de l'impôt qui détermine une monétarisation progressive des échanges, ou de la force de travail, et l'abolition de l'esclavage (privé) remplacé plus tard par des formes de travail forcé publiques (S. M. O. T. I. G.).

"2) parce que les éléments des forces productives (...) sont hérités du capitalisme (ou importés de lui), portent la marque de la division capitaliste du travail et donc ont tendance à pervertir les rapports de production : la digestion de la technologie extérieure doit permettre de lui ôter sa pseudo-neutralité, et la révolution culturelle doit permettre de réacculturer les agents et la politique au poste de commandement de réguler le tout en l'orientant vers le socialisme".

Les éléments des forces productives sont importés tels quels et pervertissent, sinon les rapports de production, du moins les rapports sociaux antérieurs (travail salarié des femmes). De plus, on continue de songer à plus de technologie extérieure (projet du Ministère de l'Industrie, rouets), sans en subodorer la pseudo-neutralité. Ailleurs, sur les Hauts-Plateaux, et bien avant la colonisation, l'influence extérieure s'est chargée de faire digérer la technologie extérieure (le haut fourneau de Jean LABORDE à Mantasoa, et son action dans la formation de nouveaux artisans, vers la fabrication de nouveaux produits) aux habitants de l'Imerina, et de les acculturer à un nouveau mode de production étranger et capitaliste.

En conséquence, la pénétration du mode de production des biens capitaliste ne s'est pas faite directement en pays mahafaly, mais par l'intermédiaire d'une ethnie *compradora* (bœufs, soie, coton, pierres, etc.), les Merina (ou Ambaniandro), perçus comme ethnie mais bourgeois de fait dans leur propre sphère sociale (Merina à Ampanihy mais bourgeois à Tananarive), et qui ont subi en avance la pénétration économique (un siècle auparavant) et politico-coloniale (1895-1915). Parmi les vecteurs d'acculturation, le pouvoir colonial avait d'ailleurs établi son choix très tôt en matière de scolarisation et de niveaux d'enseignement : il suffirait de comparer la concentration et la création d'écoles en tous genres à Tananarive, dès le début du siècle, alors que l'enseignement primaire n'est encore dispensé qu'à une minorité urbaine mahafaly en 1968 (au niveau de la sous-préfecture, et des centres semi-urbains des huit communes rurales).

Pour en revenir à la comparaison de la page précédente, on peut dire que dans les deux cas, le pouvoir politique, non plus seulement régulateur mais organisateur de la socialisation, essaie de promouvoir l'articulation entre le mode de production des biens et le mode de reproduction des agents. Mais dans un cas, le pouvoir politique est autocentré et actif sur le plan de la création de nouvelles communautés de vie et de production, parce que conscient du retard de la socialisation sur la production, alors que, dans l'autre (en pays mahafaly), le pouvoir politique est exogène et impuissant dans la création de rapports sociaux autres que ceux, antérieurs, qu'il ne connaît pas, et il sera obligé d'employer la contrainte externe puisque

l'*auto-implication* fait défaut.

Poursuivant la comparaison des contraires : en fait, dans les deux cas, on *intervient sur* (révolution culturelle) ou on *ignore* le mode de reproduction des agents ; c'est qu'il pose un problème identique auquel on répond différemment. En effet, le passage de la pratique au comportement passe par l'intervention de la *personnalité* et des *idées* des agents sociaux. Prouvant l'incomplétude de l'explication structurelle par l'existence de 80 % de la population active séparée des moyens de production dans les pays capitalistes (salariés) et l'absence de révolution "*qui devrait s'ensuivre automatiquement*" (385), on peut expliquer la disjonction en introduisant les deux notions précédentes (personnalité et idées) qui expliquent le consensus social, et donc l'absence de transformation, par la domination d'une certaine idéologie. Mais on peut aussi renverser la proposition et insister sur le rôle de la personnalité et des idées dans l'explicitation d'un non-consensus, ce qui peut mener vers des révolutions réussies, ou non.

Or la personnalité est le produit du mode de reproduction des agents et on entrevoit ici le même manque :

*"Le défaut de théorisation du M. R. A. est le maillon le plus faible de la théorie et de la pratique marxistes"* (386)

### 8.2.2. L'INTERVENTION DES POUVOIRS PUBLICS AU SEIN DE LA COOPERATIVE

Entre tisserandes et Coopérative, les positions respectives ont été définies auparavant : la bureaucratie de la Coopérative distribue la laine, contrôle la production et paie le travail. La tisserande reçoit la laine, subit le contrôle et reçoit le paiement. Bien qu'on soit dans le cas - théorique - d'une *coopérative* dont la bureaucratie ne devrait être que l'émanation du groupe de membres ou, du moins, à son service, les comportements d'interrelation sont ici un autre exemple du rapport général de domination, le contenu de ce rapport étant cité <sup>plus haut</sup> au-dessus. Sans revenir sur le mode général de constitution, ou de fonctionnement, statutaire, technique, financier, ou administratif de l'ensemble, il est nécessaire de réintroduire la dimension historique de ce rapport de domination, son contenu et son mode ayant été déterminés d'en haut pendant une longue période par les représentants ou agents techniques de la puissance coloniale (1935-1960), voire même après l'indépendance (intervention directe des assistants techniques du Service de l'Élevage entre 1960 et 1968).

Sous cet angle, l'*objectivité* de ces structures coopératives n'est pas à démontrer, et les changements qui se sont produits n'ont pas été ici :

*"la résultante involontaire de comportements conscients*

*essayant de tirer parti individuellement des circonstances" (387),*

sinon un ensemble de décisions prises extérieurement, et au niveau administrativement supérieur. A partir de 1960, la Coopérative se déstructure parce que les héritiers malgaches (Bureaucratie de la Coopérative, Service de l'Elevage, Comité de Gestion) de la puissance coloniale, ou bien refusent d'assumer le même rôle, ou bien n'en jouent qu'une partie (ils gardent la division technique des rôles, mais n'osent affirmer le pouvoir politique), ou bien ne retiennent que les avantages de la position en elle-même (par le statut social ou le profit financier illicite), oubliant que cette position n'existe que "dans" et "par" le rapport, fût-il de domination ou de direction des activités productives. Dès la réorganisation de 1963, on peut aller plus loin dans la spécification du rapport : les dirigeants locaux de la Coopérative (le directeur est en même temps agent de la C. E. A. M. P. et responsable de l'action vétérinaire et de la direction des agents du Service de l'Elevage pour toute la sous-préfecture, avec résidence à Ampanihy) perdent tout pouvoir de décision, et ne gardent qu'un rôle technique dans un rapport de production qui est, pourtant, vu d'en bas comme entier (englobant la dimension politique générale). Par contre, les "responsables" extérieurs, à Tuléar, ont le pouvoir de décision sans maintenir aucun rapport socio-économique avec les producteurs, sinon une fois par an, lors de la réunion du comité de gestion, à laquelle assistent deux représentants des éleveurs et deux représentants des tisserandes, et c'est encore pour les ignorer matériellement et intellectuellement. De leur côté, les conseillers de la Coopérative qui furent élus il y a plus de dix ans ne sont qu'une survivance pseudo-démocratique face à un pouvoir économique ex-centré. Puisque ce rapport de domination continuera d'être imposé dans l'oubli des finalités initiales, la réaction ne se fera pas attendre de la part de celles qui en ont les moyens économiques : la commande libre permettra le démarrage d'un processus d'accumulation individuel, pour une minorité de tisserandes. )

S'il y eut un conseil d'administration, ce fut pour entamer un processus de légalisation qui n'a pas encore abouti, et si l'assemblée des membres s'est réunie quelques fois à l'origine, c'était pour entériner les barèmes de rémunération du travail ou des produits ou l'organisation des mécanismes de la production. Pour en terminer sur l'aspect objectif, on peut en signaler les aspects matériels généraux : le(s) tarif(s), les statuts et les projets de réglementation des circuits de la laine ou de développement des activités de la Coopérative (achat de rouets, extension des bâtiments, transformation en manufacture) sont définis du dehors, et seule une minorité de membres en a connaissance.

Après le temps des baïonnettes, la note administrative ou officielle et la Bible sont les premiers documents écrits manifestés à la population mahafaly (montrés sans être lus) laquelle, en ce qui concerne les adultes,

ne sait, à 80 %, ni lire, ni écrire, ni bien compter. L'écrit est venu avec la colonisation, est resté l'un des signes du pouvoir, mais personne ne lira jamais les pré-statuts de la Coopérative (388) ; le papier écrit se garde dans les sanctuaires quand on respecte le pouvoir, ou se perd quand ce dernier n'est plus incarné. Les tarifs de ventes ou achats de laine ou de tapis relèvent du même genre. Entre cet Antandroy rencontré un jour, qui compta avec nous par centaines, puis milliers, arriva à 9 millions et avoua qu'il ne savait pas ce qu'il y avait ensuite, le vide ou l'infini, et ces tisserandes minoritaires qui savent manier leurs balances et contester les paiements, la grande majorité "reçoit ce qu'on lui donne", parce qu'il n'est pas évident que la surface d'un tapis s'obtienne en multipliant la largeur par la longueur, que le tableau de multiplication soit connu, une fois que la règle de calcul est établie, et que la tisserande ait en mémoire les prix au mètre carré des différents genres de tapis. Pour une bonne part des membres, on est encore bien près des rapports d'échange entretenus depuis les ancêtres : le nombre de billets de banque amassés, lors du paiement, sur la table du trésorier de la Coopérative, évoquent le tas de verroterie reçu du pirate ou du traître. Les valeurs d'usage se cherchent, et se rencontrent avec peine.

En résumé, les pouvoirs publics ne sont pas seulement régulateurs du mode de production, ils y participent. Pour spécifier l'objectivité du rapport de production, on peut écrire que le pouvoir politique colonial a pris l'initiative d'une activité économique dont il a fixé et imposé les normes à une population de tisserandes et d'éleveurs, les premières établissant une domination économique au second degré sur un salariat rural dispersé et temporaire, et les seconds se contentant de livrer leur matière première selon des tarifs imposés.

Mais les mécanismes de la production, pas plus que l'action des administrateurs ou des vétérinaires ne permettent d'expliquer toute l'évolution. Dénoncer la coercition administrative, politique ou bureaucratique, c'est en rester au niveau de l'apparence d'une contradiction entre la population locale et le pouvoir central. De même, on peut disserter sur l'inadéquation de la forme institutionnelle imposée de l'extérieur (la forme "coopérative") en face des capacités des agents sociaux, mais cette inadéquation cache une contradiction principale qui provient du contact entre deux sociétés, entre un mode de production des biens importé, et un mode de reproduction des agents qui ne lui correspond pas.

*"Savoir 'lire le Capital', ce n'est donc pas seulement reconstruire une froide architecture de concepts économiques, c'est apercevoir à tous moments le lien entre la manière dont fonctionne objectivement la structure des rapports de production capitalistes et les effets sur les personnalités vivantes du système qui constitue leur existence sociale" (389).*

### 8.3. L'INADEQUATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE MAHAFALY AU MODE DE PRODUCTION

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici l'objectif général d'explication : dégager l'articulation entre les instances du système social (mode de production, société civile, et sphère politique) avant de déboucher sur leurs liaisons réciproques et les systèmes de représentation correspondants. Par la médiation de leur personnalité et de leurs idées, les agents ne poussent peut-être pas toujours "jusqu'au bout" la contradiction structurelle ; ils peuvent la subir et en assurer la pérennisation.

Pour commencer l'exposé en termes <sup>banals</sup> banaux, on dira que la contrainte structurelle, ou l'objectivité des structures, est *vécue* et lue par les intéressés, de manière consciente ou inconsciente, de telle façon que la pratique nécessaire déterminée par la structure se transforme en comportements divergents, déviants ou complètement conformes. On ne s'intéresse pas ici au *produit* de cette lecture (prise de conscience et action), mais à son *instrument* : nous l'appellerons la *personnalité*.

Mais tout de suite, le mot est conflictuel et fermenté ; sur le fumier pourri des discussions psycho-philosophiques, il ne pousse guère de roses et nos philosophes ne pèchent pas par clarté, combien même ils s'essayaient aux processus inter-disciplinaires :

*"Il est manifeste que des questions comme celle des critères de maturité d'une science, ou de la valeur de l'opposition individu-milieu en tant que contradiction dialectique, ou encore des rapports entre base et début dans un processus de développement ne sont pas des questions spécifiquement psychologiques, mais des questions épistémologiques générales, c'est-à-dire philosophiques, posées par la psychologie, ou posées par la philosophie à une psychologie qui en serait insuffisamment consciente. Et c'est à la philosophie - marxiste - d'y répondre. Il va de soi que la formule : c'est à la philosophie d'y répondre ne signifie pas automatiquement que c'est au philosophe" (390).*

Or, il y a pire défaut que le manque d'interdisciplinaire, il y a le gouffre éventuel entre celui qui travaille "sur l'écrit" et celui qui travaille "sur l'individu concret" ; le premier ne peut plus s'évader de ses théories, ou de la société dans laquelle il pioche ses exemples sans pouvoir les relativiser. L'autre devient le spécialiste des contacts difficiles, dissymétriques et étrangers avec le terrain, d'une part, et, d'autre part, de la dis-

tanciation accrue vis-à-vis de théories qui ne remontent pas des résultats de sa pratique. Sur le plan précis d'une aide au défrichage de ce domaine complexe de la formation des personnalités, et de leurs médiations dans le fonctionnement des systèmes, nous éprouvâmes directement le problème.

A propos de la formation des personnalités, nous dirons d'abord ce que nous pensons qu'elle n'est pas, ou quelles sont les analyses que nous n'avons pas utilisées. Les psychologues sociaux, de LINTON à SHELDON, en passant par Mikel DUFRENNE, nous sont de peu de secours,

*"puisqu'en concevant la société comme simple milieu, donc comme simple détermination externe d'un individu psychologiquement préexistant, on a d'avance accordé l'essentiel au biologisme" (391).*

Mais, expliquer la singularité par la seule contingence de l'hérédité, du milieu ou de l'environnement, c'est la concevoir comme une singularité inessentielle. En fait, s'il y a là quelque embryon d'explication, l'essentiel se trouve ailleurs, dans le rapport entre les bases d'une formation sociale donnée et les individus qui y sont produits.

*"A l'époque actuelle, la domination des individus par les conditions objectives, l'écrasement de l'individualité par la contingence ont pris des formes extrêmement accusées et tout à fait universelles, ce qui a placé les individus existants devant une tâche bien précise : remplacer la domination des conditions données et de la contingence sur les individus par la domination des individus sur la contingence et les conditions existantes" (392).*

Ne parlons donc pas de SHELDON qui étudie les "tempéraments" et non les personnalités, de LINTON qui adapte sa "personnalité de base - costume de confection" aux singularités, de DUFRENNE qui lui emboîte le pas et devrait parler de "base de la personnalité" plutôt que de "personnalité de base", sans oublier MEYERSON qui essaie d'élaborer les formes historico-sociales de l'individualité selon les pays et les régions, et qui serait peut-être le moins désespérant. Dans ces œuvres, il est très rare de voir évoquer le rapport entre la formation sociale et la production des individus, entre le M. R. A. et le M. P. B. ; MARX nous donne une première vision générale :

*"Les rapports de dépendance personnelle (d'abord tout à fait naturels) sont les premières formes sociales dans lesquelles la productivité humaine se développe lentement et d'abord en des points isolés. L'indépendance personnel-*

le fondée sur la dépendance à l'égard des choses est la deuxième grande étape : il s'y constitue pour la première fois un système général de métabolisme social, de rapports universels, de besoins diversifiés et de capacités universelles. La troisième étape, c'est la libre individualité fondée sur le développement universel des hommes et sur la maîtrise de leur productivité sociale et collective, ainsi que de leurs capacités sociales. La seconde crée les conditions de la troisième" (393).

Avant de définir le contenu et les contours de ce concept de personnalité, il faut encore se poser la question : la personnalité de qui ? Ce n'est pas celle de l'individu général, parce que

"s'occuper des différences entre les individus (et corrélativement de leurs ressemblances, qui définissent l'individu général) c'est s'intéresser non à eux-mêmes mais à leur comparaison, et c'est les comparer à partir d'une norme extérieure (...). Le sens de la psychologie différentielle est, dans cette mesure, purement pragmatique et dans la société capitaliste le pragmatisme d'une science de l'homme est tout simplement la forme épistémologique du conservatisme : la généralité et la différence de l'individu, qui n'ont aucune signification scientifique profonde sur une telle base, ne sont rien d'autre que des facteurs positifs ou négatifs pour sa subordination à un système de rapports sociaux, qui est en définitive le seul but qu'on se propose" (394).

Et ce n'est pas, non plus, celle de la société :

"La société n'est pas une personnalité, mais elle est comme l'oeuvre d'une personnalité qui serait non la personnalité de tel ou tel individu, mais une personnalité à sa taille : et on voit poindre ici l'idée de personnalité de base, c'est-à-dire d'une personnalité qui serait à la fois produite par la société et la produirait" (395).

Alors, on dira provisoirement que c'est celle de chaque groupe qui participe à la production sociale :

"Il ne s'agit ici des personnes qu'autant qu'elles sont la personnification des catégories économiques, les sup-

*ports d'intérêts et de rapports de classes déterminés" (396).*

On a dit "production sociale", autrement dit fait allusion aux rapports sociaux généraux, pour les distinguer des rapports économiques mais, à ce point de l'analyse ou de l'explication, chaque auteur retrouve ses démons familiers. SEVE définit l'objet de la psychologie de la personnalité comme étant les *"rapports sociaux entre les conduites en tant que structures fondamentales de la vie individuelle"*, et en y incluant les rapports de production et leur rôle régulateur des conduites (397), tout en reconnaissant que tout l'individu ne se résorbe pas dans les rapports sociaux :

*"En tant qu'organisme vivant, il est objet pour les sciences biologiques ; en tant qu'animal qui a à devenir homme, il est objet pour la psychanalyse" (398).*

Mais il barre vite le chemin à toute interprétation psychanalytique de la personnalité :

*"Cependant, que la psychanalyse puisse devenir, tout en restant elle-même substantiellement, la théorie de la personnalité qui est réclamée par le marxisme, ou ne fût-ce que sa base, c'est impossible (...). Il n'y a guère en somme qu'une chose qui ne trouve pas sa place statutaire, c'est-à-dire centrale, dans le modèle psychanalytique : c'est le travail social (...). Comment une science qui laisse de côté dans son principe le travail, et donc le rôle déterminant des rapports de production, pourrait-elle être la science générale de l'être qui se définit dans son essence même par son travail, qui est produit dans son essence même par ces rapports de production ? Sur cette impossibilité radicale, toutes les tentatives de faire de la psychanalyse la base de la théorie scientifique de la personnalité qui s'articule avec le marxisme, même les plus ingénieuses et les plus lyriques, viendront se casser les dents. Ne serait-ce qu'en ce sens, tout freudomarxisme est une falsification du marxisme, et du freudisme tout aussi bien (...). C'est bien pourquoi, de manière si profonde, la psychanalyse cherche inlassablement à lire la vie de l'individu dans le langage de son enfance" (399).*

La validité théorique consisterait dans la mise en position centrale du travail social, et dans la détermination de la personnalité par les rapports

sociaux, et non par l'acquis ou l'enfance. Mais, insister sur le déterminisme des rapports sociaux, c'est peut-être s'emprisonner dans une vue partielle et située, celle des sociétés développées, risquer d'expliquer la personnalité par la seule objectivité des rapports sociaux, et retrouver le même problème évoqué lors de l'analyse du mode de reproduction des biens, mais cette fois dans l'instance sociale. Or, le rapport social ne devrait être considéré que comme une limite à la formation de la personnalité, et si les individus sont rabougris, c'est par leur insertion dans le mode de production capitaliste :

*"Ne serait-il pas temps d'en finir avec la vacuité théorique éclatante d'une certaine mythologie biologique du génie, en se demandant si l'existence des grands hommes, des personnalités accomplies, ne serait pas la preuve que le stade de développement atteint par la société, en général rend possible cet accomplissement, et si par conséquent le fait que la masse des individus restent rabougris ne tient pas à ce qu'ils sont empêchés de se développer, comme cela est permis à d'autres, par des rapports sociaux inhumains au sens historique concret du terme, annulant pour eux les possibilités d'épanouissement impliquées par le niveau général des forces productives et de la civilisation ? Les grands hommes, exception d'une époque dans la mesure exacte où l'immense majorité des autres hommes est rabougrie par les conditions sociales, ne seraient-ils pas en un sens les hommes normaux de cette époque, et la règle commune du rabougrissement ne serait-elle pas justement l'exception qu'il faudrait expliquer ?" (400).*

Du fait de la domination du mode de production des biens (M. P. B.) sur le mode de reproduction des agents (M. R. A.), dans certaines conditions historiques, la personnalité adulte, qui serait une "néo-formation" produite par un renversement fondamental, ne semble pas devoir apparaître d'elle-même et nous n'en sommes pas à la maîtrise totale de la productivité sociale. Certes, on peut penser que si les hommes font l'histoire, et révolutionnent parfois les rapports sociaux, ce n'est pas en vertu d'une certaine "essence créatrice", mais parce qu'ils y sont "contraints par les contradictions des rapports sociaux". Mais quel genre de contradiction ? Comparant avec l'analyse des rapports de production et des forces productives, et de leur "entrée en contradiction", dont on soulignait auparavant que le processus antérieur n'était pas bien défini, on pourrait dire ici que les personnalités, avec leurs capacités acquises (assimilées aux forces productives, dans l'autre contradiction) entrent en contradiction avec les rapports sociaux. Mais, là non plus, le procès

antérieur au changement n'est pas éclairci, et c'est peut-être ici qu'il faudrait faire appel à la médiation du Sur-moi dans la perpétuation d'un système de valeurs et de croyances. Le débat n'est pas clos, et on peut penser que

*"La meilleure superstructure au service du mode de production des biens est donc le Surmoi. A la phrase de MARX 'l'essence humaine est l'ensemble des rapports sociaux' il suffit d'ajouter 'intériorisés au cours de l'enfance' pour avoir d'ailleurs une bonne définition de ce Surmoi" (401).*

La psychanalyse de l'enfance ne peut peut-être pas expliquer la personnalité adulte, mais elle peut aider à comprendre les formes *infantiles* du développement de la personnalité, qu'il s'agisse, d'un point de vue historique, de ce développement de la personnalité "dans l'enfance", ou du "retour à l'enfance", dès le moment où le pouvoir politique prend en main non seulement, et de plus en plus, la reproduction matérielle des agents (capitalisme d'Etat, aides et transferts sociaux), mais aussi la production des personnalités (école, adhésions politiques).

Comment peut-on transposer ces annotations théoriques à la réalité concrète de la société mahafaly ? A propos d'une société moderne homogène, et parlant de l'articulation - et de sa dynamique - entre mode de production et systèmes superstructurels, on a un système relativement simple :

*"Le M. R. A. et le mode de régulation politique reçoivent du M. P. B. une partie du surplus social. Que lui fournissent-ils en échange ? Des agents conformes pour le premier, de l'oppression et de la répression régulatrices pour le second (...) autrement dit le M. R. A. est au service de la reproduction du M. P. B. et le mode de régulation politique au service de la reproduction et de l'articulation des deux autres" (402).*

Mais, dans le cadre de la hiérarchie des niveaux de domination exposée antérieurement, nous sommes toujours aux niveaux 3 et 4, en présence de deux modes de production des biens (importé M. P. B. - mahafaly M. P. B.) et de deux modes de reproduction des agents (central M. R. A. - mahafaly M. R. A.), à l'origine de la transition, et au moment de l'initiative économique. La Coopérative introduit un M. P. B. nouveau qui a, à son service, au début de l'expérience, des agents sociaux ambanianandro formés par un M. R. A. importé et mis en place sur les Plateaux depuis des décennies, les deux se trouvant confrontés à un mode de production des biens différent en société mahafaly (M. P. B.) lui-même servi par un mode de reproduction des agents

(M. R. A') qui assure la conformité des agents, mais à M. P. B'. Ce n'est pas un hasard si la première centaine de tisserandes qui a adhéré en 1950 était ambaniandro. D'un autre côté, l'échange marchand, et toutes les modalités d'installation du M. P. B. vont entraîner un blocage dans l'évolution du mode de production mahafaly : détournement des forces productives et transformation des rapports de production. On déplacera la force de travail vers l'extérieur, on introduira l'instabilité des fluctuations commerciales (par les prix, les quantités achetées ou la modification qualitative des achats, du bœuf à l'arachide, en attendant d'autres spéculations), et on perturbera la division du travail au sein de ce mode de production. De ce fait, le M. R. A'. lui-même ne sera plus adapté à un M. P. B'. changeant et perturbé. En résumé, le mode de reproduction local des agents (M. R. A') est inadapté d'une part, au mode de production importé et, d'autre part, au mode de régulation politique qui l'accompagne, institué par le pouvoir central (M. P. R.).

### 8.3.1. L'INADEQUATION AU MODE DE PRODUCTION IMPORTE

La famille reste le lieu privilégié de la reproduction des agents mais il faudra distinguer entre les familles originaires de la région (en ce qu'elles appartiennent à un mode de production et à une formation sociale originale : Mahafaly, Antandroy, Vezo) et les immigrants merina et betsileo. Pour illustrer cette différence, on détaillera deux points : la stabilité des unions et la scolarisation des enfants (403).

- La stabilité des unions (mariages légaux, voire religieux), en milieux merina et betsileo, permet à l'enfant de trouver

*"Un micro-milieu qui, par sa structure, homomorphe aux rapports de production et aux rapports de classes, et par le système de valeurs qu'elle transmet, véhicule de façon privilégiée l'idéologie dominante, qui est celle de la classe dominante (...). Les parents transmettent leur surmoi à l'enfant par toutes leurs pratiques" (404).*

Mais les renvois aux rapports de classes, ou aux systèmes de valeurs, ou au système d'idéologie dominant, dépassent le cadre local de la région mahafaly, et l'enfant de ces familles se trouve d'emblée situé et formé dans une problématique nationale. Si les parents ont pu se plier aux conditions d'insertion locales, l'enfant a conscience d'une situation sociale qui dépasse le cadre de la sous-préfecture, puisque les familles continuent de vivre à Ampanihy les différenciations sociales propres aux sociétés merina ou betsileo. La stabilité des unions, donc des socialisations primaires, ne fait que renforcer

ensuite les consciences d'appartenance. Dans ces familles, la femme est sans doute le prolétaire de l'homme mais, du moins, celui-ci est-il présent, alors que la famille urbaine mahafaly essaie de se créer, du polygame à la célibataire endurcie, à partir du lignage, et en imitation des modèles précédents, avec l'intervention organisatrice et moralisatrice des Eglises. Dans le cas extrême, l'enfant ne vit qu'avec une mère qui essaie de s'intégrer à tout prix dans la société ; la famille restreinte n'appartient plus au lignage, et les classes sociales sont en ébauche, elle définit son équilibre sur la lame du couteau, et la socialisation de ses membres ne peut être que précaire. La famille ne se socialise pas, elle éclate, et ce sont ses individus - individus parce qu'isolés - qui essaient de s'adapter. Le contact asymétrique contamine jusqu'aux derniers constituants de la société.

- La scolarité. La famille scolarise ses enfants afin qu'ils participent activement au jeu social, tel qu'il est déterminé par la société dominante. On ne parle pas ici de l'école en elle-même, mais de la volonté familiale de recourir à l'école - acceptation du coût de l'écolage - pour pallier l'inadaptation de ses agents à la vie sociale. On a vu qu'en-dessous d'un certain revenu, cette dépense n'existait pas. Alors qu'en milieu ambaniandro la moitié des enfants suit le primaire et la moitié du cycle secondaire, quitte à émigrer temporairement à Tuléar, Fianarantsoa ou Fort-Dauphin, de l'autre côté, à quelques exceptions près, les familles mahafaly ne se préoccupent guère de cette question. C'est que, pour la grande majorité des enfants mahafaly, le *famosora* (lignage) et le *foko* sont restés les écoles de la vie, d'une vie qui n'est plus celle de leurs pères et mères, du père s'il travaille en plantation à des centaines de kilomètres, et de la mère si elle se salarie comme fileuse ou ouvrière-tisserande à Ampanihy. Ces enfants restent "désocialisés" des deux côtés, voire asociaux, par rapport au changement imposé. Aux mêmes âges, l'un fait un secondaire technique, et l'autre chasse à la fronde. Ce qu'on a dit des enfants, on peut l'étendre à la génération antérieure, celle qui participe actuellement, pour une part, à la production des tapis : elle ne fut formée que pour garder les bœufs, récolter le manioc ou le sorgho, et tisser le coton.

En outre, au sein de la famille élargie, la reproduction physique devient difficile, et les rapports entre sexes se modifient. La femme se trouve libérée de certaines tâches, et en même temps capable d'une nouvelle activité :

*"Dans presque toutes ces tribus, un usage tourné en coutume maintient les femmes dans les rôles dont proviennent, au stade suivant, les métiers d'industrie proprement dits. Les hommes, dispensés de ces tâches vulgaires, se réservent pour la guerre, la chasse, les sports, et la pratique religieuse. Dans ces domaines, la discrimination est*

*ordinairement très méticuleuse" (405).*

La femme s'est prolétarisée dans le tissage, et l'homme a perdu les moyens - les rapports politiques internes - de sa reproduction sociale. On se permettra d'insister sur l'influence du rapport de production capitaliste sur la société mahafaly et, plus particulièrement, sur la division sociale interne du travail, entre hommes et femmes. Un fait nous a surpris au début de l'étude, il y avait 125 femmes mahafaly de plus de 21 ans pour 100 hommes appartenant à la même catégorie d'âges, et sur l'ensemble de l'île. Les mauvais comptages et les faits de migration des hommes ne sauraient expliquer tout le phénomène et nous introduirons une hypothèse additionnelle : l'homme mahafaly a disparu en partie. Concrètement, il s'exporte de sa société, et se fait assimiler par d'autres groupes ethniques, puisqu'il n'a plus sa place dans le sien, et dans sa région d'origine. Nous n'en sommes pas à écrire "Le dernier des Merfaughla" (Mahafaly, pour DRURY), mais cela viendra si toutes les femmes s'intègrent dans les nouveaux rapports de production. Il ne leur sert plus à rien d'aller à l'extérieur et de revenir avec les bœufs de prestige qui servent pour l'alliance, car le salaire des femmes (fileuses) ou leurs paiements (tisserandes) est plus important, ou équivalent, et peut acheter les mêmes biens dans le même temps. D'autre part, rester à cultiver la terre, c'est voir son pouvoir d'achat, ou de négociation sociale, baisser ; une porte pourrait s'ouvrir, mais elle semble fermée, comme le regrettait l'un de nos interlocuteurs : se retrouver employé du *fanjakana*.

Les premiers inadaptés sont d'abord les acteurs sociaux actuels, car il ne s'est pas écoulé beaucoup plus d'une génération depuis la création des nouvelles activités économiques, et la personnalité du groupe des adultes a été formée pour d'autres rapports sociaux qu'elle continue de vivre, avec la limitation introduite par l'exercice d'activités économiques nouvelles.

Cette personnalité n'a pas suivi l'évolution, et "*il va en résulter une discordance entre les pratiques réelles extérieures ou internes à l'institution familiale et les pratiques valorisées*" (406). Une application : la solidarité familiale est une valeur fondamentale, mais la pratique de l'entraide et sa limitation réelle aux liens étroits de parenté est un produit de la monétarisation progressive du revenu, mais en même temps de la spirale ascendante revenu-dépense-crédit. Nous en sommes au point où le dilemme n'est pas encore résolu, sinon par l'apprentissage sauvage et pragmatique des nouveaux rapports de production, ou de la nouvelle société. L'une des personnalités (issue du M. R. A.) a été formée pour apprécier la quantité, savoir la mesurer et donc pouvoir séparer la marchandise du rapport social qui l'accompagne. L'autre (M. R. A'.) pour valider les rapports sociaux en eux-mêmes. L'une se sert du M. R. A. pour permettre au mode de production des biens de fonctionner, l'autre se servait du M. R. A' pour, soit assurer le mode politique de régulation (les hommes, des chefs de famille au *mpanjaka*), soit assurer le mode de

production des biens (ancienne division du travail agro-pastoral entre les hommes et les femmes).

Quant au mode de production extérieur et importé, il n'a pas à se préoccuper essentiellement de la transformation des personnalités, puisque l'échec partiel ou total de la socialisation lui permet de retrouver en permanence, et de plus en plus, un ensemble d'individus marginalisés par rapport aux deux modes de production, qu'il lui est donc moins difficile de rémunérer.

### 8.3.2. L'INADEQUATION AU MODE DE REGULATION POLITIQUE IMPOSE

Peut-on parler d'un mode de régulation politique qui serve à la reproduction des deux autres modes ? Dans cette phase de transition, mais aussi en fonction de l'histoire passée, il est nécessaire de distinguer deux modes de régulation : celui qui était en vigueur dans la société mahafaly (M. P. R.) et celui qui a été imposé de l'extérieur par le colonisateur d'abord, par le pouvoir central ensuite (M. P. R.).

Le mode de régulation politique mahafaly était issu de la société même, et s'est alimenté du mode de production des biens de celle-ci. Vivant d'une part du surplus social, au niveau des royautes, il a disparu avec l'ameusement de celui-ci, dès le contact avec l'extérieur. L'échange marchand a commencé par vider le parc à bœufs du roi, a déchaîné les conflits entre petits royaumes, avant de s'attaquer plus tard à la reproduction du lignage et de produire ensuite des névroses de colonisé. Mais le mode de production des biens était sans doute le point le plus faible de l'édifice social, dans une société mobile et pastorale.

Des trois royaumes des siècles précédents, on est passé à une poussière de rois, puis de chefs de village, dont le seul pouvoir consiste maintenant à intervenir, non pas au niveau de la conformité entre le mode de production importé et le mode de reproduction des agents local - le pouvoir colonial a essayé de les utiliser pour cela, mais ils étaient incapables d'accomplir cette tâche - mais à celui des conflits internes de la société civile, et de leur régulation. On pourrait dire qu'ils n'ont gardé que le pouvoir de justice et, encore, en première instance. Appliquant un "droit des personnes" et très rarement un quelconque "droit des biens", ils régissent désormais les cas d'adultère ou d'agression à main nue au sein de la communauté. Par la distribution des amendes et les jugements sous le tamarinier, ils permettent ainsi la conservation relative des structures familiales, entretiennent l'illusion d'un fonctionnement autonome du mode de reproduction des agents, et retardent ainsi le moment de l'adaptation inéluctable aux nouveaux rapports de production ou sociaux, selon le vœu informulé du pouvoir politique central qui, sans cela, ne saurait que faire d'une masse trop importante de travailleurs, ou de mouvements sociaux en réaction violente à la pénétration des rapports marchands

et à la pression politique du pouvoir central.

A la limite, les tenants du pouvoir politique local, ou les *mpanjaka* dépossédés, ne gardent leur ombre de pouvoir que par leur place dans la généalogie. S'il y a justice, il y a sanction, donc moyen de coercition, mais ce dernier vient de la filiation, du respect des parents ou des ancêtres. Le mode de reproduction des agents s'auto-régule en quelque sorte dans les zones d'intervention délaissées par le pouvoir colonial ou national. Seul le retard d'une personnalité formée pour la reproduction des rapports de parenté lui permet de se perpétuer momentanément.

De l'autre côté, le pouvoir colonial est arrivé *manu militari*, monopolisant l'oppression et la violence. Nous avons déjà souligné l'intervention directe sur le M. P. B'. (imposition fiscale et création de flux commerciaux), et l'appui donné à l'implantation d'un mode de production nouveau.

Au niveau de la Coopérative, la période 1950-1963 est marquée de vicissitudes, certes, mais le fonctionnement a plus ou moins correspondu à l'esprit de l'institution : le *fokonolona* merina, et ses prises de décision communautaires, n'est pas fort éloigné d'une autre organisation communautaire chargée de répartir les travaux et les profits (la Coopérative). Après 1960, on peut à peine parler de "coopérative" parce que les membres sont divisés entre eux, mais aussi parce que l'institution ne peut être comprise dans son organisation ou sa finalité par la majeure partie des nouvelles tisserandes. Les bureaucrates, pourtant désireux d'en assurer le développement, ne voient d'autres remèdes aux comportements divergents que la répression : "*on emprisonnera toutes les tisserandes qui frauderont*".

A côté du pouvoir étatique qui intervient dans les deux premières instances (mode de production des biens et mode de reproduction des agents) et se reproduit à l'extérieur de cette société dans d'autres conditions, les forces politiques pourraient assurer également la régulation entre les modes. Par forces politiques, entendons les deux partis politiques en présence, le P. S. D. et le M. O. NI. MA. En fait, la participation au jeu politique passe par deux séries de faits : les élections et les adhésions aux partis.

La région a un député d'origine vezo qui la représente à l'Assemblée Nationale. Mais, outre que celle-ci se trouve en état d'infériorité par rapport à l'exécutif, au niveau national, par ailleurs, sur place, l'élection de ce représentant du peuple est en avance sur un processus d'individualisation politique à peine commencé. Les élections ne sont pas truquées ; elles ne correspondent pas au mode traditionnel de prise de décision au sein des communautés sociales. Les militants-propagandistes de chaque parti en savent quelque chose, puisqu'ils sont les agents directs de l'affrontement entre la société civile mahafaly et la politique. On peut différencier les comportements des deux partis, leurs modes d'intervention, et leurs recrutements. Le P. S. D. recrute en milieu urbain, le M. O. NI. MA. en milieu rural. Le premier est

au pouvoir et, en tant que tel, appuie les initiatives administratives, économiques et sociales qui vont dans le sens d'un renforcement du mode de production importé, d'une nouvelle socialisation des agents, et d'une union nationale. De la Croix rouge, association à laquelle adhère la moitié des tisserandes, aux fêtes du Parti, en passant par l'organisation des congrès à Tananarive, on accélère les adhésions politiques, mais en même temps l'intégration sociale des populations. Quant au M. O. NI. MA., il est dans l'opposition, et la pression du pouvoir l'oblige à vivre dans la semi-clandestinité. Le secrétaire local du P. S. D. nous raconte une histoire d'élection à l'occasion de laquelle il essaya de s'informer sur l'implantation de l'opposition :

*"Il paraît qu'ils ont un lieu de réunion. Et ce MAHATORO est un simple éleveur. Je ne sais pas bien où il habite mais je l'ai rencontré un jour à Ankilizato, lors de cette élection des conseillers ruraux, en 1964. Il était dans la liste des candidats mais ne fut pas élu. Alors, il n'a cherché que la bagarre, parce qu'il savait déjà que leurs gens ne seraient pas élus, en disant que les P. S. D. n'étaient pas loyaux parce qu'ils forçaient les gens. Il disait que le 'fanjakana' connaissait les gens qui devaient être élus partout. Nous y sommes allés avec MIARO et le chef de quartier qui était un candidat P. S. D. Nous l'avons vu. 'Que voulez-vous ?' a-t-il dit. Je lui ai dit que nous étions venus là seulement à propos de l'élection. J'ai dit que tout était prêt pour nous et lui ai demandé comment cela était pour eux. D'avance, je savais que personne, chez eux, ne pourrait voter, sauf sa famille, composée de six personnes. Il m'a répliqué : 'Vous, vous êtes venu ici pour déranger la paix chez nous, et non pas pour travailler, je vous connais bien, et je vais vous dénoncer auprès du sous-préfet.' Alors ils sont tous sortis en disant : 'Cet homme nous provoque'. Finalement, nous sommes partis parce qu'ils portaient des frondes. Le lendemain, on a attendu, attendu, mais ils ne sont pas venus voter et il n'y avait pas d'autres bulletins que ceux de notre parti. Quand le vote a été terminé, nous avons fait tout le dépouillement, signé les feuilles, et nous sommes ensuite rentrés à Ampanihy" (407).*

Mieux implanté dans le Sud parce qu'un certain nombre de ses leaders en sont originaires, le M. O. NI. MA. connaît mieux l'articulation des différents modes, dénonce la pénétration des rapports économiques et la toute-puissance de l'Administration, mais il recherche encore, en 1968, les "mots d'ordre

*adéquats* (qui peuvent) *transmuter les mécontentements vécus en prises de conscience collectives et en actions sociales*" (408). Ce sera chose faite trois ans plus tard.

En fait, la difficulté de pénétration éprouvée par les partis manifeste surtout la contradiction fondamentale entre le mode de reproduction des agents et le sous-système politique : la société mahafaly n'est pas adaptée aux deux niveaux :

- étatique : refus de l'impôt et méconnaissance du rôle des différentes administrations, lesquelles ne savent comment s'y prendre puisqu'elles ne sont pas engendrées par la même société ;

- politique : désintéressement vis-à-vis du jeu politique national. L'insertion factice dans le P. S. D. n'est que synonyme de la possibilité d'obtenir certains avantages immédiats et personnels comme, d'autre part, l'adhésion au M. O. NI. MA. n'est que l'expression d'un ressentiment général à l'égard du pouvoir central dominant.

En conclusion, cette société ne secrète, ni les citoyens, ni les travailleurs, ni les camarades (dans le parti), comme l'exigerait le contact avec la société dominante, et se trouve attaquée et minée par cette dernière. Quelle conscience en a-t-elle, et comment y réagit-elle ?

## 8.4. LA PRISE DE CONSCIENCE DES CONTRADICTIONS ET L'ACTION POLITIQUE

Pour l'exposé, il a fallu séparer l'analyse des situations de celles des personnalités auxquelles on impose des pratiques, mais les deux aspects s'articulent par la prise de conscience tronquée et déformante, autrement dit partielle, des agents sociaux.

### 8.4.1. LES CONSCIENCES PARTIELLES

Une minorité a compris les nouveaux rapports de production comme une exploitation subie, certes, mais aussi comme une opportunité nouvelle de revenu, dans un premier temps, suivi d'un autre où le rapport d'exploitation est reporté sur les ouvrières ou les fileuses. Cela peut-il continuer à se diffuser. Je ne le pense pas puisque les ressources naturelles sont limitées

(la végétation disparaît, le troupeau vieillit et se détériore) : toutes les tisserandes ne peuvent faire de même et certaines seront dépossédées de leurs moyens de production. Mais la minorité citée ne vit pas le rapport entre les sociétés de la même façon que les autres. Le mode de production des biens n'est pas destructurant d'une communauté sociale de laquelle ils sont sortis pour émigrer, ils l'ont oubliée et ne forment leur progéniture que pour la réussite sociale. Mais il apparaît une autre contradiction : dans le cadre du système importé, leur position économique dominante pourrait les amener à prendre les rênes de la politique locale, or, leur condition d'étrangers au pays mahafaly, parce qu'Ambaniandro, leur enlève toute possibilité d'obtenir des postes de responsabilité. Par simple prudence, ils adhèrent au parti dominant, et s'immiscent de moins en moins dans les affaires politiques locales.

Pour les autres, le rapport social est vécu selon les catégories véhiculées par le mode de reproduction des agents mahafaly. Dans le lignage ou la généalogie, il y a les *olon-dehibe* (les grandes personnes) qui décident pour le groupe, pour les "petits". La société mahafaly n'avait guère besoin d'idéologies plus développées, et les mêmes divisions sont réemployées pour caractériser, cette fois, le rapport entre les tisserandes et les dirigeants de la Coopérative. Les "grands", les dirigeants, les chefs, les vétérinaires font partie du pouvoir : la tisserande ne vit pas le rapport comme exploitée mais comme dominée et subordonnée. L'assimilation dans une même catégorie, celle des agents du *fanjakana*, d'une part, des "fonctionnaires" de la Coopérative qui réclament les dettes ou refusent les tapis à l'agrégé et, d'autre part, des percepteurs qui réclament l'impôt personnel, peut aboutir dans la conscience à des paradoxes féroces ; d'autant plus féroces que la production économique de la tisserande est faible. Elle se demandera : pourquoi le fanjakana (Coopérative) peut-il refuser mon tapis, alors qu'il (percepteur) me réclame mon impôt personnel ?

Il ne faut pas oublier que nous sommes en 1968, que l'indépendance a huit ans, et que les agents ou acteurs socio-économiques ont été formés sous la colonisation ; plus qu'à la pénétration des rapports économiques, ils sont restés sensibles au mode de pénétration et à l'intervention politiques. Deux événements se sont produits conjointement : l'arrivée des étrangers, et la prise de conscience de l'insertion du pays mahafaly dans un ensemble national inconnu avant 1900. Le tirailleur sénégalais a beaucoup plus impressionné que l'installation du commerçant indien, lequel sert au moins pour la reproduction matérielle des agents et la satisfaction des besoins.

La période coloniale a masqué les différends internes, dans le cadre d'une domination généralisée et orchestrée, éliminé les détenteurs du pouvoir politique "régional", et pourchasse TSIAMPONDY et les autres jusqu'à la reddition. La conscience de ces faits politiques est claire, celle de la pénétration des échanges marchands ne l'est pas du tout. Mais le départ du colonisateur pose un nouveau problème : intégrée artificiellement pendant

soixante ans dans l'ensemble national, la région doit trouver les formes économiques, sociales, et politiques de sa représentation. Le maître ayant disparu, l'autorité du majordome ne devrait pas durer longtemps devant les péons : on assiste à une revendication "nationale" mahafaly portant sur les moyens de production installés sous la colonisation. Le mot d'ordre : la Coopérative aux Mahafaly. Mais le pouvoir central ne peut admettre la gabegie, et sa réaction sera négative ; mieux encore, il videra de tout contenu l'institution coopérative et reprendra en mains la gestion.

*"A ce moment-là, RAKOTONARY, directeur de la Coopérative et payé par le Service de l'Elevage, réunit toutes les tisserandes et il dit : 'en ce moment, nous (cnqs) avons notre indépendance, et c'est nous qui dirigeons notre pays. Traditionnellement, nos ancêtres utilisaient des 'sadia', des 'salaka' (pagne), mais grâce à la civilisation et surtout grâce à nos efforts, nous nous habillons actuellement avec des habits bien propres. Alors, quand nous fabriquons ce tapis qui est notre travail, ayez de la propreté, lavez bien les poils, et préparez bien le tapis parce que nous vivons avec le prix de ceci qui est notre travail individuel et artisanal'. Alors, RAHASIMANANA se leva, se mit en colère et dit : 'cela est vraiment du racisme, cela veut dire que nous, les Antandroy et les Mahafaly, nous sommes des sauvages parce que nous ne connaissons pas la propreté. On nous traite comme des imbéciles. Je vous dis, Monsieur RAKOTONARY, que cette maison n'appartient pas aux Ambaniandro ou aux Betsileo. Elle est à nous, elle est dans notre pays'. Alors, RAKOTONARY reprit la parole pour dire qu'il voulait seulement parler de la propreté. L'autre s'en alla en disant : 'vous verrez !'. Et cette femme a écrit au président TSIRANANA en disant qu'il y avait du racisme à Ampanihy. Le président a répondu au sous-préfet VORIANORO, lequel n'est pas intervenu parce qu'il connaissait la femme. Alors, elle fut mécontente du sous-préfet et écrivit une seconde fois si bien que le sous-préfet fut appelé d'urgence à la capitale. Quand il revint, il était mécontent, et a réuni tous les membres de la Coopérative en demandant de qui venait la lettre. Personne ne disait rien. Tout le monde avait peur, surtout celles qui étaient devant lui. Alors, il demanda à RAHASIMANANA : 'de quel droit vous permettez-vous de m'insulter, de me traiter de vaurien. Vous savez bien que je suis maître de ma sous-préfecture, et si vous*

*n'étiez pas une femme de l'âge de ma mère, je vous donnerais des gifles'. Alors, le directeur RAKOTONARY se fâcha aussi contre elle, disant : 'envoyez vos plaintes, même en France, pour votre question de racisme. Je suis un Ambaniandro, vous êtes une Mahafaly, et cette Coopérative appartient à tous les Malgaches, et pas seulement aux gens originaires d'ici.' Alors, elle ne dit pas un mot, et depuis ce temps-là, elle ne fait plus l'agrée" (409).*

Il y a peu de temps, le Mahafaly participait encore à la division clanique et aux conflits entre clans ou ethnies : il ne voit pas dans le maquignon ou le commerçant merina l'intermédiaire commercial mais le membre d'une autre ethnies. De l'autre côté, ce vieil Ambaniandro, pourtant résident à Ampanihy depuis plus de vingt-cinq ans, terminera notre entretien par un cha-pelet de critiques moralisatrices vis-à-vis des Mahafaly qui montrent bien qu'il n'a rien compris de la réalité sociale dans laquelle il a vécu une génération. Dans les exemples qui suivent, on passe des rapports internes à la Coopérative au registre des rapports socio-politiques au niveau de la ville ou de la région :

*"Ici, tous les habitants sont P. S. D. et si quelqu'un dit qu'il ne l'est pas, c'est un menteur. Je vous raconte une histoire : en 1963, on a élu les membres de la Fédération du parti. BOTOA a été nommé président et trésorier, et moi vice-président, mais on me considère comme un étranger parce que, d'après ce que j'ai entendu, le député BODALA a demandé aux gens : 'pourquoi donnons-nous le pouvoir aux étrangers, cela veut dire que nous n'avons pas notre indépendance dans notre domaine, parce que ce sont les 'vahiny' (hôte, étranger au lieu) qui vont nous éduquer ?' On a ensuite rayé mon nom et on l'a remplacé par celui de Stanislas, et MPIARO a été nommé secrétaire. Je crois que ce sont les étrangers 'vazaha' (Français) ou anglais qui ne peuvent pas se mêler de nos affaires politiques ou diriger notre pays, mais dans ce qu'il a dit, il y avait là, vraiment, du racisme pur et simple. Je ne suis d'aucun parti parce que j'ai mon parti neutre, qui est l'Office des Anciens Combattants. Mais je fais quand même mon devoir envers le parti : quand il y a des fêtes à la Commune, on me cherche toujours pour que je m'occupe de la vente des billets. On accepte quand même ce qu'ils veulent faire, et on doit suivre leur mode de penser pour ne pas être embêté" (410).*

"S'il y a une réunion des membres de la Croix rouge, le racisme intervient. On fait attention à ce qu'on dit, surtout entre nous, les femmes. Au temple, à la réunion des jeunes qui projettent de faire quelque chose, le racisme est toujours là. Les gens d'ici disent en plaisantant : 'vous, les Ambaniandro, vous êtes vazaha'. Cela veut dire que nous ne travaillons pas, mais que nous avons toujours de quoi manger. Et si vous vous défendez en disant : 'Et vous, les Mahafaly, vous êtes quoi ?' elles répondent : 'ne citez pas l'ethnie de nos ancêtres'. Actuellement, à la Coopérative, cela marche bien parce que RANDRIAMIDASY ne regarde, ni les riches, ni les pauvres, ni les fonctionnaires, ni les prolétaires, mais seulement la beauté du tapis à agréer ou non" (411).

"Les Mahafaly n'avaient pas la conscience de créer une coopérative sans les étrangers, et s'ils ne veulent pas des Merina ou des Betsileo ici, c'est que le racisme existe encore. De même, ils ne veulent pas de nous pour diriger leur pays. Voilà leur idéal, mais que se passe-t-il ? BOTOA, deuxième adjoint au maire, ne sait même pas écrire son nom. Il est trésorier du P. S. D. et il a dépensé tout l'argent. Le maire dépense sans conscience l'argent du fokonolona. J'en ai parlé au député, mais il m'a dit que c'est un problème difficile parce que les gens sont racistes. Les autochtones ne savent pas comment on va faire, mais ils n'aiment pas que les étrangers dirigent. Il y a vingt-huit ans que je vis ici et je connais bien la façon de vivre et le comportement des Mahafaly. Ils sont traîtres, paresseux, menteurs, et ils aiment trop l'argent" (412).

Mais comment leur reprocher de trop aimer l'argent quand on les a introduits dans les circuits monétaires, d'être paresseux quand ils surveillent depuis des siècles le croît du troupeau, d'être traîtres et menteurs s'ils ne veulent pas être impliqués dans les rapports sociaux imposés ?

Le nombre des témoignages suffit après tous ceux qui ont déjà été fournis pour montrer l'inadéquation entre les nouveaux rapports de production introduits et le vécu conscientisé : le seul groupe relativement homogène quant à sa situation dans le rapport économique, celui des tisserandes, qui aurait pu, par une prise de conscience collective, réaffirmer les sentiments d'appartenance, et modifier quelque peu le rapport de domination, est, ethniquement, coupé au moins en deux. Une assemblée générale serait impensable.

En fait, la différenciation économique que nous avons mise en évidence est vécue sous la forme d'antagonismes personnels entre les groupes relativement bien spécifiés qui participent à la division du travail, et selon une lecture raciste et ethnique des rapports sociaux ; le système des représentations idéologiques ne reprend pas en compte les rapports économiques.

Pour la Coopérative, l'issue paraît difficile. Or, comme tout organisme techno-économique (pour une part), elle a besoin de décisions, de réformes qui ne peuvent attendre la formation d'une nouvelle personnalité mahafaly. Puisqu'elle est ressentie comme un organe du pouvoir politique, il faudrait ouvrir le dialogue politique, mais qui s'en chargera, dès lors que ce pouvoir se sent lui-même étranger à la région et ne s'y maintient que par la coercition : les événements de mars 1971 en témoigneront, par l'attaque nocturne des édifices publics occupés par le pouvoir administratif, répressif, ou militaire.

#### 8.4.2. L'ACTION POLITIQUE

Après la révolte du 31 mars 1971, et la répression qui a suivi, on a compté dans les pays mahafaly et antandroy plusieurs centaines de morts pour une "guerre d'indépendance" qui a duré ici quelques heures, là quelques jours ; autant d'individus qui ne seront plus inquiétés par l'intégration progressive dans les rapports marchands ou par la sujétion politique. Le *jusqu'au bout* des conflits est vite atteint, dans le temps et l'espace, parce que les idéologies personnelles trouvent leur cause dans l'inachèvement ou l'inadaptation des personnalizations, et parce que le surplus social est bien pauvre pour financer de l'intérieur, nourrir ou secréter les intellectuels qui pourraient théoriser ces idéologies, et permettre aussi la poursuite des jacqueries.

Les tribus antandroy, mahafaly, antanosy ont été exacerbées par une situation sans issue :

*"Mais leur malheur ne vient pas que d'un seul homme, ni d'un seul parti, comme le déclare brutalement l'autorité de Tananarive, leur malheur vient d'ailleurs. Le soulèvement populaire et spontané qui a mis à feu et à sang une partie de l'Androy, tout autour des villes et villages d'Ankiloaka, Bezaha, Betioky, Bekily, Ampanihy, Amboasary, Tsihombe et Ambovombe, était dirigé contre ceux qui tiennent l'Administration. Non contre les petits et grands commerçants 'vazahu' ou 'karana'. Ceux qui se sont révoltés ont eu conscience de leur exploitation et du désintéressement que la colonisation et l'indépendance*

*ont lourdement accumulés" (413).*

Effectivement, la révolte se manifesta d'abord contre les sous-préfectures et les casernes, contre les *Manampahefana* (les autorités), représentants, présents sur place, du pouvoir central. Elle allait être vite étouffée mais servira d'exemple l'année suivante, et pour d'autres régions de l'île. Les trois réactions suivantes, enregistrées en pays betsileo, témoignent de la prise de conscience progressive de l'événement.

- Celle d'un ancien de 80 ans :

*"Je ne comprends plus rien au temps d'aujourd'hui. Tout change et tout est discuté. Pour les hommes de ma génération, le 'fanjakana' est une chose incontestable qu'on ne peut pas discuter. Les générations nouvelles nous reprochent d'avoir une peur excessive des 'Manampahefana', mais elles ne savent pas que, pour nous, le 'fanjakana ray amandreny' est le garant de la vie et de l'existence. Alors, pourquoi lui désobéir ? Ces troubles du Sud sont incompréhensibles. Ainsi donc, aujourd'hui, il est possible de s'opposer au 'fanjakana' ? Et avec une résistance armée ?"*

- Celle d'un homme de 40 ans :

*"Ces troubles, plus que les événements de 1947, qui étaient dirigés contre les Vazaha, prouvent que le 'fanjakana' peut être discuté par des coups de force. Cependant, les rebelles ne sont pas montés à Tananarive, c'est une preuve que le 'fanjakana', au sommet, est sacro-saint, mais que les 'Manampahefana' locaux, ses émanations, peuvent être discutés s'ils se conduisent mal"*.

- Celle d'un jeune homme de 25 ans :

*"Tout cela n'est pas étonnant car les mêmes choses se passent à l'étranger. Ce sont les hommes vivants, 'Manampahefana' et peuple, qui se querellent et combattent tandis que le 'fanjakana' en lui-même est un pouvoir qu'on se transmet et qui demeure" (414).*

Qu'il ait fallu, en plus, une situation initiale de crise économique, c'est certain, et on ne reviendra pas sur l'appauvrissement continu du paysan ou de l'éleveur depuis qu'il commercialise ses produits.

Au niveau de la sous-préfecture d'Ampanihy, et pour la Coopérative du Mohair, le mouvement de récession amorcé en 1968 s'est continué jusqu'en 1971. Alors que la production de tapis était d'environ 33 000 000 francs en 1967, elle baisse à environ 27 000 000 francs en 1970. A cause des événements, elle ne sera plus que de 11 000 000 francs en 1971, soit 66 % de diminution par rapport au maximum de 1967 ! Il y a eu non seulement un arrêt de la croissance enregistrée depuis 1960, mais régression : le pouvoir d'achat des éleveurs comme des tisserandes baisse, en francs courants, de 20 % entre 1967 et 1970, pendant que le pays tout entier connaît dès 1968-1969 un taux d'inflation deux à trois fois plus important que dans la décennie précédente (14 à 15 % annuellement, au lieu de 5 % en moyenne entre 1960 et 1967), et le pouvoir d'achat s'en trouvera singulièrement diminué, d'au moins 50 % en quatre ans, et on ne partait pas d'une situation initiale excellente, tant s'en faut !

L'explication de la révolte ne se trouve pas dans la vivacité guerrière de ces peuples, comme on l'a dit, mais dans la vélocité des taux d'appauvrissement. Après l'affaiblissement du pouvoir central, et la situation économique de crise, le troisième élément conditionnel de la révolte est la présence de leaders ou d'organisations qui peuvent transmuier le mécontentement vécu en prise de conscience et en action. A cet égard, on a fait endosser au parti M. O. NI. MA. toute la responsabilité de la révolte. Il n'avait sans doute pas la capacité en moyens de communication, militants et cadres, de mener durablement cette action, mais il avait néanmoins la partie belle d'animation d'un mécontentement général, et il était le seul opposant déclaré, avant les événements. Mais il a cherché ses mots d'ordre, soit au niveau de la contradiction apparente entre la société locale et la domination du mode de régulation politique national, en condamnant toute forme d'oppression, soit au niveau des rapports de la société malgache, dans son ensemble, avec l'extérieur, en réclamant une indépendance réelle et totale. Mais ce dernier mot d'ordre n'avait que peu d'impact pour une société mahafaly d'abord consciente de la nécessité de se libérer du joug de l'Administration centrale. En fait, cette production de mots d'ordre n'était pas étrangère à la personnalité de son leader, MONJA JAONA, qui reprenait d'anciennes analyses valables au niveau national mais relativement étrangères au vécu des agents sociaux mahafaly ou antandroy, même si une analyse globale nous rappelle que c'est effectivement du fait de l'ingérence économique extérieure qu'il existe un certain type d'exploitations agricoles vers lesquelles émigrent les hommes du Sud, épisodiquement ou définitivement.

En définitive, on ne met pas en évidence la contradiction principale entre les possibilités actuelles des sociétés civiles du sud et leur intégration nécessaire, à terme, dans l'économie malgache. On parle de l'irrigation de 200 000 hectares entre Ambovombe et Antanimora, ou de l'expropriation des "colons" du sisal dans la vallée du Mandrare, pour citer deux exemples, comme si les dispositifs techniques (irrigation) ou juridiques (expropriation)

allaient apporter la solution du désenclavement et du développement de la production agricole, alors qu'ils n'en constituent que les conditions permissives. Encore reste-t-il à transformer les gens en agriculteurs ! La technicité de certaines motions du Séminaire M. O. NI. MA. de juillet 1972, ou de son conseil national de décembre 1972, ne sont que la *"rémanence dans les personnalités ou les organisations révolutionnaires"* de la classe, ou de l'idéologie, dominante contestée (415).

Néanmoins, cette révolte de 1971 sera suivie, à partir de mai 1972, à Tananarive, et dans l'ensemble de l'île, d'autres révoltes, accrochages ou incidents qui amèneront le changement de régime, la prise du pouvoir par les militaires, et l'institution d'une consultation populaire permanente dans les principales villes, sous la forme de séminaires de longue durée dans lesquels on se mit à débattre de tous les problèmes.

Cette évolution dans la participation devait influencer la vie sociale à Ampanihy. Il se tenait en novembre 1972 une assemblée générale des tisserandes, sous la présidence du chef du Service provincial du Commerce, pour analyser la situation critique de la Coopérative : la production de tapis était tombée à 10 838 000 francs en 1971. Plusieurs questions étaient à l'ordre du jour : le renouvellement des membres du Conseil d'Administration, la définition de liens entre ce conseil et le Comité de Gestion institué en 1963, et les relèvements de prix des matières premières et des produits finis. Il fut décidé la distribution des ristournes sur l'excédent de l'exercice 1972, suggéré la cession des locaux du Service de l'Elevage à la Coopérative, et proposé que le mètre carré de tapis mohair passe de 4 500 francs à 10 000 francs. Il était enfin prévu le séjour sur place, en fin 1972, d'un expert du B. I. T., afin de préparer la "modernisation" dont on a déjà parlé, dans le sens d'une concentration des activités.

On peut se féliciter que les tisserandes aient retrouvé une voix :

*"comme il est de règle, à l'heure actuelle, une séance de 'tora-po' (exposé libre des revendications ou problèmes de chacun) a suivi l'ordre du jour. Les difficultés de la Coopérative ont été mises à nu. Les différents problèmes concernant l'adhésion nécessaire aux normes valables définies par l'établissement dans la confection des tapis et, à cet égard, la confection de tapis libres qui concurrencent la production de la Coopérative. Certains orateurs ont préconisé la réorganisation de foires et l'amélioration de la race des chèvres"* (416).

Dans le même temps, l'expert international, "résumant" la situation (à la place de qui ?),

*"a exhorté les coopérateurs à aider les dirigeants et le Conseil d'Administration au lieu de discuter inutilement dans chaque coin de rue, ajoutant : 'avant de partager les bénéfices, vous devez vous efforcer de récupérer les dettes, qui s'élèvent à 3 200 000 francs'".*

Les directives de l'expert ont remplacé celles des docteurs-vétérinaires, mais les projets d'organisation restent les mêmes, les dettes des tisserandes ont doublé, on soigne plus la clientèle des tisserandes que celle des éleveurs, on promet les ristournes mais on émet immédiatement une réserve, à condition que les dettes soient réglées. On laisse se dérouler des séances de *tora-po*, mais on dit très vite qu'il est inutile de discuter au coin des rues. Il reste, pour l'ensemble des activités productives, qu'on ne pose toujours pas le problème de transition générale de la société mahafaly vers une nouvelle articulation des trois instances principales - ne parlons pas de son règlement !

Pour l'une de ces instances, le mode de reproduction des agents, ce n'est pas le moindre des paradoxes, ou des renversements, de voir le pouvoir militaire, seule entité nationale responsable, exprimer sa volonté de baser le développement des zones rurales sur la réorganisation et la revitalisation des *fokonolona* (communautés rurales). Peut-être pourra-t-on régler ainsi l'inadéquation dénoncée précédemment entre la société civile et le pouvoir politique, mais il restera à résoudre le problème permanent de la confrontation des modes de production, malgré la fermeture des frontières et tout le génie politique des nouveaux dirigeants, et celui de l'adaptation des milieux ruraux à de nouveaux rapports de production.

## NOTES

- (378) Entretien avec MASIKAMANANA, du 18 septembre 1968.
- (379) DESCHAMPS H. - 1972 - p. 245.
- (380) NICOLAÏ A. - 1976 - non publié.
- (381) Travaillant à plein temps, soit environ 300 jours par an, une salariée reçoit un total de 15 000 francs. Ne pouvant exercer aucune autre activité de type agricole, elle achète donc sa subsistance en milieu urbain. Or, pour la généralité des budgets urbains précédemment analysés, comme pour la moyenne ou la catégorie inférieure, la moyenne annuelle de dépenses courantes par habitant est de 17 000 à 18 000 francs (non compris l'impôt, l'habillement, etc.). On peut donc bien parler d'un salaire de survie en milieu urbain.
- (382) NICOLAÏ A. - 1974 - p. 85 et p. 89.
- (383) SEVE L. - 1969 - p. 166.
- (384) NICOLAÏ A. - 1974 - pp. 86-87.
- (385) *Ibid.*, p. 89.
- (386) *Ibid.*, p. 107.
- (387) A part une minorité qui a profité de ses ressources monétaires pour accélérer la rotation des capitaux circulants, et augmenter ses performances.
- (388) Voir l'annexe IX.
- (389) CAVEING M. - 1971 - p. 200.
- (390) SEVE L. - 1969 - p. 65.
- (391) *Ibid.*, p. 294.
- (392) MARX K. et ENGELS F. - 1968 - p. 481.
- (393) MARX K. - 1969 - I, p. 95.
- (394) SEVE L. - 1969 - pp. 343-344.
- (395) DUFRENNE M. - 1972 - p. 33.
- (396) MARX K., *Première édition du Capital*, préface, I, 1, p. 20, Editions Sociales, 1968.
- (397) SEVE L. - 1969 - pp. 236-238.
- (398) *Ibid.*, p. 92.
- (399) *Ibid.*, pp. 206-207.
- (400) *Ibid.*, p. 250.
- (401) NICOLAÏ A. - 1974 - p. 92.
- (402) *Ibid.*, p. 90.
- (403) *Ibid.*, p. 80. "MARX n'a laissé sur son anthropologie sociale que des notations dispersées. On partira ici de l'hypothèse que la constitution de cette anthropologie dépend de l'articulation de trois instances où s'exerce la pratique réelle des agents : le mode de production des biens (MPB), le mode de reproduction des agents (MRA) et le mode politique de régulation (MPR). Et qu'une fois ces instances articulées, il faut encore les connecter au système

de représentations idéologiques (SRI) qui leur est accolé, qui 'leur correspond à tous trois'. On ajoutera cette autre hypothèse : les trois Modes ne peuvent être connectés entre eux qu'au travers d'une articulation commune entre les structures et les pratiques puisque ce sont les mêmes agents qui par leurs pratiques sont les supports des rapports de ces trois Modes. Enfin cette dernière : le SRI est la médiation obligatoire entre les nécessités et les contraintes structurelles qui 'conditionnent la pratique obligatoire' des agents (indirectement par leur socialisation et directement par leur situation) et leur comportement effectif. Comme la prise de conscience (fût-elle biaisée) est un moment nécessaire pour qu'ils poussent le conflit objectif 'jusqu'au bout', elle participe à l'explication des transformations structurelles".

(404) *Ibid.*, p. 92.

(405) VEBLEN T. - 1970 - p. 5.

(406) NICOLAÏ A. - 1974 - p. 93.

(407) Entretien avec RASITANY, du 14 novembre 1968.

(408) NICOLAÏ A. - 1974 - p. 101.

(409) Entretien avec Victorine, du 4 octobre 1968.

(410) Entretien avec RAKOTONDRANAIVO, du 27 août 1968.

(411) Entretien avec Christine TAHERA, du 8 octobre 1968.

(412) Entretien avec RANDRIANASOLO, du 13 novembre 1968.

(413) VILLON Edouard, *Madagascar, an XI*, dans le journal *L'Alsace*, 24. 4. 1971.

(414) Journal *Lumière*, Tananarive, du 23 mai 1971.

(415) NICOLAÏ A. - 1974 - p. 101.

(416) Journal *Madagascar-Matin*, Tananarive, 1er décembre 1972.

(417) Cité par VERNANT J. P., *Mythe et pensée chez les Grecs*, I, p. 163, Ed. Maspéro, 1965.

## CONCLUSION

Au terme de ce travail qui fut retardé dans sa publication pour des raisons politiques et personnelles, le mot de conclusion fait hésiter parce qu'il signifie arrêt et que nous considérons ces pages comme un premier ouvrage sinon de fondation, du moins de terrassement. Nos limitations de pratique d'enquête ou de théorisation, mais aussi celles du conscient de nos enquêtés, ne l'ont pas rendu facile, et nous entendons SOCRATE s'adressant à THEETETE :

*"Nous avons eu, ce semble, beaucoup de peine à le mettre au jour, quelle que puisse être sa valeur. Mais l'enfantement achevé, il nous faut célébrer les Amphidromies du nouveau-né et, véritablement, faire courir en cercle tout autour notre raisonnement pour scruter si, à notre insu, ce ne serait pas un produit indigne qu'on le nourrisse, mais rien que vent et fausseté. Ou alors, penserais-tu, parce qu'il est tien, qu'il faut de toute façon le nourrir et ne pas l'exposer ? Supporteras-tu au contraire qu'on le mette sous tes yeux à l'épreuve de la question, sans que tu sois violemment fâché s'il advient qu'on t'enlève ton premier-né ?" (417).*

Nous souhaitons seulement que ce nouveau-né ait lui-même sa filiation théorique, comme pratique. Il a été écrit *en défense des Mahafaly*, mais il faudrait le réécrire *pour* eux. Il voudrait appliquer et vérifier une pensée théorique, mais il reste plein de la gangue du concret qui peut en empêcher le progrès ou le prolongement.

Point de résumé ici, sous prétexte de l'empressement du lecteur : on ne comprend pas en dix pages les rythmes séculaires de l'évolution d'une société, ou le fourmillement des rapports sociaux entre des centaines de participants d'une activité. Il est des sociétés qu'on traverse à pas comptés sous peine de n'en pas voir le fonctionnement et la dynamique d'évolution. Enfin, souhaitons que, sur le plan théorique, la patience à écouter l'autre, ait provoqué, non seulement des étincelles, mais l'élaboration de perspectives telles qu'elles permettent, à terme, de construire les pans entiers qui nous manquent dans l'analyse des systèmes sociaux.



ANNEXE I.- REPARTITION DES CLANS PAR VILLAGE-1.- Canton Ampanihy-11/ Quartier Ampanihy

-Centre : 2 110  
 -Ambalatsiefa : 290 (TMH)  
 -Andranomamy : 149 (TG)  
 -Kilitelo : 80 (K)

-12/ Quartier Ambalavato

-Centre : 245 (DO)  
 -Ankarena : 59 (DO)  
 -Behabobo : 55 (DO)  
 -Besosa : 53 (Antandroy)  
 -Mahamy : 152 (DO)

-13/ Quartier Antsaridava

-Centre : 67 (SK)  
 -Androka : 36 (SK)  
 -Aninaka : 80 (SK)  
 -Behimbo : 42 (SK)  
 -Betohoka : 65 (SK)  
 -Betsibaroka : 67 (SK)  
 -Bevala : 56 (AF)  
 -Efatoly : 76 (SK)  
 -Kanka : 43 (SK)

-14/ Quartier Bekily-Vahontera

-Centre : 237 (FZ), 200 (MS)  
 -Ambatobe : 257 (TO)  
 -Ankarahara : 157 (K)  
 -Begorago : 70 (TN), 75 (RG)  
 -Besaly : 114 (K), 114 (MS)  
 -Bokonaka : 370 (TTA)  
 -Efoty : 73 (TP), 73 (TZ)  
 -Maniry : 231 (TLB)  
 -Pinjo : 254 (TO)  
 -Sakoanabo : 219 (AF)

-15/ Quartier Etrobeke

-Centre : 316 (MS)  
 -Fanaolo : 61 (FZ)  
 -Kilitoka : 219 (TT)

-16/ Quartier Evazy

-Centre : 316 (MS)  
 -Ambovo : 233 (TMO)  
 -Andranovaho : 86 (TTS)  
 -Andraompe : 86 (F)  
 -Anjantsampa : 82 (K)  
 -Bekako : 109 (F)  
 -Bemiotro : 76 (TMO)  
 -Besakoa : 92 (TL)  
 -Emalo : 34 (TK)  
 -Etanjo : 154 (K)  
 -Firanga : 239 (MS)  
 -Gorogoda : 105 (K)  
 -Lafibato : 59 (MS)  
 -Lavaposa : 115 (AJ)  
 -Sihanamavo : 25 (K), 30 (TTK)  
 -Taimby : 88 (K)  
 -Teranombitelo : 51 (K)  
 -Tokove : 91 (TN)

-Vatonaory : 127 (K), 127 (V)

-2.- Canton Ankiliabo

-21/ Quartier Ankiliabo

-Centre : 105 (M), 145 (TD), 16 (TH), 32 (TML)  
130 (TNM), 24 (TSO).  
-Ambondro : 20 (TNM), 35 (TV), 65 (TKV), 14 (TSO)  
-Etakake : 30 (TN), 20 (TR), 53 (RB), 35 (RF)  
-Reakaly : 46 (TVK), 86 (RV)  
-Reateny : 24 (TBH), 10 (TTR), 124 (TD), 16 (TB)  
-Sakamasay : 168 (TVT)

-22/ Quartier Ankilizato

-Centre : 20 (M), 111 (TMA), 285 (TSB), 152 (MM)  
-Analamateza : 544 (TOD)  
-Analatelo : 42 (HS), 94 (TZM)  
-Beara : 124 (RO), 24 (L), 59 (ZF)  
-Beteny : 123 (RO), 61 (MZ)  
-Bevato : 25 (NO), 89 (MZ)  
-Ranohandatse : 45 (NT), 85 (TVA)

-23/ Quartier Belamoty

-Centre : 126 (TVN)  
-Ambatomainty : 164 (TNN), 120 (TLV)  
-Antaly : 104 (RL), 80 (TSO)  
-Antanimena : 71 (THD), 102 (TNN)  
-Bedeboka : 145 (F), 86 (RV), 50 (TZA), 105 (TZI)  
-Marovahatse : 93 (ZN)  
-Tanamieva : 124 (TBH)  
-Tanantsoa-B : 78 (TZ)  
-Vohibe : 186 (TKS)

-24/ Quartier Anosa

-Centre : 81 (M), 164 (TTO), 46 (EK), 30 (NK),  
163 (KT), 285 (TSB)  
-Andriambohitse : 86 (RV), 54 (TAE)  
-Betaimbala : 15 (KK), 25 (TST), 164 (TND)  
-Tsitakary : 65 (FF), 119 (NK)  
-Vohitany : 73 (TMH), 89 (KK)

-25/ Quartier Behavandra

-Centre : 142 (M), 222 (KT), 318 (TSM)  
-Ambatoroheva : 182 (TAK), 72 (TMM), 25 (TNI)  
-Andombiry : 73 (SO), 37 (TRK)  
-Andranotsiriry : 46 (F), 37 (M), 60 (TAK), 10 (TBH),  
40 (KK), 44 (TKK), 27 (SY)  
-Anjamisaro : 31 (M), 26 (SA), 85 (TBH), 50 (TNN)  
10 (KK)  
-Befamata : 109 (TMB), 144 (TSB)  
-Bekako : 96 (TVT), 82 (TVL), 72 (TLN)  
-Tanantsoa : 115 (F)

-26/ Quartier Betioky

-Centre : 32 (M), 196 (TSB)  
-Anjidava : 33 (KT), 65 (TSB)  
-Bekimpay : 40 (TOV), 64 (ZN)  
-Epinjo : 165 (TNN)  
-Mafaidrano : 43 (KT), 85 (TKV), 40 (ZN)  
-Manory : 28 (LV), 95 (TNN), 80 (TAN)

-27/ Quartier Beavaka

-Centre : 24 (AF), 32 (M), 41 (SI), 38 (TBH),  
86 (MNK), 152 (RL), 128 (RM), 29 (TSK)

-Ankilimasy : 206 (TBH)  
 -Befasy : 102 (SI)  
 -Bevara : 23 (LFK), 16 (TMR), 24 (RM), 35 (SMT)  
 18 (TKV)

-3.- Canton Amborompotsy

-31/ Quartier Ambatomanambahatse

-centre : 250 (BS)  
 -Ambahivany : 150 (BS)  
 -Ampiketra : 230 (BS)  
 -Anakindria : 20 (TVR)  
 -Kilimary : 65 (ML)  
 -Tsiandeo : 60 (BS)

-32/ Quartier Ambararata

-centre : 150 (MN)  
 -Ankilimanondry/N : 100 (VZN)  
 -Anaramalinika : 80 (MN)  
 -Andavabiby : 120 (MN)  
 -Ankonatse : 180 (MN)  
 -Befasy : 10 (MN)  
 -Belaletse : 30 (MN)  
 -Bemoita-nord : 80 (VZN)  
 -Beroipiteke : 15 (MN)  
 -Betalaha : 15 (MN)  
 -Maroakoho : 70 (MN)  
 -Tanandava-nord : 80 (MN)  
 -Tsirara-Benara : 80 (MN)

-33/ Quartier Sarotsetay Haut

-Centre : 100 (SK)  
 -Sarotsetay-bas : 200 (SK)  
 -Ambatolahitsirara : 100 (SK)  
 -Ambonaivo : 50 (MNK)  
 -Antsakoanabo : 25 (SM)  
 -Befamata : 50 (SG)  
 -Masiadily : 60 (SG)  
 -Mikaikarivo : 40 (FK)  
 -Motombe : 70 (SG)  
 -Vohitsapela : 60 (SK)

-34/ Ankilimanondro-sud

-Centre : 250 (DO)  
 -Ambendra : 50 (DO)  
 -Andamilamy : 100 (DO)  
 -Ankolidaro : 150 (DO)  
 -Fenoarivo : 60 (H)  
 -Mamba : 60 (SK)  
 -Manova : 40 (DO)  
 -Vohimaro : 70 (DO)

-35/ Quartier Beronono

-Centre : 80 (TVR)  
 -Amboaido : 100 (TVR)  
 -Andranomaleotse : 120 (VZN)  
 -Anjamalany : 40 (AN)  
 -Anjambotretreke : 160 (TVR)  
 -Behalango : 120 (TVR)  
 -Beonga : 15 (TVR)

-36/ Quartier d'Amborompotsy

-Centre : 50 (MRL), 290 (ZA)

-Androtsabo : 60 (MRL)  
 -Androvakely : 10 (MRL)  
 -Ankazoabo : 120 (MRL)  
 -Ankisakisaka : 80 (MRL)  
 -Maola : 60 (MRL)  
 -Mahamamo : 40 (MRL)

-37/ Quartier d'Antanimavo

-Centre : 350 (BS)  
 -Ampalay : 50 (SK)  
 -Analamisaka : 200 (BS)  
 -Andavaparanaka : 40 (MRL)  
 -Andoboka : 20 (BT)  
 -Ankafoja : 150 (BS)  
 -Ankevo : 100 (BT)  
 -Beadabo : 30 (SK)  
 -Belamoty : 25 (ML)  
 -Bemoity-sud : 80 (VZN)  
 -Besavoa : 80 (BS)  
 -Besongike : 10 (TVR)  
 -Betry : 10 (SK)  
 -Nandrava : 70 (BS)  
 -Remeoke : 60 (SK)  
 -Tanandava-sud : 60 (BS)  
 -Tsotsama : 80 (MR)

-38/ Quartier de Kilimivory

-Centre : 155 (MRL)  
 -Andingolingo : 20 (L)  
 -Andrakia : 20 (DO)  
 -Andranomamy : 60 (ML)  
 -Anivorano : 15 (ML)  
 -Antsatra : 90 (N)  
 -Behavoa : 15 (HM)  
 -Behera : 15 (FO), 10 (L)  
 -Kileroa : 110 (MR)  
 -Kilimara : 50 (MRM)  
 -Marohola : 200 (H)  
 -Rekoso : 40 (BT), 30 (MRL)  
 -Tanambao : 60 (BT)  
 -Tanantsoa : 10 (BT)  
 -Vohimiroro : 50 (ZM)  
 -Vohipeno : 60 (BT)  
 -Vohitoza : 100 (BT)  
 -Votovoatavo : 60 (H)  
 -Kilimary : 65 (ML)

-4.- Canton d'Itampolo

-41/ Quartier Tsiandriona-nord

-Centre : 138 (TY), 122 (TG)  
 -Ambaladoda : 84 (TY)  
 -Ambalatsimiviky : 156 (TY)  
 -Androipano : 178 (TY)  
 -Ankameña : 244 (TY)  
 -Ankiliambany : 176 (TY)  
 -Befengoke : 90 (TY)  
 -Befolotse : 277 (TY)  
 -Besasany : 106 (TG)  
 -Besely-nord : 278 (TG)  
 -Besely-sud : 128 (TY)  
 -Besono-nord : 120 (TY)  
 -Kaikarivo : 104 (TG)  
 -Nisoa : 190 (TG)

-42/ Quartier d'Antsara

-Centre : 151 (TG)  
 -Anja : 180 (TG)  
 -Ankilibory-nord : 172 (TG)  
 -Ankilitelo : 65 (TG)  
 -Belosy-nord : 102 (TG)  
 -Tanandrato : 98 (TG)  
 -Vombe : 213 (TG)

-43/ Quartier d'Itampolo

-Centre : 145 (TG)  
 -Ankazoabo : 56 (TG)  
 -Berovontsy : 461 (TG)  
 -Bevala : 117 (TG)  
 -Manitohana : 58 (TG)  
 -Tongaenoro : 117 (TG)  
 -Zoenarivo : 87 (TG)

-5.- Canton d'Androka-51/ Quartier d'Androka-sud

-Centre : 2.160  
 -Ambohibola : 60 (VZ)  
 -Bemanateza : 134 (TGT)  
 -Tsimafaitse : 175 (TG)

-52/ Quartier d'Androka-nord

-Bezava-Zamasy : 134 (TY)  
 -Manera : 209 (TY)  
 -Mandevy : 169 (TY)  
 -Saodona : 155 (TY)  
 -Tsiarindrano : 169 (TY)  
 -Tanamihilitse : 139 (TY)

-53/ Quartier d'Ankalangasa

-Centre : 298 (TJ)  
 -Ankobeo : 147 (TJ)  
 -Besono : 136 (TJ)  
 -Kaikarivo : 170 (TJ)  
 -Zampaly : 167 (TJ)

-54/ Quartier Beavoha-sud

-Centre : 128 (TK), 205 (TMH)  
 -Anaviavimasy : 123 (TA)  
 -Ambalabe : 126 (TA)  
 -Ankilimanoy : 109 (SZ)  
 -Bemintse : 112 (ZG)  
 -Kalomboro : 115 (TLB)  
 -Malangy-haut : 128 (TA)

-55/ Quartier de Bevoalavo

-Centre : 672 (TB)  
 -Beheva : 108 (TVT)  
 -Eamonte : 137 (TSY)  
 -Lahitsitely : 136 (TTH)  
 -Miankane : 106 (TVT)  
 -Mahatsandry : 153 (TKP)

-56/ Quartier d'Evanga

-Centre : 173 (TV)  
-Ankasina : 197 (TV)  
-Ampasy : 202 (TV)  
-Behomby : 145 (TJ)  
-Beharahake : 232 (TTO)  
-Kileroa : 151 (TV)  
-Tsiankeva : 236 (TV)

-57/ Quartier de Kilibory

-Centre : 194 (TK)  
-Ankeheo : 126 (TK)  
-Antsarika : 125 (TK)  
-Ambolisarika : 118 (TMF)  
-Betafia : 146 (TF)  
-Taikomby : 151 (TK)

-58/ Quartier de Kilimirimbo

-Centre : 216 (TJ)  
-Amborompotsy : 155 (TMR)  
-Belosy : 144 (TLV)  
-Emina : 148 (TMT)

---

ANNEXE II.- LEXIQUE ET TOPONYMIE

L'ensemble des entretiens que nous eûmes durant cinq mois se déroula en langue malgache et les transcriptions citées dans le corps du texte n'en sont qu'une traduction approchée, ce qui manifeste un autre écran à une perception directe du réel.

Mais si cette langue est pratiquée sur l'ensemble de l'île, les régions éloignées - ou particulièrement isolées comme celles du "Sud" - ont développé leur apport linguistique hors de tout contact primordial avec les principaux royaumes en constitution dans les trois derniers siècles ( Merina et Sakalava ).

Etant donné la rareté des témoignages et la poussière de données sur lesquelles nous avons été amenés à travailler, il nous a donc paru bon de restituer tels qu'ils ont été reçus d'une part les souvenirs historiques ou les affabulations légendaires quant aux lieux de la région et, d'autre part, de reproduire l'essentiel d'un vocabulaire qui fut présent dans les conversations en y ajoutant - quand c'était possible - la connotation scientifique additionnelle.

Plus que de parvenir à un dictionnaire "complet" d'une langue mahafaly qui n'existe pas, il nous a paru plus intéressant de restituer quantitativement les mots employés. Quantité dont une première analyse ou lecture rapide permet de restituer les centres d'intérêts, le niveau de maîtrise de la nature et la connaissance de celle-ci, et l'amorce de constitution des rapports sociaux.

-I- TOPONYMIE

-11/ Canton d'Itampolo.

BESELY : Cultures intensives. Il n'y eut jamais d'émigration aux dires des gens.

ITAMPOLO : Français et sénégalais occupèrent d'abord ce poste - le plus ancien de la sous-préfecture - avant Androka.

MANITOAHAHA : Quartier d'Itampolo. Le roi ANDRIANITAKO-ARIVO y brisa un lacet de ses sandales en poursuivant un sanglier. Fouilles d'Aepyornis (autruche géante).

TSIANDRIONA-NORD : Le noble RENITANY y habitait, était juge des affaires des villages environnants et devait être salué par tout visiteur.

-12/ Canton d'Androka.

AMBOHIBOLA : au bord de la mer. Un "vazaha" y aurait enfoui de l'argent (pirate ?).

ANKASINA (Evanga) : ancien lieu de sacrifices ("sorona").

BEZAVA-ZAMASY (Androka-nord) : plaine avec baobab sacré.

BEHEVA : village-étape lors du voyage des rois dans l'ouest entre Mahatsandry et Ampanihy.

EVANGA : sur la route entre Androka et Mahatsandry. On y vendait beaucoup d'esclaves autrefois.

KAIKARIVO : lieu de réunions des "mpanjaka" de la région.

## -13/ Canton d'Ankiliabo

AMBATOROHEVA, ANJAMISARA : gisements de grenat.  
 ANKILIMASY : à côté de Beavake; il y a un "kily" sacré.  
 BEFAMATA (Behavandro) : on y fabriquait de la chaux.  
 BEKIMPAY, MAFAIDRANO (Betioky) : gisements de grenat.  
 TANAMIEVA (Belamoty) : collectivité protestante.

## -14/ Canton d'Ampanihy.

BEGORAGO (Bekily-Vahontera) : du nom de Calebasses qui font du bruit pour éloigner les sangliers des cultures.  
 Mines de graphite.  
 BEMIOTRO (Evazy) : lieu d'émigration lors d'une famine.  
 BESOSA (Ambalavato) : gisement de grenat de l'exploitation Borsa.  
 EVAZY : du nom d'un grand propriétaire de bœufs qui y habitait.  
 FIRANGA (Evazy) : s'appelait auparavant AMPOTOTSE. Tsiampondy y habitait et son sorcier donna son nom au lieu.  
 GOROGODA (Evazy) : ancien village fortifié (fossés au nord).  
 MAHAMY (Ambalavato) : du nom d'un grand propriétaire de bœufs ( ou "mpanjaka").  
 MANIRY : gisements de graphite et grenat.  
 TAIMBY (Evazy) : les anciennes forges mahafaly y étaient installées.  
 VATONAORY (Evazy) : appelé ainsi parce que son premier habitant, EMIDRA, y édifia une pierre levée.

## -15/ Canton d'Ampamata.

AMBATOKAPIKA (Vohitany) : mines de grenat.  
 AMBOROVORO (Ampamata) : les mahafaly karimbola y plantèrent des "vorovoro" pour empêcher l'entrée des Antandroy.  
 ANKILIMANONDRO (Belindo) : mines de grenat.  
 GOGOGOGO (Ankilindrehozoke) : sculpteurs d'"aloalo".  
 TAOLAMBOSITSE : y résidait le roi Voriandro, dont tout le troupeau périt à la suite d'une épidémie.  
 SOAMANONGA-Ouest (Vohitany) : mines de charbon de terre.

## -16/ Canton des Pâturages.

AMPIKETRA (Ambatomanambahatse) : village du siège royal.  
 Pierre levée.  
 ANDRAKIA (Kilimivory) : village du chef RAKIA.  
 REKOSO (Kilimivory) : du nom du chef REKOSO.  
 VOHIMARO (Ankilimanondro) : mont sacré Revisika.

## -17/ Canton de Fotadrevo.

RANOMASY-Est (Tanantsoa) : première implantation des immigrants Tanosy de Manantenina (migrants pour cause d'épidémie).

## -18/ Canton d'Ejeda.

TALIMBOLA (Ejeda) : il y est né un roi dont le cordon ombilical était en argent.

-II- LEXIQUE

- ABO : Haut, élané.  
 ADY : controverse, dispute. "Ady ambody kily" = règlement du conflit au pied du tamarinier.  
 AGODA : avaler.  
 AHITSE, AHIDAMBO : genre de graminées.  
 AKANGA : pintade.  
 ALA : forêt. "Alave" = bush primaire ou "sarika" très ancien.  
 ALOALO : poteau funéraire planté sur les tombeaux et évocateur de la situation sociale du défunt ou de sa vie passée.  
 AMPELA : quenouille. "Zanakampela" = gendres.  
 AMPEMBA : sorgho.  
 AMONTA : espèce d'arbres.  
 ANAKE : petit  
 ANGADY : bêche rectangulaire.  
 ANGISY : petit calmar, utilisé comme appât.  
 ANKONATSE : là où la terre est molle (= fertile).  
 ANTAKE : sorte de haricot.  
 ANTSAMBY : Idem.  
 ARA : sorte d'arbre fruitier.  
 ARATO : filet de pêche.  
 ASALY : fumer (du poisson).  
 AVIAVY : genre de banian (Ficus Indica).  
 -----  
 BAGEDA : patate douce.  
 BAKAKA : herbes hautes à longues feuilles  
 BAIBOHO : champs cultivés (à l'exclusion des "tetikala" = champs sur brûlis).  
 BALAHAZO : manioc.  
 BARARATA : grand roseau utilisé dans la construction des cases.  
 BEKO : chant funéraire.  
 BEDOROVANA : bois du dessus du cercueil.  
 BETSIBAROKA : cancrelat.  
 BETSITERAKA : grande brebis.  
 BILO : phénomène de possession.  
 BOSAKA : nom général pour les herbes de petite taille.  
 -----  
 DARO : espèce d'arbre.  
 DO : adj. mutilé.  
 DODA : piquets de clôture.  
 -----  
 ELO : abri rudimentaire en feuillage.  
 ENGA : amende (ou offrande au roi).  
 EVA : convenance.  
 -----  
 FALAY : adj. vaincu.  
 FALY : interdit.  
 FAMAHA : repas donné à ceux qui apportent une offrande lors de l'enterrement.  
 FAMATA : plante vénéneuse, à latex.  
 FAMONTY : espèce d'arbuste.  
 FANAFAKA : plante dont la sève sert d'enduit pour les femmes.  
 FANANIHA : escalier de branchages pour franchir la clôture d'un champ à l'autre.  
 FANIHY : chauve-souris.  
 FANARA : balancier de la pirogue.  
 FANDRA : plante sauvage à tubercule comestible.

- FANERY : bracelets en argent.  
 FANGALY : bêche triangulaire plantée à la volée.  
 FANGITSY : tubercules comestibles.  
 FANGITRA : Idem.  
 FANO : tortue de mer.  
 FARAFÁTSE : espèce d'euphorbiacée dont le bois tendre et léger est utilisé pour la construction des pirogues.  
 FAREHETSY : buisson dont les graines épineuses disposées en amas dans les coulées du bush servent à piéger les pintades.  
 FASY : sable.  
 FARANAKA : espèce de poisson.  
 FATAKA : petits piquets.  
 FENGOKE : plantes résineuses qui servent à fabriquer de la colle.  
 FISAHA : jeu funéraire.  
 FIVIKY : piège pour sangliers.  
 FOLOTSE : herbes sauvages.  
 FOKOŃOLONA : assemblée villageoise gérant les affaires communes.  
 FONY : graine oléagineuse et comestible du baobab.  
 FOSA : nom générique des crabes.  
 FOTOTSE : souche d'arbre.
- 
- GORAGO : bruit.
- HABOBO : lait caillé.  
 HABOKE : fertile.  
 HAFOTRA : espèce de fibre.  
 HALANGO : espèce d'arbuste.  
 HALÓMBORO : plante fibreuse.  
 HANDATSE : saumâtre (eau).  
 HARAHARA : espèce de bois très dur. HARA : pierre calcaire  
 HARENANA : adj. plat (rocher).  
 HASY : cotonnier sauvage.  
 HAZONDRATO : espèce d'arbres.  
 HAZAVA : lumière. Fig.: espace défriché autour du village.  
 HAZOMALÁNY : Faux camphrier dont le bois sert à la fabrication du balancier de la pirogue vezo.  
 HAZOMANGA : lieu de culte du clan ou du lignage mahafaly où sont plantés en terre un certain nombre de poteaux en "katrafay"; les uns pointus ("hazomanga lahy" = mâles) les autres portant enfilée une planchette horizontale ("hazomanga vavy" = femelles) et servant aux sacrifices.
- HETAY : espèce de bois  
 HEVA : adj. plat.  
 HEVO : adj. fertile. Subst.: boues fertiles.  
 HERANA : herbes servant à la fabrication des nattes.  
 HINDE : pâturage sur brûlis.  
 HINDRIA : espèce d'oiseau rapace.  
 HOLA : espace d'arbuste.  
 HOMBE : planche.  
 HOMBY : porte.  
 HORY : cadeau.  
 HOZOHOZO : tremblement de l'air surchauffé.
- 
- INAKA : terrain humide.  
 INDO : ombrage.  
 IVO : centre.

- KAIKARIVO : tambour religieux.  
 KAKO : espèce de boa.  
 KANDY : terrain de culture.  
 KAPIKA : couvercle.  
 KARANA : commerçant indien ( en fait d'origine pakis-  
 tanaise).  
 KATAKATA : perdrix grise.  
 KATRAFAY : arbre de construction ("Cedrelopsis grevei")  
 KIALO : campement de pâturage éloigné du village.  
 KIBORY : tombeau.  
 KIDONA : mélange.  
 KILY : tamarinier. Grand arbre à l'ombre épaisse  
 dont les graines huileuses sont comestibles.  
 KILIBORY : tamarinier nain.  
 KIMPAY : désert.  
 KITIKITIKA : espèce de faucon.  
 KITIANDAY : pièce de bois au fond de la pirogue dans la-  
 quelle on fixe le mât.  
 KITJOAMANTA : harpon de pêche à quatre pointes.  
 KIVALAVALA : petit enclos.  
 KISENY : espèce de concombre.  
 KODEO : bas-fond.  
 KOMPITSE : lianes.
- 
- LAFIKA : où on étale quelque chose. Tapis. Feuillage  
 sur lequel on dépose la viande dépecée.  
 LAHITSITELY : guerrier vaincu.  
 LAKA(NA) : pirogue.  
 LALITSE : mouche.  
 LAKATO : grotte.  
 LAMBO : sanglier.  
 LAMILAMY : pierre plate.  
 LAMBA : vêtement au sens large.  
 LAMOTY : espèce de prunier sauvage.  
 LAVAKA : gîte, terrier.  
 LAY : voile (de la pirogue).  
 LEO : mortier.  
 LILY : tribunal du clan; par extension : sentence.  
 LINGO : sommet, éminence.  
 LOBOKA : repas d'enterrement pour la famille.  
 LOGY : espèce de haricot.  
 LOHAOSY : tête de chèvre.  
 LOLO : esprit du défunt.  
 LOMBIRY : espèce de plantes vénéneuses.  
 LOSY : plantes tinctoriales.  
 LOVO : genre de mérrou.  
 LOVOKA : plaine.
- 
- MAHATA : résister.  
 MAHATANTE : inépuisable.  
 MAINSOLELA : bois de dessus du cercueil.  
 MAFAITSE : amer.  
 MALANGY : visible de loin.  
 MALEOTSE : salé (eau).  
 MANAMBAITSE : harpon de pêche.  
 MANATEZA : gros bois de construction.  
 MANDRAVA : se disputer.  
 MANENGA : offrande à la famille du défunt.  
 MANITSE : parfumé, frais.  
 MARA : nu (sans feuilles).  
 MASAY : petit.  
 MATAVY : bon à manger.  
 MIEVA : joli.

- MIKEA : vivre en forêt de la cueillette.  
 MINTSE : arbre fruitier sauvage.  
 MITSIRARA : élevé.  
 MIOTRO : se grouper.  
 MISAKANA : qui fait obstacle.  
 MISARA : s'habiller.  
 MIVORY : se réunir.  
 MOITA : espèces d'herbes.  
 MONTO : végétation repoussant sur brûlis.  
 MPANJAKA : roi.  
 MPISORO : chef religieux.  
 -----  
 NAORY : adj. levé (ex.: pierre levée).  
 NARA : froid.  
 NAOLA : fou.  
 NDATY : homme. Adj. humain. (ou "Ondaty").  
 -----  
 ONDRAMBE : danse funéraire.  
 ONDRY LAHY : bélier. ONDRY VOSITRA : mouton châtré.  
 ONGONGO : canard à bosse.  
 OMBY : bœuf.  
 OMBIASA : sorcier.  
 ORITA : pieuvre.  
 OSY : chèvre.  
 -----  
 PILASTSE : fronde.  
 PINJO : pintade.  
 PISORO : (ou MPISORO). Sacrificateur du lignage ou du clan.  
 -----  
 RAIKETA : Figuier de Barbarie.  
 RANOVOTO : citerne naturelle dans la calcaire.  
 RAVA : dispute.  
 RAZANA : ancêtres.  
 REMEOKE : adj. sombre.  
 ROKA : bois mort apporté par les crues de fleuve.  
 ROIFANO : plantes épineuses.  
 ROVONTSY : Idem.  
 -----  
 SAHO : grenouille.  
 SIAZY : danse.  
 SANTA : réfléchir ensemble.  
 SAKA : vallée d'un fleuve (bassin).  
 SAKOA : arbre à fruits aigres.  
 SALAKA : pagne.  
 SALY : jonc.  
 SAMA : genre d'échassier.  
 SAMBE : flamant rose.  
 SAMPA : branche.  
 SANIRA : espèce d'arbre fruitier sauvage.  
 SARIKA : forêt secondaire dense de reconstitution du bush.  
 SARO : plante des marécages.  
 SAROA : espèce de poisson.  
 SAROTSE : adj. difficile.  
 SATRA : espèce de palmier dont les feuilles sont utilisées en vannerie.  
 SAVOA : arbuste du genre Pignon d'Inde.  
 SERANA : gué.  
 SIFAKE : genre de lémurien.  
 SITRY : lézard.  
 SOKAKE : tortue.  
 SONGIKA : espèce de petits mammifères.  
 SOSA : liane à tubercule comestible.

- TAIMBALA : fumier.  
 TAIMBY : scorie de fer.  
 TALE : Ancien du village.  
 TALY : Arbuste dont on sert pour teindre les étoffes.  
 TAOLAMBOSITSE : ossements de bœufs éparpillés.  
 TAPISAKA : espèce de plante grimpante.  
 TAROSA : couloir de circulation du bétail à travers les champs, jusqu'au village ou au point d'eau.  
 TAVY : brûlis pour la culture.  
 TENY : feuillage résistant servant pour la toiture.  
 TEMBO : déshonneur de l'homme sans bœufs :  
 TERAKA : naître.  
 TETIK'ALA : litt.= couper la forêt en morceaux. Par extension : brûlis.  
 TEZA : harpon vezo.  
 TIOKY : vent.  
 TOHOKA : ruche.  
 TOKA : un, seul.  
 TOLY : arrivé.  
 TRY : espèce de lianes.  
 TIHY : natte (vanterie).  
 TSAKO : maïs.  
 TSIKIDONA : danse.  
 TSIKOAKE : inépuisable.  
 TSIRIRY : sarcelle.  
 TSOHA : citronnier.
- 
- VAHATSE : racine.  
 VAHY : liane.  
 VAHO : aloès.  
 VARO : bois de menuiserie.  
 VALA : clôture. Par extension, tout espace clôturé.  
 VALABE : grand espace clôturé contenant des parcelles ouvertes cultivées individuellement.  
 VALAN'OMBY : parc à bœufs.  
 VALAN'OSY : parc à chèvres.  
 VANGA : vendre (ex.: des esclaves).  
 VANTAZANA : grenier à sorgho.  
 VAZAHA : étranger.  
 VIVY : genre de sarcelle.  
 VOANEMBA : genre de haricot.  
 VOANJO : arachide.  
 VOATAVO : genre de citrouille. Sert à la confection des Calebasses.  
 VOALAVO : rat.  
 VOAY : caïman.  
 VOHITSE : montagne.  
 VONDRO : genre de roseaux servant à la confection des parois des cases.  
 VOROVORO : gaulettes au bout desquelles on dispose des herbes en signe de propriété ou pour déterminer le terroir contre les immigrants.  
 VOVO : puits.
- 
- ZA : baobab. ZAMPALY : baobab sacré.  
 ZEHY : empan.  
 ZEZOLAVA : instrument de musique à une corde.

## ANNEXE III.- ENDETTEMENT PAR CARNET

-a) Jusqu'à 1963 :

N°	Somme	N°	Somme	N°	Somme
2	21 150	146	8 250	321	8 250
3	7 800	147	11 800	322	8 750
4	5 500	151	5 250	323	2 335
8	2 850	152	9 400	324	2 400
12	23 000	155	8 350	341	19 300
18	9 650	156	4 750	348	2 900
19	18 620	159	3 650	349	4 650
22	9 500	163	13 413	397	3 000
24	5 155	169	3 450	404	6 600
27	9 500	180	11 460	405	3 065
30	5 000	181	1 700	411	100
31	5 470	183	4 180	412	4 000
36	1 700	196	5 250	423	9 375
42	13 890	197	5 250	431	10 100
47	1 600	209	1 020	434	8 400
52	5 300	212	2 000	436	9 050
62	7 850	216	8 250	437	4 900
74	9 170	217	8 350	456	4 000
84	8 250	221	8 400	463	2 625
85	7 570	234	5 000	484	5 400
86	5 300	238	3 000	486	1 556
88	2 680	245	8 485	544	5 000
91	25 060	246	8 250	545	7 500
100	7 050	256	5 250	546	2 850
101	7 546	262	5 550	553	1 950
104	7 220	272	8 500	559	4 000
106	220	278	4 400	562	5 600
108	2 160	281	6 320	571	7 450
110	6 300	283	3 150	574	8 550
115	7 500	287	6 250	603	8 400
117	2 465	296	6 750	606	8 400
120	6 300	301	7 000	631	16 940
122	2 825	302	3 000	632	8 400
125	17 436	309	4 600	644	7 500
130	7 500	314	6 500	650	8 725
137	7 150	316	3 800	720	2 900
140	5 300	318	9 000		
145	2 200	320	5 600		
				<u>Total</u>	: 760.236

-b) 1964

37	2 800	360	2 800	506	8 350
81	8 350	374	5 550	539	7 550
175	5 550	389	5 550	560	8 350
182	5 550	390	8 050	561	8 350
225	8 350	429	8 050	573	5 550
227	8 050	433	8 350	583	8 350
233	8 350	442	8 350	587	5 550
240	4 350	483	8 350	589	8 050
254	8 050	487	5 550	591	5 550
269	8 350	493	5 800	610	2 600
313	8 050	498	5 200	654	105

.../...

674	5 550	768	280
683	7 150	798	2 800
689	5 550	800	8 050
712	8 050	821	3 500
743	2 900	844	2 750
746	5 550	845	2 750
756	5 550		
763	2 900	<u>Total</u>	: 287.435
764	8 350		

-c) 1965

96	5 550
97	5 550
103	5 550
109	8 300
112	5 600
303	8 300
373	5 800
462	1 350
465	5 550
517	5 800
518	5 550
534	5 550
554	4 350
569	5 870
592	7 000
594	5 150
651	5 550
659	8 300
681	8 350
728	8 300
787	7 000
792	8 350
795	12 000
833	5 800
837	8 350
852	8 300
888	5 800

Total : 175 570

---

ANNEXE IV.- ANNOTATIONS TECHNOLOGIQUES

-I- Prix de revient du mètre carré de tapis à l'Atelier-Pilote en 1964 :

-a- Personnel :

- 1 moniteur	: 7 150 x 12	=	85 800
- 1 laveur	: 3 550 x 12	=	42 600
- 4 tisserandes	: 4 x 3200 x 12	=	153 600
			282 000

Par mois : 25 262 francs dont 1 762 de charges sociales.

-b- Matière première : l'Atelier traite 3 mètres carrés par mois soit  $\frac{8\ 350}{2} = 4\ 175$  francs.

-c- coût au mètre carré :  $(25\ 262 + 4\ 175) / 3 = 9\ 812$  F

A titre de comparaison, le coût pour le même tapis et pour la tisserande qui paie toutes les opérations est de 2 874 francs, soit trois fois moindre.

x x x

-II- Temps de fabrication d'un tapis Haute Laine 2 x 3

-a- Laine filée, 30 kilos. Vient directement de Beloha.

-b- Retord : on ne tord que le fil de la trame, soit 5 jours pour 5 kilos.

-c- Mise en écheveau : se fait à Beloha.

-d- Lavage : 1 à Beloha, 1 à Ampanihy soit 8 jours.

-e- Teinture : 2 jours.

-f- Mise en boule : 8 jours à 4 kilos par jour.

-g- Coupe et trame : 6 jours. Il faut 3 kilos de fil pour la trame, 2 kilos pour la confection des chaînes et il reste 25 kilos pour le tissage proprement dit.

-h- Tissage : 80 jours.

-i- Finition : 2 jours.

Total : 111 jours.

x x x

-III- Temps de fabrication d'un double face 2 x 3

-a- Cardage : occupe le double de temps, 50 jours.

-b- Filage : on ne file que la trame et les chaînes, 9 kilos à 320 g/jour = 28 jours.

-c- Retord de 9 kilos : 5 jours.

-d- Mise en écheveau de 9 kilos : 1 jour.

-e- Lavage : 5 jours.

-f- Teinture : 2 jours.

-g- Mise en boule et coupe : 6 jours.

-h- Tissage : 10 jours à 2 kilos par jour.

-i- Finition : 2 jours.

Total : 109 jours.

## ANNEXE V.- PROJETS

De l'étude entreprise par Mr. RABOANARY en 1967 et qui se décompose en trois parties : analyse, critiques et nouveau projet, nous ne citerons que quelques passages des deux dernières parties.

"2ème partieREMARQUES ET CRITIQUES

"(...) Cette étude n'a donc pas la prétention d'apporter une solution miracle aux difficultés que peut rencontrer la coopérative. Les remarques et critiques suivantes découlent des faits recueillis sur place. Elles ont pour principaux objectifs : l'amélioration des revenus des éleveurs, la rentabilisation du travail de la laine mohair sans tenir compte des objections éventuelles d'ordre politique, régionale ou d'intérêts particuliers qui pourraient exister!" (cnqs) (p.6)

"Une action doit être entreprise en faveur de l'amélioration et la multiplication du cheptel. Malgré le problème que peut poser la dégradation du sol et de la végétation par les chèvres, le profit que la région pourra en tirer par l'exploitation de la laine mohair limite (sic) (lapsus révélateur = lire milite) en faveur de l'opération." (p.7)

"La fabrication

Certaines personnes de la région pensent qu'il faut encore en matière de production conserver certaines méthodes traditionnelles ceci pour occuper la main-d'œuvre locale. Cette conception semble anti-économique (cnqs) puisque en introduisant du matériel mieux adapté les artisans amélioreraient la production, augmenteraient leur revenu et consacraient moins de temps pour faire le même travail.

L'introduction de rouet serait un non-sens si parallèlement on ne trouve pas un système pour activer le cardage, autrement dit, si on maintient la méthode manuelle de cardage ( 1 kg toutes les 3 heures) le rouet n'aurait pas suffisamment de matières premières à filer" (p.7)

"(...) "Il est entendu, au cas où on conserverait le système actuel de coopérative artisanale : 1) que la fileuse touchera toujours les 50 fmg pendant le temps du paiement intégral du rouet , 2) que le rouet deviendra la propriété de la fileuse après paiement et qu'elle aura toute latitude de travailler en atelier ou chez elle." (p.8) (Dans le projet qui suit, les rouets sont installés en atelier).

"(...) L'installation existante ne peut recevoir plus de 33 métiers. Si on veut éviter les malfaçons, les retards dans les livraisons il faudrait regrouper au maximum les tisserandes (cnqs) ceci en augmentant au maximum le nombre de métiers à installer dans les ateliers de la maison du Mohair." (p.9)

## "CONCLUSION

(...) Le but de cette étude est avant tout de rentabiliser ce travail d'une part et trouver un débouché valable et rémunérateur pour la laine mohair brute, qui est une des principales sources de revenu de la région d'autre part. Cependant on ne pourrait s'attendre à un résultat valable tant que les conditions ci-après n'auront pas été réunies :

1°/- Matière première de bonne qualité et suffisante.

2°/- Fabrication de tapis rationnelle, rentable, mais surtout pouvant assurer un revenu honnête (cnqs) à l'artisan et à l'éleveur.

3°/- Méthode de commercialisation garantissant l'écoulement des produits finis.

Dans le projet de la "Nouvelle Coopérative Artisanale du Mohair" nous avons tenu compte de ces différents problèmes. Il a fallu faire un choix entre la transformation pure et simple du système de coopérative en atelier de production (cnqs) et le maintien du système actuel avec seulement quelques améliorations" (p.10).

### "3ème Partie

(...) Les ateliers existants ne peuvent recevoir plus de 33 métiers à tisser : la construction de 376 m<sup>2</sup> de hangar couvert s'avère donc indispensable pour recevoir les métiers à tisser supplémentaires, les 60 rouets et les 60 ouvrières pour le cardage" (p.12) (Objectif : fabriquer les 2/3 en atelier d'une production annuelle pour laquelle on garde comme niveau les 3/4 de la production de 67)

En fonction de cette perspective, il est prévu l'installation de 61 métiers sur lesquels travailleront 244 tisserandes (à 4 en rotation par métier).

On y ajoutera 60 cardeuses et 60 fileuses à temps complet pendant 300 jours.

Mis à part les problèmes de tous ordres posés par la constitution d'un "atelier de production", les critères techniques et financiers eux-mêmes sont trop rapidement exposés. La simplification des chiffres peut cacher une complexité technologique plus grande. Prenons comme exemple le métrage de tapis : objectif annuel 5.490 m<sup>2</sup>. Si on ne fabrique que des 2 x 3, et s'il faut 4 tisserandes pendant 20 jours pour tisser un tapis, comme le dit le rapport "la surface de tapis fabriqué annuellement par un métier est de :  $(6 \text{ m}^2 \times 300) / 20 = 90 \text{ m}^2$ " et il faut donc  $5\,490 / 90 = 61$  métiers (sur un autre plan, c'est le métier qui fabrique ou le rouet qui file : la machine sujet de l'action). Mais si on fabrique des 1 x 2 à 2 tisserandes pendant 14 jours ...il faudra 130 métiers pour accomplir les mêmes 5 490 m<sup>2</sup>. Etc.

## ANNEXE VI.- LOCALISATION DES TISSERANDES

234	Ampanihy		
36	"-	Haut-Ouest	
49	"-	Bas-ouest	
125	"-	Tanambao-centre	
143	"-	Tanambao-nord	
102	"-	Tanambao sud et est	4 Sakatovo-Ambalabe
155	Andranomamy	(1 km)	
88	Ambalatsiefa	(1 km)	
132	Ankiliabo	(3 km)	
27	Belaza	(3 km)	
5	Reanara	(4 km)	
9	Ankilitelo	(4 km)	
1	Ankilifolo	(4 km)	
23	Ankilimalangy	(4 km)	
18	Behavandra	(6 km)	
3	Ambondro	(6 km)	
1	Lafibato	(6 km)	
25	Anosa	(8 km)	
20	Tokove	(8 km)	
2	Ampototse	(8 km)	
1	Anjamisara	(9 km)	
1	Mahamy-sud	(10 km)	
1	Motondava	(10 km)	
4	Befamanta	(10 km)	
6	Befasy	(10 km)	
12	Anarabemiotro	(12 km)	
1	Betioky	(12 km)	
5	Ianara	(12 km)	
1	Ankilizato	(25 km)	
1	Andamoty	(25 km)	
3	Bekily	(25 km)	
3	Bekako-nord	(25 km)	
1	Efoty	(25 km)	
1	Sakamasay	(25 km)	
1	Sihanadahy	(30 km)	
2	Gorogoda	(32 km)	
1	Benenitra	(32 km)	
9	Ankilimivory	(32 km)	
11	Manakaralahy	(35 km)	
1	Manakaravavy	(38 km)	
2	Amborompotsy	(39 km)	
3	Evazy	(40 km)	
27	Ejeda	(51 km)	
2	Tranoroa	(60 km)	
24	Mahatsandry	(77 km)	
1	Bekitro	(78 km)	
35	Androka	(80 km)	
7	Gogogogo	(85 km)	
5	Ambovo	(85 km)	
6	Bevoalavo	(85 km)	
6	Behavoaha-sud	(98 km)	
1	Ankilimirimbo	(100 km)	29 Se sont déplacés
2	Beloha	(100 km)	15 Décédés
2	Kilibory	(105 km)	8 Inconnus
2	Fotadrevo	(110 km)	1 Démission
1	Meankany	(110 km)	
1	Bezaha	(165 km)	
			<u>TOTAL</u> : 1.448

## ANNEXE VII.- ETATS DE PAIEMENTS 1963-68

Année 1963

Etats	Valeur d'agréeage	Sommes à Paiements récupérer (ou avances)		Valeurs des ventes
n°1	...	...	637 395	...
n°2	...	...	79 980	...
n°3	1 880 920	452 515	1.428 405	...
n°4	983 030	345 700	637 330	...
n°4'	...	...	568 391	...
n°5	1.186.905	369 515	817 390	1 442 510
n°6	...	...	17 905	...
n°7	381 690	139 725	241 965	473 805
n°8	400 821	153 775	247 046	484 635
n°9	592 006	170 320	421 686	720 887
n°10	889 419	252 220	637 199	1 087 365
n°11	298 923	104 595	194 328	370 657
n°12	367 439	71 410	296 029	446 855
n°13	395 186	127 890	267 296	490 390
n°14	435 996	140 235	295 761	534 157
1 à 14	7 812 335	2 327 900	6 818 482	6 051 261
5 à 14	4 948 385	1 529 685	3 418 700	6 051 261

Année 1964

1	394 226	135 490	258 736	481 445
2	702 249	231 877	470 372	861 620
3	719 915	244 768	475 147	873 230
4	319 735	87 030	232 705	389 580
5	625 350	221 575	403 775	755 930
6	364 459	139 650	224 809	442 435
7	600 635	244 445	356 190	736 175
7'	475 740	186 750	288 990	578 550
8	129 190	38 000	91 190	154 850
9	513 166	205 480	307 686	641 050
10	612 932	176 955	435 977	753 730
11	473 832	152 595	321 237	590 350
12	140 190	52 995	87 195	182 085
13	75 530	26 395	49 135	93 515
14	1 294 945	467 030	827 915	1 562 815
15	235 430	76 550	158 880	285 390
16	334 240	108 485	225 755	404 300
17	623 975	209 050	414 925	753 290
18	779 470	257 380	522 090	933 535
19	602 685	202 850	399 835	732 360
20	1 037 500	330 530	706 970	1 229 455
21	782 895	279 360	503 535	949 010
22	707 777	249 970	457 807	861 340
23	527 486	162 660	364 826	644 180
Total	13 073 552	4 487 870	8 585 682	15 890 220

Année 1965

1	633 165	212 315	420 850	759 785
2	662 965	208 995	453 970	813 440
3	566 405	181 800	384 605	690 205
4	831 090	254 895	576 195	1 001 215
5	264 220	93 380	170 840	315 800

6	538 635	194 395	344 240	700 925
7	416 145	119 855	296 290	503 515
8	694 090	225 260	468 830	846 290
9	406 850	113 460	293 390	489 540
10	353 650	115 020	238 630	432 535
11	676 145	208 335	467 810	824 095
12	365 010	111 485	253 525	442 240
13	508 505	162 065	346 440	623 690
14	272 575	82 570	190 005	337 025
15	713 970	246 105	467 865	870 810
16	626 815	233 760	393 055	768 315
17	490 020	173 910	316 110	601 310
18	755 425	289 820	465 605	925 400
19	650 805	178 085	472 720	806 775
20	721 858	232 900	488 958	894 915
21	778 154	242 990	535 164	958 700
22	736 782	236 515	500 267	906 960
23	1 522 799	455 645	1 067 154	1 875 955
24	377 030	115 625	261 405	466 245
Total	14 563 108	4 689 185	9 873 923	17 855 685

Année 1966

1	454 310	167 360	286 950	562 645
2	754 720	248 115	506 605	933 895
3	506 210	172 650	333 560	627 935
4	705 845	222 680	483 165	856 030
5	642 975	151 275	491 700	793 470
6	484 025	152 195	331 830	602 345
7	587 745	130 830	456 915	722 380
8	489 460	133 470	355 990	600 465
9	213 485	27 390	186 095	262 800
10	619 225	160 565	458 660	760 340
11	422 070	134 915	287 155	515 915
12	455 065	117 860	337 205	566 695
13	509 585	135 080	374 505	629 960
14	708 980	161 715	547 265	874 375
15	408 345	147 735	260 610	504 255
16	1 897 665	608 360	1 289 305	2 335 395
17	502 335	189 300	313 035	720 650
18	835 265	250 065	585 200	1 183 960
19	651 685	243 250	408 435	931 780
20	735 275	218 035	517 240	1 058 055
21	1 131 360	375 500	755 860	1 609 695
22	1 301 405	398 575	902 830	1 852 175
23	1 394 640	437 105	957 535	2 008 290
24	1 780 170	535 770	1 244 400	2 499 240
Total	18 191 845	5 519 795	12 672 050	24 012 745

Année 1967

1	898 205	234 865	663 340	1 288 170
2	546 560	188 220	358 340	780 740
3	814 075	274 840	539 235	1 164 630
4	720 705	211 485	509 220	1 036 070
5	1 206 535	369 160	837 375	1 709 390
6	675 275	165 555	509 720	969 885
7	729 540	177 950	551 590	1 041 055
8	...	...	374 720	...
9	545 445	145 225	400 220	758 885
10	871 010	240 900	630 110	1 233 800
11	657 945	196 095	461 850	937 415

12	655 660	202 540	453 120	932 266
13	828 660	257 395	571 265	1 170 955
14	861 420	175 710	685 710	1 246 355
15	1 372 090	390 070	982 020	1 967 115
16	1 088 300	302 920	785 380	1 577 525
17	1 656 020	514 235	1 141 785	2 355 950
18	1 193 640	423 740	769 900	1 700 655
19	927 100	331 685	595 415	1 316 850
20	1 321 855	438 525	883 330	1 915 475
21	565 460	158 950	406 510	808 915
22	1 839 735	579 755	1 259 980	2 629 130
23	1 406 280	459 685	946 595	2 017 220
24	1 332 320	415 795	916 525	1 872 015
Total	22 713 835	6 855 300	16 233 255	32 430 466

Année 1968

1	738 020	201 835	536 185	1 059 360
2	945 470	293 424	652 046	1 347 910
3	768 535	256 310	512 225	1 096 295
4	407 525	129 815	277 710	584 290
5	957 070	351 480	605 590	1 370 245
6	1 047 050	298 560	748 490	1 500 300
7	1 092 590	304 725	787 865	1 554 505
8	248 335	55 355	192 980	356 725
9	1 061 250	251 135	810 115	1 518 150
10	949 460	229 515	719 945	1 371 505
11	744 370	106 585	637 785	1 054 570
12	555 995	109 570	446 425	806 620
13	598 455	128 000	470 455	870 695
14	845 910	197 470	648 440	1 184 145
15	765 690	186 635	579 055	1 069 625
16	684 505	139 645	544 860	989 560
17	641 460	203 785	437 675	928 405
18	951 105	299 635	651 470	1 348 370
19	748 970	204 650	544 320	1 071 340
20	1 098 015	302 975	795 040	1 578 680
21	1 104 290	342 800	761 490	1 580 225
22	1 316 330	401 600	914 730	1 880 480
23	1 545 125	414 700	1 130 425	2 218 065
24	1 697 190	578 960	1 118 230	2 434 190
Total	21 512 715	5 989 164	15 523 551	30 774 255

-----

-----

## ANNEXE VIII.- COMMANDES LIBRES

-1) Carnets ayant travaillé en commande libre(1964-68)

n°	64	65	66	67	68	n°	64	65	66	67	68
1			x			176		x	x		x
10		x				178					x
11	x		x	x		179				x	
13			x			184	x	x	x		
15		x	x		x	185		x	x	x	
20	x	x				187		x	x	x	x
21	x	x	x	x		190		x			
24				x		(28)	(5)	(14)	(9)	(10)	(8)
25	x	x	x			200			x		
26	x	x			x	201		x	x	x	x
28	x	x	x	x		202			x	x	
32			x			203	x				
34		x				206	x	x			
38	x	x	x			209			x		
39	x	x	x	x		210		x			
40	x	x	x	x		215				x	x
41		x		x		220				x	
44			x			222		x			
48		x	x	x		223		x			
54		x	x			224	x	x	x		x
55		x				228	x				
60				x		229	x	x			
61		x				235		x		x	
64			x			236	x				
67				x		240				x	
68		x				241					x
69			x			242				x	x
71		x		x		251	x				x
78	x					256	x				
83					x	257				x	
92	x					260				x	
95			x	x		261		x			
98			x			264			x		
99					x	265				x	
(34)	(11)	(18)	(18)	(12)	(4)	266					x
100				x		268			x	x	
102				x		271			x		
105					x	274		x			
114		x				275	x	x	x	x	x
118	x					276	x				x
121		x	x	x		277	x	x			x
123	x		x			279			x		
124		x				280		x	x	x	
127		x				285		x	x		
128	x					286			x		
129			x			288		x	x		
136		x			x	290		x			
141		x				292	x				x
149					x	293	x	x		x	x
157					x	294		x	x	x	
164		x				297		x			
166	x	x	x	x	x	(43)	(13)(19)	(15)	(15)	(14)	
167				x		300	x				
168				x		301				x	
171			x			303		x			
174		x		x		304		x			

n°	64	65	66	67	68	N°	64	65	66	67	68
310	x					478		x			
311				x		479				x	
315	x		x			485	x	x	x	x	x
319	x	x				494	x				
325		x				496	x				
327					x	497	x	x			
328	x					(27)	(10)	(8)	(13)	(4)	(8)
332	x					502		x			
340		x				503			x		
344	x		x			509				x	
345	x					512		x			
346		x			x	514		x	x	x	x
349		x				516				x	
351			x			519		x			
353	x		x			523					x
354		x				526				x	
357				x	x	528		x	x		
360	x					529	x				
361		x				533		x			
363					x	534		x			
364		x				537			x		
365		x			x	538		x	x		
368			x			540		x			
369			x			550					x
372		x				554	x				
376					x	555	x				
377		x				564		x			
379			x			566		x			
381				x	x	567			x	x	
383				x		576		x	x		x
385	x		x			577		x	x		x
386			x			578		x			
387	x	x	x			579		x			
391		x				580					x
392	x					584	x				
393		x				585	x		x		
395	x					586			x		
398	x					587		x			
399				x		588		x	x	x	x
(43)	(15)	(16)	(10)	(6)	(7)	595		x			
400				x	x	598	x				
403	x	x	x			(34)	(6)	(18)	(11)	(6)	(7)
406	x					607			x		
409		x				614		x		x	
415			x		x	615				x	
416			x			617				x	
418					x	619			x		
427			x			620	x				
432		x				624	x				
433			x			629	x	x	x	x	x
439		x	x			630			x		
441			x			634			x		
445			x			636		x			
451		x	x			637		x	x		
453	x		x	x		639		x			
460					x	649	x	x	x		
461			x			654	x				
464			x			655	x				
467	x				x	658	x	x			
473	x					664	x				
476	x					675		x	x	x	

n°	64	65	66	67	68	n°	64	65	66	67	68
676		x				796		x			
677	x	x				797			x	x	x
678	x	x		x	x	799		x	x		
681					x	(51)	(22)	(28)	(21)	(12)	(14)
684		x	x			805		x	x		x
685	x					801	x				
690		x		x		810		x	x		
693			x	x	x	812				x	x
695		x				814		x	x		
696	x					815		x	x		
698	x					819		x	x	x	
(30)	(13)	(14)	(10)	(8)	(4)	826		x			
702	x					828	x	x	x	x	x
706	x	x	x	x	x	830		x	x		x
707		x				831	x				
709	x					834		x			
714		x				837	x				
715		x				846		x	x		
716		x	x		x	847					x
717			x	x		848	x				
718		x	x		x	856					x
722			x			857				x	
724	x					865					x
726	x	x				868				x	
729				x		869				x	
730	x					870		x			
733					x	872		x		x	
734	x	x		x		875				x	x
739	x	x			x	876			x	x	x
740	x	x	x	x	x	877					x
741	x	x			x	881					x
747					x	883			x		
748	x	x	x			890					x
749			x			891			x	x	
751		x				893		x			
753			x			896		x			
754	x	x	x	x	x	898			x		
758	x					(33)	(5)	(14)	(12)	(10)	(12)
759					x	901				x	
760	x					905					x
761	x					910				x	
762		x				911			x		
765		x				916		x	x		
766		x	x	x	x	920		x	x		
767	x	x	x			921		x	x	x	x
769	x	x	x			926			x	x	
771	x					929					x
772	x					932				x	
773		x			x	935				x	
774		x	x	x		943					x
776			x			944			x		
777	x					945				x	
778		x		x		957			x		
779		x	x			966				x	x
781	x			x		967				x	
782		x				974					x
784		x				985					x
789			x			(19)	-	(3)	(7)	(9)	(7)
790		x									
793	x		x	x	x						

n°	67	68
----	----	----

1000

x

1003

x

1022

x

-2) Avances par mètre carré de tapis

1042

x

1048

x

1964 = 1 116 francs

1050

x

1965 = 1 036 "

1062

x

1966 = 961 "

1066

x

1967 = 936 "

1069

x

1968 = 909 "

1082

x

1969 = 853 "

1086

x

x

1087

x

-3) Paiements par mètre carré

1091

x

1964 = 2 136 francs

(13)

(8)

(6)

1965 = 2 182 "

1101

x

1966 = 2 205 "

1106

x

x

1967 = 2 166 "

1119

x

1968 = 2 356 "

1134

x

1969 = 2 371 "

1160

x

1165

x

-4) Valeur d'achat par mètre carré

1167

x

1964 = 3 252 francs

1170

x

1965 = 3 218 "

1177

x

1966 = 3 166 "

1179

x

1967 = 3 102 "

1181

x

1968 = 3 265 "

1184

x

1969 = 3 224 "

1185

x

(13)

(7)

(7)

1209

x

x

1225

x

1229

x

1233

x

1250

x

1268

x

1272

x

1273

x

x

1276

x

1285

x

1289

x

1293

x

1294

x

(13)

(5)

(10)

1315

x

1318

x

1325

x

1327

x

1344

x

1390

x

1391

x

1395

x

(8)

-

(8)

1412, 1426, 1427, 1429,

1434, 1436, 1443, 1444,

1447, 1450, 1454 : en 1968

---

(400) (100)(152)(126)(112)(127)

64 65 66 67 68

## ANNEXE IX.- PRE-STATUTS DE LA COOPERATIVE (Extraits)

"Article 1.- Il est formé entre les propriétaires de parts d'intérêts ci-après créées et tous ceux qui seront ultérieurement admis une société coopérative artisanale à capital social et personnel variables, qui sera régie par l'ordonnance n°60.136 du 3 octobre 1960 et les décrets n° 62218 et 62219 du 18 mai 1962 et par les présents statuts".

"Article 2.- La société prend la dénomination de : Coopérative Mohair d'Ampanihy. La circonscription territoriale comprend : les cantons d'Ankiliabo, d'Androka, d'Amborompotsy et d'Ampanihy de la S.P. d'Ampanihy et les cantons de Marolinta, Beloha et Tranoroa de la S.P. d'Ambovombe".

...  
"Article 4.- Le siège social est à .....

...  
"Article 6.- Le capital est variable. Il est primitivement fixé à la somme de ..... par souscription de .....parts entièrement libérées. Il pourra être indéfiniment augmenté par des souscriptions nouvelles émanant soit de nouveaux soit d'anciens sociétaires (...)"

"Article 7.- Le capital social est divisé en ..... parts de ..... chacune".

...  
"Article 18.- La société est administrée par un conseil composé de ..... membres pris parmi les sociétaires et nommés par l'Assemblée Générale des sociétaires".

"Article 19.- Les Administrateurs doivent être propriétaires pendant toute la durée de leur mandat de chacun dix parts au moins".

...  
"Article 23.- (...) Le conseil d'administration se réunit au lieu désigné dans la lettre de convocation aussi souvent que les besoins de la société l'exigent, au moins une fois par mois".

...  
"Article 25.- Le conseil nomme, parmi ses membres, un Président qui peut être élu pour la durée de son mandat d'administrateur. Il est toujours rééligible. Le président du Conseil d'Administration détermine les directives de l'activité sociale qu'il soumet à l'approbation du conseil d'administration. Il préside les séances du conseil.

Le président du conseil d'administration assure sous sa responsabilité la direction générale de la société. Sur sa proposition le conseil peut pour l'assister lui adjoindre à titre de directeur général soit un de ses membres soit un mandataire choisi hors de son sein. (...)"

"Article 26.- Sur une liste de comptables établie par le Commissaire Général à la Coopération ou son délégué provincial, un ou plusieurs commissaires aux comptes seront désignés chaque année au scrutin secret par l'Assemblée générale." (...)

"Article 27.- (...) A défaut de nomination d'un commissaire par l'Assemblée Générale, ou en cas d'empêchement ou de refus du Commissaire nommé, il est procédé à sa nomination ou à son remplacement par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce au siège de la société à la requête de tous intéressés, les administrateurs dûment appelés (...)"

...  
"Article 29.- L'assemblée générale ordinaire est réunie par le conseil d'administration chaque année, au cours du premier semestre.

....

"Article 39.- Sur les produits nets annuels, déductions faites des charges sociales et amortissements, il est prélevé:

1°/ - 3/20èmes sur les excédents nets affectés à la formation d'un fonds de réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand le fonds de réserve atteint une somme correspondant au double du capital social.

2°/ - La somme nécessaire pour servir aux parts un intérêt qui ne pourra excéder 6 % des sommes dont elles sont libérées.

L'excédent sera affecté à un fonds de prévoyance qui comme le fonds de réserve légale est destiné à faire face aux dépenses extraordinaires et imprévues.

Toutefois l'Assemblée générale a le droit de prélever sur cet excédent une somme ne pouvant dépasser au maximum 40 % pour la répartition entre les sociétaires proportionnellement au montant des opérations faites par eux avec la Société."

....  
"Article 45.- La présente société ne sera définitivement constituée qu'après :

1°/ - Que les parts d'intérêts composant le capital fondation auront été souscrites et que leur montant total aura été versé en espèces, ce qui sera constaté par une déclaration faite et signée par le fondateur de la société.

2°/ - Et qu'une assemblée générale convoquée dans les conditions prévues à l'article 4 du décret n° 62218 aura reconnu la sincérité de la déclaration, nommé les premiers administrateurs le ou les commissaires et constaté leur approbation."

....  
"Article 49.- Dans l'exercice de ses fonctions de contrôle définies aux articles 41 et 42 du décret n°62218 du 18 mai 1962, le Commissariat Général à la Coopération dispose des plus larges pouvoirs d'investigation sur pièces et sur place.

Notamment il a libre accès à tous les livres, comptes, effets, valeurs et documents de la Coopérative. Il vérifie la caisse et peut interroger tout administrateur, tout employé et tout membre de la coopérative qu'il estimera capable de lui fournir des renseignements sur les affaires et sur le fonctionnement de la Société et ceux-ci sont tenus de lui apporter les renseignements demandés".

Ampanihy le 12 octobre 1963

## ANNEXE X.- COMPTABILITE

## -1°/ Bilans

## A C T I F

	64	65	66	67
a-Immobilisations	348 061	273 250	209 306	1 464 218
b-Valeurs d'exploitation	4 539 669	4 641 359	2 079 850	5 712 180
b1) Avances aux tisserandes	4 088 129	3 457 079	(Voir Réalisable à MT)	
b2) Stock Tapis	71 050	771 025	1 592 225	5 649 690
b3) Stock M.P.	380 490	413 255	487 625	62 490
c-Réalisable à C.T.	5 124 445	6 257 538	5 742 520	10 849 830(*)
d-Réalisable à M.T.			4 324 384	5 502 319
d1) Comptes tisserandes 1958-63			799 499	766 594
d2) -"- -"- 1964			342 850	316 500
d3) -"- -"- 1965			266 990	207 050
d4) -"- -"- 1966			2 915 045	353 665
d5) -"- -"- 1967				3 858 510
e-Valeurs disponibles	137 695	238 132	234 304	311 239
TOTAL	10 149 870	11 410 279	12 590 364	23 839 786

## P A S S I F

f-Capitaux propres	388 160	643 362	4 054 379	7 645 421
f1) Capital social	274 400	-	213 040	309 860
f2) Capital BNM	113 760	150 827	-	-
f3) Instance	-	492 535	-	-
f4) Report à nouveau	-	-	3 841 339	3 494 222
f5) Capital propre	-	-	-	3 841 339
g-Provisions	1 433 959	1 024 587	968 288	1 502 360
h-Dettes à C.T.	7 835 216	6 447 908	4 074 105	7 726 612(+)
i-Résultat	492 535	3 294 422	3 494 222	6 965 393

(\*) Effets à recevoir du CETA et clients douteux.

(+) Auprès de la BNM et du Service de l'Élevage.

## -2°/ Comptes d'exploitation

Stocks initiaux	1 403 949	4 539 669	778 945	2 079 850
Achats M.P.	6 751 680	6 851 570	251 911	8 905 817
Achats Tapis	9 441 343	9 918 283	18 171 845	23 507 600
Personnel	697 952	1 009 716	( Voir compte P & P )	
Résultat	2 368 912	3 167 104	5 679 754	9 037 438
-----				
Stocks finaux	4 539 669	4 641 359	1 613 625	14 063 475
Ventes	16 124 167	20 844 943	23 268 830	29 467 230
-----				
	20 663 836	25 486 302	24 882 455	43 530 705

-3°/ Comptes de Pertes et profits

## P E R T E S

	64	65	66	67
Comptabilité	(a)	40 000	72 000	121 000
Frais transports	45 250	29 132	39 615	47 848
Fournitures bureau	36 935	104 885	54 554	145 540
PTT	89 019	78 348	95 027	112 752
Frais financiers	54 932	418 656	234 234	216 978
Amortissements	83 893	78 789	79 814	81 489
Dotations Provisions				
-Créances	186 060	28 600	17 575	40 992
-Tisserandes	708 248	356 152	432 438	833 357
Personnel et charges (b)			933 983	917 071
Loyer, entretien				63 159
Pertes exceptionn.	1 155	4 075	673 934	69 673
<b>SOLDE CREDITEUR</b>	<b>1 166 612</b>	<b>3 294 422</b>	<b>3 494 222</b>	<b>6 965 393</b>

## P R O F I T S

Résultat d'exercice	2 368 912	3 167 104	5 679 754	9 037 438
Produits financiers	3 192	12 272	-	278 485
Profits exceptionnels	-	1 253 683	447 642	299 329

(a) Pour 1964 : dans le compte d'exploitation.

(b) Idem mais aussi pour 1965.

## ANNEXE XI.- VARIANCES

-1) Revenu par ethnie

Xx <sub>i</sub>	Mahafaly	=	678 949 882
" <sub>i</sub>	Ambaniandro	=	3 403 196 276
"	Betsileo	=	492 912 598
"	Vezo	=	63 960 006
"	Antandroy	=	1 722 724 009
"	Métis	=	1 054 017

Total x<sub>i</sub> = 8 190

X/N = 85,3125

X. $\bar{x}$  = 698 709,375

Somme X<sub>i</sub>.x<sub>i</sub> = 6 362 796.788

S<sub>i</sub>. S<sub>p</sub> (x<sub>ip</sub> -  $\bar{x}$ )<sup>2</sup> = 1,438738302. 10<sup>11</sup>

Somme X<sub>i</sub>.x<sub>i</sub> - X. $\bar{x}$  = 6 362 098 079

S<sub>i</sub>.S<sub>p</sub> (x<sub>ip</sub> -  $\bar{x}_i$ )<sup>2</sup> = 1,375110335. 10<sup>11</sup>

$$S_1^2 \frac{\quad}{90} = 1 527 900 372$$

$$S_2^2 \frac{\quad}{5} = 1 272 419 616$$

$$S_2^2 / S_1^2 = 0,8328$$

Table : 2,33 (P=0,005) - 3,26 (p=0,001)  
Non significatif.

-2) Etat civil

$$S_2^2 / S_1^2 = \frac{2 842 744 124 / 4}{1,410308511 \times 10 \text{ puissance } 11/91 \text{ cas}}$$

$$= 0,4586$$

-3) Métiers. 5 classes : coop, 0 métier, 1 métier, 2 métiers, 3 métiers.  
96 cas ( moins 5 = 91).

F calculé = 2,97422 F table = 2,48(0,05)-3,58(0,01)

En regroupant seulement en deux classes : ont un métier ou n'en ont pas, on calcule un F de 11,33 alors que la table donne alors les valeurs 3,96-6,96 : encore plus significatif.

ANNEXE XII.- REVENUS ANNUELS DE PLUS DE 50.000 FRANCS

N°	Carnet principal	1964	1965	1966	1967
1	614	11 175	24 275	13 200	50 020
2	876	-	9 130	28 545	50 655
3	788	19 900	12 050	41 500	50 950
4	698	24 675	33 330	22 580	51 190
5	398	22 665	8 250	9 850	51 375
6	769	-	-	-	51 800
7	985	-	-	20 700	53 110
8	1042	-	-	-	54 260
9	415	-	-	24 050	54 700
10	566	17 500	22 340	27 820	56 910
11	105	26 100	32 950	49 210	57 510
12	717	13 670	33 455	66 230	61 570
13	422	-	-	-	64 400
14	418	17 745	30 700	28 750	66 410
15	857	-	-	11 100	66 445
16	1005	-	-	-	67 200
17	1086	-	-	-	68 890
18	39	33 380	28 300	49 750	69 510
19	865	-	2 700	23 960	70 900
20	1106	-	-	-	70 950
21	369	5 865	11 050	17 910	72 825
22	739	24 050	52 550	42 350	73 200
23	740	14 710	31 710	53 605	73 850
24	280	-	31 280	30 250	75 380
25	699	5 650	5 880	11 845	76 210
26	697	27 350	29 500	10 400	76 910
27	294	24 350	39 575	80 070	82 650
28	279	15 850	23 600	129 650	84 005
29	289	21 245	18 400	19 585	84 360
30	1048	-	-	19 800	85 315
31	602	-	33 650	25 350	85 670
32	224	23 185	39 820	47 665	87 910
33	514	82 485	81 690	155 480	90 530
34	1000	-	-	28 385	91 325
35	277	61 470	50 920	34 850	98 170
36	11	19 380	23 275	81 450	99 690
37	812	12 950	30 450	-	100 560
38	485	52 525	65 600	76 380	104 200
39	187	-	77 800	63 000	106 710
40	966	-	-	44 790	110 350
41	828	9 210	39 850	49 000	113 135
42	921	-	-	132 455	115 840
43	340	11 570	46 800	13 200	120 545
44	357	-	-	-	132 140
45	28	3 800	52 800	34 000	148 010
46	629	42 755	47 520	126 770	158 505
47	588	63 950	43 770	100 425	197 445
48	793	41 370	44 110	57 335	208 675
<u>Total</u>	48	<u>816 575</u>	<u>1 224 035</u>	<u>2 046 580</u>	<u>4 202 070</u>

Le numéro d'ordre de la première colonne est repris à la page suivante dans la liste d'identification des tisserandes.

Il manque :

10'	706	66 045	64 955	143 335	59 000
-----	-----	--------	--------	---------	--------

- 1) Randimbirina R. Métis. Ampanihy. Protestant.
- 2) Vembola. Mahafaly. Ampanihy. Fille de 369. Célib. 3 enfants.
- 3) Nirivololona Rosée. Mahafaly. Ampanihy. Protestante.
- 4) Isabelle Aimée. Mahafaly. Ampanihy. Catholique.
- 5) Razoniarinjanahary. Betsileo. Ampanihy. Protestante.
- 6) Imaly. Mahafaly. Ambalatsiefa. Catholique.
- 7) Raharinjanahary Florentine. Métis. Ampanihy. Protestante.
- 8) Nirake. Mahafaly. Ampanihy. Catholique.
- 9) Kaleoke Joséphine. Mahafaly. Reanara. Catholique.
- 10) Meneke Fiarena. Mahafaly. Ankiliabo. Catholique.
- 10') Rasoarivelo Esther. Ambaniandro. Ampanihy. Sœur de 793. Protest.
- 11) Faniliana. Mahafaly. Ampanihy. Mari de 277. Catholique.
- 12) Tsiamangara. Mahafaly. Androka. Cousin de 279. Protestant.
- 13) Etrotrone Aline. Mahafaly. Ampanihy. Protestante.
- 14) Raharimalala Honorine. Métis. Ampanihy. Protestante.
- 15) Ambozony Dauphine. Mahafaly. Ampanihy. Protestante.
- 16) Endina Ferdinand. Mahafaly. Andranomamy. Catholique.
- 17) Filao Marie. Mahafaly. Ambalatsiefa. Protestante.
- 18) Radamosara. Métis. Ampanihy. Protestante.
- 19) Tsiafalo Christine. Mahafaly. Ampanihy. Protestante.
- 20) Sambeny. Mahafaly. Ampanihy. Fille de 11. Célib. 2 enfants.
- 21) Hoatsa. Mahafaly. Androka. Protestante. Parente de 279 et 280.
- 22) Regoavy. Mahafaly. Anosa. Catholique. Parent de 11.
- 23) Ombasoa. Mahafaly. Fotadrevo. Catholique. Parent de 11.
- 24) Laroke. Mahafaly. Ampanihy. Protestante.
- 25) Razanadraibe Joseph. Betsileo. Ampanihy. Catholique.
- 26) Andriamalazaony Stanislas. Betsileo. Ampanihy. Catholique.
- 27) Razanamaria Rabeony. Ampanihy. Merina. Protestante.
- 28) Dedo. Mahafaly. Ampanihy.
- 29) Razaiarisoa Angèle. Merina. Bekitro. Protestante.
- 30) Saibo René. Comorien. Ampanihy.
- 31) Bodala Félix. Vezo. Androka. Protestant.
- 32) Rasoazanamisa Germaine. Merina. Gogogogo. Protestante.
- 33) Razanabololona Georgette. Betsileo. Ampanihy. Catholique.
- 34) Rajaonah Samuel. Betsileo. Ampanihy. Protestant.
- 35) Anjovelo. Mahafaly. Ampanihy. Catholique.
- 36) Zaie. Mahafaly. Ankiliabo. Catholique. Mère de 1106.
- 37) Razanadriaka Bénédictine. Métis. Ampanihy. Protestante.
- 38) Ravelontsalama. Merina. Ampanihy. Protestant.
- 39) Razanabary. Métis. Ampanihy. Protestante.
- 40) Rahasimalala Georgette. Betsileo. Ampanihy. Protestante.
- 41) Rokia. Mahafaly. Anosa. Catholique. Parent de 105.
- 42) Hatrany. Mahafaly. Ampanihy. Catholique. Salariée Khimdjee.
- 43) Rakotomavo Etienne. Merina. Ampanihy. Protestant.
- 44) Rehalanany. Mahafaly. Ampanihy. Catholique.
- 45) Raseliarisoa. Merina. Ampanihy. Protestante.
- 46) Iasindreny. Mahafaly. Androka. Protestante. Tante de 280.
- 47) Tsiatenga. Mahafaly. Androka. Protestante. Parent de 369.
- 48) Raharisoa Esther. Merina. Ampotaka. Protestante.

-----

## ANNEXE XIII.- REVENUS ET BUDGETS DES MENAGES

-1) Revenus-laine

On peut ranger les 43 familles (sur 50 de l'échantillon) qui ont reçu des paiements en 1967 :

Tranches	Nombre de familles	Paiements
0- 5 000	-	-
5-10 000	2	14 345
10-15 000	1	14 000
15-20 000	3	42 500
20-25 000	3	67 265
25-30 000	7	193 625
30-35 000	6	196 513
35-40 000	2	77 170
40-45 000	1	42 630
45-50 000	2	95 195
50-55 000	-	-
55-60 000	1	56 825
60-70 000	-	-
70-80 000	3	228 695
80-90 000	3	252 285
90-100 000	1	94 090
100-110 000	1	106 300
110-120 000	-	-
120-130 000	2	257 210
130-140 000	2	263 380
140-150 000	-	-
150-200 000	1	163 460
200-250 000	1	241 650
250-300 000	-	-
300-350 000	1	333 730
Total	43	2 750 868

Regroupées en 3 catégories, on peut comparer les résultats à ceux correspondants aux 698 familles (total général) :

<u>- Echantillon</u>		% Effectifs	% Paiements
0- 15 000		7 %	10 %
15- 50 000		55 %	26 %
Plus de 50 000		38 %	64 %
<u>- Total</u> ( Familles : 698 ; Paiements : 16 379 055)			
0- 15 000		53 %	22 %
15- 50 000		39 %	42 %
Plus de 50 000		8 %	36 %

-2) Enquête consommation

On présentera d'abord l'identification des familles avec quelques caractéristiques générales : numéro de fiche d'enquête, nom, nombre de carnets dans la famille, nombre de personnes dans la case, nombre de consommateurs, revenu laine brut et revenu laine corrigé (de la main-d'œuvre payée).

Les données de consommation seront ensuite présentées avec le numéro de fiche d'enquête comme repère.

Fiche	Nom	Nb Carnets	Nb person- -nes	Nb'	Revenu <sup>1</sup>	Revenu <sup>2</sup>
(I) ④	Ranovizane	2	3	2,5	19 000	17 290
⑩	Marie H.	1	2	2	42 630	34 530
②①	Mahatsintsy	1	1	1	22 450	20 429
②⑧	Iaravolanahana	2	1	1	28 125	25 593
38	Alimene	3	1	1	48 485	39 272
⑤3	Mamikely	3	2	2	24 515	22 308
⑤8	Astine	2	2	2	25 200	22 932
⑤	Tsiambolana	2	2	2	32 418	26 906
18	Fanily Hélène	2	1	1	106 300	68 563
④②	Ramino Suzanne	3	4	3,5	33 800	28 054
④③	Retanany	-	6	6	-	-
(II) ④5	Ravelontsalama	2	2	2	131 900	82 437
④7	Ravola	5	8	7,5	46 710	37 835
④9	Safiriany	2	6	5,5	33 395	27 717
⑤0	Ravaomaharo	3	4	3,5	-	-
⑤1	Meny Hélène	2	6	5,5	20 300	18 473
⑤2	Palirane	2	5	3,5	37 365	31 012
55	Ramaka André	1	4	4	27 200	24 752
56	Rasoavao H.	2	2	2	14 000	13 160
⑤7	Ralitera (*)	4	6	6	80 860	54 176
6	Altine Evahine	3	5	5	56 825	44 323
⑦	Kahova J.	2	6	5,5	76 200	51 054
8	Delphine	2	4	3	39 805	33 038
⑨	Jeanine	1	6	5	27 380	24 915
12	Raharimalala C.	4	5	4,5	29 050	26 435
⑬	Rasoanantenaina	1	9	8	-	-
14	Emilie R.	2	7	6	-	-
(III) 16	Razanapahatelo	2	5	4,5	31 230	25 920
20	Mendraza G.	3	4	3,5	28 550	25 980
23	Raso Perline	2	6	5	128 725	81 028
24	Mahavitsy J.	2	11	10	7 960	6 909
②⑤	Ambozony D.	7	6	5	131 480	82 176
26	Razanahary	4	8	8	163 460	102 163
27	Rasoanjanahary	3	7	7	-	-
②9	Raozia	5	5	5	34 620	28 734
32	Efoterany	2	10	8,5	31 050	25 771
36	Rasoamanalina J	4	5	5	128 485	80 305
39	Ravahiny Berthe	6	12	10,5	88 400	59 228
40	Ravao Marguerite	3	9	8	17 260	15 706
1	Faniliana	9	8	7	333 730	203 626
11	Ravaosolo G.	4	9	9	75 840	50 812
17	Razafindrasoa	10	6	5,5	241 650	148 614
(IV) 33	Nasser Noro	2	6	5,5	6 385	5 618
34	Vomanery	8	10	10	76 655	51 359
35	Séraphine R.	3	10	10	28 120	25 589
41	Ndrohimana	7	10	10	94 090	65 863
44	Sirah Germaine	3	8	7,5	16 240	14 778
46	Manesa Meltine	2	6	5,5	-	-
(V) 54	Ravaonirina	4	12	11	83 025	55 627

Nb' = nombre de consommateurs.

Revenu 1 = paiements de la coopérative

Revenu 2 = revenu corrigé des paiements de matières et salaires.

③④ = se salarie.

(\*)Rajouter :

59	Florine	2	7	6	-	-
----	---------	---	---	---	---	---

## REVENUS ET DEPENSES DES FAMILLES ENQUETEES

(EN FRANCS)

RUBRIQUES	4	10	21	28	38
n° des enquêtés					
<b>DEPENSES</b>					
<u>Mensuelles</u>					
1) Riz.....	800	380	480	114	760
2) Boeuf.....	1 050	560	400	100	400
3) Porc, poulet.....	-	-	-	-	270
4) Café, sucre, lait..	150	-	35	30	-
5) Huile, sel.....	20	330	10	5	50
6) Légumes.....	300	100	100	30	250
7) Autres aliments....	1 200	600	750	390	710
Total (1) à (7).....	3 520	1 970	1 775	669	2 440
8) Pétrole.....	220	300	50	90	-
9) Bois de chauffage..	300	150	150	300	150
10) Savon, détergents..	80	120	120	80	300
11) Tabac.....	-	-	-	-	-
12) Boissons.....	-	-	-	-	80
13) Eau.....	-	-	-	-	380
14) Loyer.....	-	-	-	-	-
Total (1) à (14).....	4 120	2 540	2 095	1 139	3 350
<u>Annuelles</u>					
15) Impôts.....	-	-	-	-	-
16) Habillement.....	3 500	2 000	1 200	1 500	6 000
17) Meubles.....	-	-	-	-	32 000
18) Transport.....	-	250	-	-	-
19) Scolarité.....	-	-	-	-	-
20) Construction.....	-	-	-	-	-
21) Aides familiales...	-	-	-	-	-
Total (1) à (14) x 12..	49 440	30 480	25 140	13 668	40 200
Total (15) à (21).....	3 500	2 250	1 200	1 500	38 000
Total général.....	52 940	32 730	26 340	15 168	78 200
<b>REVENUS</b>					
22) Mensuels (autres)..	-	-	-	-	-
23) Totaux annuels.....	17 290	34 530	20 429	25 593	39 272

RUBRIQUES	53	58	5	18	42
n° des enquêtes					
<b>DEPENSES</b>					
<u>Mensuelles</u>					
1) Riz.....	1 140	570	2 280	1 140	2 280
2) Boeuf.....	560	600	640	1 200	1 000
3) Porc, poulet.....	150	-	520	700	375
4) Café, sucre, lait..	-	40	140	580	950
5) Huile, sel.....	60	50	120	80	230
6) Légumes.....	280	150	1 200	400	520
7) Autres aliments....	600	-	300	40	525
Total (1) à (7).....	2 790	1 410	5 200	4 140	5 880
8) Pétrole.....	120	120	330	350	200
9) Bois de chauffage..	100	200	450	280	350
10) Savon, détergents..	80	80	160	500	200
11) Tabac.....	-	-	300	-	-
12) Boissons.....	-	-	100	100	-
13) Eau.....	-	-	1 200	300	300
14) Loyer.....	-	-	600	-	-
Total (1) à (14).....	3 090	1 810	8 340	5 670	6 930
<u>Annuelles</u>					
15) Impôts.....	3 450	-	3 450	-	3 450
16) Habillement.....	3 000	3 000	13 000	18 000	8 000
17) Meubles.....	-	-	-	42 500	-
18) Transport.....	-	800	2 000	2 500	1 000
19) Scolarité.....	-	-	-	-	-
20) Construction.....	-	-	-	-	-
21) Aides familiales...	-	-	2 000	-	-
Total (1) à (14) x 12..	37 080	21 720	100 080	68 040	83 160
Total (15) à (21).....	6 450	3 800	20 450	63 000	12 450
Total général.....	43 530	25 520	120 530	131 040	95 610
<b>REVENUS</b>					
22) Mensuels (autres)..	1 665	-	4 000	-	4 000
23) Totaux annuels.....	42 288	22 932	74 906	68 563	76 054

RUBRIQUES	43	45	47	49	50
n° des enquêtés					
<b>DEPENSES</b>					
<u>Mensuelles</u>					
1) Riz.....	1 710	1 290	3 420	2 280	1 140
2) Boeuf.....	600	150	500	560	420
3) Porc, poulet.....	60	520	250	225	490
4) Café, sucre, lait..	750	650	520	220	610
5) Huile, sel.....	45	180	320	170	190
6) Légumes.....	-	250	250	280	240
7) Autres aliments....	1 650	80	400	1 500	500
Total (1) à (7).....	4 815	3 120	5 660	5 235	3 590
8) Pétrole.....	200	110	150	200	110
9) Bois de chauffage..	300	300	300	150	250
10) Savon, détergents..	150	200	200	210	200
11) Tabac.....	-	300	600	-	-
12) Boissons.....	-	-	-	-	150
13) Eau.....	-	750	200	-	200
14) Loyer.....	-	-	-	-	-
Total (1) à (14).....	5 465	4 780	7 110	5 795	4 500
<u>Annuelles</u>					
15) Impôts.....	3 450	-	-	3 450	3 450
16) Habillement.....	3 500	6 000	5 500	8 000	11 000
17) Meubles.....	7 500	-	-	-	-
18) Transport.....	-	-	4 000	1 200	-
19) Scolarité.....	-	-	6 000	400	-
20) Construction.....	-	-	-	-	25 000
21) Aides familiales...	-	-	-	-	-
Total (1) à (14) x 12..	65 580	57 360	85 320	69 540	54 000
Total (15) à (21).....	14 450	6 000	15 500	13 050	39 450
Total général.....	80 030	63 360	100 820	82 590	93 450
<b>REVENUS</b>					
22) Mensuels (autres)..	6 000	-	4 300	5 000	8 200
23) Totaux annuels.....	72 000	82 437	89 435	87 717	98 400

RUBRIQUES	51	52	55	56	57
n° des enquêtés					
<b>DEPENSES</b>					
<u>Mensuelles</u>					
1) Riz.....	2 280	2 280	1 710	1 140	2 280
2) Boeuf.....	980	560	1 160	560	1 120
3) Porc, poulet.....	150	175	75	135	175
4) Café, sucre, lait..	150	200	670	290	500
5) Huile, sel.....	35	30	100	100	100
6) Légumes.....	280	560	430	200	420
7) Autres aliments....	1 500	900	1 500	60	40
Total (1) à (7).....	5 375	4 705	5 645	2 485	4 635
8) Pétrole.....	50	60	150	-	90
9) Bois de chauffage..	150	-	-	300	600
10) Savon, détergents..	200	160	120	160	100
11) Tabac.....	-	-	300	-	600
12) Boissons.....	-	-	-	-	-
13) Eau.....	-	-	-	400	400
14) Loyer.....	-	-	-	500	-
Total (1) à (14).....	5 775	4 925	6 215	3 845	6 425
<u>Annuelles</u>					
15) Impôts.....	3 450	3 450	3 450	-	-
16) Habillement.....	6 500	10 000	6 000	8 000	13 000
17) Meubles.....	49 000	-	-	-	-
18) Transport.....	-	-	4 000	-	-
19) Scolarité.....	-	-	300	-	-
20) Construction.....	-	-	-	-	-
21) Aides familiales...	-	-	-	-	-
Total (1) à (14) x 12..	69 300	59 100	74 580	46 140	77 100
Total (15) à (21).....	58 950	13 450	13 750	8 000	13 000
Total général.....	128 250	72 550	88 330	54 140	90 100
<b>REVENUS</b>					
22) Mensuels (autres)..	3 000	4 500	5 000	4 500	2 000
23) Totaux annuels.....	54 473	85 013	84 752	67 160	78 176

RUBRIQUES					
n° des enquêtés	59	6	7	8	9
<b>DEPENSES</b>					
<u>Mensuelles</u>					
1) Riz.....	2 280	2 280	2 280	2 280	2 280
2) Boeuf.....	1 080	1 760	1 040	2 080	1 000
3) Porc, poulet.....	175	850	600	120	450
4) Café, sucre, lait..	370	1 100	480	300	60
5) Huile, sel.....	50	330	170	180	330
6) Légumes.....	400	900	600	450	900
7) Autre aliments.....	300	560	80	600	600
Total (1) à (7).....	4 655	7 780	5 250	6 010	5 620
8) Pétrole.....	-	620	300	350	100
9) Bois de chauffage..	300	1 500	600	300	900
10) Savon, détergents..	160	400	240	300	200
11) Tabac.....	-	650	-	750	380
12) Boissons.....	-	-	-	80	-
13) Eau.....	-	1 200	600	600	-
14) Loyer.....	-	-	-	-	500
Total (1) à (14).....	5 115	12 150	6 990	8 390	7 700
<u>Annuelles</u>					
15) Impôts.....	-	3 450	-	3 450	3 450
16) Habillement.....	3 000	5 000	20 000	5 500	10 000
17) Meubles.....	-	18 000	-	-	16 000
18) Transport.....	800	2 500	4 000	1 500	2 000
19) Scolarité.....	9 000	-	500	-	-
20) Construction.....	-	-	-	-	-
21) Aides familiales...	-	-	-	12 000	-
Total (1) à (14) x 12..	61 380	145 800	83 880	100 680	92 400
Total (15) à (21).....	12 800	28 950	24 500	22 450	31 450
Total général.....	74 180	174 750	108 380	123 130	123 850
<b>REVENUS</b>					
22) Mensuels (autres)..	7 000	9 000	9 000	10 000	8 000
23) Totaux annuels.....	84 000	152 323	159 054	153 038	120 915

RUBRIQUES	12	13	14	16	20
n° des enquêtés					
<b>DEPENSES</b>					
<u>Mensuelles</u>					
1) Riz.....	2 280	2 280	3 420	2 500	2 280
2) Boeuf.....	2 080	1 600	1 680	1 500	1 920
3) Porc, poulet.....	220	1 500	870	450	800
4) Café, sucre, lait..	500	430	1 650	810	480
5) Huile, sel.....	180	330	200	370	200
6) Légumes.....	420	900	520	500	500
7) Autres aliments....	200	600	160	1 270	600
Total (1) à (7).....	5 880	7 640	8 500	7 400	6 780
8) Pétrole.....	180	100	120	350	160
9) Bois de chauffage..	300	250	750	600	600
10) Savon, détergents..	160	200	500	400	200
11) Tabac.....	750	300	1 500	600	600
12) Boissons.....	100	-	200	-	250
13) Eau.....	900	600	1 250	1 500	600
14) Loyer.....	-	-	-	-	-
Total (1) à (14).....	8 270	9 090	12 820	10 850	9 190
<u>Annuelles</u>					
15) Impôts.....	3 450	3 450	3 450	517	3 450
16) Habillement.....	7 000	9 000	15 000	8 000	18 000
17) Meubles.....	-	17 000	-	-	-
18) Transport.....	3 000	-	-	7 000	2 500
19) Scolarité.....	-	500	600	300	-
20) Construction.....	-	-	-	-	30 000
21) Aides familiales...	-	-	-	-	500
Total (1) à (14) x 12..	99 240	109 080	153 840	130 200	110 280
Total (15) à (21).....	13 450	29 950	19 050	15 817	54 450
Total général.....	112 690	139 030	172 890	146 017	164 730
<b>REVENUS</b>					
22) Mensuels (autres)..	10 000	10 000	14 000	8 000	7 750
23) Totaux annuels.....	146 435	120 000	168 000	121 920	118 980

RUBRIQUES	23	24	25	26	27
n° des enquêtes					
<b>DEPENSES</b>					
<u>Mensuelles</u>					
1) Riz.....	2 280	4 218	2 280	2 850	2 280
2) Boeuf.....	1 750	3 640	1 890	3 150	2 100
3) Porc, poulet.....	575	450	275	300	150
4) Café, sucre, lait..	730	1 180	240	1 100	750
5) Huile, sel.....	270	105	30	400	180
6) Légumes.....	500	520	540	580	580
7) Autres aliments....	-	400	200	1 200	900
Total (1) à (7).....	6 105	10 513	5 455	9 580	6 940
8) Pétrole.....	350	250	650	250	250
9) Bois de chauffage..	300	-	350	350	350
10) Savon, détergents..	200	200	160	160	120
11) Tabac.....	700	-	400	600	900
12) Boissons.....	150	-	150	90	100
13) Eau.....	450	-	200	500	300
14) Loyer.....	-	-	-	-	-
Total (1) à (14).....	8 255	10 963	7 365	11 530	8 960
<u>Annuelles</u>					
15) Impôts.....	3 450	3 450	3 450	-	3 450
16) Habillement.....	35 000	12 000	14 000	13 000	15 000
17) Meubles.....	-	-	-	12 000	-
18) Transport.....	4 000	1 500	3 000	2 500	8 000
19) Scolarité.....	-	300	-	-	-
20) Construction.....	-	-	-	-	-
21) Aides familiales...	-	6 000	-	-	-
Total (1) à (14) x 12..	99 060	131 556	88 380	138 360	107 520
Total (15) à (21).....	42 450	23 250	20 450	27 500	26 450
Total général.....	141 510	154 806	108 830	165 860	133 970
<b>REVENUS</b>					
22) Mensuels (autres)..	8 000	12 000	8 000	-	10 000
23) Totaux annuels.....	177 028	150 909	178 176	102 163	120 000

RUBRIQUES	29	32	36	39	40
n° des enquêtés					
<b>DEPENSES</b>					
<u>Mensuelles</u>					
1) Riz.....	2 850	2 850	2 660	6 080	3 800
2) Boeuf.....	3 920	1 350	1 000	2 800	1 540
3) Porc, poulet.....	260	450	300	450	900
4) Café, sucre, lait..	880	1 020	425	430	1 600
5) Huile, sel.....	65	60	185	375	790
6) Légumes.....	580	520	500	800	660
7) Autres aliments....	1 200	40	560	200	600
Total (1) à (7).....	9 755	6 290	5 630	11 135	9 890
8) Pétrole.....	100	180	250	350	470
9) Bois de chauffage..	600	800	250	350	500
10) Savon, détergents..	400	480	400	800	600
11) Tabac.....	-	-	600	-	-
12) Boissons.....	-	200	-	-	-
13) Eau.....	-	500	350	850	750
14) Loyer.....	-	-	-	-	-
Total (1) à (14).....	10 855	8 450	7 480	13 485	12 210
<u>Annuelles</u>					
15) Impôts.....	-	3 450	3 450	-	-
16) Habillement.....	9 000	15 000	9 000	22 000	12 000
17) Meubles.....	-	18 000	-	-	-
18) Transport.....	-	1 500	8 000	7 000	4 800
19) Scolarité.....	6 000	5 600	45 600	4 500	-
20) Construction.....	-	-	60 000	-	-
21) Aides familiales...	-	-	-	9 120	-
Total (1) à (14) x 12..	130 260	101 400	89 760	161 820	146 520
Total (15) à (21).....	15 000	43 550	126 050	42 620	16 800
Total général.....	145 260	144 950	215 810	204 440	163 320
<b>REVENUS</b>					
22) Mensuels (autres)..	10 000	8 000	9 000	11 600	10 000
23) Totaux annuels.....	148 734	121 771	188 305	198 428	135 706

RUBRIQUES					
n° des enquêtés	1	11	17	33	34
<b>DEPENSES</b>					
<u>Mensuelles</u>					
1) Riz.....	2 850	4 560	2 280	2 560	3 420
2) Boeuf.....	390	4 480	1 760	2 080	2 000
3) Porc, poulet.....	580	450	675	400	550
4) Café, sucre, lait..	540	70	1 290	500	850
5) Huile, sel.....	320	630	160	180	350
6) Légumes.....	1 260	1 500	440	520	750
7) Autres aliments.....	1 200	390	150	50	3 000
Total (1) à (7).....	7 140	12 080	6 755	6 290	10 920
8) Pétrole.....	620	290	200	220	80
9) Bois de chauffage..	1 200	500	350	600	800
10) Savon, détergents..	400	400	300	400	250
11) Tabac.....	1 500	-	600	900	700
12) Boissons.....	100	170	-	400	-
13) Eau.....	560	800	750	600	400
14) Loyer.....	-	-	-	1 500	-
Total (1) à (14).....	11 520	14 240	8 955	10 910	13 150
<u>Annuelles</u>					
15) Impôts.....	-	-	-	3 450	-
16) Habillement.....	35 000	40 000	30 000	14 000	20 000
17) Meubles.....	30 000	-	-	-	-
18) Transport.....	2 000	4 000	9 000	3 000	5 000
19) Scolarité.....	200	21 600	23 600	-	30 000
20) Construction.....	-	-	-	-	-
21) Aides familiales...	-	-	-	12 000	-
Total (1) à (14) x 12..	138 240	170 880	107 460	130 920	157 800
Total (15) à (21).....	67 200	65 600	62 600	32 450	55 000
Total général.....	205 440	236 480	170 060	163 370	212 800
<b>REVENUS</b>					
22) Mensuels (autres)..	3 000	13 000	8 500	25 000	13 000
23) Totaux annuels.....	239 626	206 812	250 614	305 618	207 359

RUBRIQUES	35	41	44	46	54
n° des enquêtés					
<b>DEPENSES</b>					
<u>Mensuelles</u>					
1) Riz.....	3 500	3 800	4 180	2 470	3 870
2) Boeuf.....	1 760	3 360	1 760	1 260	-
3) Porc, poulet.....	600	1 100	1 400	1 100	4 200
4) Café, sucre, lait..	1 000	1 180	1 360	820	2 170
5) Huile, sel.....	180	675	360	330	340
6) Légumes.....	440	520	1 320	540	540
7) Autres aliments....	600	1 200	970	200	240
Total (1) à (7).....	8 080	11 835	11 350	6 720	11 360
8) Pétrole.....	675	650	650	350	500
9) Bois de chauffage..	600	450	900	300	500
10) Savon, détergents..	400	400	800	200	600
11) Tabac.....	1 500	-	-	-	1 500
12) Boissons.....	200	700	300	500	-
13) Eau.....	500	750	1 500	500	2 500
14) Loyer.....	-	-	-	-	-
Total (1) à (14).....	11 955	14 785	15 500	8 570	16 960
<u>Annuelles</u>					
15) Impôts.....	3 450	-	-	3 450	12 137
16) Habillement.....	50 000	23 000	45 000	25 000	42 000
17) Meubles.....	55 000	-	60 000	23 000	-
18) Transport.....	-	3 000	12 000	8 000	17 000
19) Scolarité.....	7 400	32 000	-	93 300	34 000
20) Construction.....	-	-	-	-	-
21) Aides familiales...	15 000	-	-	-	2 500
Total (1) à (14) x 12..	143 460	177 420	186 000	102 840	203 520
Total (15) à (21).....	130 850	58 000	117 000	152 750	107 637
Total général.....	274 310	235 420	303 000	255 590	311 157
<b>REVENUS</b>					
22) Mensuels (autres)..	17 800	16 560	19 000	22 000	30 000
23) Totaux annuels.....	239 189	264 583	242 778	264 000	415 627

## LISTE DES SCHEMAS ET GRAPHIQUES

	Pages
1) Les premières migrations (XVe siècle-XVIe siècle).....	39
2) L'expansion maroseranana (1550-1700).....	42
3) Essai de généalogie des Maroseranana (1500-1900).....	48-49
4) Le royaume mahafaly au temps de HERONTANY (1800-1850).....	51
5) Cinq années de conquête coloniale (1897-1902).....	53
6) Pluviométrie dans le sud (1942-1959).....	67
7) Répartition de la population mahafaly par sous-préfectures.....	68
8) Evolutions démographiques.....	75
9) Marché du bétail à Ampanihy.....	101
10) Réaction de l'offre au marché.....	102
11) Evolution du cheptel bovin dans la province de Tuléar.....	105
12) Localisation de l'Opération Mohair.....	120
13) Evolution du troupeau angora dans les chèvreries.....	122
14) Evolution du troupeau angora total.....	127
15) Plan sommaire d'Ampanihy-ville.....	131
16) Généalogie du milieu merina d'Ampanihy.....	133-135
17) Produit de la tonte officielle (graphique).....	149
18) Produit de la tonte officielle (données).....	150-151
19) Tonte et environnement naturel.....	153
20) Points de collecte de la laine.....	157
21) Organisation administrative et financière de la traite.....	158-159
22) Modèles de fiche de cession de matières premières.....	185
23) Cumuls des récoltes et cessions de laine.....	190
24) Rapport entre poids des tapis et récolte du Service de l'Elevage...	193
25) Avances et niveau d'endettement.....	206
26) Adhésions en Coopérative.....	226
27) Evolution des adhésions par groupes ethniques.....	228
28) Localisation des tisserandes.....	230
29) Rémunération des facteurs de production.....	234
30) Performances de production comparées.....	242
31) Modèle de bulletin d'agrèage.....	244
32) Organisation générale des flux.....	253
33) Circuit monétaire et circuit des produits.....	254
34) Commercialisation des tapis.....	279
35) Distribution des paiements.....	302
36) Production et approvisionnement libre.....	308
37) Revenu moyen et recours ou non à la Coopérative.....	310
38) Revenu et tapis libre.....	313
39) Répartition des familles par taille.....	315

	Pages
40) Unions matrimoniales.....	324
41) Revenus et moyens de production.....	337
42) Revenu-laine par catégories socio-professionnelles.....	342
43) Evolution du revenu en fonction du nombre de carnets détenus.....	344
44) Revenus et consommation annuels.....	357
45) Revenus et consommations courantes.....	359
46) Rapport entre charges familiales et dépenses courantes.....	360
47) Influence des marchés.....	367

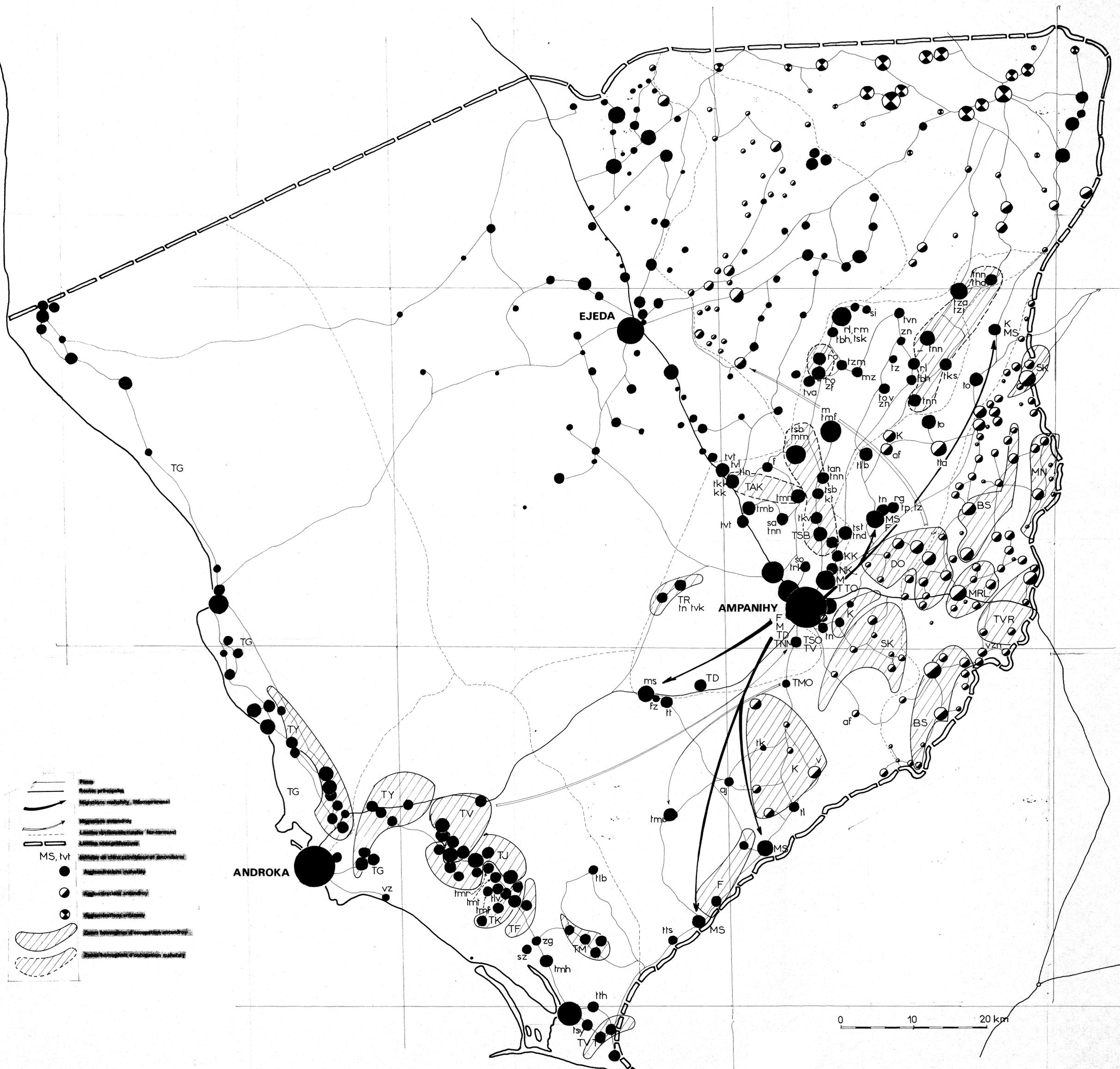
## BIBLIOGRAPHIE

- AMIR S. - 1971 - L'accumulation à l'échelle mondiale, Anthropos, Paris.
- BATTISTINI R. - 1964 - Géographie de la plaine côtière mahafaly.
- BERNARD A. - 1968 - Tamalu, bilan d'une expérience d'industrialisation à Madagascar. Centre ORSTOM de Tananarive, 493 p.
- BOITEAU P. - 1969 - Les droits sur la terre dans la société malgache précoloniale, *in* Sur le mode de production asiatique, C. E. R. M.
- CAVEING M. - 1971 - Le marxisme et la personnalité humaine, *in* Psychologie et Marxisme, U. G. E., Paris.
- DECARY R. - 1930 - L'Androy. Essai de monographie régionale.
- DESCHAMPS H. - 1972 - Histoire de Madagascar, Berger-Levrault.
- DUFRENNE M. - 1972 - La personnalité de base, P. U. F.
- DUMAINE - 1792 - Mémoires sur Madagascar, *Annales des Voyages*, 1810.
- FAUROUX E. - 1975 - La formation sakalava, ou l'histoire d'une articulation ratée. Thèse ronéotée, Paris VII.
- FILLIOT J. M. - 1970 - La traite des esclaves dans les Mascareignes au XVIII<sup>e</sup> siècle. Thèse ronéotée, Sorbonne.
- GRANDIDIER G. et DECARY R. - 1948 - Histoire des peuples non merina.
- GRANDIDIER A. et GRANDIDIER A. - 1908-1928 - Ethnographie de Madagascar, IV, 1.
- GUILLERMO G. - 1948 - Chèvre angora et mohair à Madagascar, Le François, Paris.
- LEMAITRE Y. - 1969 - La chèvre angora et le mohair dans la province de Tuléar, *in Tany Malagasy*, janvier 1969.
- MARMOT J. - 1971 - Observations générales de la Cour des Comptes sur la gestion des provinces. Ronéotypé.
- MARX K. - 1969 - Fondements de la critique de l'économie politique, Anthropos.
- MARX K. et ENGEËS F. - 1968 - L'idéologie allemande, Editions sociales.
- Mémoires de l'Afrique* - 1972 - Ed. Laffont, Paris, 680 p.
- NICOLAÏ A. - 1960 - Comportement économique et structures sociales, P. U. F.
- X NICOLAÏ A. - 1974 - Et le poussent jusqu'au bout, *in Connexions*, n° 10, 1974.
- POIRIER Ch. - 1953 - Généalogie des rois maroseranana du sud de l'Onilahy, *in Bulletin de l'Académie Malgache*, XXXI, 1953, pp. 29-35.
- POISSON H. - 1923 - Note sur l'élevage de la chèvre angora à Tuléar, *in Bulletin économique de Madagascar*, 1<sup>er</sup> trimestre 1923.
- SCHOMERUS-GERNBÖCK L. - 1970 - Quelques observations sur les coutumes mahafaly *in Bulletin de Madagascar*, n° 293-294, novembre 1970.
- SEVE L. - 1969 - Marxisme et théorie de la personnalité, Editions sociales.
- VEBLEN Th. - 1970 - Théorie de la classe de loisir, Gallimard.

TABLE DES MATIERES

	Pages
Introduction.....	3
Notes.....	11
PREMIERE PARTIE : LA FORMATION SOCIALE MAHAFALY	
Son identification dans l'évolution historique	
des peuples du sud de Madagascar.....	
1. <u>Le contact historique avec l'extérieur</u> .....	17
11. De l'île de Menouthias à Komr.....	17
12. Les entreprises coloniales européennes dans le sud et l'ouest.....	19
13. L'intervention française.....	21
Notes.....	34
...	
2. <u>Les royaumes mahafaly et leur peuplement</u> .....	37
21. L'épopée maroseranana.....	37
22. L'unité des royaumes mahafaly et sa décomposition.....	45
23. Les clans mahafaly et le peuplement actuel.....	55
Notes.....	81
DEUXIEME PARTIE : L'OPERATION MOHAIR	
Les initiatives économiques du temps de la colonisation	
et de l'indépendance.....	
	89
3. <u>Des communautés pastorales et de la cueillette à la commercialisation</u>	
<u>du troupeau</u> .....	91
31. Le bœuf en pays mahafaly : de la liturgie au bifteck.....	92
32. Les autres interventions commerciales.....	106
Notes.....	113
...	
4. <u>La colonisation ou l'épopée vétérinaire jusqu'à la création de la</u>	
<u>Coopérative</u> .....	117
41. L'implantation de la chèvre angora.....	118
42. L'évolution politique jusqu'aux années 1950.....	129
Notes.....	144
5. <u>Les processus de transformation de la laine</u> .....	147
51. La tonte.....	148
52. La distribution de la laine.....	177
53. Les techniques de fabrication du tapis.....	208
54. La production de tapis et sa commercialisation.....	225
55. Du mode artisanal de la coopération et de la disparition de l'esprit	
coopératif.....	257

	Pages
Notes.....	281
 TROISIEME PARTIE : L'ARGENT DES TISSERANDES	
De la différenciation économique à la résolution des conflits socio-politiques.....	291
6. <u>La répartition des revenus tirés du tissage</u> .....	299
61. La mise en évidence de l'inégalité économique.....	299
62. Inégalité et hypothèses d'explication.....	314
Notes.....	348
 7. <u>La dépense des familles et les échanges régionaux</u> .....	349
71. Les budgets familiaux urbains.....	350
72. Flux économiques et acteurs sociaux au niveau de la région.....	366
Notes.....	384
 8. <u>Pratique économique et antagonismes politiques</u> .....	385
81. L'explication en termes de mode de production et ses limites.....	390
82. L'intervention de la régulation politique externe.....	398
83. L'inadéquation de la société mahafaly au mode de production importé.	403
84. La prise de conscience des contradictions et l'action politique.....	415
Notes.....	425
 CONCLUSION.....	427
 Annexe I... Répartition des clans par villages.....	429
Annexe II... Lexique et toponymie.....	435
Annexe III... Endettement par carnet.....	442
Annexe IV... Annotations technologiques.....	444
Annexe V... Projet RABOANARY.....	445
Annexe VI... Localisation des tisserandes.....	447
Annexe VII... Etats de paiements 1963-1968.....	448
Annexe VIII... Commandes libres.....	451
Annexe IX... Statuts provisoires de la Coopérative.....	455
Annexe X... Résultats comptables.....	457
Annexe XI... Variances.....	459
Annexe XII... Revenus annuels de plus de 50 000 francs.....	460
Annexe XIII... Budgets des ménages.....	462
Liste des schémas et graphiques.....	474
Bibliographie.....	476



- Réseaux principaux
- Réseaux secondaires, dérivés
- Réseaux tertiaires
- Réseaux quaternaires
- Réseaux quaternaires dérivés
- Agglomérations urbaines
- Agglomération principale
- Agglomération secondaire
- Agglomération tertiaire
- Agglomération quaternaire
- Zones d'influence d'agglomérations urbaines
- Zones d'influence d'agglomérations rurales

0 10 20 km